SENATE SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

Proceedings of the Standing Senate Committee on

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:

The Honourable DENNIS GLEN PATTERSON

Tuesday, March 25, 2014
Wednesday, March 26, 2014
Tuesday, April 1, 2014
Wednesday, April 2, 2014
Tuesday, April 8, 2014
Wednesday, April 9, 2014

Issue No. 5

First, second and third (final) meetings on:

Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations

and

Fourth, fifth, sixth and seventh meetings on:

The challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves

INCLUDING:
THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-9)
and
THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Special Study Budget 2014-2015 — Challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

PEUPLES AUTOCHTONES

Président :

L'honorable DENNIS GLEN PATTERSON

Le mardi 25 mars 2014
Le mercredi 26 mars 2014
Le mardi 1er avril 2014
Le mercredi 2 avril 2014
Le mardi 8 avril 2014
Le mercredi 9 avril 2014

Fascicule no 5

Première, deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs

et

Quatrième, cinquième, sixième et septième réunions concernant :

Les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations

Y COMPRIS :
LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-9)
et
LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget d'étude spéciale 2014-2015 — Les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

51267-51276-51295-51303-51327-51334

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Dennis Glen Patterson, *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beyak	Moore
* Carignan, P.C.	Ngo
(or Martin)	Raine
* Cowan	Sibbeston
(or Fraser)	Tannas
Lovelace Nicholas	Wallace
Meredith	Watt

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator Cordy (*April 8, 2014*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Moore (*April 3, 2014*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Oh (*March 27, 2014*).

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Raine (*March 25, 2014*).

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Lang (*March 25, 2014*).

The Honourable Senator Dyck replaced the Honourable Senator Watt (*March 25, 2014*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Raine (*March 24, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Dennis Glen Patterson

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Beyak	Moore
* Carignan, C.P.	Ngo
(ou Martin)	Raine
* Cowan	Sibbeston
(ou Fraser)	Tannas
Lovelace Nicholas	Wallace
Meredith	Watt

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénatrice Cordy (*le 8 avril 2014*).

L'honorable sénatrice Cordy a remplacé l'honorable sénateur Moore (*le 3 avril 2014*).

L'honorable sénatrice Raine a remplacé l'honorable sénateur Oh (*le 27 mars 2014*).

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénatrice Raine (*le 25 mars 2014*).

L'honorable sénatrice Raine a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 25 mars 2014*).

L'honorable sénatrice Dyck a remplacé l'honorable sénateur Watt (*le 25 mars 2014*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénatrice Raine (*le 24 mars 2014*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* Thursday, February 27, 2014:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tannas, seconded by the Honourable Senator Oh, for the second reading of Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Demers, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 27 février 2014 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tannas, appuyée par l'honorable sénateur Oh, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénateur Demers, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 25, 2014
(16)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:33 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Glen Patterson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Dyck, Lang, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Tannas and Wallace (9).

In attendance: Shauna Troniak and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 27, 2014, the committee began its consideration of Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations.

WITNESSES:

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Brenda Kustra, Director General, Governance Branch, Regional Operations Sector.

Department of Justice Canada:

Tom Vincent, Legal Counsel, Operations and Programs (Legal Services).

Canadian Bar Association:

Aimée Craft, Past Chair, National Aboriginal Law Section;

Gaylene Schellenberg, Lawyer, Legislation and Law Reform.

Ms. Kustra made a statement and, together with Mr. Vincent, answered questions.

Ms. Craft and Ms. Schellenberg each made a statement and Ms. Craft answered questions.

At 11:30 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 25 mars 2014
(16)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 33, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Dennis Glen Patterson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Dyck, Lang, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Tannas et Wallace (9).

Également présentes : Shauna Troniak et Martha Butler, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 février 2014, le comité entreprend son étude du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs.

TÉMOINS :

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Brenda Kustra, directrice générale, Direction de la gouvernance, Secteur des opérations régionales.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Vincent, conseiller juridique, Opérations et programmes (Services juridiques).

Association du Barreau canadien :

Aimée Craft, présidente sortante, Section nationale du droit des autochtones;

Gaylene Schellenberg, avocate, Législation et réforme du droit.

Mme Kustra fait une déclaration et, avec M. Vincent, répond aux questions.

Mme Craft et Mme Schellenberg font chacune une déclaration et répondent aux questions.

À 11 h 30, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, March 26, 2014
(17)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:56 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Glen Patterson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Dyck, Meredith, Moore, Ngo, Oh, Patterson, Tannas and Wallace (9).

In attendance: Martha Butler, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 27, 2014, the committee continued its consideration of Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations.

WITNESSES:

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat:

John G. Paul, Executive Director.

Norway House Cree Nation:

Ronald Evans, Chief.

Mr. Paul made a statement and answered questions.

Mr. Evans made a statement and answered questions.

At 8:08 p.m., the committee suspended.

At 8:15 p.m., the committee resumed in camera.

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain during in camera portion of the meeting.

At 9:02 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 26 mars 2014
(17)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 56, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Dennis Glen Patterson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Dyck, Meredith, Moore, Ngo, Oh, Patterson, Tannas et Wallace (9).

Également présente : Martha Butler, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 février 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs.

TÉMOINS :

Secrétariat du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique :

John G. Paul, directeur exécutif.

Nation crie de Norway House :

Ronald Evans, chef.

M. Paul fait une déclaration et répond aux questions.

M. Evans fait une déclaration et répond aux questions.

À 20 h 8, la séance est suspendue.

À 20 h 15, la séance reprend à huis clos.

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à demeurer dans la salle pendant la séance à huis clos.

À 21 h 2, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, April 1, 2014
(18)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:38 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Glen Patterson, presiding.

OTTAWA, le mardi 1er avril 2014
(18)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 38, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Dennis Glen Patterson (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Dyck, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas and Wallace (10).

In attendance: Julie Cool and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 25, 2014, the committee continued its consideration of the challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESS:

Turtle Island Associates Inc.:

Roxanne Harper, Vice-President.

Ms. Harper made a statement and answered questions.

At 10:51 a.m., the committee suspended.

At 11 a.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 27, 2014, the committee continued its consideration of Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

After debate, it was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Dyck, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas et Wallace (10).

Également présentes : Julie Cool et Martha Butler, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 février 2014, le comité poursuit son étude sur les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations. (*L'ordre de renvoi intégral figure au fascicule n^o^ 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Turtle Island Associates Inc. :

Roxanne Harper, vice-présidente.

Mme Harper fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 51, la séance est suspendue.

À 11 heures, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 février 2014, le comité poursuit son étude du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1.

Il est convenu d'adopter 2.

Après débat, il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

After debate, with leave and pursuant to rule 12-20(3), it was agreed to group clauses according to the sections in the bill.

It was agreed that clauses 15 to 19 carry.

It was agreed that clauses 20 to 22 carry.

It was agreed that clauses 23 to 24 carry.

It was agreed that clause 25 carry.

It was agreed that clauses 26 to 27 carry.

It was agreed that clauses 28 to 29 carry.

It was agreed that clauses 30 to 35 carry.

After debate, it was agreed that clause 36 carry.

It was agreed that clauses 37 to 38 carry.

It was agreed that clauses 39 to 40 carry.

It was agreed that clause 41 carry.

It was agreed that clause 42 carry.

It was agreed that clause 43 carry.

It was agreed that clause 44 carry.

It was agreed that the schedule carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the committee append observations to the report.

After debate, it was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report, taking into consideration today's discussion, and with any necessary editorial, grammatical or translation changes as required.

It was agreed that the chair report the bill to the Senate, with observations.

At 11:15 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Après débat, avec le consentement du comité et conformément à l'article 12-20(3) du Règlement, il est convenu que le comité regroupe les articles en fonction des sections du projet de loi.

Il est convenu d'adopter les articles 15 à 19.

Il est convenu d'adopter les articles 20 à 22.

Il est convenu d'adopter les articles 23 et 24.

Il est convenu d'adopter l'article 25.

Il est convenu d'adopter les articles 26 et 27.

Il est convenu d'adopter les articles 28 et 29.

Il est convenu d'adopter les articles 30 à 35.

Après débat, il est convenu d'adopter l'article 36.

Il est convenu d'adopter les articles 37 et 38.

Il est convenu d'adopter les articles 39 et 40.

Il est convenu d'adopter l'article 41.

Il est convenu d'adopter l'article 42.

Il est convenu d'adopter l'article 43.

Il est convenu d'adopter l'article 44.

Il est convenu d'adopter l'annexe.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le comité annexe des observations au rapport.

Après débat, il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version finale des observations annexées au rapport, tenant compte de la discussion d'aujourd'hui et une fois que les changements requis sur le plan de la rédaction, de la grammaire et de la traduction auront été apportés.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat, ainsi que des observations annexées.

À 11 h 15, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, April 2, 2014
(19)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:50 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Glen Patterson, presiding.

OTTAWA, le mercredi 2 avril 2014
(19)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 50, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Dennis Glen Patterson (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Dyck, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas and Wallace (10).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: Julie Cool and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee resumed and pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 25, 2014, the committee continued its consideration of the challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

As an individual:

Chris Maracle.

Chiefs of Ontario:

Chief Shining Turtle, Whitefish River First Nation.

Curve Lake First Nation:

Tammy Juszczynski Banks, Capital Projects Coordinator.

Mr. Maracle, Chief Shining Turtle and Ms. Juszczynski each made a statement and, together, answered questions.

At 8:48 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, April 8, 2014
(20)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:35 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Glen Patterson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Cordy, Dyck, Lovelace Nicholas, Meredith, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas and Wallace (11).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: Julie Cool and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee resumed and pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 25, 2014, the committee continued its consideration of the challenges and

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Dyck, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas et Wallace (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Watt (1).

Également présentes : Julie Cool et Martha Butler, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité reprend ses travaux et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 février 2014, le comité poursuit son étude sur les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Chris Maracle.

Chiefs of Ontario :

Chef Shining Turtle, Première Nation de Whitefish River.

Première Nation de Curve Lake :

Tammy Juszczynski Banks, coordonnatrice des projets d'immobilisations.

M. Maracle, le chef Shining Turtle et Mme Juszczynski font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 20 h 48, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 8 avril 2014
(20)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Dennis Glen Patterson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Cordy, Dyck, Lovelace Nicholas, Meredith, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas et Wallace (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Watt (1).

Également présentes : Julie Cool et Martha Butler, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité reprend ses travaux et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 février 2014, le comité poursuit son étude sur les problèmes, et les solutions possibles, en

potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Daniel Leclair, Director General, Community Infrastructure Branch;

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation Directorate;

David Smith, Director, Program Design and Regional Partnerships.

Employment and Social Development Canada:

Irwin Bess, Director General, Federal Programs, Compliance Operations and Program Development Branch;

Annik Wilson, Director General, Regional Operations and Compliance Directorate.

Mr. Leclair made a statement and, together with Mr. Smith, Mr. Bess, Ms. Wilson and Mr. Carisse, answered questions.

At 10:58 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, April 9, 2014
(21)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Dennis Glen Patterson, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Dyck, Lovelace Nicholas, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas and Wallace (11).

In attendance: Julie Cool and Martha Butler, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee resumed and pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 25, 2014, the committee continued its consideration of the challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

WITNESSES:

Meadow Lake Tribal Council:

Merv Buckle, Advisor;

Joe McKay, Manager, Technical Services.

matière d'infrastructure dans les réserves des Premières Nations. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Daniel Leclair, directeur général, Direction générale des infrastructures communautaires;

Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et des transformations politiques majeures;

David Smith, directeur, Développement des programmes et Partenariats régionaux.

Emploi et Développement social Canada :

Irwin Bess, directeur général, Programmes fédéraux, Conformité, Opérations et Développement des programmes;

Annik Wilson, directrice générale, Direction des opérations régionales et de la Conformité.

M. Leclair fait une déclaration puis, avec M. Smith, M. Bess, Mme Wilson et M. Carisse, répond aux questions.

À 10 h 58, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 9 avril 2014
(21)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Dennis Glen Patterson (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Dyck, Lovelace Nicholas, Meredith, Moore, Ngo, Patterson, Raine, Sibbeston, Tannas et Wallace (11).

Également présentes : Julie Cool et Martha Butler, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité reprend ses travaux et, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 25 février 2014, le comité poursuit son étude sur les sur les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Conseil tribal de Meadow Lake :

Merv Buckle, conseiller;

Joe McKay, gestionnaire, Services techniques.

Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Perry Bellegarde, Chief.

Mr. Bellegarde made a statement and answered questions.

Mr. Buckle and Mr. McKay each made a statement and, together, answered questions.

At 8:34 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Federation of Saskatchewan Indian Nations :

Perry Bellegarde, chef.

M. Bellegarde fait une déclaration, puis répond aux questions.

MM. Buckle et McKay font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 20 h 34, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, April 1, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

THIRD REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations, has, in obedience to the order of reference of Thursday, February 27, 2014, examined the said Bill and now reports the same without amendment but with certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 1er avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 27 février 2014, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

DENNIS GLEN PATTERSON

Chair

OBSERVATIONS to the Third Report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples (Bill C-9)

Bill C-9 would give First Nations a new option for a comprehensive and a modernized elections process in addition to the three principal election systems currently available under the *Indian Act*: 1) elections pursuant to the electoral provisions of the *Indian Act*, 2) community — based leadership processes held according to custom; and 3) elections conducted pursuant to the provisions of self-government agreements.

The Senate Standing Committee on Aboriginal Peoples, in its review of Bill C-9, agreed that there is significant and longstanding support for the legislative framework that addresses several of the observed deficiencies inherent in the *Indian Act* electoral regime. These include extending the terms of office; establishing penalties for electoral offences; and tightening up the procedures for the nomination of candidates and mail-in ballots.

The Committee, however, heard significant concerns from a number of witnesses about clause 3 of the bill, which gives the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development the authority to order that an election be held in a First Nation, including a First Nation which operates under a custom election code: ". . .where the Minister is satisfied that a protracted leadership dispute has significantly compromised governance of that First Nation. . . ." The Committee noted that the Minister already has this power under s.74(1) of the Indian Act. However clause 3(1)(b) of Bill C-9 provides the Minister with a more limited authority than the Minister currently holds under the

OBSERVATIONS au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (projet de loi C-9)

Le projet de loi C-9 vise à offrir aux premières nations un nouveau régime d'élection, général et modernisé, qui viendrait s'ajouter aux trois principaux régimes d'élection actuellement disponibles en vertu de la *Loi sur les Indiens* : 1) élections tenues conformément aux dispositions électorales de la *Loi sur les Indiens*, 2) mécanismes de sélection communautaires fondés sur la coutume, 3) élections tenues conformément aux dispositions des ententes d'autonomie gouvernementale.

Le comité sénatorial permanent des peuples autochtones a constaté, au terme de son examen du projet de loi C-9, qu'il existait un soutien important et de longue date à un cadre législatif qui puisse combler plusieurs des lacunes propres au régime électoral instauré par la *Loi sur les Indiens*. Ce cadre permettrait, notamment, de prolonger la durée des mandats des chefs, de prévoir des peines pour les infractions relatives aux élections, ainsi que de resserrer les procédures de mise en candidature et d'envoi des bulletins par la poste.

Le comité a cependant entendu un certain nombre de témoins exprimer d'importantes réserves quant à l'article 3 du projet de loi qui confère au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien le pouvoir d'ordonner qu'une élection soit tenue dans une Première Nation, y compris dans une Première Nation fonctionnant selon un code électoral coutumier, lorsqu'« il est convaincu qu'un conflit prolongé lié à la direction de la première nation a sérieusement compromis la gouvernance de celle-ci ». Le comité a constaté que le ministre dispose déjà de ce pouvoir en vertu du paragraphe 74(1) de la *Loi sur les Indiens*. Cependant, l'alinéa 3(1)*b*) du projet de loi C-9

Indian Act, where the authority to order an election in any First Nation is allowed: "whenever he deems it advisable for the good government of a band. . ."

Both s.74(1) and clause 3(1)(b) confer similar powers, however, whereas the former would bring First Nations into the *Indian Act*, which outlines an outdated and ineffective electoral system for First Nations, the latter would hold First Nations to the more modern and robust system of Bill C-9.

The key observation made was that any ministerial action taken pursuant to clause 3(1)(b), could, on application, be subject to scrutiny by the courts. Further, the wording "protracted leadership dispute. . .[that] has significantly compromised governance," would set a high bar for the Minister to justify the use of this power.

Finally, the committee heard objections from witnesses that clause 3(1)(b) perpetuates the power of the minister over the affairs of First Nations. In examining this concern, the committee noted that the vesting of the power of dissolution of government of all types is a common and necessary feature in Canada (including federal, provincial, and municipal governments).

The Committee agreed that situations have developed on rare occasions in First Nations in the past and may develop in future, where the absence of a functional government due to a protracted dispute can only be resolved by ordering the holding of an election. However, the Committee agreed that the wording in clause 3(1)(b) confirms past practice that this significant measure should only be exercised with great caution in the rarest of circumstances when all other democratic reforms and dispute resolution options have been fully exhausted, especially when it comes to applying clause 3(1)(b) to First Nations that operate under a custom election code.

Thursday, April 10, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, February 25, 2014, to examine and report on challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2015 and requests, for the purpose of such study, that it be empowered:

(a) to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary;

(b)to adjourn from place to place within Canada; and

confère au ministre un pouvoir plus limité que celui qu'il détient actuellement en vertu de la *Loi sur les Indiens*, qui lui confère, quant à lui, le pouvoir d'ordonner une élection dans toute Première Nation, « [l]orsqu'il le juge utile à la bonne administration d'une bande ».

Le paragraphe 74.1 et l'alinéa 3(1)*b*) confèrent des pouvoirs similaires, mais, alors que la première disposition assujettit les Premières nations à la *Loi sur les Indiens*, dont le régime électoral est dépassé et inefficace, la deuxième disposition assujettit les Premières nations au régime plus moderne et plus strict du projet de loi C-9.

Le principal commentaire formulé est que toute décision ministérielle prise en vertu de l'alinéa 3(1)*b*) pourrait, sur requête, être soumise à l'examen des tribunaux. Qui plus est, le libellé, « conflit prolongé lié à la direction de la première nation [qui] a sérieusement compromis la gouvernance de celle-ci », place la barre assez haute, pour le ministre, lorsqu'il s'agit de justifier le recours à ce pouvoir.

Enfin, le comité a entendu des témoins objecter que l'alinéa 3(1)*b*) perpétue le pouvoir dont dispose le ministre sur les affaires des Premières nations. Après examen de cette objection, le Comité a constaté que le pouvoir de dissolution que possède tout gouvernement (notamment fédéral, provincial ou municipal) est une caractéristique commune et nécessaire au Canada.

Le comité convient qu'il est arrivé, à de rares occasions par le passé, et qu'il pourrait encore arriver, que, dans une Première Nation, il ne soit possible de mettre un terme à l'absence de gouvernement fonctionnel en raison d'un conflit prolongé qu'en ordonnant la tenue d'une élection, mais le comité juge également que le libellé de l'alinéa 3(1)*b*) entérine la pratique établie qui veut que cette décision grave ne puisse être prise qu'avec la plus grande prudence, et seulement dans les très rares cas où toute autre forme de réforme démocratique et de règlement des différends à échoué, et ce, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'appliquer l'alinéa 3(1) *b*) à des Premières nations fonctionnant selon un code électoral coutumier.

Le jeudi 10 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 25 février 2014 à examiner, en vue d'en faire rapport, les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2015 et demande qu'il soit, aux fins de ses travaux, autorisé à :

a) embaucher tout conseiller juridique et personnel technique, de bureau ou autre dont il pourrait avoir besoin;

b) s'ajourner d'un lieu à l'autre au Canada; et

(c) to travel inside Canada.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(*c*) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

c) voyager à l'intérieur du Canada.

Conformément au Chapitre 3 :06, article 2(1)*c*) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

DENNIS GLEN PATTERSON

Chair

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES CHALLENGES AND POTENTIAL SOLUTIONS RELATING TO FIRST NATIONS INFRASTRUCTURE ON RESERVES APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2015

Extract from the *Journals of the Senate* Tuesday, February 25, 2014:

The Honourable Senator Patterson moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare:

That the Standing Senate Committee Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves, including, but not limited to:

(a) housing;

(b) community infrastructure (such as water and wastewater treatment, schools and other community buildings); and

(c) innovative opportunities for financing and more effective collaborative strategies;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee during the Second Session of the Forty-first Parliament, as part of its study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada, as authorized by the Senate on November 21, 2013, form part of the papers and evidence received and taken for the purposes of this study; and

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES LES PROBLÈMES, ET LES SOLUTIONS POSSIBLES, LIÉS À L'INFRASTRUCTURE DANS LES RÉSERVES DES PREMIÈRES NATIONS DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2015

Extrait des *Journaux du Sénat* le mardi 25 février 2014 :

L'honorable sénateur Patterson propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations, notamment :

a) le logement;

b) l'infrastructure communautaire (comme le traitement des eaux et des eaux usées, les écoles et autres bâtiments communautaires);

c) les possibilités novatrices de financement et de stratégies de collaboration plus efficaces;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet durant la deuxième session de la quarante et unième législature dans le cadre de son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières Nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada, que le Sénat a autorisée le 21 novembre 2013, fassent partie des documents reçus et des témoignages entendus dans le cadre de la présente étude;

That the committee submit its final report no later than December 31, 2015 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings for 180 days after the tabling of the final report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Que le comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2015 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

SUMMARY OF BUDGET

Activity 1 : Vancouver Island and British Columbia interior	$144,470
Activity 2 : Ontario – northwest (including Thunder Bay), northeast, centre and south	$149,190
Activity 3 : Quebec (Maniwaki)	$4,790
Activity 4 : Nova Scotia	$60,610
TOTAL	**$359,060**

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on Wednesday, March 5, 2014.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Date

The Honourable Senator Dennis Glen Patterson
Chair, Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples

Date

The Honourable Senator Noël A. Kinsella
Chair, Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

GENERAL ESTIMATE OF THE TOTAL COST OF THE SPECIAL STUDY

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(2) of the *Senate Administrative Rules*.

The Committee does not expect to submit any other budget authorization requests beyond the present one in connection with this special study.

SOMMAIRE DU BUDGET

Activité 1 : Île de Vancouver et intérieur de la Colombie-Britannique	144 470 $
Activité 2 : Ontario – nord-ouest (y compris Thunder Bay), nord-est, centre et sud	149 190 $
Activité 3 : Québec (Maniwaki)	4 790 $
Activité 4 : Nouvelle-Écosse	60 610 $
TOTAL	**359 060 $**

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones le mercredi 5 mars 2014.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

L'honorable sénateur Dennis Glen Patterson
Président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones

Date

L'honorable sénateur Noël A. Kinsella
Président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

ÉTAT ESTIMATIF GÉNÉRAL DU COÛT TOTAL DE L'ÉTUDE SPÉCIALE

Conformément au chapitre 3:06, article 2(2) du *Règlement administratif du Sénat*.

Le Comité n'a pas l'intention de présenter d'autres demandes de budget en plus de celle qui est en cours relativement à cette étude spéciale.

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

CHALLENGES AND POTENTIAL SOLUTIONS RELATING TO FIRST NATIONS INFRASTRUCTURE ON RESERVES

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2015

Activity 1: Vancouver Island and British Columbia interior
FACT-FINDING
12 participants: 8 Senators, 4 staff (1 committee clerk, 1 communications officer, 2 analysts)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES				
	HOSPITALITY			
1.	Hospitality - meals (0410)	2,000		
2.	Hospitality - gifts (0424)	500		
Sub-total			$2,500	
TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES				
1.	Transportation - air *8 senators x $8,250 (0224)* *4 staff x $2,700 (0227)*	76,800		
2.	Hotel accommodation *8 senators, $200/night, 6 nights (0222)* *4 staff, $200/night, 6 nights (0226)*	14,400		
3.	Per diem *8 senators, $90/day, 7 days (0221)* *4 staff, $90/day, 7 days (0225)*	7,560		
4.	Working meals (travel) (0231)	5,000		
5.	Taxis *8 senators x $180 (0223)* *4 staff x $180 (0232)*	2,160		
6.	Charter bus (0228) *(5 days, $1,000/day)*	5,000		
7.	Charter flight – sole source (0233)	25,000		
Sub-total			$135,920	
ALL OTHER EXPENDITURES				
	OTHER			
1.	Miscellaneous costs associated with travel (0229)	1,000		
	PRINTING			
2.	Printing (0321)	50		
	RENTALS			
3.	Rental office space (meeting rooms) (0540) *(5 days, $1,000/day)*	5,000		
Sub-total			$6,050	
Total of Activity 1				**$144,470**

Activity 2: Ontario – northwest (including Thunder Bay), northeast, centre and south)
FACT-FINDING AND PUBLIC HEARINGS
18 participants: 8 Senators, 10 staff (1 committee clerk, 1 communications officer, 1 administrative assistant, 2 analysts, 3 interpreters, 2 stenographers)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES				
	HOSPITALITY			
1.	Hospitality - gifts (0424)	500		
	OTHER			
2.	Reporting/transcribing (0403)	3,000		
	(1 day, $3,000/day)			
3.	Transcript editing services (0143)	1,000		
Sub-total			$4,500	
TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES				
1.	Transportation - air- Thunder Bay	60,000		
	8 senators x $5,000 (0224)			
	10 staff x $2,000 (0227)			
2.	Hotel accommodation - Public Hearings	2,400		
	6 staff, $200/night, 2 nights (0226)			
3.	Hotel accommodation	14,400		
	8 senators, $200/night, 6 nights (0222)			
	4 staff, $200/night, 6 nights (0226)			
4.	Per diem - Public Hearings	1,620		
	6 staff, $90/day, 3 days (0225)			
5.	Per diem	7,560		
	8 senators, $90/day, 7 days (0221)			
	4 staff, $90/day, 7 days (0225)			
6.	Working meals (travel) (0231)	5,000		
7.	Taxis	2,160		
	8 senators x $120 (0223)			
	10 staff x $120 (0232)			
8.	Charter bus (0228)	5,000		
	(5 days, $1,000/day)			
9.	Charter flight – sole source (0233)	35,000		
Sub-total			$133,140	
ALL OTHER EXPENDITURES				
	PRINTING			
1.	Printing (0321)	50		
	RENTALS			
2.	Rental office space (meeting rooms) (0540)	5,000		
	(5 days, $1,000/day)			
3.	Rental - interpretation equipment (0504)	6,500		
	(1 day, $6,500/day)			
Sub-total			$11,550	
Total of Activity 2				**$149,190**

Activity 3: Quebec (Maniwaki)
FACT-FINDING
11 participants: 8 Senators, 3 staff (1 committee clerk, 2 analysts)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

	HOSPITALITY			
1.	Hospitality - gifts (0424)	100		
Sub-total			$100	
TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES				
1.	Per diem	990		
	8 senators, $90/day, 1 day (0221)			
	3 staff, $90/day, 1 day (0225)			
2.	Working meals (travel) (0231)	1,000		
3.	Charter bus (0228)	2,500		
	(1 day, $2,500/day)			
Sub-total			$4,490	
ALL OTHER EXPENDITURES				
	OTHER			
1.	Miscellaneous costs associated with travel (0229)	200		
Sub-total			$200	
Total of Activity 3				**$4,790**

Activity 4: Nova Scotia
FACT-FINDING
12 participants: 8 Senators, 4 staff (1 committee clerk, 1 communications officer, 2 analysts)

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

	HOSPITALITY			
1.	Hospitality - gifts (0424)	250		
Sub-total			$250	
TRANSPORTATION, ACCOMMODATION AND LIVING EXPENSES				
1.	Transportation - air	40,000		
	8 senators x $4,000 (0224)			
	4 staff x $2,000 (0227)			
2.	Hotel accommodation	5,400		
	8 senators, $150/night, 3 nights (0222)			
	4 staff, $150/night, 3 nights (0226)			
3.	Per diem	4,320		
	8 senators, $90/day, 4 days (0221)			
	4 staff, $90/day, 4 days (0225)			
4.	Working meals (travel) (0231)	3,000		
5.	Taxis	1,440		
	8 senators x $120 (0223)			
	4 staff x $120 (0232)			
6.	Charter bus (0228)	6,000		
	(4 days, $1,500/day)			
Sub-total			$60,160	

ALL OTHER EXPENDITURES

OTHER			
1. Miscellaneous costs associated with travel (0229)	200		
Sub-total		$200	
Total of Activity 4			**$60,610**
Grand Total			**$ 359,060**

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk,
Committees Directorate

Date

Nicole Proulx, Director of Finance and Procurement

Date

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

LES PROBLÈMES, ET LES SOLUTIONS POSSIBLES, LIÉS À L'INFRASTRUCTURE DANS LES RÉSERVES DES PREMIÈRES NATIONS

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2015

ACTIVITÉ 1 : Île de Vancouver et intérieur de la Colombie-Britannique
MISSION D'ÉTUDE
12 participants: 8 sénateurs, 4 employés (1 greffier de comité, 1 agent de communication, 2 analystes)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

	FRAIS D'ACCUEIL			
1.	Frais d'accueil - repas (0410)	2 000		
2.	Frais d'accueil - cadeaux (0424)	500		
Sous-total			2 500 $	
	TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR			
1.	Transport - aérien	76 800		
	8 sénateurs x 8 250 $ (0224)			
	4 employés x 2 700 $ (0227)			
2.	Hébergement	14 400		
	8 sénateurs, 200 $/nuit, 6 nuits (0222)			
	4 employés, 200 $/nuit, 6 nuits (0226)			
3.	Indemnité journalière	7 560		
	8 sénateurs, 90 $/jour, 7 jours (0221)			
	4 employés, 90 $/jour, 7 jours (0225)			
4.	Repas de travail (voyage) (0231)	5 000		
5.	Taxis	2 160		
	8 sénateurs x 180 $ (0223)			
	4 employés x 180 $ (0232)			
6.	Affréter - autobus (0228)	5 000		
	(5 jours, 1 000 $/jour)			
7.	Vol nolisé – fournisseur unique (0233)	25 000		
Sous-total			135 920 $	
	AUTRES DÉPENSES			
	AUTRES			
1.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	1 000		
	IMPRESSION			
2.	Impressions (0321)	50		
	LOCATIONS			
3.	Location d'espace (salles de réunion) (0540)	5 000		
	(5 jours, 1 000 $/jour)			
Sous-total			6 050 $	
Total de l'Activité 1				**144 470 $**

ACTIVITÉ 2 : Ontario – nord-ouest (y compris Thunder Bay), nord-est, centre et sud
MISSION D'ÉTUDE ET AUDIENCES PUBLIQUES
18 participants: 8 sénateurs, 10 employés (1 greffier de comité, 1 agent de communication, 1 adjointe administrative, 2 analystes, 3 interprètes, 2 sténographes)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES				
	FRAIS D'ACCUEIL			
1.	Frais d'accueil - cadeaux (0424)	500		
	AUTRE			
2.	Sténographie/transcription (0403)	3 000		
	(1 jour, 3 000 $/jour)			
3.	Services d'édition des témoignages (0143)	1 000		
Sous-total			4 500 $	
TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR				
1.	Transport - aérien	60 000		
	8 sénateurs x 5 000 $ (0224)			
	10 employés x 2 000 $ (0227)			
2.	Hébergement	2 400		
	6 employés, 200 $/nuit, 2 nuits (0226)			
3.	Hébergement	14 400		
	8 sénateurs, 200 $/nuit, 6 nuits (0222)			
	4 employés, 200 $/nuit, 6 nuits (0226)			
4.	Indemnité journalière	1 620		
	6 employés, 90 $/jour, 3 jours (0225)			
5.	Indemnité journalière	7 560		
	8 sénateurs, 90 $/jour, 7 jours (0221)			
	4 employés, 90 $/jour, 7 jours (0225)			
6.	Repas de travail (voyage) (0231)	5 000		
7.	Taxis	2 160		
	8 sénateurs x 120 $ (0223)			
	10 employés x 120 $ (0232)			
8.	Affréter - autobus (0228)	5 000		
	(5 jours, 1 000 $/jour)			
9.	Vol nolisé – fournisseur unique (0233)	35 000		
Sous-total			133 140 $	
AUTRES DÉPENSES				
	IMPRESSION			
1.	Impressions (0321)	50		
	LOCATIONS			
2.	Location d'espace (salles de réunion) (0540)	5 000		
	(5 jours, 1 000 $/jour)			
3.	Location - équipement d'interprétation (0504)	6 500		
	(1 jour, 6 500 $/jour)			
Sous-total			11 550 $	
Total de l'Activité 2				**149 190 $**

ACTIVITÉ 3 : Québec (Maniwaki)
MISSION D'ÉTUDE
11 participants: 8 sénateurs, 3 employés (1 greffier de comité, 2 analystes)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

	FRAIS D'ACCUEIL			
1.	Frais d'accueil - cadeaux (0424)	100		
Sous-total			100 $	
TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR				
1.	Indemnité journalière	990		
	8 sénateurs, 90 $/jour, 1 jour (0221)			
	3 employés, 90 $/jour, 1 jour (0225)			
2.	Repas de travail (voyage) (0231)	1 000		
3.	Affréter - autobus (0228)	2 500		
	(1 jour, 2 500 $/jour)			
Sous-total			4 490 $	
AUTRES DÉPENSES				
	AUTRES			
1.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	200		
Sous-total			200 $	
Total de l'Activité 3				**4 790 $**

ACTIVITÉ 4 : Nouvelle-Écosse
MISSION D'ÉTUDE
12 participants: 8 sénateurs, 4 employés (1 greffier de comité, 1 agent de communication, 2 analystes)

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

	FRAIS D'ACCUEIL			
1.	Frais d'accueil - cadeaux (0424)	250		
Sous-total			250 $	
TRANSPORTS, HÉBERGEMENT ET FRAIS DE SÉJOUR				
1.	Transport - aérien	40 000		
	8 sénateurs x 4 000 $ (0224)			
	4 employés x 2 000 $ (0227)			
2.	Hébergement	5 400		
	8 sénateurs, 150 $/nuit, 3 nuits (0222)			
	4 employés, 150 $/nuit, 3 nuits (0226)			
3.	Indemnité journalière	4 320		
	8 sénateurs, 90 $/jour, 4 jours (0221)			
	4 employés, 90 $/jour, 4 jours (0225)			
4.	Repas de travail (voyage) (0231)	3 000		
5.	Taxis	1 440		
	8 sénateurs x 120 $ (0223)			
	4 employés x 120 $ (0232)			
6.	Affréter - autobus (0228)	6 000		
	(4 jours, 1 500 $/jour)			
Sous-total			60 160 $	

AUTRES DÉPENSES

	AUTRES		
1.	Divers coûts liés aux déplacements (0229)	200	
Sous-total		200 $	
Total de l'Activité 4			**60 610 $**
Grand Total			**359 060 $**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale,
Direction des comités

Date

Nicole Proulx, directrice des finances et de l'approvisionnement

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, April 10, 2014

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2015, for the purpose of its special study on challenges and potential solutions relating to First Nations infrastructure on reserves, as authorized by the Senate on Tuesday, February 25, 2014. The said budget is as follows:

Activity 1: Vancouver Island and British Columbia interior	$ 144,470
Activity 2: Ontario — northwest (including Thunder Bay), centre and south	$ 149,190
Activity 3: Quebec (Maniwaki)	$ 4,790
Activity 4: Nova Scotia	$ 60,610
TOTAL	$ 359,060

(includes funds for public hearings and fact-finding missions, as well as approval for sole source for charter flights; includes funds for 8 senators to travel)

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 10 avril 2014

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 aux fins de leur étude spéciale sur les problèmes, et les solutions possibles, liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 25 février 2014. Ledit budget se lit comme suit :

Activité 1 : Île de Vancouver et intérieur de la Colombie-Britannique	144 470 $
Activité 2 : Ontario — nord-ouest (y compris Thunder Bay), nord-est, centre et sud	149 190 $
Activité 3 : Québec (Maniwaki)	4 790 $
Activité 4 : Nouvelle-Écosse	60 610 $
TOTAL	359 060 $

(y compris des fonds pour des audiences publiques et des missions d'étude, ainsi que l'approbation pour un fournisseur unique pour des vols nolisés; y compris des fonds pour les déplacements de 8 sénateurs)

Respectueusement soumis,

Le président,

NOËL A. KINSELLA

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 25, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations, met this day at 9:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Dennis Glen Patterson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, either here in the room or via CPAC or the Web. I'm Dennis Patterson from Nunavut, chair of the committee, and our mandate is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally.

This morning we will begin consideration of Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations.

This morning we'll hear from two departments — Aboriginal Affairs and Northern Development Canada and the Department of Justice — as well as from the Canadian Bar Association.

Before proceeding to testimony, I would like to go around the table and ask the members of the committee to please introduce themselves.

Senator Moore: Good morning. Wilfred Moore from Nova Scotia.

Senator Dyck: Lillian Dyck, Saskatchewan.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Beyak: Lynn Beyak from northwestern Ontario.

Senator Meredith: Senator Don Meredith, Ontario. Welcome.

Senator Wallace: Good morning. John Wallace, New Brunswick.

The Chair: I know the members of the committee will join me in welcoming our first panel, from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, Brenda Kustra, Director General, Governance Branch, Regional Operations Sector, who is not unfamiliar to this committee; and from the Department of Justice, Tom Vincent, Legal Counsel, Operations and Programs (Legal Services).

I believe, Ms. Kustra, you are beginning and we look forward to your presentation, which will be followed by questions from senators. Please proceed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 25 mars 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 33, pour l'étude du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseilleurs de certaines Premières Nations et la composition de leurs conseils respectifs.

Le sénateur Dennis Glen Patterson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les honorables sénateurs ainsi qu'aux membres du public qui assistent à cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, tant ici dans la salle que via CPAC ou Internet. Je suis Dennis Patterson, sénateur du Nunavut et président du comité. Notre mandat est de nous pencher sur les projets de loi et les questions ayant trait aux peuples autochtones du Canada, plus généralement.

Ce matin, nous entamons l'étude du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines Premières Nations et la composition de leurs conseils respectifs.

Ce matin, nous allons entendre les témoignages de deux ministères — Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et Justice —, ainsi que de l'Association du Barreau canadien.

Avant cela, j'aimerais toutefois faire un tour de table et demander aux membres du comité de bien vouloir se présenter.

Le sénateur Moore : Bonjour. Je m'appelle Wilfred Moore et je viens de Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Dyck : Lillian Dyck, de la Saskatchewan.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice Beyak : Lynn Beyak, du nord-ouest de l'Ontario.

Le sénateur Meredith : Sénateur Don Meredith, de l'Ontario. Bienvenue.

Le sénateur Wallace : Bonjour. John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le président : Je sais que les membres du comité se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue à notre premier panel qui réunit, d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Brenda Kustra, directrice générale, Direction de la gouvernance, Secteur des opérations régionales — que le comité connaît déjà — et, du ministère de la Justice, Tom Vincent, conseiller juridique, Opérations et programmes (Services juridiques).

Sauf erreur, c'est vous qui commencez, madame Kustra. Nous serons heureux d'entendre votre exposé, avant les questions des sénateurs. À vous la parole.

[*Translation*]

Brenda Kustra, Director General, Governance Branch, Regional Operation Sector, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Mr. Chairman, thank you for inviting me to appear today before the committee.

Bill C-9, an Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations, was before this committee almost two years ago under its former number Bill S-6. While there has been much debate on the bill, it has not changed since that time. I am here today to offer you an overview of the bill and describe for you how it will go a long way towards stabilizing the governance of first nations who choose to opt in.

[*English*]

It is important for committee members to remember that this bill was drafted based on recommendations provided to the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development by the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs and the Assembly of Manitoba Chiefs, under the leadership of the former grand chief, Ron Evans.

These organizations approached the department back in 2008, asking us to come to the table and work on building an alternative election system to the one under the Indian Act. From the Assembly of Manitoba Chiefs' perspective, they saw a lot of benefit if First Nations in the province had the opportunity to line up their terms of office, hold their elections on a common day and if all councils held office concurrently for four years. The Atlantic Policy Congress was interested in having longer terms of office.

Shortly after the joint work began with these organizations, it became clear to all that this could be an opportunity to not only address the specific issues raised by the organizations, but also to build a solid, open and transparent election system for First Nations.

The short two-year term of office is one of the provisions of the Indian Act that is most often criticized. Two years is simply not enough time for a band council to develop comprehensive plans, build important partnerships with industry, other levels of government and other nations, and launch and implement projects that will improve the well-being of their community. As soon as a band council sets its priorities, begins exploring possibilities and launching projects, it faces another election.

Beyond the limitations imposed by the two-year term of office, the Indian Act election system has a loose process for the nomination of candidates, where an individual doesn't even have to accept a nomination before their name is added to the ballot

[*Français*]

Brenda Kustra, directrice générale, Direction de la gouvernance, Secteur des opérations régionales, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui devant le comité.

Le projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs, a fait l'objet d'études devant ce comité il y a deux ans, numéroté à ce moment projet de loi S-6. Bien qu'il y ait eu plusieurs débats sur le projet de loi, il demeure inchangé. Je désire aujourd'hui vous offrir une vue d'ensemble du projet de loi et vous décrire comment il contribuera de façon importante à la stabilisation des gouvernements des Premières Nations qui choisissent d'y adhérer.

[*Traduction*]

Il est important de garder à l'esprit que le projet de loi a été élaboré d'après les recommandations faites au ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada par l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs et l'Assemblée des chefs du Manitoba, sous la houlette de l'ancien grand chef, Ron Evans.

Ces organisations ont approché le ministère en 2008, nous demandant de travailler avec elles à l'élaboration d'une autre formule électorale, qui remplacerait celle figurant dans la Loi sur les Indiens. L'Assemblée des chefs du Manitoba estimait qu'il serait véritablement avantageux pour les Premières Nations de la province d'aligner leur mandat, de tenir leurs élections le même jour et d'avoir des conseils élus pour le même mandat de quatre ans. L'Atlantic Policy Congress s'intéressait à des mandats plus longs.

Peu après le début de notre collaboration avec ces deux organisations, il est devenu manifeste pour tous que ce serait l'occasion de régler non seulement les problèmes précis soulevés par les organisations, mais aussi d'établir un système d'élection solide, ouvert et transparent pour les Premières Nations.

La brièveté du mandat de deux ans est l'une des dispositions de la Loi sur les Indiens la plus souvent critiquée. Deux ans, c'est tout bonnement insuffisant pour qu'un conseil de bande élabore des plans globaux, tisse des partenariats importants avec le secteur privé, d'autres instances gouvernementales et d'autres nations, ou lance et mette en œuvre des projets susceptibles d'améliorer le bien-être de sa collectivité. Dès qu'un conseil de bande a établi ses priorités, dès qu'il commence à explorer des possibilités et à lancer des projets, il doit affronter une autre élection.

Outre la contrainte que représente un mandat de deux ans, le système électoral établi aux termes de la Loi sur les Indiens manque de rigueur en ce qui concerne la nomination des candidats : un nom peut figurer sur le bulletin de vote sans que

and where the same individual can run for and actually be elected to office for both chief and councillor in the same election.

Recently you have probably read about a First Nation in British Columbia where one of the candidates for chief is not even a member of the First Nation. Under Bill C-9, candidates for all positions will have to be members of that First Nation. Add to this a mail-in ballot system that is open to abuse and where there are no defined offences and penalties to deter corrupt election practices, such as vote buying and offering bribes.

Finally, election appeals are investigated and decided upon by the Minister of Aboriginal Affairs and the Governor-in-Council, which is cabinet, and cabinet has the power to set aside elections. For any other level of government, only the courts have this power.

With these weaknesses identified, and consensus that they needed to be addressed by all parties, we worked jointly with the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs and the Assembly of Manitoba Chiefs to fully explore these issues and develop solutions.

These regional First Nations organizations developed their recommendations after having held extensive engagement and consultations in their own parts of the country with First Nations leaders, governance experts and First Nations community members. Before going forward with the legislation, we asked these organizations to jointly lead a national engagement effort. They were very happy to do so. They presented their recommendations to First Nations organizations and leaders in other parts of the country. As an example of these efforts, Ron Evans, the former Grand Chief of the Assembly of Manitoba Chiefs, made presentations to the Federation of Saskatchewan Indian Nations, the Alberta treaty chiefs and at four individual forums in British Columbia.

[*Translation*]

At this point, it would be important for me to tell you that, of the 617 first nations in Canada, 238 hold elections under the Indian Act, 343 hold their elections under their own community-based election rules, and 36 are self-governing first nations with election rules that are in their constitutions.

This legislation will be of primary interest to the 238 first nations who hold their elections under the Indian Act. First nations who hold their elections under their own community rules could choose to opt for the election system under bill C-9 if they see it as offering solutions to some of the challenges in their own election system.

la personne ait accepté d'être nommée; de plus, une même personne peut se présenter et d'ailleurs être élue à la fois aux fonctions de chef et de conseiller, lors de la même élection.

Vous avez sans doute entendu parler, récemment, d'une Première Nation de Colombie-Britannique où l'un des candidats au poste de chef n'est même pas membre de la Première Nation. En vertu du projet de loi C-9, tous les candidats devront être membres de la Première Nation. Autre problème : un système de scrutin par la poste ouvert aux abus, sans contravention ni amende visant à décourager les pratiques électorales corrompues, telles que l'achat de voix ou les pots-de-vin.

Enfin, ce sont le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord et le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le Cabinet, qui sont responsables de l'enquête et de la décision en cas d'appel. Le Cabinet a en outre le pouvoir d'annuler le résultat d'une élection, contrairement à ce qui se passe pour toutes les autres élections au pays, où seuls les tribunaux ont le droit de trancher.

Les faiblesses ayant été identifiées, il s'est établi un consensus pour y remédier. Nous avons travaillé de concert avec l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs et l'Assemblée des chefs du Manitoba pour aller au fond des problèmes et élaborer des solutions.

Les deux organisations régionales des Premières Nations ont élaboré leurs recommandations après avoir tenu des consultations approfondies, dans leur coin du pays, avec des leaders des Premières Nations, des experts en matière de gouvernance et des membres des collectivités des Premières Nations. Avant de présenter le projet de loi, nous leur avons demandé de se concerter au niveau national, ce qu'elles ont accepté avec plaisir. Elles ont présenté leurs recommandations aux organisations et aux chefs des Premières Nations ailleurs au Canada. Par exemple, Ron Evans, l'ancien grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, a présenté la question à la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, aux chefs de traité de l'Alberta et dans quatre forums distincts en Colombie-Britannique.

[*Français*]

À ce moment, il est important que je vous dise que des 617 Premières Nations au Canada, 238 tiennent leurs élections en vertu de la Loi sur les Indiens, 343 tiennent leurs élections en vertu de leurs propres règles électorales communautaires, et 36 Premières Nations ont des ententes d'autonomie gouvernementale. Les règles électorales de ces dernières font partie de leur constitution.

Cette loi intéressera tout d'abord les 238 Premières Nations qui tiennent leurs élections en vertu de la Loi sur les Indiens. Les Premières Nations qui tiennent leurs élections en vertu de leurs propres règles électorales communautaires pourraient choisir d'adhérer au système électoral du projet de loi C-9 si elles croient qu'il offre des solutions aux défis posés par leur propre système électoral.

[*English*]

The first recommendation both organizations made was for the development of a new piece of legislation and not a modification to the Indian Act. This way, First Nations who prefer the Indian Act election system, because it works for them, can continue to use that election system. Bill C-9 is a stand-alone piece of legislation which offers an alternative to First Nations who want to shed another piece of the archaic Indian Act.

The other recommendations of the organizations were very specific as to the content of the legislation, and those recommendations are reflected in the bill. The Atlantic Policy Congress has made this assertion to a number of parliamentary committees on more than one occasion.

First and foremost, Bill C-9 affords four-year terms, which is comparable to federal, provincial and most municipal governments. The Assembly of Manitoba Chiefs saw obvious advantages for several band councils to hold their elections on the same day and hold office concurrently. The bill contains provisions that will allow a minimum of six First Nations to line up their terms of office and hold their elections on the same day.

This bill also provides a more robust process for the nomination of candidates where nominees have to accept their nomination before becoming a candidate and where no person can be a candidate for both a chief and councillor position in the same election.

The bill contains defined offences and penalties surrounding corrupt election practices similar to those found in the Canada Elections Act, where people who offer bribes or purchase mail-in ballots could face fines and imprisonment.

The bill does not afford any powers to the minister or the Governor-in-Council with respect to election appeals. Just as in other electoral legislation, the bill places these powers with the courts.

I think it's also important to point out that this bill contains provisions that allow a First Nation to remove itself from this legislation at a later time should they decide to develop and ratify a community election code.

In closing, I hope my introduction here today has allowed you to gain an appreciation for the collaborative work that has gone into the development of this bill and has further allowed you to understand the purpose of the bill, what it will do and, most importantly, how it will support and underpin strong First Nation governments.

[*Translation*]

Thank you once more for having given me the opportunity to appear before you. It will be my pleasure to answer your questions.

[*Traduction*]

Quelle a été la première recommandation des organisations? L'élaboration d'une loi distincte, plutôt qu'une modification de la Loi sur les Indiens. Ainsi, les Premières Nations qui préfèrent le système électoral de la Loi sur les Indiens, parce qu'il fonctionne pour eux, peuvent continuer de l'utiliser. Le projet de loi C-9 est une mesure législative distincte qui offre une solution de rechange aux Premières Nations souhaitant se débarrasser d'un autre élément de la Loi sur les Indiens, qui est archaïque.

Les autres recommandations des organisations décrivaient en détail les mesures à adopter et on les retrouve dans le projet de loi, comme l'Atlantic Policy Congress l'a confirmé à divers comités parlementaires à plus d'une occasion.

Tout d'abord, le projet de loi C-9 introduit des mandats de quatre ans, comparables à ceux des élections fédérales, provinciales et municipales, généralement parlant. L'Assemblée des chefs du Manitoba voyait un gros avantage à la tenue d'élections à un même jour pour plusieurs conseils de bande et à des mandats concomitants. Le projet de loi contient des dispositions qui permettront à au moins six Premières Nations d'aligner la durée de leur mandat et de tenir leurs élections un même jour.

Le projet de loi établit également un processus plus rigoureux pour la nomination de candidats : les personnes nommées doivent accepter leur nomination avant de devenir officiellement candidates et personne ne peut se porter candidat à la fois pour un poste de membre du conseil et pour un poste de chef pendant la même élection.

Le projet de loi définit des contraventions et des peines similaires à la Loi électorale du Canada, en cas de pratiques électorales corrompues, si bien que les pots-de-vin ou l'achat de votes par la poste peuvent être punis d'amendes ou de prison.

Le projet de loi ne donne aucun pouvoir au ministre ou au gouverneur en conseil en ce qui concerne les appels électoraux. Comme toute autre loi électorale, le projet de loi donne ce pouvoir aux tribunaux.

Le projet de loi comporte une autre disposition qui me semble importante : elle permet à une Première Nation de se soustraire à l'application de la loi en question à une date ultérieure, si elle décide d'élaborer et de ratifier un code électoral communautaire.

En conclusion, j'espère que mon exposé vous a donné une idée du travail de collaboration dont le projet de loi est l'aboutissement et vous permet de comprendre l'objectif du projet de loi, sa portée et, surtout, son importance pour appuyer des gouvernements des Premières Nations solides.

[*Français*]

Merci encore une fois de m'avoir offert cette possibilité de comparaître devant vous. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

[*English*]

The Chair: Thank you, Ms. Kustra. I think there's at least one member of this committee here this morning who remembers the previous bill, Bill S-6, and our review of it almost two years ago, so thank you for your testimony.

I will defer to the deputy chair, Senator Dyck.

Senator Dyck: Thank you for your presentations this morning. As our chair has indicated, we were through this process about two years ago and a number of us were at the table then.

I have a number of questions for you. I'm going to start with a general question.

Could you give us a general statement with regard to the scope of the problem with First Nation elections? That would be: How many First Nations do you think there are that have serious election problems? What percentage would that be of the total number of First Nations? Can you identify them by type of elections they hold, for example, Indian Act elections versus the two types of custom codes versus hereditary? Do you have that information?

Ms. Kustra: Yes, I can provide that information to committee members. Thank you for that question, Senator Dyck.

We do track the number of Indian Act election appeals that are made because a very specific process in the Indian Act must be followed. From 2013 to the present day, there have been 126 elections held under the Indian Act and 17 per cent of these have been appealed; that's 21 appeals out of 126 elections held. We currently have eight election appeals in progress.

Concerning the data with respect to community custom elections, we don't keep that data in the department. Those elections are held under a community-specific code. Each code may have its own appeal mechanism. Members of the community would be aware of what that appeal mechanism is and would follow it. Some could be a community-based tribunal; others could actually be a reference to the court.

Similarly, with the electoral provisions of self-government agreements, there is no role for the department and we don't have any statistics. We only have those that relate to the Indian Act.

Senator Dyck: Following along with that, with regard to custom code First Nations, how many are in the type that reverted to custom?

Ms. Kustra: The conversion to custom policy has been in place, I think, since 1996. For First Nations that made a request to the department to move out of the Indian Act into custom, I don't have that number at my fingertips, but there are a majority of

[*Traduction*]

Le président : Merci, madame. Parmi les membres du comité présents ici ce matin, il y a au moins une personne qui se souvient de la version précédente du projet de loi, le projet de loi S-6, et de l'examen qui avait été effectué il y a presque deux ans. Nous vous remercions donc de votre témoignage.

Je vais passer la parole à la vice-présidente, la sénatrice Dyck.

La sénatrice Dyck : Merci de vos exposés. Comme l'a dit notre président, nous reprenons un processus effectué il y a deux ans, époque où plusieurs d'entre nous étaient déjà membres du comité.

J'ai plusieurs questions pour vous et je vais commencer par quelque chose de général.

Pourriez-vous indiquer de façon générale l'ampleur du problème que présentent les élections des Premières Nations? D'après vous, combien de Premières Nations sont en but à de graves problèmes électoraux? Quel pourcentage cela représente-t-il sur le total? Pouvez-vous les identifier selon le type d'élections tenues — élection en vertu de la Loi sur les Indiens, par opposition aux deux types de codes coutumiers, par opposition au mode héréditaire? Avez-vous ces renseignements?

Mme Kustra : Oui, je peux fournir ces renseignements aux membres du comité et je vous remercie d'avoir posé la question, sénatrice.

Vu la nature bien précise des démarches à suivre, nous savons précisément combien d'appels sont interjetés aux élections tenues en vertu de la Loi sur les Indiens. Entre 2013 et maintenant, 126 élections ont été tenues en vertu de la Loi sur les Indiens et 17 p. 100 de ces élections ont fait l'objet d'un appel : 21 appels pour 126 élections. Huit appels sont d'ailleurs en cours.

Pour ce qui est des élections en vertu d'un code communautaire coutumier, le ministère n'a pas de données. Ces codes sont, en effet, propres à la collectivité et susceptibles d'avoir leur propre mécanisme d'appel. C'est aux membres de la collectivité de savoir quel est le mécanisme d'appels et de s'en prévaloir : parfois un tribunal issu de la communauté, d'autres fois, un renvoi à une cour.

Il en va de même pour les dispositions électorales d'entente d'autogouvernement : le ministère n'y joue pas de rôle et ne tient pas de statistiques. Nous avons donc seulement les données sur les élections menées en vertu de la Loi sur les Indiens.

La sénatrice Dyck : Dans la même veine, combien de Premières Nations ont choisi de revenir à un code coutumier?

Mme Kustra : Je pense que la possibilité de revenir à un code coutumier existe depuis 1996. Je n'ai pas sous la main les chiffres sur le nombre de Premières Nations ayant demandé au ministère de passer de la Loi sur les Indiens à un code coutumier. En fait,

those custom First Nations that never were under the Indian Act. They have always had a community custom, so they did not go through the conversion process to move out of the Indian Act and into their own community custom.

Senator Dyck: I know at one point, certainly in the report that this committee produced several years ago, it was suggested that the department pursue the option of reverting to custom for those custom code First Nations that haven't gone that route, that there should be a push to move them towards that route. Why are we choosing the option of having Bill C-9 versus pushing people towards developing their own custom code?

Ms. Kustra: Thank you for that question.

The department continues to respond to First Nations who themselves identify that they wish to move out of the Indian Act into community custom. It really is not a matter of the department pushing First Nations in that direction. We respond to First Nations who approach the department, sometimes with a draft code. We work with them through the preparation of their code to ensure that it is compliant with the Charter of Rights and Freedoms and it has amendment processes included in their particular code.

I believe right now we have close to 20 active files. I might be off on the number, but I believe there are about 20 First Nations who have engaged the department in information-gathering and work on a community-based code which could eventually see them move out of the Indian Act and into their community custom code. That process is ongoing.

Sometimes, when there is an election in the community, if the reversion to custom has been started by a previous chief and a new chief and council comes in, they may not wish to pursue it so it kind of sits idle for a little while, and sometimes it comes back for continued discussion.

Senator Dyck: How many First Nations do you expect will actually opt in to this legislation, considering that you might say that the better route — perhaps the ideal route — would seem to be the custom code reversion? That's perhaps debatable, but it seems like the better option is to design your own code. How many do you expect will actually opt in?

Ms. Kustra: We have had very strong indication from the Atlantic Policy Congress that a majority of the First Nations in the Atlantic region that elect their leaders under the Indian Act are interested in opting in. I believe representatives from that organization will be appearing as witnesses before the committee, and they could probably give you a more precise number.

We still have the interest from Manitoba chiefs who are interested in lining up for a common election day. I don't know how many that is right now. I think we're going to need to be in a position to actually have a piece of legislation so that First

une majorité des Premières Nations tenant des élections en vertu de codes coutumiers n'en ont jamais tenues en vertu de la Loi sur les Indiens; elles ont toujours eu un code communautaire coutumier et n'ont pas eu à suivre le processus de conversion pour passer de la Loi sur les Indiens à leur propre code communautaire coutumier.

La sénatrice Dyck : Je me souviens qu'on suggérait à une époque que le ministère pousse les Premières Nations à revenir à un code coutumier, en tout cas cela figurait dans un rapport produit par notre comité il y a quelques années. Pourquoi préfère-t-on maintenant le projet de loi C-9 à la possibilité d'encourager les gens à élaborer leur propre code coutumier?

Mme Kustra : Je vous remercie de votre question.

Le ministère continue à accueillir les demandes de Premières Nations souhaitant elles-mêmes passer de la Loi sur les Indiens à un code communautaire coutumier. Mais ce n'est pas le ministère qui pousse dans cette direction. Nous répondons aux demandes des Premières Nations qui s'adressent au ministère, parfois avec une ébauche de code. Nous travaillons avec elles à la préparation du code, pour veiller à ce qu'il soit conforme à la Charte des droits et des libertés et qu'il comporte un processus de modification.

Je pense qu'à l'heure actuelle nous avons près de 20 dossiers actifs. Sauf erreur de ma part, environ 20 Premières Nations ont demandé au ministère de fournir de l'information et de travailler à un code communautaire qui leur permettrait au bout du compte de passer de la Loi sur les Indiens à leur propre code communautaire coutumier. Le processus se poursuit.

Parfois, quand il y a une élection dans une collectivité, un chef qui avait lancé un processus de retour au code coutumier est remplacé par un nouveau chef et un nouveau conseil que cela n'intéresse pas nécessairement, si bien que le dossier est mis de côté pendant un certain temps, quitte à faire l'objet d'une nouvelle discussion à l'avenir.

La sénatrice Dyck : Selon vous, combien de Premières Nations vont adopter la loi que nous étudions, alors que le retour à un code coutumier serait une meilleure solution, voire la solution idéale? Cela se discute peut-être, mais l'option de concevoir son propre code semble meilleure. D'après vous, combien de Premières Nations vont adopter le projet de loi que nous étudions?

Mme Kustra : L'Atlantic Policy Congress est convaincu qu'une majorité des Premières Nations de la région qui élisent leurs chefs en vertu de la Loi sur les Indiens seraient intéressées par la loi que nous étudions. Je crois que vous avez prévu d'entendre le témoignage de représentants de cette organisation, ils pourront sans doute vous donner un chiffre plus précis.

Il y a aussi les chefs du Manitoba qui s'intéressent à l'établissement d'un jour d'élection commun. On ne connaît pas leur nombre exact maintenant. Sauf erreur de ma part, c'est seulement une fois que le projet de loi C-9 aura bel et bien été

Nations can open the discussion and determine whether or not this is a way to go, but it will be an option for those First Nations who want to take advantage of it. I don't have a specific number.

Senator Dyck: As you know, when we dealt with this bill last time, there was a lot of discussion and concern with regard to paragraph 3(1)(*b*), allowing the minister to impose Bill C-9 on First Nations. Looking at the legislative summary, when the Atlantic Policy Congress and the AMC did their consultation and developed a report, one of the things included in the report was allowing no role for the minister in election appeals and the possible creation of an independent appeals tribunal. It focused on the part of allowing no role for the minister in election appeals. Paragraph 3(1)(*b*) actually allows the minister to make a First Nation come under the umbrella of Bill C-9. I believe there's a lot of resistance to that amongst many First Nations, and I guess we'll hear that from the witnesses. Can you explain why the minister needs that type of power?

Ms. Kustra: The power of the minister to bring a First Nation into the legislation already exists in the Indian Act. The minister currently has the power to bring a First Nation, operating under a community custom election code, under the act when he deems it advisable for the good governance of the community. Those are the words in the Indian Act.

The power of the minister to bring First Nations into Bill C-9 exists to afford an opportunity for the minister to resolve protracted leadership disputes that significantly compromise the governance of a First Nation. In looking at this power, in fact the way the authority for the minister is written in this bill is more restrictive than it is under the Indian Act. Under the Indian Act, the words are when the minister "deems it advisable." Under Bill C-9 the words are very specific, when he ". . . is satisfied that a protracted leadership dispute has significantly compromised governance of that First Nation. . . ."

Also, in terms of looking at the power, I hope folks would agree that if a First Nation is in a leadership dispute situation, it doesn't really make a lot of sense to bring that First Nation into an Indian Act system, which is far from ideal and has many weaknesses. Providing that authority to the minister under the new legislation would bring that troubled community into a very robust election system, and that's why this authority exists.

Senator Dyck: Could I ask a quick supplementary to that? Currently the minister could not order a custom code First Nation to undergo Bill C-9, but the minister could order them to undergo an Indian Act election?

adopté que les Premières Nations vont entamer une discussion et décider si, oui ou non, l'option les intéresse. La loi existera pour les Premières Nations qui décideront de s'en prévaloir; j'ignore quel nombre exact cela représentera.

La sénatrice Dyck : Comme vous le savez, la dernière fois que nous nous sommes penchés sur le projet de loi, l'alinéa 3(1)*b*), qui permettait au ministre d'imposer le projet de loi C-9 aux Premières Nations, avait suscité beaucoup de discussion et de préoccupation. D'après le résumé législatif, quand l'Atlantic Policy Congress et l'ACM ont effectué des consultations et rédigé un rapport, leur recommandation était que le ministre ne joue aucun rôle dans les appels électoraux et que l'on envisage la création d'un tribunal d'appel indépendant. Le rapport soulignait l'importance que le ministre ne joue aucun rôle dans les appels électoraux. Or, l'alinéa 3(1)*b*) permet au ministre de faire tomber une Première Nation sous la coupe du projet de loi C-9. Je crois que cela suscite une résistance farouche de la part de nombreuses Premières Nations et les témoignages que nous entendrons l'indiqueront sans doute. Pouvez-vous expliquer pourquoi le ministre a besoin de ce type de pouvoir?

Mme Kustra : Le pouvoir pour le ministre de mettre une Première Nation sous l'effet d'une loi existe déjà dans la Loi sur les Indiens. À l'heure actuelle, le ministre a le pouvoir de ramener une Première Nation ayant son propre code électoral communautaire coutumier sous l'application de la Loi sur les Indiens, s'il estime que c'est souhaitable pour la bonne gouvernance de la collectivité. C'est ce que stipule la Loi sur les Indiens.

Si le ministre a le pouvoir d'assujettir une Première Nation au projet de loi C-9, c'est pour lui donner la possibilité de résoudre des conflits prolongés liés à la direction d'une Première Nation et qui compromettent sérieusement la gouvernance de celle-ci. En fait, le pouvoir qui est octroyé au ministre dans ce projet de loi est plus restreint que celui prévu par la Loi sur les Indiens. Cette dernière prévoit le recours à ce pouvoir lorsque le ministre « le juge utile ». Le libellé du projet de loi C-9 est quant à lui bien précis, c'est-à-dire lorsqu'il « est convaincu qu'un conflit prolongé lié à la direction de la Première Nation a sérieusement compromis la gouvernance de celle-ci ».

En outre, toujours en ce qui concerne ce pouvoir, j'espère qu'on conviendra que si une Première Nation est affligée par un conflit lié à sa direction, il n'est pas très sensé de l'assujettir au système prévu par la Loi sur les Indiens, lequel est loin d'être idéal et compte de nombreuses lacunes. Grâce à ce pouvoir octroyé au ministre en vertu de la nouvelle mesure législative, la communauté troublée bénéficierait d'un solide système électoral, et c'est pourquoi ce pouvoir existe.

La sénatrice Dyck : Pourrais-je poser une question supplémentaire? Actuellement, le ministre ne pourrait pas assujettir une Première Nation dotée d'un code électoral coutumier au projet de loi C-9, mais pourrait lui imposer le régime électoral prévu par la Loi sur les Indiens, n'est-ce pas?

Ms. Kustra: Yes, because Bill C-9 is not legislation yet. But right now, if there was a leadership dispute that had been going on for a long time, compromising the governance of the First Nation, the minister could deem it advisable and could bring a custom First Nation under the Indian Act. That power to bring a custom nation under the Indian Act has only been used three times in the last 12 years, so it's taken very seriously. It's a serious action, and there are many steps that the department goes through in working with the First Nation to try to resolve the issues before that final step of bringing the nation into the federal legislation actually occurs.

The Chair: Just before I turn to Senator Moore, I'd just like to ask a couple of questions following up on Senator Dyck's questions.

First of all, she spoke about custom code reversion, I think she described it as, and suggested that this option should be perhaps encouraged. I understand that the department doesn't get involved in custom code elections and maybe doesn't know a lot about how they work. Maybe I'm overstating that.

Is it true that custom code elections that might be encouraged or, as has been suggested, should be encouraged, may not contain protections of the Charter of Rights and Freedoms and may not contain some of what you describe as the more robust provisions in the bill before us against corrupt election practices or contain penalties against violating accepted democratic processes? I guess I'm asking: Do we know whether there would be protections and guarantees of fairness in custom code elections if we were to push that option?

Ms. Kustra: Thank you for that question, Senator Patterson.

When a First Nation comes forward requesting removal from the Indian Act to adopt their own community custom, the code they come forward with must contain provisions that respect the Charter of Rights and Freedoms and that include things such as amendment clauses and appeal mechanisms.

In the very first instance, the department is assured that the code that will guide the community elections does have those protections, as you have indicated. However, after that date, going forward into the future, the community can use the amendment process in their community code to change the code, and they could perhaps put in clauses that could limit some of the rights of individuals or could bring that particular code into a position where we would say it does not respect the Charter of Rights and Freedoms. However, there is absolutely no role for the department after that initial review of the code and the initial decision by the department to remove that First Nation from the Indian Act.

So it is compliant in the first instance but, after that, changes could be made that could bring it into a situation of non-compliance and infringement on the rights of some people.

Mme Kustra : Oui, parce que le projet de loi C-9 n'a pas encore force de loi. Actuellement, dans le cas d'un conflit prolongé lié à la direction d'une Première Nation et compromettant sérieusement la gouvernance de celle-ci, le ministre pourrait le juger utile et assujettir la Première Nation dotée d'un régime coutumier au régime prévu par la Loi sur les Indiens. Ce pouvoir d'appliquer la Loi sur les Indiens à une Première Nation dotée d'un régime coutumier n'a été exercé qu'à trois reprises au cours des 12 dernières années, ce qui indique qu'on prend la chose bien au sérieux. Il s'agit d'une mesure lourde de conséquences, et donc le ministère doit passer par de nombreuses étapes et collaborer avec la Première Nation pour essayer de résoudre les problèmes avant de franchir la dernière étape, qui consiste à assujettir la Première Nation à la législation fédérale.

Le président : Avant de laisser la parole au sénateur Moore, j'aimerais poser quelques questions pour donner suite à celles de la sénatrice Dyck.

Tout d'abord, je pense qu'elle a parlé du fait de revenir au régime coutumier, et laissé entendre que cette option devrait peut-être être favorisée. Je sais que le ministère n'intervient pas dans les codes électoraux coutumiers, et n'en sait peut-être que peu sur leur fonctionnement. J'exagère peut-être.

Est-il vrai que les régimes électoraux coutumiers pourraient ne pas comprendre de mesures de protection en vertu de la Charte des droits et libertés ni ce que vous avez décrit comme les solides dispositions du projet de loi dont nous sommes saisis contre les pratiques de corruption électorale ou prévoyant des pénalités pour la violation d'un processus démocratique accepté? Autrement dit, si nous favorisons l'option des régimes électoraux coutumiers, savons-nous si ceux-ci comprendraient des mesures de protection et des garanties d'équité?

Mme Kustra : Je vous remercie de votre question, sénateur.

Lorsqu'une Première Nation demande à se retirer du système électoral prévu par la Loi sur les Indiens pour adopter son propre code coutumier communautaire, ce dernier doit comprendre des dispositions respectant la Charte des droits et libertés et prévoir des dispositions d'amendement et des mécanismes d'appel.

Au tout début, le ministère peut s'assurer que le code qui gérera les élections communautaires comprend ces mesures de protection, comme vous l'avez indiqué. Cependant, après coup, la communauté peut se servir du processus d'amendement prévu par le code communautaire pour changer ce dernier, et pourrait adopter des dispositions limitant certains des droits des particuliers ou faire en sorte que le code ne respecte pas la Charte des droits et libertés. Cependant, le ministère n'a absolument aucun rôle à jouer après avoir fait l'examen initial du code et décidé de retirer cette Première Nation de l'application du système prévu par la Loi sur les Indiens.

Il y a donc conformité au tout début, mais par la suite, les changements apportés pourraient faire en sorte que le code ne soit plus conforme ou qu'il porte atteinte à certains droits.

The Chair: I wonder if I might also follow up on one of Senator Dyck's comments. It relates to the previous committee's recommendation that there should be an independent elections tribunal to deal with elections in dispute. I know the government, in its response to the committee report, rejected that recommendation. I wonder if you could describe why that recommendation was not accepted by the government of the day or the minister of the day.

Ms. Kustra: Yes, I can certainly provide some information in that regard.

The creation of an independent First Nations election appeal was reviewed, and it was not incorporated into the legislation, as you have indicated. There are some reasons around that decision. First, the offences and penalty provisions of this bill provide that corrupt practices would be responded to and addressed by law enforcement, Crown attorneys and the courts. So no matter what powers could be afforded to a First Nations or an independent election commission, any decision they would make would ultimately be subject to review in the courts.

Third, we felt, as did many others, that the courts already offer a transparent appeal mechanism that is open to public scrutiny and used by many levels of government. The First Nations Election Act creates a comparable election system for First Nations and, as such, the appeal process in this particular piece of legislation would mirror that in other election legislation.

Finally, I believe that the minister, in his answer to this question before one of the committees, indicated that significant resources would be required to support such a commission and that it was difficult to justify those resources in the fiscal environment.

Also, given the fact that at this point in time we don't know how many First Nations may opt into this legislation — and basically the question that Senator Dyck posed — we could potentially have a commission that might not have any business for a number of years.

For those reasons, it was felt that the establishment of an independent commission was not appropriate and that the more appropriate appeal mechanism was to the courts.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for being here. I, too, would like to follow up on a couple of Senator Dyck's questions.

Ms. Kustra, you mentioned that from 2013 to date, 126 elections have been held under the act and that there are 21 appeals resulting from those elections. What was the nature of those appeals?

Ms. Kustra: There are a number of categories of appeals that come in. Some are based on technical breaches of the Indian Band Election Regulations, so it could be things like the polls not

Le président : J'aimerais revenir à l'un des commentaires de la sénatrice Dyck sur la recommandation qu'avait faite le comité antérieur sur l'opportunité d'avoir un tribunal électoral indépendant pour gérer les différends. Dans sa réponse au rapport du comité, je sais que le gouvernement a rejeté cette recommandation. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi la recommandation n'avait pas été acceptée par le gouvernement ou le ministre de l'époque?

Mme Kustra : Oui, je peux certainement vous fournir des renseignements sur la question.

Comme vous l'avez dit, la création d'un mécanisme d'appel électoral indépendant des Premières Nations avait été étudiée mais pas retenue dans le projet de loi, et ce, pour des raisons précises. Tout d'abord les dispositions du projet de loi sur les infractions et les peines stipulent que les pratiques de corruption seraient traitées par les forces de l'ordre, les procureurs de la Couronne et les tribunaux. Toute décision prise pourrait être contestée devant les tribunaux quels que soient les pouvoirs accordés aux Premières Nations ou à une commission électorale indépendante.

Troisièmement, nous estimions, comme bien d'autres, que les tribunaux offrent déjà un mécanisme d'appel transparent qui se prête à un contrôle public et qui est utilisé par différents ordres de gouvernement. La Loi sur les élections au sein des Premières Nations crée un système électoral comparable pour les Premières Nations de sorte que le processus d'appel dans cette loi en particulier reprendrait ce que l'on retrouve dans d'autres lois électorales.

Enfin, je crois que le ministre a répondu à la question dans un autre comité en disant qu'il faudrait des ressources considérables pour une telle commission et qu'il serait difficile de justifier l'utilisation de ces ressources dans l'environnement financier actuel.

En outre, étant donné que nous ne savons pas encore combien de Premières Nations vont se prévaloir de la loi — on en revient à la question de la sénatrice Dyck —, il se pourrait que la commission n'ait rien à faire pendant un certain nombre d'années.

Pour toutes ces raisons, nous estimions que l'établissement d'une commission indépendante ne convenait pas et que le mécanisme d'appel le plus opportun serait les tribunaux.

Le sénateur Moore : Merci aux témoins d'être venus. J'aimerais également revenir à quelques questions posées par la sénatrice Dyck.

Madame Kustra, vous avez dit que de 2013 jusqu'à ce jour, il y a eu 126 élections en vertu de la loi et 21 appels découlant de ces élections. Quelle était la nature de ces appels?

Mme Kustra : Il y a différentes sortes d'appels. Certains sont fondés sur des infractions d'ordre technique au Règlement sur les élections aux fins des bandes d'Indiens. Ce serait notamment des

opening and closing in an appropriate period of time. It could be not providing appropriate facilities for people to cast their vote. It could be in terms of how ballots are treated.

So there are perceived technical breaches that are often the subject of appeals, and then there is the category around corrupt practices and vote buying. And there are quite a number of allegations that are the subject of the appeals that relate to those corrupt practices.

Senator Moore: Of the 21 appeals, how many were technical and how many dealt with corrupt practices?

Ms. Kustra: I don't have that number with me, senator.

Senator Moore: Could you get it and provide it to the clerk of the committee?

Ms. Kustra: Yes, I can.

I now have an answer to Senator Dyck's question on the number of communities that have converted to custom since the 1996 policy, and the number is 75.

Senator Moore: Okay. I thought somewhere along the way I heard you say 20 or so are working on this. Is that in addition to the 75?

Ms. Kustra: Yes. Seventy-five have already been removed from the Indian Act into their own community custom since 1996. About 20 First Nations that expressed an interest in being removed from the Indian Act, and we are working with those communities right now in the development of their code.

Senator Moore: How many First Nations make up the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat?

Ms. Kustra: There are about 35.

Senator Moore: And the Assembly of Manitoba Chiefs?

Ms. Kustra: There are 64.

Senator Moore: So we've got about 100. Are those 100 all currently conducting their elections under the act, or are some of them — or all of them — under the community custom code?

Ms. Kustra: Of the 64 or 65 First Nations in Manitoba, 37 of them conduct their elections under the Indian Act; there are a couple of hereditary chiefs, and the residual are under community custom.

In the Atlantic, I believe 27 of the 35 conduct their elections under the Indian Act.

Senator Moore: So dealing with the Assembly of Manitoba Chiefs, 37 of the 64 currently conduct their elections under the act. For the remaining 27, in terms of the position that came forward from that assembly, was that position the majority? Were the other 27 agreeable to that position? Do you know?

bureaux de scrutin qui ne sont pas ouverts ou qui ne ferment pas au moment voulu. Ce pourrait être, par exemple, des installations inadéquates pour que les gens puissent voter. Ce pourrait être la façon dont on gère les bulletins de vote.

Il y a donc ce qu'on perçoit comme une infraction de nature technique qui fait souvent l'objet d'appel. Il y a également les pratiques de corruption, sur lesquelles sont fondées bon nombre des allégations, et l'achat de votes.

Le sénateur Moore : De ces 21 appels, combien étaient de nature technique et combien portaient sur des pratiques de corruption?

Mme Kustra : Je n'ai pas ces chiffres avec moi, sénateur.

Le sénateur Moore : Pourriez-vous les trouver et les transmettre à la greffière du comité?

Mme Kustra : Oui, je peux.

J'ai une réponse à la question de la sénatrice Dyck sur le nombre de communautés qui sont passées au code coutumier depuis l'entrée en vigueur de la politique en 1996. Il y en a 75.

Le sénateur Moore : D'accord. Je croyais vous avoir entendu dire qu'il y en avait une vingtaine. Est-ce en plus des 75?

Mme Kustra : Oui. Soixante-quinze d'entre elles s'étaient déjà soustraites à la Loi sur les Indiens depuis 1996 pour adopter leur propre code électoral communautaire. Une vingtaine de Premières Nations ont manifesté l'intérêt de se soustraire à la Loi sur les Indiens et nous travaillons avec elles à l'élaboration de leur code.

Le sénateur Moore : Combien de Premières Nations composent le Secrétariat de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs?

Mme Kustra : Environ 325.

Le sénateur Moore : Et pour l'Assemblée des chefs du Manitoba?

Mme Kustra : Soixante-quatre.

Le sénateur Moore : Nous en avons donc une centaine. Tiennent-elles tous des élections en vertu de la loi ou en vertu d'un code électoral coutumier?

Mme Kustra : De ces 64 ou 65 Premières Nations au Manitoba, 37 tiennent leurs élections en vertu de la Loi sur les Indiens; il y a quelques chefs héréditaires et les autres suivent le code coutumier.

Dans la région de l'Atlantique, je crois que 27 des 35 tiennent des élections en vertu de la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Moore : Pour ce qui est de l'Assemblée des chefs du Manitoba, 37 des 64 Premières Nations tiennent actuellement leurs élections en vertu de la loi. Pour les 27 autres, est-ce que la décision prise à l'assemblée reflète l'opinion de la majorité? Les 27 étaient-elles d'accord avec cette opinion? Êtes-vous au courant?

Ms. Kustra: I really can't answer that question. The decision ultimately to opt into the act will be made by the individual First Nation. While we have 37 communities in Manitoba that elect their leaders under the Indian Act, I think it would be presumptuous for me to say that we expect all 37 would come in because it will be an individual decision by the leaders in those communities as to where they want to go.

In the position that the current grand chief, Derek Nepinak, has come forward with, he has definitely expressed some concerns with the legislation, but he has also said that it is up to the individual leaders to make the decision that makes most sense for their communities. We still think that there is an opportunity for the Manitoba leaders to come forward, especially those that were looking to have a common election day, to be able to have the same leadership in place for four years, elected at the same time, so that they could negotiate with provincial governments, with other partners and resource development industries. We think that if there is an opportunity for First Nations to consider that, should this bill be passed into law, we'll see that interest come forward.

Senator Moore: I understand that, but in your comments here it looks like your department is certainly relying on the position taken by the Atlantic Policy Congress and by the Assembly of Manitoba Chiefs. I'm just wondering what the basis was of the positions put forward by those two groups. Was it just a majority? Was it a majority of the 30? I don't know how that position was arrived at, and I think it's important to know. Of the 64 in Manitoba, how many of the 37 under the act agree with this? How many of those not under the act agree with this? I think the same information should be forthcoming with regard to the Atlantic Policy Congress. If you could get that information, I think it would be instructive. Could you get that and provide it to the clerk, please?

Ms. Kustra: We don't have the information with respect to how many of the 37 chiefs would be supportive of the act. The leadership changes in those 37 communities. It may change every two years. We started on the development of this legislation in 2008 and we're in 2014 now, so six years have gone by. We could have had three different leaders in some of these communities. We don't have the numbers to be able to provide to the committee in terms of the individual support in the Manitoba leadership community.

Senator Moore: You mentioned 2008. That was the benchmark date when you say these two organizations approached the department. What was the support or the basis for the position put forward by those two organizations that they would have the authority or the mandate? I want to know what support they had

Mme Kustra : Je ne peux vraiment pas répondre à cette question. La décision de se prévaloir de la loi sera prise par chacune des Premières Nations. Bien que nous ayons 37 communautés au Manitoba qui élisent leurs dirigeants en vertu de la Loi sur les Indiens, je crois que ce serait présomptueux de ma part de dire que nous nous attendons à ce que les 37 adhèrent puisque ce sera une décision prise par chaque dirigeant dans cette communauté.

Le grand chef actuel Derek Nepinak a certainement exprimé des préoccupations quant à la loi, mais il a également dit que la décision revient à chaque dirigeant dans ces communautés. Pour ce qui est de la position du grand chef actuel, Derek Nepinak, il a manifestement exprimé certaines préoccupations relativement à la loi, mais il a également dit qu'il revient à chaque dirigeant de prendre la décision la plus logique pour sa communauté. Il se pourrait encore que des dirigeants du Manitoba cherchent à se prévaloir de la loi, surtout ceux qui souhaitent une journée d'élections commune et un mandat de quatre ans pour les dirigeants, ce qui leur laisserait assez de temps pour négocier avec les gouvernements provinciaux, les autres partenaires et les représentants des industries du développement des ressources. Nous croyons que les Premières Nations étudieront tous ces facteurs si ce projet de loi est adopté.

Le sénateur Moore : Je comprends bien cela, mais vous laissez entendre que votre ministère compte sur la position prise par l'Atlantic Policy Congress et par l'Assemblée des chefs du Manitoba. Je me demande simplement sur quoi se fondent les positions présentées par ces deux groupes. Était-ce simplement la majorité? Était-ce la plus grande partie des 30? J'ignore comment on est arrivé à cette position et je crois que c'est important de le savoir. Des 64 Premières Nations au Manitoba, combien parmi les 37 qui sont régies par la loi sont d'accord avec cela? Combien parmi celles qui ne sont pas régies par la loi sont d'accord avec cela? Il faudrait aussi savoir ce qu'il en est relativement à l'Atlantic Policy Congress. Si vous pouviez nous fournir ces renseignements, ce serait très éclairant. Pourriez-vous obtenir ces renseignements et les communiquer à la greffière s'il vous plaît?

Mme Kustra : Nous ne savons pas combien parmi les 37 chefs appuient la loi. Les dirigeants changent dans ces 37 communautés. Ils changent parfois tous les deux ans. Nous avons commencé à rédiger cette loi en 2008 et nous sommes en 2014, il y a donc six ans d'écoulés. Dans certaines communautés nous avons eu trois dirigeants différents. Nous ne pouvons pas fournir au comité le nombre de dirigeants qui soutiennent la loi au Manitoba.

Le sénateur Moore : Vous avez mentionné 2008. Selon vous, c'est l'année au cours de laquelle ces deux organisations ont communiqué avec le ministère. Sur quoi s'appuyait la position mise de l'avant par ces deux organisations pour qu'elles estiment avoir l'autorité ou le mandat? Je veux savoir quel appui elles

at that time to bring this forward. I would think you must have something on that, because that's very important stuff. Maybe you could check your records and get back to us.

Ms. Kustra: We can certainly go back. I know resolutions were prepared by some of the organizations at the time. We do respect the position of the provincial leaders when they bring forward positions on behalf of their province or territory and bring forward opportunities to work with the federal government. Even if I went back to 2008 when we started this, I don't think I would have an actual tally nation by nation of how many of those 37 thought this was a good idea.

Senator Moore: Of the total 64, you're saying you don't know whether the position that was brought forward was a result of a 50 per cent plus 1, a simple majority, or whether it was roundly thought to be a good idea? Wouldn't you want to know that?

Ms. Kustra: It was the Grand Chief of the Assembly of Manitoba Chiefs who came forward with a representation from the folks. He's elected by the 64 leaders in the Manitoba region, and he came forward as the provincial leader of that organization to present views. We didn't go back and challenge exactly where he got that mandate. We respected what he brought forward to the table.

Senator Moore: Did you presume that he had the majority of the First Nations within his organization?

Ms. Kustra: We took him at his word, senator. He came forward as a provincial leader with a proposal to work with us. As I think we have said a number of times in various committees, one of the things that's really important is that we work with willing partners. When we have First Nations and First Nations leaders who have indicated that they want to work with us on opportunities to improve the conditions in their community, that's something that we're very interested in doing and we work with those leaders.

Senator Moore: I understand that, and I appreciate it.

The Chair: Senator Moore, maybe I can help you. The then grand chief, Ron Evans, will be appearing before the committee tomorrow, so you can pursue that then.

Senator Moore: Thank you.

Senator Lang: I would like to go back to the custom code elections. At the outset, the concern is that whatever process is laid out, it's laid out clearly and concisely for those who have to administer it and that it be as clear as it possibly can be in order to prevent any type of corruption or unfairness. I think that has to be the paramount reason for any change, and I know that's why this has been brought forward.

avaient à l'époque pour faire avancer ce dossier. J'imagine que vous avez quelque chose là-dessus, parce que c'est très important. Peut-être pourriez-vous vérifier vos dossiers et nous transmettre l'information.

Mme Kustra : Oui, nous pouvons faire la recherche. Je sais que des résolutions ont été préparées par certaines des organisations à l'époque. Nous respectons la position des leaders provinciaux lorsqu'ils mettent de l'avant des propositions au nom de leur province ou territoire et qu'ils présentent des possibilités pour travailler avec le gouvernement fédéral. Même si je revenais à 2008, au moment où cela a commencé, je ne pense pas que j'aurais la liste des nations qui, sur un total de 37, trouvaient que l'idée était bonne.

Le sénateur Moore : Sur le total de 64, vous me dites que vous ne savez pas si la position qui a été mise de l'avant résultait d'un consensus de 50 p. 100 plus une voix, une majorité simple, ou si dans l'ensemble les représentants estimaient que c'était une bonne idée? N'est-ce pas quelque chose que vous voudriez savoir?

Mme Kustra : C'est le grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba qui a fait la représentation au nom des autres. Il est élu par 64 leaders dans la région du Manitoba et il s'est présenté comme le porte-parole de ces leaders. Nous n'avons pas cherché à savoir comment il avait obtenu ce mandat. Nous avons respecté les propositions qu'il a soumises.

Le sénateur Moore : Avez-vous supposé qu'il avait la majorité des Premières Nations membres de son organisation?

Mme Kustra : Nous l'avons cru sur parole, sénateur. Il s'est présenté à titre de leader provincial avec une proposition visant à collaborer avec nous. Comme je pense l'avoir dit à maintes reprises dans divers comités, une des choses qui sont vraiment importantes, c'est que nous travaillions avec des partenaires disposés à collaborer. Lorsque nous rencontrons des Premières Nations et leurs leaders qui disent vouloir travailler avec nous sur les façons d'améliorer les conditions dans leurs collectivités, cela nous intéresse beaucoup et nous collaborons avec eux.

Le sénateur Moore : Oui je comprends cela et je l'apprécie.

Le président : Sénateur Moore, peut-être puis-je vous aider. Le grand chef de l'époque, Ron Evans, comparaîtra devant le comité demain. Vous pourrez donc poursuivre cette série de questions avec lui.

Le sénateur Moore : Merci.

Le sénateur Lang : Je voudrais revenir sur la question des élections en vertu du code coutumier. D'emblée, ce qui me préoccupe, peu importe le processus auquel on a recours, c'est qu'il soit établi clairement et de façon concise pour ceux qui doivent le gérer afin d'éviter tout type de corruption ou d'iniquité. Je pense que c'est l'une des raisons primordiales pour tout changement, et je sais que c'est la raison qui a été soulevée.

The concern I have is the question of the custom code elections. I was quite interested in your comments that the initial custom code approved by the First Nation and the department ensured that the Charter of Rights applied to that particular code, but then you went on to say amendments could be brought in by that First Nation to narrow, if I could use that word, the question of whether or not the Charter applied to that particular First Nation's election practices. First of all, can you maybe tell us how many First Nations who have custom code elections have actually amended their legislation, which then in turn narrows the responsibilities as far as the Charter of Rights is concerned?

Ms. Kustra: The department doesn't have the answer to that question because there is no responsibility for the First Nations who operate under a community custom to report back to the Minister of Aboriginal Affairs or to the department. Once they have been removed from the Indian Act, there is no role for the department. Amendments that may be done to those codes are done within the confines of that code, and there is no reporting.

Where we find out things are perhaps going a little awry is when there's an article in the newspaper that suggests that people who live off reserve can no longer vote. That very clearly, for Indian Act First Nations, was a decision that was taken by the courts, that all eligible voters, no matter where they live, should be able to vote. Therefore we have a mail-in ballot system.

If a First Nation has put in place residency rules or they don't provide for a mail-in ballot system, which essentially prohibits people who live outside the community and maybe as far away as Florida, Hawaii or Vancouver to come to northern Manitoba to vote in an election, it essentially takes away their right to vote.

The way that is challenged, it is the people of the community, the eligible voters, who need to challenge that particular code either through the challenge process available in their code or take it to court for a ruling that their rights have been negatively impacted by a code that has been put in place.

Senator Lang: It does cause some concern. What concerns me is that any organization can make these amendments that narrow down the responsibilities and the rights of Canadians arbitrarily.

Are these amendments to the election practices, which are put in after they've been approved and worked out between the department and the First Nations, public documents?

Ms. Kustra: There is no requirement for the First Nation to publish its community election code. It should be available to people who are subject to the code, but that is strictly within the purview of the First Nation.

Ce qui me préoccupe c'est la question des élections en vertu du code coutumier. J'ai été très intéressé par vos observations selon lesquelles le code coutumier initial approuvé par la Première Nation et le ministère garantissait l'application de la Charte des droits, mais vous avez dit ensuite que des amendements pouvaient être apportés par cette Première Nation pour en restreindre la portée, si je puis m'exprimer ainsi. D'abord, pourriez-vous nous dire le nombre de Premières Nations ayant des élections en vertu du code coutumier qui ont en fait modifié leur loi en vue de restreindre les responsabilités liées à la Charte des droits?

Mme Kustra : Le ministère n'a pas de réponse à cette question parce qu'on n'oblige pas les Premières Nations qui fonctionnent en vertu d'une coutume communautaire de faire rapport au ministre des Affaires autochtones ni au ministère. Une fois qu'elles ne sont plus visées par la Loi sur les Indiens, le ministère n'a plus aucun rôle à jouer. Les amendements pouvant être apportés à ces codes le sont conformément aux règles des codes eux-mêmes, et il n'y a aucune obligation de faire rapport.

Lorsque nous apprenons qu'il y a des dérapages, c'est par un article de journal qui signale par exemple que les personnes vivant hors réserve ne peuvent plus voter. Manifestement, pour les Premières Nations assujetties à la Loi sur les Indiens, c'est une décision ayant été prise par les tribunaux, à savoir que tous les électeurs admissibles, peu importe où ils vivent, devraient être en mesure de voter. Par conséquent, un système de vote par courrier existe.

Si une Première Nation a instauré des règles en matière de résidence et qu'elle n'offre pas de système de vote par la poste, elle interdit essentiellement aux personnes vivant à l'extérieur de la collectivité — ce peut être en Floride, à Hawaï ou à Vancouver — de voter à moins qu'elles puissent se rendre dans le Nord du Manitoba pour participer à l'élection.

Ce sont les personnes vivant dans la collectivité, les électeurs admissibles, qui doivent contester ce code particulier soit dans le cadre d'un processus d'appel intégré dans le code ou en faisant appel aux tribunaux en faisant valoir que leurs droits ont été enfreints.

Le sénateur Lang : Je trouve inquiétant qu'une organisation puisse faire ces amendements qui réduisent de façon arbitraire les responsabilités et les droits des Canadiens.

Ces amendements au processus électoral, qui ont été adoptés après avoir été approuvés et établis conjointement par le ministère et la Première Nation figurent-ils dans un document public?

Mme Kustra : Rien n'oblige une Première Nation à rendre public son code d'élection communautaire. Le code devrait pouvoir être consulté par les personnes qui y sont assujetties, mais cela relève strictement de la compétence de la Première Nation.

Many First Nations who do operate under community custom have their code on their own individual website. That's a decision they make in terms of how public they want that code to be.

Many community members actually have trouble getting copies of their code. Sometimes the code isn't written down. It is an oral code. It's really hard to know whether it has been respected if it's not actually written down or publicly available.

Again, those are decisions of those individual governments, and there is no role for the department once they are outside of the federal legislative framework.

Senator Lang: I want to pursue this a little bit further. What I don't quite understand is now we can have an oral election practice, and that's acceptable if a First Nation decides that's the way they want to operate. Isn't that of some concern to the department, especially in view of the responsibilities vested with the First Nation and the financial resources provided by the federal government? Isn't that a huge concern to an organization such as yours, if election practices are not written down and we have no idea whether or not a mandate was properly received?

Ms. Kustra: It is a very good question. When you look at how a First Nation government works, we hope that it is the community that is holding the leadership accountable.

I will go back to my comment on oral codes. Those communities with oral traditions of leadership selection were never part of the Indian Act. Those existed and communities did not move out of the Indian Act into an oral tradition. As I said, they always have to have a written code to move from the Indian Act into a community custom. The communities that still have an oral tradition are certainly encouraged to write those down. Community people who want to know how leadership selection will be conducted in their community request of their leaders that they write those codes down. There is no requirement to do it, but we assume that there are processes that elect legitimate governments in these First Nations, and those governments are the parties that do business with the federal and provincial governments.

It's not a widespread issue in terms of the confidence that our department has in leadership across the country. There are over 600 communities, and we deal with over 600 chiefs and councils across the country. We negotiate funding agreements with them every year. Provincial governments and resource industries negotiate with them as legitimate leadership.

While there may be concerns from time to time when things go a little sideways, there is a lot of self-policing that does take place at the community level in terms of keeping the leadership

Bon nombre de Premières Nations qui suivent les coutumes communautaires publient le code sur leur propre site web. Elles le font ou non selon qu'elles veulent que leur code soit plus ou moins public.

De nombreux membres des collectivités éprouvent des problèmes à obtenir des exemplaires de leur code. Quelquefois ce code n'est pas rédigé, c'est un code oral. Il est très difficile de savoir s'il a été respecté lorsque le code n'est pas réellement écrit ou rendu public.

Encore une fois, il incombe aux divers gouvernements de prendre ces décisions et le ministère n'a aucun rôle à jouer une fois que la Première Nation n'est plus visée par le cadre législatif fédéral.

Le sénateur Lang : J'aimerais approfondir un petit peu plus le sujet. Ce que je ne comprends pas tout à fait, c'est la façon dont on peut avoir des pratiques électorales orales et que cela soit acceptable si une Première Nation décide de fonctionner ainsi. N'est-ce pas préoccupant pour le ministère, surtout à la lumière des responsabilités attribuées aux Premières Nations et en raison des ressources financières fournies par le gouvernement fédéral? N'est-ce pas énormément préoccupant pour une organisation comme la vôtre, que les pratiques électorales ne soient pas écrites et qu'on ne puisse pas savoir si un mandat clair a été accordé ou non?

Mme Kustra : C'est une excellente question. Quand nous songeons au fonctionnement du gouvernement d'une Première Nation, nous espérons que la collectivité exigera des comptes de la part de son leader.

Mais je reviens aux codes oraux. Les collectivités qui suivent les traditions orales pour choisir un leader n'ont jamais été visées par la Loi sur les Indiens. Ces traditions existaient déjà et ces collectivités ne se sont pas affranchies de la Loi sur les Indiens pour adopter une tradition orale. Comme je l'ai mentionné, elles doivent toujours avoir un code écrit pour passer de la Loi sur les Indiens à une tradition coutumière. Les collectivités qui suivent encore une tradition orale sont certainement encouragées à la mettre par écrit. Les membres de la collectivité qui veulent savoir comment fonctionne la sélection d'un leader demandent à leur dirigeant de mettre ces codes par écrit. Il n'y a aucune obligation à cet égard, mais nous supposons qu'il existe des processus pour l'élection de gouvernements légitimes dans ces Premières Nations, et ce sont les représentants de ces gouvernements qui font affaire avec les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux.

Il n'y a généralement pas, de la part du ministère, de problème de confiance à l'égard des leaders d'un bout à l'autre du pays. Il y a plus de 600 collectivités et nous faisons donc affaire avec plus de 600 chefs et conseils au Canada. Nous négocions chaque année des accords de financement avec eux. Les gouvernements provinciaux et l'industrie des ressources négocient avec eux en les considérant comme les leaders légitimes.

Bien qu'on s'inquiète de temps à autre lorsque les choses ne se déroulent pas bien, il y a beaucoup d'auto-surveillance dans les collectivités. Les membres de ces collectivités demandent des

accountable to the membership in the community and reinforcing that accountability between the First Nations government and its members, as opposed to between the First Nations government and the department.

Senator Dyck: In response to what Senator Lang was bringing up with First Nations who have custom code elections, who have amended their custom code so that they're no longer Charter compliant and so on, in your answer you did clearly state that the community members can then go to the courts; therefore, it's not cast in stone.

It would seem to me that a community member being able to go to court to challenge what is going on with their own elections is pretty much equivalent to what we do in provincial or federal elections, or even in the fair elections act, that ultimately it's the court that decides rather than a minister.

To me it seems more sensible that the court should decide rather than the minister coming in and surveying. In fact, at one point the previous minister had said he no longer wants to have a role in First Nation elections. He wants to devolve himself of the role. I'm curious as to why there's this need for ministerial control when there still always is the court, which is the independent system, so you're not having someone come in who has a vested interest.

Ms. Kustra: In situations where there is a protracted leadership dispute, we are sometimes in a situation where we have two factions in a community that have each declared that they have been elected according to the community code. We've got two sets of election results that come in to the department and each faction is alleging that they are the legitimate leadership.

In situations like that, we don't really know who the legitimate leader is because we don't analyze the custom code to determine whether it has been followed or whether the process has taken place according to the code. We have that kind of situation.

In that case, one faction or the other often does go to court to challenge the legitimacy of the other faction, and those situations are sometimes one-off situations and they get resolved. Each party makes their presentation to the court and the court will proclaim in terms of which party is the legitimate leadership; but often these leadership disputes go on for years and years and there is no consistent good governance in the community. There could be third-party managers in place actually managing the financial affairs of the community, but there is no governance. There is no leadership.

It's only in those situations of long-term, what we say in the legislation "protracted leadership dispute," that the minister would exercise the power to actually bring that community into the Indian Act now as he has the power and would have the power and the authority under Bill C-9 to bring that nation into the legislation.

comptes à leur leader de manière à renforcer la responsabilisation de part et d'autre plutôt qu'entre ces gouvernements et le ministère.

La sénatrice Dyck : En réponse au commentaire du sénateur Lang sur les Premières Nations qui organisent des élections en vertu du code coutumier et qui ont modifié ce code de sorte qu'il n'est plus conforme à la Charte, vous avez clairement indiqué que les membres des collectivités peuvent ensuite se tourner vers les tribunaux; par conséquent, ce n'est pas coulé dans le béton.

Il me semble que si un membre d'une collectivité est en mesure de porter plainte en cour pour contester ce qui se passe dans le cadre des élections dans sa collectivité, cela correspond essentiellement à ce que nous pouvons faire lors d'élections provinciales ou fédérales, ou même dans le cadre de la Loi sur l'intégrité des élections, c'est-à-dire qu'au bout du compte ce sont les tribunaux plutôt qu'un ministre qui décide.

Il me semble plus logique que ce soit les tribunaux qui décident plutôt que le ministre qui se rende sur les lieux et fasse une enquête. En fait, le ministre précédent avait dit à un moment donné qu'il ne voulait plus avoir de rôle à jouer dans les élections des Premières Nations. Il veut se décharger de cette fonction. Je serais curieuse de savoir pourquoi le contrôle ministériel est nécessaire quand les gens peuvent se tourner vers les tribunaux, qui sont une instance indépendante, ce qui évite de faire intervenir quelqu'un qui n'est pas impartial.

Mme Kustra : Lorsqu'il y a un différend prolongé en matière de leadership, il s'agit quelquefois de deux factions dont le leader se déclare avoir été élu selon le code de la collectivité. Le ministère reçoit deux résultats d'élection différents et chaque faction allègue que c'est son chef qui a été dûment élu.

Dans de telles situations, nous ne savons pas véritablement qui détient le pouvoir légitime parce que nous n'analysons pas le code coutumier pour déterminer s'il a été suivi ou si le processus s'est déroulé conformément au code. C'est le genre de situation auquel nous faisons face.

Dans ce cas-là, il arrive qu'une faction ou l'autre se tourne vers les tribunaux pour contester la légitimité de l'autre. Il s'agit de conflits ponctuels qui finissent par se régler. Chaque partie fait valoir ses arguments et c'est le tribunal qui décide du leader légitime. Malheureusement ces différends durent souvent des années pendant lesquelles il n'y a pas de gouvernance adéquate et uniforme dans la collectivité. Une tierce partie peut alors gérer les affaires financières de la collectivité, mais il n'y a plus ni gouvernance, ni leader.

C'est seulement dans ces situations non réglées à long terme, que la loi définit comme un « conflit prolongé lié à la direction », que le ministre exerce son pouvoir d'assujettir cette collectivité à la Loi sur les Indiens. Il peut aujourd'hui exercer ce pouvoir comme il pouvait le faire aux termes du projet de loi C-9.

As I say, in the last 12 years that power under the Indian Act has only been exercised three times and only after a very long period of due diligence in terms of trying to work with the community to get the issue resolved at the community level before the minister has to intervene and make that final decision.

We always use all of our efforts and all of the tools available to us to try to get the community to resolve the issue itself. Maybe in some cases it's actually to rewrite their custom code to clarify the inconsistencies or the competing clauses in their code so that it's very clear in terms of what the election regime is for that community. When all else fails, when we've exhausted all of those opportunities, the minister then takes the decision to bring the nation under the Indian Act.

The Chair: Colleagues, we have another panel of witnesses appearing from the Canadian Bar Association. I have three more on the list, Senators Wallace, Meredith and Tannas. Could I ask you to be brief with your questions so we can hear from the next witnesses? I'm going to suggest that Ms. Kustra and Mr. Vincent remain after the Canadian Bar Association presentation in case there may be questions directed to you also.

Senator Wallace: Senator Tannas, of course, is the sponsor of the bill. In view of the time, I would be prepared to step aside. I want to make certain that he has full opportunity to ask whatever questions he has. I would suggest that.

The Chair: That's good. I have Senator Meredith next on the list and then Senator Tannas.

Senator Meredith: Ms. Kustra, it's good to see you again.

Of the 20 communities you've spoken about that you're working with, what are the challenges you face with those who want to opt in to this legislation? What do you see as hurdles for them, if any?

I will ask two questions quickly and then you can answer both at the same time. What are the economic benefits to these First Nations coming into this stand-alone legislation?

Ms. Kustra: With respect to the first question, Senator Meredith, around challenges, I think it's really trying to blend what the community wants to do in terms of their election system with some of the requirements we have for conversion; that is, Charter compliancy, an amendment formula and the community engagement process to ensure the community is fully informed of the changes. Those are not insurmountable challenges by any stretch of the imagination.

We also have template custom codes. We have what I would call kind of a draft that has all of the major headings that should be included in a community custom code, and then it's really up

Comme je l'ai dit, ce pouvoir n'a été exercé que trois fois au cours des 12 dernières années et seulement après une très longue période de diligence raisonnable où nous avons travaillé avec la collectivité pour essayer de résoudre le différend avant que le ministre n'ait à intervenir en prenant une décision finale.

Nous faisons toujours tout en notre pouvoir, grâce à nos efforts et aux outils à notre disposition, pour essayer de faire en sorte que la collectivité trouve elle-même une solution. Dans certains cas, il s'agit peut-être de réécrire le code coutumier afin d'en clarifier les incohérences ou les dispositions contradictoires de sorte que le régime électoral de cette collectivité soit très clair. Quand tout le reste échoue et que nous avons épuisé toutes les possibilités, le ministre prend alors la décision d'assujettir la Première Nation à la Loi sur les Indiens.

Le président : Chers collègues, nous accueillons un autre groupe de témoins de l'Association du Barreau canadien. Il y a trois autres sénateurs qui veulent intervenir : les sénateurs Wallace, Meredith et Tannas. Puis-je vous demander de poser des questions brèves afin que nous puissions entendre les prochains témoins? Je demanderais à Mme Kustra et M. Vincent de rester dans la salle après l'exposé de l'Association du Barreau canadien au cas où nous voudrions leur poser aussi des questions.

Le sénateur Wallace : Le sénateur Tannas, bien entendu, est le parrain du projet de loi. Étant donné le temps qui file, je suis prêt à lui céder mon temps de parole. Je veux m'assurer qu'il a suffisamment de temps pour poser toutes ses questions. Voilà ce que je vous propose.

Le président : C'est parfait. Le sénateur Meredith peut maintenant prendre la parole et il sera suivi du sénateur Tannas.

Le sénateur Meredith : Madame Kustra, je suis heureux de vous revoir.

Sur les 20 collectivités avec lesquelles vous dites travailler, quels sont les défis pour celles qui veulent adhérer à cette mesure législative? Quels sont les obstacles qu'elles devront surmonter, s'il y en a?

Je vais poser deux questions rapidement, et vous pourrez y répondre en même temps. Quels sont les avantages économiques pour les Premières Nations qui sont assujetties à cette mesure législative distincte?

Mme Kustra : Pour ce qui est de votre première question, sénateur Meredith, portant sur les défis à surmonter, je pense qu'il faut trouver un juste milieu entre ce que la collectivité désire comme système électoral et les exigences liées aux transferts, c'est-à-dire tout ce qui touche la conformité à la Charte, l'établissement d'un mode de révision et le processus d'interaction communautaire garantissant que les membres de la collectivité sont bien informés des changements. Ce ne sont pas des défis insurmontables, loin de là.

Nous disposons aussi de codes coutumiers modèles. Nous avons ce que j'appellerais une ébauche de codes contenant toutes les principales dispositions qui devraient se retrouver dans le code

to the leaders and the community to decide exactly how they want to implement those various provisions. That's what I would say on challenges.

In terms of economic benefits, certainly longer term stability, leadership that's in place for four years and can negotiate and implement change in the community, is a real benefit. Where we have resource industries trying to negotiate impact benefit agreements with First Nations, they could be in the middle of a negotiation and there's a leadership change. All of a sudden, you've got new people at the table and you're starting over again. Many of these resource developments are, of course, time sensitive because of the markets. I think the stability that the First Nation can bring to those negotiations will be very important.

I think once we actually have an opportunity to test this four-year term of office, then we will be able to see some metrics around the economic benefits that may result from some of the robust provisions of this particular bill.

Senator Meredith: Thank you.

Senator Tannas: I wanted to get to the three ministerial interventions in the last 12 years and the worry that once that happens in the future and a First Nation is plucked out of their custom code and into this particular framework, how do they get back? Could you use the example of the three First Nations over the last 12 years to help highlight the migration back to the traditional ways?

Ms. Kustra: Thank you for that question, Senator Tannas.

The three First Nations in the last 12 years that were brought into this Indian Act from custom are Dakota Tipi in Manitoba, in 2002; Sandy Bay in Manitoba, in 2003; and the Algonquins of Barriere Lake in 2010. These First Nations have been holding their elections under the Indian Act since those dates. Those First Nations have the opportunity to convert to a community custom at any time by making a request of the minister and by preparing and presenting a community custom code that would be in compliance with our conversion to custom policy.

There is no impediment to these three First Nations going back to their community custom. I think it's interesting, though, that these nations have not approached the department and the minister to go back to a community custom that they are operating under the Indian Act. Who knows, these First Nations may actually decide to opt in to Bill C-9.

Senator Tannas: Thank you.

coutumier de la collectivité; il incombe ensuite aux dirigeants et aux membres de la collectivité de décider de la façon dont ils souhaitent appliquer ces diverses dispositions. Voilà ce que je dirais au sujet des défis.

Maintenant, pour ce qui est des avantages économiques, je dirais qu'il y a certainement une stabilité à plus long terme; les dirigeants sont en place pour une période de quatre ans et ils peuvent négocier et mettre en place des changements dans la collectivité, ce qui est un véritable avantage. Lorsque des représentants d'industries primaires essaient de négocier des ententes sur les répercussions et les avantages avec une Première Nation, il arrive que la collectivité soit au beau milieu de négociations qui mènent ensuite à un changement de dirigeant. Tout d'un coup, ils se retrouvent avec de nouvelles personnes autour de la table, et il faut recommencer à zéro. Le facteur temps est crucial pour bon nombre de ces projets de développement des ressources, bien entendu, en raison des marchés. Je pense que la stabilité que pourra apporter la Première Nation dans le cadre de telles négociations sera très importante.

Je pense qu'une fois que nous aurons l'occasion de mettre à l'essai ces mandats de quatre ans, nous serons mieux en mesure d'avoir des statistiques sur les avantages économiques pouvant découler des dispositions rigoureuses du projet de loi.

Le sénateur Meredith : Merci.

Le sénateur Tannas : Je voulais parler des trois interventions ministérielles au cours des 12 dernières années afin de savoir ce qui peut se passer à l'avenir une fois qu'une Première Nation ne peut plus appliquer son code coutumier; comment peut-elle, de nouveau, être assujettie à ce code? Pouvez-vous nous parler de l'exemple des trois Premières Nations qui se sont retrouvées dans cette situation lors des 12 dernières années et nous expliquer comment elles peuvent de nouveau avoir recours à leur façon de faire traditionnelle?

Mme Kustra : Merci de cette question, sénateur Tannas.

Au cours des 12 dernières années, trois Premières Nations sont passées du régime coutumier à la Loi sur les Indiens. Il s'agit de la Première Nation de Dakota Tipi au Manitoba, en 2002, de celle de Sandy Bay au Manitoba, en 2003 et de celle des Algonquins du lac Barrière, en 2010. Depuis, ces Premières Nations tiennent leurs élections aux termes de la Loi sur les Indiens. À tout moment, si elles souhaitent passer à un régime de coutume communautaire, elles peuvent en faire la demande au ministre après avoir préparé et présenté un code de coutume communautaire qui respecte notre politique à cet égard.

Rien n'empêche ces trois Premières Nations de retourner à un régime de coutume communautaire. Fait intéressant, ces Premières Nations n'ont pas fait de demande auprès du ministère et du ministre pour retourner à la coutume communautaire, et elles sont régies par la Loi sur les Indiens. Qui sait? Ces Premières Nations pourraient décider d'adhérer aux dispositions du projet de loi C-9.

Le sénateur Tannas : Merci.

The Chair: Thank you very much.

I'd now like to invite our next panel of witnesses from the Canadian Bar Association. As I said, if you could kindly make yourselves available, I think there would be room for everybody. If you could perhaps stay at the table, we will welcome, from the Canadian Bar Association, Aimée Craft, Past Chair, National Aboriginal Law Section; and Gaylene Schellenberg, Lawyer, Legislation and Law Reform.

Gaylene Schellenberg, Lawyer, Legislation and Law Reform, Canadian Bar Association: Thank you for the invitation to present our views on Bill C-9 today. I'm Gaylene Schellenberg, a lawyer with the Legislation and Law Reform Directorate of the CBA. The CBA is a national association of over 37,500 lawyers, academics, law students and notaries. Our mandate includes seeking improvements in the law and the administration of justice. It's that aspect of our mandate that brings us to you today.

With me is Aimée Craft, Past Chair of the National Aboriginal Law Section. The section consists of lawyers who specialize in Aboriginal law from all parts of Canada, and Ms. Craft is a lawyer with the Public Interest Law Centre in Winnipeg. She will address our submission and respond to your questions.

The Chair: Please go ahead, Ms. Craft.

Aimée Craft, Past Chair, National Aboriginal Law Section, Canadian Bar Association: *Aniin*, *boozhoo*. Good morning.

[*Translation*]

I am pleased to be here to represent the Canadian Bar Association as the past Chair of the National Aboriginal Law Section.

[*English*]

I appeared before this committee over two years ago and commented on this bill when it was in the form of Bill S-6. My comments today will echo some of the concerns and recommendations put forward by the section at that time.

We understand the goals of this legislation and the bill's intent is to improve stability, effectiveness and transparency of First Nations elections. It also codifies many of the election issues that have been litigated in Canadian courts of law in relation to fair election practices for First Nations chief and council elections. However, we caution that these efforts must not interfere with the constitutionally protected rights of First Nations to determine their own systems of governance.

In my submission today, I plan to address three concerns and recommendations for improvements to this legislation relating to, first, customary systems of governance; second, ministerial discretion to include First Nations in the schedule of

Le président : Merci beaucoup.

J'invite maintenant les représentantes de l'Association du Barreau canadien. Approchez-vous de la table, car je pense qu'il y a de la place pour tous. Quant aux autres témoins, ils peuvent rester à la table. Nous souhaitons la bienvenue à Aimée Craft, présidente sortante, Section nationale du droit des Autochtones, Association du Barreau canadien et Gaylene Schellenberg, avocate, Législation et réforme du droit, de la même association.

Gaylene Schellenberg, avocate, Législation et réforme du droit, Association du Barreau canadien : Merci de nous avoir invitées à présenter notre opinion sur le projet de loi C-9 aujourd'hui. Je m'appelle Gaylene Schellenberg et je suis avocate à la Direction de la législation et de la réforme du droit à l'Association du Barreau canadien. L'ABC est une association nationale qui regroupe 37 500 avocats, universitaires, étudiants en droit et notaires. L'amélioration du droit et l'administration de la justice font partie de notre mandat. C'est cet aspect de notre mandat qui nous amène ici aujourd'hui.

Je suis accompagnée d'Aimée Craft, présidente sortante, Section nationale du droit des Autochtones. Cette section est constituée d'avocats qui se spécialisent en droit des Autochtones, et toutes les régions du Canada y sont représentées. Mme Craft est une avocate au Centre du droit d'intérêt public, à Winnipeg. C'est elle qui présentera l'exposé et répondra à vos questions.

Le président : Vous avez la parole, madame Craft.

Aimée Craft, présidente sortante, Section nationale du droit des Autochtones, Association du Barreau canadien : *Aniin, boozhoo*. Bonjour.

[*Français*]

Il me fait plaisir d'être ici à titre de représentante de l'Association du Barreau canadien, Section du droit des Autochtones, dont je suis la présidente sortante.

[*Traduction*]

J'ai témoigné devant le comité il y a plus de deux ans à l'occasion de son étude du projet de loi S-6. Aujourd'hui, je vais aborder les inquiétudes et les recommandations de notre section et je vais reprendre certains des arguments que j'ai exposés alors.

Nous comprenons que le projet de loi vise à améliorer la stabilité, l'efficacité et la transparence du processus électoral des Premières Nations. Il codifie, en outre, un grand nombre de décisions prises par les tribunaux canadiens en ce qui concerne les pratiques électorales équitables pour l'élection des chefs et des conseils des Premières Nations. Toutefois, une mise en garde s'impose. Ces efforts ne doivent pas porter atteinte au droit, protégé par la Constitution, des Premières Nations de déterminer leurs propres systèmes de gouvernance.

Aujourd'hui, je vais aborder trois inquiétudes et recommander des améliorations à cet égard : premièrement, les systèmes coutumiers de gouvernance; deuxièmement, la discrétion ministérielle s'agissant d'inscrire une Première Nation à la liste

participating First Nations; and, third, election appeals. We have also made additional recommendations in our written submission, which we would be pleased to clarify if you have any questions in that regard.

First, on the question of customary systems of governance, I know this has been a hot topic already this morning. Subclause 3(1) of the proposed legislation allows both bands that conduct their elections under the Indian Act and those that have customary election codes or practices to be captured under the exercise of ministerial discretion, to add First Nations to the schedule or to become, as the proposed legislation refers to it as, "participating First Nations." This can be either at the request of a First Nation or at the minister's determination.

The application of the bill to First Nations with customary systems of governance potentially infringes on constitutionally protected rights of self-governance, particularly when custom First Nations are placed on the schedule rather than requesting to be on the schedule.

Rights of self-governance are recognized and affirmed in section 35 of the Constitution Act, which you will be familiar with. Further, the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples recognizes this right of self-governance.

In addition, I'd like to note that paragraph 3(1)(*a*) requires only a band council resolution — a resolution of the chiefs and councils through a duly convened meeting of the First Nation council — for that First Nation to be included in the schedule and captured under the purview of the act and regulation. This could result in a breach of customary practices of the First Nation for their forms of collective decision making and might add a First Nation to the schedule without the consent and agreement of the citizens of that First Nation.

Therefore, the Section makes the following three recommendations in relation to subclause 3(1) generally: that the bill be amended to limit the scope of the bill to First Nations currently operating under an Indian Act electoral system; that it exclude First Nations currently operating under customary systems of governance, unless their consent is obtained in accordance with their customary practices or, in absence of a clear customary practice, by a double majority vote. This is employed in the Indian Act for major decision making of other forms. In other words, it would be to include First Nations on the schedule only where there is demonstrable consent. We would also recommend explicitly excluding First Nations with self-government agreements.

des Premières Nations participantes, qui se trouve en annexe; et, troisièmement, les appels en matière d'élections. Dans notre mémoire écrit, nous faisons également d'autres recommandations et, si vous le souhaitez, nous pourrons apporter des précisions en réponse à vos questions.

Premièrement, sur la question des systèmes coutumiers de gouvernance, je sais que le sujet a été débattu vigoureusement ce matin. Le paragraphe 3(1) du projet de loi dispose que les bandes qui organisent leurs élections en vertu de la Loi sur les Indiens, tout comme les bandes dont les élections sont régies par des codes coutumiers ou des pratiques à cet égard, peuvent faire l'objet du pouvoir discrétionnaire du ministre d'ajouter le nom d'une Première Nation à l'annexe du projet de loi, c'est-à-dire devenir, suivant l'expression qui figure dans la loi, des « Premières Nations participantes ». Cela peut se faire à la demande d'une Première Nation ou par décision du ministre.

Dans le cas des Premières Nations qui ont un régime coutumier de gouvernance, l'application des dispositions du projet de loi pourrait porter atteinte à leurs droits à l'autonomie gouvernementale, lesquels sont protégés par la Constitution, en particulier si des Premières Nations sont inscrites à l'annexe sans qu'elles en aient fait la demande.

L'article 35 de la Loi constitutionnelle reconnaît et confirme les droits à l'autonomie gouvernementale, comme nous le savons. En outre, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reconnaît ce droit à l'autonomie gouvernementale.

Par ailleurs, je voudrais signaler que le sous-alinéa 3(1)*a*) dispose qu'une résolution par des conseils de bande est suffisante — c'est-à-dire une résolution de la part des chefs et des conseils lors d'une réunion dûment convoquée du conseil de la Première Nation — pour qu'une nation soit inscrite à l'annexe et soit assujettie aux dispositions de la loi et aux règlements connexes. Cela pourrait porter atteinte aux pratiques coutumières d'une Première Nation en ce qui a trait aux décisions collectives, car son nom pourrait être ajouté à la liste sans qu'on ait obtenu, au préalable, le consentement et l'accord ses membres.

Par conséquent, notre section présente trois recommandations à l'égard du paragraphe 3(1) dans son ensemble : que le projet de loi soit modifié pour en limiter la portée aux Premières Nations actuellement assujetties au système électoral prévu dans la Loi sur les Indiens; que les Premières Nations qui sont actuellement dotées de systèmes coutumiers de gouvernance soient exclues de l'application des dispositions du projet de loi, à moins qu'un consentement ait été obtenu suivant les pratiques coutumières en vigueur ou, en l'absence d'une pratique coutumière claire, par l'obtention d'une double majorité des voix. Cela est prévu dans la Loi sur les Indiens pour d'autres décisions majeures. Autrement dit, on ne pourrait inscrire une Première Nation à l'annexe que s'il y a un consentement manifeste. Nous recommandons également que les Premières Nations ayant signé des ententes d'autonomie gouvernementale soient explicitement exclues.

With respect to paragraphs 3(1)(*b*) and (*c*) of the bill, I'd like to note the following: The level of ministerial discretion to include First Nations in the schedule of participating First Nations changes the proposed opt-in nature of the legislation. These proposed paragraphs allow for the exercise of ministerial discretion over First Nations governance, making First Nations the subjects of the legislation rather than participants that opt in.

As mentioned, this exercise of discretion would extend to both Indian Act election bands and customary election bands, as both are contemplated in the definition of "First Nations," which is provided in the interpretation section of the bill.

Furthermore, the bill at 3(1)(*b*) lacks clarity as to the standard that the minister will apply in making determinations about what constitutes ". . . protracted leadership dispute has significantly compromised governance of that First Nation. . . ." Both "protracted leadership dispute" and "significantly compromised governance" are undefined concepts in the legislation, and their determination is discretionary to the minister.

There is also a lack of clarity in paragraph 3(1)(*c*) in the following sense: It's uncertain whether only future findings of corrupt practices will engage the minister's discretion to add a First Nation to the schedule or whether this section allows the minister to include recent or even historical elections that were set aside in accordance with section 79 of the Indian Act.

This being said, the Section makes the following recommendations: In relation to paragraph 3(1)(*b*), the language be clarified and the standards applied to determinations made by the minister in terms of what is a "protracted leadership dispute that has significantly compromised the governance" of a First Nation; in relation to paragraph 3(1)(*c*), to confirm that only current or future findings of corrupt practices will engage the minister's discretion to add First Nations to the schedule; and to include First Nations on the schedule or as "participating First Nations," as defined in the act, only where there is demonstrable consent of the First Nation through a double-majority vote.

I note that paragraph 42(1)(*b*), which provides for a First Nation's voluntary withdrawal from the act, requires a double-majority vote. This would provide consistency both for entering and exiting the purview of the legislation.

On election appeals, currently customary elections can be challenged by an application for judicial review at the Federal Court, whereas Indian Act election appeals are directed to the minister. Litigation of election disputes under customary codes can be time-consuming and costly. I've experienced this firsthand.

Pour ce qui est des alinéas 3(1)*b*) et *c*) du projet de loi, je tiens à dire ceci : le pouvoir discrétionnaire du ministre d'inclure des Premières Nations à la liste des Premières Nations participantes modifie le caractère facultatif du projet de loi. Ces alinéas permettent au ministre d'avoir le pouvoir discrétionnaire d'exercer un contrôle sur la gouvernance des Premières Nations, lesquelles deviennent ainsi assujetties à la loi, plutôt que d'être parties prenantes.

Comme je l'ai dit, cette discrétion s'appliquerait tant aux bandes assujetties à la Loi sur les Indiens qu'aux bandes dont les élections sont régies par le régime coutumier, puisque les unes et les autres sont définies comme « Premières Nations » dans l'article des définitions du projet de loi.

De plus, l'alinéa 3(1)*b*) ne définit pas clairement la norme que le ministre appliquera pour déterminer ce qui constitue « ... un conflit prolongé lié à la direction de la Première Nation... » Les expressions « conflit prolongé lié à la direction » et « a sérieusement compromis la gouvernance » représentent des notions non définies dans le projet de loi, et cela est laissé à la discrétion du ministre.

Il y a également un manque de clarté à l'alinéa 3(1)*c*), car on ne sait pas si ce sont seulement des manœuvres frauduleuses futures qui déclencheront l'intervention du ministre ou si cette disposition permet au ministre d'intervenir dans des cas plus récents ou même plus anciens auxquels s'applique l'article 79 de la Loi sur les Indiens.

Cela dit, notre section fait les recommandations suivantes : s'agissant de l'alinéa 3(1)*b*), que le libellé en soit précisé et que l'on définisse des normes déclenchant l'intervention du ministre dans les cas où « un conflit prolongé lié à la direction de la Première Nation a sérieusement compromis la gouvernance de celle-ci »; s'agissant de l'alinéa 3(1)*c*), qu'il soit confirmé que seules des manœuvres frauduleuses actuelles ou futures justifieront l'exercice du pouvoir discrétionnaire du ministre d'ajouter le nom d'une Première Nation à l'annexe. Enfin, que seules les Premières Nations ayant exprimé un consentement grâce à un vote à double majorité puissent être inscrites à l'annexe ou considérées comme « Premières Nations participantes », selon la définition énoncée dans la loi.

Il faut savoir qu'aux termes de l'alinéa 42(1)*b*), une Première Nation peut demander à être exclue de l'application de la loi grâce à un vote à double majorité. Notre recommandation permettrait d'assurer une cohérence dans le processus que doivent suivre les Premières Nations pour adhérer à la loi ou s'y soustraire.

En ce qui concerne le processus d'appel des résultats électoraux, à l'heure actuelle, les élections régies par des codes coutumiers peuvent être contestées au moyen d'une demande de contrôle judiciaire à la Cour fédérale, alors que pour les appels concernant des élections régies par la Loi sur les Indiens, les demandes doivent être adressées au ministre. Les litiges en matière d'élections sous le régime des codes coutumiers exigent du temps et sont coûteux. Je suis bien placée pour le savoir.

I would like to note for this committee, based on my personal experience on the Federal Court liaison committee on Aboriginal law matters, that the Federal Court has developed a pilot project for judicial review of First Nations governance disputes. This pilot project adopts the goals of efficiency, cost savings and aims to ensure dispute resolution in a manner that is meaningful and appropriate for the First Nations who participate, including by taking into account indigenous legal principles and dispute-resolution processes, while ensuring that matters can be resolved in time frames that do not prejudice the governance of First Nations.

Although this is not part of the CBA's submission, I want to note that the Federal Court liaison committee, and myself personally, have considered the potential issues that may arise from having concurrent jurisdiction over election disputes for the Federal Court and the Superior Courts of the provinces, as provided for in clause 33 of the bill.

In my view, this may result in the unequal application of the law and differing interpretation of the provisions of the legislation amongst jurisdictions and potentially within the same province as between the rulings of the Federal Court and the rulings of the Superior Court of that province.

This bill attempts to remedy the delay associated with Indian Act election appeals to the minister by streaming those contested elections into the courts. Although courts may provide efficiency over administrative appeals to the minister, a specialized and independent tribunal would achieve these same goals of transparency, efficiency and cost savings; goals that were identified by this committee. Arguably, an independent tribunal could provide a more cost-effective, accessible and culturally appropriate method of dispute resolution.

Similarly to the recommendations of the Royal Commission on Aboriginal Peoples and of this Senate committee, the CBA Aboriginal Law Section recommends that, rather than resort to the Federal Court and/or Superior Courts of the provinces, one or more independently constituted tribunals take on the role of adjudicating election disputes, tribunals that recognize experience and expertise in Canadian law, First Nations elections and indigenous dispute resolution.

We also recommend the further development of existing and new internal and indigenous dispute resolution mechanisms for First Nations themselves, some of which are provided in the custom codes that have been adopted by First Nations, which of course would be subject to the judicial review powers of the Federal Court.

Mon expérience au comité de liaison de la Cour fédérale pour les affaires autochtones me permet de signaler que la Cour fédérale a établi un projet pilote sur le contrôle judiciaire des différends concernant la gouvernance des Premières Nations. Ce projet vise à améliorer l'efficience, à réduire les coûts et à régler les différends de sorte que les Premières Nations participantes y trouvent une résolution satisfaisante et appropriée, tenant compte des principes juridiques autochtones et des processus de règlement des différends, tout en veillant à ce que la situation soit corrigée en temps opportun pour ne pas nuire à la gouvernance des Premières Nations.

Même si le mémoire d'ABC n'aborde pas cet aspect, je tiens à signaler que le comité de liaison de la Cour fédérale et moi avons envisagé les problèmes que pourrait soulever une compétence commune en cas de conflits liés à des élections, celle de la Cour fédérale et celle des cours supérieures provinciales, comme le prévoit l'article 33 du projet de loi.

À mon avis, cela pourrait aboutir à une application inégale de la loi et à une interprétation contradictoire de ses dispositions, en raison de l'intervention d'instances différentes — parfois dans une même province —, les décisions de la Cour fédérale et celles de la Cour supérieure pouvant diverger.

Le projet de loi vise à écarter les retards associés aux appels adressés au ministre aux termes de la Loi sur les Indiens, car il permet d'orienter ces cas vers les tribunaux. Il est vrai que les tribunaux peuvent se révéler efficients par rapport aux appels administratifs auprès du ministre, mais un tribunal spécialisé et indépendant permettrait d'atteindre les mêmes objectifs de transparence, d'efficience et d'économie. D'ailleurs, les mêmes objectifs ont été cernés par le comité. On peut faire valoir qu'un tribunal indépendant pourrait constituer une méthode de règlement des différends plus économique, plus accessible et plus adaptée à la culture.

Dans le droit fil des recommandations de la Commission royale sur les peuples autochtones et de celles de votre comité, la Section du droit des Autochtones de l'ABC recommande qu'au lieu de recourir à la Cour fédérale ou aux cours supérieures provinciales, l'on confie à un ou à plusieurs tribunaux indépendants le rôle d'arbitre en cas de différends liés à des élections, tribunaux qui reconnaissent l'expérience et l'expertise acquises dans les domaines du droit canadien, des élections des Premières Nations et des mécanismes de règlement des différends autochtones.

Nous recommandons également de raffiner les mécanismes de règlement des différends internes et autochtones et d'en élaborer de nouveaux; certains de ces mécanismes sont déjà prévus dans les codes coutumiers qui ont été adoptés par les Premières Nations, mais ils seraient assujettis au contrôle judiciaire de la Cour fédérale.

In conclusion, the CBA has cautioned in the past against legislation that purports to fix the Indian Act problems in a piecemeal fashion. The CBA supports fair and just election processes and the many sections of this act aimed at achieving just that.

However, procedural fairness cannot come at the expense of other fundamental rights, including the protection and preservation of autonomy and self-governance. The CBA supports the preservation and enhancements of internal political structures of governance and of dispute resolution of indigenous people in accordance with Canada's Constitution and international obligations.

These and additional recommendations are in our letter to you, Mr. Chair. I would be pleased to answer any questions in French or in English that you may have, or provide any further detail regarding our submissions and recommendations.

Meegwetch.

The Chair: Thank you for your presentation.

I'd like to start off with a question. You recommend that the bill be amended to explicitly exclude First Nations with agreements. I must say that I did not believe the bill applied to First Nations with self-government agreements. I look at clause 3 that says the bill applies to a First Nation that can be added to the schedule. Then I look at the definition of "First Nation" in the bill and it says ". . . has the meaning assigned by the definition 'band' in subsection 2(1) of the *Indian Act*." I understood that the election rules of self-governing First Nations are included in this specific self-government agreement, so all this means is that they won't be able to opt in. Is that not correct?

Ms. Craft: That's my understanding from reading multiple pieces of legislation as well, Mr. Chair. We're suggesting it be made explicit in this legislation — that self-governing First Nations are not affected — instead of having to refer back to other pieces of legislation, which may or may not be amended at any point in time.

The Chair: But it's probably true that self-governing First Nations, with their own elections code, would not be able to opt in.

Ms. Craft: I understand that is the reading the department has put forward.

I anticipate this could be the subject of litigation. So in the interests of avoiding litigation on that particular issue, our recommendation would be to make it explicit in the bill.

The Chair: I thought lawyers liked litigation.

Ms. Craft: Our first duty is to our clients, to avoid litigation.

En conclusion, l'ABC a, par le passé, fait des mises en garde contre des dispositions législatives qui prétendent régler à la pièce les problèmes que comporte la Loi sur les Indiens. L'ABC appuie des processus électoraux justes et équitables, et de nombreux articles de cette mesure législative visent précisément ce résultat.

Toutefois, l'équité procédurale ne peut pas se faire aux dépens des droits fondamentaux, notamment la protection et la préservation de l'autonomie gouvernementale des Premières Nations. L'ABC appuie la préservation et la promotion des structures politiques internes de gouvernance et de règlement des différends pour les peuples autochtones, en conformité avec la Constitution et les obligations internationales du Canada.

Monsieur le président, les recommandations que je viens de décrire et d'autres figurent dans la lettre que nous vous avons adressée. Je répondrai volontiers à toute question, en anglais ou en français, et je suis prête à ajouter des détails à notre mémoire et à nos recommandations.

Meegwetch.

Le président : Merci de votre exposé.

Je voudrais entamer la discussion en vous posant une question. Vous recommandez que le projet de loi soit modifié pour en exclure explicitement les Premières Nations qui sont régies par des ententes. Pour ma part, je ne pensais pas que le projet de loi s'appliquait aux Premières Nations ayant signé des ententes d'autonomie gouvernementale. Aux termes de l'article 3, le projet de loi s'applique à une Première Nation qui pourrait être inscrite à l'annexe. Selon la définition donnée dans le projet de loi, une Première Nation est une « bande au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur les Indiens* ». Je croyais comprendre que les règles en matière électorale pour les Premières Nations autonomes figurent dans une entente précise d'autonomie gouvernementale. C'est donc dire que ces Premières Nations ne pourront pas adhérer, n'est-ce pas?

Mme Craft : J'en fais la même interprétation, si je me reporte à d'autres lois, monsieur le président. Nous proposons que le projet de loi énonce explicitement que les Premières Nations autonomes ne sont pas concernées afin d'éviter d'avoir à se reporter à d'autres dispositions législatives, qui pourraient ne pas avoir été modifiées.

Le président : C'est sans doute un fait que les Premières Nations autonomes, c'est-à-dire celles qui ont leur propre code électoral, ne pourraient pas être parties prenantes, n'est-ce pas?

Mme Craft : Si je ne m'abuse, le ministère adhère à cette interprétation.

Je prévois que cela pourrait entraîner des litiges. Pour éviter ce genre de situations, nous recommandons que le projet de loi comporte un libellé explicite.

Le président : Je pensais que les avocats raffolaient des litiges.

Mme Craft : Notre premier devoir envers nos clients est d'éviter les litiges.

The Chair: Certainly. I don't mean to be flippant.

If I may, before I turn to Senator Dyck, I was curious about your recommendation that the bill should only apply to First Nations currently operating under an Indian Act electoral system and that it should not apply to the custom code First Nations. You've spoken in your presentation against the minister having authority to order an election in the case of a protracted dispute — that such should be more specifically defined, and there should be a very high threshold to allow a band to agree to opt in.

I think most people agree that this bill is progress in that it was widely consulted and widely accepted as having some overall benefits. Is it our place as parliamentarians to decide that 343 custom code bands should not have an option — or an easy option — of modernizing their provisions, prescribing corrupt practices and the like? Isn't it a bit paternalistic to limit the scope in that way? It would take out more than half of the bands in the country.

Ms. Craft: I would argue quite the reverse, Mr. Chair. Any of the First Nations that currently operate under custom election codes could choose to include any similar provisions that are provided for in order to prevent corruption in elections and to govern the elections of their communities and custom codes by very similar provisions to those provided for in this particular bill. If they chose any of these particular measures as being safeguards for efficient, effective and transparent elections, they could, by the process of amendment of their customary election codes or their traditional customary elections, adopt some of these measures for themselves, thereby exercising their governance and not having the discretionary imposition. They would, in effect, be exercising their governance.

The Chair: If the bill has been well consulted and has been carefully crafted, you would still deprive them of the option, in one easy step, of taking on these more modern provisions?

Ms. Craft: In all fairness, our submission relates primarily to the ability of the minister to discretionarily place First Nations into the schedule.

The Chair: Okay. Maybe this is now the time to turn to Senator Dyck. I know this is her concern as well.

Senator Dyck: Yes. Thank you.

When the bill was before us previously as Bill S-6 — and now it's back to us as Bill C-9 — as a critic, my focus has been on paragraph 3(1)(*b*), which gives the minister the discretion to add a First Nation into Bill C-9. You were suggesting that it be

Le président : Assurément. Je ne voulais pas être irrévérencieux.

Avant de donner la parole à la sénatrice Dyck, j'ai été intrigué par votre recommandation voulant que le projet de loi s'applique uniquement aux Premières Nations qui sont actuellement régies par le système électoral prévu dans la Loi sur les Indiens et qu'il ne s'applique pas aux Premières Nations dotées de codes coutumiers. Vous êtes contre l'idée que le ministre ait le pouvoir d'ordonner la tenue d'élections en cas de conflit prolongé, car vous estimez qu'il faudrait que la situation soit définie plus clairement et vous recommandez que la barre soit haute pour permettre à une bande de se prévaloir des dispositions de la loi.

Je pense que la plupart des gens reconnaissent que le projet de loi représente une avancée, car il a fait l'objet de consultations intenses et a été reconnu comme ayant certains avantages dans l'ensemble. Est-ce à nous, les parlementaires, de décider que les 343 bandes régies par des codes coutumiers ne devraient pas avoir la possibilité — ou la facilité — de moderniser leurs dispositions pour éviter des manœuvres frauduleuses et tout le reste? N'est-ce pas un peu paternaliste de limiter la portée du projet de loi de la sorte? Nous exclurions ainsi la moitié de toutes les bandes.

Mme Craft : Je dirais que c'est tout le contraire, monsieur le président. Toute Première Nation qui est régie actuellement par un code électoral coutumier pourrait choisir d'y inclure des dispositions semblables à celles du projet de loi pour éviter toute manœuvre frauduleuse lors d'élections; elle pourrait également régir les élections au sein de sa collectivité en suivant de très près les dispositions prévues dans le projet de loi. Si une Première Nation choisissait d'appliquer l'une ou l'autre de ces mesures comme des mécanismes de protection pour assurer des élections efficientes, efficaces et transparentes, elle pourrait, en modifiant son code électoral coutumier ou ses habitudes électorales traditionnelles, adopter certaines des mesures prévues dans le projet de loi; elle exercerait ainsi son pouvoir de gouvernance sans avoir à être soumise à la discrétion du ministre. En réalité, ce serait un exercice de gouvernance.

Le président : Puisque le projet de loi a fait l'objet de consultations intenses et a été soigneusement rédigé, pensez-vous qu'il soit quand même nécessaire de priver une telle Première Nation de la possibilité d'adopter aisément des dispositions plus modernes?

Mme Craft : Il faut bien dire que notre recommandation vise essentiellement le pouvoir discrétionnaire du ministre d'inscrire une Première Nation à l'annexe.

Le président : D'accord. Il est probablement temps que je cède la parole à la sénatrice Dyck. Je sais que ce point la préoccupe également.

La sénatrice Dyck : Oui. Merci.

Quand le projet de loi S-6 a été discuté en comité — et voilà qu'il reparaît en tant que projet de loi C-9 — j'étais la porte-parole et je me suis intéressée essentiellement à l'alinéa 3(1)*b*), qui donne au ministre le pouvoir discrétionnaire d'inscrire une

amended so that there's demonstrable consent or a double majority from a custom code First Nation before they're added into it, so that there is some indication the custom code First Nation has actually requested it or has given consent. Is that what your position is?

Ms. Craft: Yes. Various decisions within communities require a double majority, which means a majority of voters and the majority voting in favour. That's important to consider, both in terms of voluntarily bringing First Nations into the schedule and also where the minister may make a determination that there's a protracted leadership dispute that's affecting the governance of the First Nation itself — that that could also apply.

In these governance dispute situations that have been mentioned, many of which we are familiar with, the First Nation's voice and the community citizens' voice is one that's important and needs to be heard in the process. At least having the option to put this to the community for a vote to resolve their own internal dispute is an important principle that we would suggest applies in these circumstances.

Senator Dyck: To some extent, we may have been left with the impression that some custom code First Nations may amend their laws so they're no longer Charter compliant, or they may have a code that's not written down; therefore, we have situations where the community members are kind of at a loss. I understand that that certainly is not an acceptable situation, but at the same time, they're not left helpless, because they can still appeal to the courts.

I wasn't very clear on the answer as to whether, in those situations, the appeal to the courts has resolved this situation — at least, it should resolve this situation to some extent. Could you respond to that, namely, that in situations where it seems like we have something that's clearly not what we would consider a modern democracy, why would we ask the minister to intervene rather than have those people go to a court? I think that's kind of where that quandary is still sitting.

Ms. Craft: A band moving from the Indian Act, that has confirmed their customary election code in writing, is required to be approved by the minister, following the 1996 policy. One of the particular requirements is that there not only be an appeal mechanism but also that there be an amendment mechanism that is endorsed by the minister before the custom election code is returned to the First Nation and approved by the minister. That amendment mechanism must be followed in order to amend the custom code.

Now, if the code is being amended in a way that is non-Charter compliant, presumably it has had an amendment process that was ratified by the First Nation and has gone through that process, and that was a process deemed to be acceptable to the minister at some point.

Première Nation à l'annexe. Vous proposez que l'on modifie cette disposition pour garantir qu'il y a un consentement manifeste ou l'obtention d'une double majorité des voix pour qu'une Première Nation régie par un code coutumier soit inscrite à l'annexe et pour qu'il n'y ait aucun doute qu'une telle Première Nation a demandé à être partie prenante ou a donné son consentement. C'est bien là votre position, n'est-ce pas?

Mme Craft : Oui. Certaines décisions au sein des Premières Nations exigent la double majorité, c'est-à-dire une majorité d'électeurs et un vote majoritaire en faveur d'une décision. C'est un aspect important dont il faut tenir compte, peu importe si le nom d'une Première Nation a été ajouté à l'annexe parce qu'elle en a fait la demande ou parce que le ministre a déterminé qu'un conflit prolongé lié à la direction de la Première Nation compromet la gouvernance de la Première Nation.

Dans ces différends en matière de gouvernance — et nous en connaissons de nombreux exemples —, la voix des Premières Nations et des membres de la collectivité est celle qui importe et qui doit être entendue. Avoir au moins l'option de soumettre la solution à un vote de la collectivité pour qu'elle règle son différend à l'interne est un principe important qui, d'après nous, s'applique dans ces circonstances.

La sénatrice Dyck : Dans une certaine mesure, on nous a peut-être donné l'impression que certaines des Premières Nations qui suivent le droit coutumier peuvent modifier leurs lois afin qu'elles ne respectent plus la Charte, ou qu'elles ont un code qui n'est pas écrit; conséquemment, il y a des situations où les membres de la collectivité ne savent plus quoi faire. Je comprends qu'il ne s'agit pas d'une situation acceptable, mais en même temps, ils ne sont pas sans défense parce qu'ils peuvent toujours faire appel aux tribunaux.

Je n'ai pas bien compris la réponse à la question de savoir si, dans ces cas, le recours aux tribunaux avait résolu le problème — à tout le moins, cela devrait le résoudre dans une certaine mesure. Pourriez-vous nous dire pourquoi, dans les cas où ce n'est clairement pas une démocratie moderne, nous demanderions au ministre d'intervenir plutôt que de laisser ces gens se présenter devant un tribunal? Voilà où se trouve le dilemme.

Mme Craft : Une bande qui ne sera plus régie par la Loi sur les Indiens et qui a confirmé, par écrit, son code coutumier en matière d'élections doit obtenir l'approbation du ministre, selon la politique de 1996. L'une des exigences, c'est qu'il y ait non seulement un mécanisme d'appel, mais aussi un mécanisme de modification appuyé par le ministre avant que le code coutumier en matière d'élections soit approuvé par le ministre et renvoyé à la Première Nation. Il faut suivre ce mécanisme pour modifier le code coutumier.

Si le code est modifié d'une façon qui ne respecte pas la Charte, on peut présumer que le code a fait l'objet d'un processus de modification qui a été ratifié par la Première Nation et qui a été jugé acceptable par le ministre à un moment donné.

That all being said, there is still the judicial review power of the courts to ensure Charter compliance. So there are mechanisms in place to try and ensure that non-compliance with constitutional principles is safeguarded against, in the case of customary elections in First Nations.

Senator Dyck: I'm still a little confused. You're saying that the amendment process of these custom codes or the amendment process at one point has been approved by the minister.

Ms. Craft: For those custom codes that have been written and subject to the approval of the minister; so this is in accordance with the 1996 policy, First Nations that are moving from Indian Act to custom codes, yes.

Senator Dyck: So those are the ones that are so-called reverted, but what about the custom code First Nations that have operated outside of what happens there? Is that different? Is this sort of the group that they're trying to get at? I'm confused.

Ms. Craft: If you're referring to those First Nations that operate by custom, senator, that maybe have oral traditions that predate the policy and have never been under the Indian Act election system, the elections by those bands are also subject to the judicial review powers of the Federal Court. So if there are breaches of procedural fairness or natural justice, those can be brought on judicial review, and we have seen that exact example happen through the court processes.

I mentioned the Federal Court initiative on this pilot project to try to resolve disputes within the community, and that links up with the idea of an independent tribunal, an alternative dispute resolution process that would be meaningful to the communities. Appealing or judicially reviewing decisions at the court level can sometimes take longer than the period of elections itself. So the Federal Court has been sensitive to that issue and has said it would like to resolve these issues in the communities, find long-term workable solutions. That's definitely something that First Nations have indicated to many of our practising lawyers, that it is to their benefit to try and resolve matters within the community, and to continue to exercise governance both in terms of the processes of dispute resolution in the community but the forms of governance that they will take on going forward as First Nations in exercising their self-governance and determination.

Senator Dyck: In those First Nations where they had been essentially operating under a sort of traditional custom code practice which might incorporate election procedures that are not written down, to your knowledge is there a higher percentage of leadership disputes that might come under the vague umbrella of protracted leadership dispute that has significantly compromised their governance? Is there, to your knowledge, a higher incidence of problems there?

Cela dit, les tribunaux ont toujours un pouvoir d'examen judiciaire pour garantir la conformité à la Charte. Il y a donc des mécanismes en place qui assurent une protection contre la non-conformité aux principes constitutionnels, dans le cas d'élections tenues selon le code coutumier d'une Première Nation.

La sénatrice Dyck : J'ai encore un peu de mal à comprendre. Vous dites que le processus de modification de ces codes coutumiers a été approuvé à un moment donné par le ministre.

Mme Craft : Il s'agit des codes coutumiers qui ont été écrits et qui ont reçu l'approbation du ministre; c'est en vertu de la politique de 1996, et cela s'applique aux Premières Nations qui passent de la Loi sur les Indiens à des codes coutumiers, oui.

La sénatrice Dyck : Alors, ce sont celles qui sont retournées aux codes coutumiers, mais qu'en est-il des Premières Nations qui utilisent un code coutumier et qui fonctionnent à l'extérieur de ce cadre? La situation est-elle différente? Est-ce le genre de groupes qu'on essaie de viser? Je ne comprends pas.

Mme Craft : Si vous faites allusion aux Premières Nations qui sont régies par un code coutumier, madame la sénatrice, et qui ont peut-être des traditions orales qui précèdent la politique et qui n'ont jamais été régies par le système électoral prévu de la Loi sur les Indiens, les élections dans ces bandes sont aussi assujetties au pouvoir d'examen judiciaire de la Cour fédérale. S'il y a des manquements à l'équité procédurale ou à la justice naturelle, on peut demander un examen judiciaire, et on a vu de tels exemples devant les tribunaux.

J'ai parlé de l'initiative de la Cour fédérale dans le cadre d'un projet pilote destiné à essayer de régler les différends à l'intérieur de la collectivité, et cela sous-tend l'idée d'un tribunal indépendant, d'un autre processus de règlement des différends qui serait significatif pour les collectivités. Le processus d'appel ou d'examen judiciaire devant la cour peut parfois nécessiter plus de temps que la période des élections elles-mêmes. Consciente de ce problème, la Cour fédérale a donc dit qu'elle voudrait que le règlement se fasse au sein des collectivités et que l'on trouve des solutions pratiques à long terme. C'est également quelque chose que les Premières Nations ont indiqué à un bon nombre de nos avocats en exercice, à savoir qu'il est dans leur intérêt d'essayer de régler ces problèmes au sein de la collectivité, tout en continuant d'exercer leur gouvernance en la matière à l'intérieur de la collectivité et de décider quelles formes de gouvernance elles adopteront à l'avenir sur le plan de l'autonomie gouvernementale et d'autodétermination.

La sénatrice Dyck : À votre connaissance, dans les Premières Nations dotées d'une forme de code coutumier qui pourrait comprendre des procédures électorales non écrites, y a-t-il un pourcentage plus élevé de conflits liés à la direction qui pourraient correspondre à la vague définition de conflits prolongés qui compromettent sérieusement la gouvernance de la Première Nation? Savez-vous si les problèmes sont plus fréquents dans ce genre de situation?

Ms. Craft: Senator, I don't have the statistics for that. But I am from Manitoba, so I know by simple involvement with many of the election disputes in our province that those can arise in custom election First Nations. However, many of the custom election First Nations that I've personally worked with have some sort of dispute mechanism within the community, whether that be resorting to an elders council or other processes of dispute resolution.

I accept those are different for all communities and we're dealing with First Nations across Canada, but generally, and this is what the Federal Court pilot project is picking up on, in many circumstances the First Nations have the tools within their communities to deal with these election disputes. In some cases they may resort to courts for judicial review and assistance or for that assistance with the dispute resolution itself, but there are mechanisms within the communities and those should be fostered in order to have a meaningful resolution that can be culturally appropriate and that will last in the long term.

The Chair: Senator Meredith, did you have a supplementary question on this point?

Senator Meredith: Yes, I did.

Ms. Craft, just clarify for me paragraph 3(1)(*b*):

> (*b*) the Minister is satisfied that a protracted leadership dispute has significantly compromised governance of that First Nation;

What you're saying is that if there is this protracted dispute, the minister should still make some provisions of consultation with the First Nations before they're added to the schedule.

Ms. Craft: That's right. There is an opportunity, and this is what the Federal Court project is about, doing some remedial work within the community. Rather than simply bringing a First Nation into a set election process, there is the idea of getting to the heart of the issue, which may actually be less about the elections themselves than they are about internal community politics or family issues. There's an opportunity there to have a dispute resolution process that will be meaningful for the First Nation itself and resolve broader issues than simply the electoral process.

Senator Meredith: What happens if those issues are not able to be dealt with by the community? What happens then?

Ms. Craft: If there is no ability to have a double-majority vote and a voluntary opting in, there is still the option for the minister to bring those First Nations under the purview of the Indian Act election sections, so that the elections will be conducted under the Indian Act.

Mme Craft : Madame la sénatrice, je n'ai pas de statistique à cet égard. Cependant, ayant participé à maints différends électoraux dans la province d'où je viens, le Manitoba, je sais que de tels cas peuvent survenir au sein des Premières Nations dotées d'un code électoral coutumier. Cependant, nombre des Premières Nations avec lesquelles j'ai travaillé et qui tenaient leurs élections en vertu d'un code coutumier disposaient, au sein de la collectivité, d'un mécanisme de règlement des différends, notamment par le recours à un conseil des aînés.

Je comprends que cela varie d'une collectivité à l'autre, et qu'il est question des Premières Nations dans l'ensemble du Canada, mais d'une façon générale — et c'est ce qu'on retient du projet pilote de la Cour fédérale —, dans de nombreux cas, les Premières Nations disposent, au sein de leurs collectivités, des outils nécessaires pour régler ces différends électoraux. Dans certains cas, elles pourraient se tourner vers les tribunaux pour un examen ou une assistance judiciaires, ou de l'aide pour régler le différend lui-même, mais les collectivités sont dotées de mécanismes. D'ailleurs, on devrait favoriser de telles mesures afin d'en arriver à une solution constructive, culturellement adaptée et durable.

Le président : Sénateur Meredith, vouliez-vous poser une autre question sur ce sujet?

Le sénateur Meredith : Oui.

Madame Craft, j'aimerais obtenir des précisions sur l'alinéa 3(1)*b*) :

> *b*) il est convaincu qu'un conflit prolongé lié à la direction de la Première Nation a sérieusement compromis la gouvernance de celle-ci;

Ce que vous dites, c'est qu'en cas de conflit prolongé, le ministre devrait tout de même prévoir des consultations auprès de la Première Nation avant d'ajouter son nom à l'annexe.

Mme Craft : C'est exact. Il est possible d'apporter des mesures correctives au sein de la collectivité, et c'est ce qu'on fait dans le cadre du projet de la Cour fédérale. Plutôt que de simplement assujettir la Première Nation à un processus électoral préétabli, on tente d'aller au fond du problème, lequel pourrait découler en fait davantage de considérations politiques au sein de la communauté ou de questions familiales que des élections elles-mêmes. On a alors la possibilité de suivre un processus de règlement des différends qui convient à la Première Nation et de résoudre des problèmes plus grands que le simple différend électoral.

Le sénateur Meredith : Qu'arrive-t-il si la collectivité ne peut régler ces problèmes? Que se passe-t-il alors?

Mme Craft : S'il ne peut y avoir de vote à double majorité et d'adhésion volontaire, il reste la possibilité pour le ministre d'assujettir ces Premières Nations au processus électoral prévu par la Loi sur les Indiens, afin que les élections se déroulent conformément à celles-ci.

Where our concern lies is that there is that discretionary power to exercise discretion over the governance of First Nations in the Indian Act. We certainly wouldn't want to see perpetuated in a new piece of legislation some of the problematic and what have sometimes been referred to by First Nations as paternalistic powers of the minister in relation to governance exercised by First Nations.

Senator Tannas: I just want to carry on with this theme, because this is interesting to me, your last comment particularly.

In your view, if a minister was in a situation where we've been through the courts, been through all the councils and elders and we still don't have for practical purposes a government, you would rather see the minister use the Indian Act and the current election process within the Indian Act than what is being proposed here. Is that right?

Ms. Craft: I don't think our Section has a firm position on that. I'm just pointing to some of the concerns that have been raised in and around that issue. Personally, the exercise of discretion by the minister should be limited and tempered. And if it's to be exercised based on the historical relationship under the Indian Act, I do have concerns about that discretion and authority being perpetuated in new forms of legislation.

Senator Tannas: That's interesting. For me, this comes back to this issue that I keep hearing, about the minister should not be involved; we'd rather the minister was not involved at all.

I look at the modern forms of governance in Canada from municipalities and hospital boards and school boards, provincial governments and federal governments, where, notwithstanding the courts, there is a "who." There is a person who is actually embodied with the power where, when all else fails, somebody could step in for the good of the citizens, the country, whatever, and make a decision.

I'd be interested to know if there is another "who" that you think ought to possess this power, or is this the only place, the only kind of governance where there is no "who," there are only courts and tribunals and gridlock.

Ms. Craft: As a personal answer to the question, maybe not representative of the entirety of our CBA section, I would say the "who" is the First Nations themselves.

Senator Tannas: That's not a "who"; that is not a person.

Ms. Craft: First Nations are considered as moral persons. There is an ability to sue and be sued in law.

Senator Tannas: One person who can take that responsibility in extraordinary circumstances and take action. We have it for every other form of government that I've just listed. Who would that "who" be? I would be interested to have a dialogue about that,

Ce qui nous préoccupe, c'est que la Loi sur les Indiens prévoit toujours l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire sur la gouvernance des Premières Nations. Nous ne voudrions certainement pas qu'une nouvelle mesure législative maintienne les pouvoirs du ministre qui posent problème sur le plan de la gouvernance des Premières Nations et qui sont parfois qualifiés par les Premières Nations de paternalistes.

Le sénateur Tannas : Je voudrais poursuivre sur cette lancée, parce que cela m'intéresse, surtout vos derniers propos.

Supposons qu'on ait déjà eu recours aux tribunaux, à tous les conseils et aînés, et qu'on n'ait, à toutes fins utiles, toujours pas de gouvernement; à votre avis, il est préférable que le ministre impose le processus électoral actuellement prévu par la Loi sur les Indiens au lieu de ce qui est proposé ici. Est-ce exact?

Mme Craft : Je ne pense pas que notre section ait une position ferme à cet égard. Je ne fais que signaler certaines des préoccupations qui ont été soulevées. Personnellement, je considère que l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire par le ministre devrait être limité et modéré. Et si ce pouvoir doit être exercé en fonction de la relation historique établie par la Loi sur les Indiens, alors le maintien de ce pouvoir discrétionnaire et de cette autorité dans de nouvelles mesures législatives me préoccupe.

Le sénateur Tannas : C'est intéressant. Je crois que cela revient à ce que j'entends souvent dire, soit que le ministre ne devrait pas avoir de rôle à jouer; on préférerait que ce soit ainsi.

En étudiant les formes modernes de gouvernance au Canada — à savoir les municipalités, les conseils d'administration d'hôpitaux et les commissions scolaires, les gouvernements provinciaux et fédéral —, je constate que, mis à part les tribunaux, il y a une entité responsable, quelqu'un investi des pouvoirs nécessaires pour intervenir et trancher, lorsque tout le reste a échoué, dans l'intérêt des citoyens, du pays ou peu importe.

J'aimerais savoir si, selon vous, quelqu'un d'autre devrait être investi de ce pouvoir. Est-ce la seule situation, le seul genre de gouvernance où il n'y a personne pour assumer ce rôle, où il n'y a que les tribunaux et l'impasse?

Mme Craft : Je répondrais, à titre personnel, et peut-être pas à titre de représentante de l'ensemble de la section de l'ABC. Selon moi, cette entité constitue les Premières Nations elles-mêmes.

Le sénateur Tannas : Mais ce n'est pas quelqu'un; ce n'est pas une personne.

Mme Craft : Les Premières Nations sont considérées comme des personnes morales. Le droit permet la possibilité de poursuivre ou d'être poursuivi en justice.

Le sénateur Tannas : Une personne doit pouvoir assumer cette responsabilité, dans des circonstances extraordinaires, et intervenir. C'est le cas pour toutes les autres formes de gouvernance que je viens d'énumérer. Qui serait cette personne?

because this is a clause that is practical and should only be used in those situations and has been demonstrated to be used in those situations where it's practical and a reset button needs to be hit.

I know I'm probably engaging way over the line, but that's what I'm struggling with as I listen to this and hear the concerns.

Ms. Craft: In response to your comments senator, I think two things are engaged. One is that some of the answers lie within the First Nations themselves.

Another thing that the CBA section has recommended is an independent tribunal that would assist with the adjudication of those matters. There are also the courts that have been called upon.

But in terms of a specific "who," I think that question should be posed to First Nations themselves in terms of determining who the final authority or decision maker is in a situation where the solution can't be found in one of those other mechanisms.

Senator Dyck: I appreciate your comments and questions. We're having a very good dialogue this morning, so we're getting to understand this clause better from different perspectives.

With the situation you describe, I guess the Governor General, in a sense, is the "who" when it comes to federal elections. The Governor General can intervene. But the difficulty here is that I think most people see the Governor General as being independent — and maybe that's naive; I don't know — whereas the situation among many First Nations is they don't necessarily see the minister in that same light. I think the problem is identifying a mechanism whereby the person who has had ultimate authority is seen as being independent and neutral.

I don't know whether you can conjecture or postulate whether there should be a new person appointed who could sort of replace the minister, because I don't necessarily think that the majority of First Nations would see the minister as being neutral.

With all this talk about economic development, of course, nobody is neutral, but you want to pick somebody who has the least bias towards whatever. Can there be that type of person, like the Governor General?

Ms. Craft: I think, senator, you're pointing to the historical relationship and a legacy of interaction between the minister and First Nations that is important to acknowledge in these circumstances. In the same way that the CBA section is talking about not interfering with the governance of First Nations, I don't think it's appropriate for us to say who that independent "who" would be.

I'm not trying to pass the buck, but I am trying to practise what we're preaching by saying that is a good question that should be asked of some of the First Nations that will be presenting before you.

I thank you both for those questions.

J'aimerais pouvoir en discuter, puisqu'il s'agit d'une disposition pratique qui ne devrait être utilisée que dans ces situations. Cela a déjà été fait lorsqu'il convenait de tout réinitialiser.

Je sais que je vais probablement beaucoup trop loin, mais c'est ce qui me préoccupe lorsque j'entends ces craintes.

Mme Craft : Sénateur, deux choses entrent en ligne de compte. Tout d'abord, certaines des réponses résident au sein même des Premières Nations.

Ensuite, la section de l'ABC a recommandé la mise sur pied d'un tribunal indépendant pour aider à rendre des décisions dans ces cas. Les tribunaux ont également été sollicités.

Quant à savoir quelle devrait être la personne désignée, je pense que cette question devrait être posée aux Premières Nations elles-mêmes pour déterminer qui a le pouvoir final de décision lorsque la solution ne réside dans aucun des autres mécanismes.

La sénatrice Dyck : Je vous remercie de vos propos et de vos questions. La discussion de ce matin est très enrichissante puisqu'elle nous permet de comprendre la disposition selon diverses perspectives.

Dans la situation que vous décrivez, j'imagine que c'est le gouverneur général, d'une certaine façon, qui représente l'entité visée lorsqu'il est question des élections fédérales. Le gouverneur général peut, en effet, intervenir. Cependant, le hic, c'est que la plupart des gens considèrent le gouverneur général comme étant indépendant — et c'est peut-être un point de vue naïf, je ne sais pas —, alors que les Premières Nations ne voient pas nécessairement le ministre ainsi. Je pense que le problème, c'est qu'il faut trouver un mécanisme au sein duquel la personne investie de l'autorité ultime est considérée comme étant indépendante et neutre.

Je ne sais pas si vous pouvez proposer qu'une nouvelle personne soit nommée pour remplacer le ministre, parce que je ne suis pas convaincue que la majorité des Premières Nations considéreraient le ministre comme neutre.

Étant donné toute l'attention qu'on accorde au développement économique, évidemment, personne n'est neutre, mais il faudrait choisir la personne la moins biaisée possible. Y a-t-il lieu d'envisager une telle personne, comme le gouverneur général?

Mme Craft : Madame la sénatrice, je pense que vous faites allusion à la relation historique et à l'interaction traditionnelle entre le ministre et les Premières Nations, qu'il convient de reconnaître dans ces circonstances. La section de l'ABC souhaite ne pas intervenir dans la gouvernance des Premières Nations, et, de la même manière, je ne crois pas qu'il soit approprié pour nous de dire à qui devrait revenir cette fonction indépendante.

Je n'essaie pas d'esquiver la question, mais plutôt de prêcher par l'exemple; selon moi, il s'agirait d'une bonne question à poser à certaines des Premières Nations qui comparaîtront devant vous.

Je vous remercie tous les deux de ces questions.

The Chair: Would you expect, given the need for ultimate accountability under our democratic system, that an independent tribunal would be appointed by a minister of the Crown, the kind of tribunal that you speak about?

Ms. Craft: I think an independent tribunal, and most dispute resolution processes, will require appointments that are jointly agreed upon. That would be the model that we would suggest in these circumstances.

Senator Moore: Thank you for being here. You may not be able to answer this question, because I think Senator Dyck might have alluded to it.

We heard from the previous witness that from 2013 to date, 126 elections were held under the Indian Act, and there were 21 appeals, some technical breaches and some of a corrupt practice nature. Would you know how many elections have been held in that period of time under the community code process and whether there have been disputes or appeals, and how many?

Ms. Craft: I do not have that information. I'm sorry, senator. I know that there are some appeals. They would be judicial reviews of custom elections that go to the Federal Court, and I've been involved in some of them.

I do want to note for you, though, that of the 126 elections under the Indian Act, and the 21 appeals, not necessarily all of them would be investigated by the minister. Maybe that's a follow-up question for my friends that presented earlier this morning in terms of whether or not those were investigated and whether or not they resulted in a reversal of the decision, a reversal of the election result.

Senator Moore: Yes. Inasmuch as those witnesses are sitting behind you, maybe you could take note of that matter and come back as well with an answer, Ms. Kustra, because it's important. I would like to know about the numbers with regard to the elections held under the custom code. I think that's significant.

That's all I want to know, chair.

Senator Lang: I just want to go back to the custom codes and the election practices thereunder. Perhaps you can share some of your experiences with us. We were told that amendments could be made to their election codes once they have been accepted, and subsequently not necessarily Charter compliant.

I just want to say, before I go any further, that I don't really subscribe to the notion that all our problems should be solved by going to court, because most people can't afford to go to court. For an individual who has been denied the right to vote, in most cases, when it comes to having to go to court, they would probably stand aside and go about their business at the end of the day because they don't have the wherewithal or the finances to do it, nor the time. I think it is a simplistic way to look at an electoral system to say that's the way to resolve it.

Le président : Étant donné la responsabilité ultime exigée par notre système démocratique, vous attendez-vous à ce qu'un tribunal indépendant soit créé par un ministre de la Couronne, le genre de tribunal dont vous parlez?

Mme Craft : Je pense qu'un tribunal indépendant, et la plupart des processus de règlement des différends, nécessiteront des nominations conjointes. C'est le modèle que nous recommanderions dans ces circonstances.

Le sénateur Moore : Je vous remercie d'être ici. Vous ne serez peut-être pas en mesure de répondre à cette question, parce que je pense que la sénatrice Dyck y a déjà fait allusion.

Le témoin précédent a dit que de 2013 à aujourd'hui, 126 élections s'étaient tenues en vertu de la Loi sur les Indiens, ce qui avait mené à 21 appels en raison de manquements d'ordre technique et de pratiques corrompues. Savez-vous combien d'élections ont été tenues en vertu de codes communautaires au cours de la même période, et si elles ont mené à des différends ou à des appels et, le cas échéant, combien y en a-t-il eus?

Mme Craft : Je n'ai pas ces renseignements. Je suis désolée, sénateur. Je sais qu'il y a certains appels. Il s'agirait d'examens judiciaires des codes électoraux coutumiers devant la Cour fédérale, et j'ai pris part à certaines de ces affaires.

J'aimerais faire remarquer que le ministre n'enquêterait pas nécessairement sur les 126 élections tenues en vertu de la Loi sur les Indiens et les 21 appels. C'est peut-être là une question complémentaire à poser à mes amis qui ont comparu plus tôt ce matin, à savoir si tous ces cas ont fait l'objet d'enquêtes et si la décision ou le résultat électoral ont été renversés.

Le sénateur Moore : Oui. Puisque ces témoins se trouvent derrière vous, peut-être qu'ils pourront en prendre bonne note et fournir plus tard les réponses, madame Kustra, puisque c'est important. Je veux connaître les chiffres concernant les élections tenues en vertu de codes coutumiers. Je pense que c'est important.

Monsieur le président, c'est tout ce que je voulais savoir.

Le sénateur Lang : Je voudrais revenir sur les pratiques électorales des codes coutumiers. Vous pourriez peut-être nous faire part de votre expérience. On nous a dit qu'après l'adoption des codes électoraux, il arrive que des modifications subséquentes finissent par les faire déroger à la Charte.

Avant d'aller plus loin, je tiens à préciser que je ne souscris pas à la notion selon laquelle tous nos problèmes devraient être résolus devant les tribunaux, parce que la plupart des gens n'en ont pas les moyens. Lorsque quelqu'un a été privé de son droit de vote, dans la plupart des cas, s'il faut aller devant les tribunaux, cette personne laisserait probablement tomber parce qu'elle n'aurait ni les moyens financiers ni le temps d'y arriver. À mon avis, c'est d'avoir une vue un peu simpliste du système électoral que de dire qu'on peut résoudre le problème ainsi.

I want to ask this: In your experience with the custom codes that have been adopted in the area that you come from, have you found, where perhaps there are no appeal procedures in place, whether there is a dispute? Has that ever been done?

There is another aspect I would like you to address, if you could: Does it cause you some concern that the electoral procedures may well be denied access by some members of that First Nation? Secondly, do you think they should be public documents like they are for school boards or societies, that type of thing, in the normal course of events when it comes to elections? Perhaps you could comment on that.

Ms. Craft: I will comment, senator, on some of my work, without giving specific details; of course, it's privileged.

Working with First Nations, I've always encouraged that as much information about the code is made available to the membership but also publicly. Of course, to move from the Indian Act election system to a custom code, there's a requirement that amendment procedures be listed, be provided for in the custom code itself, and that an appeal mechanism be made available.

In terms of what First Nations can practically do, I think we've seen circumstances where the First Nations require that double majority to amend their own custom code. That's one safeguard, but of course there's also the ability for judicial review.

If a First Nation is putting forward a custom code and looking at it as an exercise in good governance, then obviously they would receive advice from legal counsel as to how to effect good governance, transparency and all those principles.

I don't know if that answers your question or helps to clarify.

Senator Lang: For the record, is it the position of the Canadian Bar Association that these documents should be made public, as opposed to in some cases they are and in some cases they aren't?

Ms. Craft: Our Section doesn't have a position on that.

The Chair: I took the liberty of suggesting that Mr. Vincent be available. You've raised some important legal points, Ms. Craft, and I would like, for the record, to get the view of the Department of Justice.

The first one would be the suggestion that there are potential problems or incoherence, because clause 33 of the bill gives two courts concurrent jurisdiction over election disputes.

Mr. Vincent, do you have any comments on the concern just expressed by the witness?

Tom Vincent, Legal Counsel, Operations and Programs (Legal Services), Department of Justice Canada: I'm looking at clause 33, and the purpose of that clause is to make courts abundantly available to First Nations. In many cases, it will be more convenient for First Nations to retain counsel who can represent

Étant donné votre expérience avec les codes coutumiers adoptés dans votre région, avez-vous constaté des différends lorsqu'il n'y a pas de procédures d'appel en place? Est-ce que cela s'est déjà vu?

J'aimerais également aborder un autre point, si vous le voulez bien : le fait que certains membres de la Première Nation puissent refuser l'accès aux procédures électorales vous inquiète-t-il? Ensuite, pensez-vous que ces documents devraient être rendus publics, comme c'est le cas pour les commissions scolaires ou les entreprises, et ce genre d'entité, dans le cours normal des élections? J'aimerais vous entendre à ce sujet.

Mme Craft : Sénateur, je vous parlerai un peu de mon travail, sans vous donner de détails puisqu'il s'agit évidemment de renseignements confidentiels.

Lorsque je travaille avec des Premières Nations, je les encourage toujours à communiquer le plus de renseignements possible sur le code aux membres, mais également à la population. Évidemment, pour passer du système électoral prévu par la Loi sur les Indiens à un système en vertu d'un code coutumier, il faut que des procédures d'amendement soient prévues et inscrites au code coutumier, et qu'un mécanisme d'appel soit mis sur pied.

Quant à savoir ce que les Premières Nations peuvent faire concrètement, dans certains cas, elles exigent une double majorité pour modifier leur propre code coutumier. C'est une mesure de précaution, mais évidemment, on peut aussi demander un examen judiciaire.

Si une Première Nation propose un code coutumier et y voit là une occasion d'assurer une bonne gouvernance, elle obtiendrait évidemment des conseils juridiques sur la façon d'appliquer les principes de la bonne gouvernance, de la transparence, et cetera.

Je ne sais pas si cela répond à votre question ou éclaire votre lanterne.

Le sénateur Lang : Pour que ce soit clair, l'Association du Barreau canadien était d'avis que ces documents devraient être rendus publics, plutôt que certains le soient et d'autres pas?

Mme Craft : Notre section n'a pas de position à cet égard.

Le président : J'ai pris la liberté de proposer que M. Vincent soit là. Vous avez soulevé des points juridiques importants, madame Craft, et j'aimerais obtenir l'avis du ministère de la Justice.

Tout d'abord, on a laissé entendre qu'il pourrait y avoir des problèmes ou un manque d'uniformité, puisque l'article 33 du projet de loi donne compétence en ce qui concerne les différends électoraux à deux tribunaux.

Monsieur Vincent, voulez-vous répondre aux préoccupations exprimées par le témoin?

Tom Vincent, conseiller juridique, Opérations et programmes (Services juridiques), ministère de la Justice Canada : L'objectif de l'article 33 est de faire en sorte que les tribunaux soient amplement accessibles aux Premières Nations. Dans de nombreux cas, il sera plus pratique pour les Premières Nations

them in the local Superior Court of the province rather than attending at one of the Federal Court offices. So the intention there is to have courts that are available to First Nations and to be used.

That clause uses the word "and," so they both have jurisdiction to deal with the matter. In practice, I would fully expect that if one party were to go to one court and the other party were to go to the other court, they would soon find out that they're each in different courts and would combine into one court to be adjudicated. It makes no sense to seek adjudication in two different courts.

The Chair: I think Ms. Craft's point was, though, that with two different courts having concurrent jurisdiction you might have different interpretations of the law, if I'm explaining that right. Would you have a comment on that?

Ms. Craft: That's correct. So the interpretation of the provisions and the application of the provisions may be decided differently even within the same province by the Federal Court and the provincial court, but also across provinces by the different Superior Courts of the province.

I would just note that the Federal Court does sit across Canada, and the pilot project that I was referring to actually provides for the Federal Court to conduct dispute resolution within the communities. The Federal Court has identified itself as a movable court, so I think that the idea of accessibility to the courts is captured under the current Federal Court jurisdiction and practices.

The Chair: So you'd rather have one court named in clause 33?

Ms. Craft: That's correct.

Mr. Vincent: The federal position would be that provincial courts would be more accessible than simply having the Federal Court, and so far we haven't been invited to participate in the pilot project, as far as I know.

The Chair: Okay. Well, that's helpful, I think.

Mr. Vincent, the CBA presentation is that the terms "protracted leadership dispute" and "significantly compromised governance" are undefined, lacking clarity and should be better spelled out. Would you have a comment on that?

Mr. Vincent: These terms are somewhat like art, where people can disagree upon it until they see it. It will be a matter for the courts to determine if a minister has overstepped his boundaries in concluding that there has been a protracted leadership dispute that significantly compromises the governance of the First Nation.

de retenir les services d'un conseiller juridique pouvant les représenter à la Cour supérieure de leur province, plutôt qu'à l'un des bureaux de la Cour fédérale. L'intention ici, c'est de faire en sorte que les Premières Nations puissent avoir accès aux tribunaux.

L'article utilise le mot « ou », ce qui veut dire qu'ils sont tous les deux compétents pour entendre l'affaire. En réalité, je m'attends évidemment à ce que si l'une des parties se tourne vers l'un des tribunaux et que l'autre choisit l'autre tribunal, on s'en rendra compte rapidement et on choisira l'un d'entre eux. Il est illogique de demander à deux différents tribunaux de rendre un jugement.

Le président : Je pense que Mme Craft entendait par là que si deux tribunaux ont compétence, il est possible d'avoir différentes interprétations de la loi, si je l'explique bien. Qu'en pensez-vous?

Mme Craft : C'est exact. Même au sein de la même province, la Cour fédérale et la Cour provinciale pourraient rendre des décisions différentes sur l'interprétation et l'application des dispositions, mais ce serait aussi le cas dans toutes les provinces, en fonction des Cours supérieures.

Je soulignerais simplement que la Cour fédérale siège partout au Canada, et le projet pilote dont je parlais prévoit que la Cour fédérale assure la résolution de conflits dans les collectivités. La Cour fédérale s'est autoproclamée tribunal mobile, de sorte que je pense que la compétence et les pratiques actuelles de la Cour fédérale englobent l'idée entourant l'accessibilité aux tribunaux.

Le président : Vous préféreriez donc qu'un tribunal soit nommé à l'article 33?

Mme Craft : C'est exact.

M. Vincent : En vertu de la position du gouvernement fédéral, les tribunaux provinciaux seraient plus accessibles que la Cour fédérale, et jusqu'à maintenant, nous n'avons pas été invités à participer au projet pilote, à ma connaissance.

Le président : D'accord. Eh bien, je pense que c'est utile.

Monsieur Vincent, la déclaration de l'ABC indique que les termes « conflit prolongé lié à la direction » et « sérieusement compromis la gouvernance » ne sont pas bien définis, qu'ils manquent de précision et qu'ils devraient être mieux formulés. Qu'en pensez-vous?

M. Vincent : Ces termes sont un peu comme l'art; les gens peuvent être en désaccord jusqu'à ce qu'ils le voient. Ce sera aux tribunaux de décider si un ministre a outrepassé son mandat en concluant qu'un conflit prolongé lié à la direction a sérieusement compromis la gouvernance de la Première Nation.

These are terms that the courts will apply to particular situations, and since the minister is really quite loath to exercise these powers and, in practice, supports First Nations in arriving at solutions within the First Nations, it will arise quite infrequently.

The Chair: Would you have a comment on the other concern expressed about paragraph 3(1)(*c*), and I'm quoting from the CBA presentation just given:

> . . . it is uncertain whether only future findings of corrupt practices will engage the minister's discretion to add a First Nation to the schedule or whether this section allows the Minister to include recent or historical elections that were set aside in accordance with s. 79 of the Indian Act.

Do you think the clause is unclear?

Mr. Vincent: I would agree that the clause could be interpreted with that ambiguity, that it doesn't constrain the minister as to when the section 79 action was taken. I expect that the courts would interpret this proactively and into the future so that the courts wouldn't rely on historic occurrences of section 79 having been applied.

Senator Dyck: I am just interested in your answer, Mr. Vincent. You were saying that when it comes to the phrase "protracted leadership dispute has significantly compromised governance," it would be up to the courts to decide if the minister has overstepped his discretion. So it would seem to me that if I were in a First Nation that was under a custom code and the minister said our nation had to go under the provisions of this bill, then I would most likely want to take the minister to court.

In the end, it seems like it still has to go to the court, no matter what.

Mr. Vincent: Not necessarily, and in fact the situation arises that the minister intervenes where people have not gone off to court to settle the dispute resolution. In typical fashion, there are two different factions that are competing for leadership and one takes the other to court. Sometimes neither runs off to court, and that's the invitation in that gap for the minister to be the one person who comes forward to re-establish leadership in the communities; but, ultimately, the minister's decision is reviewable by the court as well.

Senator Dyck: This idea of two competing factions for leadership has come up on a couple of occasions, yet I don't see anything in here that talks about competing factions. Could you give us an example? Perhaps Ms. Craft could also answer a bit of this as well. What sort of situation are you alluding to where there are competing factions for leadership?

Mr. Vincent: I can give the example of the most recent exercise of the ministerial power under section 74 of the Indian Act, which was the Barriere Lake First Nation in the province of Quebec where the minister made an order to bring them under the Indian

Ce sont des termes que les tribunaux appliqueront à des situations particulières et, étant donné que le ministre est très réticent à exercer ces pouvoirs et, en pratique, qu'il préfère que les Premières Nations trouvent des solutions entre elles, le problème surviendra peu fréquemment.

Le président : J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'autre préoccupation exprimée au sujet de l'alinéa 3(1)*c*). Je vais citer un passage de l'exposé que vient de faire l'ABC :

> [traduction] [...] nous ne savons pas si seule la découverte de pratiques corrompues à l'avenir n'appellera la discrétion du ministre pour ajouter une Première Nation à l'annexe ou si cette disposition permet au ministre d'inclure des élections récentes ou historiques ayant été mises de côté conformément à l'article 79 de la Loi sur les Indiens.

Pensez-vous que la disposition est vague?

M. Vincent : Je suis d'accord pour dire que l'interprétation de la clause peut être ambiguë, qu'elle ne contraint pas le ministre quant au moment où des mesures sont prises en vertu de l'article 79. J'imagine que les tribunaux interpréteront cette disposition de façon proactive à l'avenir afin de ne pas avoir à dépendre des autres fois où l'article 79 a été appliqué.

La sénatrice Dyck : Votre réponse a piqué ma curiosité, monsieur Vincent. Vous dites que lorsque l'on parle de l'expression « un conflit prolongé lié à la direction de la Première Nation a sérieusement compromis la gouvernance », ce serait aux tribunaux de décider si le ministre a outrepassé son pouvoir. Selon moi, si je faisais partie d'une Première Nation régie par un code coutumier et que le ministre disait que les dispositions de ce projet de loi devaient s'appliquer à notre nation, je voudrais probablement traîner le ministre devant les tribunaux.

J'ai l'impression qu'au bout du compte, ce seront aux tribunaux de trancher, peu importe ce qui arrive.

M. Vincent : Pas nécessairement. En fait, il arrive que le ministre intervienne lorsque les parties ne se sont pas présentées devant les tribunaux pour régler un différend. Typiquement, deux groupes différents s'affrontent pour obtenir la direction et un groupe amène l'autre devant le tribunal. Parfois ce n'est pas le cas, et c'est à ce moment que le ministre intervient pour rétablir la direction dans les collectivités; mais au bout du compte, la décision du ministre peut également être revue par un tribunal.

La sénatrice Dyck : Le concept d'une lutte entre deux groupes pour obtenir la direction a été mentionné à quelques reprises, et pourtant, je ne vois rien ici au sujet des groupes opposés. Pouvez-vous nous donner un exemple? Mme Craft pourrait également répondre à la question. À quel type de situation faites-vous allusion lorsqu'il existe des groupes opposés qui luttent pour la direction?

M. Vincent : Je peux vous donner l'exemple le plus récent où le ministre a utilisé son pouvoir aux termes de l'article 74 de la Loi sur les Indiens en ce qui concerne la Première Nation de lac Barrière, au Québec, et a émis un décret pour que la Loi sur les

Act. In fact, they had been to court a number of times. There had been, I believe, three court rulings, but none of the court rulings provided a satisfactory basis for establishing a leadership process. So the minister provided an ultimatum and gave several months and offered mediation services to be made available to the First Nation. When ultimately those failed, the minister made an order and brought the First Nation under the Indian Act, and there was no challenge to the minister's decision.

Senator Dyck: So when the minister put the First Nation under the Indian Act to hold an Indian Act election, that was successful?

Mr. Vincent: That was successful.

Senator Dyck: So the minister now, even if we got rid of paragraph 3(1)(*b*), could order a First Nation to go under the Indian Act. Why wouldn't we do that rather than impose Bill C-9 on them, which may lead to sort of reactive decision making whereby the First Nation challenges that and takes you to court?

Mr. Vincent: I think the decision for the minister is if he has a power on the one hand to bring a First Nation under the Indian Act and a power with the other hand to bring a First Nation under the new First Nations elections act, it's a decision that will always be to bring a First Nation under the First Nations elections act because it is a better system.

Senator Dyck: It's debatable.

The Chair: I think we're going to have to leave it at that, colleagues. I've been asked to be strict about ending our committee at 11:30 because the room has to be used otherwise, but we will be resuming debate on this bill at our meeting tomorrow.

Thank you very much, senators. I'm sorry we didn't have more time. Thank you to the witnesses.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, March 26, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations, met this day at 6:56 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Dennis Glen Patterson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I would like to welcome all senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in the room, via CPAC or the web.

Indiens s'applique à cette Première Nation. En fait, elle s'était adressée aux tribunaux à de nombreuses reprises. Je pense que trois décisions avaient été rendues mais qu'aucune ne représentait un format satisfaisant pour établir un processus de leadership. Le ministre a donc lancé un ultimatum, a donné à la Première Nation plusieurs mois et lui a offert des services de médiation. Lorsque ces services ont échoué au bout du compte, le ministre a émis un décret en vertu duquel la Première Nation était assujettie à la Loi sur les Indiens, et la décision du ministre n'a pas été contestée.

La sénatrice Dyck : Ainsi, lorsque le ministre a déclaré que la Première Nation devait se conformer à la Loi sur les Indiens pour tenir des élections, cette mesure a porté ses fruits?

M. Vincent : Oui, elle a porté fruit.

La sénatrice Dyck : Ainsi, si nous éliminions l'alinéa 3(1)*b*), le ministre pourrait ordonner à une Première Nation de se soumettre à la Loi sur les Indiens. Pourquoi ne le faisons-nous pas, au lieu d'imposer aux Premières Nations le projet de loi C-9, ce qui pourrait les pousser à contester la décision et à vous traîner devant les tribunaux?

M. Vincent : Je pense que le ministre décide s'il a la discrétion nécessaire pour ramener une Première Nation sous l'ombrelle de la Loi sur les Indiens et, en même temps, s'il peut assujettir une Première Nation à la nouvelle Loi sur les élections au sein de Premières Nations. Il s'agit d'une décision en vertu de laquelle la Loi sur les élections au sein de Premières Nations s'appliquera toujours à une Première Nation, parce que c'est un meilleur système.

La sénatrice Dyck : Ce n'est pas certain.

Le président : Je pense que nous allons devoir nous interrompre ici, chers collègues. On m'a demandé de mettre fin à la réunion à 11 h 30, parce que la salle doit être utilisée à d'autres fins, mais nous reprendrons le débat au sujet du projet de loi à notre réunion de demain.

Merci beaucoup, chers collègues. Je suis déçu que nous n'ayons pas plus de temps. Merci aux témoins.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 26 mars 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 56, pour étudier le projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs, dont il est saisi.

Le sénateur Dennis Glen Patterson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. Bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public qui assistent à cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, que ce soit ici dans la salle, sur CPAC ou sur le Web.

I am Dennis Patterson. I have the honour of chairing this committee. I'm from Nunavut. The mandate of our committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally.

This evening we will continue consideration of Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations. Tonight we will hear from two witnesses, Mr. John Paul of the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat and Chief Ron Evans of Norway House Cree Nation.

Before proceeding to their testimony, I would like to go around the table and ask the members of the committee to please introduce themselves.

Senator Moore: Good evening. Wilfred Moore from Nova Scotia.

Senator Dyck: Lillian Dyck from Saskatchewan, deputy chair of the committee.

Senator Ngo: Senator Ngo from Ontario.

Senator Meredith: Senator Don Meredith, Ontario.

Senator Oh: Senator Oh, from Ontario.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Beyak: Senator Beyak from Ontario. Welcome.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

The Chair: I know members of the committee will help me in welcoming our witnesses. I think Chief Ron Evans has been before this committee before. Welcome back. We'll look forward to your presentations, which will be followed by questions from the senators. We're budgeting about an hour for this session. How do you want to proceed, gentlemen?

John G. Paul, Executive Director, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat: I'm from the east where all the snow is from, so I'll go first.

The Chair: Go ahead, sir.

Mr. Paul: Good evening, honourable senators. I'm here tonight to speak on behalf of our member chiefs regarding our support for Bill C-9. We represent 37 First Nations chiefs in our traditional territories across Atlantic Canada into Quebec. Our organization's mandate is to research, analyze and develop alternatives to federal policies that affect the Mi'kmaq, Maliseet, Passamaquoddy and Innu First Nation communities across Atlantic Canada, Quebec, and into Maine in the United States.

As mentioned, our chiefs support Bill C-9 as it currently stands. We feel it reflects the key recommendations in a resolution our members adopted in January 2011 in which we asked the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development

Je suis Dennis Patterson, du Nunavut, et j'ai l'honneur d'être le président de ce comité. Notre comité a pour mandat d'examiner en général les lois et questions relatives aux peuples autochtones du Canada.

Ce soir, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs. Nous entendrons deux témoins, M. John Paul du Secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique, et le chef Ron Evans de la Nation crie de Norway House.

Avant d'entendre leurs témoignages, j'aimerais demander aux membres du comité de se présenter.

Le sénateur Moore : Bonsoir. Wilfred Moore, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Dyck : Lillian Dyck, de la Saskatchewan, et vice-présidente du comité.

Le sénateur Ngo : Sénateur Ngo, de l'Ontario.

Le sénateur Meredith : Sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

Le sénateur Oh : Sénateur Oh, de l'Ontario.

Le sénateur Wallace : John Wallace, Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Beyak : Sénatrice Beyak, de l'Ontario. Bienvenue.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le président : Je sais que les membres du comité se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je crois que le chef Ron Evans a déjà comparu devant ce comité. Bienvenue de nouveau. C'est avec plaisir que nous écouterons vos exposés, qui seront suivis par des questions des sénateurs. Nous avons prévu environ une heure pour cette séance. Comment souhaitez-vous procéder, messieurs?

John G. Paul, directeur exécutif, Secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique : Je viens de l'Est, là d'où vient toute la neige, je passerai donc en premier.

Le président : Allez-y, monsieur.

M. Paul : Bonsoir, honorables sénateurs. Je viens ce soir vous parler au nom de nos membres chefs au sujet de notre appui au projet de loi C-9. Nous représentons les chefs de 37 Premières Nations sur nos territoires traditionnels du Canada, dans la région de l'Atlantique et du Québec. Notre organisme a pour mandat de trouver, d'analyser et de mettre au point d'autres possibilités de politiques fédérales touchant les collectivités micmaques, malécites, innues et de Pescomody dans toute la région de l'Atlantique, au Québec et dans certaines parties du Maine aux États-Unis.

Comme je l'ai mentionné, nos chefs appuient le projet de loi C-9 sous sa forme actuelle. Nous estimons qu'il tient compte des recommandations clés présentées dans une résolution que nos membres ont adoptée en janvier 2011 et dans laquelle nous

Canada to draft legislation that would present a strong alternative to the Indian Act elections system. One of the reasons we decided to champion electoral reform is because, at 75 per cent, Atlantic Canada has the highest percentage of First Nations that still hold their elections under the Indian Act system. We believe that if we could build a better election system, the majority of our First Nations would immediately benefit.

We first became interested in election reform in October 2008 when our members passed a resolution asking the minister to amend the term of office under the Indian Act system from two years to four years. As we continued to discuss this change, both amongst ourselves and with departmental officials, we realized that the Indian Act election system had other fundamental weaknesses that need to be addressed. The department's willingness to support further discussions on this matter presented an opportunity to elaborate on a more extensive reform.

At present, approximately 40 per cent of First Nations in Canada hold their elections pursuant to the Indian Act. These election provisions are outdated and problematic. Not only did we hear this when we were engaging our own community members on this question, we also heard it when we were discussing our recommendations with First Nations groups in other parts of the country. Specifically, issues centre on the following: The term of office for elected band councils under the Indian Act is two years. The short length of term places First Nations communities in an almost continual state of electioneering, and it undermines band council's political stability as well as their efforts to develop and implement long-term economic developments for their community. As well, a weak process for the nomination of candidates can result in the nomination of many candidates, sometimes over 100, for one election, and the mail-in ballot system is open to abuse. There is an appeal process to the minister that is paternalistic, complicated and often takes too long to produce findings and for a final ruling the average appeal time is about 12 to 18 months of a 24-month election term. The absence of defined election offences and associated penalties under the Indian Act allows questionable activities, such as the selling and buying of votes, to go unpunished.

As mentioned earlier, our organization has taken a keen interest in looking at ways to stabilize and improve upon First Nations governance through a stronger and more modern alternative election system. With the support of AANDC, the APC undertook research on the issue of band council elections. After having heard from First Nation leaders, governance technicians and community members in our region, we came forward with our recommendations.

demandions au ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada de rédiger une ébauche de loi qui présenterait une démarche de rechange solide par comparaison au système électoral de la Loi sur les Indiens. Nous avons décidé d'appuyer la réforme électorale, car, entre autres, la région Atlantique du Canada compte, avec 75 p. 100, le pourcentage le plus élevé de Premières Nations qui tiennent encore leurs élections selon le régime électoral de la Loi sur les Indiens. À notre avis, si nous pouvions établir un meilleur régime électoral, la majorité de nos Premières Nations en bénéficieraient immédiatement.

Nous avons commencé à nous intéresser à la réforme électorale en octobre 2008, quand nos membres ont adopté une résolution demandant au ministre de porter à quatre ans le mandat actuel de deux ans prescrit par la Loi sur les Indiens. Au fur et à mesure que nous débattions cette modification, tant entre nous qu'avec les représentants officiels du ministère, nous nous sommes rendu compte que le régime électoral de la Loi sur les Indiens comportait d'autres faiblesses fondamentales qu'il fallait régler. Comme le ministère était disposé à appuyer d'autres discussions à ce sujet, cela a constitué l'occasion de développer davantage la réforme envisagée.

À l'heure actuelle, environ 40 p. 100 des Premières Nations du Canada tiennent leurs élections selon le régime électoral de la Loi sur les Indiens. Les dispositions de ce régime sont désuètes et problématiques. Cela nous a été dit non seulement par les membres de nos propres collectivités, mais aussi par les groupes de Premières Nations d'autres régions du pays. Plus particulièrement, voici où se situent les problèmes : la Loi sur les Indiens dispose que les conseillers d'une bande occupent leur poste pendant deux ans. La courte durée du mandat fait en sorte que les collectivités des Premières Nations sont constamment dans un climat d'élections, ce qui nuit à la stabilité politique des conseils de bande ainsi qu'aux efforts déployés par ceux-ci pour élaborer et mettre en œuvre un développement économique à long terme pour leur collectivité. De plus, une faiblesse au niveau du processus de mise en candidature peut faire augmenter excessivement le nombre de candidats, quelquefois plus de 100 pour une élection, et le scrutin par la poste peut donner lieu à des abus. Le mécanisme d'appel auprès du ministre est paternaliste, compliqué et souvent trop long pour produire des résultats, une décision finale sur un appel pouvant, en moyenne, prendre de 12 à 18 mois dans un mandat électoral de 24 mois. Par ailleurs, la Loi sur les Indiens ne définissant pas des infractions et les peines connexes, des activités douteuses, comme la vente et l'achat de votes, peuvent être pratiquées impunément.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, notre organisme s'est fortement intéressé à la recherche de moyens de stabiliser et d'améliorer la gouvernance des Premières Nations par le truchement d'un régime électoral plus moderne. Avec l'appui d'AADNC, le congrès a entrepris d'étudier la question de l'élection des conseils de bande. Après avoir entendu des dirigeants des Premières Nations, des techniciens en gouvernance et des membres des collectivités dans notre région, nous avons produit nos recommandations.

I will outline for you how we went about developing these recommendations. We struck a regional technical working group to conduct research and develop options. We published articles in a widely circulated First Nations newspaper called the *Mi'kmaq Maliseet Nations News*, which goes to all our communities, and we developed a Facebook page, both of which invited First Nations members in the whole region to share their views and also to complete an online survey. Focus groups were also held with youth, women and electoral officers. The working group presented their research, options and all the feedback to the technical group and, of course, to our member chiefs and councils. Based on the discussion and feedback we received, we arrived at the definitive recommendations that we submitted to the minister.

Our recommendations are reflected in Bill C-9. The APC recommended the development of new opt-in First Nations election legislation and further provided recommendations for its content. For the most part, these recommendations are reflected in Bill C-9. Bill C-9 contains some of the same rules as the Indian Act election system, along with some very important differences. These are: The term length is four years instead of the two-year term that exists under the Indian Act system; defined qualifications for candidates for chief and clear rules around the nomination process; clearly defined offences and penalties that will deter questionable election activities, especially those that take place around mail-in ballots; and the minister is not involved in election appeals.

Although the APC itself did not recommend that a new election regime allow for a common election day among First Nations, it appears the provision in the bill that allows a minimum of six First Nations to line up their terms of office is gaining interest in our communities to try and coordinate the election process.

I will now speak on some of the elements on Bill C-9 that have been commented upon and debated in the past. First, there is new opt-in legislation by band council resolution.

Our organization recommended that individual First Nations, if they so choose, could opt in through a band council resolution. We debated at great length whether it would be preferable for the opt-in mechanism to be a community referendum. We reached the conclusion that although it is certainly an effective way to determine the will of the community, it is simply not cost-effective to consult the community in this fashion on all issues. Moreover, our experience with community votes is that First Nations voters tend to favour the status quo. Therefore, requiring a costly and time consuming referendum to move to a new election regime would, in effect, act as a huge barrier for First Nations to reap the

Je vais vous décrire sommairement comment nous en sommes venus à ces recommandations. Nous avons chargé un groupe de travail technique régional de mener des recherches et de présenter les options. Nous avons publié des articles dans un journal des Premières Nations à grande diffusion appelé le *Mi'kmaq Maliseet Nations News*, qui est diffusé dans toutes nos collectivités, et nous avons créé une page Facebook, invitant par ces deux moyens les membres des Premières Nations dans toute la région à partager leurs points de vue et à répondre à un sondage en ligne. Nous avons également tenu des groupes de discussion auprès de jeunes, de femmes et de fonctionnaires électoraux. Le groupe de travail a ensuite présenté sa recherche, les options et toute la rétroaction au groupe technique et, bien sûr, à tous les chefs et conseils membres de notre organisme. Les recommandations que nous avons présentées au ministre sont fondées sur les discussions et la rétroaction que nous avons reçue.

Le projet de loi C-9 fait état de nos recommandations. Le congrès a recommandé la préparation de nouvelles mesures législatives électorales « d'adhésion » pour les Premières Nations et d'autres recommandations pour leur contenu. Dans l'ensemble, ces recommandations sont prises en compte dans le projet de loi C-9. Ce projet de loi contient certaines des règles du régime électoral de la Loi sur les Indiens, avec un certain nombre de différences très importantes. Il s'agit, notamment, des éléments suivants : une durée de mandat de quatre ans, contrairement aux deux ans que prévoit actuellement le régime électoral de la Loi sur les Indiens; des qualifications définies pour les candidats au poste de chef et des règles claires concernant le processus de mise en candidature; une définition claire des infractions et des peines, décourageant les activités douteuses dans le cadre des élections, surtout celles concernant le scrutin par la poste; enfin, le ministre ne participe pas aux appels concernant les élections.

Bien que le congrès n'ait pas recommandé un nouveau régime électoral prévoyant un même jour d'élection pour les Premières Nations, il semble que la disposition du projet de loi prévoyant que six Premières Nations au moins fassent correspondre la durée de leur mandat suscite de plus en plus d'intérêt dans nos collectivités pour ce qui est de la tentative de coordination du processus électoral.

Je vais aborder maintenant certains des éléments du projet de loi C-9 qui ont été commentés et débattus par le passé. Tout d'abord, il y a la question des nouvelles mesures d'adhésion par résolution du conseil de bande.

Notre organisme a recommandé que les Premières Nations puissent, individuellement, choisir d'adhérer par le truchement d'une résolution du conseil de bande. Nous avons débattu longuement pour savoir s'il serait préférable que le mécanisme d'adhésion se fasse par référendum dans la collectivité. Nous avons conclu que, bien que ce soit là un moyen efficace de déterminer la volonté de la collectivité, il n'est tout simplement pas rentable de la consulter de cette manière pour toutes les questions. De plus, nous avons constaté à plus d'une reprise que les électeurs des Premières Nations ont tendance à favoriser le statu quo. Par conséquent, le recours à un référendum coûteux en

benefits of the four-year terms, which is what we are trying to achieve. Even though a referendum is not required, interested chiefs have told us that they would not make this type of decision without first engaging in some manner with their community members on the question of elections.

We also recommended that the new election legislation provide terms of office of four years, making them comparable to most other governments in Canada. The Indian Act, in requiring elections every two years, has created conditions of instability and has fostered divisions in many First Nations communities. The two-year term of office is too short to provide political and economic stability for First Nations governments to plan for and implement long-term initiatives, and to build a proper foundation for community development before facing re-election.

The two-year term is especially difficult and challenging for those elected to a band council for the first time. New chiefs and councillors need time to learn their responsibilities and the various projects that require their attention. Development projects or initiatives at the community level are often put at risk by the two-year election cycle and by the instability caused by a high turnover of elected officials.

On appeals of band council elections, under the Indian Act, election appeals are received, reviewed, investigated and decided upon by the minister and the department. Statistics given to us by the department show that 30 per cent of all elections under the Indian Act have been appealed, which amounts to about 40 elections per year. Each year, usually no more than five appeals result in the overturn of an election, very few of which occur in Atlantic Canada. These numbers illustrate a fundamental problem with the way appeals are currently dealt with. In close to 90 per cent of the appeals launched, the allegation of wrongdoing is either unfounded or is deemed to not have affected the outcome of the election.

The problem is that it usually takes several months for these conclusions to be reached. While an election appeal is outstanding, it is very difficult for the band council, whose election is called into question, to govern effectively, make long-term plans, key decisions, or initiate projects for the community.

We think the problem lies in the fact that the appeal process is simply too easy to engage by community members whose motives may be questionable, and we also think that the role of the minister in investigating and deciding upon election appeals is paternalistic and an inappropriate intervention in the internal affairs of First Nations communities.

temps et en ressources pour choisir un nouveau régime électoral constituerait, en pratique, un immense obstacle empêchant les Premières Nations de se prévaloir des avantages du mandat de quatre ans, qui est notre but. Même si un référendum n'est pas obligatoire, les chefs intéressés nous ont dit qu'ils ne prendraient pas ce genre de décision sans d'abord communiquer d'une façon quelconque avec les membres de leur collectivité au sujet de la question des élections.

Nous avons aussi recommandé que les nouvelles mesures législatives prévoient des mandats de quatre ans, les rendant comparables à la plupart des autres gouvernements au Canada. En exigeant des élections tous les deux ans, la Loi sur les Indiens a créé des conditions d'instabilité et a encouragé des divisions dans de nombreuses collectivités des Premières Nations. Le mandat de deux ans est trop court pour susciter une stabilité politique et économique permettant aux gouvernements des Premières Nations de prévoir et de mettre en œuvre des initiatives à long terme et de bâtir une fondation solide pour le développement de la collectivité avant d'avoir à faire face à une autre élection.

Le mandat de deux ans est particulièrement difficile pour les personnes élues à un conseil de bande pour la première fois. Les nouveaux chefs et conseillers ont besoin de temps pour apprendre quels sont leurs responsabilités et les divers projets qui exigent leur attention. Les projets de développement ou initiatives au niveau communautaire sont souvent menacés par le cycle électoral de deux ans et par l'instabilité causée par un roulement élevé des représentants élus.

En ce qui concerne les appels en matière d'élections au conseil de bande, au titre de la Loi sur les Indiens, les appels sont reçus, étudiés et jugés par le ministre et le ministère. Les statistiques qui nous ont été fournies par le ministère indiquent que 30 p 100 de toutes les élections au titre de la Loi sur les Indiens ont fait l'objet d'un appel, ce qui représente à peu près 40 élections par année. En général, on ne compte chaque année pas plus de cinq appels ayant pour résultat l'annulation d'une élection, dont un très petit nombre se produit dans la région de l'Atlantique. Ces chiffres démontrent un problème fondamental dans la façon dont les appels sont actuellement gérés. Dans près de 90 p. 100 des appels interjetés, l'allégation d'actes répréhensibles est soit non fondée, soit jugée n'avoir eu aucune influence sur le résultat de l'élection.

Le problème se situe au niveau du nombre élevé de mois qui s'écoulent avant que l'on en arrive à ces conclusions. Tant qu'un appel en matière d'élections est en suspens, il est très difficile pour un conseil de bande dont l'élection est remise en question de gouverner efficacement, d'élaborer des plans à long terme, de prendre des décisions clés ou de lancer des projets pour la collectivité.

À notre avis, le problème découle du fait qu'il est trop simple pour des membres de la collectivité dont les motifs peuvent être douteux d'entreprendre le processus d'appel, et nous pensons aussi que le rôle du ministre dans l'enquête et la décision concernant les appels en matière d'élections est paternaliste et constitue une intervention inopportune dans les affaires internes des Premières Nations.

We need a more rigorous appeal system that does not afford a role for the minister, while at the same time ensuring that frivolous or unfounded allegations do not result in a lengthy appeal process that hampers a First Nation's ability to govern.

The APC initially recommended that the role of the minister and his department in election appeals be eliminated in favour of the establishment of a new independent tribunal. However, we are comfortable with the election appeal provisions of Bill C-9. The courts decide election appeals, impose penalties and overturn results in municipal, provincial and federal elections, and they could play this same role in First Nations elections.

In conclusion, the submission on Bill C-9 to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples is based on our analysis of how well Bill C-9 responds to the key recommendations we put forward as our organization when we engaged our First Nations members on the important issue of election reform.

We have called for the design and implementation of the First Nation elections bill and the resulting regulations that would provide an alternative, effective and modern system for governing elections for opting-in First Nations. As evidenced by the recommendations, First Nations governments in Canada are interested in having free and fair elections that support stable, effective and accountable governments as well as supporting the individual rights of their members.

Thank you for providing me with this opportunity to present the reasons why we support this bill and we ask you to lend your support as well by helping this bill become law as soon as possible. We strongly believe First Nations in Canada need other options for addressing these important and pressing governance matters that currently face their communities.

In my own opinion, I feel this is probably one of the most important pieces of legislation that will appear in this cycle of the government. I feel that the election process is so fundamentally important in our community that giving communities an option to move away from the Indian Act process is critical to our future. I do want that future to be very open and prosperous for all our communities and this will help it a great deal.

Thank you very much. *Wela'lioq*.

The Chair: Thank you very much. It's obvious your congress has played a major role in developing this legislation. That background is very helpful.

Nous avons besoin d'un système d'appel plus rigoureux qui n'attribue aucun rôle au ministre, mais qui fasse en sorte que les allégations frivoles ou non fondées ne se soldent pas par un long processus qui nuit à la capacité d'une Première Nation à se gouverner.

Le congrès avait initialement recommandé que le rôle du ministre et de son ministère dans les appels en matière d'élections soit éliminé en faveur de l'établissement d'un nouveau tribunal indépendant. Cependant, nous ne sommes pas contre les dispositions du projet de loi C-9 en ce qui concerne les appels en matière d'élections. Les tribunaux tranchent en matière d'appels, imposent des peines et annulent les résultats des élections municipales, provinciales et fédérales, et ils peuvent donc assumer ce rôle également pour les élections des Premières Nations.

En conclusion, le mémoire sur le projet de loi C-9 au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones est fondé sur notre analyse de la façon dont le projet de loi C-9 tient compte des recommandations clés que nous avons faites en tant qu'organisme quand nous avons invité les membres des Premières Nations à participer à la question importante de la réforme électorale.

Nous avons réclamé la conception et la mise en œuvre du projet de loi sur les élections au sein des Premières Nations et le règlement connexe qui fourniraient aux Premières Nations décidant d'adhérer au nouveau régime électoral un système efficace et moderne de gestion des élections. Comme en témoignent les recommandations, les gouvernements des Premières Nations du Canada sont intéressés à avoir des élections libres et justes qui appuient des gouvernements stables efficaces et responsables ainsi que les droits de leurs membres particuliers.

Je vous remercie de nous fournir cette occasion de présenter les raisons pour lesquelles nous appuyons ce projet de loi, et nous vous demandons de l'appuyer également en faisant en sorte qu'il devienne une loi le plus rapidement possible. Nous sommes fortement d'avis que les Premières Nations au Canada doivent disposer d'autres modalités pour régler ces questions de gouvernance importantes et pressantes auxquelles nos collectivités sont actuellement confrontées.

À mon avis, ce projet de loi est probablement un des documents législatifs les plus importants dont est saisi le présent Parlement. J'estime que le régime électoral est fondamentalement important dans nos collectivités et que le fait de fournir aux collectivités la possibilité de mettre fin au régime électoral de la Loi sur les Indiens est d'une importance cruciale pour notre avenir. Je souhaite que cet avenir soit ouvert et prospère pour toutes nos collectivités, et une telle loi y contribuera grandement.

Merci beaucoup. *Wela'lioq*.

Le président : Merci beaucoup. Il est évident que votre organisme a tenu un rôle important dans l'élaboration de cette loi. Le contexte que vous nous avez décrit est très utile.

Mr. Evans, you have also been involved in developing this legislation, so we have two witnesses with a good history in this bill before us tonight. Please proceed.

Ronald Evans, Chief, Norway House Cree Nation: Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, and all observers, I am very pleased to have been invited once again to testify before you as the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples and to speak on this important bill, Bill C-9.

As the former Grand Chief of the Assembly of Manitoba Chiefs and current Chief of Norway House Cree Nation, I am pleased to provide support for Bill C-9, the First Nations Elections Bill.

Although this bill does not directly affect my community of Norway House Cree Nation, as we enacted a custom election code in 1998, this bill is important for those 37 First Nations in Manitoba and the 240 First Nations in total across Canada whose elections are governed by the Indian Act.

Years of hard work and commitment stands behind this bill. Bill C-9 will change the way First Nations are governed, create stability, strengthen self-governance and allow First Nations to move forward.

I thank the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada and the departmental staff for their commitment to supporting this very important initiative and I hope that each of you, as our representatives in the Senate, sees the urgency and importance in supporting this bill, which has been debated in the Senate when it was first introduced by the former Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development, the Honourable John Duncan, in 2011, as Bill S-6. I had the opportunity to address the Senate standing committee at that time and expressed my support for this important endeavour.

The bill was supported by the Senate, and made its way to the House of Commons where, after first reading, the bill died when the government prorogued. In October 2013, the bill was reintroduced as Bill C-9, and I had the opportunity to present to the House of Commons Standing Committee on Aboriginal Affairs and Northern Development in November 2013 and answer questions from members who had misunderstood clauses of the bill. I am here today to reiterate my support for Bill C-9 and to help address any questions you may have.

I also thank the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs for their partnership in undertaking the national engagement process in 2010, during my time as Grand Chief of the Assembly of Manitoba Chiefs. In collaboration, we reached out to First Nations across Canada to discuss the groundbreaking work that our respective organizations had done to improve the electoral system for First Nations whose elections are governed by

Monsieur Evans, vous avez vous aussi participé à l'élaboration de ce document législatif, ce qui nous permet d'entendre ce soir deux témoins qui connaissent bien ce projet de loi. Allez-y, monsieur.

Ronald Evans, chef, Nation crie de Norway House : Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, et chers spectateurs, je suis très heureux d'avoir été invité ici une fois de plus à témoigner devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones et de parler de ce projet de loi important, le projet de loi C-9.

En tant qu'ancien grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba et chef actuel de la Nation crie de Norway House, je suis heureux d'appuyer le projet de loi C-9, le projet de loi sur les élections au sein des Premières Nations.

Bien que ce projet de loi ne touche pas directement ma collectivité de la Nation crie de Norway House, étant donné que nous avons adopté en 1998 un code électoral coutumier, ce projet de loi est important pour les 37 Premières Nations au Manitoba et les 240 Premières Nations dans l'ensemble du Canada dont les élections sont régies par la Loi sur les Indiens.

Ce projet de loi est le fruit d'une grande volonté et de nombreuses années de travail acharné. Le projet de loi C-9 modifiera la façon dont les Premières Nations sont gouvernées, créera de la stabilité, renforcera l'autonomie et permettra aux Premières Nations d'avancer.

Je remercie le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada ainsi que le personnel ministériel de leur engagement à appuyer cette initiative si importante, et j'espère que chacun de vous, en tant que nos représentants au Sénat, verra à quel point il est urgent et important d'appuyer ce projet de loi qui avait fait initialement l'objet d'un débat au Sénat quand il a été déposé par l'ancien ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord, l'honorable John Duncan, en 2011, en tant que projet de loi S-6. J'ai eu à l'époque l'occasion de témoigner devant le Comité sénatorial permanent et d'exprimer mon appui à cet effort important.

Le projet de loi a été approuvé par le Sénat et est allé à la Chambre des communes où, après une première lecture, il est mort au *Feuilleton* à la suite de la prorogation du Parlement. En octobre 2013, le projet de loi a été déposé de nouveau en tant que projet de loi C-9, et j'ai témoigné devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes en novembre 2013, et j'ai répondu aux questions des membres qui n'en avaient pas bien compris des dispositions.

Je suis ici aujourd'hui pour réitérer mon appui au projet de loi C-9 et pour répondre à toute question que vous pourriez avoir. Je remercie également le Secrétariat du Congrès des chefs des Premières Nations de l'Atlantique pour son rôle de partenaire dans le cadre du processus de participation nationale en 2010. Lorsque j'étais grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, nous avons collaboré afin de communiquer avec les Premières

the electoral provisions of the Indian Act. I thank the Atlantic Policy Congress for their continued support and vested interest in ensuring this bill becomes law.

The First Nations Elections Bill provides some constructive provisions that will strengthen the election process and governance of First Nations, including a longer term of office, from two- to four-year terms, and a common election day where all First Nations who opt in to the proposed First Nations Elections Act will eventually be elected on the same day. This type of general election adds a more robust and transparent nomination process for candidates, fair and sound penalties for offences and, more important, an independent process for First Nations elections.

The current Indian Act election system is not working. It has proven to be weak and creates instability for our communities and their economies. It has prevented First Nations from moving forward on important projects and initiatives, such as economic development and important infrastructure developments that are vital for communities, their well-being and their quality of life.

With the current two-year term of office, our research and experience has shown that newly elected chiefs and council members have little time to learn their responsibilities, build the necessary relationships and develop or complete the necessary projects and initiatives before it's time for another election.

In any given month, leadership in one or more of the First Nations band councils in each province is changing due to an election. Constant changes to band councils cause major disruption to the important plans and projects being worked on in the communities. This political instability makes First Nations very unattractive to long-term investment and economic development by both internal and external entities.

It is important to note that the vision of a four-year term of office — a central component of this initiative, formally known as the common day election initiative — is not a new concept. This vision was first articulated by the leadership of the Manitoba Indian Brotherhood in 1971, in the book *Wahbung: Our Tomorrows*, a document which has inspired our leadership ever since it was written, and it strikes at the very heart of our sustainability and self-governance.

Wahbung is a visionary document that was created by the Indian tribes of Manitoba expressing the position and policies to achieve honourable and mutually satisfactory relationships between Canada and the Indian people of Manitoba.

Nations du Canada et faire connaître le travail novateur de nos organisations respectives en vue d'améliorer le système électoral des Premières Nations dont les élections sont gouvernées par les dispositions de la Loi sur les Indiens. Je remercie le Congrès des chefs de l'Atlantique de son appui continu et de sa détermination à faire en sorte que ce projet devienne loi.

La Loi sur les élections au sein des Premières Nations prévoit des dispositions constructives visant à renforcer le processus électoral et l'autonomie des Premières Nations, prévoyant ainsi des mandats plus longs, qui passeront de deux à quatre ans, ainsi qu'une journée commune réservée aux élections, pendant laquelle toutes les Premières Nations qui observeront la Loi sur les élections au sein des Premières Nations iront aux urnes le même jour. Ce type d'élections générales crée un processus de mise en candidature plus solide et transparent, prévoit des pénalités justes et bien fondées en cas d'infraction et, surtout, un processus indépendant encadré par la Loi sur les élections au sein des Premières Nations.

Le régime électoral actuel prévu par la Loi sur les Indiens ne fonctionne pas. Ses lacunes sont bien connues et la loi crée de l'instabilité pour nos collectivités et leurs économies. La loi a empêché les Premières Nations d'avancer dans des projets importants comme le développement économique, ainsi que dans des projets d'infrastructure qui sont d'un intérêt vital pour ces mêmes collectivités au chapitre du bien-être et de la qualité de vie.

Notre recherche et notre expérience ont révélé que les chefs et les membres de conseil fraîchement élus ont peu de temps pour maîtriser leurs responsabilités, tisser les relations nécessaires et concevoir ou mener à bien les projets importants avant qu'une autre élection ne doive être tenue.

Chaque mois la composition d'un ou de plusieurs conseils de bande change dans chaque province à cause des élections. Les changements constants au sein des conseils de bande perturbent grandement les projets et les plans importants sur lesquels on travaille dans les collectivités. Cette instabilité politique fait que les Premières Nations sont moins attrayantes aux yeux des intervenants internes et externes pour ce qui est des investissements et du développement économique à long terme.

Notons également que l'idée novatrice d'un mandat de quatre ans qui constitue l'un des piliers de l'initiative d'une journée commune pour la tenue des élections n'est pas un concept nouveau. Cette idée a été articulée pour la première fois par les chefs du Manitoba Indian Brotherhood en 1971, dans le livre *Wahbung : Our Tomorrows*, ouvrage qui inspire nos chefs depuis sa parution et qui touche directement la question de notre durabilité et de notre autonomie.

Wahbung est un document de visionnaire créé par les tribus autochtones du Manitoba afin d'exprimer la position et les politiques qui permettront d'établir des rapports honorables et satisfaisants entre le Canada et le peuple autochtone du Manitoba, et ce, de part et d'autre.

Wahbung is referenced by the leadership of today to guide us in the work we do and to respect the work of the past leadership. In reference to governance, *Wahbung* stated that: "The method of elections must be left at the discretion of each community. . . . it is recommended that the terms of office of elected Chief and Council be extended to four years."

The ultimate goal of all First Nations is to be self-sustaining and self-governing. Creating an electoral system that is accountable, transparent and driven by First Nations is essential in creating stability and credibility within First Nations governments and will strengthen First Nations governance in Canada. These changes will benefit all First Nations, will improve and strengthen First Nations governance and will allow First Nations to move forward in a positive and progressive manner.

It is my understanding that clause 3.1(*b*) of Bill C-9 has been the cause of much debate amongst members of the Senate. Clause 3.1 states that:

> The Minister may, by order, add the name of a First Nation to the schedule if . . .
>
> (*b*) the Minister is satisfied that a protracted leadership dispute has significantly compromised governance of that First Nation; . . .

For the record, I wish to once again state my position on this clause. It is of utmost importance that a protracted leadership dispute does not cause interference in the day-to-day administration of a First Nation.

As a leader, I understand what it takes for a community to function and what the absence of leadership can do to compromise the administration of a First Nation. I also know what the process of an election appeal can do to communities that are governed under the electoral provisions of the Indian Act. We have seen many cases where communities have gone months, even years, before a court decision has been made as a result of an appeal. In some cases, a full term of chief and council, two years, has passed before a decision has been rendered and where the same chief and council in question are re-elected.

As members of the Senate, it is important that you begin to understand the realities at the community level. When there is a contested or protracted leadership dispute in a First Nation, it causes uneasiness amongst members, causes frustration and chaos because decisions cannot be made. In many cases, it leaves the First Nation without the quorum to make important decisions that ultimately affect the finances of the community because chief and council meetings cannot be held without quorum, and agreements and BCRs cannot be signed and ratified.

Les chefs d'aujourd'hui consultent *Wahbung* pour se guider dans leur travail et respecter les réalisations des chefs qui les ont précédés. En ce qui concerne la gouvernance, le document *Wahbung* précise que : « Les modalités des élections doivent être décidées par chaque collectivité [...]. On recommande que les mandats des chefs et des membres élus des conseils soient prolongés sur quatre ans. »

Le but ultime de toutes les Premières Nations est l'autonomie et l'indépendance. Il est essentiel d'établir un système électoral qui soit responsable, transparent et dirigé par les Premières Nations afin de créer de la stabilité et de la crédibilité au sein des gouvernements des Premières Nations. Ceci renforcera la gouvernance des Premières Nations au Canada. Toutes les Premières Nations profiteront de ces changements, qui amélioreront et en renforceront la gouvernance et leur permettront d'avancer d'une façon positive et progressive.

À ma connaissance, l'alinéa 3.1*b*) du projet de loi C-9 a fait l'objet de bien des discussions au sein du Sénat. Il y est dit que :

> 3.(1) Le ministre peut, par arrêté, ajouter le nom d'une première nation à l'annexe dans les cas suivants :
>
> *b*) il est convaincu qu'un conflit prolongé lié à la direction de la première nation a sérieusement compromis la gouvernance de celle-ci; [...]

Aux fins du compte rendu, je voudrais réitérer ma position à l'endroit de cette disposition. Il est d'importance cruciale qu'un conflit prolongé lié à la direction ne perturbe pas l'administration courante d'une Première Nation. En tant que dirigeant, je sais ce que le fonctionnement d'une collectivité exige et ce que l'absence de direction peut faire pour compromettre l'administration d'une Première Nation.

Je sais aussi quelles sont les conséquences du processus d'appel pour la contestation d'une élection dans les collectivités dont le régime électoral est gouverné par la Loi sur les Indiens. Dans de nombreux cas, des collectivités ont vu s'écouler des mois, voire des années, avant qu'une décision ne soit rendue par un tribunal par suite d'un appel. Dans certains cas, le mandat entier du chef et du conseil, deux ans, s'est écoulé avant la décision, et le même chef et le même conseil ont été réélus.

En tant que sénateurs, il est important que vous compreniez les réalités en cause au niveau des collectivités. Lorsque la direction d'une Première nation est contestée ou fait l'objet d'un conflit prolongé, cela cause un malaise au sein des membres, ainsi que de la frustration et du chaos, car les décisions ne peuvent être prises. Dans bien des cas, la Première nation n'a pas le quorum lui permettant de prendre des décisions importantes qui ont des répercussions sur les finances de la collectivité, parce que les réunions du conseil ne peuvent se tenir sans un quorum, et des accords et RCB ne peuvent être conclus et signés.

The reality is that it does not take long for a First Nation to reach critical levels of financial instability, and we know that AANDC, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, has enforced policies that force many First Nations into default management and even third-party management. In Manitoba alone, AANDC has reported 19 First Nations in default management, formerly known as remedial management, 18 First Nations in co-management and seven communities in third-party management. Once a community is placed into third-party management, it is very difficult, if not impossible, for a First Nation to make its own decisions and retract this default management and status of intervention.

Therefore, I urge honourable senators to continue to support Bill C-9 to include clause 3.1(*b*). The intent of this bill is to create stability, and in the event that a community is not able to function on its own or is faced with leadership who can no longer serve the needs of the community, it's important that the minister play a role in ensuring that the priorities and needs of community membership are met and protected.

In 2009, the Assembly of Manitoba Chiefs, as mandated by chiefs in assembly via resolution, researched and discussed changes to First Nations election systems with First Nation leadership, technicians and First Nations people across Manitoba. The initiative was coined "The Common Election Day Initiative" (electoral reform). As part of this initiative, engagement sessions were held with the leadership and community members of the 37 Manitoba First Nations who hold their elections under section 74 of the electoral provisions of the Indian Act.

The engagement sessions were extremely significant, informative, important and valuable as we gathered thoughts, comments and recommendations on how to improve the election system for First Nations governments. This input received from the community engagement sessions were carefully considered in crafting recommendations to then-Minister of Indian and Northern Affairs Canada, now Aboriginal Affairs and Northern Development, to develop an improved system for First Nations elections.

The feedback we received from communities supported the call for a common election day for First Nations who opt into the new legislation and a four-year term of office along with an appeal and recall process. This would not be mandatory. It would be the prerogative of each individual First Nation to decide as to whether they want to opt into the First Nations Elections Act.

With the support of the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, departmental staff, and in partnership with the Atlantic Policy Congress, we were able to undertake a national engagement process in 2011, when I was Grand Chief of the Assembly of Manitoba Chiefs. This allowed us the opportunity to discuss with First Nations in other regions

Il ne faut pas bien longtemps avant qu'une Première nation n'atteigne les niveaux critiques d'instabilité financière, et nous savons qu'AADNC, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, a appliqué des politiques qui forcent de nombreuses nations à faire l'objet de gestion des manquements, et même de gestion par un séquestre-administrateur. Rien qu'au Manitoba, AADNC a déclaré que 19 Premières Nations font l'objet d'une gestion des manquements, autrefois appelés redressements, 18 Premières Nations font l'objet d'une cogestion et 7 collectivités sont sous gestion par un séquestre-administrateur. Une fois qu'une collectivité est mise sous gestion par un séquestre-administrateur, il lui est très difficile, voire impossible, de prendre ses propres décisions et de renverser cet état de gestion des manquements et d'intervention.

Par conséquent, je vous encourage fortement à continuer à appuyer le projet de loi C-9 en incluant l'alinéa 3.1*b*). Ce projet de loi vise à créer la stabilité et, s'il devait arriver qu'une collectivité ne soit pas en mesure de fonctionner de façon autonome ou fasse face à une direction qui n'est plus en mesure de servir les besoins de la collectivité, il est important que le ministre puisse intervenir pour veiller à ce que les priorités et les besoins de la collectivité soient soutenus et protégés.

En 2009, l'Assemblée des chefs du Manitoba, conformément à une résolution adoptée, a effectué des recherches sur les régimes électoraux des Premières Nations et a discuté de changements possibles avec les chefs, les techniciens et les Premières Nations du Manitoba. Il s'agit de l'initiative de réforme électorale prévoyant une journée d'élection commune. Dans le cadre de cette initiative, des séances ont été tenues avec les chefs et les membres des collectivités des 37 Premières Nations du Manitoba qui organisent leurs élections conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur les Indiens.

Les séances d'information ont été extrêmement utiles, informatives et précieuses, car nous avons recueilli des idées, des commentaires et des recommandations sur la façon d'améliorer le régime électoral pour les gouvernements des Premières Nations. On a tenu compte des observations recueillies dans le cadre de ces séances de participation communautaire lors de l'élaboration des recommandations présentées au ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord Canada à l'époque en vue d'améliorer le régime électoral des Premières Nations.

Les commentaires que nous avons recueillis des collectivités étaient en faveur d'une journée électorale commune pour les Premières Nations, d'un mandat de quatre années ainsi que d'un processus d'appel et de destitution, le tout étant prévu dans une nouvelle loi. Ces dispositions ne seraient pas obligatoires. Chaque Première nation aurait la possibilité de décider de se soumettre ou non à la Loi sur les élections au sein des Premières Nations.

Avec le soutien du personnel du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada, et en partenariat avec le Congrès des chefs de l'Atlantique, nous avons pu lancer un processus national de consultation en 2011, lorsque j'étais grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba. Nous avons pu présenter aux Premières Nations des autres

across Canada the groundbreaking work that our respective organizations had done in collaboration to improve the electoral system for First Nations currently under the Indian Act.

As part of this national engagement process, I had the privilege of meeting with First Nation leadership across Canada, engaged them in discussions on how we, together, could make this a reality. We extended the opportunity for leadership and members who participated in the engagement sessions to provide their recommendations and feedback with respect to improving the electoral system for First Nations. Both First Nations leadership and members shared with us their challenges stemming from the inefficiencies of section 74 provisions that have detrimental impacts on First Nations people and communities.

The engagement sessions proved to be successful as we received positive and supportive feedback from the leadership in British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Ontario. The Atlantic Policy Congress engaged the eastern provinces and received the same positive feedback with consistent recommendations.

We also used social media, urban forums and our respective organizations' websites to ensure that individuals across the country had the opportunity and access to engage as well as provide feedback and recommendations no matter where they lived.

After this information was gathered and reported to the department, the next step was to work together with the department to craft the proposed legislation before you, which is Bill C-9.

This important groundbreaking and historic initiative has been many years in the making. A concept born in the 1970s is finally closer to reality thanks to the hard work and determination of Manitoba First Nations leadership, the Atlantic Policy Congress, and through the hands of now four Ministers of Aboriginal Affairs and Northern Development: the former ministers the Honourable Jim Prentice, the Honourable Chuck Strahl, and the Honourable John Duncan; and now the Honourable Bernard Valcourt, as well as their respective staff. They each deserve ample credit and thanks for their ongoing support and commitment and for their every effort in ensuring that this initiative would one day become a reality and legislation.

Once again, I express my absolute support for Bill C-9. I hope that in this session of Parliament our representatives in the House of Commons as well as our representatives in the Senate will understand the importance of this bill and provide your support to ensure that First Nations governance can be strengthened and be part of making the positive and necessary legislative change that is supported by many First Nations in this country.

Thank you for the invitation to participate in today's standing committee proceedings. Ekosani.

régions du Canada le travail novateur effectué par nos organismes respectifs afin d'améliorer le régime électoral des Premières Nations tel qu'il est conçu actuellement en vertu de la Loi sur les Indiens.

Dans le cadre de ce processus national de consultation, j'ai pu rencontrer les chefs des Premières Nations du Canada, afin de discuter avec eux de la façon dont on pourrait ensemble faire de cette idée une réalité. Ainsi, les chefs et les autres participants ont pu exprimer leurs recommandations et leurs observations en ce qui concerne l'amélioration du régime électoral des Premières Nations. Les membres et les chefs des Premières Nations ont décrit les défis associés aux lacunes de l'article 74 qui ont une incidence négative sur les Premières Nations et leurs collectivités.

Ces séances ont été couronnées de succès, car nous avons recueilli des commentaires positifs et favorables des chefs de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario. Le Congrès des chefs de l'Atlantique a consulté les provinces de l'Est et a recueilli les mêmes commentaires positifs et des recommandations semblables.

Nous avons utilisé les médias sociaux, les forums urbains et nos sites web respectifs afin de nous assurer que les particuliers partout au pays avaient la possibilité de participer et de soumettre des commentaires et des recommandations.

Une fois ces renseignements recueillis et remis au ministère, il a fallu ensuite collaborer avec celui-ci en vue de rédiger le texte dont vous êtes saisis, le projet de loi C-9.

Ce texte important, novateur et historique est le fruit d'un travail de nombreuses années. Un concept né dans les années 1970 s'approche enfin de sa réalisation grâce au travail acharné et à la volonté des chefs des Premières Nations du Manitoba, du Congrès des chefs de l'Atlantique, et de quatre ministres des Affaires autochtones et du Développement du Nord : l'honorable Jim Prentice, l'honorable Chuck Strahl et l'honorable John Duncan, ainsi que le ministre actuel, l'honorable Bernard Valcourt, et les employés concernés. Chacun d'entre eux mérite tous les honneurs et des remerciements pour leur appui et leur engagement continu et leurs efforts visant à ce que cette initiative se réalise un jour et devienne loi.

Encore une fois, j'aimerais exprimer mon soutien inébranlable à l'égard du projet de loi C-9. J'espère que pendant la session en cours, les députés à la Chambre des communes ainsi que les sénateurs comprendront l'importance de ce projet de loi, et y accorderont leur soutien afin de renforcer la gouvernance des Premières Nations et contribuer ainsi aux changements législatifs positifs et nécessaires que recherchent bon nombre des Premières Nations de notre pays.

Encore une fois, merci de m'avoir invité à participer aux délibérations de votre comité. Ekosani.

The Chair: Thank you, Chief Evans. We're privileged to have both of you here, with your very long history in the development of this bill. Your clear presentations are very welcome.

I will begin on the question of engagement and consultation. Both your organizations have led the engagement process. In 2011, the bill which is before us today was the same; we know that it hiccupped in the last Parliament.

You have described the engagement process and feedback from across Canada, although you didn't mention Quebec. Is it fair to say that consultation and engagement was well done, and that not everyone may like every detail of the bill but that consultation is not an issue with this bill?

Mr. Paul: I don't think consultation is an issue on this bill because many of the fundamental things proposed in the bill have come from us in the First Nations, and in particular in Quebec. Four communities that are part of our organization, the Atlantic Policy Congress, are from Quebec. We did have an opportunity to have them as chiefs provide information to the Assembly of Chiefs in Quebec and offered to present at an all-chiefs forum in Quebec as well. Basically they took it to our representative chiefs to talk about the issue, and also came back with feedback like we did in other regions in the country.

The thing we found in the different presentations we did was that we were trying to change it. Our people, our communities, our leaders were trying to change it. It originated from us. It wasn't somebody else telling us what it is we wanted to do.

That has been an important vein in all the work we've done in collaboration with the Assembly of Manitoba Chiefs and working with the government, is trying to do it in the best possible way to allow as much feedback, consultation and input as possible. Going through the legislative process twice has also done that and improved people's discussions and input on the issues related to the bill. Since the beginning, various groups from across the country have presented to the committees, both in the House of Commons, most recently, and to the Senate and have expressed their views to the committees.

I want to go back to one important thing. One of our former chiefs who was the co-chair of the Atlantic Policy Congress, and who has now passed the other side, Chief Noah Augustine from Metepenagiag, saw the vision of taking the idea of two years to four years and the need to fundamentally change the election system so that we would have the tools for governance and the tools to promote economic prosperity for our communities. In all the discussions and consultations that we have had, and even in what the government has done, a lot of input has been about how important this is and how it will help in terms of improving the long-term stability of what communities are striving to do.

Le président : Merci, chef Evans. C'est un privilège que de vous avoir ici tous deux qui avez grandement participé à l'élaboration de ce projet de loi. Nous avons beaucoup apprécié vos exposés clairs.

Je commencerai par la question de la mobilisation et de la consultation. Vos deux organismes ont mené le processus de mobilisation. Le projet de loi que nous avons devant nous aujourd'hui est le même que celui de 2011 qui, comme nous le savons, est mort au Feuilleton à la première session.

Vous avez décrit le processus de mobilisation et la rétroaction que vous avez reçue dans tout le Canada, mais vous n'avez pas mentionné le Québec. Peut-on supposer que la mobilisation et la consultation ont été bien faites et que la consultation ne représente pas un problème, même si tout le monde n'est peut-être pas d'accord avec tous les détails du projet de loi?

M. Paul : Je ne pense pas que la consultation ait révélé des problèmes au sujet de ce projet de loi, car la plupart des éléments fondamentaux qui sont proposés viennent de nous, les Premières Nations, et particulièrement celles du Québec. Quatre collectivités qui font partie de notre organisme, le Congrès des chefs de l'Atlantique, sont du Québec. Leurs chefs ont eu l'occasion de présenter de l'information à l'Assemblée des chefs au Québec ainsi qu'au forum des chefs tenu au Québec. Essentiellement, ils s'en sont remis à nos chefs représentants pour ce qui est de parler de la question, et nous ont fourni une rétroaction, comme l'ont fait les autres régions du pays.

Les différents exposés que nous avons faits ont fait ressortir que c'est nous qui cherchons un changement. Notre peuple, nos collectivités et nos dirigeants recherchent le changement. Nous sommes à l'origine de cette initiative. Il ne s'agissait pas de quelqu'un d'autre nous disant ce que nous devrions faire.

Cet élément est au cœur de tout le travail que nous avons accompli en collaboration avec la Assembly of Manitoba Chiefs et le gouvernement, pour permettre autant de rétroaction, de consultation et de participation que possible. Le fait que le document soit passé deux fois par le processus législatif a contribué à cela et a amélioré les discussions au sujet du projet de loi. Depuis le début, divers groupes de partout au pays ont présenté des exposés aux comités tant à la Chambre des communes, dernièrement, qu'au Sénat, et ont exprimé leur point de vue.

J'aimerais revenir sur un élément important. Un de nos anciens chefs qui était coprésident du Congrès des chefs de l'Atlantique, feu le chef Noah Augustine de Metepenagiag, avait vu la nécessité de prolonger le mandat de deux ans à quatre ans et d'apporter des changements fondamentaux au régime électoral de sorte que nous ayons les outils nécessaires pour bien gouverner nos collectivités et en promouvoir la prospérité économique. Toutes les discussions et consultations que nous avons eues, et même les travaux du gouvernement, ont fait ressortir à quel point il est important de procéder à ce changement et combien celui-ci contribuera à améliorer la stabilité à long terme des collectivités.

That's very important to us. It has taken quite some time. I was telling Ron earlier that we are going to be here until the job is done, basically. In our region a number of elections have occurred. Even in this period, we have gone through three, four cycles of elections — and it is the same in Manitoba — because of the Indian Act election process. We're trying to create a specific option for communities that will help in their governance and with their future, basically.

Mr. Evans: As far as consultations go, I personally went into those 37 communities in Manitoba to meet with the membership, not the leadership. The leadership gave me the mandate to do so. In many of those engagements the leadership had an opportunity, whether or not they chose to be in those meetings, to allow their members to speak freely and openly about concerns they had about extending the term from two to four years.

Concerns were always raised but at the end of the sessions there was always support for it. We then took that to the western provinces and I met with the leadership there. I didn't meet with the people, but I met with the leadership. They would then use their own regional processes in terms of how they consulted with their membership. In Manitoba, I actually went and did that myself to demonstrate how important this work was and continues to be, for that matter. Where did it come from? It didn't come from the government.

First, if I can take you back to my notes where I talk about *Wahbung*, in 1971, the leadership back then already had it in their minds to extend the terms to four years from two-year terms. They saw how detrimental that was to us as First Nations. Back in the 1990s, when Manitoba entered into what was the Manitoba Framework Agreement Initiative, the FAI, I believe a considerable amount of money was invested in that process over the period of almost a decade. When there were no results, the government made a decision that they were not going to expend any more monies on the process because it was not delivering the results.

At that time Jim Prentice was the minister; I was Grand Chief when that happened. I approached him and said that we have to do something about the governance of the communities because the structures are not working. I asked him to allow us to do so and to work with us to begin a process, which is the process that we embarked upon. That is what we're doing today. That is where it came from. It is not government imposing anything upon us. It might not be the perfect document. There's never a perfect document, but we have to start somewhere. There's nothing in there that says we can't make necessary changes as we move forward. That's why I hope to convince you to support the bill.

The Chair: That is a very impressive history. Thank you, Chief Evans. We don't always hear in this committee that government has not imposed initiatives on First Nations so that's refreshing to hear.

C'est une chose très importante pour nous, qui a mis bien du temps à se concrétiser. Je disais à Ron plus tôt que nous serons ici jusqu'à ce que le travail soit accompli. Dans notre région, un certain nombre d'élections ont été tenues. Même au cours de cette période, nous avons vu trois ou quatre cycles électoraux se dérouler — et c'est la même chose au Manitoba — à cause du régime électoral de la Loi sur les Indiens. Nous essayons de créer pour les collectivités une formule spécifique qui les aidera à se gouverner et à améliorer leur avenir.

M. Evans : J'ai moi-même participé aux consultations dans 37 collectivités du Manitoba pour en rencontrer les membres, et non les dirigeants. Ce sont les dirigeants qui m'ont donné le mandat de le faire. À un bon nombre de ces événements, les dirigeants ont eu l'occasion, qu'ils aient participé à ces réunions ou choisi de ne pas le faire, de permettre à leurs membres de parler librement et ouvertement au sujet de leurs préoccupations concernant le prolongement du mandat de deux à quatre ans.

Bien que certaines préoccupations aient été soulevées, l'opinion a toujours été en faveur de cela à la fin des séances. Nous sommes ensuite allés dans les provinces de l'Ouest où j'ai rencontré les dirigeants. Je n'ai pas rencontré les membres, mais seulement les dirigeants qui ont ensuite appliqué leurs propres processus régionaux pour la consultation des membres. Au Manitoba, je l'ai fait moi-même pour démontrer à quel point ce travail est important et continue de l'être. D'où tout cela vient-il? Pas du gouvernement.

Tout d'abord, j'aimerais revenir un peu sur mes notes, là où je parle de *Wahbung*. En 1971, les dirigeants de l'époque envisageaient déjà de prolonger le mandat à quatre ans. Ils ont vu à quel point le mandat de deux ans était nuisible pour les Premières Nations. Après 1990, quand le Manitoba a conclu ce qui était à l'époque l'Initiative sur l'entente-cadre du Manitoba, je crois bien qu'un montant considérable d'argent a été consacré à ce processus pendant presque 10 ans. En l'absence de résultats, le gouvernement a décidé qu'il n'allait plus y consacrer de l'argent puisqu'il ne produisait pas de résultats.

À l'époque, Jim Prentice était ministre, et j'étais grand chef. J'ai dit au ministre que nous devions faire quelque chose au sujet de la gouvernance des collectivités parce que les structures actuelles ne fonctionnaient pas. Je lui ai demandé de nous permettre de le faire et de collaborer avec nous pour le lancement d'un processus, le processus même que nous avons entrepris. Et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. C'est là son origine. Ce n'est pas le gouvernement qui nous l'a imposé. Le document n'est peut-être pas parfait — aucun document n'est parfait —, mais il nous faut commencer quelque part. Il n'est dit nulle part dans le document que nous ne pourrions pas apporter de modifications au besoin, par la suite. Voilà pourquoi j'espère vous convaincre d'appuyer le projet de loi.

Le président : C'est un historique impressionnant. Merci, chef Evans. Ce n'est pas souvent que nous entendons à ce comité que le gouvernement n'a pas imposé une initiative aux Premières Nations. C'est bon de l'entendre.

I would now like to call on the deputy chair.

Senator Dyck: Thank you for your presentations tonight, gentlemen. You have made it very clear what your position is.

Chief Paul, you were saying that there are 37 First Nations in the Atlantic Policy Congress and 27 hold Indian Act elections. Do any hold these custom community code elections?

Mr. Paul: There are a number of them that do hold custom community elections in the region, yes.

Senator Dyck: There are just a few?

Mr. Paul: Yes.

Senator Dyck: Chief Evans, you said Norway House itself holds a custom community election?

Mr. Evans: Yes; we have a four-year term. We changed over in 1998. We used to be two-year section 74 at that time and then we developed our own code. A number of us have those types of arrangements.

Senator Dyck: Some of the concern, as you mentioned yourselves, revolves around clause 3(1)(*b*) and the power of the minister to impose C-9 on a First Nation. When it is a First Nation that holds elections under the Indian Act, I don't think anyone would see that as a disadvantage because you are moving into a much better system. Let's say, Chief Evans, you have your own custom code election. Let's say you had a protracted leadership dispute. The minister could then say, "Well, you have had this protracted leadership dispute. It has been going on for long enough to significantly compromise good governance. Therefore, you are ordered to go under C-9." That's how that clause would apply.

Are you in agreement with it applying to First Nations who hold custom code elections?

Mr. Evans: My understanding is that it applies to communities that are under section 74. We already have our own election code presently.

Senator Dyck: We understood, from departmental staff, the Department of Justice and probably the previous minister, that it would include custom code.

Mr. Evans: Regarding the custom code, we call ours the Election Procedures Act. Then there are custom elections. Nothing is written so it depends on what the exact definition is. It should not be misunderstood.

Senator Dyck: Our understanding is that it would apply to both.

Mr. Evans: I don't know how that would change it because we're already in a four-year — how would that change it?

J'aimerais maintenant faire appel à la coprésidente.

La sénatrice Dyck : Merci de vos exposés, messieurs. Vous avez clairement déclaré votre position.

Chef Paul, vous dites que 37 Premières Nations sont membres du Congrès des chefs de l'Atlantique, et que 27 d'entre elles tiennent des élections au titre de la Loi sur les Indiens. Y en a-t-il qui tiennent des élections selon un code électoral coutumier?

M. Paul : Il y en a quelques-unes qui tiennent des élections selon un code électoral coutumier dans la région, oui.

La sénatrice Dyck : Quelques-unes seulement?

M. Paul : Oui.

La sénatrice Dyck : Chef Evans, avez-vous dit que Norway House tient des élections selon le code électoral coutumier?

M. Evans : Oui; nous avons un mandat de quatre ans. Nous l'avons adopté en 1998. Nous suivions à l'époque l'article 74 de la loi qui impose un mandat de deux ans, puis nous avons élaboré notre propre code électoral. Un certain nombre d'entre nous ont ce type de dispositions.

La sénatrice Dyck : Comme vous l'avez mentionné vous-même, certaines des préoccupations portent sur l'alinéa 3(1)*b*) et sur le pouvoir qu'a le ministre d'imposer le projet de loi C-9 à une Première Nation. Dans le cas des Premières Nations qui tiennent des élections au titre de la Loi sur les Indiens, je doute que quiconque voie cela comme un inconvénient, puisque vous passez à un bien meilleur système. Mais supposons, chef Evans, que vous ayez votre propre code électoral coutumier. Le ministre pourrait alors déclarer : « Vous avez un conflit prolongé lié à la direction depuis un moment déjà, et cela compromettait considérablement la capacité de gouverner. Par conséquent, je vous ordonne de procéder au titre du projet de loi C-9. » C'est ainsi que cette disposition s'appliquerait.

Êtes-vous d'accord que cela s'appliquerait aux Premières Nations qui tiennent leurs élections selon un code électoral coutumier?

M. Evans : Si je comprends bien, cela s'applique aux collectivités qui suivent l'article 74. À l'heure actuelle, nous avons notre propre code électoral.

La sénatrice Dyck : D'après le personnel ministériel, le ministère de la Justice et probablement le ministre précédent, cela inclurait les collectivités qui ont un code électoral coutumier.

M. Evans : Nous avons nommé notre code coutumier « Election Procedures Act ». C'est ce que nous suivons pour les élections. Rien n'est écrit, et donc tout dépend de la définition exacte. Il ne faudrait pas confondre.

La sénatrice Dyck : Nous croyons que cela s'applique aux deux.

M. Evans : Je ne vois pas ce que cela changerait, puisque nous avons déjà un mandat de quatre ans; en quoi cela serait-il différent?

Senator Dyck: If, for some reason, you had a protracted leadership dispute; and if it was determined that this had compromised good governance, then the system described under this proposed legislation would be imposed upon you by the minister.

Mr. Evans: I think that's a bad example. We're not comparing the same thing; it is not apples to apples. We're taking it from a two-year to a four-year election. If the minister wanted to impose Bill C-9 on our community, that would be wonderful.

Senator Dyck: It would be wonderful?

Mr. Evans: Yes, it would be wonderful if it's going to make it better than we have, which I don't know how much better that could be.

Your question really doesn't make sense.

Senator Dyck: From what we have heard from other witnesses, there was objection to the idea that the minister had this power to interfere in what seemed to be the ability of a First Nation to design their own custom elections. The minister could then come in and say, "Well, there's something going on here that's not working," and then impose the C-9 legislation on them through clause 3(1)(*b*). There were other witnesses who said that that was not the correct thing to do, that it was an expansion of the powers of the minister into something that could be seen as interfering with the constitutional rights of that First Nation to govern themselves and that the First Nation didn't have a choice and it was the minister who decided.

Mr. Evans: The minister has that power now under section 74.

Senator Dyck: By policy, for Indian Act elections. This would give the minister legislative power.

Mr. Paul: I think it comes down to the choice of the community. We understand that that is part of it, but we see the importance of what it is we're trying to do. The reforms that we're doing trump that even in terms of what it is we're trying to do because of the optional nature of what it is we're doing. The power of the minister is the power of the minister. We're looking at change for our communities. That is the goal of this bill. The minister has powers in the Indian Act already, so I'm not worried about the minister. I'm not worried about the clause. I'm more worried about us changing the election process.

Mr. Evans: If I can just add, I referenced the Framework Agreement Initiative, which I think I have done at another session. That was the reason why we needed to change the way that elections are held in First Nations. That undertaking was already 10 years under way, and of those that initiated the initiative at its beginning, there was only a handful there when it was concluded, so no one could speak to it or understand.

La sénatrice Dyck : Si, pour une raison quelconque, vous aviez un conflit prolongé lié à la direction, et s'il était déterminé que celui-ci compromet la bonne gouvernance, le système décrit dans le présent projet de loi vous serait alors imposé par le ministre.

M. Evans : Je crois que c'est un mauvais exemple. Nous ne comparons pas les mêmes choses. Il s'agit de prendre un mandat de deux ans et de le prolonger à quatre ans. Si le ministre voulait imposer le projet de loi C-9 à notre collectivité, ce serait merveilleux.

La sénatrice Dyck : Ce serait merveilleux?

M. Evans : Oui, ce serait merveilleux si cela améliorait les choses, quoique je ne vois pas en quoi elles pourraient être meilleures.

Votre question ne tient pas debout.

La sénatrice Dyck : D'autres témoins ont déclaré leur opposition à ce que le ministre ait le pouvoir de s'ingérer dans ce qui semble être pour une Première Nation la capacité de concevoir son propre code électoral coutumier. Le ministre pourrait décider qu'il y a là quelque chose qui ne fonctionne pas, puis imposer les dispositions du projet de loi en vertu de l'alinéa 3(1)*b*). D'autres témoins ont déclaré que ce n'était pas la chose à faire, que c'était une augmentation des pouvoirs du ministre qui pourrait représenter une atteinte aux droits constitutionnels à l'autonomie des Premières Nations, que les Premières Nations n'auraient pas le choix et que c'était le ministre qui déciderait.

M. Evans : Le ministre a ce pouvoir au titre de l'article 74.

La sénatrice Dyck : Dans le cas des élections au titre de la Loi sur les Indiens. Cela conférerait au ministre la compétence législative.

M. Paul : Je crois que cela se résume à ce que la collectivité choisit. D'après nous, cela en fait partie, mais nous voyons l'importance de ce que nous essayons de faire. Les réformes que nous entreprenons ont priorité là-dessus, même en ce qui concerne ce que nous tentons de faire, en raison de la nature facultative de ce que nous faisons. La compétence du ministre est la compétence du ministre. Nous prenons en compte les changements pour nos collectivités. C'est l'objectif de ce projet de loi. Le ministre a déjà des pouvoirs que lui confère la Loi sur les Indiens, et donc le ministre ne m'inquiète pas. Cette disposition ne m'inquiète pas. Ce sont les changements au régime électoral qui m'inquiètent davantage.

M. Evans : J'aimerais ajouter que j'ai parlé de l'Initiative sur l'entente-cadre, ce que je crois bien avoir fait aussi à une autre séance. C'était la raison pour laquelle nous devions changer la façon dont les élections sont tenues au sein des Premières Nations. Cela faisait déjà 10 ans que l'Initiative était en cours et seul un nombre limité des personnes qui avaient lancé l'Initiative au départ était présent à sa conclusion; par conséquent, personne ne pouvait en parler ou la comprendre.

If we don't change the way things are now, we are not going to change anything. Nothing is going to change for First Nations if we don't begin to initiate change. It is coming from us. We see the problem. We're the leadership. We know the challenges. We're trying to fix it. That's all we're trying to do.

Senator Tannas: My understanding, building on what Senator Dyck was talking about, is that the minister has the power in a deadlock to clear the pool and start over, and that as it stands today comes from the Indian Act and presumably then the election would be held under the Indian Act. If in either of your communities you were faced with a deadlock and the minister intervening, would you rather have an election under the Indian Act provisions or under this one?

Mr. Paul: I think more people would rather have the election under this type of legislation because it covers a lot of things that our leadership and our communities have identified as issues that need to be fixed. We're trying to fix something here. We're trying to make it better for our communities so that good governance and long-term stability is there, and that makes the lives of our community members better.

Governance and elections are fundamental in our communities. When we have 100 per cent or 90 per cent participation in elections, you don't think people are taking elections seriously? They're taking it very seriously. The selection of our leaders in communities is probably one of the most important efforts that children learn from when they're children to when they become adults and vote. It is something that they all believe is fundamental and important to the community. When you have a say in your leadership and the quality of your leadership and you give them time to do the work, then the work gets done. That's what we want.

Mr. Evans: There's an issue right now in one of our communities. You must have read about it. One of the journalists in one of the papers in Manitoba writes, you know, if —

The Chair: Can you describe the issue for us, please?

Mr. Evans: The issue that is happening in one of the communities is that the community has decided that no one runs for chief unless they're 50 or over, and nobody runs for council unless they're 40 or over, that no one can live common-law and all those other rules they put in there, and the minister cannot do anything about it. So the election will happen.

Now, those things happen, and then the journalist writes, "Why is somebody not doing something about it?" He says, "Where is the First Nations leadership? How come they're not coming forward and helping with the community and looking at what is going to become of the community with leadership that's not stable in that way?"

Si nous ne changeons pas la façon dont les choses se font maintenant, nous n'allons rien changer. Rien ne va changer pour les Premières Nations si nous ne commençons pas à entreprendre le changement. Celui-ci vient de nous. Nous voyons le problème. Nous sommes les dirigeants. Nous connaissons les défis. Nous tentons de les régler. C'est tout ce que nous essayons de faire.

Le sénateur Tannas : Si je comprends bien, suite à ce que la sénatrice Dyck disait, le ministre a le pouvoir, en cas d'impasse, de faire table rase et de retourner à la case départ, et ce pouvoir étant conféré à l'heure actuelle par la Loi sur les Indiens, l'élection serait alors tenue au titre de la Loi sur les Indiens. En supposant que dans l'une de vos collectivités vous fassiez face à une impasse et que le ministre intervienne, préféreriez-vous tenir une élection au titre de la Loi sur les Indiens ou au titre de ce projet de loi?

M. Paul : Je crois que la plupart des gens préféreraient que l'élection se tienne au titre de ce genre de loi, car elle couvre bien des choses que nos dirigeants et nos collectivités ont indiquées comme étant des problèmes à régler. Il s'agit de régler des problèmes. Nous cherchons à ce que les choses s'améliorent pour nos collectivités afin qu'elles puissent avoir une bonne administration et une stabilité à long terme, améliorant ainsi la vie de leurs membres.

La gouvernance et les élections sont deux questions fondamentales pour nos collectivités. Avec 100 p. 100 ou 90 p. 100 de participation aux élections, pensez-vous que les gens n'accordent pas de l'importance aux élections? Ils leur accordent une grande importance. Le caractère sérieux du choix de nos dirigeants est probablement une des choses les plus importantes enseignées à nos enfants qui apprennent qu'une fois adultes, ils doivent voter. C'est une chose que tous les membres de la collectivité considèrent fondamentale et importante. Lorsqu'on a son mot à dire dans le choix et la qualité des dirigeants et qu'on leur accorde suffisamment de temps pour faire leur travail, le travail se trouve à être accompli. C'est ce que nous voulons.

M. Evans : Une de nos collectivités fait face actuellement à un problème. Vous avez dû lire quelque chose à ce sujet. Un journaliste d'un des journaux au Manitoba a écrit...

Le président : Pouvez-vous nous décrire le problème, s'il vous plaît?

M. Evans : Eh bien, une des collectivités a décidé que personne ne peut se porter candidat au poste de chef à moins d'avoir au moins 50 ans, que personne ne peut se porter candidat au conseil à moins d'avoir au moins 40 ans, et que personne ne peut faire partie d'une union de fait, et toute une série d'autres règles, et le ministère ne peut absolument rien faire. L'élection aura lieu.

Ce genre de chose arrive et le journaliste écrit : « Pourquoi est-ce que personne ne fait rien à ce sujet? » Il dit : « Où sont les dirigeants des Premières Nations? Comment se fait-il qu'ils n'interviennent pas et n'aident pas la collectivité? Qu'adviendra-t-il de cette collectivité dont la direction est aussi instable? »

That's what we're trying to do. Basically, what we're trying to do is implement. If I, as Chief of Norway House, say that Bill C-9 is good, and if the minister wanted to impose Bill C-9, I would say yes. If I say it's good enough for somebody else, it should be good enough for Norway House as well.

Senator Dyck: I'm a little confused. I thought you had just said the minister had the power to come in and order an election, and what you said now sounded like the minister didn't have the power.

Mr. Evans: Until an election actually happens and then something will change through the legal system. It will be challenged legally.

Senator Dyck: I thought the minister under section 74 of the Indian Act could go in there and say, "Things are not going right. You have to hold a new election."

Mr. Evans: Yes. Your point is because of Bill C-9, he can.

Senator Dyck: Pardon me?

Mr. Evans: Is it because your point is in Bill C-9 he can?

Senator Dyck: No, under the Indian Act, under section 74.

Mr. Evans: Apparently, he can't.

Senator Dyck: Then I don't understand.

Mr. Evans: I'm just going by what I read in the article.

Senator Dyck: The news article is not based on fact.

The Chair: Maybe I can help. Under section 74 of the Indian Act:

> Whenever he deems it advisable for the good government of a band, the Minister may declare by order that after a day to be named therein the council of the band, consisting of a chief and councillors, shall be selected by elections to be held in accordance with this Act.
>
> "Whenever he deems it advisable for the good government of a band," that's the trigger. I hope that helps.

Senator Dyck: In this case, he could if he wanted to.

The Chair: Well, I wouldn't want to interpret that. I wouldn't want to say how that provision has been interpreted. On the face of it, it is a pretty broad power, Senator Dyck.

Senator Dyck: Exactly.

The Chair: I don't know how it has actually been applied.

Moving along, I have Senators Meredith, Wallace and Moore. I would ask you to keep your questions brief, please.

Voilà ce que nous tentons de faire, ce que nous essayons de mettre en œuvre. Si moi, en tant que chef de Norway House, déclare que le projet de loi C-9 est bon, et si le ministère souhaite nous imposer cette loi, je dirais oui. Si je le considère comme valable pour quelqu'un d'autre, il devrait être valable pour Norway House également.

La sénatrice Dyck : Je suis un peu perdue. Vous venez de dire, je crois, que le ministre a le pouvoir d'intervenir et d'ordonner une élection, et ce que vous venez de dire semble signifier que le ministre n'a pas ce pouvoir.

M. Evans : Jusqu'à ce qu'une élection se tienne effectivement et jusqu'à ce que quelque chose change au niveau des lois. Cela sera contesté légalement.

La sénatrice Dyck : Je croyais qu'au titre de l'article 74 de la Loi sur les Indiens, le ministre pouvait intervenir et dire : « Les choses vont mal. Vous devez tenir une nouvelle élection. »

M. Evans : Oui. Vous dites cela parce que le projet de loi C-9 lui confère ce pouvoir.

La sénatrice Dyck : Vous dites?

M. Evans : Dites-vous qu'au titre du projet de loi C-9 il le peut?

La sénatrice Dyck : Non, au titre de l'article 74 de la Loi sur les Indiens.

M. Evans : Apparemment, il ne peut pas.

La sénatrice Dyck : Alors, je ne comprends plus.

M. Evans : Je me fie à ce que j'ai lu dans l'article.

La sénatrice Dyck : Les articles dans les journaux ne sont pas fondés sur des faits.

Le président : Peut-être que je pourrais aider. Selon l'article 74 de la Loi sur les Indiens :

> Lorsqu'il le juge utile à la bonne administration d'une bande, le ministre peut déclarer par arrêté qu'à compter d'un jour qu'il désigne le conseil d'une bande, comprenant un chef et des conseillers, sera constitué au moyen d'élections tenues selon la présente loi.
>
> « Lorsqu'il le juge utile à la bonne administration d'une bande », c'est là l'élément déclencheur. J'espère que cela est utile.

La sénatrice Dyck : Dans ce cas, il le pourrait s'il le voulait.

Le président : Eh bien, je ne voudrais pas l'interpréter ainsi. Je ne dirais pas comment cette disposition devrait être interprétée. Apparemment, c'est un pouvoir plutôt large, sénatrice Dyck.

La sénatrice Dyck : Exactement.

Le président : Je ne sais pas comment cette disposition a effectivement été appliquée.

Poursuivons. Nous avons encore les sénateurs Meredith, Wallace et Moore. Je vous demanderais d'être brefs dans vos questions, s'il vous plaît.

Senator Meredith: Mr. Chair, I feel so empowered. We should just close on this committee now because we have had some wonderful testimonies and the passion in this room of empowerment of your people. I wrote down a tag line here. It says, "By the people, for the people." This bill here is for your people. That liberates you economically.

Mr. Paul: Yes.

Senator Meredith: Talk to me about the economic empowerment once this bill is passed and enacted. What will that mean for your First Nations communities?

Chief Evans, talk to me about the transition from your custom code of two years and the challenges that you faced within your communities with the section 74.

Mr. Paul: In terms of economic empowerment, the biggest issue that we run into is finding financing or access to capital or trying to negotiate a business deal with somebody. To get it from the idea stage to business opportunity usually takes from one to two years, depending on the magnitude of the business.

If you have people changing in midstream of the process, your partner sticks with you, runs the risk of new people or walks away. In a lot of cases, they're walking away because they don't see the longer term stability. If you are an investor and you are going to invest in financial resources or debt or whatever you want to call it, you need a comfort level to minimize the risk and have stability in the group you are dealing with.

Four-year terms and the provisions under this bill will help that immensely because investors and people outside our communities will see the rules at face value and put more trust, I hope, and credibility in the leadership of our community and the many business opportunities that are in front of us. A growing labour force and all the opportunities in the natural resource sector are right in front of us.

The business of 730 days to come up with a business plan, develop it and get financing just doesn't cut it. A lot of opportunities are being lost as a result. This having four years will unlock those opportunities, I believe, and create better and stronger relationships between our communities and the wider business community.

Senator Meredith: Excellent. Thank you.

Mr. Evans: We changed over in 1996, when we were at two years. I was re-elected a few days ago, so I'm good for another four years.

Senator Meredith: Congratulations.

Mr. Evans: Having said that, it takes time to do projects. We built our school in Norway House. From our first meeting until completion of the project took six years. Had I been under a two-year term and not been re-elected, it would have fallen off the

Le sénateur Meredith : Monsieur le président, je me sens si confiant. Nous pourrions compléter notre travail, car nous avons entendu de merveilleux témoignages animés d'une passion habilitante pour votre peuple. J'ai noté ici : « Par le peuple, pour le peuple. » Ce projet de loi est pour votre peuple. Cela vous libère économiquement.

M. Paul : Oui.

Le sénateur Meredith : Parlez-moi un peu de l'autonomisation économique qui suivra l'adoption de cette loi. Quelles seront les retombées pour vos collectivités des Premières Nations?

Chef Evans, parlez-moi de la transition de votre régime électoral coutumier avec son mandat de deux ans aux nouvelles modalités, ainsi que des défis auxquels vos collectivités sont confrontées en ce qui concerne l'article 74.

M. Paul : En ce qui concerne l'autonomisation économique, notre plus gros problème consiste à trouver le financement, d'accéder au capital ou de tenter de négocier une affaire. Il faut généralement un à deux ans, selon l'ampleur du projet, pour passer du stade de l'idée au stade de la production.

Quand les intervenants changent en plein milieu du projet, l'interlocuteur avec qui on fait affaire peut persévérer dans le projet, courir le risque de traiter avec de nouvelles personnes ou abandonner le projet. Dans bien des cas, les intéressés abandonnent le projet, car ils perçoivent une instabilité à long terme. Un investisseur qui va fournir des ressources financières ou des prêts doit avoir un certain degré de certitude quant à la réduction des risques et à la stabilité au sein du groupe avec qui il fait affaire.

Le mandat de quatre ans et les dispositions de ce projet de loi aideront considérablement, car les investisseurs et les intervenants à l'extérieur de nos collectivités verront la valeur de ces règles et accorderont, je l'espère, davantage de crédibilité et de confiance à l'endroit des dirigeants de nos collectivités et des nombreux débouchés commerciaux qui s'offrent à eux.

Il est tout simplement impossible de produire un plan d'entreprise, de l'appliquer et d'obtenir un financement en 730 jours seulement, et de nombreuses occasions s'envolent alors. Le mandat de quatre ans ouvrira la porte à ces occasions, et contribuera à l'établissement de meilleures relations entre nos collectivités et le monde des affaires dans l'ensemble.

Le sénateur Meredith : Excellent. Merci.

M. Evans : Nous sommes passés du mandat de deux ans à quatre ans en 1996. J'ai été réélu il y a quelques jours, j'ai donc quatre autres années.

Le sénateur Meredith : Félicitations.

M. Evans : Ceci étant dit, la réalisation de projets prend du temps. À Norway House, nous avons bâti notre école. Entre notre première réunion et l'achèvement du projet, six ans se sont écoulés. Si la durée de mon mandat avait été de deux ans, et si je

table. This process is taking six years. Had I not been re-elected, I wouldn't be sitting here this evening to speak and give you the history of the process that I have been so grateful to be part of.

That shows the importance of lengthening the term because now I have credibility. When an election is coming up, the business community waits to see what the outcome will be. It's no different than the U.S. election, where they start campaigning a year or two years before. It's no different than this government as well.

Senator Meredith: Can you tell us if there's going to be a pipeline?

Mr. Evans: It depends who we elect.

The Chair: We're just a little off topic here.

Senator Wallace: Gentlemen, both of you have given a lot of yourselves to the changes reflected in Bill C-9. You have consulted extensively in your regions and have a very strong feeling of what the views are in your regions. Beyond that, you initiated this national engagement in 2011, which took it beyond the Atlantic region and Manitoba and across the country. As you said, you dealt with the chiefs. There wasn't a referendum among council members, but you were dealing with the chiefs.

As with anything in life, trying to get unanimous agreement is impossible; and there are divergent opinions on different aspects of this bill. What is your sense of it with the 240 bands across the country that fall under the Indian Act? I believe that 64 of them are in Manitoba and the Atlantic region. With that balance, what's your sense of the degree of support that exists among the bands for the changes that are proposed in Bill C-9? Is it your sense that generally there may be differences on certain issues but generally there's support across the country for it?

Mr. Paul: I think there's strong support across the country for the bill by the 240 bands because it really comes down to the vision of the future. Communities are always changing to do better and to improve, basically. I would say that the majority of the 240 would look at this as a very viable option. They have the other options available of self-government and custom, but this one gives a bunch of things that help to make it a system. One of my friends has been a chief for 30 years, so he's gone through this process 15 times and it doesn't get any easier.

You can have great success and great progress in your community, but it can be taken away by anybody, basically. With the real option of C-9 in front of them, communities and the leadership across the country currently under the Indian Act will give it serious consideration.

In our region, I have had calls from chiefs almost every other week asking when this will become law. The biggest question is: When do we send in the BCR to move to the new bill? They know

n'avais pas été réélu, le projet serait tombé à l'eau. Ce genre de processus prend six ans. Si je n'avais pas été réélu, je ne serais pas ici ce soir pour vous exposer l'historique de ce processus auquel j'ai eu l'honneur de participer.

Tout cela fait ressortir à quel point il est important de prolonger la durée des mandats, ce qui confère davantage de crédibilité. Lorsqu'une élection est tenue, le monde des affaires est à l'écoute du résultat. Ça ressemble aux élections américaines, pour lesquelles la campagne électorale s'enclenche un ou deux ans avant. Il en va de même pour notre gouvernement.

Le sénateur Meredith : Pouvez-vous nous dire s'il va y avoir un pipeline?

M. Evans : Cela dépend de la personne qui sera élue.

Le président : Nous nous écartons un peu du sujet.

Le sénateur Wallace : Messieurs, vous avez tous deux beaucoup investi de vous-même dans les changements qu'apporte le projet de loi C-9. Vous avez procédé à des consultations intenses dans vos régions et avez une bonne connaissance des points de vue dans vos régions. De plus, vous avez lancé le processus national de mobilisation en 2011, qui s'est étendu à l'ensemble du pays, au-delà de la région de l'Atlantique et du Manitoba. Vous dites que vous avez traité avec les chefs. Il n'y a pas eu de référendum au sein des membres du conseil, mais vous avez traité avec les chefs.

Comme pour toute autre chose dans la vie, obtenir un accord unanime est impossible, et dans le cas de ce projet de loi, il y a des opinions divergentes sur plusieurs aspects. Qu'en pensent, à votre avis, les 240 bandes du pays qui sont assujetties à la Loi sur les Indiens? Je crois que 64 d'entre elles sont au Manitoba et dans la région de l'Atlantique. Dans quelle mesure, d'après vous, les bandes appuient-elles les changements proposés dans le projet de loi C-9? Estimez-vous qu'il pourrait y avoir certaines opinions divergentes sur certains sujets, mais que, dans l'ensemble, toutes les bandes du pays l'appuient?

M. Paul : Je crois que dans l'ensemble du pays les 240 bandes appuient fortement le projet de loi, car il touche réellement la vision de l'avenir. Les collectivités cherchent toujours à améliorer leur situation. Je dirais que la majorité des 240 bandes considèrent ce projet de loi comme étant une option très acceptable. Elles pourraient se prévaloir d'autres options, l'autonomie et le code coutumier, mais celle-ci leur offre plusieurs choses qui les aideraient à établir un système. Un de mes amis est chef depuis 30 ans; il a donc vécu cela 15 fois, et ce n'est pas facile.

On peut réaliser de grandes réussites et de grands progrès dans sa collectivité, mais tout cela peut être détruit par n'importe qui. Avec les modalités du projet de loi C-9 qui leur sont offertes, les collectivités dans l'ensemble du pays qui sont actuellement soumises à la Loi sur les Indiens prendront ce projet de loi sérieusement en compte.

Dans notre région, je reçois presque toutes les deux semaines des appels de chefs qui me demandent quand cette loi sera adoptée. La question dominante est de savoir quand soumettre

it won't take effect until the next election. Almost all the bands currently under the Indian Act are calling and asking me when this will happen. It kind of tells you that there's great interest in doing that. I went to speak to the regions to speak about this with the chiefs in a general assembly. The ones I talked to during and after the session spoke very positively about it helping them toward strong governance, strong accountability and strong economic prosperity.

If we can make all those things happen with this change, then what is the problem? Most people that I have spoken to in the community think we've been stuck with what was created a couple hundred years ago and that it's time for us to create our version of what we think could work. So that's what we did. It is an idea that came from our regions working with our communities and our chiefs going across the country in a national engagement to put our credibility behind what we were talking about. We weren't talking as the government. We were talking as people like them to do something to fix governance in our community. That is how we have looked at it all the way through.

The results of this will be very interesting in terms of how many actually jump in and the outcomes in 5 or 10 or 15 years. I really believe from all I have seen that it will help move our communities in a positive way in terms of the future.

Senator Wallace: That's helpful to hear. It seems there is that broad base of support among First Nations communities throughout the country.

Senator Moore: Chief Evans, you mentioned that Norway House Cree Nation is under its own custom code. You have a four-year term now. Are there any provisions of this bill that you could not bring into your own code? Is there anything stopping you from making changes to your own code, whether or not they are consistent with this bill, so long as they are consistent with the Canadian Charter of Rights and Freedoms? Is there anything stopping you from making changes?

Mr. Evans: No.

Senator Moore: We were told by department officials that since 1996, 75 First Nations had moved out of the act to their own custom code, and to date there are 343 that have their own custom code. It looks like that is the favourable position. Chief Paul, I think you said there are now 37 under the act in Atlantic Canada.

Mr. Paul: No, they're not under the act. I was thinking about it in just the number of communities versus 76 per cent of them are under the Indian Act.

une RCB déclarant l'adoption du nouveau projet de loi? Ils savent que cela ne s'appliquera pas avant la prochaine élection. Je reçois des appels de presque toutes les bandes actuellement sous le régime de la Loi sur les Indiens me demandant quand cela se produira. Il est donc évident que l'intérêt à cet égard est grand. Je suis allé dans les régions parler avec les chefs dans le cadre d'une assemblée générale. Ceux avec qui j'ai bavardé au cours de la séance et après ont manifesté une opinion très positive, estimant que cela contribuera à une bonne administration, une bonne responsabilisation et une grande prospérité économique.

Si ce changement peut réaliser toutes ces bonnes choses, où est le problème? La plupart des gens avec qui j'ai parlé dans la collectivité estiment que nous sommes restés bloqués avec ce qui a été créé il y a quelques siècles et qu'il est temps pour nous de créer notre propre version de modalités qui pourraient fonctionner. C'est donc ce que nous avons fait. C'est une idée qui vient de nos régions, après consultation de nos collectivités et de nos chefs dans tout le pays dans un processus national de mobilisation, ce qui accorde de la crédibilité à ce dont nous parlons. Nous ne nous sommes pas présentés en tant que dirigeants. Nous parlions en tant que membres des collectivités cherchant à régler les problèmes de gouvernance. C'est dans cette perspective que nous avons fonctionné tout au long du processus.

Il sera très intéressant de voir quels seront les résultats, le nombre d'adhésions réelles et les résultats dans 5, 10 ou 15 ans. D'après ce que j'ai vu, je crois réellement que ce projet de loi aidera nos collectivités à avancer d'une façon positive dans l'avenir.

Le sénateur Wallace : C'est utile de l'entendre. Il semble donc qu'il y a un fort appui à cet égard au sein de toutes les Premières Nations du pays.

Le sénateur Moore : Chef Evans, vous avez mentionné que la Nation crie de Norway House a son propre code coutumier. Vous avez présentement un mandat de quatre ans. Y a-t-il, dans ce projet de loi, des dispositions que vous ne pourriez pas intégrer dans votre propre code? Y a-t-il quelque chose qui vous empêche d'apporter des changements à votre code, que ceux-ci correspondent ou non aux dispositions du projet de loi, dans la mesure où ils respectent la Charte canadienne des droits et libertés? Y a-t-il quelque chose qui vous empêche d'apporter des changements?

M. Evans : Non.

Le sénateur Moore : Des fonctionnaires du ministère nous ont dit que, depuis 1996, 75 Premières Nations ont adopté leur propre code coutumier, pour un total actuel de 343 qui ont leur propre code. Il semble que cela soit l'option préférée. Chef Paul, vous avez dit, je crois, qu'il y a maintenant 37 Premières Nations soumises à la loi dans la région de l'Atlantique.

M. Paul : Non, elles ne le sont pas. Je parlais simplement du nombre de collectivités par rapport aux 76 p. 100 d'entre elles qui sont soumises à la Loi sur les Indiens.

Senator Moore: I think there are 27 under the act.

Mr. Paul: Something like that.

Senator Moore: Have any of them indicated they would rather have their own code when you were doing your canvassing to see what the position was?

Mr. Paul: I put it out there, and we've talked about that. For the issue on codes, you have to go back to why people developed codes a long time ago. The codes were developed when we were dealing with membership — C-31 issues — almost a decade ago and a community's desire to control their membership or not. From that, it also led to developing a custom code in some cases. In communities that are currently under the code, the financial obligations to update and to meet the standards of the Charter are directly put on that community to revise that code to be in accordance with the Charter.

There is a significant cost to take your code and keep updating it to be in compliance with the law and the Charter. It is a very expensive proposition in a community. It costs. We did talk to communities about the custom code, and to the communities that do have a custom code. They like what they have. Some have five years, a couple have three, and it's an assortment. Some have off-reserve polling and other stuff, but their view was, "We'll stick with our current code that we have, but we are 100 per cent in support for our brothers, 27 of them who want to go under Bill C-9." They will do anything to help, support and assist us to do that. Even if you go under Bill C-9 at some point, you can still go to a custom code. There's nothing stopping you. This only improves the process. That's what we're trying to get at: Improve the process. That's fundamentally what we're trying to do.

Senator Moore: Chief Evans, I have one last question. The current Grand Chief of the Assembly of Manitoba Chiefs, Derek Nepinak, has expressed strong opposition to this bill, saying that:

> . . . the proposed legislation does not fulfill the recommendations put forth by the Assembly of Manitoba Chiefs, and represents an apparent "attempt by the Minister to expand governmental jurisdiction and control of the First Nations electoral processes that are created pursuant to the Indian Act or custom code.

He goes on to talk about the minister's ability to bring First Nations under the legislation without their consent, and lack of a First Nations appeals process in the conduct of election draws to resolve tie votes.

That seems to be inconsistent with what you're saying. Where does this sit today in terms of the Assembly of Manitoba Chiefs?

Le sénateur Moore : Je crois que 27 d'entre elles sont soumises à la loi.

M. Paul : À peu près.

Le sénateur Moore : Y en a-t-il parmi elles qui ont indiqué vouloir plutôt avoir leur propre code, quand vous faisiez votre tournée pour recueillir les opinions?

M. Paul : Je l'ai mentionné, et nous en avons parlé. En ce qui concerne les codes coutumiers, il faut remonter aux raisons pour lesquelles ceux-ci ont été établis il y a longtemps. C'était quand nous traitions de la question du statut de membre — les problèmes relatifs au projet de loi C-131 — il y a presque 10 ans, ainsi que le désir que peut avoir une collectivité de gérer ses membres ou non. Dans certains cas, c'est à partir de là que les codes coutumiers ont été élaborés. Les collectivités qui fonctionnent actuellement selon le code ont l'obligation de se mettre à jour et de respecter les normes de la Charte; elles ont l'obligation de réviser leur code en fonction de la Charte.

Il est considérablement coûteux de mettre constamment à jour son code pour respecter la loi et la Charte. C'est une proposition coûteuse pour une collectivité. Nous avons effectivement parlé du code coutumier à des collectivités qui n'ont pas un tel code et à d'autres qui en ont un. Elles aiment ce qu'elles ont. Certaines d'entre elles ont un cycle de cinq ans, d'autres de trois ans; cela varie. Certaines ont le vote hors réserve et d'autres choses du genre, mais l'opinion semble être qu'elles conserveront leur code actuel, mais appuient entièrement les 27 collectivités qui souhaitent adhérer au projet de loi C-9. Elles sont disposées à nous appuyer et à nous aider à le faire. Même après l'adhésion au projet de loi C-9, il est possible d'adopter à un moment donné un code coutumier. Rien ne l'empêche. Ce ne peut être qu'une amélioration. Et c'est ce que nous visons : améliorer le système. C'est essentiellement ce que nous tentons de faire.

Le sénateur Moore : Chef Evans, j'ai une dernière question. L'actuel grand chef de la Assembly of Manitoba Chiefs, Derek Nepinak, a exprimé sa vive opposition au projet de loi, déclarant que :

> [...] le projet de loi ne donne pas suite aux recommandations formulées par l'AMC et il constitue un semblant de « tentative de la part du ministre d'étendre la compétence gouvernementale et son contrôle des processus électoraux des Premières Nations établis en vertu de la Loi sur les Indiens ou d'un code coutumier. »

Il poursuit en parlant du pouvoir du ministre d'assujettir les Premières Nations au projet de loi sans leur consentement, de l'absence de mécanismes d'appel pour les Premières Nations et du tirage au sort pour départager les votes en cas d'égalité des voix.

Cela semble contredire ce que vous dites. Quelle est aujourd'hui l'opinion de la Assembly of Manitoba Chiefs?

Mr. Evans: When I undertook the process as grand chief it was by way of resolution and the support was there, as I've indicated, from the communities themselves. Any new position on it should include a resolution, and I don't believe one exists.

Senator Moore: It does or does not?

Mr. Evans: Does not, indicating not to support this.

Senator Moore: So this is his personal position and not the resolution of the full assembly?

Mr. Evans: That's correct.

Senator Moore: Thank you.

The Chair: I should mention in this connection that the steering committee did agree that Grand Chief Nepinak would be invited to appear before our committee. Unfortunately he was not able to appear due to scheduling issues, but we had extended that invitation.

Colleagues, I would like to thank the witnesses very much. You presented a tremendous history on these issues. I'm amazed that it was 2008 when the four-year term was asked for, so your patience is to be commended, and then there was a reference to that in 1971. You ask when the bill will be passed. I think the answer lies around this table. With your leave, we're going to adjourn this meeting now and it will give the committee an opportunity to discuss where we go next in camera.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Tuesday, April 1, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:38 a.m. to study the challenges relating to First Nations infrastructure on reserves; and to give clause-by-clause consideration to Bill C-9, an Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations.

Senator Dennis Glen Patterson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. I would like to welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples all honourable senators and members of the public who are here in the room or watching us via CPAC or the Web. My name is Dennis Patterson. I'm from Nunavut and chair of this committee.

Our mandate is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada, generally. This morning we are hearing testimony on a specific order of reference authorizing us to examine and report on the challenges and potential solutions

M. Evans : Quand j'ai entrepris le processus à titre de grand chef, c'était par voie de résolution et, comme je l'ai mentionné, les collectivités elles-mêmes l'appuyaient. Toute nouvelle position devrait être appuyée par une résolution, et je ne crois pas qu'il y en ait une.

Le sénateur Moore : Y en a-t-il une ou non?

M. Evans : Il n'y a pas de résolution indiquant le non-appui.

Le sénateur Moore : Ainsi donc, sa déclaration correspond à son opinion personnelle et ne constitue pas une résolution de la part de l'assemblée entière?

M. Evans : C'est exact.

Le sénateur Moore : Merci.

Le président : J'aimerais mentionner à ce sujet que le comité directeur avait décidé d'inviter le grand chef Nepinak à comparaître devant notre comité. Malheureusement, celui-ci n'a pas été en mesure de le faire en raison d'un conflit d'horaire, mais nous l'avons invité.

J'aimerais remercier chaleureusement les témoins. Vous nous avez présenté une description chronologique fort intéressante de ces questions. Je suis très étonné que le mandat de quatre ans n'a été réclamé qu'en 2008, et je vous félicite de votre patience compte tenu du fait que l'idée avait vu le jour en 1971. Vous demandez quand le projet de loi sera adopté. Je crois que la réponse relève de nous ici. Si vous le permettez, nous allons lever la séance maintenant pour donner au comité la possibilité de décider des sujets que nous aborderons à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mardi 1er avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 38, pour étudier les problèmes liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations, et pour procéder à l'étude article par article du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs.

Le sénateur Dennis Glen Patterson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. J'aimerais souhaiter la bienvenue à la présente séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à tous les honorables sénateurs et membres du public qui se joignent à nous ou qui regardent la séance sur CPAC ou sur le Web. Je m'appelle Dennis Patterson. Je viens du Nunavut, et je préside le comité.

Notre mandat est d'examiner les dispositions législatives et les questions touchant les peuples autochtones du Canada de façon générale. Ce matin, nous recueillons des témoignages dans le cadre d'un ordre de renvoi précis qui nous autorise à examiner, en

relating to infrastructure on reserves, including housing, community infrastructure, and innovative opportunities for financing and more effective collaborative strategies.

We will hear from Roxanne Harper from Turtle Island Associates Incorporated, an Aboriginal business committed to supporting the efforts of Aboriginal communities by providing housing advisory and training services, housing research, and program and policy development. The association offers services such as help with developing housing proposals; designing housing policies and programs; coordinating and conducting community consultations and meetings; providing advice on organizing and operating a housing authority; preparing multi-year housing plans; and evaluating existing housing practices.

In the second half of the meeting, we will continue our consideration of Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations.

Before proceeding to the testimony, I would like to go around the table and ask the members of the committee to please introduce themselves.

Senator Moore: Thank you, chair. Good morning. My name is Wilfred Moore, and I'm a senator from Nova Scotia.

Senator Dyck: Good morning. I'm Lillian Dyck, a senator from Saskatchewan.

Senator Sibbeston: I'm Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Ngo: Senator Ngo from Ontario.

Senator Meredith: Senator Don Meredith, Ontario.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak, Ontario.

Senator Wallace: Good morning. John Wallace from New Brunswick.

Senator Raine: I'm Senator Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

The Chair: Thank you, members of the committee. I know you'll all help me welcome our witness from Turtle Island Associates Incorporated, Roxanne Harper, Vice-President. Ms. Harper, we look forward to your presentation, which will be followed by questions from the senators. Please proceed.

Roxanne Harper, Vice-President, Turtle Island Associates Inc.: Thank you very much. Good morning, senators. I am a member of the Eel Ground First Nation, which is located in the heart of Mi'kmaq territory in New Brunswick. It is both an honour and

vue d'en faire rapport, les problèmes liés à l'infrastructure dans les réserves et d'éventuelles solutions à ces problèmes, notamment en matière de logement, d'infrastructures communautaires, de façons novatrices d'obtenir du financement et de stratégies de collaboration efficaces.

Nous allons entendre le témoignage de Mme Roxanne Harper, de Turtle Island Associates Incorporated, entreprise autochtone qui s'est engagée à soutenir les efforts des collectivités autochtones en leur fournissant des services de consultation et de formation en matière de logement, en effectuant des recherches dans le domaine du logement et en élaborant des programmes et des politiques. L'association offre des services comme l'aide à l'élaboration de projets de logement; la conception de politiques et de programmes en matière de logement; la coordination et la tenue de consultations et de réunions dans la collectivité; la prestation de conseils relativement à la mise sur pied et au fonctionnement d'une autorité de logement; l'élaboration de plans pluriannuels en matière de logement; et l'évaluation des pratiques actuelles dans le domaine du logement.

Au cours de la seconde moitié de la séance, nous allons poursuivre notre étude du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs.

Avant que nous n'écoutions le témoignage de Mme Harper, j'aimerais faire un tour de table et demander aux membres du comité de se présenter.

Le sénateur Moore : Merci, monsieur le président. Bonjour. Je m'appelle Wilfred Moore, et je viens de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Dyck : Bonjour. Je m'appelle Lillian Dyck, et je viens de la Saskatchewan.

Le sénateur Sibbeston : Je m'appelle Nick Sibbeston, et je viens des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Ngo : Sénateur Ngo, de l'Ontario.

Le sénateur Meredith : Sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Sénatrice Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Wallace : Bonjour. John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Raine : Sénatrice Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le président : Je remercie les membres du comité. Je sais que vous vous joindrez tous à moi pour souhaiter la bienvenue à notre témoin. Mme Roxanne Harper, vice-présidente de Turtle Island Associates Incorporated. Madame Harper, nous avons hâte d'écouter votre exposé, lequel sera suivi de questions des sénateurs. Vous avez la parole.

Roxanne Harper, vice-présidente, Turtle Island Associates Inc. : Merci beaucoup. Mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour. Je suis membre de la Première Nation d'Eel Ground, située au cœur du territoire micmac du Nouveau-Brunswick. C'est à la fois

pleasure to spend time with you here this morning. I'm encouraged by your interest in infrastructure and housing on reserve. I will be speaking specifically about housing issues. I have worked in the Aboriginal housing industry for 28 years, with the majority of that time focused on First Nations housing on reserves.

As mentioned, Turtle Island is an Aboriginal-owned business. We work directly with First Nation communities who are interested in improving the delivery and administration of their housing programs and services, while increasing their capacity to do so. We have been fortunate to have travelled across the country. I can say that Turtle Island Associates has been to every province and territory several times. We have been privileged to have spoken with elders, Aboriginal leadership — being our chief and councils — the administration, housing committees and, most of all, First Nations members themselves who are affected by housing programs and services.

When we received the invitation to speak to the Senate, my first thought as a witness was to share information with you regarding the challenges that we face as First Nations people, specifically the conditions such as overcrowding, increasing demand for housing services and long waiting lists. But then I thought to myself: As senators, you must already know this. As I look around the room, I see that some of you also have personal, direct experience with life in Aboriginal communities.

That knowledge is there. I decided to try something a little bit different, which was to share information on two items that at Turtle Island Associates we've been able to be a part of. They may seem so insignificant compared to the challenges that we face as First Nations people, but these are positive things and they've actually made a huge difference in our communities.

The first issue is capacity development of our communities and of First Nations people themselves. Capacity development is a term that refers to giving our people the skills and the knowledge that they need to deliver their own programs and services, and, in doing so, they are able to administer their own housing portfolios. They develop policies and procedures that reflect First Nations values, traditions and customs, while still protecting our people and our property.

It is commonly understood by us and all of you, I'm sure, that many First Nations struggle with human resources in all areas, including infrastructure and housing. Efforts have been made by the federal government through Canada Mortgage and Housing Corporation and Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, who have sponsored workshops, training sessions, networking opportunities and special initiatives every now and then. In addition to the federal government, the First Nations

un honneur et un plaisir pour moi que de passer du temps avec vous ce matin. Votre intérêt à l'égard de l'infrastructure et du logement dans les réserves m'encourage. Je vais parler précisément des problèmes de logement. Je travaille depuis 28 ans dans l'industrie du logement autochtone, et je m'occupe la plupart du temps de logements des Premières Nations dans les réserves.

Comme le président l'a mentionné, Turtle Island est une entreprise autochtone. Nous travaillons directement auprès des collectivités des Premières Nations qui souhaitent améliorer la prestation et l'administration de leurs programmes et services en matière de logement, tout en accroissant leur capacité de le faire. Nous avons eu la chance de voyager partout au pays. Je peux vous dire que nous nous sommes rendus dans toutes les provinces et dans tous les territoires à plusieurs reprises. Nous avons eu le privilège de discuter avec des Aînés, des dirigeants autochtones — nos chefs et les membres de nos conseils —, des responsables de l'administration, les membres des comités qui s'occupent du logement, et, surtout, les membres des Premières Nations qui sont eux-mêmes touchés par les programmes et les services de logement.

Lorsque nous avons reçu l'invitation à venir témoigner au Sénat, je me suis d'abord dit que j'allais vous communiquer de l'information concernant les problèmes auxquels les Premières Nations font face et vous parler plus précisément du surpeuplement, de l'accroissement de la demande en services de logement et des longues listes d'attente. Mais ensuite, je me suis dit que, en tant que sénateurs, vous deviez déjà savoir tout cela. Je vois ici des gens qui ont aussi une expérience personnelle et directe de la vie dans une collectivité autochtone.

Vous savez tout cela. J'ai donc décidé de procéder un peu différemment et de vous parler de deux choses auxquelles Turtle Island Associates a pu prendre part. Elles pourront sembler insignifiantes, vu l'ampleur des problèmes auxquels les Premières Nations font face, mais il s'agit de changements positifs extrêmement importants pour nos collectivités.

La première chose, c'est le renforcement des capacités de nos collectivités et des peuples des Premières Nations eux-mêmes. Par « renforcement des capacités », j'entends le fait de permettre à nos collectivités d'acquérir les compétences et les connaissances dont elles ont besoin pour offrir leurs propres programmes et services, ce qui leur permet d'administrer elles-mêmes leurs parcs résidentiels. Elles mettent au point des politiques et des procédures reflétant les valeurs, les traditions et les coutumes des Premières Nations, tout en continuant de protéger notre population et nos biens.

Nous savons tous, et vous le savez tous également, j'en suis convaincue, que beaucoup de Premières Nations manquent de ressources humaines dans tous les secteurs, dont celui de l'infrastructure et du logement. Le gouvernement fédéral a tenté de remédier à cette situation, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, qui, de temps à autre, parrainent des ateliers, tiennent des séances de formation,

Market Housing Fund has also offered support to enhance the financial management, government and community commitment to housing, and the development of policies and procedures. While all of this is positive and certainly commendable, more must be done.

To truly develop capacity in a First Nation community, we must all acknowledge and understand that there are barriers. One of those barriers is that First Nations often struggle with access to training for capacity development. Given the location and the remoteness of many of our communities, it's not always possible for them to physically attend a training event or they lack the financial resources to attend that training event.

In addition to that, there are very limited local human resources in some communities to be able to put together a housing team who can manage the millions of dollars' worth of real estate that exist in First Nations territory; we don't always have the local labour.

There's also a lack of ongoing financial support to develop the skills, to transfer the information and, most importantly, to encourage change in order to improve our infrastructure and our housing portfolios.

To help you understand such barriers, I would like to share with you and ask you to consider one example of capacity development that took about 20 years to begin to see some results on. For a moment now, think about housing off reserve, anywhere in Canada. It's a common practice for people who live in a house, an apartment or a residential dwelling to contribute toward the cost of that home. Off reserve, charging rent is a way of life. All of us are aware of it; we understand it. In First Nations communities, this is often a new approach that requires us to develop new skills.

In 1997, Turtle Island Associates pioneered the delivery of a capacity development workshop that encouraged sharing the cost of housing between the federal government, the First Nations community and the occupant themselves. The concept was initially met with tremendous resistance across the country, but today, in 2014, it is now supported in many First Nations communities.

When we look at that span of time, we often wonder: Why did it take so long? It took so long because we have so many barriers in our community. We have the comprehension of trying a new approach. We had the lack of staff resources. We sometimes had lack of political support. Sometimes our membership wasn't

créent des occasions de réseautage et mènent des initiatives spéciales. Outre le gouvernement fédéral, le Fonds pour les logements du marché destinés aux Autochtones a également aidé les Premières Nations à améliorer la gestion financière, l'engagement des gouvernements et des collectivités en matière de logement et l'élaboration des politiques et des procédures. Tout cela est positif et certainement louable, mais il reste du travail à faire.

Pour véritablement renforcer les capacités d'une collectivité autochtone, il faut que nous comprenions et reconnaissions tous qu'il y a des obstacles. L'un de ceux-ci tient au fait que les Premières Nations ont souvent de la difficulté à accéder à la formation nécessaire au renforcement des capacités. Comme beaucoup de nos collectivités sont isolées, il n'est pas toujours possible pour les gens d'assister à une séance de formation en personne, et parfois, c'est le manque de ressources financières qui les en empêche.

En outre, dans certaines collectivités, il y a très peu de ressources humaines pour constituer une équipe spécialiste du logement capable de gérer les biens immobiliers d'une valeur de plusieurs millions de dollars que compte le territoire de la Première Nation : nous ne disposons pas toujours localement de la main-d'œuvre nécessaire.

Il y a aussi un manque de soutien financier constant pour l'acquisition des compétences, le transfert de l'information, et, surtout, pour la facilitation de changements qui permettront l'amélioration de notre infrastructure et de nos parcs résidentiels.

Pour vous aider à comprendre ces obstacles, j'aimerais vous donner un exemple de processus de renforcement des capacités qui a pris une vingtaine d'années à donner des résultats concrets et vous demander de réfléchir à cet exemple. Prenez un instant pour réfléchir à la situation du logement en dehors des réserves, n'importe où ailleurs au Canada. Il est normal pour les gens qui vivent dans une maison, dans un appartement ou dans un logement résidentiel de payer une partie des coûts. En dehors des réserves, exiger un loyer est tout à fait normal. Nous le savons tous, et nous comprenons cela. Dans les collectivités autochtones, c'est souvent une nouvelle façon d'envisager les choses qui nous force à acquérir de nouvelles aptitudes.

En 1997, Turtle Island Associates commençait à tenir des ateliers de renforcement des capacités visant à favoriser le partage des coûts de logement entre le gouvernement fédéral, la collectivité autochtone et les personnes occupant le logement. Au début, il y a eu énormément de résistance partout au pays, mais aujourd'hui, en 2014, l'idée a été adoptée par de nombreuses collectivités autochtones.

Nous nous demandons souvent pourquoi il a fallu autant de temps. C'est parce qu'il y a beaucoup d'obstacles dans nos collectivités. Nous comprenons l'idée d'essayer quelque chose de nouveau. Nous avons manqué de personnel. Parfois, nous n'avions pas l'appui politique nécessaire. Parfois, nos membres

ready to try a new approach or didn't understand the need for an economically sustainable approach. But in almost 20 years, we have now turned the corner.

This small change — and I know it looks really small in comparison to all the challenges we face — has made a huge difference for First Nations communities. It would not have been possible without the financial support of Canada Mortgage and Housing Corporation, the courage of our housing staff to try a new approach, and the vision of our leadership, being our chief and councils on reserve, as we all had to work together to achieve a new approach to housing.

The second success I'd like to talk to you about is that the need for market-based housing has now been acknowledged in some communities. In 2008, the First Nations Market Housing Fund was launched. This created an opportunity for First Nations to access financial arrangements for on-reserve members who were willing and able to afford the cost of market-based housing. An important aspect of this approach that is used by the fund is that First Nations must meet specific qualifying criteria to ensure that they are ready and able to support market-based housing. Additionally, the fund offers extensive support and capacity development opportunities, which helps to build skills and knowledge of First Nations people as they prepare to accept the responsibilities and obligations that come with a market-based housing approach.

We need more of this type of approach to capacity development. It results in a better qualified and experienced First Nation housing provider, a stronger community, and a leadership who understands the importance of economic development and economic sustainability in housing.

I understand and will acknowledge that market-based housing will not work everywhere and it is only part of the solution. First Nations also require support and assistance in addressing all housing needs. Right now in Canada there is a need for additional social housing, housing for our elders, disabled, special needs, youth and student housing, as well as housing off reserve for First Nations people. Based on my experience, I believe it is time that the federal government begins to rethink their current approach to dealing with these housing challenges. I believe there is an overwhelming need to develop a Northern strategy for our North and remote communities, which have needs and challenges that are very different from those found in the south. A strategy should be developed for the North that addresses things like a higher cost of construction, higher cost of maintenance and

n'étaient pas prêts à essayer quelque chose de nouveau ou ne comprenaient pas pourquoi une démarche viable économiquement était nécessaire. Mais près de 20 ans plus tard, nous avons atteint notre but.

Ce petit changement — et je sais qu'il semble très petit vu la quantité de problèmes auxquels nous faisons face — a énormément amélioré la situation des collectivités autochtones. Il n'aurait pas été possible sans le soutien financier de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, sans le courage de notre personnel spécialiste du logement face à l'adoption d'une nouvelle démarche ni sans la vision de nos dirigeants, c'est-à-dire de nos chefs et des membres de nos conseils dans les réserves, puisque nous avons tous dû collaborer pour arriver à changer notre façon d'envisager le logement.

L'autre réussite dont j'aimerais vous parler, c'est que la nécessité du logement fondé sur le marché est maintenant reconnue par certaines collectivités. Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Autochtones a été créé en 2008. Cela a été l'occasion pour les Premières Nations d'accéder aux ententes financières permettant à leurs membres vivant dans une réserve qui le souhaitaient et qui avaient les moyens d'assumer le coût d'un logement fondé sur le marché. Un aspect important de la démarche relative au fonds, c'est que les membres d'une Première Nation doivent respecter des critères d'admissibilité précis pour garantir qu'ils sont disposés à assumer le coût d'un logement fondé sur le marché et qu'ils ont les moyens de le faire. De plus, le fonds offre beaucoup de soutien et d'occasions de renforcement des capacités qui aident les membres des Premières Nations à acquérir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour assumer les responsabilités et les obligations dont s'assortit la démarche du logement fondé sur le marché

Nous devons procéder davantage à ce genre de renforcement des capacités. Grâce à cette façon de procéder, les fournisseurs de logements autochtones sont plus qualifiés et plus expérimentés, la collectivité est plus forte, et ses dirigeants comprennent l'importance de la croissance et de la viabilité économique en matière de logement.

Je comprends et je reconnais que le logement fondé sur le marché n'est qu'une partie de la solution et que celle-ci ne peut s'appliquer partout. Les Premières Nations ont aussi besoin de soutien et d'aide pour répondre à tous leurs besoins en matière de logement. À l'heure actuelle, au Canada, il faudrait plus de logements sociaux, de logements pour nos aînés, pour les personnes handicapées, pour les gens qui ont des besoins particuliers, pour les jeunes et pour les étudiants, ainsi que pour les Autochtones qui vivent en dehors des réserves. Mon expérience me porte à croire qu'il est temps pour le gouvernement fédéral de revoir sa façon d'aborder ces problèmes de logement. Je pense qu'il y a un besoin urgent de mettre au point une stratégie pour nos collectivités nordiques et isolées, dont les besoins et les problèmes sont très différents de

repairs, limited access to skilled labour, increasing cost of utilities, high unemployment or social assistance rates and, most of all, shorter life expectancy of a residential property in the North.

The current level of financial support from the Canadian government is insufficient to address First Nations infrastructure and housing needs. First Nations are required to find other sources of financing. That is easily said but not always possible. It sometimes results when a First Nation has to use its own financial resources. It results in their having the challenges of other budgets. One thing that's important to understand is some First Nations are not in a position to borrow additional money and may not be able to leverage external financing, so they use money that was meant for other programs and services to support infrastructure and housing. This seriously jeopardizes other programs and services in our community.

In closing, I would like to say that these issues are not just a First Nations problem; they are a Canadian problem and require an urgent solution. Maintaining the status quo is not enough. We must build on our successes — approaches such as the two that I've shared here — and we need to develop new ways to respond to infrastructure and housing challenges in order to improve the quality of life for First Nations across the country.

Thank you very much.

The Chair: Thank you very much, Ms. Harper. I think you're correct that the committee is aware of the need. We've canvassed that so far in our studies. Thank you very much for focusing on the challenges and your useful suggestions.

Senator Raine: Thank you very much. I really appreciate your experience in having travelled across the country; I'm sure you've seen different things in different places. We on this committee truly understand that when it comes to First Nations, they're all different and they all have strengths and challenges.

Ms. Harper: Absolutely.

Senator Raine: You mentioned that First Nations, in order to qualify for market-based housing, need to meet specific standards in terms of capacity. Could you share with us or give us a document listing those standards? I think we know that the standards are out there, but I haven't seen anything that's quite defined as to what those standards are. Are they the same in the south and in the North and remote communities, or are they different?

ceux qu'on retrouve dans le Sud. Il faudrait mettre au point une stratégie pour le Nord dans laquelle seraient abordées des choses comme les coûts de construction plus élevés, les coûts d'entretien et de réparation plus élevés, l'accès limité à la main-d'œuvre qualifiée, l'accroissement du coût des services publics, les taux de chômage ou d'aide sociale élevés et, surtout, le cycle de vie plus court des bâtiments résidentiels dans le Nord.

Le soutien financier fourni actuellement par le gouvernement du Canada ne suffit pas à répondre aux besoins des Premières Nations relativement à l'infrastructure et au logement. Les Premières Nations doivent trouver d'autres sources de financement. C'est facile à dire, mais ce n'est pas toujours possible. C'est ce qui arrive parfois lorsqu'une Première Nation doit utiliser ses propres ressources financières. Elle se retrouve aux prises avec d'autres problèmes budgétaires. Une chose qu'il est important de comprendre, c'est que certaines Premières Nations ne peuvent plus emprunter d'argent et peuvent ne pas être en mesure d'obtenir de financement externe, ce qui fait qu'elles doivent utiliser pour leur infrastructure et leur logement de l'argent qui devait servir à d'autres programmes et services. Cela compromet gravement les autres programmes et services offerts dans nos collectivités.

Pour conclure, j'aimerais dire que les problèmes que j'ai évoqués ne touchent pas que les Premières Nations; ils touchent l'ensemble du Canada, et il est urgent d'y trouver une solution. Le maintien du statu quo ne suffira pas. Nous devons nous inspirer de nos réussites — des deux choses dont je vous ai parlé, par exemple —, et nous devons mettre au point de nouvelles façons de régler les problèmes d'infrastructure et de logement afin d'améliorer la qualité de vie des Premières Nations de l'ensemble du pays.

Merci beaucoup.

Le président : Merci beaucoup, madame Harper. Je pense que vous avez raison de dire que le comité connaît le besoin. Nous nous sommes penchés là-dessus jusqu'à maintenant dans le cadre de nos études. Merci beaucoup d'avoir mis l'accent sur les problèmes et d'avoir formulé des suggestions utiles.

La sénatrice Raine : Merci beaucoup. Je suis vraiment heureuse de pouvoir bénéficier de l'expérience que vous avez acquise en voyageant partout au pays; je suis sûre que vous avez vu des choses différentes aux différents endroits que vous avez visités. Les membres du comité ont une vraie compréhension du fait que les Premières Nations sont toutes différentes les unes des autres et ont chacune leurs forces et leurs faiblesses.

Mme Harper : Assurément.

La sénatrice Raine : Vous avez mentionné le fait que, pour être admissibles au logement fondé sur les marchés, les Premières Nations doivent respecter des normes précises sur le plan de la capacité. Pouvez-vous nous citer ou nous fournir un document contenant ces normes? Je pense que nous savons que les normes existent, mais je n'ai rien vu de bien défini sur leur nature. Ces normes sont-elles les mêmes dans le Sud que dans le Nord et dans les collectivités isolées, ou sont-elles différentes?

Ms. Harper: I would first refer the Senate to contact the First Nations Market Housing Fund, who does specify their requirements. My understanding of that is in the qualifying process, when a First Nation expresses an interest in market-based housing, they contact the fund; the fund makes an appointment and an arrangement to meet with them. They look at what we believe at Turtle Island are progressive things. The first thing they want to do is sit down with the government and ask: Is there a genuine commitment to market-based housing? Market-based housing does bring challenges with it and it's often different in many First Nation communities, not something tried in most First Nations. So they meet with the council to assess that the political will and interest are there.

They also look at three years of financial statements to make sure that the First Nation is in a position to accept the financial responsibilities. As all of us in this room know that market-based housing isn't just about market rentals; it's also about supporting home ownership in First Nation communities. Because the houses will be built on reserve, all of us have to assume that there will be a default at some point in that mortgage. It's no different than it is off reserve. The reason they're looking at the financial statements is to assess the band's ability to deal with a default, both financially and administratively, and also making sure that the will exists in our communities to deal with the default.

Senator, I would encourage you to contact the fund, or even visit their website. There's a lot of information there.

Once they go through that process, a capacity development plan is put together and the First Nations Market Housing Fund has a number of service providers across the country who will work directly with the First Nation community, dealing with them individually and looking at the capacity development needs. All of that is done, from my understanding, well before a First Nation ever breaks construction on any market-based products. It could be two to three years of capacity development.

Senator Raine: From what you've seen, then, this process that the market-based housing authority has put in place is working.

Ms. Harper: Absolutely.

Senator Raine: Is it the same everywhere or are there varieties, a template?

Mme Harper : Je suggérerais d'abord au Sénat de communiquer avec les responsables du Fonds pour les logements du marché destinés aux Autochtones, qui précisent leurs exigences. D'après ce que je sais du processus d'admission, lorsque les représentants d'une Première Nation s'intéressent au logement fondé sur le marché, ils communiquent avec les responsables du fonds; ceux-ci prennent rendez-vous avec les représentants de la Première Nation. Ils envisagent ce que nous, à Turtle Island, considérons comme étant des mesures progressistes. La première chose qu'ils doivent faire, c'est de demander au gouvernement s'il y a un engagement véritable à l'égard du logement fondé sur le marché. Celui-ci présente certains défis, et c'est souvent quelque chose de nouveau pour les collectivités autochtones, une expérience que la plupart des Premières Nations n'ont pas tentée. Les responsables du fonds rencontrent donc les membres du conseil de la Première Nation pour vérifier que la volonté politique et l'intérêt existent.

Ils examinent également les états financiers des trois dernières années afin de s'assurer que la Première Nation est en mesure d'assumer les responsabilités financières envisagées. Tout le monde ici présent sait que le logement fondé sur le marché ne concerne pas que le marché locatif; il s'agit aussi de favoriser l'accès à la propriété dans les collectivités des Premières Nations. Comme les maisons seront construites dans une réserve, nous devons tous envisager la possibilité d'un défaut de paiement de l'hypothèque à un moment donné. Cela se passe de la même façon qu'à l'extérieur des réserves. La raison pour laquelle ils examinent les états financiers, c'est qu'ils veulent déterminer si la bande peut assumer la responsabilité d'un défaut de paiement, financièrement et administrativement, et aussi établir si nos collectivités sont disposées à assumer la responsabilité des défaillances.

Madame la sénatrice, je vous encouragerais à communiquer avec les responsables du fonds, ou même à visiter leur site web. On y trouve beaucoup d'informations.

Une fois ces choses faites, un plan de renforcement des capacités est élaboré, et le Fonds pour les logements du marché destinés aux Autochtones a accès à un certain nombre de fournisseurs de services à l'échelle du pays qui sont en mesure de collaborer directement avec la collectivité autochtone, de s'occuper d'elle individuellement et de déterminer ses besoins en matière de renforcement des capacités. D'après ce que je sais, tout cela se fait bien avant que la Première Nation commence à construire des logements fondés sur le marché. Le renforcement des capacités peut durer de deux à trois ans.

La sénatrice Raine : D'après ce que vous avez vu, donc, le processus mis en place par l'autorité de logement fondé sur le marché fonctionne bien.

Mme Harper : Certainement.

La sénatrice Raine : Est-ce que c'est pareil partout, ou est-ce qu'il y a des variations sur un modèle de base?

Ms. Harper: It will be different just about everywhere we go, because the fund recognizes and embraces the uniqueness of First Nation communities. What we have been seeing is that in some communities, a First Nation will go through it very quickly and within three to five years be looking at actual construction.

We also all know in this room that the First Nations Market Housing Fund is only six years old. In terms of its age, it's the newest player on the block for our people to access housing, but certainly, in my opinion, in the last six years it has gained a lot of credibility and success. The truth is, though, that market-based housing will not work everywhere and we need to accept that. I believe the fund has embraced that. All of us have to recognize that there might be a First Nation community who, though they want it, will not qualify for a number of reasons.

The Chair: On this same point, Senator Meredith.

Senator Meredith: Yes. Ms. Harper, thank you very much for your presentation. To follow up on Senator Raine's question regarding the market-based housing fund, RBC and BMO have appeared before us and they're not very supportive of this. Why has there not been an uptake within the community with respect to this initiative? This program is six years old, but no one has jumped to the table, so to speak, to take advantage of this particular way of funding housing on First Nations.

Ms. Harper: Senator, I would respectfully disagree with you. To our understanding —

Senator Meredith: I'm just asking you, because this is what they've said to us, that there hasn't been that uptake. I'm just relaying information we've received.

Ms. Harper: To our understanding, there are about a hundred starts now. There are houses on the ground with the first house under the fund being built in the Mi'kmaq territory of Membertou First Nation. There are active renovation loans on the ground. Things are changing in our community. There are a number of First Nations who, though yet to go to actual construction of a home, are benefiting from the capacity development approach that the First Nations Market Housing Fund uses.

That's really what makes them unique compared to any other lender out there. First of all, the fund is not a lender. They have a list of approved lenders who will work with the band at a preferred rate, and also without the use of the ministerial loan guarantee. That makes the fund attractive to a number of First Nation communities, and their numbers have really begun to shift in momentum.

Mme Harper : C'est différent à peu près partout, parce que les responsables du fonds reconnaissent et valorisent le caractère unique de chaque collectivité autochtone. Ce que nous avons constaté, c'est que certaines collectivités procèdent très rapidement et commencent à envisager la construction en tant que telle au bout de trois à cinq ans.

Tout le monde ici présent sait aussi que le Fonds pour les logements du marché destinés aux Autochtones n'existe que depuis six ans. C'est le tout dernier organisme à aider les membres de nos collectivités à accéder au logement, mais, chose certaine, à mon avis, il s'est acquis beaucoup de crédibilité et a connu beaucoup de succès en six ans. Le fait est cependant que le logement fondé sur le marché ne peut fonctionner partout, et c'est une réalité que nous devons accepter. Je pense que les responsables du fonds l'acceptent bien. Nous devons tous admettre la possibilité qu'une collectivité autochtone ne soit pas admissible pour toutes sortes de raisons, même si elles souhaiteraient participer.

Le président : Sénateur Meredith, sur le même sujet.

Le sénateur Meredith : Oui. Madame Harper, merci beaucoup de votre exposé. Pour donner suite à la question de la sénatrice Raine au sujet du fonds pour les logements du marché, les représentants de la RBC et de BMO sont venus témoigner devant nous, et ils ne se sont pas montrés très favorables à la chose. Pourquoi la participation à cette initiative n'a-t-elle pas été plus grande dans la collectivité? Le programme existe depuis six ans, mais disons que personne ne s'est précipité pour tirer parti de cette façon particulière de financer le logement au sein des Premières Nations.

Mme Harper : Sénateur, avec tout le respect que je vous dois, je ne suis pas d'accord avec vous. À notre connaissance...

Le sénateur Meredith : Je vous pose simplement la question parce que c'est ce que les représentants des banques nous ont dit, que la participation n'avait pas été grande. Je ne fais que vous retransmettre l'information que nous avons reçue.

Mme Harper : À notre connaissance, il y a une centaine d'initiatives qui ont été lancées jusqu'à maintenant. Des maisons ont déjà été construites, la première maison construite avec l'aide du fonds étant située sur le territoire micmac de la Première Nation de Membertou. Des prêts pour rénovations ont été consentis. Les choses changent dans notre collectivité. Un certain nombre de Premières Nations n'ont pas encore commencé à construire des maisons, mais bénéficient de la démarche de renforcement des capacités du Fonds pour les logements du marché destinés aux Autochtones.

C'est ce qui le distingue vraiment des autres prêteurs. D'abord, le fonds n'est pas un établissement de prêts. Il dispose d'une liste de prêteurs approuvés qui sont disposés à consentir un prêt à la bande à un taux préférentiel, et aussi sans garantie d'emprunt ministérielle. C'est ce qui rend le fonds intéressant pour beaucoup de collectivités autochtones, et le nombre de collectivités intéressées a vraiment commencé à augmenter rapidement.

My understanding, from the last time I've seen a presentation, is that there were well over a hundred First Nation communities now signed up under the fund. That doesn't mean all 100 have built or renovated something. What it means is that they are a fund community benefiting from capacity development and support.

Senator Meredith: You indicated this is not going to work for other First Nations.

Ms. Harper: Absolutely not.

Senator Meredith: Why do you think that is? The basic need is to create a home among these First Nation reserves. Why do certain communities have a stronger appetite to look at this fund than other communities?

Ms. Harper: The whole thing about market-based housing is that it does depend on the economy to be there. We have to be looking at communities where members can actually afford and are willing to make the higher market-based payments, whether it's a mortgage or rental property. That market doesn't exist everywhere in Canada. We still, on a regular basis, see First Nations communities that are running an 85 per cent social assistance rate. That would mean market-based housing is not the answer for that community.

We also honestly are still working with communities who have not yet wanted to embrace fully the concept that housing could be a shared responsibility between the federal government, the First Nations government and the individual members themselves.

I think over time we may see that change, but at the end of the day, we all need to be honest about a country as big as Canada. We have remote and isolated Northern communities where the economy to make a mortgage payment or to pay a market-based rent is not going to exist any time soon.

Senator Tannas: Good morning, Ms. Harper. Thank you for your presentation.

I appreciate these will be estimates — guesstimates — but you're an expert. As we've listened, it's clear and you've helped delineate that there really are three areas here, as there are in the broader country. There's social housing, where there's practically no revenue and just cost. Then there's rental housing, where there's cost and some rent or revenue coming against some or all of that. Now there is the new idea of private housing — market-based housing — where really the individual builds a house they want, pays for it, looks after it, et cetera.

Ce que je crois savoir, d'après le dernier exposé que j'ai entendu, c'est qu'il y a maintenant plus d'une centaine de collectivités autochtones inscrites auprès du fonds. Cela ne veut pas dire que ces 100 collectivités ont toutes construit ou rénové quelque chose. Ce que cela signifie, c'est qu'elles bénéficient du renforcement des capacités et du soutien qu'offre le fonds.

Le sénateur Meredith : Vous avez dit que ce n'est pas une solution viable pour certaines Premières Nations.

Mme Harper : Assurément pas.

Le sénateur Meredith : Pourquoi, selon vous? Le besoin fondamental est de construire des maisons dans ces réserves des Premières Nations. Pourquoi certaines collectivités s'intéressent-elles davantage au fonds que d'autres?

Mme Harper : Ce qu'il y a, c'est que le logement fondé sur le marché doit être une solution viable économiquement pour la Première Nation. Nous devons envisager cette possibilité pour des collectivités dont les membres ont les moyens de faire les paiements fondés sur le marché, qui sont plus élevés, qu'il s'agisse d'une hypothèque ou d'un loyer, et sont disposés à faire ces paiements. Ce marché n'existe pas partout au Canada. Nous voyons encore régulièrement des collectivités autochtones où le taux d'aide sociale est de 85 p. 100. Le logement fondé sur le marché n'est pas une solution pour ces collectivités.

Pour être franche, je dois dire aussi que nous travaillons auprès de collectivités qui ne sont pas encore tout à fait disposées à adopter l'idée selon laquelle le logement pourrait être une responsabilité partagée par le gouvernement fédéral, par le gouvernement de la Première Nation et par les membres de la Première Nation eux-mêmes.

Je pense qu'avec le temps, le changement va peut-être se produire, mais, au bout du compte, nous devons tous envisager avec franchise la situation d'un pays de la taille du Canada. Il y a des collectivités éloignées et isolées du Nord où les gens n'auront pas les moyens de payer une hypothèque ou un loyer fondé sur le marché avant longtemps.

Le sénateur Tannas : Bonjour, madame Harper. Merci de votre exposé.

Je sais que les chiffres que vous allez me donner seront des estimations — des estimations éclairées —, mais vous êtes experte du domaine. Il ressort clairement de vos propos qu'il y a trois secteurs, comme ailleurs dans le pays. Il y a le logement social, où il n'y a essentiellement que des coûts et aucun revenu. Il y a ensuite les logements locatifs, où il y a des coûts et un certain loyer ou revenu qui compense. Maintenant il y a cette nouvelle idée de logement privé — de logement fondé sur le marché — et, au fond, la personne construit la maison qu'elle veut, en paie le coût, s'en occupe et ainsi de suite.

Could you give us an idea what you think the split is, percentage-wise, across First Nations in social housing versus revenue, and rental housing versus private housing? What percentage would be in each one of those three categories?

Ms. Harper: I would be reluctant to give a number. I can tell you that, of the existing homes on reserve, the majority of them are considered either CMHC section 95-funded homes, which at one point were social housing but are now considered affordable. Across the country, that represents approximately 25 per cent of the portfolio.

The majority of the homes in our communities are considered band-owned homes. That means they have been constructed using First Nation's own-source revenue, a First Nation's other budgets, and the subsidies available from AANDC have been combined in some cases. That is the majority of the portfolio.

We are beginning to see — and in some First Nations, it's important to note there have always been for whatever reason some people who own their own home and manage their own property on reserve with little or no support from anyone else, and that's great.

What the number would be on private home ownership, I don't know.

Senator Tannas: What percentage do you think of the existing housing on reserve would be attracting no revenue in that no one would be paying rent?

Ms. Harper: I would say 20 years ago, it was 100 per cent. We've turned the corner now. Again, I need to point out to you that it does vary across the country; there are some parts of Canada in which First Nations have been quicker to embrace economic sustainability from housing, specifically in the rental housing programs.

What the number is now, again, I can't say. I can say that I think we are improving. I wish I could promise or indicate that it is a national picture, but it is not. There are a number of First Nation communities that, at this point in time, continue to only charge and collect for those homes that have an occupant on social assistance. That is a challenge many First Nations are having to overcome and address, but we're getting there.

The goal we can look at in the future would be such that each First Nation person who is able to contribute will contribute what they can. That's not a finite number, it's not a magic number, and I can't say that it will ever be like it is off reserve, because we realize the economy is simply not there in some of our communities. That is one of the reasons we will feel strongly

Pouvez-vous nous donner une idée de la répartition en pourcentage, selon vous, au sein des Premières Nations, entre le logement social et le logement à revenu, d'une part, et entre le logement locatif et le logement privé, d'autre part? Quelle est la proportion de logements appartenant à chacune de ces trois catégories?

Mme Harper : Je serais réticente à vous donner un chiffre. Ce que je peux vous dire, c'est que la plupart des maisons des réserves sont considérées comme étant des maisons dont la construction a été financée au titre de l'article 95 par la SCHL, donc il s'agissait de logements sociaux à un moment donné, qu'on considère aujourd'hui comme étant des logements abordables. À l'échelle du pays, ces logements comptent pour environ 25 p. 100 du parc résidentiel.

La plupart des maisons de nos collectivités sont considérées comme étant des maisons appartenant à la bande. Cela signifie qu'elles ont été construites à l'aide des revenus autonomes de la Première Nation, de ses autres budgets, et des subventions offertes par AADNC dans certains cas. Ces maisons composent la majeure partie du parc résidentiel.

Nous commençons à voir... il faut dire que, dans certaines Premières Nations, il y a toujours eu des gens qui, pour une raison ou pour une autre, possèdent leur propre maison et gèrent eux-mêmes leur propriété dans la réserve, avec à peu près aucune aide, ce qui est très bien.

Je ne sais cependant pas combien de gens sont propriétaires d'un logement privé.

Le sénateur Tannas : Selon vous, quelle est la proportion des logements des réserves qui ne génèrent aucun revenu parce que personne ne paie de loyer?

Mme Harper : Je dirais que, il y a 20 ans, cette proportion était de 100 p. 100. Les choses ont changé maintenant. Encore une fois, il faut que je dise que c'est quelque chose qui varie d'un endroit à l'autre du pays; il y a des régions du Canada où les Premières Nations ont adopté plus rapidement qu'ailleurs l'idée de la viabilité économique du logement, surtout pour ce qui est des programmes de logements locatifs.

Je ne suis pas en mesure de vous donner ce chiffre-là non plus, par contre. Je pense que nous nous améliorons. J'aimerais pouvoir promettre ou affirmer que c'est ce qui se passe à l'échelle nationale, mais ce n'est pas le cas. Il y a un certain nombre de collectivités autochtones qui, pour l'instant, continuent de n'exiger un loyer que dans les cas où l'un des occupants du logement touche des prestations d'aide sociale. C'est un obstacle que beaucoup de Premières Nations doivent surmonter, mais nous sommes en train d'y arriver.

L'objectif que nous pouvons envisager pour l'avenir, ce serait que chaque membre d'une Première Nation capable de le faire fournisse une contribution correspondant à ses moyens. Ce n'est pas un chiffre déterminé, pas un chiffre magique, et je ne peux pas affirmer que ce sera un jour comme c'est à l'extérieur des réserves, parce que nous savons que cela n'est tout simplement pas viable

that there needs to be a Northern strategy developed for First Nations, taking into consideration the unique aspects of Northern and remote communities.

Senator Dyck: Thank you for your presentation this morning. It's very nice to have someone here who has had so many years of experience to be able to come and give us some very good ideas.

One of the things you said was that the federal government needed to rethink its housing strategy, and you've talked about remote and Northern communities. Would it be part of your suggestion that things need to be looked at in a different way?

Ms. Harper: Absolutely.

Senator Dyck: Are there other suggestions you might have that haven't been implemented or haven't been considered that you might wish to share with us?

Ms. Harper: I don't know if we have enough time, but yes. At Turtle Island Associates, we do feel very strongly about the Northern issue. It has always saddened and disappointed me that in a country as big as Canada, we have one approach to Aboriginal housing. That worries me greatly when we know for a fact of the differences that exist.

Again I have to qualify that it is not just in the North. But there are interesting things happening in the North now. Not all Northern communities are equal anymore, either; some have been able to prosper in terms of economic development and their people are doing better. But there are a number of communities that struggle with the day-to-day existence. Asking in those communities, "Can you also pay $300 of rent on top of your $500 hydro bill and your $1,200 grocery bill?" is probably an impossibility for the average Northerner.

So, we would look at and encourage all people to consider a housing approach that is truly affordable in the northern remote communities. It must be an approach that looks at affordability from the construction of the home but also the ongoing operations of that home.

The First Nations National Building Officers Association estimates that the cost of building the home is about $130,000 nationally, but the cost of maintaining that home over its 25 years is closer to $900,000. That is where our communities struggle: the ongoing commitment to managing the asset once it's on the ground.

économiquement dans certaines de nos collectivités. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes convaincus qu'il faut mettre au point une stratégie nordique pour les Premières Nations, une stratégie tenant compte des caractéristiques particulières des collectivités nordiques et isolées.

La sénatrice Dyck : Merci d'être venue présenter un exposé ce matin. Je suis très heureuse qu'une personne possédant de nombreuses années d'expérience puisse venir nous présenter de très bonnes idées.

L'une des choses que vous avez dites, c'est que le gouvernement fédéral doit revoir sa stratégie en matière de logement, et vous avez parlé des collectivités éloignées et nordiques. Suggéreriez-vous entre autres que les choses soient envisagées sous un angle différent?

Mme Harper : Assurément.

La sénatrice Dyck : Y a-t-il d'autres suggestions n'ayant pas encore été suivies ou envisagées dont vous aimeriez nous faire part?

Mme Harper : Je ne sais pas si nous allons avoir suffisamment de temps, mais oui. À Turtle Island Associates, nous avons très à cœur les enjeux qui touchent le Nord. J'ai toujours trouvé triste et décevant que, dans un pays aussi grand que le Canada, nous n'ayons qu'une seule façon d'aborder la situation du logement chez les Autochtones. C'est une grande source d'inquiétude pour moi, parce que nous savons qu'il y a des différences entre les Premières Nations.

Encore une fois, je dois préciser que ce que je vais dire ne s'applique pas qu'au Nord. Mais il y a des choses intéressantes qui se passent dans le Nord à l'heure actuelle. Les collectivités nordiques ne sont plus toutes pareilles non plus : certaines ont été en mesure de prospérer économiquement, et la situation des gens est meilleure qu'avant. Il y a cependant un certain nombre de collectivités qui luttent pour leur survie au quotidien. Dans celles-ci, demander aux gens de payer un loyer de 300 $ en plus d'une facture d'électricité de 500 $ et de 1 200 $ d'épicerie revient probablement à demander quelque chose d'impossible aux gens du Nord en général.

Nous envisagerions donc une démarche en matière de logement que les collectivités isolées du Nord ont vraiment les moyens d'appliquer, et nous encouragerions tout le monde à envisager une démarche de ce genre. Il faut que celle-ci tienne compte du coût abordable de la construction des maisons, mais aussi des autres coûts à long terme.

Selon les estimations de l'Association nationale des agents du bâtiment des premières nations, le coût de construction d'une maison est d'environ 130 000 $ en moyenne au pays, mais le coût d'entretien sur 25 ans est de près de 900 000 $. C'est ce qui est difficile pour nos collectivités : l'engagement permanent à gérer les biens immobiliers après leur construction.

Since I have the opportunity and you asked, as a First Nations person myself, I'm quite aware of the other limitations that exist in our communities. Even if we could provide a First Nations house for every member of the community, we might still lack other resources like land or infrastructure.

Or perhaps First Nations are just not interested in returning to their home community. I would encourage the federal government to consider an off-reserve housing approach. Doing so would allow First Nations a little bit more flexibility in where they would like to live, as all of us in this room have. We sometimes take for granted the idea of "I would like to live over here now." That is not always possible in our communities. But it would be embraced in our communities because it would accept the reality that if some First Nations people can do more for themselves, we should encourage that. If that means that they acquire housing off reserve with some support from either the federal government or a First Nations government, so be it.

Some of you might remember that there was a time where there was an off-reserve housing program for First Nations. Now, some of you may not know this, but the program that existed back in the late 1970s or early 1980s was immediately cancelled or suspended when Bill C-31 was passed. There might be a link there.

Perhaps look at something like that.

We can all keep an open mind. It doesn't necessarily mean it would have to be "here's all the money to buy a house if you're a First Nations person." One of the biggest barriers — and there have been studies done on it — to off-reserve First Nations is that they lack the down payment. It's not that they lack the income to sustain the mortgage or the ability to borrow the money; it's that they don't have the down payments that are readily available to most of us. Things that we take for granted in everyday Canadian society are not always a part of our Aboriginal society.

The Chair: While we're talking about the federal strategy, I'd like to ask you a question. There are two departments or agencies that contribute to housing for First Nations: CMHC and Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. Do you understand what each department does?

Second, do you think there's a good reason for there to be two major funding sources within the federal government?

Comme l'occasion se présente à moi et que vous avez posé la question, je voudrais vous dire que, faisant partie moi-même d'une Première Nation, je suis tout à fait consciente des autres contraintes qui existent dans nos collectivités. Même si nous étions en mesure d'offrir une maison construite par les Premières Nations à chacun des membres de la collectivité, il nous manquerait peut-être encore d'autres ressources comme les terres ou l'infrastructure.

C'est peut-être aussi que certains membres des Premières Nations ne souhaitent pas retourner dans leur collectivité d'origine. J'encouragerais le gouvernement fédéral à envisager une démarche hors réserve en matière de logement. Cela lui permettrait d'offrir un peu plus de choix aux membres des Premières Nations quant à l'endroit où ils veulent vivre, choix que nous tous ici présents avons. Nous tenons parfois pour acquis que nous pouvons vivre où bon nous semble. Ce n'est pas toujours possible dans nos collectivités. Mais ce serait une idée qui y serait adoptée, parce qu'on accepterait le fait que si certains membres des Premières Nations sont capables de mieux se débrouiller par eux-mêmes, nous devrions les encourager à le faire. Si cela suppose qu'ils fassent l'acquisition d'un logement en dehors de la réserve avec le soutien du gouvernement fédéral ou de la Première Nation, qu'il en soit ainsi.

Certains d'entre vous se rappellent peut-être l'époque où il y avait un programme de logement hors réserve pour les Premières Nations. Ce que vous ne savez peut-être pas tous, c'est que ce programme qui était en vigueur à la fin des années 1970 ou au début des années 1980 a été immédiatement annulé ou suspendu lorsque le projet de loi C-31 a été adopté. Il y a peut-être un lien entre les deux choses.

Il faudrait peut-être envisager quelque chose de ce genre.

Nous pouvons tous garder l'esprit ouvert. Cela ne veut pas dire qu'il faille nécessairement donner de l'argent aux gens pour s'acheter une maison parce qu'ils sont membres d'une Première Nation. L'un des obstacles les plus importants — et il y a eu des études là-dessus — auxquels les Autochtones vivant hors réserve font face, c'est qu'ils n'ont pas de mise de fonds. Ce n'est pas qu'ils ne touchent pas un revenu suffisant pour rembourser leur hypothèque ni qu'ils n'ont pas la capacité d'emprunter; le problème, c'est qu'ils n'ont pas la mise de fonds que la plupart d'entre nous peuvent facilement faire. Certaines choses que nous tenons pour acquises au sein de la société canadienne n'existent pas toujours au sein de notre société autochtone.

Le président : Pendant que nous parlons de la stratégie fédérale, j'aimerais vous poser une question. Il y a deux ministères ou organismes qui contribuent au logement des Premières Nations : la SCHL et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Savez-vous ce que chacun fait?

Ensuite, pensez-vous qu'il y a une bonne raison pour qu'il y ait deux grandes sources de financement au sein du gouvernement fédéral?

Ms. Harper: Wow. That is a very interesting question. I am aware of the differences between the two agencies, and I will speak honestly and say that we are much more familiar with the approach CMHC has used. That is primarily because CMHC has taken a progressive position in capacity development. At Turtle Island Associates, we are first and foremost trainers and facilitators, so we are actively involved on a daily basis in the capacity development side and have a great deal of appreciation and respect for the work that CMHC has done.

Now, the truth of the matter is that CMHC programs and services are also limited in terms of the number of building starts and renovation loans they have been able to do across the country with our communities.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada provides subsidies. We hear lots of criticism that the subsidies are insufficient for the cost of constructing or renovating homes. When we start to look at some of the conditions of our assets on reserve and at the funding available through either department, it is often insufficient.

Is there a need for two departments? I honestly can't say. I'd really need some time to think about that. Is there an area of duplication and overlap? Perhaps there is. I'm uncomfortable because this is when I would like to have a couple chiefs to turn to and say, "What do you think?"

But equally important to our communities is the relationship that First Nations have with the federal government. Is one department perceived as better than the other? I don't know. And that may be something, as a Senate, you want to think about. What would an average First Nation community like to have? Chances are it might streamline some of the bureaucracy that we face. It might expedite us getting access to things, such as ministerial loan guarantees, which at this point in time are quite extensive and lengthy. It might introduce new standards; I'm not sure.

The Chair: I know it is a difficult question. That is something we'll probably be thinking about in the course of our study.

Ms. Harper: Thanks. Now I will, too.

Senator Sibbeston: I'm interested in the first item you raised, that since 1997 there has been a sharing of cost between the federal government, the band and individuals. What form does that take? How does that come about?

Ms. Harper: It's actually quite exciting. What typically happens on reserve is that when First Nations are building or renovating a house, some of the funding will come through one of

Mme Harper : Wow. C'est une question très intéressante. Je connais les différences entre les deux organisations, et je vais être franche et vous dire que nous connaissons beaucoup mieux la façon de procéder de la SCHL. Il en est ainsi surtout parce que celle-ci a adopté une position progressiste à l'égard du renforcement des capacités. À Turtle Island Associates, nous sommes d'abord et avant tout des formateurs et des facilitateurs, ce qui fait que nous participons activement au volet de renforcement des capacités au quotidien et que nous apprécions et respectons grandement le travail de la SCHL.

Mais il faut aussi dire que les programmes et les services de la SCHL sont limités pour ce qui est du nombre de mises en chantier et de prêts pour rénovations que la SCHL a été en mesure de permettre à l'échelle dans nos collectivités.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada offre des subventions. Nous entendons souvent la critique selon laquelle celles-ci sont insuffisantes par rapport au coût de la construction ou de la rénovation des maisons. Lorsque nous examinons l'état de nos biens immobiliers dans les réserves et le financement offert par l'une ou l'autre des deux organisations en question, nous constatons souvent qu'il est insuffisant.

Est-il nécessaire que deux organisations s'occupent du logement pour les Premières Nations? Honnêtement, je ne puis vous répondre. Il faudrait vraiment que j'aie le temps d'y réfléchir. Y a-t-il des recoupements et des chevauchements? Peut-être. Je suis mal à l'aise, parce que c'est le genre de situations où j'aimerais pouvoir me retourner vers deux ou trois chefs pour leur demander ce qu'ils en pensent.

Mais ce qui est tout aussi important pour nos collectivités, c'est la relation entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral. Est-ce que l'une des deux organisations est mieux perçue que l'autre? Je ne sais pas. C'est peut-être une chose à laquelle le Sénat pourrait réfléchir. Qu'est-ce qu'une collectivité autochtone typique aimerait avoir? Il est probable que la réponse concerne la simplification des formalités administratives avec lesquelles nous devons composer. Cela pourrait nous permettre d'accéder plus rapidement aux choses, par exemple dans le cas des garanties d'emprunt ministérielles qui, pour le moment, sont très complexes et longues à obtenir. Cela pourrait établir de nouvelles normes; je ne suis pas sûre.

Le président : Je sais que c'est une question difficile. C'est probablement une chose à laquelle nous allons réfléchir dans le cadre de notre étude.

Mme Harper : Merci. Maintenant que vous avez dit cela, je vais y réfléchir moi aussi.

Le sénateur Sibbeston : Le premier point que vous avez soulevé m'intéresse, c'est-à-dire le fait que, depuis 1997, il y a un partage de coûts entre le gouvernement fédéral, la bande et ses membres. Quelle forme cela prend-il? Comment cela fonctionne-t-il?

Mme Harper : C'est très prometteur, en fait. Ce qui se passe habituellement dans les réserves, c'est que, lorsqu'une Première Nation construit ou rénove une maison, une partie du

the federal departments, AANDC or CMHC. If it's a new house and if it's funded under the CMHC program, it receives an ongoing subsidy to help cover the construction cost and the mortgage payments of that home.

Now, the First Nation has to contribute to the cost of these homes as well. Their contribution is generally in the area of the land, the infrastructure, preparing the lot and, in some cases, over and above any funds that may have been available from either one of the departments.

So, the First Nation makes a contribution to it. For the longest time that was it, then a band member would be chosen to move into the home. What First Nations very quickly began to struggle with wasn't the construction cost; it was the actual cost of managing the asset, making sure the home was insured, making sure the home was repaired, maintained and kept at a minimum standard. It is much easier said than done in many First Nations communities.

That is when, in the late 1990s, First Nations started to think about whether it was possible for the occupant to contribute. They were recognizing that the cost of each home on reserve was exceeding any federal government subsidies coming in either through AANDC or CMHC. The bands had to make up that difference using their own source revenue. As I mentioned, that was impacting other programs and services. Money that might have been meant for this project over here was redirected to the housing department to cover off loan payments, insurance, maintenance repairs, et cetera.

As First Nations began to think about a new approach to on-reserve housing, they started to wonder if the occupant could contribute even a small amount. Today, that contribution can be anywhere from $20 a month. It doesn't sound like a whole lot, but if a hundred of us are doing it, it becomes a budget the band has access to. In some communities, it can be as high as $300, $400 or $500 a month.

That's the contribution the occupant makes. The simple act of having the occupant make that contribution not only helps them solve their own housing problem, but it also generates a new budget line that the First Nation didn't have access to before. This creates three streams of income: the federal government, the First Nations government, and the occupant themselves.

Senator Beyak: Thank you very much for a very excellent presentation. I share Senator Raine and Senator Dyck's appreciation for your vast knowledge and 28 years across Canada.

I wonder if you could share thoughts on something we have heard far too often. No matter how much money flows, there seem to be dollars going under the table, poor construction

financement vient de l'une des deux organisations fédérales, AADNC ou la SCHL. S'il s'agit d'une nouvelle maison dont la construction est financée dans le cadre du programme de la SCHL, une subvention de longue durée est versée pour aider à couvrir le coût de construction et les versements hypothécaires.

Cependant, la Première Nation doit elle aussi payer une partie des coûts. Les Premières Nations contribuent en général en fournissant le terrain ou l'infrastructure ou en préparant le chantier, et, dans certains cas, cette contribution s'ajoute aux fonds fournis par l'une ou l'autre des deux organisations.

La Première Nation apporte donc une contribution. Pendant très longtemps, ça s'arrêtait là, et un membre de la bande était choisi pour occuper cette maison. Ce qui est rapidement devenu difficile pour les Premières Nations, c'était d'assumer non pas le coût de construction, mais plutôt le coût de gestion du bien immobilier, le fait d'assurer la maison, d'y apporter les réparations nécessaires et d'effectuer un entretien minimum. C'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire dans beaucoup de collectivités autochtones.

C'est à ce moment-là, vers la fin des années 1990, que les Premières Nations ont commencé à envisager la possibilité que l'occupant apporte lui aussi une contribution. Elles ont pris conscience du fait que le coût de chacune des maisons dans les réserves dépassait toutes les subventions du gouvernement fédéral versées par l'intermédiaire d'AADNC ou de la SCHL. Les bandes ont dû combler l'écart à partir de leurs revenus autonomes. Comme je l'ai mentionné, cela avait une incidence sur les autres programmes et services. L'argent qui devait servir à tel ou tel projet était réaffecté au service du logement pour payer les versements de prêt, les assurances, les réparations, l'entretien, et tout le reste.

Les Premières Nations ont commencé à réfléchir à une nouvelle façon d'aborder la question du logement dans les réserves et à se demander si l'occupant pourrait apporter une contribution, même petite. Aujourd'hui, cette contribution varie beaucoup, et elle peut être de seulement 20 $ par mois. Ça ne semble pas beaucoup, mais si nous sommes une centaine à la faire, cela constitue un budget auquel la bande a accès. Dans certaines collectivités, le montant peut aller jusqu'à 300, 400 ou 500 $ par mois.

Il s'agit de la contribution de l'occupant. Le geste simple de demander une contribution à l'occupant aide les Premières Nations à régler leurs problèmes de logement, mais il génère aussi un nouveau budget auquel elles ont accès. Il y a donc maintenant trois sources de revenus : le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Première Nation et l'occupant lui-même.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup d'avoir présenté un exposé vraiment excellent. Comme les sénatrices Raine et Dyck, je suis contente de pouvoir profiter de l'étendue de vos connaissances et des 28 années d'expérience que vous avez accumulées un peu partout au Canada.

Je me demande si vous pouviez nous parler de quelque chose que nous avons entendu dire bien trop souvent. Peu importe la quantité d'argent versée, il semble y avoir une partie des sommes

standards, no standards at all, and money not going to the schools, housing, insulation, foundations but to contractors and others who are less than reputable. Do you have thoughts on that and any way the committee could recommend to change it?

Ms. Harper: Absolutely. All too often when we talk about First Nations or Aboriginal people in Canada, there's this immediate shift to the negative things that happen in our community. I will tell you, yes, that has happened. I'm not going to deny that. We all know for a fact it has, but it's certainly not the majority of our communities. I could have talked about many of the successes.

One of the successes was a number of years ago when the federal government decided to support the First Nations building inspectors through the NISI approach, which is the Native Inspection Services Initiative. One of the things we were doing was training our own people to become qualified building inspectors so we didn't have to wait any longer for somebody off reserve to come and inspect our construction or renovation loans. Our own people could be readily available in the community so that construction didn't have to be halted. Sometimes you'd wait a week or two for an inspector to come from off reserve. If the tribal councils or band offices had their own inspectors, it expedited construction and renovation time. It was a cost saving for many of our projects, but there was a little side benefit that a lot of people didn't talk about, except maybe our elders. It was neat to have native inspectors who understood our culture, our language. When they were on the job site talking to our own people, they were able to explain basic home maintenance things, and that was a huge bonus. They could say to an elder, "You need to do this." That improved a lot of things in our communities.

The other thing that started to happen, through some of the capacity development approaches that did exist in the country, is that First Nations were learning how to tender and contract for their own contractors. This meant they no longer had to take anyone who was willing to work on reserve.

There have been challenges for some First Nations where there is not always a readily accessible source of skilled labour, and that's the truth in a lot of northern communities. We may not be able to bring in a construction firm to build these homes in some of the remote communities right away. There has always been a limited access. It certainly did result in some communities where we don't have the best contractors; we accept what we have. That sometimes translates into an inferior product being built. It's not

qui passent en dessous de la table, des normes de construction inadéquates, pas de normes du tout, et de l'argent dirigé non pas vers les écoles, le logement, l'isolation et les fondations, mais plutôt vers les entrepreneurs et d'autres gens qui n'ont pas très bonne réputation. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus et des suggestions de recommandations que le comité pourrait faire pour changer la situation?

Mme Harper : Certainement. Trop souvent, lorsque nous parlons des Premières Nations ou des peuples autochtones du Canada, nous mettons immédiatement l'accent sur les choses négatives qui se passent dans notre collectivité. Je vais vous dire que c'est arrivé, oui. Je ne vais pas le nier. Nous savons tous que c'est arrivé, mais ce n'est certainement pas le cas dans la majorité de nos collectivités. J'aurais pu parler de beaucoup de réussites.

Il y a un certain nombre d'années, par exemple, le gouvernement fédéral a décidé de soutenir la création de postes d'inspecteur du bâtiment des Premières Nations dans le cadre de l'ISIA, l'Initiative des services d'inspection par des Autochtones. L'une des choses que nous avons faites à l'époque, c'est que nous avons offert une formation à nos gens pour qu'ils deviennent des inspecteurs en bâtiment qualifiés, afin que nous n'ayons plus à attendre qu'une personne de l'extérieur de la réserve vienne inspecter nos projets de construction ou de rénovation réalisés grâce à des prêts. Des gens de chez nous étaient disponibles dans la collectivité, ce qui fait que les travaux de construction n'avaient pas à être interrompus. Il fallait parfois attendre pendant une semaine ou deux qu'un inspecteur de l'extérieur de la réserve vienne. Grâce au fait que les conseils tribaux ou que les bureaux de bande avaient leurs propres inspecteurs, les travaux de construction et de rénovation duraient moins longtemps. C'était une économie dans le cadre de beaucoup de nos projets, mais il y avait aussi un petit avantage secondaire dont beaucoup de gens ne parlaient pas, sauf peut-être nos Aînés. C'était bien de pouvoir faire affaire avec des inspecteurs autochtones qui comprenaient notre culture, notre langue. Lorsqu'ils discutaient avec nos gens sur le chantier, ils pouvaient leur expliquer certaines choses de base concernant l'entretien des maisons, et c'était un gros avantage de plus. Ils pouvaient expliquer l'entretien à faire à un Aîné. Cela a permis d'améliorer beaucoup de choses dans nos collectivités.

L'autre chose qui a commencé à se produire, grâce à certaines démarches de renforcement des capacités qui existaient au pays, c'est que les Premières Nations apprenaient à lancer des appels d'offres et à conclure des marchés avec leurs propres entrepreneurs. Ainsi, elles n'avaient plus à embaucher quiconque était disposé à travailler dans une réserve.

Des difficultés se sont posées pour certaines Premières Nations où il n'y a pas toujours de bassin de main-d'œuvre qualifiée facilement accessible, et c'est vrai de beaucoup de collectivités du Nord. Nous pouvons ne pas être en mesure de faire venir immédiatement une entreprise de construction pour construire les maisons dans certaines collectivités éloignées. L'accès a toujours été limité. Assurément, cela fait en sorte que ce ne sont pas les meilleurs entrepreneurs qui travaillent dans certaines collectivités;

unusual and it has gotten better, but years ago, when our people would go to buy building materials, we didn't always get the best building material. That's been documented across the country more than once. I can't say there's a rationale behind it, but I think some people simply said, "It's a First Nations project, send this over there. That's okay."

Has money gone missing? I would say probably no more so than for any other residential property that's being built in the country. I would never criticize our community for mismanaging funds that were probably insufficient to start with at the community level. I do think we've made great progress in terms of accountability, our contract management practices and using our own people in regard to designing, constructing, inspecting, and managing a house on reserve.

Senator Beyak: Thank you very much for sharing that. I was appalled how many times we heard issues like that. It's good to know there are positive sides as well.

Ms. Harper: Thank you for asking, because we felt really strongly with the opportunity to come here. I really didn't want to dredge up all those things we hear.

As senators, I encourage you to think about the positive things that have moved our communities forward and to celebrate those when we can, and perhaps we can do more of that.

The Chair: Ms. Harper, the training initiative that you referred to, training building inspectors, you called it an acronym. Can you tell us a bit more? Does it still exist?

Ms. Harper: NISI, from my understanding, was a CMHC initiative and it started a number of years ago in the early 1990s. It actually identified Native inspectors across the country and developed their capacity to be qualified building inspectors who are now qualified to do inspections under the NBC, which is the National Building Code.

How many there are across the country I don't know, and I would dare say today that number may have fallen. I say that out of respect for our communities, because many of them worked for tribal councils that took a serious cut in their budgets. When their core budgets were cut effective today, April 1, we may have some native inspectors who are now looking for work. This is kind of unfortunate when you think about the 20 years of capacity development that went into that and encouraging that particular service in our communities, and that it may be lost that quickly.

nous devons nous débrouiller avec ce que nous avons. Parfois, la qualité des constructions en est amoindrie. Ce n'est pas rare, et les choses se sont améliorées, mais à l'époque, lorsque nous achetions des matériaux de construction, nous n'obtenions pas toujours les meilleurs. C'est une chose qui a été constatée plus d'une fois à l'échelle du pays. Je ne peux pas vraiment dire qu'il y a une raison, mais je pense qu'il y a des gens qui ont décidé que des matériaux de qualité inférieure conviendraient pour une Première Nation.

Est-ce que de l'argent a disparu? Je dirais qu'il n'y en a probablement pas plus qui a disparu que dans le cadre des autres projets de construction résidentielle au pays. Je ne critiquerais pas notre collectivité pour avoir mal géré des fonds qui étaient probablement insuffisants au départ à l'échelon communautaire. Je suis cependant convaincue que nous avons fait énormément de progrès pour ce qui est de la reddition de comptes, de nos pratiques de gestion des contrats et du recours à nos propres gens pour la conception, la construction, l'inspection et la gestion des maisons dans les réserves.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup de nous avoir confié cela. J'étais consternée d'avoir entendu des problèmes de ce genre aussi souvent. Je suis heureuse de savoir qu'il y a aussi des aspects positifs.

Mme Harper : Merci d'avoir posé la question, parce que nous tenions vraiment à venir discuter avec vous. Je ne voulais vraiment pas ressasser toutes ces choses qu'on entend.

Comme sénateurs, je vous encourage à réfléchir aux choses positives qui ont fait avancer nos collectivités et à les souligner lorsque nous avons l'occasion de le faire, et peut-être que nous pouvons en faire davantage.

Le président : Madame Harper, l'initiative de formation dont vous avez parlé, la formation d'inspecteur en bâtiment, vous l'avez désignée par un sigle. Pouvez-vous nous en dire plus? Existe-t-elle toujours?

Mme Harper : D'après ce que je sais, l'ISIA était une initiative de la SCHL, et elle a commencé il y a un certain nombre d'années, au début des années 1990. Dans le cadre de cette initiative, on a choisi des inspecteurs autochtones d'un peu partout au pays pour en faire des inspecteurs en bâtiment qualifiés qui sont maintenant aptes à faire des inspections en vertu du CNB, du Code national du bâtiment.

Je ne sais pas combien d'inspecteurs il y a au pays, et j'oserais dire que leur nombre a peut-être diminué aujourd'hui. Je le dis par respect pour nos collectivités, parce que bon nombre de ces inspecteurs travaillaient pour des conseils tribaux dont le budget a subi des compressions importantes. Leur budget a été réduit à partir d'aujourd'hui, le 1er avril, et il y a peut-être des inspecteurs autochtones qui sont maintenant à la recherche d'un emploi. C'est un peu malheureux, quand on pense aux 20 années de renforcement des capacités qu'il a fallu pour offrir ce service dans nos collectivités et quand on constate que cela peut se perdre aussi rapidement.

The Chair: This is a valuable insight. I think the committee is going to want to look into that further, because we haven't heard about that to date, even though we have heard from CMHC, so thank you for that.

Senator Moore: Thank you, Ms. Harper, for being here.

Just to follow up on the chair's question, would you have any idea how long that NISI was program in place, and do you know how many First Nation members were trained? Do you have any of those numbers?

Ms. Harper: You know, I'd be just guessing, and I would encourage you to contact CMHC who would know more about that. I think the numbers, in its heyday, were impressive. Again, I would reiterate that it was a great extension of Aboriginal skills, knowledge and services available to our own people.

Senator Moore: That is very important.

Ms. Harper: Absolutely.

Senator Moore: Where is your home in New Brunswick?

Ms. Harper: Eel Ground First Nation.

Senator Moore: And where is that? Give me a town or a city that you're close to.

Ms. Harper: Out on the Miramichi. I was going to tease you a little bit, because I see some senators are here from British Columbia and I was going to remind you that Eel Ground sits on the Miramichi River, which is home to the best salmon run in the country.

Senator Moore: I know.

Ms. Harper: No disrespect to the B.C. crowd here.

Senator Raine: We could have a little contest on that.

Ms. Harper: Senator Greene Raine, allow me to tell you what you an elder once told me. There is a reason in British Columbia they have four or five different types of salmon and we only have one on the East Coast: because the creator gave you quantity and us quality.

Senator Raine: We are growing Atlantic salmon in British Columbia.

Ms. Harper: And you'll be happy to know we disagree with that.

The Chair: Let's get back to our mandate.

Senator Moore: Spoken like a true Maritimer, chair.

With regard to your Turtle Island Associates, where is it based? Is this based on your reserve?

Le président : Ce que vous dites est important. Je pense que le comité devrait approfondir cette question, parce que n'avions pas encore entendu parler de cela, même si nous avons entendu le témoignage des représentants de la SCHL, alors merci de nous en avoir parlé.

Le sénateur Moore : Merci d'être venue, madame Harper.

Simplement pour donner suite à la question du président, savez-vous depuis combien de temps l'ISIA était en place et savez-vous combien de membres de Premières Nations ont été formés? Avez-vous ces chiffres?

Mme Harper : Vous savez, je ne ferais qu'essayer de deviner, et je vous encouragerais à communiquer avec la SCHL, qui en saurait plus à cet égard. Je pense que les chiffres étaient impressionnants lorsque l'initiative battait son plein. Je répéterais encore une fois que c'était une excellente façon d'accroître les connaissances et les compétences des Autochtones ainsi que les services offerts à nos gens.

Le sénateur Moore : C'est très important.

Mme Harper : Assurément.

Le sénateur Moore : Où vivez-vous au Nouveau-Brunswick?

Mme Harper : Sur le territoire de la Première Nation d'Eel Ground.

Le sénateur Moore : Où cela se trouve-t-il? Donnez-moi le nom d'un village ou d'une ville près de chez vous.

Mme Harper : Il est situé sur la rivière Miramichi. J'allais vous taquiner un peu, parce que je vois qu'il y a des sénateurs de la Colombie-Britannique qui sont ici, et j'allais vous rappeler que le territoire de la Première Nation d'Eel Ground est situé sur la rivière Miramichi, qui est la meilleure rivière à saumons du pays.

Le sénateur Moore : Je sais.

Mme Harper : Sans vouloir manquer de respect aux gens de la Colombie-Britannique ici présents.

La sénatrice Raine : Nous pourrions tenir un petit concours là-dessus.

Mme Harper : Madame la sénatrice Greene Raine, permettez-moi de vous dire ce qu'un Aîné m'a dit un jour. Il y a une raison pour laquelle il y a quatre ou cinq espèces de saumons en Colombie-Britannique, et une seule sur la côte Est : le créateur vous a donné la quantité et nous a donné la qualité.

La sénatrice Raine : Nous élevons du saumon de l'Atlantique en Colombie-Britannique.

Mme Harper : Et vous serez heureuse de savoir que nous ne sommes pas d'accord avec cela.

Le président : Revenons-en à notre mandat.

Le sénateur Moore : On voit que vous venez des Maritimes, monsieur le président.

Pour ce qui est de Turtle Island Associates, où votre organisation a-t-elle son siège? Sur le territoire de votre réserve?

Ms. Harper: No, we are based in Akwesasne, but we do travel all over the country.

Senator Moore: And it's been going for 28 years.

Ms. Harper: No, Turtle Island Associates has been in existence since 1997. I have worked in Aboriginal housing for 28 years, starting off back east. I worked for the Aboriginal Peoples Council which managed the rural and native housing program off reserve for Aboriginal people. I then spent seven years with CMHC, working on training and development, and the last 17 years I have been a partner in Turtle Island Associates.

Senator Moore: When you were with CMHC in training and development, is that where you had contact with the native inspectors program?

Ms. Harper: It started back then. I personally was not involved with developing the native inspectors, but of course I knew about it going on. Since then I've had more involvement with them by having them out at capacity development workshops and by being with some of them in our communities and on job sites and trying to raise the profile of First Nations building inspectors, too.

Senator Moore: Senator Tannas was asking you about the categories of housing, and you mentioned a figure of 80 per cent, and I didn't know what that applied to. Can you tell me what that is, please?

Ms. Harper: Eighty per cent is the commonly understood number of the homes that exist in First Nation communities that have not been under the CMHC section 95 program. What that means is those homes were constructed using only the subsidy that's available from AANDC and any funds that the First Nation can contribute toward that cost.

Senator Moore: So these would be the band-owned housing units?

Ms. Harper: Yes, technically they are band-owned units. More and more communities are beginning to manage them like a rental unit, but unfortunately the majority of First Nations that built the home said to the member, "You can occupy the home," but it didn't necessarily create a policy that transferred any responsibility to the occupant for things like maintenance, repairs and insurance.

Mme Harper : Non, nous sommes à Akwesasne, mais nous voyageons partout au pays.

Le sénateur Moore : Et ça dure depuis 28 ans.

Mme Harper : Non, Turtle Island Associates existe depuis 1997. J'ai travaillé dans le domaine du logement autochtone pendant 28 ans. J'ai débuté dans l'est du pays, au sein de l'Aboriginal Peoples Council, qui est chargé d'administrer le Programme de logement pour les ruraux et les Autochtones, lequel s'intéresse aux Autochtones vivant à l'extérieur des réserves. J'ai ensuite passé sept ans au sein de la SCHL, où j'exerçais des fonctions liées à la formation et au perfectionnement. Depuis les 17 dernières années, je suis partenaire de Turtle Island Associates.

Le sénateur Moore : Est-ce dans le cadre de l'exercice de vos fonctions liées à la formation et au perfectionnement que vous avez pris connaissance de l'existence du programme des inspecteurs autochtones?

Mme Harper : Ce programme a été lancé à l'époque où je faisais partie de cette organisation. Je n'ai pas participé au perfectionnement des inspecteurs autochtones, mais, bien entendu, j'étais au courant du fait que ce programme était en cours. Depuis ce temps, je m'occupe davantage d'eux — je les fais participer à des ateliers de renforcement des capacités, je me suis rendue avec certains d'entre eux dans nos collectivités et sur des lieux de travail, et, en outre, j'ai tenté de faire mieux connaître l'importance des inspecteurs en bâtiment des Premières Nations.

Le sénateur Moore : En réponse à une question du sénateur Tannas concernant les catégories de logement, vous avez mentionné « 80 p. 100 », mais je ne sais pas à quoi cela renvoyait. Pourriez-vous me le préciser, s'il vous plaît?

Mme Harper : Il s'agit de la proportion généralement admise de logements des collectivités des Premières Nations qui n'ont pas bénéficié du programme de la SCHL institué en vertu de l'article 95. En d'autres termes, il s'agit de logements dont la construction n'a été financée qu'au moyen des subventions versées par AADNC et des fonds que la Première Nation en cause a été en mesure de verser.

Le sénateur Moore : Il s'agit donc de logements appartenant aux bandes?

Mme Harper : Oui, en principe, il s'agit de logements appartenant aux bandes. De plus en plus de collectivités se mettent à les administrer comme s'il s'agissait de logements locatifs, mais malheureusement, la plupart des Premières Nations qui ont construit ces logements ont indiqué à leurs membres qu'ils pouvaient les occuper, mais elles n'ont pas nécessairement instauré de politiques en vertu desquelles des responsabilités en matière, par exemple, d'entretien, de rénovation et d'assurance, seraient déléguées aux occupants.

Senator Moore: You said that the administration is an aspect that's very difficult because of the cost. What's included in that administration that makes it so costly? I take it it's not just the manager, if you will. Maybe you could tell me what that is.

Ms. Harper: The thing about on-reserve, in terms of the budgets that we receive and the positions that are funded and not funded, is that the position of a housing manager has never been a position that the federal government has funded. It is a position that, if a First Nation chooses to have a housing manager, then they have to find the money within their own capital budgets or own-source revenue to fund this position.

If a First Nation is already struggling with financial challenges or deficits, they may not have the money to put into hiring a housing manager, or they end up hiring a manager who isn't always the best qualified for the job. In some First Nation communities where they don't have the money to hire a manager, it ends up, believe it or not, with the band manager or the chief and council doing the job, and that results in a lot of other challenges for our community.

So we're looking at administrative challenges with things like having appropriate dollars to pay qualified individuals to protect both the people and the property that exist on the ground. We're looking in some First Nation communities, and it's as simple as they don't even have the space for a housing coordinator to work out of because the band offices are already overcrowded. We don't always have equipment.

I work with a lot of First Nation communities that, when I send them an email, it could be two or three days before we get a response back. When we ask them why, they say, "Well, the computer was locked up." The First Nations at the band offices are dealing with such limited administrative resources that there might be only two or three computers that have Internet access and they are very much controlled by the administration: who is using it today and who is using it tomorrow? That is a reality in a lot of First Nation communities.

Senator Moore: Since the creation of Turtle Island Associates and its beginning in 1997, how many First Nations have you been able to positively help to set up the housing management that you know is needed?

Ms. Harper: Wow.

Senator Moore: Is it half of them, a quarter? We were told there are a total of 617 First Nations in Canada. How many have you been able to really touch and make a difference with?

Le sénateur Moore : Vous avez mentionné que l'administration, en raison des coûts qu'elle suppose, était un volet qui posait de nombreuses difficultés. Qu'est-ce qu'englobe l'administration? Qu'est-ce qui explique qu'elle est si coûteuse? J'imagine que les coûts ne sont pas attribuables au gestionnaire, si je peux dire. Vous pourriez peut-être m'éclairer là-dessus.

Mme Harper : Le fait est que nous disposons de budgets liés au logement dans les réserves, mais que certains postes sont financés, et d'autres, non. Le poste de gestionnaire des logements n'a jamais été financé par le gouvernement fédéral. Si une Première Nation décide de créer un tel poste, elle doit le financer à même son budget d'immobilisations ou ses recettes autonomes.

Si une Première Nation est déjà aux prises avec des difficultés financières ou des déficits, il se peut qu'elle n'ait pas les moyens d'embaucher un gestionnaire des logements, ou qu'elle finisse par embaucher une personne qui n'est pas toujours la plus qualifiée pour occuper le poste. Croyez-le ou non, dans certaines collectivités qui n'ont pas les moyens d'embaucher un gestionnaire, c'est l'administrateur de bande, le chef ou le conseil qui finit par prendre en charge ces responsabilités, ce qui crée une foule d'autres difficultés pour la collectivité.

Ainsi, nous sommes en présence de difficultés administratives liées au fait, par exemple, que certaines collectivités des Premières Nations n'ont pas les moyens d'embaucher des personnes qualifiées afin de protéger leur population et les biens, ou au fait tout simple qu'elles ne disposent même pas d'un local où pourrait s'installer un coordonnateur des logements afin d'effectuer son travail, car tous les locaux dont dispose la bande sont déjà surpeuplés. Elles ne disposent pas toujours du matériel requis.

Bien souvent, des communautés des Premières Nations mettent deux ou trois jours avant de répondre à un courriel que je leur ai envoyé. Lorsque je demande aux gens de m'expliquer pourquoi ils ont tardé à me répondre, ils me disent que l'ordinateur était verrouillé. Les Premières Nations et les bureaux des conseils de bande ont des ressources administratives si limitées qu'ils ne disposent parfois que de deux ou trois ordinateurs branchés à Internet, dont l'accès est très contrôlé par l'administration, qui veut savoir qui les utilise chaque jour. Il s'agit là d'une réalité avec laquelle doivent composer une foule de communautés des Premières Nations.

Le sénateur Moore : Turtle Island Associates a été créée et a amorcé ses activités en 1997. Depuis ce temps, combien de Premières Nations avez-vous aidées à mettre en place le programme de gestion des logements qui vous semblait nécessaire?

Mme Harper : Wow.

Le sénateur Moore : La moitié des Premières Nations? Le quart? On nous a dit qu'il y avait 617 Premières Nations au Canada. À combien d'entre elles avez-vous pu fournir un soutien s'étant traduit par de véritables changements?

Ms. Harper: I would say, just off the top of my head, we have probably been to at least one third of all First Nations in the country, maybe even as high as 40 per cent.

Have they all been positive? I can't say that, because we deal with the reality in our community of things like — back to the administration — high staff turnover. Being a housing manager on reserve is an incredibly stressful job these days. In those communities we are confronted often with high staff turnover. We are confronted with a frequently changing government, which I understand you're talking about later today. That's the reality for First Nations.

We might be making progress with the current government and actually working with them to say, "What type of policies and procedures do you want? How far do you want to go with this? How many responsibilities do you want to share with your occupant?" All of that can come undone at the next election.

Senator Moore: You mentioned the word "stress." What elements or things are most stressful to a housing manager on a First Nation reserve, and what would you recommend to the committee that we might do or put in our report to help relieve that stress and achieve the balance and the quality of effort that you're hoping for?

Ms. Harper: I'll answer first. I don't want to forget what I think you could do, but what makes it so stressful is that in our communities we literally own millions of dollars' worth of residential assets and often are so understaffed that it's not unusual for the staff to say, "I can't do this anymore. This is just too much." It's a challenge when one person is solely responsible for a couple of hundred homes.

The next challenge is we are conditioning our people to accept a new approach. That's much easier said than done. When I mentioned the issue of charging and collecting for housing services, it took almost 20 years to get to that point. Today, it's okay. We can talk about it. We can turn to one First Nation and say: Can you teach them how to do this now, because it obviously has worked for you? Twenty years ago, when I said a tremendous resistance was encountered, I was being very polite. There were people who were angry; they were walking out of meetings; they didn't like the change. They didn't like the thought that we had to try a new approach, because it hadn't been done on reserve.

Mme Harper : De but en blanc, je vous dirai que nous nous sommes probablement rendus, au bas mot, dans le tiers des Premières Nations du pays. En fait, cette proportion pourrait même être de 40 p. 100.

Est-ce que cela a toujours donné lieu à des résultats positifs? Je ne saurais le dire, vu que, dans notre collectivité, nous sommes aux prises avec divers problèmes, par exemple un taux élevé de rotation du personnel — là encore, cela nous ramène à l'administration. Par les temps qui courent, il est extrêmement stressant d'occuper les fonctions de gestionnaire des logements dans la réserve. Au sein des collectivités en question, on se heurte à un taux élevé de rotation du personnel, de même qu'à de fréquents changements de gouvernement — je crois comprendre que vous allez discuter de cela plus tard aujourd'hui. Voilà la réalité des Premières Nations.

Il se peut que nous réalisions des progrès en collaboration avec un gouvernement en place, qu'il nous indique les politiques et les procédures qu'il souhaite instaurer, qu'il nous explique jusqu'où il est prêt à aller et qu'il nous mentionne le nombre de responsabilités qu'il souhaite partager avec les occupants, mais tout ce travail risque d'être réduit à néant à l'élection suivante.

Le sénateur Moore : Vous avez fait allusion au stress qu'éprouvent ceux qui occupent un poste de gestionnaire des logements dans une réserve des Premières Nations. Quels sont les éléments les plus stressants de leur travail? Avez-vous des recommandations à formuler quant à ce que nous pourrions faire ou mentionner dans notre rapport afin de contribuer à atténuer leur stress et pour vous aider à atteindre l'équilibre et la qualité de travail que vous souhaitez?

Mme Harper : Je vais d'abord répondre à votre première question, mais je ne voudrais pas oublier de vous indiquer les gestes que vous pourriez poser. Ce qui rend si stressant ce travail dans nos collectivités, c'est le fait que nous disposons d'actifs résidentiels qui valent littéralement des millions de dollars, mais que nous manquons cruellement de personnel pour les administrer. Il n'est pas rare que des membres du personnel disent qu'ils sont débordés et qu'ils n'en peuvent plus. Il est difficile pour une seule personne de s'occuper d'environ 200 maisons.

Une autre difficulté tient à ce que nous préparons nos gens à accepter une nouvelle démarche. C'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. J'ai mentionné plus tôt la facturation des services de logement et la perception des montants connexes — il a fallu près de 20 ans pour en arriver là. À présent, ça va — nous pouvons en parler. Nous pouvons nous adresser aux représentants d'une Première Nation et leur demander : « Pouvez-vous montrer aux gens comment on doit s'y prendre pour faire cela, vu que, de toute évidence, cela a fonctionné pour vous? » J'ai dit plus tôt que, il y a 20 ans, nous nous heurtions à une forte résistance, mais il s'agissait d'un euphémisme. En fait, certaines personnes étaient furieuses; il y a des gens qui quittaient nos réunions, car elles n'aimaient pas le changement, et n'aimaient pas l'idée que nous devions mettre à l'essai une nouvelle démarche qui n'avait jamais été utilisée dans les réserves.

The other big challenge we have is so many First Nations staff became landlords without proper training behind them. They took on a lot of these housing commitments 30 or 35 years ago, because we are talking about programs that in our communities are 35 to 40 years old. In the early days of Aboriginal housing and social housing primarily, there was little support for the administration or capacity development, or even ensuring that our chief and councils understood the agreements that they were signing with the federal government. We've made great progress in that area in the last 20 years, but those challenges still exist. We also still deal on a regular basis with housing staff — not always, but every now and then it does happen — who are not qualified to be managing millions of dollars' worth of real estate. That speaks to the fact that there are very few classifications for these jobs on reserve. There's no emphasis on having accreditation. There's no emphasis on having any experience. That again speaks to a shortage of staff resources or human resources in many First Nations communities.

Une autre grande difficulté à laquelle nous sommes confrontés tient à ce que de nombreux membres du personnel des Premières Nations sont devenus propriétaires fonciers sans avoir subi au préalable une formation appropriée. Une foule de ces engagements en matière de logement ont été pris il y a 30 ou 35 ans, car les programmes en question ont été mis en œuvre dans nos collectivités il y a de cela 35 ou 40 ans. À l'époque où on a commencé à lancer des initiatives relatives au logement des Autochtones, et principalement au logement social, le soutien en matière d'administration ou de renforcement des capacités était rare, et on n'était même pas en mesure de s'assurer que les chefs et les membres des conseils comprenaient les ententes qu'ils concluaient avec le gouvernement fédéral. Nous avons réalisé d'énormes progrès à ce chapitre au cours des 20 dernières années, mais des difficultés de ce genre persistent. En outre, nous avons régulièrement affaire à des employés qui, bien qu'ils soient affectés à des tâches liées au logement, ne possèdent pas les qualifications requises pour administrer des biens immobiliers d'une valeur de plusieurs millions de dollars — cela arrive de temps à autre, ce qui fait ressortir que très peu de postes dans les réserves sont classifiés. On ne met pas l'accent sur la possession d'une accréditation ni sur l'expérience. Cela nous ramène à la pénurie d'employés ou de ressources humaines dans bon nombre de collectivités des Premières Nations.

We could all take a look at what are the minimum competencies that people should have in a housing position. The challenge with that will be, when we all start looking at standards and regularization, our communities can't afford that. I think if we all wanted to make an impact, we would make a strong argument that perhaps the position of a housing coordinator should be cost-shared with the federal government. The federal government provides funding for things like social assistance worker and, in some communities, a drug and alcohol worker. I think that maybe they're looking at us with the wrong lens. If we were to provide financial support to fund a housing manager's position, it could only benefit the nation by allowing the community to embrace economic sustainability, to share the responsibility of housing between our community and our occupant and, at the end of the day, to have overwhelming success for all of us.

Nous pourrions tous nous pencher sur la question des compétences minimales que devraient posséder les personnes qui occupent un poste lié au logement. Toutefois, cela posera un problème, c'est que nos collectivités n'ont pas les moyens d'assumer les coûts liés aux normes et à la régularisation. Je crois que, si nous voulions tous changer les choses, nous pourrions faire vigoureusement valoir que le gouvernement fédéral devrait assumer une partie des coûts liés aux coordonnateurs des logements. Il devrait financer des postes comme celui de travailleur social ou, dans certaines collectivités, d'intervenant en toxicomanie. À mon avis, il voit les choses uniquement par le petit bout de la lorgnette; il devrait comprendre que le fait de soutenir financièrement la création de postes de gestionnaire des logements ne pourrait qu'être profitable pour l'ensemble du pays, vu que cela permettrait aux collectivités d'adopter des politiques économiques durables, de répartir les responsabilités liées au logement entre les propriétaires et les occupants, et, au bout du compte, d'obtenir de merveilleux résultats qui profiteront à tous.

Senator Moore: You know this business, Ms. Harper. Do you personally sit down with the elders or the council of a First Nation when they decide that they really need a housing coordinator or manager, and do you run through this step by step, point out and try to sort out at the beginning whether they have the qualifications? If not, is there some place they can get those qualifications so they can do the job that you know has to be done? Is that part of what Turtle Island does and what you do personally?

Le sénateur Moore : Vous connaissez votre domaine, madame Harper. Vous arrive-t-il de rencontrer personnellement des Aînés ou des conseils des Premières Nations qui ont décidé qu'ils avaient réellement besoin de créer un poste de coordonnateur ou de gestionnaire des logements, puis de passer en revue avec eux toutes les qualifications que doivent posséder les personnes appelées à occuper ces postes? Si, à l'issue de cet examen, vous concluez que personne ne possède ces qualifications, est-ce que vous leur indiquez à quel endroit elles peuvent être acquises de manière à ce que le travail à faire puisse être fait? Est-ce que de telles démarches font partie du mandat de Turtle Island et de vos tâches personnelles?

Ms. Harper: To an extent. We work directly with First Nations to develop their capacity. One of the realities we have to confront early on is: Do you have the resources? All too often people think the resources are just money to build more houses.

Senator Moore: You mean to pay for the manager? Is that what you mean by "resources"?

Ms. Harper: To hire appropriate staff, yes. It might be more than a housing manager. It might be hiring maintenance staff to manage the asset.

One of the interesting trends we're watching right now in the country, which has come as a result of First Nations starting to charge and collect, is those bands who are doing it have recognized they need to extend their human resources to include what we're calling a ""tenant relations officer" to deal with the issues of defaults and non-payment. First Nations are recognizing that they need more housing staff, basically, but are now being able to say: Perhaps we can fund that through our own revenue stream of having charged and collected for the house. That's kind of interesting.

Yes, we spend a lot of time talking to the elders, the chief and council, the administration that does exist and the membership, trying to get a better understanding that increasing human resources is truly an investment in our own communities, especially when those human resources become our own people working for their people. It's not always possible, and in some First Nations we're encouraging even a part-time job, a job-sharing approach to housing, but actually looking at getting somebody in the office who is qualified to deal with these housing issues.

Personally, as a First Nations member, I have always said to our chief and councils: If we can find a way to fund and create this position, it allows our chief and councils to step away from the day-to-day management of housing and to deal with real governance issues that our government should be dealing with, as opposed to dealing with property management issues.

Senator Moore: Do you go to the First Nations ,or do they have to come to you to Akwesasne?

Mme Harper : Oui, dans une certaine mesure. Nous travaillons en collaboration avec les Premières Nations afin qu'elles renforcent leurs capacités. L'une des questions que nous devons leur poser à un stade précoce du processus est la suivante : disposez-vous des ressources requises? Trop souvent, les gens croient que, par « ressources », on entend uniquement de l'argent servant à construire de nouvelles maisons.

Le sénateur Moore : Ces ressources renvoient-elles aussi à l'argent nécessaire pour payer le gestionnaire? Est-ce cela que vous vouliez dire?

Mme Harper : Oui, les ressources requises pour embaucher du personnel approprié, lequel pourrait comprendre non seulement un gestionnaire des logements, mais également des préposés à l'entretien qui s'occuperont des logements.

Nous observons actuellement une tendance intéressante au pays. Cette tendance, qui découle du fait que les Premières Nations ont commencé à facturer et à percevoir, tient à ce que les bandes qui font cela ont pris conscience du fait que leur personnel devait également comprendre ce que l'on appelle un « agent de relations avec les locataires » chargé de s'occuper des problèmes de défaut de paiement. Les Premières Nations sont conscientes du fait qu'elles ont besoin, pour l'essentiel, d'un plus grand nombre d'employés affectés aux logements, mais elles sont désormais en mesure de se dire qu'elles devraient peut-être financer cela au moyen des recettes provenant de la facturation et de la perception. C'est plutôt intéressant.

Oui, nous passons beaucoup de temps à discuter avec les Aînés, les chefs et les conseillers, les membres de l'administration en place et les membres de la collectivité afin de leur faire mieux comprendre que l'accroissement des ressources humaines représente un véritable investissement pour leur propre collectivité, surtout si ces ressources humaines sont des membres de la collectivité qui travaillent pour leur collectivité. Cela n'est pas toujours possible, et nous encourageons même certaines Premières Nations à envisager l'adoption d'une démarche en matière de logement axée sur les emplois à temps partiel et le partage d'emplois, mais elles doivent envisager d'embaucher une personne qualifiée pour s'occuper des questions relatives au logement.

Pour ma part, en tant que membre d'une Première Nation, j'ai toujours dit aux chefs et aux conseillers que, si nous trouvons une façon de financer et de créer un tel poste, cela leur permettra de délaisser un peu la gestion quotidienne des logements et de s'occuper des véritables problèmes de gouvernance. C'est des problèmes de ce genre, et non pas de problèmes de gestion immobilière, qu'un gouvernement devrait s'occuper.

Le sénateur Moore : Est-ce que c'est vous qui allez à la rencontre des Premières Nations, ou est-ce elles qui vont vous rencontrer à Akwesasne?

Ms. Harper: We go to them. To give you a sense of how much we're travelling, I've already had 42 flights this year. I could almost be a senator, except I think you guys have more excitement than I.

The Chair: Colleagues, we are due to look at Bill C-9. I have Senator Wallace, Senator Meredith and Senator Raine. Then we'll probably have to wrap up, reluctantly, perhaps.

Senator Wallace: Thank you, Ms. Harper. Something you said interested me. Everything you said interested me, by the way. One thing in particular caught my attention.

You suggested that the federal government should rethink its strategy on Aboriginal housing. When you said that, it reminded me — and you referred to much of this today — that throughout the country, there are unique circumstances in the various reserves throughout the country. There doesn't seem to be a one-size-fits-all approach that will deal with that and solve those issues; and that within the Aboriginal communities themselves, the bands and councils have their own authority and autonomy and want to make their own decisions on behalf of their people. That's understandable.

When I hear that, and I think of all of the information that we've heard while we've had these hearings, it seems like a series of bits and pieces of what the issues are, what the solutions could be, and what different agencies and groups are contributing to that. When you speak about the federal government rethinking its strategy, do you sense there's anything that's close to a comprehensive national Aboriginal housing strategy in this country, a comprehensive strategy that tries to bring all of us together?

Ms. Harper: I think people might envision such a strategy. I, myself, in previous jobs have been involved in some of these national strategies and I can tell you, from an Aboriginal perspective, what usually happens when we're developing a national perspective of a problem is that we talk to a whole bunch of First Nation communities; we look at a bunch of regional authorities.

For instance, I know recently you spoke with the Atlantic Policy Congress. That's a regional authority. I also know you spoke with TSAG, so other examples of regional authorities that are out there. But then what happens is that we talk to them all across the country and then throw them all together in one national approach. Even though we took the time to listen and acknowledge the uniqueness in regions, then it becomes one.

Mme Harper : Nous allons à leur rencontre. J'ai déjà pris l'avion 42 fois cette année — cela vous donne une idée de nombre de voyages que nous faisons. Je pourrais presque être sénatrice, quoique je pense que votre travail est plus enthousiasmant que le mien.

Le président : Chers collègues, nous allons devoir passer à l'étude du projet de loi C-9. Avant cela, nous entendrons le sénateur Wallace, le sénateur Meredith et la sénatrice Raine. Nous devrons ensuite, à contrecœur peut-être, mettre un terme à notre discussion.

Le sénateur Wallace : Merci, madame Harper. Vous avez dit une chose qui a suscité mon intérêt. Je souligne au passage que tout ce que vous avez dit m'a intéressé, mais l'un de vos propos a attiré mon attention de façon plus particulière.

Vous avez avancé que le gouvernement fédéral devrait revoir sa stratégie en matière de logement autochtone. Cela m'a rappelé que chaque réserve du pays est aux prises avec des problèmes qui lui sont propres, comme vous l'avez souligné aujourd'hui. Il ne me semble exister aucune panacée qui permettra de régler tous ces problèmes, et les conseils de bande des collectivités autochtones sont des organismes autonomes qui veulent prendre leurs propres décisions au nom des gens qu'ils représentent et qui ont le pouvoir de le faire. C'est compréhensible.

À la lumière de vos propos et de ceux qu'ont tenus les témoins qui se sont présentés devant nous, j'ai l'impression de disposer d'un ensemble de renseignements disparates en ce qui concerne les problèmes, les solutions possibles et les mesures que prennent les divers groupes et organismes afin d'apporter leur contribution. Vous dites que le gouvernement fédéral doit revoir sa stratégie, mais j'aimerais savoir si vous avez l'impression que nous sommes sur le point d'adopter au pays une stratégie nationale et globale en matière de logement autochtone qui nous permettra d'unir nos efforts?

Mme Harper : Je crois que les gens pourraient envisager une telle stratégie. Dans le cadre d'emplois antérieurs, j'ai moi-même joué un rôle dans le cadre de quelques-unes des stratégies nationales de ce genre, et, en tant qu'Autochtone, je peux vous dire que, en règle générale, au moment d'élaborer une initiative nationale en vue de régler un problème, on consulte un bon nombre de collectivités des Premières Nations et une foule d'autorités régionales.

Par exemple, je sais que vous avez récemment discuté avec des représentants de l'Atlantic Policy Congress — il s'agit d'une autorité régionale —, de même qu'avec des représentants du TSAG et d'autres autorités régionales. Toutefois, ce qui se produit, c'est que, après que l'on a consulté des gens de toutes les régions du pays, on les rassemble tous au sein d'une seule et même stratégie nationale. On prend le temps d'écouter les gens de diverses régions et l'on reconnaît leur caractère unique, mais on les fond ensuite tous au sein d'un même ensemble uniforme.

This is just my opinion, but I think we need to go back and look at what makes those regions in Canada, a country as big as this, so different and what really is in the best interest of First Nations in each of those regions. I think we might be surprised that there might be some uniqueness that our communities would like to celebrate, to support and to do more of. You might also find there might be some initiatives that First Nations want to do less of. It's possible.

Senator Wallace: But if there isn't somewhat of a comprehensive approach towards the issue, how do we move from what seems now to be a series of one-offs, dealing with each situation separately? Although what you say makes sense, that each community is different, in terms of the solutions, wouldn't it make sense to have some comprehensive — call it a "menu" of what solutions could be available; the contribution the federal government could make financially from a resource point of view to providing those solutions; and the Aboriginal communities could choose what they want?

Ms. Harper: Absolutely.

Senator Wallace: Does something like that exist today?

Ms. Harper: Not to my knowledge. Even a lot of the housing initiatives or programs that exist today are proposal driven. For instance, if I want to apply for a program from CMHC, I have to write my proposal or my expression of interest and hope to be selected. It's not a given; it's not a guarantee that I can do that, so I have to go through this proposal-driven process.

Perhaps if there were some way to say, "Every community gets a minimum of this" and then people could build on it, that might make a difference in all of our communities, I would think.

It's a really interesting question. Should there be minimum standards? In a lot of areas, yes. However, I would encourage you always consider that when we talk about minimum standards, it's important to remember that we need to engage and connect our communities in what those minimum standards will be.

I would challenge all senators to be mindful that sometimes new standards are not affordable in our community. It would be easy to say, "We're going to implement a new standard on a building code," but what do we do about the thousands of homes already out there? Do they apply? Can we afford to address a new code? Can we afford to change our approach in our communities right now? It's easy to say this could be the minimum going forward from this day on, but what do we do about the reality of an existing program or portfolio?

Pour ma part, j'estime que nous devons revoir la stratégie en tentant de cerner les particularités de chacune des régions de ce grand pays qui est le nôtre et de déterminer en quoi consiste vraiment l'intérêt supérieur des Premières Nations de chacune de ces régions. Je pense que cela pourrait nous permettre de découvrir que nos collectivités ont peut-être une singularité qu'elles souhaitent célébrer, soutenir et exploiter davantage. Cela pourrait également nous permettre de découvrir que les Premières Nations souhaitent peut-être mener un moins grand nombre d'initiatives de tel ou tel genre. C'est possible.

Le sénateur Wallace : D'accord, mais en l'absence d'une stratégie un tant soit peu globale, sera-t-il possible de régler le problème? Il semble que nous ne disposons que d'un ensemble de mesures ponctuelles visant chacune un problème isolé. Vous avez raison de dire que chaque collectivité est unique, mais ne serait-il pas raisonnable d'adopter, en tant que solution, une stratégie globale qui pourrait prendre la forme d'une liste énonçant l'ensemble des solutions offertes et des fonds que le gouvernement fédéral pourrait verser afin de contribuer à leur mise en œuvre? Les collectivités autochtones pourraient ensuite faire leur choix à partir de cette liste.

Mme Harper : Tout à fait.

Le sénateur Wallace : Est-ce que quelque chose du genre existe actuellement?

Mme Harper : À ma connaissance, non. Il existe même une foule d'initiatives ou de programmes en matière de logement qui sont fondés sur les propositions. Par exemple, si je souhaite participer à un programme de la SCHL, je dois rédiger une proposition ou une déclaration d'intérêt, et espérer qu'on me sélectionnera. Rien ne garantit que ce sera le cas. Je dois donc passer par ce processus axé sur les propositions.

On devrait peut-être garantir à chaque collectivité qu'elle obtiendra un minimum de ceci ou de cela. Les gens pourraient aller de l'avant en s'appuyant là-dessus. Je crois que cela pourrait avoir des effets positifs dans toutes nos collectivités.

Votre question est très intéressante. Devrait-il y avoir des normes minimales? Dans une foule de domaines, oui. Cependant, je vous invite à ne jamais perdre de vue que l'on doit mobiliser nos collectivités et les faire participer au processus d'établissement de ces normes minimales.

J'invite tous les sénateurs à prendre conscience du fait que certaines collectivités ne disposent pas des ressources requises aux fins de l'observation de nouvelles normes. Il serait facile d'intégrer une nouvelle norme à un code du bâtiment, mais nous devons tenir compte du fait que des milliers de maisons existent déjà. Que se passera-t-il? Faudra-t-il déposer des demandes à leur sujet? Avons-nous les moyens de respecter un nouveau code? Les collectivités ont-elles actuellement les moyens de changer leur façon de faire? Il est facile d'établir de nouvelles normes minimales, mais que fait-on des programmes en vigueur ou des portefeuilles existants?

Senator Wallace: But that challenge exists for everybody in the country.

Ms. Harper: Yes.

Senator Wallace: The codes may not have been applicable to 1950 construction in Ottawa. Those issues apply everywhere. But I understand your point, and that's helpful. Thank you.

Senator Meredith: Ms. Harper, going back to Senator Tannas's question regarding a government strategy or a Northern strategy, what about the chief and councils? Rather than the government saying, "This is what we want to implement with the First Nations" — we know there's a crisis; we know there's a shortage; we know there are no codes; we know there are buildings in disrepair on these First Nations — then they make headline news and so forth.

Rather than a top-down approach or a government-imposed strategy, to my colleague's point and my question: What are the chief and council proposing? This is coming up from the grassroots and from the community. This is community driven. You're saying to the federal government, "We need you to support this. Not just on a one-off. But here are those unique communities across this country. This is our proposal here — to address the crisis that is in our communities."

Ms. Harper: Absolutely.

Senator Meredith: Can you elaborate on that for me in terms of your discussions with them?

Ms. Harper: Absolutely. In a lot of First Nation communities, more and more we see what some people call a new approach but what many of us call going back to how we used to govern, which was more of a community consensus being involved.

On a regular basis, we work with First Nations who take the issue, once it's identified and clarified, to the membership and say, "What direction are we looking at?" Those housing issues can be anything. How does the community want to address the housing shortage? How does the community want to address the issue of overcrowding? How do they want to address the issue of mould and indoor air quality? How do they want to address the issue that many of their people are leaving the community?

Those kinds of issues, once identified by a chief and council, are actually taken to the membership to have a dialogue and say, "What can we do? What is in the best interest of our community,

Le sénateur Wallace : Je comprends, mais cette difficulté se posera pour tout le monde au pays.

Mme Harper : Oui.

Le sénateur Wallace : Les codes n'ont peut-être pas été applicables aux édifices d'Ottawa construits dans les années 1950. Ces difficultés se poseront partout. Cela dit, je vois ce que vous voulez dire, et je vous remercie de vos observations utiles.

Le sénateur Meredith : Madame Harper, j'aimerais revenir sur la question du sénateur Tannas concernant une stratégie gouvernementale pour le Nord. Quel rôle devraient jouer à cet égard les chefs et les conseillers? Voici un scénario possible : le gouvernement déclare qu'il a pris conscience de l'existence d'une crise et d'une pénurie, de l'absence de codes et de la présence d'édifices décrépits dans les collectivités des Premières Nations, et qu'il a décidé de mettre en œuvre telle ou telle stratégie. Cela fera ensuite les manchettes, et on connaît la suite.

Pour en revenir à l'observation et à la question formulées par mon collègue, j'aimerais savoir ce que les chefs et les conseillers proposent comme solution de rechange à une telle démarche descendante ou stratégie imposée par le gouvernement. Il faut que la solution émane de la population et de la collectivité. Il faut qu'elle soit axée sur les collectivités. Ce que vous dites au gouvernement fédéral, c'est qu'il doit soutenir une telle démarche, et non pas mettre en œuvre uniquement une solution ponctuelle; vous voulez que la spécificité des collectivités du pays soit prise en compte, et vous voulez leur proposer une solution à la crise qui sévit dans ces collectivités.

Mme Harper : Tout à fait.

Le sénateur Meredith : Pouvez-vous nous fournir des précisions quant à la teneur de vos discussions avec eux?

Mme Harper : Bien sûr. On constate que, dans une foule de collectivités des Premières Nations, les gens adoptent de plus en plus ce que d'aucuns appellent une nouvelle démarche, mais qui, pour bon nombre d'entre nous, constitue un retour à notre ancienne façon de gouverner, qui était davantage axée sur l'établissement d'un consensus au sein de la collectivité et sur la participation des membres.

Il nous arrive régulièrement de collaborer avec des Premières Nations qui, après avoir cerné et clarifié le problème, le soumettent aux membres afin qu'ils contribuent à déterminer l'orientation à prendre à cet égard. Il peut s'agir de toutes sortes de problèmes liés au logement, par exemple, la pénurie de logements, le surpeuplement des logements, la présence de moisissure et la qualité de l'air intérieur ou le fait que bon nombre de personnes quittent la communauté.

Une fois que le chef et ses conseillers ont cerné un problème de ce genre, ils le soumettent à leurs membres pour engager un dialogue avec eux afin qu'ils formulent des propositions quant

and what works for us?" Then, together, as a community, they come up with a solution that works for them.

The problem is that it's very time-consuming. It can be costly, because often First Nations need resources to help them through that dialogue process. Sometimes they just want a third, objective point of view, who isn't critical or condescending to their community, who is comfortable with the issue but able to open up the dialogue with the membership.

To put it in perspective of some of the issues in the North that we came across, recently there was a First Nation community that wants a palliative care unit. It's really that simple. They're tired of their people ending their journey outside of the community. In many Aboriginal cultures, absolutely the worst thing that could happen is for you to die in a territory that's not your own. Yet, it's not even imaginable that they could have a palliative care home that meets standards today.

So that community, like many First Nations, would be forced to bring their people back home and have them complete their life journey in probably less-than-desirable and sometimes substandard conditions that would shock many of us in this room. That's what they want as a community.

Personally, I think there's nothing wrong with that. If that's your goal in housing — that you feel you need these types of special care homes — then we need to find ways to support and encourage that.

In fairness to everybody, most First Nations recognize that they will be part of the solution. They're not looking to the Government of Canada and saying, "Do this for us." They're looking for assistance with finding a solution. A genuine need to want to work together has definitely resonated across the country in recent years.

Senator Meredith: Just to follow up with respect to a question asked before in terms of resources. Everyone who has appeared before us has always said we need more funding and in terms of which department it comes out of — and you talk about the certain lines of revenues that can be generated by First Nations contributing to their housing needs.

aux mesures à prendre, qu'ils indiquent ce qui, d'après eux, est dans l'intérêt supérieur de la collectivité et qu'ils mentionnent ce qui fonctionne au sein de la collectivité. Ils peuvent ensuite élaborer collectivement une solution efficace pour eux.

Le hic, c'est que cela exige beaucoup de temps, et peut se révéler coûteux, car, bien souvent, les Premières Nations ont besoin de ressources qui les aideront à mener à bien ce processus de dialogue. Il arrive parfois qu'elles souhaitent obtenir l'avis d'un tiers qui ne formulera pas de critiques à leur endroit, qui ne fera pas preuve de condescendance à leur égard, qui comprend bien le problème et qui est en mesure d'élargir la portée du dialogue engagé avec les membres.

Pour mettre les choses en contexte, je vais vous donner un exemple de problème auquel nous nous sommes heurtés dans le Nord. Une collectivité des Premières Nations a récemment fait savoir qu'elle souhaitait se doter d'une unité de soins palliatifs. Il s'agit d'une chose toute simple. Les gens de cette collectivité en ont assez que leurs proches aillent finir leurs jours loin de chez eux. Dans bon nombre de cultures autochtones, la pire chose qui peut arriver à quelqu'un, c'est de mourir à l'extérieur de son territoire. Toutefois, pour la collectivité en question, il n'est même pas concevable de mettre en place une unité de soins palliatifs répondant aux normes actuelles.

Ainsi, les gens de cette collectivité, comme ceux d'une kyrielle d'autres Premières Nations, sont contraints d'accueillir leurs proches chez eux — c'est-à-dire dans des logements dont l'état laisse probablement à désirer, voire dans des taudis où règnent des conditions qui choqueraient bon nombre des personnes ici présentes —, afin qu'ils y terminent leurs jours. Voilà ce que souhaitent les gens de cette collectivité.

Pour ma part, j'estime qu'il n'y a rien de mal à ça. Si une collectivité établit que, en matière de logement, ce dont elle a besoin, c'est d'un foyer de soins spéciaux de cette nature, nous devons trouver des façons de la soutenir et de l'encourager.

Par souci d'équité à l'égard de tous, la plupart des Premières Nations sont conscientes du fait qu'elles devront mettre l'épaule à la roue. Ce qu'elles souhaitent, c'est non pas que le gouvernement du Canada fasse les choses à leur place, mais qu'il les aide à trouver une solution. À coup sûr, au cours des dernières années, on a manifesté partout au pays un désir authentique de travailler tous ensemble.

Le sénateur Meredith : J'aimerais revenir sur une question qui a été posée plus tôt à propos des ressources. Tous ceux qui se sont présentés ici ont invariablement indiqué au comité qu'ils avaient besoin de fonds supplémentaires, et ont indiqué de quel ministère ils devaient provenir. De plus, vous avez évoqué un certain nombre de sources de revenus autonomes auxquelles les Premières Nations pouvaient recourir afin de contribuer au financement des mesures visant à combler leurs besoins en matière de logement.

You talked about the progress that has been made. However, it appears to me that certain progress that has been made somehow is eliminated sometimes because of budget cuts and legislation. We talked about Bill C-31.

Can you elaborate for me how we maintain the progress that has been made, and how do we sustain that going forward, from the community perspective and also with government support, obviously, in terms of financial support?

Ms. Harper: There are some immediate things we could do, and then there are some long-term things that need to be done. I hate to be like everybody else who probably says to increase the budgets; but it's true, not just in terms of increasing budgets to construct and renovate homes but to increase capacity development budgets, to look at ways in which we can bring the skills and knowledge to the community, and to look at ways in which First Nations can begin to develop their own network. That's seriously in jeopardy now with the hits the tribal council just took. With the financial cuts to tribal councils, we will be losing First Nations and Aboriginal skills and knowledge. That's a reality for us.

If we can look at how we can bring our people together and maybe look at the development of a centre of excellence for First Nations housing, where people can go looking for solutions and tools and resources that have been developed. Whether that would be regional or national, I don't know; I've never really thought about it until just now.

We need to have more of an opportunity for the over-600 bands in the country to come together. Maybe long term we could say, "If you have a success over here in terms of First Nations housing, how do we take that success and share it with the rest of the country?" Is it something that can be shared? Maybe it doesn't work everywhere, but is there an opportunity to highlight and celebrate our successes?

Nothing would please me more than to turn on the news tonight and see a successful First Nations housing initiative being highlighted on the national news. But the chances of that are pretty slim, aren't they? Chances are I will hear about another crisis in our communities. I'll hear about things that don't necessarily move us forward and that also change how the rest of Canada looks at us. I would imagine there will be just as many people who say, "Stop giving money to these Indians. That's enough."

Vous avez parlé des progrès qui avaient été réalisés. Cependant, il me semble que les compressions budgétaires et certaines dispositions législatives — il a été question du projet de loi C-31 — ont eu pour effet, d'une façon ou d'une autre, de réduire à néant une partie de ces progrès.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus long à propos des mesures que nous pouvons prendre pour nous assurer que les progrès qui ont été réalisés — que ce soit au sein des collectivités ou, bien entendu, au chapitre du soutien financier offert par le gouvernement — soient maintenus dans l'avenir?

Mme Harper : Il y a quelques mesures que nous pourrions prendre dans l'immédiat, et il y en a d'autres qui devront être prises à long terme. J'ai horreur de faire comme tous ceux que vous entendez, et qui vous disent probablement que l'on doit augmenter les budgets, mais il est vrai qu'on doit augmenter les budgets, non seulement ceux visant la construction et la rénovation de maisons, mais également ceux axés sur le renforcement des capacités, ceux qui nous permettront de trouver des manières d'attirer les compétences et les connaissances dans les collectivités et de cerner les mesures que peuvent prendre les Premières Nations afin de commencer à créer leur propre réseau. Tout cela est sérieusement compromis par les compressions financières qu'ont subies les conseils tribaux, et qui se traduiront par une perte de compétences et de connaissances des Premières Nations et des Autochtones. Il s'agit pour nous d'une réalité.

Nous devons déterminer ce que nous pouvons faire pour rassembler nos gens, et peut-être envisager la création d'un centre d'excellence en matière de logement des Premières Nations auquel pourraient s'adresser ceux qui veulent accéder aux solutions, aux ressources et aux outils qui ont été créés. Devrait-il s'agir d'un centre régional ou national? Je ne le sais trop — je n'ai pas vraiment réfléchi à cela jusqu'à cet instant.

Il faut que les quelque 600 bandes du pays aient des occasions d'unir leurs efforts. Une mesure à long terme que nous pourrions prendre consisterait à demander aux Premières Nations qui ont obtenu de bons résultats en matière de logement de mettre en commun la recette de leur succès avec les autres collectivités du pays. Est-ce qu'une telle recette peut être reprise ailleurs? Elle ne sera peut-être pas efficace partout, mais nous devons avoir l'occasion de souligner et de célébrer nos réussites.

J'aimerais qu'un bulletin de nouvelles national souligne la réussite d'une initiative en matière de logement menée par une Première Nation — rien ne me ferait plus plaisir. Toutefois, il y a très peu de chances que cela se produise, n'est-ce pas? Il est plus probable que l'on diffuse un reportage sur une autre crise qui sévit dans nos collectivités. Il est plus probable qu'on parle de choses qui ne nous font pas nécessairement progresser et qui ne changeront pas la perception qu'ont de nous les autres Canadiens. Je suppose que bien des gens en viennent à se dire : « Il faut cesser de donner de l'argent à ces Autochtones. C'est assez. »

Maybe we could all try to celebrate our successes and spotlight them. If you have a friend at CBC, I can help you find a community. It really could be that simple — to talk more about what has worked.

The one thing we really wanted the senators to know is that, in spite of all the things you hear, there are successes, and they should be celebrated.

The Chair: I can tell you the committee is planning to look at some of those successes. You mentioned Membertou. We're hoping to visit that community and others.

Ms. Harper: Excellent.

The Chair: We hope to follow your advice.

Senator Raine: I was going to ask you a question that would go down a different path of conversation entirely, so I will not ask that question now. But I do hope that when you come back to Ottawa, as I'm sure you must now and again —

Ms. Harper: I actually live here.

Senator Raine: That's good. We can call on you again.

Ms. Harper: Absolutely.

Senator Raine: What you've shared today has been really great. I'll save my question for another evening. Thank you.

The Chair: Thank you, Senator Raine, for expressing the views of our committee in expressing gratitude to you, Ms. Harper, for sharing your experience, being candid with your views, dealing with our sometimes challenging questions and, perhaps most important, for communicating your optimism about the challenging subject we are studying. It's much appreciated.

With that, we will excuse Ms. Harper in order to examine Bill C-9, the "First Nations elections act." Thank you for being here.

We will now go to clause-by-clause consideration of Bill C-9. I'll just say that the steering committee has worked on observations, as we discussed, and we'll get to that later.

First, I'd like to ask you to turn your attention to Bill C-9. If anyone needs a copy of the bill, we have it here, but you should have copies; it should be in everyone's binder. I'd like to ask, then, that we proceed to clause by clause.

Nous pourrions peut-être tous tenter de souligner et de saluer nos bons coups. Si vous connaissez un journaliste de la SRC, dites-lui de communiquer avec moi — je pourrai l'aider à trouver une collectivité ou des choses positives ont été réalisées. La solution pourrait être aussi simple que cela — nous devons parler davantage de ce qui a fonctionné.

S'il y a une chose que nous souhaitions véritablement faire savoir aux sénateurs, c'est que, en dépit de tout ce que l'on entend, il y a des réussites, et on doit les saluer.

Le président : Je peux vous dire que le comité prévoit se pencher sur quelques-unes de ces réussites. Vous avez mentionné Membertou. Nous espérons nous rendre dans cette collectivité, de même que dans d'autres.

Mme Harper : Excellent.

Le président : Nous souhaitons suivre votre conseil.

La sénatrice Raine : J'allais poser une question qui aurait mené la discussion dans une tout autre direction, de sorte que je ne la poserai pas à ce moment-ci. Cela dit, j'espère que, lorsque vous reviendrez à Ottawa, je suis certaine que vous devez le faire de temps à autre...

Mme Harper : En fait, j'habite ici.

La sénatrice Raine : C'est bien. Nous pourrons vous inviter de nouveau à venir ici.

Mme Harper : Tout à fait.

La sénatrice Raine : Ce que vous nous avez dit aujourd'hui est merveilleux. Je vous poserai ma question à une autre occasion. Merci.

Le président : Je remercie la sénatrice Raine de s'être faite la porte-parole de tous les membres du comité en exprimant sa gratitude à votre égard, madame Harper. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir partagé vos connaissances avec nous, d'avoir exprimé sincèrement vos opinions, d'avoir répondu à des questions parfois épineuses, et surtout, peut-être, de nous avoir communiqué votre optimisme à propos du sujet difficile que nous étudions. Nous vous en savons gré.

Sur ce, nous allons vous permettre de vous retirer de manière à ce que nous puissions procéder à l'étude du projet de loi C-9, qui porte sur les élections au sein des Premières Nations. Je vous remercie d'être venue ici.

Nous allons passer à l'étude article par article du projet de loi C-9. Je tiens simplement à mentionner que, tel que prévu, le comité directeur a travaillé sur des observations, et nous nous pencherons là-dessus plus tard.

Tout d'abord, je vous demande de porter votre attention sur le projet de loi C-9. Si quelqu'un a besoin d'une copie du texte législatif, nous pouvons lui en fournir. Toutefois, tout le monde devrait en avoir une dans son cartable. À ce moment-ci, j'aimerais savoir si vous êtes disposés à ce que nous procédions à l'étude article par article.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Please intervene if you have any comments.

Shall clause 3 carry?

Senator Dyck: I'd like to make a brief comment about clause 3. There were some objections to clause 3(1)(*b*) and (*c*) that we received. I wanted to put on the record that we did receive written briefs from the Assembly of First Nations and Treaty 6 that outlined their objections to that particular clause, and unfortunately we haven't heard oral testimony from them. Of course, when we hear someone speak to it, it's much more engaging, much more impactful. It's unfortunate we didn't get an opportunity to hear them, although they were heard previously when we dealt with this bill as S-6. Of course, they also would have been heard in the House of Commons previously.

I just want to put on the record that they did have objections, which were to some extent taken into account in our observations.

The Chair: Thank you, Senator Dyck. Are there any further comments on clause 3?

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Plaît-il au comité de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude de l'article 1, le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Veuillez intervenir si vous avez des commentaires à formuler.

L'article 3 est-il adopté?

La sénatrice Dyck : J'aimerais faire une brève observation à propos de l'article 3. Je tiens à souligner, aux fins du compte rendu, que l'Assemblée des Premières Nations et l'organisation des Premières Nations signataires du Traité n^{o} 6 nous ont transmis des mémoires dans lesquels elles formulent des objections concernant les alinéas 3(1)*b*) et 3(1)*c*) du projet de loi. Nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion de recevoir ici des représentants de ces organisations, ce qui aurait été souhaitable, car, bien entendu, un témoignage de vive voix est beaucoup plus intéressant et beaucoup plus efficace qu'un mémoire. Il est regrettable que nous n'ayons pas eu la possibilité de les entendre, bien que nous ayons entendu leur témoignage au moment de notre étude de la version antérieure du présent projet de loi, à savoir le projet de loi S-6. Bien sûr, ces organisations ont été également entendues à la Chambre des communes.

Je tenais simplement à déclarer publiquement que ces organisations avaient formulé des objections, et que, dans une certaine mesure, elles se reflètent dans nos observations.

Le président : Merci, madame la sénatrice Dyck. Est-ce que quelqu'un d'autre a des commentaires à formuler à propos de l'article 3?

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 15 carry?

Hon. Lillian Eva Dyck: Why don't you do them in a block by section?

The Chair: Okay. If that's agreed that they be done in a block —

Senator Dyck: According to the sections.

The Chair: — I will do so, beginning with clauses 15 to 19.

Shall clauses 15 to 19 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 20 to 22 carry?

Hon. Senators: Agreed.

L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 11 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 12 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 13 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 14 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 15 est-il adopté?

La sénatrice Dyck : Pourquoi ne pas regrouper les articles par section?

Le président : D'accord. Si vous êtes d'accord pour que nous regroupions les articles...

La sénatrice Dyck : En fonction des sections.

Le président : ...je procéderai de cette façon, en commençant par les articles 15 à 19.

Les articles 15 à 19 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

Les articles 20 à 22 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

The Chair: That was carried. Thank you.

Shall clauses 23 and 24 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 25 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 26 and 27 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 28 and 29 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 30 to 35 carry?

Senator Dyck: I would like to make a brief comment.

The Chair: Please.

Senator Dyck: One witness suggested that clause 33 could cause some confusion if there was a dispute about which court to go to, whether it be the Federal Court or the superior court of a province. That's all I wish to say.

The Chair: That was the Canadian Bar Association.

Senator Dyck: Yes.

The Chair: Thank you. That's noted.

Shall clauses 30 to 35 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 36 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 37 and 38 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clauses 39 and 40 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 41 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 42 carry?

Hon. Senators: Agreed.

Le président : Adoptés. Merci.

Les articles 23 et 24 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : L'article 25 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 26 et 27 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

Les articles 28 et 29 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

Les articles 30 à 35 sont-ils adoptés?

La sénatrice Dyck : J'aimerais formuler une brève observation.

Le président : Allez-y, s'il vous plaît.

La sénatrice Dyck : Un témoin a fait observer que l'article 33 pourrait créer une certaine confusion en cas de différend à propos du tribunal compétent, à savoir la Cour fédérale ou une cour supérieure provinciale. C'est tout ce que je souhaitais dire.

Le président : Le témoin en question représentait l'Association du Barreau canadien.

La sénatrice Dyck : Oui.

Le président : Merci. C'est noté.

Les articles 30 à 35 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

L'article 36 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Les articles 37 et 38 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

Les articles 39 et 40 sont-ils adoptés?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptés.

L'article 41 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 42 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

The Chair: Carried.

Shall clause 43 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 44 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the schedule carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Now, back to clause 1. Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Dyck: Subject to observations or including observations?

The Chair: I think we've agreed that there will be observations, and we'll consider them after this.

So, on that basis, shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Does the committee wish to consider appending observations to the report?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. I would propose that we move to consider the observations.

We will then turn to the observations. I believe everyone has copies in both languages. We've prepared them in both languages. How shall we handle them, Senator Dyck? Do you want to read them out?

Senator Dyck: Is it normal practice to read them into the record?

Marcy Zlotnick, Clerk of the Committee: You don't have to.

Le président : Adopté.

L'article 43 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 44 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'annexe est-elle adoptée?

Des voix : D'accord.

Le président : Adoptée.

Nous allons maintenant revenir à l'article 1. L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : D'accord.

La sénatrice Dyck : Sous réserve des observations, ou observations comprises?

Le président : Je crois que nous avons convenu que des observations seraient formulées. Nous allons les examiner sous peu.

Ainsi, eu égard à cela, est-ce que le projet de loi est adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

Est-ce que le comité souhaite examiner les observations à joindre au rapport?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord. Je propose que nous examinions ces observations.

Je crois que tout le monde dispose d'une copie des observations dans les deux langues officielles — elles ont été rédigées en français et en anglais. Comment devrions-nous procéder, sénatrice Dyck? Voulez-vous les lire à haute voix?

La sénatrice Dyck : Est-ce que cela est la pratique habituelle?

Marcy Zlotnick, greffière du comité : Vous n'êtes pas obligée de le faire.

The Chair: I think for the record we should. There was some work and some thought put into them since our last meeting. If it's agreed, I'll ask our deputy chair to read the observations, please.

Senator Dyck: Okay. Observations, Bill C-9, An Act respecting the election and term of office of chiefs and councillors of certain First Nations and the composition of council of those First Nations.

Bill C-9 would give First Nations a new option for a comprehensive and a modernized elections process in addition to the three principal election systems presently available under the Indian Act: elections pursuant to the electoral provisions of the Indian Act; community-based leadership processes held according to custom; and elections conducted pursuant to provisions of self-government agreements.

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, in its review of Bill C-9, agreed that there is significant and long-standing support for the legislative framework that addresses several of the observed deficiencies inherent in the Indian Act electoral regime, including extending the terms of office, establishing penalties for electoral offences, and tightening up the procedures for the nomination of candidates and mail-in ballots.

The committee, however, heard significant concerns from a number of witnesses about clause 3 of the bill, which gives the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development the authority to order that an election be held in a First Nation, including a First Nation which operates under a custom elections code: " . . . where the Minister is satisfied that a protracted leadership dispute has significantly compromised governance of that First Nation . . ." The committee noted that the minister already has this power under s. 74(1) of the Indian Act. However, clause 3(1)(*b*) of Bill C-9 provides the Minister with a more limited authority than the Minister presently holds under the Indian Act, where the authority to order an election in any First Nation is allowed: "Whenever he deems it advisable for the good government of a band . . ."

Both s.74(1) and clause 3(1)(*b*) confer similar powers, however, whereas the former would bring First Nations into the Indian Act — there's a typo there; there are two the's — which outlines an outdated and ineffective electoral system for First Nations, the latter would hold First Nations to the more modern and robust system of Bill C-9.

The key observation made was that any ministerial action taken pursuant to clause 3(1)(*b*), could, on application potentially be subject to scrutiny by the courts. Further, the wording

Le président : Je crois que nous devrions le faire aux fins du compte rendu. Depuis notre dernière réunion, nous avons beaucoup travaillé sur ces observations, qui sont le fruit d'une réflexion assez approfondie. Ainsi, je demanderai aux vice-présidents du comité de bien vouloir les lire.

La sénatrice Dyck : D'accord. Observations concernant le projet de loi C-9, Loi concernant l'élection et le mandat des chefs et des conseillers de certaines premières nations et la composition de leurs conseils respectifs.

Le projet de loi C-9 vise à offrir aux premières nations un nouveau régime d'élection, général et modernisé, qui viendrait s'ajouter aux trois principaux régimes d'élection actuellement disponibles en vertu de la Loi sur les Indiens : élections tenues conformément aux dispositions électorales de la Loi sur les Indiens; mécanismes de sélection communautaires fondés sur la coutume; élections tenues conformément aux dispositions des ententes d'autonomie gouvernementale.

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a constaté, au terme de son examen du projet de loi C-9, qu'il existait un soutien important et de longue date à un cadre législatif qui puisse combler plusieurs des lacunes propres au régime électoral instauré par la Loi sur les Indiens. Ce cadre permettrait, notamment, de prolonger la durée des mandats des chefs, de prévoir des peines pour les infractions relatives aux élections, ainsi que de resserrer les procédures de mise en candidature et d'envoi des bulletins par la poste.

Le comité a cependant entendu un certain nombre de témoins exprimer d'importantes réserves quant à l'article 3 du projet de loi qui confère au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien le pouvoir d'ordonner qu'une élection soit tenue dans une Première Nation, y compris dans une Première Nation fonctionnant selon un code électoral coutumier, lorsqu'« il est convaincu qu'un conflit prolongé lié à la direction de la première nation a sérieusement compromis la gouvernance de celle-ci ». Le comité a constaté que le ministre dispose déjà de ce pouvoir en vertu du paragraphe 74(1) de la Loi sur les Indiens. Cependant, l'alinéa 3(1)*b*) du projet de loi C-9 confère au ministre un pouvoir plus limité que celui qu'il détient actuellement en vertu de la Loi sur les Indiens, qui lui confère, quant à lui, le pouvoir d'ordonner une élection dans toute Première Nation, « [l]orsqu'il le juge utile à la bonne administration d'une bande ».

Le paragraphe 74.1 et l'alinéa 3(1)*b*) confèrent des pouvoirs similaires, mais, alors que la première disposition assujettit les Premières Nations à la Loi sur les Indiens — il y a une faute de frappe ici — dont le régime électoral est dépassé et inefficace, la deuxième disposition assujettit les Premières Nations au régime plus moderne et plus strict du projet de loi C-9.

Le principal commentaire formulé est que toute décision ministérielle prise en vertu de l'alinéa 3(1)*b*) pourrait, sur requête, être soumise à l'examen des tribunaux. Qui plus est, le libellé,

"protracted leadership dispute . . . [that] has significantly compromised governance," would set a high bar for the minister to justify the use of this power.

Finally, the committee heard objections from witnesses that clause 3(1)(*b*) perpetuates the power of the minister over the affairs of First Nations. In examining this concern, the committee noted that the vesting of the power of dissolution of government of all types is a common and necessary feature in Canada (including federal, provincial, and municipal governments.)

The Committee agreed that situations have developed on rare occasions in First Nations in the past and may develop in the future, where the absence of a functional government due to a protracted dispute can only be resolved by ordering the holding of an election. However, the Committee agreed that the wording in clause 3(1)(*b*) confirms past practice that this significant measure should only be exercised with great caution in the rarest of circumstances when all other democratic reforms and dispute resolution options have been fully exhausted, especially when it comes to applying clause 3(1)(*b*) to First Nations that operate under a custom election code.

The Chair: Okay. Thank you, Senator Dyck.

There may be some need to fine tune this. There was a typo Senator Dyck pointed out, and I'm told we may have to insert italics into this draft where there's reference to a bill.

So, I'm going to ask, then: Is it agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure — the steering committee — be empowered to approve the final version of the observations being appended to the report taking into consideration today's discussion and with any necessary editorial, grammatical, or translation changes as required?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. That's agreed.

Then, finally, is it agreed that I report this bill, with observations, to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I will endeavour to do that today.

With that, colleagues, thank you very much. I think we've had quite a good consideration of this important bill, and good discussions, and I thank you for that. With that, I will declare this meeting adjourned. Thank you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, April 2, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:50 p.m. to study the challenges relating to First Nations infrastructure on reserves.

« conflit prolongé lié à la direction de la première nation [qui] a sérieusement compromis la gouvernance de celle-ci », place la barre assez haute, pour le ministre, lorsqu'il s'agit de justifier le recours à ce pouvoir.

Enfin, le comité a entendu des témoins objecter que l'alinéa 3(1)*b*) perpétue le pouvoir dont dispose le ministre sur les affaires des Premières Nations. Après examen de cette objection, le Comité a constaté que le pouvoir de dissolution que possède tout gouvernement (notamment fédéral, provincial ou municipal) est une caractéristique commune et nécessaire au Canada.

Le comité convient qu'il est arrivé, à de rares occasions par le passé, et qu'il pourrait encore arriver, que, dans une Première Nation, il ne soit possible de mettre un terme à l'absence de gouvernement fonctionnel en raison d'un conflit prolongé qu'en ordonnant la tenue d'une élection, mais le comité juge également que le libellé de l'alinéa 3(1)*b*) entérine la pratique établie qui veut que cette décision grave ne puisse être prise qu'avec la plus grande prudence, et seulement dans les très rares cas où toute autre forme de réforme démocratique et de règlement des différends a échoué, et ce, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'appliquer l'alinéa 3(1)*b*) à des Premières Nations fonctionnant selon un code électoral coutumier.

Le président : D'accord. Merci, sénatrice Dyck.

Nous allons peut-être devoir peaufiner ce texte. La sénatrice Dyck a relevé une erreur typographique, et on me dit que les mentions de projet de loi allaient devoir être mises en italiques.

Je vais donc poser la question suivante : plaît-il au comité que le Sous-comité du programme et de la procédure — le comité de direction — soit habilité à approuver la version finale des observations jointes au rapport, en prenant en considération les discussions tenues aujourd'hui, et une fois que toutes les corrections nécessaires sur le plan de la forme, de la grammaire ou de la traduction y auront été apportées?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. C'est convenu.

Enfin, est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi et de nos observations au Sénat?

Des voix : D'accord.

Le président : Je m'efforcerai de le faire aujourd'hui.

Sur ce, chers collègues, je vous remercie. Je crois que nous avons effectué un bon examen de cet important projet de loi et que nous avons eu de bonnes discussions à son sujet, et je vous en remercie. La séance est levée. Merci.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 2 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 50, pour étudier les problèmes liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations.

Senator Dennis Glen Patterson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either here in this room or via CPAC or the Web. I'm Dennis Patterson from Nunavut, chair of the committee. Our mandate is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally.

This evening, we will hear testimony on a specific order of reference authorizing us to examine and report on the challenges and potential solutions relating to infrastructure on reserves, including housing, community infrastructure, and innovative opportunities for financing and more effective collaborative strategies.

Today, we will hear from two panels of witnesses. The first panel is made up of representatives from the Chiefs of Ontario and Curve Lake First Nation, along with Mr. Chris Maracle, who is appearing as an individual. In the second half of the meeting we will hear from two government departments, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada and Employment and Social Development Canada.

Before proceeding to the testimony, I would like to go around the table and ask members of the committee to please introduce themselves.

Senator Moore: Good evening. Wilfred Moore from Nova Scotia.

Senator Dyck: Senator Lillian Dyck from Saskatchewan.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Watt: Charlie Watt, Nunavik.

Senator Meredith: Senator Don Meredith, Ontario.

Senator Ngo: Senator Ngo from Ontario.

Senator Beyak: Senator Beyak from Ontario.

Senator Wallace: John Wallace from New Brunswick.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

The Chair: Thank you. Members of the committee, I know you will help me in welcoming our first panel. As I mentioned, from the Chiefs of Ontario, we have Chief Shining Turtle, Whitefish River First Nation. Joining him at the table also, from Curve Lake First Nation, is Tammy Juszczynski Banks, Capital Projects Coordinator. Appearing as an individual, we welcome Chris Maracle, who brings with him long years of experience in housing

Le sénateur Dennis Glen Patterson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux sénateurs et aux membres du public qui assistent à cette réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, soit dans cette pièce, soit sur CPAC ou sur le Web. Je m'appelle Dennis Patterson, du Nunavut, et je préside ce comité. Notre mandat consiste à examiner les projets de loi et les questions qui portent sur les peuples autochtones du Canada en général.

Ce soir, nous allons entendre des témoignages sur un ordre de renvoi précis nous autorisant à étudier, en vue d'en faire rapport, les problèmes et les solutions possibles en matière d'infrastructure dans les réserves, ce qui comprend le logement, l'infrastructure communautaire, ainsi que les possibilités novatrices de financement et de stratégies de collaboration plus efficaces.

Aujourd'hui, nous allons entendre deux groupes d'experts. Le premier est composé de représentants de l'organisme Chiefs of Ontario et de la Première Nation de Curve Lake, ainsi que de Chris Maracle, qui comparaîtra à titre personnel. Dans la deuxième moitié de la réunion, nous entendrons le témoignage de représentants de deux ministères, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Emploi et Développement social Canada.

Avant de passer aux témoignages, j'inviterais les membres du comité à se présenter à tour de rôle.

Le sénateur Moore : Bonsoir. Wilfred Moore, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Dyck : Je suis la sénatrice Lillian Dyck, de la Saskatchewan.

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Watt : Charlie Watt, du Nunavik.

Le sénateur Meredith : Je suis le sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

Le sénateur Ngo : Je suis le sénateur Ngo, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Je suis la sénatrice Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le président : Merci. Je demanderais aux membres du comité de se joindre à moi afin d'accueillir les membres du premier groupe d'experts. Comme je l'ai mentionné, nous recevons le chef Shining Turtle, de la Première Nation de Whitefish River, qui représente l'organisme Chiefs of Ontario. Il se trouve en compagnie de Tammy Juszczynski Banks, coordonnatrice des projets d'immobilisations à la Première Nation de Curve Lake.

issues. We look forward to your presentations, which will be followed by questions from senators. We will begin with Chief Shining Turtle, if that is that agreeable?

Chief Shining Turtle, Whitefish River First Nation, Chiefs of Ontario: Good evening, honourable senators. My name is Chief Shining Turtle. I'm of the Sturgeon Clan of the Ojibwa First Nation, and I'm here representing the Chiefs of Ontario on environment, infrastructure and housing of the Political Confederacy.

By way of some background, I have been involved in the construction of engineering works since about 1988. Since about 1990, I have worked exclusively for First Nations as a tribal council engineer, as a housing inspector, as a director of technical services in the Matawa Tribal Council in the western part of Ontario, the United Chiefs and Councils of Manitoulin Island and the North Shore Tribal Council, so I have a lot of experience with infrastructure and housing.

You may not all be aware of the Chiefs of Ontario, but the Chiefs of Ontario is a coordinating body for the chiefs who represent the leadership of 134 First Nations. The Political Confederacy is the executive committee of the Chiefs of Ontario and is represented by the grand chiefs and four provincial or territorial organizations, including Six Nations, Akwesasne and independent First Nations.

Because of my engineering background, I've been asked to lead the portfolio on infrastructure and housing and environment for our First Nations. This evening, I want to provide the Senate committee with our perspective on the state of First Nation housing in Ontario. When you talk about First Nation housing, you're also including infrastructure. You can't have a house without infrastructure. They go hand in hand.

Let's start by way of a little bit of history. In the 1960s, Indian Affairs introduced a housing program to assist in the construction and renovation of housing on-reserve. I'm the product of that very program from the 1960s. I was born in 1963, so somewhere in that period a house was built for my parents through Indian Affairs funding.

The program provided subsidies for new residential construction and the renovation and rehabilitation of existing homes. This subsidy was $19,400, and there were weighting factors for population and remoteness. They were called indices that you multiplied by. The city centre index was out of Toronto. You multiplied by a city centre to move it to Sudbury, and then

Nous souhaitons aussi la bienvenue à Chris Maracle, qui comparaît à titre personnel. M. Maracle possède de nombreuses années d'expérience dans le domaine des questions touchant le logement. Nous avons bien hâte d'entendre vos exposés, qui seront suivis par une période de questions de la part des sénateurs. Si vous le voulez bien, nous allons commencer par le témoignage du chef Shining Turtle.

Chef Shining Turtle, Première Nation de Whitefish River, Chiefs of Ontario : Honorables sénateurs, bonsoir. Je suis le chef Shining Turtle. Je fais partie du clan de l'Esturgeon de la Première Nation ojibway. Je représente l'organisme Chiefs of Ontario sur les questions touchant l'environnement, l'infrastructure et le logement au sein de la Confédération politique.

En ce qui a trait à mes antécédents, sachez que je participe à la construction d'ouvrages de génie civil depuis 1988. Depuis 1990 environ, je travaille exclusivement pour les Premières Nations en tant qu'ingénieur, inspecteur du logement et directeur des services techniques au Conseil tribal de Matawa, dans l'Ouest de l'Ontario, au United Chiefs and Councils of Manitoulin Island et au Conseil tribal de North Shore. Par conséquent, je possède beaucoup d'expérience dans le domaine de l'infrastructure et du logement.

Si vous ne connaissez pas Chiefs of Ontario, permettez-moi de vous dire qu'il s'agit de l'organisme de coordination des chefs qui représentent les dirigeants de 134 Premières Nations. La Confédération politique, qui est le comité exécutif de Chiefs of Ontario, est représentée par les grands chefs et quatre organisations provinciales ou territoriales, dont les Six Nations, Akwesasne et des Premières Nations indépendantes.

Compte tenu de mon bagage en génie, on m'a demandé de diriger le portefeuille des infrastructures, du logement et de l'environnement pour nos Premières Nations. Ce soir, j'entends expliquer aux membres du comité sénatorial ce que nous pensons de la situation du logement dans les Premières Nations de l'Ontario, une question qui englobe également celle des infrastructures puisqu'on ne peut pas avoir de maison sans infrastructure. Ce sont deux éléments indissociables.

Avant tout, une petite leçon d'histoire. Dans les années 1960, le ministère des Affaires autochtones, qui s'appelait alors ministère des Affaires indiennes, a mis sur pied un programme de logement destiné à favoriser la construction et la rénovation d'habitations dans les réserves. J'ai moi-même bénéficié de ce programme puisque je suis né en 1963. À l'époque, le financement du ministère des Affaires autochtones a servi à construire une maison à mes parents.

Le programme versait des subventions pour la construction résidentielle et la rénovation d'habitations existantes. La subvention s'élevait à 19 400 $. À cela s'appliquaient des facteurs de pondération relatifs à la démographie et à l'éloignement. On les appelait des indices, et ils avaient un effet multiplicateur. L'indice urbain partait de Toronto. On ajoutait un

multiply it by another factor to move it to say Manitoulin Island or James Bay. The numbers would go up and down based on those indices.

As we all know, $19,400 cannot be contrived as enough money to build one house at the time. The current cost of housing in my area is about $187,000, and you can almost double that cost when you're in remote communities. For fly-in communities, to bring in materials is a staggering cost. The logistics of bringing all those materials into a fly-in community are horrendous and are not built into the economic factors of the investment plan put out by Indian Affairs.

In 1982, the subsidy program was evaluated and a position paper was set out that further clarified the roles of First Nations and of the federal government, stating that the government's role in the delivery of housing was by then a residual component of their work. Around that same time, in 1983, it was recognized that First Nations were responsible for the delivery of housing on First Nations, without the resources. You have the responsibility but you don't have the resource indices to do it.

A major evaluation of the program was undertaken and concluded that housing on-reserve was seriously inadequate. In the most recent years, you've heard the same thing — the dire need for change in First Nation housing that was put on by CBC, and you saw the stuff on the news about Attawapiskat almost two years ago. It hasn't changed. There is a dire need for First Nations housing, adequate housing, and infrastructure to go with it.

Indian and Northern Affairs, known as AANDC now, until recently has maintained housing as a subsidy and will assist First Nations in building a house but will not provide the resource necessary to complete the house. The subsidy is there, and it's up to the band to find other resources to complete the unit.

These first houses were very small and modest. Nine hundred square feet would have been considered very big. The very home I live in was built in 1974, and it is exactly 864 square feet, for me, my wife and my three children.

Senator Watt: How many bedrooms is that?

Mr. Shining Turtle: That's three bedrooms. You can figure out the math and how big those rooms would be. Because subsidy funding only built a partial house, First Nation councils has to use their other allocations to build the units, or to build less than a unit. Something would have to give. You had to rob Peter to pay Paul. The allotments of resourcing would be shallow, and often you couldn't complete the house. Often, for the remote communities I worked in, the challenges were just uphill. They were steeper and steeper.

multiplicateur urbain pour Sudbury, puis un autre pour, disons, l'île de Manitoulin ou la baie James. Le montant de la subvention fluctuait en fonction de ces indices.

Comme nous le savons tous, 19 400 $ étaient loin de suffire à la construction d'une maison à l'époque. Actuellement, la facture est d'à peu près 187 000 $ dans mon secteur, mais elle est de près du double dans les communautés éloignées. Dans le cas des localités accessibles uniquement par voie aérienne, faire venir les matériaux représente déjà une facture écrasante. C'est un cauchemar logistique dont ne tiennent pas compte les facteurs économiques du plan d'investissement du ministère des Affaires autochtones.

En 1982, le programme de subvention a fait l'objet d'une évaluation, puis d'un énoncé de position précisant les rôles respectifs des Premières Nations et du gouvernement fédéral et où l'on pouvait lire que le gouvernement n'assumait plus qu'un rôle résiduel au chapitre de la prestation de logements. À la même époque, en 1983, il a été reconnu que les Premières Nations étaient responsables de fournir des logements à leurs membres, sans ressources. On a la responsabilité, mais pas les ressources nécessaires pour l'assumer.

Une évaluation en profondeur du programme a conclu que les logements dans les réserves étaient gravement inadéquats. Vous entendez la même chose depuis quelques années; pensons au reportage de la CBC sur le besoin criant de transformer la situation du logement des Premières Nations ou encore à tout ce que vous avez vu aux informations il y a bientôt deux ans à propos d'Attawapiskat. Rien n'a changé. Les Premières Nations ont un besoin criant de logements, de logements adéquats, avec les infrastructures qui les accompagnent.

Ce qu'on appelle maintenant le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien proposait encore tout récemment une subvention au logement. Il aide les Premières Nations à faire bâtir des habitations, mais il refuse de fournir les ressources nécessaires pour terminer les travaux. Cette subvention existe, mais il revient aux bandes de trouver d'autres ressources pour finir de bâtir les habitations.

À l'origine, il s'agissait de très petites maisons. Elles étaient modestes. Une maison de 900 pieds carrés, c'était une maison très spacieuse. Celle que j'habite actuellement a justement été bâtie en 1974. Elle mesure précisément 864 pieds carrés, et j'y vis avec ma femme et mes trois enfants.

Le sénateur Watt : Combien de chambres à coucher y a-t-il?

M. Shining Turtle : Il y en a trois. Je vous laisse le soin de calculer combien elles peuvent mesurer. Puisque la subvention ne couvre qu'en partie les coûts de construction, les conseils des Premières Nations doivent soit puiser dans leurs allocations budgétaires pour terminer les travaux, soit construire moins qu'un logement. C'est un ou c'est l'autre. Il faut prendre à Pierre pour donner à Paul. Il faudrait étaler les maigres ressources, souvent sans qu'il soit possible de terminer les travaux. Dans les communautés éloignées où j'ai travaillé, les difficultés relèvent généralement du parcours du combattant — un combattant aguerri de surcroît.

The current minor capital allocation dollars are available for First Nations today to complete the unit. This is a minor capital investment plan for Whitefish River First Nation. For 1,200 band members that I'm responsible for, we have to work annually with the amount of $267,155. With that, we have to do things like renovations, housing, transportation, rehabilitation, septic and water systems, school additions, access roads, upgrades, restoration and new constructions, electrification, and waste management.

Senator Watt: Can you break that down into a unit, if you can?

Mr. Shining Turtle: What do you mean "a unit"?

Senator Watt: For example, you mentioned $187,000 — that was back in the 1960s, I believe? What's the value of a house today?

Mr. Shining Turtle: The last of the four units we built was $187,000, and that was a four-bedroom unit. The three-bedroom beside it was about $167,000. I have a town beside us called Espanola where we can go to a Home Hardware. We're 20 minutes from it. If you're 20 or 36 hours away, those numbers are way different.

For the minor capital allocations available to complete a unit, the Indian Affairs housing program is still a subsidy to assist in building a house. Ironically, there's still no economic opportunity for First Nation governments or individuals to build enough adequately sized houses or a regionally structured designed housing program to shelter the demographic tsunami that First Nation populations are facing today; there is no matrix that allows an entrepreneur to meet the growing demands of First Nation populations that are exploding.

In 1996, the On-Reserve Housing Policy was introduced in order to provide greater flexibility and more control to First Nations over their housing policies and regimes. The policy was based on four elements: First Nation control of their homes, First Nation expertise and capacity building, shared responsibility of shelter charges and ownership options, and better access to private capital and debt financing. That was in 1996.

This policy review was anticipated to realize at that time about 114,000 new units for First Nations within 10 years. Sadly, this ambitious exercise did not succeed. Some of the southern First Nations, one of which you will hear from tonight, had some successes, because they have economic opportunities that were around their immediate areas.

De nos jours, le financement pour les petits projets d'immobilisations permet aux Premières Nations de terminer les travaux. Voici en quoi consiste le plan d'immobilisations mineur pour la Première Nation de Whitefish River : je dispose de 267 155 $ par année pour une bande de 1 200 membres. Cette somme est destinée notamment aux rénovations, au logement, au transport, à la réfection, à l'alimentation en eau, à l'élimination des eaux usées, à l'agrandissement des écoles, à l'entretien des chemins d'accès, à la mise à niveau, à la restauration, à la construction, à l'électrification et à l'élimination des déchets.

Le sénateur Watt : Pouvez-vous ventiler par habitation?

M. Shining Turtle : Qu'entendez-vous par « ventiler par habitation »?

Le sénateur Watt : Par exemple, vous avez mentionné la somme de 187 000 $ — c'était dans les années 1960, c'est ça? Combien vaut une maison aujourd'hui?

M. Shining Turtle : La dernière des quatre maisons que nous avons fait bâtir a coûté 187 000 $ et comptait quatre chambres à coucher. La maison de trois chambres voisine a coûté environ 167 000 $. Cela dit, il y a une succursale Home Hardware dans une localité des environs, Espanola. Il nous faut 20 minutes pour nous y rendre. Lorsqu'il faut 20 ou 36 heures pour se rendre au magasin le plus proche, les chiffres sont complètement différents.

Il y a le financement des petits projets d'immobilisations destiné à terminer la construction d'habitations, mais le programme de logement du ministère des Affaires autochtones n'en reste pas moins une subvention destinée à financer une partie des travaux de construction d'une maison. Étrangement, les gouvernements et les membres des Premières Nations ne jouissent toujours d'aucun moyen économique de bâtir assez de maisons d'une superficie appropriée ni d'aucun programme de logement structuré par région pour faire face à l'explosion démographique actuelle parmi les Autochtones. Il n'existe aucun mécanisme pour permettre à un entrepreneur de répondre à la demande croissante de logements de cette population en plein boum.

En 1996, le ministère a instauré la Politique sur le logement dans les réserves dans le but que les Premières Nations jouissent d'une souplesse et d'un contrôle accrus relativement à leurs politiques et à leurs régimes de logement. Cette politique reposait sur quatre principes : confier aux Premières Nations la responsabilité de leurs maisons, faire appel à l'expertise des Premières Nations et renforcer leurs capacités, assumer conjointement la responsabilité des frais de logement et des options de propriété foncière, et faciliter l'accès aux capitaux privés et au financement par emprunt. C'était en 1996.

On croyait à l'époque que cette politique permettrait de construire quelque 114 000 nouvelles unités en 10 ans pour les Premières Nations. Les objectifs ambitieux de ce plan n'ont malheureusement pas pu être atteints. Quelques Premières Nations du Sud, dont une témoignera ce soir, y sont parvenues dans une certaine mesure parce que certaines possibilités économiques s'offrent à elles dans la région avoisinante.

But in more rural areas like Whitefish River, remote communities and fly-in communities in northern Ontario saw little change in their housing crises. And in many cases, housing shortages became exasperated to the point of an emergency situation. In recent years, you've seen what is going on in Attawapiskat and the James Bay coast with housing, and you can see that in other communities as well.

Minor capital funding — the $267,155 that Whitefish River would receive — hasn't increased in 17 years, but you can bet the cost of wood has. The cost of fuel and the cost of labour have; those economic indices have increased, but not the minor capital allocation for First Nations.

In 1996, the policy program did little to foster any capacity development, and that's still a major problem we face today. I'm one engineer in one community. How many more do we need? How many building inspectors do we need? How many trained plumbers do we need?

I haven't had a trained plumber in Whitefish River since the 1960s. I don't have a trained electrician. We don't have the capacity; there's never been a major investment in that area. It has all been farmed out to neighbouring communities. The town of Espanola sure has those trades.

You may or may not know this, but Ontario is very diverse — geographically, socially, physically and economically. In my tenure as a tribal engineer in the North, I found that to be very true. Until I saw it first-hand, I could not understand the vastness of the province of Ontario. I would encourage you to go across and see some of these communities. It's a difficult thing to get your head around, and that's just one province.

In one community I went into I asked about shingles for roofs. We're all familiar with those. I realized they get a wind force so strong that the snow is coming at you. We're used to vertical snow. You all walk to work and the snow is falling vertically, and it's all nice. Not all of us, perhaps.

Some of this stuff comes at you horizontally, and when that hits your shingles and they start peeling off in the dead of winter, how do you repair them? The technology solution in that area wasn't a fit. I had to learn that; I had to go back to school to figure this out. It takes a metal roof and it costs more money. Then you go back to the minor capital plan that doesn't have the money. It's easy to say "technology," but if you don't have the resources to acquire the technology, the innovation, the creativity or the flexibility, forget it.

Par contre, la situation du logement s'est très peu améliorée dans les régions rurales comme Whitefish River, les collectivités éloignées et les collectivités accessibles par voie aérienne du nord de l'Ontario. Dans bien des cas, la pénurie de logements s'est aggravée jusqu'à devenir une situation d'urgence. Vous avez pu constater ces dernières années la situation du logement à Attawapiskat et sur la côte de la baie James; la même chose se produit dans d'autres collectivités.

Le financement des petits projets d'immobilisations — les 267 155 $ que reçoit Whitefish River — n'a pas augmenté depuis 17 ans, mais vous pouvez être sûr que le prix du bois, lui, a augmenté, tout comme le prix du carburant et le coût de la main-d'œuvre. Les indices économiques ont augmenté, mais pas le financement des petits projets d'immobilisations des Premières Nations.

Le programme de 1996 a très peu favorisé le développement de la capacité des Premières Nations. C'est toujours un problème majeur. Je ne suis qu'un ingénieur dans une seule collectivité. De combien d'autres ingénieurs avons-nous besoin? Combien faudra-t-il d'inspecteurs en bâtiment et de plombiers?

Depuis les années 1960, il n'y a pas de plombier à Whitefish River. Il n'y a pas non plus d'électricien. Nous n'avons pas la capacité nécessaire; il n'y a jamais eu d'investissements importants dans ce domaine. Tout a été confié aux collectivités avoisinantes. On peut sans doute trouver tous ces gens de métier à Espanola.

Vous ne savez peut-être pas à quel point l'Ontario est très varié, autant du point de vue géographique que social, physique et économique. Depuis que je suis ingénieur pour une tribu du Nord, j'ai pu voir à quel point c'est vrai. Avant de le constater par moi-même, je ne pouvais pas imaginer l'immensité de l'Ontario. Je vous invite à parcourir la province et à vous rendre dans certaines collectivités du Nord. C'est difficile à imaginer, et il ne s'agit que d'une seule province.

Je me suis rendu dans une communauté, une fois, et j'ai demandé des bardeaux, pour les toits. Nous savons tous de quoi il s'agit. Je me suis alors rendu compte que le vent souffle si fort là-bas que la neige tombe à l'horizontale. La plupart des gens vous diront que la neige, ça tombe à la verticale. Quand on marche pour se rendre au boulot et qu'il neige, elle nous arrive d'en haut. Eh bien, pas pour tout le monde.

Il arrive parfois qu'il neige à l'horizontale, et quand les bardeaux de votre toit commencent à arracher en plein hiver parce que la neige les frappe à l'horizontale, que faites-vous pour les réparer? Je peux vous dire que la solution technologique classique ne fonctionne pas dans ces cas-là. Je l'ai appris à la dure. J'ai donc dû retourner sur les bancs d'école pour trouver une autre solution. En fait, ça prend un toit de métal. Et les toits de métal coûtent plus cher. Ce qui nous ramène au plan de petits projets d'immobilisation et à l'argent qu'il ne contient pas. C'est facile de parler de technologie, mais sans les ressources nécessaires, on peut dire adieu à tout ce qui est technologie, innovation, créativité ou souplesse.

Market housing opportunities: Rental regimes are difficult to implement due to the high dependency on social assistance. In remote First Nations, for example, jobs are limited to the band and local stores. In my community, I run 24 per cent unemployment. I'm told by Indian Affairs I'm doing a good job. When I have 5 per cent or 6 per cent unemployment, I'll dance on the table. Until then, I'm sorry, we have major problems. We rely on social assistance.

There are very few jobs in northeastern Ontario besides the mines, and when they aren't doing very well, neither are we. So the opportunity for stable employment for First Nation people in my area is very limited. It's actually based on tourism economy. Manitoulin Island is the largest freshwater island in the world; it brings a lot of tourists in from May to September. After that, people go home. Well, you still have to pay the bills. There are other things you have to do: EI, social welfare, odd jobs — anything you can do to pay the bills.

There still remains a lack of ability to use housing construction as an economic driver in communities. This is always talked about; there are all kinds of hypotheses about these things. It hasn't been done right.

CMHC's Aboriginal Capacity Development program in 2013 was a mere $300,000 nationally. There are over 600 First Nations across the country. That money doesn't go a long way.

Unemployment rates for First Nations are estimated at 12 per cent, double that of non-Aboriginal communities. These statistics come from Employment and Social Development Canada. Greater capacity development initiatives are needed to enable economic development and employment opportunities that can lead to increased home ownership options.

Early investment in education: One example of that would be a school. There's an infrastructure investment we can all invest in, and we know many First Nations who don't have schools. How can they get the training and have the opportunity to be involved in capacity development if they don't even have the school?

In Whitefish River, we had to put an extra million dollars into our gymnasium because we needed one. Federal policy at the time said that without 67 kids in your school, you couldn't have a gym. My community said, "Forget that." We put that in. The government still owes that money today. But now they've raised the policy: It's now 85 kids. So I have to put 85 kids into a school,

En ce qui concerne les logements du marché, disons que les régimes locatifs sont difficiles à mettre en œuvre à cause du grand nombre de gens qui vivent de l'aide sociale. Dans les Premières Nations éloignées, par exemple, les emplois sont peu nombreux, sauf peut-être si on travaille pour la bande ou dans l'un des magasins du coin. Dans ma communauté, le taux de chômage atteint 24 p. 100. Affaires indiennes semble trouver que je me débrouille bien. Quand le taux de chômage atteindra 5 ou 6 p. 100, alors j'aurai vraiment de quoi me réjouir. D'ici là, personne ne va me convaincre que mes problèmes ne sont pas importants. Nous comptons trop sur l'aide sociale.

À part dans les mines, il y a très peu d'emplois dans le nord-est de l'Ontario, alors quand les mines en arrachent, nous aussi, nous en arrachons. Bref, les emplois stables pour les membres des Premières Nations de ma région sont très limités. En fait, ils sont souvent en lien avec l'économie touristique. L'île Manitoulin est la plus grande île en eau douce du monde, et de mai à septembre, les touristes sont nombreux à venir la visiter. Mais après ça, les gens rentrent chez eux. Et nous, on doit quand même payer nos factures. Toutes sortes de solutions s'offrent alors à nous : assurance-emploi, aide sociale, petits boulots par-ci par-là; n'importe quoi pour payer les factures.

Il demeure impossible de compter sur la construction domiciliaire comme moteur économique dans les collectivités. C'est toujours un sujet de discussion et il y a toutes sortes d'hypothèses qui circulent. Les choses n'ont pas été faites correctement.

Le programme de développement du potentiel des Autochtones de la SCHL, qui a été mis en œuvre en 2013, prévoyait seulement 300 000 $ pour l'ensemble du pays. Si l'on considère qu'il y a plus de 600 Premières Nations au Canada, cette somme ne permet pas de faire grand-chose.

Le taux de chômage chez les Premières Nations est évalué à 12 p. 100, soit le double de celui des collectivités non autochtones. Ce sont des statistiques qui viennent d'Emploi et Développement social Canada. Davantage d'initiatives en matière de développement des capacités sont nécessaires pour stimuler le développement économique et les perspectives d'emploi qui peuvent favoriser l'accès à la propriété.

Investir tôt dans l'éducation : une école serait un bon exemple. Il s'agit d'un investissement en matière d'infrastructure auquel nous pouvons tous participer et nous savons que bon nombre de Premières Nations n'ont pas d'école. Comment les membres de ces Premières Nations peuvent-ils recevoir de la formation et avoir la chance de participer au développement des capacités s'ils n'ont même pas d'école?

À Whitefish River, nous avons investi 1 million de dollars de plus pour construire notre gymnase parce que nous en avions besoin. En vertu de la politique fédérale de l'époque, si l'école ne comptait pas 67 élèves, il n'était pas possible d'avoir un gymnase. Ma collectivité a décidé de ne pas tenir compte de cette politique et de le construire. Le gouvernement fédéral nous doit encore cet

blow out the fire code and health and safety so that Indian Affairs can pay us a million dollars to put a gymnasium in there. There's something wrong; "Houston, we have a problem."

I have faced this. If you can't educate the kids and give them an opportunity, how are you going to deal with these matters?

Now there's a rule that there have to be certified building inspectors in Canada, and they have to be approved by CMHC. Our tribal council will not have certified building inspectors, and now we will have to find somebody else to do that work. I won't be qualified.

Through their programming, CMHC is outdoing the housing inspector program that we had. Now we'll have to have certified inspectors who have to go through a rigorous test — not the technical testing, but they're testing what is their social background. Can they get a Canadian Police Information Centre check, or CPIC check — a criminal reference check. What's the other one called? Vulnerable screening is another one. If I go tell the building inspectors you have to submit to a vulnerable screening, they're going to say, "I'm going to go find a different job." I don't know if that's really true in Ontario or different parts of the country, but it's being placed on the hands of First Nations as you sit here.

CMHC's Aboriginal Housing Program has given a modicum of relief of meeting some of the First Nations' crises through their section 95 and section 10 programs. However, the need for ministerial guarantee by the Minister of Aboriginal Affairs has now reached untenable levels of exposure on loan guarantees for Indian Affairs.

What happens is the Department of Indian Affairs has to provide a loan guarantee program for CMHC to roll out ministerial loans for First Nations, and they've put a cap on that. When you reach that cap, it's basically how much borrowing you have at a bank. They're going to give you a cap, they're not just going to write you a blank cheque and say put in as many zeroes as you want. That's what's happened there, so they've reached that cap, now what are you going to do? Now you've got all this exposure out there because you have all these houses that have to be paid into.

"Houston, we've got a problem."

CMHC's social housing program from section 95 in 2013, funding of $25 million allowed only for 79 housing units, and that was from CHMC's 2012 program. The numbers sound big, but

argent. Or, la politique en question a porté le nombre minimal d'élèves à 85. Je dois donc mettre 85 élèves dans une école et envoyer balader le Code de prévention des incendies, la santé et la sécurité pour qu'Affaires indiennes puisse nous donner 1 million de dollars afin d'ajouter un gymnase. Il y a quelque chose qui cloche : « Houston, nous avons un problème. »

C'est un problème auquel je suis confronté. Si vous n'êtes pas en mesure d'éduquer les enfants et de leur offrir des possibilités d'avenir, comment allez-vous régler ces problèmes?

Il y a aussi la règle qui exige que les inspecteurs en bâtiment soient accrédités au Canada et qu'ils soient reconnus par la SCHL. Notre conseil tribal n'a pas d'inspecteur en bâtiment accrédité et nous devrons maintenant trouver quelqu'un d'autre pour faire ce travail, car je ne serai pas qualifié.

Les programmes de la SCHL prendront le pas sur le programme d'inspecteurs en bâtiment que nous avions. Nos inspecteurs en bâtiment devront maintenant avoir subi un examen rigoureux, pas pour évaluer leurs capacités techniques, mais plutôt pour vérifier leurs antécédents sociaux. Peuvent-ils obtenir une attestation du Centre d'information de la police canadienne, ou CPIC, c'est-à-dire une vérification des antécédents judiciaires? Comment l'autre s'appelle-t-elle? Il y a une autre attestation, c'est l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables. Si je dis aux inspecteurs en bâtiment qu'ils doivent se soumettre à une vérification de leur habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables, ils vont me répondre : « Je vais chercher un autre genre d'emploi. » Je ne sais pas si c'est vraiment le cas en Ontario ou ailleurs au pays, mais cette responsabilité est déléguée aux Premières Nations.

Grâce aux programmes prévus en vertu des articles 95 et 10, le Programme de logement visant les Autochtones de la SCHL a offert un minimum d'aide pour faire face aux crises que les Premières Nations ont connues. Cependant, la nécessité d'obtenir une garantie d'emprunt de la part du ministre des Affaires autochtones a désormais atteint un degré de visibilité intenable pour le ministère.

Ce qui se passe, c'est que le ministère des Affaires indiennes doit offrir un programme de garantie d'emprunt pour que la SCHL puisse verser les prêts garantis par le ministère aux Premières Nations, mais le ministère y a imposé un plafond. Quand vous atteignez cette limite, la question est essentiellement de savoir quelle est votre capacité d'emprunt dans une banque. Le ministère vous imposera une limite; il ne se contentera pas de signer un chèque en blanc et de vous dire d'y ajouter autant de zéros que vous le voulez. C'est ce qui est arrivé ici, le ministère a atteint son plafond. Qu'allez-vous faire maintenant? Il y a toute cette publicité à cause de ces maisons qui doivent être payées.

« Houston, nous avons un problème. »

En 2013, le financement de 25 millions de dollars fourni par le programme de logements sociaux (article 95) n'a permis de construire que 79 unités et cette somme venait du budget de

when you actually do what has to be built out there you can't get that much done.

In 2007, $300 million was earmarked for the First Nations Market Housing Fund. It's somewhat successful for First Nations with economic opportunities to build some houses and for those communities able to access mortgages, and for approved lending agencies. This fund is managed by a minister-appointed board of directors as an indentured trust that provides loan default protection to the approved lender.

The First Nations Market Housing Fund is limited to communities that meet the criteria and will commit to using the fund and excludes those communities who only want access to the capacity development portion of the fund.

Let's talk about that. We signed up for the First Nations Market Housing Fund. I can tell you, I built this many homes. They can't go to the bank. They've got to go get the loan. So the member comes in, I'm on social assistance, we send them to the bank and we're going to bankroll the bank, and the bank says they can't even qualify. It doesn't work.

So your social assistance housing group can't plug in. I don't think we're worried about the guy making $200,000 a year in this room. They can go to their bank already. They don't need the minister and they don't need that market housing program.

The only thing we've been able to do is to do capacity development pieces. But those are paperwork exercises, like updating your capital plan. But if you have only $265,000 a year, how many times are you going to update your plan before you realize you can't build the plan?

Housing programs do not provide for a complete, modern shelter regime for First Nation communities. There is still a need for potable water supplies, waste water treatment system, electrification, solid waste management systems, roads, bridges, distribution, infrastructure for water, waste water and heating fuel. That has to be built first.

I think you understand that when you bought your homes there has to be a street to drive on. There were lights. There was water. There was hydro. Those have to be built first. The housing programs don't provide for that. When you do the minor capital plan, that's what happens. You have to take it out of your $267,000, chief.

The Chiefs of Ontario believe that housing is a fundamental right and includes access to affordable, accessible and suitable housing. We believe that. Good, sustainable housing promotes a

2012 de la SCHL. Les montants semblent élevés, mais quand on construit des infrastructures comme celles qui doivent être bâties, on ne peut pas faire grand-chose.

En 2007, 300 millions de dollars ont été affectés au Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. Cette initiative a connu un certain succès auprès des Premières Nations qui avaient les possibilités économiques de construire des maisons, auprès des collectivités qui étaient en mesure d'obtenir des hypothèques et auprès des établissements de crédit approuvés. Ce fonds, géré par un conseil d'administration nommé par le ministre, se présente sous la forme d'un acte de fiducie qui fournit au prêteur approuvé une protection en cas de défaut de paiement.

Le Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations s'adresse uniquement aux collectivités qui répondent aux critères établis et qui s'engagent à utiliser le fonds, et il tient à l'écart les collectivités qui voudraient seulement se prévaloir de la portion du fonds qui vise le développement des capacités.

Parlons-en. Nous nous sommes inscrits au Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations. Je peux vous dire que j'ai construit un grand nombre de maisons. Les membres ne peuvent pas s'adresser à la banque, mais ils doivent obtenir le prêt. Alors le membre, qui reçoit de l'aide sociale, se présente. Il se rend à la banque, à laquelle nous allons offrir une garantie, mais elle répond que le membre n'est même pas admissible. Cela ne fonctionne pas.

Votre fonds d'aide ne peut donc pas s'inscrire dans le processus. Je ne pense pas que nous nous inquiétons pour le type qui gagne 200 000 $ par année dans cette salle. Il peut déjà aller à sa banque. Il n'a pas besoin du ministre et il n'a pas besoin de ce programme pour les logements du marché.

Les seules choses que nous avons pu faire sont des projets liés au développement des capacités. Sauf qu'il s'agit d'exercices administratifs, comme mettre à jour un plan d'immobilisations. Cependant, si vous disposez seulement de 265 000 $ par année, combien de fois allez-vous mettre votre plan à jour avant de vous rendre compte que vous ne pouvez pas le réaliser?

Les programmes de logement ne procurent pas un système complet et moderne de logement aux communautés des Premières Nations. Il faut encore assurer l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées, l'électrification, la gestion des déchets solides ainsi que des services de distribution , des routes, des ponts et les infrastructures nécessaires pour les eaux potables et usées et pour le mazout. Il faut construire tout cela d'abord.

Vous comprenez, je pense, que, quand on achète une maison, il faut une rue sur laquelle on peut passer. Il faut de l'eau. Il faut de l'électricité. Tout cela doit être fourni d'abord. Les programmes de logement ne fournissent pas tout cela. Voilà ce qui arrive avec un plan d'immobilisations mineures. Vous devez puiser dans vos 267 000 $, chef.

Les chefs de l'Ontario croient que le logement est un droit fondamental et qu'il comprend l'accès à un logement abordable et convenable. C'est ce que nous croyons. Un logement adéquat et

better place, physically and emotionally. Housing is necessary for good health, for education, jobs, economic development and your well-being. You're proud. You feel good about yourself. You want to make a contribution to society. You want to get that engineering degree. You want to be a social scientist. You want to be a senator. You want to make a change.

I don't think First Nations people are saying they don't want that at all, but without adequate housing it's not going to happen.

According to the First Nation regional health survey in Ontario in 2010, 62 per cent of First Nations adults reported the household they were living in needed some type of repair; 31 per cent reported their household needed major repairs; almost half reported the presence of mould; 30 per cent of adults considered their main water supply in their home not safe for drinking.

I faced that in my own community. I shared some pictures of the mould in homes. That's a real picture. Do you tell the seven-year-old kid to go to sleep in that room that night? Then the next day they have to go to school. On top of that they have to get the best marks. Then they have to get breakfast.

Northern housing demands need particular attention. Housing of quality in the North is expensive to build. Houses are expensive to operate, and they're very difficult to maintain. Anybody that's had an experience in Northern communities will know that. This is attributed to the high cost of transportation, energy, building materials, shortage of skilled labourers, a short construction season and severe climates.

Current funding cutbacks and reductions will only create a more profound sense of homelessness for First Nations people, particularly the youth. Will they even be able to anticipate requiring a safe, healthy and sustainable home so they can raise their families and become an asset in this society we call Canada?

Population growth and demand for housing exceeds what is being built. By 2029, the population estimates will grow to 75 per cent in Ontario alone. More than $2 billion will be required to replace, renovate and maintain houses over that 20-year period.

Recommendations for the Senate: The current AANDC social housing program must change to clearly identify every social housing unit as belonging to the First Nation occupants and not be perceived as a government house. Nothing is property unless it's owned.

There will always be a need for First Nation governments to provide social housing for the cohort of the community that is physically unable to meet their own shelter needs. A special housing program must be created to encourage assisted living.

durable favorise le bien-être physique et émotif. Le logement est nécessaire à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au développement économique et au bien-être. Quand on est bien logé, on est fier, on se sent bien dans sa peau, on veut apporter sa contribution à la société, on veut obtenir son diplôme d'ingénieur, devenir sociologue, être sénateur. On veut changer les choses.

Je ne pense pas que les membres des Premières Nations disent qu'ils ne veulent pas cela du tout, mais sans logement adéquat, cela n'arrivera pas.

Selon l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations effectuée en Ontario en 2010, 62 p. 100 des adultes des Premières Nations ont signalé que le logement où ils habitaient avait besoin de réparations; 31 p. 100 ont indiqué qu'il s'agissait de réparations majeures; près de la moitié ont signalé la présence de moisissures; 30 p. 100 ont jugé que la principale installation d'approvisionnement en eau de leur logement ne leur fournissait pas de l'eau bonne à boire.

J'ai vu cela dans ma propre communauté. J'ai montré des photos de moisissures dans des maisons. C'est la réalité. A-t-on envie de dire à un enfant de sept ans d'aller se coucher dans une chambre comme ça, le soir? Le lendemain, il faut qu'il aille à l'école. Par-dessus le marché, il faut qu'il ait les meilleures notes. Et il faut qu'il déjeune.

Les besoins du Nord en matière de logement demandent une attention particulière. La construction de logements de qualité dans le Nord coûte cher. Le fonctionnement et l'entretien des maisons coûtent cher. Quiconque connaît les collectivités du Nord le sait. Cela tient au coût élevé du transport, de l'énergie et des matériaux de construction, à la pénurie d'ouvriers qualifiés, à la brièveté de la saison de construction et à la rigueur du climat.

La réduction du financement et les compressions budgétaires actuelles ne feront qu'accentuer le sentiment d'être sans foyer qu'éprouvent les membres des Premières Nations, surtout les jeunes. Pourront-ils seulement prévoir qu'ils auront besoin d'une maison sûre, saine et durable pour élever une famille et devenir un atout pour la société qu'on appelle le Canada?

La croissance démographique et la demande de logements dépassent la construction. On prévoit que, d'ici 2029, la population aura augmenté de 75 p. 100 en Ontario seulement. Il faudra plus de 2 milliards de dollars pour remplacer, rénover et entretenir les maisons au cours de cette période de 20 ans.

Nos recommandations pour le Sénat : il faut modifier le programme de logements sociaux d'AADNC afin que chaque logement social soit reconnu comme appartenant aux occupants des Premières Nations et non perçu comme une maison du gouvernement. Propriété sous-entend possession.

Les gouvernements des Premières Nations devront toujours fournir des logements sociaux aux nombreuses personnes qui seront physiquement incapables de répondre à leurs besoins en matière de logement. Il faut créer un programme de logement spécial pour favoriser l'aide à la vie autonome.

In my community what I'm seeing is a lot of retired people. They don't have the luxury of a benefit program where they work, so they don't have any income coming in after 65. They can't make it in their homes. We have to start doing creative things to help them sustain themselves. This is a real challenge in my own community and in many communities.

There's a group out there — I saw it again this morning before I left — that is still lagged with the residential school air. That plume hasn't gone away, no matter what apology has been said. They can't get an education because they were denied. They were turned away at the door. Discrimination is still there. I know that. I was told by my high school math teacher I would never be an engineer. When you're in grade 12, that hurts. That was also the principal of my high school.

Those residual pieces have to be addressed, and they have to be addressed firmly by government. We have to work together at that.

Young families and new family formations need to be introduced to a rent-to-own housing program in order to instill pride. If they feel proud about themselves, they will take the next step. Let's do that in lockstep. They have to learn about budget planning and management, and understand housing as a system for individual property, care and maintenance.

The rental program will then become a transition to full home ownership. We're doing that in my own community. It is a shared responsibility, but it is taking time to get there.

First Nation designed and developed land tenure regimes must be recognized by Canada to encourage individual home ownership to change housing from a liability to an asset for the homeowner and our communities.

The private sector must have federal and provincial government encouragement to become part of this plan, part of the mortgage providing, the payment collection, and other things that are needed to make the program work. First Nation self-insurance pools, building associations, joint ventures, bulk buying co-ops and residential maintenance management systems must be encouraged and supported.

We have the "I can," and I think we spend too much time with the IQ. We have lots of good ideas. We just have to foster them. Consultation and accommodation agreements with natural resource developers must have, without fail, a First Nation community development requirement as a critical accommodation aspect of the legal duty from the major

Il y a dans ma collectivité beaucoup de retraités. Ils n'avaient pas le luxe d'un programme d'avantages sociaux où ils travaillaient, de sorte qu'ils n'ont pas de revenu après 65 ans. Ils ne peuvent pas rester chez eux. Il faut mettre en œuvre des solutions novatrices pour les aider à subvenir à leurs besoins. C'est un véritable défi dans ma collectivité et dans de nombreuses autres.

Il y a un groupe dans ma communauté — que j'ai encore vu ce matin avant mon départ — qui accuse encore un retard après avoir vécu l'époque des pensionnats indiens. Les séquelles demeurent, quelles que soient les excuses qui ont été présentées. Ces gens n'ont pu s'instruire parce qu'on le leur en a refusé le droit. On leur a refusé l'accès à l'éducation. Ils sont toujours victimes de discrimination. J'en sais quelque chose. Mon enseignant de mathématiques à l'école secondaire m'a dit que je ne serais jamais ingénieur. C'est très blessant pour un élève de 12^{e} année de se faire dire une telle chose, d'autant plus qu'il était également le principal de l'école.

Le gouvernement doit être fermement résolu à faire disparaître ces séquelles. Nous devons unir nos efforts à cet égard.

Il faut proposer aux jeunes familles et aux familles nouvellement formées un programme de location-achat immobilier afin d'instaurer chez eux un sentiment de fierté. S'ils éprouvent de la fierté, ils iront plus loin. Nous devons travailler ensemble. Ils doivent apprendre à planifier et à gérer un budget et concevoir le logement comme un système de propriété individuelle qu'ils doivent entretenir et dont ils doivent s'occuper.

Le programme de location sert de transition vers l'accès à la propriété. Nous offrons un tel programme dans ma communauté. C'est une responsabilité partagée, mais il faut du temps pour atteindre l'objectif visé.

Le Canada doit reconnaître les régimes fonciers conçus et mis en œuvre par les Premières Nations afin d'encourager l'accession à la propriété et de faire en sorte que le logement devienne, pour le propriétaire et la communauté, un atout plutôt qu'un fardeau.

Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent encourager le secteur privé à faire partie intégrante du programme en participant à l'octroi de prêts hypothécaires, à la perception des versements hypothécaires et à d'autres mesures qui doivent être mises en œuvre pour assurer le fonctionnement du programme. Il faut encourager et soutenir les consortiums d'autoassurés, les associations de constructeurs de maisons, les coentreprises, les coopératives d'achat massif et les systèmes de gestion de l'entretien résidentiel.

Nous pouvons le faire, mais, à mon avis, nous passons trop de temps à nous demander comment le faire. Nous avons plein de bonnes idées. Il suffit de les promouvoir. Les ententes de consultation et d'accommodements avec les exploitants de ressources naturelles doivent, et sans exception, prévoir l'obligation juridique, pour les principaux gouvernements, de

governments to consult and accommodate the interests of resource development on First Nation territories.

The First Nation Market Housing authority must be considered to be taken over the First Nation Market Housing Fund to create a national First nation revolving loan fund. That program has to evolve. Adequate funding is required to support full-time housing and maintenance positions; a commitment and support from government on capacity building and skills development; housing management; maintenance; building code training; enforcement; construction; efficiency; support for community planning; implementation of strategic areas of building capacity and skills to achieve self-reliance; and housing in First Nation communities that require a multiple partnership approach — federal and provincial and private partnerships — in seeking innovative funding arrangements. Partnership enables parties to achieve a common goal through cooperative efforts.

Housing in First Nation communities requires all our help to achieve these goals. Partnerships will help to achieve these goals, providing financial supports and assistance to northern and remote First Nation communities to access clean, affordable and reliable energy.

AANDC programming, in terms of evaluation and accountability, does not build capacity within the First Nations. It has created a dependency that perpetuates poverty, poor health and social conditions that are catastrophic. The measurement should not be how many things we did or do for the money, but how we did the work with the First Nation to improve the quality of life for the First Nation peoples.

I thank you for this opportunity to provide the Chiefs of Ontario's perspectives on the First Nation housing crisis and hope you will consider our proposed strategic recommendations.

The Chair: Thank you for a very comprehensive presentation. I can see you put a lot of work into it. That's really appreciated.

Colleagues, we have Chief Shining Turtle's speaking notes available in English only, and we also have the notes from the other two presenters tonight. Would it be agreeable if these were distributed in English only? Is the committee agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you. Sorry, but they're being passed out after the fact. Hopefully they will be useful to you in questioning the witnesses.

consulter les Premières Nations et de les accommoder afin que le développement des ressources sur leurs territoires se fasse dans leur intérêt.

Il faudrait que les responsables du logement dans le marché destiné aux Premières Nations reprennent le Fonds pour les logements du marché destiné aux Premières Nations et créent un fonds national de crédits renouvelables destinés aux Premières Nations. Ce programme doit évoluer. Un financement adéquat est nécessaire pour soutenir les postes à temps plein dans les secteurs du logement et de l'entretien. Le gouvernement doit faire preuve de volonté et appuyer le renforcement des capacités et le perfectionnement des compétences; la gestion des logements, l'entretien; la formation sur le code du bâtiment et l'application de celui-ci; la construction, l'efficience, l'aide à la planification communautaire; la mise en œuvre d'éléments stratégiques du renforcement de la capacité et du perfectionnement des compétences afin d'atteindre l'autonomie; et le logement dans les communautés des Premières Nations qui ont besoin d'une approche axée sur des partenariats multiples — soit entre les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé — dans le but de conclure des accords de financement novateurs. Les partenariats permettent aux parties intéressées d'atteindre un objectif commun grâce à des efforts conjoints.

Pour atteindre tous ces objectifs liés au logement dans les communautés des Premières Nations, l'aide de tous est nécessaire. Les partenariats contribueront à l'atteinte de ces objectifs en aidant financièrement les Premières Nations du Nord et éloignées à avoir accès à de l'énergie propre, abordable et fiable.

Les programmes d'AADNC ne permettent pas de renforcer la capacité au sein des Premières Nations en ce qui a trait à l'évaluation et à la reddition de comptes. Ils ont plutôt créé une dépendance qui perpétue la pauvreté, un mauvais état de santé et des conditions sociales catastrophiques. On ne doit pas mesurer les progrès en fonction du nombre de choses que nous avons réalisées ou des fonds que nous y avons consacrés, mais en fonction des efforts que nous avons déployés pour améliorer la qualité de vie des peuples des Premières Nations.

Je vous remercie de m'avoir permis de présenter le point de vue de Chiefs of Ontario concernant la crise du logement dans les Premières Nations et j'espère que vous examinerez les recommandations stratégiques proposées.

Le président : Je vous remercie de votre présentation très complète. Je vois que vous y avez consacré beaucoup de travail. Je vous en suis très reconnaissant.

Chers collègues, les notes d'allocution du chef Shining Turtle ne sont accessibles qu'en anglais. Nous avons également celles des deux autres témoins de ce soir. Accepteriez-vous que les notes ne soient distribuées qu'en anglais? Le comité accepte-t-il?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci. Malheureusement, elles sont distribuées après la présentation. Espérons qu'elles vous seront utiles lorsque vous poserez des questions.

I would propose that we also hear from Ms. Banks and Mr. Maracle before we open it to questions. Is that agreeable?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We will circulate their notes as well. They are being passed out now.

Ms. Banks, would you proceed?

Tammy Juszczynski Banks, Capital Projects Coordinator, Curve Lake First Nation: Good evening. My name is Tammy Banks, I'm a member of Curve Lake First Nation and a capital projects and housing coordinator for Curve Lake. I'm honoured and would like to thank you for inviting me to speak about infrastructure and housing as it pertains to Curve Lake.

I would like to give a simple snapshot of issues that I see on my own First Nation. I would like to acknowledge respectfully the Algonquin territory that we are on. In no way do I want to speak for all First Nations, but instead I would like to simply relay my experience and challenges on my own First Nation. I think Chief Shining Turtle covered most of Ontario and the challenges that happen. I'm not an expert in that area. I just want to speak about Curve Lake and what challenges we face with infrastructure and housing.

Curve Lake is a small territory in southern Ontario with a population of approximately 2,177 members. Our on-reserve members reside in 300-plus households located throughout the First Nation. We are located on a peninsula and that alone has its own set of challenges.

We are off the beaten path, but really only about 20 minutes from an urban setting. I'm sure those that have watched the news over the past two years have heard the stories of the challenges that First Nations face with regard to housing. We are not much different. We have challenges to overcome in this area, but Curve Lake has great leadership, good governance and a smart, progressive membership. We are often used as an example of best practice methods.

As a member, I am proud of the housing programs we administer. We have a revolving loan fund for new housing and we are able to offer our members mortgages. We have a renovation fund for emergencies and utilize CMHC's section 95 program for some band-owned housing, and we also access section 10 ministerial loan guarantees for mortgages, and we recently joined the First Nations Market Housing Fund. To date we have not accessed it.

Je propose que nous entendions également les témoignages de Mme Banks et de M. Maracle avant de passer aux questions. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Nous ferons circuler leurs notes également. On est en train de les distribuer.

Mme Banks, voulez-vous commencer?

Tammy Juszczynski Banks, coordonnatrice des projets d'immobilisations, Première Nation de Curve Lake : Bonsoir. Je me nomme Tammy Banks, je fais partie de la Première Nation de Curve Lake et je suis coordonnatrice des projets d'immobilisations et immobiliers pour Curve Lake. Je suis honorée et j'aimerais vous remercier de m'avoir invitée à parler des infrastructures et du logement à Curve Lake.

Je vais présenter un simple aperçu des problèmes qui se posent dans ma Première Nation. J'aimerais reconnaître respectueusement le territoire algonquin sur lequel nous vivons. Je ne veux en aucun cas parler au nom de toutes les Premières Nations. Je veux plutôt parler de mon expérience et des défis à relever dans ma Première Nation. À mon avis, le chef Shining Turtle a abordé les problèmes propres à la plus grande partie de l'Ontario. Je ne suis pas une experte dans ce domaine. Je suis simplement quelqu'un qui veut parler de Curve Lake et des défis que nous avons à relever en matière d'infrastructure et de logement.

Curve Lake est une petite communauté du Sud de l'Ontario qui compte une population approximative de 2 177 membres. Nos membres vivant dans la réserve habitent dans 300 et quelque habitations situées sur le territoire de la Première Nation. Nous sommes situés sur une péninsule, ce qui constitue en soi une source de défis.

Nous sommes un peu à l'écart, mais néanmoins à moins d'une vingtaine de minutes d'un milieu urbain. Je suis convaincue que les personnes qui ont suivi l'actualité au cours des deux dernières années ont entendu parler des problèmes de logement qui touchent les Premières Nations. Nous n'échappons pas à cette réalité. Nous avons notre part de difficultés dans ce domaine, mais Curve Lake peut compter sur un leadership remarquable, une bonne gouvernance et des membres intelligents et avant-gardistes. Nous sommes souvent cités comme exemple pour nos méthodes reposant sur des pratiques exemplaires.

En tant que membre, je suis fière des programmes de logement que nous gérons. Nous avons un fonds de crédit renouvelable pour les nouvelles habitations et nous sommes en mesure d'offrir des hypothèques à nos membres. Nous avons également un fonds de rénovation pour les urgences et nous avons recours au programme de l'article 95 de la SCHL pour certaines maisons appartenant à la bande de même qu'au programme de garanties d'emprunt ministérielles de l'article 10. Enfin, nous avons récemment adhéré au Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations, mais nous ne nous sommes pas encore prévalus de ses services.

We offer these programs, but we are challenged due to our land base. We are quickly running out of land. Buying land off territory is easy; it is not so easy on the territory. We have purchased property surrounding the territory and have waited and worked for 11 years to have it added to the existing reserve through the lengthy Additions to Reserve process. We are diligently working with AANDC to expedite this process.

We have our challenges like every other Canadian First Nation. The Indian Act has set up a racist system where we are tenants of the Crown and treated differently than other Canadians based on our race. As a result of the act, we are funded mainly by AANDC. Funding formulas and caps on funding combined with no new money in capital and infrastructure is our barrier to having what all other Canadians take for granted. It is proportionally insufficient to meet our needs.

We compete for funding for major capital projects with other First Nations. AANDC says its goal is to ensure that people living on First Nation territories have access to basic infrastructure services at a level that is comparable to services other Canadians receive from provincial, territorial and municipal governments. We just want the same thing for our children that every other Canadian has.

Infrastructure is incidental to safe housing, good safe roads, clean drinking water and electrification and land use planning. These combined equate to safe homes for our children to grow in and a great base for successful economic endeavours.

Curve Lake is bordered by water, and our wells are under the direct influence of groundwater. This creates challenges as we do not have a treatment plant, and we struggle to ensure that we have clean, safe drinking water. Our overall water is rated at 6.8 through the federal rating system that was arrived at using a disputed method. We have our own data to support the high risk of continuing to patch an aging water system. We have a pumphouse that services some of our homes and is rated an 8 through a federal rating system. We have data to support that we are at risk and are continually on the cusp of declaring a state of emergency with water. We have spent $200,000 in the past two years keeping our pumphouse running and have been under a boil water advisory for 14 weeks in the last year, all while trucking water in. We are constantly lobbying to obtain funding for a water treatment plant. We are told that there is a priority ranking and that we do not rate high enough for funding. In the outside

Nous offrons ces programmes, mais nous sommes limités par notre assise territoriale. Nous commençons sérieusement à manquer de terrains. S'il est facile d'acheter des terres à l'extérieur du territoire, sur celui-ci, les choses se compliquent. Nous avons acheté des propriétés autour du territoire et avons attendu et fait des démarches pendant 11 ans pour les faire ajouter au territoire actuel de la réserve par l'entremise du très long processus d'ajout aux réserves. Nous travaillons activement avec le personnel d'AADNC afin d'accélérer le dossier.

Nous avons nos défis, comme toute autre Première Nation du Canada. La Loi sur les Indiens a établi un système raciste qui fait de nous des locataires des propriétés appartenant à la Couronne et dans le cadre duquel nous sommes traités différemment des autres Canadiens en raison de notre race. À cause de la loi, notre principal bailleur de fonds est AADNC. Les formules de financement et les plafonds de financement en vigueur, conjugués à l'absence de nouveaux investissements dans les immobilisations et les infrastructures, nous empêchent d'avoir ce que tous les autres Canadiens tiennent pour acquis. Proportionnellement, les fonds sont insuffisants pour répondre à nos besoins.

Nous sommes en concurrence avec les autres Premières Nations pour obtenir du financement pour les grands projets d'immobilisations. AADNC affirme que son objectif consiste à faire en sorte que les personnes qui vivent sur les territoires des Premières Nations aient accès à des services d'infrastructure de base dont la qualité est comparable à celle des services que les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales offrent aux autres Canadiens. Nous voulons simplement que nos enfants puissent bénéficier des mêmes avantages que tous les autres habitants du Canada.

Pour avoir des logements sûrs, de bonnes routes sécuritaires, de l'eau potable et de l'électricité ainsi que pour aménager le territoire, il faut obligatoirement des infrastructures. La combinaison de tous ces facteurs se traduit par des maisons sécuritaires pour nos enfants et des assises solides pour assurer la réussite de nos initiatives économiques.

La Première Nation Curve Lake est entourée d'eau et nos puits dépendent directement de la nappe phréatique. Cette situation pose des difficultés, puisque nous n'avons pas d'usine d'épuration d'eau et que nous devons nous démener pour assurer la qualité de notre approvisionnement en eau potable. De façon générale, notre eau obtient une cote de 6,8 selon un système d'évaluation fédéral qui repose sur une méthodologie douteuse. Les données que nous avons recueillies de notre côté confirment le risque élevé que représente le fait de constamment rafistoler un système d'approvisionnement en eau devenu vétuste. Nous avons une station de pompage qui alimente un certain nombre de maisons et qui a obtenu une cote de 8 selon le système d'évaluation fédéral. Nos données indiquent que nous courons des risques et que nous sommes constamment à la limite de devoir déclarer un état d'urgence pour ce qui est de notre approvisionnement en eau. Nous avons dépensé 200 000 $ au cours des deux dernières années

world, Canadian families are blessed to be able to turn on the tap and safely drink the water that comes out. It's not so in Curve Lake; it can't be trusted.

We wait and wonder what has to happen before we are afforded the rights equal to other Canadians to take our basic human rights seriously. Our capital assets are aging, and we are lucky to have a resourceful staff that keep them running despite or in spite of the O and M funding that we receive.

Capacity is lacking. Trained staff and succession planning are falling to the wayside. We have a patch-and-pray methodology, which I know Chief Shining Turtle spoke about.

We have a 20-year plan for infrastructure and major capital projects and a five-year community housing plan that is somewhat supported by government funding. The remaining funding comes from the ingenuity of the people of Curve Lake. We pull together to address problems and to troubleshoot issues on a day-to-day basis. We are underfunded. I can honestly say that infrastructure needs are not being met due to the current funding level.

We have a plan of subdivision and we address those plans. We have a great housing committee that is finding ways to fund that, but the biggest obstacle is funding the infrastructure to support the housing needs of our members.

I hope this sheds some light on Curve Lake and its challenges. I liaise with other First Nations on a daily basis. We share information and, at times, services. Curve Lake is not alone in its housing and infrastructure challenges. My goal is to support the teachings and to think of right now and seven generations to come that will benefit from solid, safe and equally funded infrastructure.

I respectfully submit that this committee make recommendations to support that goal and that we are treated equally. *Meegwetch.*

The Chair: Thank you very much.

afin d'assurer le fonctionnement de notre station de pompage et nous avons été sous le coup d'un avis d'ébullition de l'eau pendant 14 semaines au cours de la dernière année, période pendant laquelle nous avons dû faire venir de l'eau par camion. Nous sommes continuellement en train d'exercer des pressions pour obtenir du financement pour une usine d'épuration d'eau. On nous dit cependant que les besoins ont été classés par ordre de priorité et que nous ne sommes pas suffisamment hauts dans le classement pour avoir droit au financement. À l'extérieur des réserves, les familles canadiennes ont la chance de pouvoir avoir de l'eau potable simplement en ouvrant le robinet. Ce n'est pas le cas à Curve Lake; la qualité de notre eau n'est pas fiable.

Nous attendons, en nous demandant ce qui devra se produire pour que nous puissions enfin bénéficier des mêmes droits que les autres Canadiens et voir nos droits fondamentaux respectés. Nos installations sont vétustes. C'est une chance que nous puissions compter sur des employés débrouillards, qui réussissent à faire fonctionner les choses en dépit du financement, si on peut l'appeler ainsi, consacré au fonctionnement et à l'entretien.

Les compétences sont défaut. Les efforts de perfectionnement des employés et de planification de la relève sont abandonnés. Nous suivons la méthode « on rafistole et on se croise les doigts », comme l'a dit le chef Shining Turtle.

Nous disposons d'un plan de 20 ans axé sur l'infrastructure et les grands projets d'immobilisations, et d'un plan de 5 ans en matière de logement communautaire, qui bénéficie d'un certain financement gouvernemental. Les gens de Curve Lake doivent compter sur leur ingéniosité pour amasser le reste du financement requis. Nous unissons nos forces afin de régler les problèmes et les pépins qui surgissent au jour le jour. Le financement est insuffisant, je peux l'affirmer en toute honnêteté : le niveau de financement actuel ne permet pas de répondre aux besoins en matière d'infrastructure.

Nous avons un plan de lotissement. Nous y donnons suite, et notre excellent comité du logement veille à trouver des façons de financer ce projet. Toutefois, le principal obstacle consiste à financer l'infrastructure qui permettra de répondre aux besoins de nos membres en matière de logement.

J'espère que cela vous donne une idée de la région de Curve Lake et des défis auxquels elle fait face. J'ai des contacts quotidiens avec d'autres Premières Nations. Nous échangeons des renseignements et, à l'occasion, des services. Curve Lake n'est pas la seule à avoir grandement besoin d'infrastructures et de logements. J'ai pour objectif de soutenir nos enseignements et de voir à ce que la génération actuelle et les sept prochaines générations puissent bénéficier d'une infrastructure solide, sécuritaire, financée équitablement.

J'encourage respectueusement le comité à formuler des recommandations qui viendront appuyer cet objectif et faire en sorte que nous soyons traités équitablement. *Meegwetch.*

Le président : Je vous remercie.

Chris Maracle, as an individual: Thank you, senators, for the invitation to appear. My name is Chris Maracle. I'm a member of the Mohawks of the Bay of Quinte First Nation. I worked in my community for approximately 20 years — three years as a carpenter apprentice, 17 years as the director of Housing, Parks and Property Recreation.

About five or six years ago, I left the community and took a contract with Indian and Northern Affairs Canada as a consultant travelling Canada, promoting home ownership, energy efficiency, long-term planning, ultimately to have better outcomes in First Nation housing.

I have some recommendations or suggestions, and I should make it perfectly clear I'm not speaking on behalf of my chief and council, nor any other First Nation or any regional body.

That being said, I have some recommendations. With all due respect to other First Nations, I'm not appearing on anyone's behalf. I suggest that the whole issue of the treaty right to shelter should be addressed.

In my travels across the country, I see a lot of the First Nations leadership struggle with the question are they capitulating or dishonouring their forefathers by saying, "Yes, we are going to have to enter into debt financing and pay for our houses" when many First Nations believe there's a treaty right to shelter. Almost every First Nation believes that government has a fiduciary responsibility to assist First Nations.

The whole issue of land tenure options in support of home ownership on-reserve needs to be reviewed. If you're here in Ontario and you want to get a survey to build a home, it is a certain cost. If you want to go on-reserve, then you need a Canada land surveyor to put the pegs in the ground. Things like GPS, GIS information systems, and using new technologies to say yes, we have sufficient in parts of the country, as I understand; but on-reserve you have to have a Canada land survey to do that, and it's significantly more expensive. It's very time consuming, and at the same time we're promoting home ownership, it's going to cost you $30,000 to $35,000 to get a survey for a lot on a reserve.

We need to increase funding for housing infrastructure. A lot of people believe that the section 95 program is free housing and the government is investing this money. They are, but the First Nations are taking on that debt. To get a section 95 allocation where you can build 10 rental houses is like a lottery. The funding has been cut so bad that the First Nations are pitted against one

Chris Maracle, à titre personnel : Je vous remercie, sénateurs, de m'avoir invité à témoigner. Je m'appelle Chris Maracle et je suis membre de la Première Nation mohawk de la baie de Quinte. J'ai travaillé dans ma communauté pendant une vingtaine d'années, trois ans comme menuisier et 17 ans à titre de directeur du logement, des parcs et de l'entretien des propriétés.

Il y a cinq ou six ans, j'ai quitté la communauté pour accepter un contrat de consultant auprès d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Ma tâche : parcourir le Canada pour promouvoir l'accès à la propriété, l'efficacité énergétique et la planification à long terme, dans le but d'améliorer la situation du logement dans les Premières Nations.

Avant de formuler quelques suggestions et recommandations, je tiens à préciser que je parle en mon nom propre, et que je ne représente pas le chef de ma bande, ni le conseil de bande, une autre Première Nation ou quelque organisme régional que ce soit.

Cela étant dit, j'aurais quelques recommandations à vous présenter. Bien que je respecte les autres Premières Nations, je parle ici seulement en mon nom. Je crois qu'il faudrait résoudre la question du droit à l'habitation prévu par les traités.

Quand je sillonne le pays, je rencontre de nombreux dirigeants de Premières Nations aux prises avec ce défi, qui finissent par capituler et par déshonorer leurs ancêtres quand ils concluent que « oui, nous devrons obtenir un prêt et nous endetter pour payer nos maisons », alors que de nombreuses Premières Nations soutiennent que les traités prévoient un droit à l'habitation. Presque toutes les Premières Nations sont d'avis que le gouvernement a une responsabilité financière envers elles et doit les aider.

Il faut réexaminer la question des modes de propriété des terres à la lumière des besoins en matière d'accès à la propriété dans les réserves. Si vous êtes en Ontario et que vous demandez un arpentage dans le but de bâtir une maison, vous devrez payer des frais. Si le terrain se trouve dans une réserve, il faut qu'un arpenteur des terres du Canada vienne planter les jalons. Dans d'autres régions du pays, différentes méthodes peuvent suffire, par exemple le GPS, les systèmes d'information géographique ou des nouvelles technologies. Mais dans les réserves, il faut avoir recours à un arpenteur des terres du Canada, ce qui coûte très cher et prend beaucoup de temps. Par conséquent, alors que nous voulons encourager les gens à devenir propriétaires d'une maison, l'arpentage d'un lot dans une réserve coûte de 30 000 à 35 000 $.

Nous devons augmenter le financement pour les infrastructures liées au logement. Bien des gens pensent que le programme mis en œuvre aux termes de l'article 95 offre des logements gratuits, et que c'est le gouvernement qui investit cet argent. C'est le cas, mais les Premières Nations doivent rembourser cette dette. Obtenir un prêt aux termes de ce programme pour la construction de

another, and even the First Nations you know will pay that money back, it's still like a lottery to get approval to undertake to get that loan to build social housing.

I think we're all aware of the social costs to this country as a result of not having good social housing. Again, that all has to be reviewed. I believe the government has to support more initiatives such as Housing as a Business, which is a locally developed initiative here in Ontario. It's starting to take off across the country, where it is more so First Nation-driven in that we're promoting home ownership and apprenticeships in training and establishing housing as an economic driver and promoting the home ownership that is seen as a wealth and equity piece.

On that, I will go into supporting educational initiatives. In most first Nations in Canada, as First Nation people we don't see housing as a good investment. Home ownership is a wealth and equity piece.

As First Nations people, the poorest of the poor, we're missing out on that key fundamental piece as children, parents and leadership, knowing that home ownership is the key.

Again, we have to support that. We have to support initiatives, such as a few years back the CMHC came up with a great initiative called My Home is My Tipi, which was curricula designed for kindergarten through to grade 12. It teaches First Nations children where the future lies. A lot of us are dinosaurs and are not going to learn, but we can teach our children what it takes to respect their home and love their home. That curriculum takes kids from kindergarten through to grade 12 at various levels and teaches them the value of what housing means to a community and to family. It was designed by educators in Alberta, My Home is My Tipi, but money needs to be set aside so if every First Nation in Canada wanted to have that curriculum there should be money set aside so we can have My Home is My Tipi or My Home is My Long House. It has to be culturally appropriate whether you are in Haida Gwaii on the West Coast or on the East Coast, but that curriculum should be designed and culturally appropriate for that region; that should be supported.

Unfortunately, too often, the government goes in this direction, and we get some momentum going, and then they change and go a different direction. This stuff needs years to sustain itself — not saying we're going to develop an initiative, and a year or two later the money all dries up in implementing those initiatives within our communities.

As the senator stated earlier, we need a strong financial literacy piece in our communities, from children right on through. I cannot say enough about the paradigm shift that has to take place in our communities in educating our people about the value of

10 habitations locatives, c'est comme gagner à la loterie. Le financement a été tellement réduit que les Premières Nations se font concurrence. Même si les Premières Nations doivent rembourser cet argent, il n'en demeure pas moins qu'obtenir l'approbation nécessaire pour recevoir ce prêt afin de construire des logements sociaux, c'est comme gagner à la loterie.

Je crois que nous sommes tous conscients des coûts sociaux liés à la pénurie de bons logements sociaux. Encore une fois, il faut se pencher sur tout cela. Je crois que le gouvernement doit appuyer plus d'initiatives comme Housing as a Business, une initiative locale élaborée ici même, en Ontario. Elle commence à s'étendre ailleurs au pays, où elle est davantage axée sur les Premières Nations, afin de promouvoir l'accès à la propriété, et d'enseigner l'idée que le logement est un moteur économique, et que l'accès à la propriété est une forme de richesse et d'investissement.

Sur ce, je vais parler de l'appui pour les initiatives éducatives. Pour la plupart des Premières Nations au Canada, le logement n'est pas considéré comme un bon investissement. L'accès à la propriété est une forme de richesse et d'investissement.

Nous savons que, chez les Premières Nations, qui sont les plus démunis de la société, l'accès à la propriété est un principe essentiel qui n'est pas inculqué aux enfants, aux parents et aux dirigeants.

Encore une fois, nous devons appuyer des initiatives. Par exemple, il y a quelques années, la SCHL a proposé une excellente initiative appelée Ma maison est mon tipi, un programme conçu pour les élèves de la maternelle à la 12e année. Ces initiatives enseignent aux enfants des Premières Nations la voie de l'avenir. Bon nombre d'entre nous sont des dinosaures qui n'apprendront pas ce principe, mais nous pouvons enseigner aux enfants ce qu'il faut faire pour aimer son foyer et en prendre soin. Ce programme offert à des élèves de divers niveaux, de la maternelle à la 12e année, enseigne l'importance du logement pour la collectivité et la famille. Ce programme — Ma maison est mon tipi — a été élaboré par des éducateurs de l'Alberta, mais il faut engager des fonds pour que chaque Première Nation au Canada puisse mettre en place un programme de ce genre, qu'on l'appelle Ma maison est mon tipi ou Ma maison est ma longue maison. Qu'il soit mis en œuvre à Haida Gwaii, sur la côte Ouest, ou sur la côte Est, il faut adapter le programme à la culture régionale. Cette initiative devrait être appuyée.

Malheureusement, il arrive trop souvent que le gouvernement adopte une initiative et l'appuie pendant un certain temps, pour ensuite changer d'approche. Ce genre d'initiative nécessite des années avant d'être bien implantée. Il ne faut pas mettre en place une initiative pour ensuite décider, au bout d'une année ou deux, de ne plus financer sa mise en œuvre dans nos collectivités.

Comme le sénateur l'a dit plus tôt, nous devons mettre en place une bonne initiative de littératie financière pour tous les membres de nos collectivités, y compris les enfants. Je ne saurais trop insister sur la nécessité d'amorcer un changement dans nos

home ownership in particular, that it is a great investment. We need greater First Nation control regarding programing and policies, as has been stated.

In First Nations across Canada, there's a strong perception that decisions are all made in Ottawa, by a lot of people, with all due respect, who have never been to a First Nation, never lived in a First Nation or worked in a First Nation. There's a strong disconnect.

We need more and more incentives in support of home ownership. What's wrong with the notion of the poorest of the poor, people on social assistance, going right into home ownership? For the last 50 or 60 years, government with great intentions to their programs and departments have been trying to make a square peg fit into a round hole because First Nations people have never been tenants. Over the last century, 60 years, we're saying, "We're going to teach First Nations people how to become good tenants and then maybe they will be good homeowners." Why not become good homeowners right from the get-go instead of trying to frame us into being good tenants, which we never were, culturally?

We have to change the attitudes right from the top to the bottom. First Nations, government, top to bottom. When I say that, in the area of home ownership, during Canada's Economic Action Plan a few years ago one initiative was the conversion to home ownership. Any First Nation that said they would convert that house to home ownership, the federal government will give $25,000 as an incentive to fix that house up, turn it into private home ownership so it's no longer a liability for the First Nation; it is a liability of the person in it.

When it was all said and done, there was irregular take-up across the country and people came to the conclusion, "See, First Nations people weren't ready for home ownership."

The problem, based upon my travel to Western provinces, the First Nations never had the money in the first place to do those renovations of $25,000 to get it ready for home ownership; but the perception is First Nations were never ready for home ownership in the first place.

We need to do more long-term planning and long-term financial commitments so when we come up with these initiatives they're not here today, gone tomorrow. That's what First Nations also complain about. I do a lot of strategic planning for First Nations. They say, "What's the sense of planning?" You want to walk us through a 5-, 10-, 15-, 20-year plan, but the fact of the matter is we don't know if the federal government will provide money here today, here tomorrow.

We talk about apprenticeships, we talk about all these things, but they all require long-term planning.

collectivités afin d'enseigner à la population l'importance de l'accès à la propriété, et de lui faire prendre conscience qu'il s'agit d'un excellent investissement. Comme on l'a dit, il faut permettre aux Premières Nations d'exercer un plus grand contrôle sur les programmes et les politiques.

Chez les Premières Nations de l'ensemble du pays, les gens ont la nette impression que toutes les décisions sont prises à Ottawa, par un grand nombre de personnes qui — sauf votre respect — n'ont jamais mis les pieds dans une collectivité des Premières Nations et n'y ont jamais ni habité, ni travaillé. Il y a un fossé énorme qui les sépare des Premières Nations.

Nous devons offrir plus d'incitatifs pour l'accès à la propriété. Qu'y a-t-il de mal à ce que les plus démunis et les bénéficiaires de l'aide sociale accèdent à la propriété? Au cours des 50 ou 60 dernières années, le gouvernement et les ministères, tout bien intentionné qu'ils soient, ont tenté d'imposer des programmes mal adaptés aux Premières Nations, qui n'ont jamais été des locataires. Au cours du siècle dernier, pendant 60 ans, on a voulu enseigner aux Premières Nations comment devenir de bons locataires en supposant qu'ils allaient peut-être devenir ensuite de bons propriétaires. Pourquoi ne pas leur enseigner tout de suite comment être de bons propriétaires, au lieu d'essayer de les obliger à être de bons locataires, ce qui n'a jamais fait partie de leur culture?

Il faut changer les attitudes dans l'ensemble du gouvernement. Les Premières Nations, le gouvernement, ils doivent tous changer d'attitude. Il y a quelques années, une des initiatives du Plan d'action économique du Canada visait à encourager l'accession à la propriété. Toute Première Nation voulant passer au modèle de propriété foncière obtenait un incitatif de 25 000 $ du gouvernement pour rénover la propriété et la transformer en propriété individuelle, en prévision du transfert de responsabilité de la Première Nation au propriétaire.

Au bout du compte, la participation au programme était inégale, ce qui a amené les gens à dire : « Vous voyez, les Premières Nations ne sont pas prêtes à accéder à la propriété. »

Le problème, d'après ce que j'ai pu comprendre quand j'ai visité les provinces de l'Ouest, c'est que les Premières Nations n'avaient pas les moyens d'effectuer des rénovations de 25 000 $ en prévision de l'accession à la propriété, mais la perception, c'est qu'elles n'étaient pas prêtes à accéder à la propriété tout court.

Il faut établir un plan à plus long terme et effectuer des investissements à long terme afin de faire en sorte que de telles initiatives ne soient pas éphémères. C'est de ça dont se plaignent les Premières Nations. Je fais beaucoup de planification stratégique pour les Premières Nations. Ils me demandent pourquoi prendre la peine d'établir un plan sur 5, 10, 15 ou 20 ans quand on ne sait même pas combien d'argent le gouvernement fédéral nous accordera l'année prochaine.

Les programmes d'apprentissage et autres dont on entend parler nécessitent tous une planification à long terme.

Respectfully, with the whole issue of apprenticeships, you have to have a ratio of licensed carpenters or plumbers with First Nations people, but the reality in many First Nations is that you're not going to get a couple of licensed carpenters to offset having 10 or 12 apprentices. So we need a unique First Nations approach when it comes to training, apprenticeships, et cetera, and realize that we can't fit that mainstream model of ratios.

We need to do more work in the area of dream communities, getting all of our ducks in order where all federal departments and programs are working in conjunction with First Nations so that the training dollars are there, the dollars for the surveying are there and the dollars will all line up for incentives for home ownership. But it's really hard putting all the pieces of the puzzle together when the funding is always so wonky.

With that being said, in my travels in the last five years, there is a strong desire by First Nations to move forward. They're saying, "We want to move forward; how are we going to get there?" We need sustainable funding in multiple areas, and it has to be First Nation-controlled. It has to be First Nations people that say, "There's a pot of money; how are we going to deliver best on that" as opposed to someone in Ottawa saying, "You tap into the various pots and we set up the criteria." I believe that is it. Thank you.

The Chair: I'd like to thank you all very much for your thoughtful presentations, the stark facts that you have given us, the concrete examples you have provided and also the recommendations that you made, which is where we'll ultimately end up.

I would like to say before we turn to questions that the committee is hoping to visit remote communities in Ontario. We know we have to see with our eyes the problems you've described as well as hearing about them. We haven't gotten our travel plans confirmed yet, but it's certainly a priority to see remote communities in Ontario and also to look at places that are perhaps less disadvantaged as well. More about that in the future.

Also, before we start, I would like to tell my colleagues that in light of the extensive presentations, which I'm sure we all agree were very helpful, I have taken the liberty of excusing the government witnesses that were scheduled for tonight and asking them to return for our meeting on Tuesday. I took that decision because I want to have full opportunity for a dialogue. I trust that's agreeable. It was an executive decision. We have more time than might have been expected.

We will start with questions, and Senator Tannas, we'll start with you.

Senator Tannas: Thank you. I'm the first one.

The Chair: No, I want to ask one question first, just very quickly by way of background.

Sauf votre respect, dans le cadre des programmes d'apprentissage, il faut établir un ratio de charpentiers ou de plombiers agréés, mais la réalité, c'est que dans beaucoup de Premières Nations, il est impossible d'avoir quelques charpentiers agréés pour contrebalancer une dizaine d'apprentis. Il faut adopter une approche propre aux Premières Nations dans le dossier de la formation et de l'apprentissage et reconnaître que le modèle ordinaire de ratios ne fonctionne pas dans les Premières Nations.

Il faut faire plus de travail dans le domaine des communautés de rêve, prendre toutes les dispositions nécessaires pour que tous les ministères fédéraux et les programmes travaillent en conjonction avec les Premières Nations afin que les sommes suffisantes soient affectées à la formation, à l'arpentage et aux incitatifs visant à encourager l'accession à la propriété. Il n'est pas évident de tout organiser lorsque le financement est si inégal.

Cela dit, d'après mes interactions avec les Premières Nations de l'ensemble du pays ces cinq dernières années, je constate qu'elles désirent vraiment passer à l'étape suivante. Elles savent qu'elles veulent aller de l'avant, mais ne savent pas comment y arriver. Il faut assurer un financement prévisible dans de nombreux domaines, et les Premières Nations doivent avoir le dernier mot. Ce sont les Premières Nations qui devraient décider comment répartir les sommes qui leur sont consacrées, plutôt que de se faire imposer des critères par Ottawa. Je pense avoir tout dit. Merci.

Le président : Je tiens à remercier chacun d'entre vous de vos présentations réfléchies, des faits frappants que vous avez soumis, des exemples concrets que vous avez cités et des recommandations que vous avez formulées, et dont nous tiendrons certainement compte.

Avant de passer à la période des questions, je voulais dire que le comité espère visiter des collectivités de l'Ontario. Nous savons bien qu'il ne suffit pas d'entendre parler des problèmes que vous décrivez, que nous devons les voir de nos propres yeux. Notre itinéraire n'a pas encore été confirmé, mais nous voulons en priorité nous rendre dans les collectivités éloignées de l'Ontario ainsi que certaines des collectivités les plus désavantagées. Nous y reviendrons plus tard.

Avant de commencer, j'aimerais également faire savoir à mes collègues qu'à la lumière des longues présentations que nous avons entendues — et qui, vous en conviendrez, étaient très intéressantes — je me suis permis de demander aux témoins ministériels qui étaient censés comparaître ce soir de reporter leur témoignage à mardi. Si j'ai pris cette décision, c'était dans l'intérêt d'un dialogue approfondi. J'espère que personne n'y voit d'inconvénient. J'ai pris une décision exécutive. Nous avons plus de temps qu'on aurait pu le croire.

Cela dit, passons aux questions. Sénateur Tannas, la parole est à vous.

Le sénateur Tannas : Merci beaucoup. Je suis le premier.

Le président : En fait, non. J'aimerais poser une question de fond d'abord, très rapidement.

Chief Shining Turtle, you referred to a budget for a community of minor capital of $267,000. I wonder if you could share that with us.

Mr. Shining Turtle: I'm happy to.

The Chair: You can give that to the page. Can you tell us — I didn't quite get it — which community was that?

Mr. Shining Turtle: Whitefish River.

The Chair: That was your own community of Whitefish River?

Mr. Shining Turtle: Yes.

The Chair: I just wanted to get that background before we started. Senator Tannas, please.

Senator Tannas: Thank you, chair, and thank you very much, witnesses, for your candid comments.

I'd like to ask some quick bullet numbers from you, Chief Shining Turtle and also from Ms. Banks, with regard to your respective First Nations. This is really just so that we can get a sense of where things are today. There's no hidden point behind these questions, but if I could ask you for your candour, it would be helpful to me and to the other members of the committee to really understand some of the trends and where we are. You'll see what I mean in a minute.

There are, as I understand it, 1,200 people in Whitefish River and 2,700 at Curve Lake. How many houses are on the reserve in your First Nation, chief?

Mr. Shining Turtle: There are 180, more or less.

Senator Tannas: I'm wondering, what is the percentage today in the three categories of social housing, where people are in their houses and they're not paying any rent? What percentage would be rental housing where the occupants would be paying some kind of rent? And what percentage would be individual, privately owned, built it themselves, maintaining it, et cetera? Would you both be able to give us a rough idea? I appreciate it wouldn't be exact.

Mr. Shining Turtle: I'll give you some sense of that. I'm going to make a correction there; the social housing that they're not paying rent doesn't exist in my community. I don't know if it exists anywhere else. I know it doesn't exist in my community. Those doing social housing are paying rent.

What happens is you have Ontario Works, so there's an Ontario Works administrator and it comes right off the top for the shelter allowance. That goes against the shelter and the occupants in there. That's what we deem as social. That would amount to, oh, I'm going to say 80 per cent to 90 per cent of our homes, easily.

Senator Watt: So out of 180 homes?

Chef Shining Turtle, vous avez parlé d'un budget pour petits projets d'immobilisation de 267 000 $. J'aimerais que vous nous en parliez davantage.

M. Shining Turtle : Avec plaisir.

Le président : Vous pouvez le donner au page. Pouvez-vous nous dire — je n'ai pas très bien compris — de quelle collectivité il s'agit?

M. Shining Turtle : La Première Nation de Whitefish River.

Le président : C'est votre collectivité, Whitefish River?

M. Shining Turtle : C'est bien ça.

Le président : Je voulais simplement préciser le contexte avant de commencer. C'est à vous, sénateur Tannas.

Le sénateur Tannas : Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins de vos observations sincères.

J'aimerais obtenir quelques chiffres concernant vos Premières Nations respectives, chef Shining Turtle et Mme Banks. Nous pourrons ainsi nous faire une idée de la situation actuelle. Il n'y a pas de motifs cachés derrière ces questions, mais plus vous répondez franchement, plus les membres du comité pourront comprendre la situation ainsi que les tendances actuelles. Vous verrez ce que je veux dire dans un instant.

Si j'ai bien compris, il y a 1 200 personnes à Whitefish River et 2 700 à Curve Lake. Combien de maisons votre réserve compte-t-elle, chef?

M. Shining Turtle : À peu près 180.

Le sénateur Tannas : Je me demande quel pourcentage de gens, dans les trois catégories de logements sociaux, ne paient pas de loyer? Quel pourcentage de locataires paient un loyer, quel qu'il soit? Et quel pourcentage de gens détiennent une maison en propre, par exemple parce qu'ils l'ont eux-mêmes construite, en assurent l'entretien, et cetera? Pourriez-vous nous donner tous les deux une idée des chiffres? Je suis conscient qu'il s'agira d'approximations.

M. Shining Turtle : Je vais vous donner une idée de la situation. J'aimerais d'abord corriger un point, par contre : il n'y a personne dans ma communauté qui habite un logement social et qui ne paie aucun loyer. Je ne suis même pas sûr qu'il y en ait ailleurs non plus. En tout cas, dans ma communauté, il n'y en a pas. Ceux qui habitent dans un logement social paient un loyer.

En fait, c'est l'administrateur du programme Ontario au travail qui distribue les allocations-logement. Le montant versé est destiné autant au logement lui-même qu'à ses occupants. C'est ce qu'on appelle un logement social chez nous. Et je dirais qu'on parle d'environ 80 ou 90 p. 100 des maisons.

Le sénateur Watt : Donc, sur 180 maisons?

Mr. Shining Turtle: Yes. If the Ontario Works system collapses, so does my stack of cards in terms of housing. I know Ontario has had some debt problems recently; I just hope it doesn't get taken out of Ontario Works.

That's how we've been able to manage it. Most of it is social housing. All the CMHC housing, the ones we run under section 95, it's all social housing. There is a section 10 program, but we haven't had uptake on that because we don't have the cost drivers to be able to do it. Who's going to take on that debt and then say, "How am I going to pay it back?" and not sleep night after night because they can't pay their loan or mortgage?

We have the balance of which would be shared responsibility in housing, people that have opted to buy the housing unit. There's been more uptake in that over time. They're paying it down month by month and trying to get to the point where they can take it over, but the challenge then becomes, "How do I maintain it?"

There's a rust-out policy on every house. We all appreciate that. On First Nations, that rust-out policy might be steeper than what you might see in downtown Ottawa. Does that help?

Senator Tannas: It does. Would it be the same situation for you, Ms. Banks?

Ms. Juszczynski Banks: No. Curve Lake is a little bit different. We have approximately 977 people that live on-reserve, and we have 300 plus houses. We have 10 units that are deemed to be social housing units that we've obtained through section 95 funding. We have 108 mortgages.

We operate a revolving loan fund in Curve Lake, so we offer our members mortgages, and we feed it back into a revolving loan fund. We've managed to reach the goal of home ownership; it's thriving in Curve Lake.

Senator Tannas: Thank you.

The Chair: Just on that, what kind of payment would a mortgage typically be, or does it depend on income?

Ms. Juszczynski Banks: It does depend on income. So we qualify three people a year, and it is based on income, so it doesn't apply to people on social assistance. It doesn't really address that. It's a market-based housing approach that we have with the revolving loan fund.

M. Shining Turtle : Oui. Si les allocations d'Ontario au travail devaient cesser, je me retrouverais complètement désemparé au chapitre du logement. Je sais que le gouvernement de l'Ontario a éprouvé certains problèmes liés à la dette dernièrement. Espérons seulement qu'il n'ira pas chercher le manque à gagner dans Ontario au travail.

C'est comme ça que nous fonctionnons. Il s'agit pour la plupart de logements sociaux. Tout ce qui a trait à la SCHL et aux maisons que nous détenons en vertu de l'article 95, il s'agit exclusivement de logements sociaux. Il y a bien un programme en vertu de l'article 10, mais il n'est pas très populaire, surtout pour une question de coûts. C'est beau de s'endetter, mais encore faut-il avoir les moyens de rembourser sans s'empêcher de dormir la nuit.

Pour les autres maisons, la responsabilité est partagée : il s'agit par exemple de gens qui ont décidé d'acheter la maison qu'ils habitent. Cette option est de plus en plus populaire. Ceux qui s'en prévalent font des paiements mensuels jusqu'à ce qu'ils puissent devenir propriétaires. Hélas, c'est à partir de ce moment-là que se pose la question de l'entretien.

Toutes les maisons sont protégées par une politique d'entretien différé. C'est une bonne chose. Dans les communautés des Premières Nations, par contre, ces politiques sont souvent plus contraignantes qu'ici, au centre-ville d'Ottawa. J'espère que ma réponse vous a été utile.

Le sénateur Tannas : Oui. Diriez-vous que c'est la même chose chez vous, madame Banks?

Mme Juszczynski Banks : Non. La situation à Curve Lake est légèrement différente. Pour approximativement 977 personnes qui vivent dans la réserve, on compte plus de 300 maisons. Au total, 10 unités sont considérées comme du logement social, et nous avons pu les acquérir grâce aux fonds obtenus en vertu de l'article 95. On compte 108 hypothèques en tout et pour tout.

Curve Lake dispose d'un fonds de crédit renouvelable, ce qui nous permet d'offrir des prêts hypothécaires à nos membres. L'argent ainsi reçu retourne dans le fonds de crédit renouvelable. Nous avons même réussi à atteindre les cibles que nous nous étions fixées en matière de propriété. Les choses bougent à Curve Lake.

Le sénateur Tannas : Je vous remercie.

Le président : À ce propos, à combien s'élèvent en moyenne les paiements hypothécaires? Le montant varie-t-il en fonction des revenus?

Mme Juszczynski Banks : Effectivement. Nous octroyons un prêt à trois personnes par année, et comme le montant des paiements varie selon les revenus, ceux qui reçoivent de l'aide sociale ne sont pas admissibles. Ce n'est pas du tout la même chose. Notre approche est fondée sur les lois du marché, grâce au fonds de crédit renouvelable dont je parlais à l'instant.

We used to offer mortgages of $80,000. We weren't completing houses for that amount. Then we raised it to $100,000 and now we're at $130,000. At $130,000 we're barely completing the houses. We also have an interest rate on that. The average mortgage payment is about $666 a month, and for the new $130,000 I believe the rate is about $800 a month.

Senator Watt: Is that in the southern or northern part of your First Nation? You mentioned $666 and then you also said $800. Whereabouts is the location of that?

Ms. Juszczynski Banks: If you were mortgaged for $100,000, you would pay $666 per month; and if you were mortgaged for the $130,000, it's upwards of $800 per month. It's a sliding scale based on income.

Mr. Shining Turtle: With our CMHC program, section 95, we made an internal decision based on the income knowledge that we have in our community to not exceed a certain amount. I think we have four units that are at $500 a month. The rest are between $300 and $400. We've done an income test to know what they can afford so they can still buy food, clothing and pay their hydro and all the other things. That's the application we've made.

When you do that, it puts you in a certain sized unit. If you want to pay $10,000 a month, you get a bigger unit. It's what you can afford. We can't allow that to happen because they would default and we would end up paying. It's a delicate balance. There are a lot of things you have to consider when you set those rates you want to get back to pay off the units.

If there's mass default, it comes right out of the band. The agreements we sign with CMHC allow CMHC to reach right into that $267,000, which goes right there first. I worry every night about default because if I get a whole bunch of defaults and the bank wants to get paid, Indian Affairs is going to do it by taking the minor capital, then the social money, then the band support funding. That's all up in the air until those things are paid off.

Senator Watt: In other words, you get stuck with it?

Mr. Shining Turtle: Yes, the band is left holding the bag. You can't say they're out the door so you can bring somebody else in. It has to be paid; that's how it works.

Nous avons déjà consenti des prêts hypothécaires de 80 000 $. À ce prix-là, les maisons n'étaient pas achevées. Nous avons donc rehaussé la barre à 100 000 $, puis à 130 000 $. Et même à 130 000 $, on peut à peine achever les travaux. Nous chargeons aussi de l'intérêt. En moyenne, les versements hypothécaires s'élèvent à 666 $ par mois. Pour ceux qui obtiennent le nouveau montant de 130 000 $, je crois me rappeler que les versements sont d'environ 800 $ par mois.

Le sénateur Watt : Les maisons dont vous parlez sont-elles situées dans la partie sud ou nord de votre Première Nation? Vous avez parlé de 666 $, puis de 800 $. À quel endroit sont situées ces maisons?

Mme Juszczynski Banks : Les personnes qui ont contracté un emprunt hypothécaire de 100 000 $ ont des paiements mensuels de 666 $, tandis que, pour ceux qui ont contracté un emprunt de 130 000 $, le versement mensuel dépasse les 800 $. Tout dépend des revenus.

M. Shining Turtle : Grâce au programme de la SCHL en vertu de l'article 95, nous avons décidé à l'interne de ne pas dépasser un certain montant, parce que nous connaissons les revenus de nos gens. Sauf erreur, je crois que nous avons quatre unités à 500 $ par mois. Les autres varient de 300 à 400 $ par mois. Nous avons fait une enquête afin de savoir ce que les gens ont les moyens de se payer tout en réussissant à acheter de quoi manger et se vêtir et payer les factures d'électricité et autres. C'est le calcul que nous avons fait.

La taille des unités varie elle aussi. Les personnes qui sont prêtes à payer 10 000 $ par mois vont évidemment avoir accès à une unité plus grande. Tout est fonction de ce que les gens peuvent payer. On ne peut pas se permettre que les gens tombent en défaut de paiement, parce que c'est chez nous que la facture aboutirait. Il faut atteindre un délicat équilibre. Il y a beaucoup de choses à considérer quand on détermine les taux, parce qu'on veut que les gens remboursent ce qu'on leur prête.

Si la plupart des gens tombaient en défaut de paiement, c'est la bande qui devrait assumer les coûts. Les ententes que nous signons avec la SCHL permettent à cette dernière de piger directement dans les 267 000 $ du programme, qui est prioritaire. Je me demande tous les soirs si telle ou telle personne ne fera pas défaut, parce que si les défauts de paiement sont trop nombreux et que les banques réclament leur dû, Affaires indiennes va annuler le plan de petits projets d'immobilisations, l'argent pour les logements sociaux puis le soutien financier à la bande. C'est ce qui risque d'arriver si les gens ne remboursent pas.

Le sénateur Watt : Autrement dit, c'est vous qui devez payer?

M. Shining Turtle : Oui, c'est la bande qui doit payer la note. Même si les gens sont partis et ont été remplacés par d'autres, quelqu'un doit tout de même payer l'argent qui est dû. C'est comme cela que les choses fonctionnent.

The Chair: Ms. Banks, you indicated that you're moving towards home ownership. I take it people are willing to make these monthly mortgage payments?

Ms. Juszczynski Banks: They are.

The Chair: Could you outline how you made that work because it's not typical in every community, from what we've heard.

Ms. Juszczynski Banks: Definitely not. That's why I say that Curve Lake isn't representative of the rest of the First Nations. Some ingenuity has gone into it. Years ago they developed a revolving loan fund. There was a little bit of money put into it, and the members paid back the principal and interest to that fund so we could offer more mortgages. The old number, I believe, was $19,200. It has gone up $200 since the 1960s, apparently, but $19,800 doesn't cover the cost of building a house by any stretch of the imagination, so Curve Lake came up with new ideas for building them. That's where the revolving loan fund came from.

The mortgage amount that we offer is based on the Ontario construction consortium and what they say it takes to build a house in our area. Currently, because we're in southern Ontario, our costs are a bit lower. We have access to an urban area, which is Peterborough. The cost is about $125 per square foot. We're able to offer our members mortgages, so they can successfully complete a house. We're not building large houses but three-bedroom single-family homes.

Senator Watt: What about insurance? What do you do with the insurance on the infrastructure that you inherit as your responsibility?

Mr. Shining Turtle: For insurance in our community, we have a blanket policy to insure all our assets.

Senator Watt: That's covered by the community — by band council.

Mr. Shining Turtle: Yes.

Senator Watt: What about the municipal tax? How do you deal with municipal tax?

Mr. Shining Turtle: We have no municipal tax. The challenge we have with the insurance is that we insure the unit but not the contents.

Senator Watt: What do you insure?

Mr. Shining Turtle: We insure the unit, not the contents. We insure the shell for its cost, and that's built into the housing program. The contents are left up to the homeowner. In our community, it's mandatory to have content insurance. That's a tussle.

Le président : Madame Banks, vous avez indiqué que vous êtes en train de mettre en place un programme d'accession à la propriété. Est-ce que cela signifie que les gens sont prêts à faire des paiements hypothécaires mensuels?

Mme Juszczynski Banks : Oui, ils le sont.

Le président : Pourriez-vous nous dire comment vous y êtes parvenus parce que, d'après ce que nous avons entendu, cela ne se produit pas dans toutes les collectivités.

Mme Juszczynski Banks : Oui, c'est bien vrai. C'est pourquoi je dis que la Première Nation de Curve Lake n'est pas représentative du reste des Premières Nations. Nous avons dû faire preuve d'une certaine ingéniosité. Il y a des années, un fonds de crédit renouvelable a été mis sur pied. Un peu d'argent y a été investi, et les membres ont remboursé le capital et les intérêts afin que nous puissions offrir plus d'hypothèques. Je pense que le montant à l'époque était de 19 200 $. Il paraît qu'il a augmenté de 200 $ depuis les années 1960, mais une somme de 19 800 $ est loin de couvrir le coût de construction d'une maison. C'est pourquoi la Première Nation de Curve Lake a trouvé de nouveaux moyens d'en construire. C'est de cette façon qu'était né le fonds de crédit renouvelable.

Le prêt hypothécaire que nous offrons est fondé sur les estimations du consortium de construction quant aux coûts de construction d'une maison dans notre région. Actuellement, puisque nous sommes dans le Sud de l'Ontario, nos coûts sont un peu plus bas. Nous avons accès à une région urbaine, Peterborough. Le coût est d'approximativement 125 $ le pied carré. Nous sommes en mesure d'offrir des hypothèques à nos membres pour leur permettre de construire une maison. Nous ne construisons pas de grandes maisons, mais des maisons individuelles de trois chambres à coucher.

Le sénateur Watt : Qu'en est-il de l'assurance? Que faites-vous à propos de l'assurance sur les infrastructures dont vous héritez?

M. Shining Turtle : Nous souscrivons une police globale qui assure tous les biens de la communauté.

Le sénateur Watt : C'est la communauté, le conseil de bande, qui paie?

M. Shining Turtle : Oui.

Le sénateur Watt : Qu'en est-il des taxes municipales? Comment les gérez-vous?

M. Shining Turtle : Nous n'avons pas de taxes municipales. Voici le problème que nous avons en ce qui concerne les assurances : nous assurons le logement, mais pas ce qu'il contient.

Le sénateur Watt : Qu'assurez-vous?

M. Shining Turtle : Nous nous assurons le logement, mais pas ce qu'il contient. Nous assurons l'enveloppe au prix coûtant, c'est prévu dans le programme de logements. Mais c'est le propriétaire qui est responsable des biens à l'intérieur. Dans notre communauté, il est obligatoire d'assurer ces biens, et c'est source de conflits.

Senator Watt: Back to the point of the municipal taxes, I guess my area is slightly different in that we cover municipal taxes — water coming in, water going out. It usually ends up being very high. I understand you don't cover that, so you don't deal with the municipal taxes.

Mr. Shining Turtle: No.

Senator Watt: Who covers that? Does the federal government cover that?

Mr. Shining Turtle: That's a complicated question. In a nutshell, the government covers operation and maintenance to a maximum of 80 per cent of an asset. For a water plant it may be 80 per cent to 90 per cent of the asset. The remaining 10 per cent is left to the band to figure out. There's no equation on how to do that. It's left hanging there. They came up with this thing called a "user fee." It's applied in some cases and not in others. We have a user fee application for water. We have don't have a waste water system but we have septic systems. We pay a premium for the septic system, and we get a resource from the homeowner for the use of the water. Every situation is different.

Senator Watt: That's pretty well the same thing applied to your community.

Ms. Juszczynski Banks: Right. There is a user fee in relation to our water treatment plant; and that's the way it's supposed to work. We have environmental and other insurance on our assets held by the band: community centre, resource centre, church and band office. We cover all those. We also have insurance on our rentals. The lease states that renters must have content insurance. It's the same situation on our First Nation. It's a condition of the mortgage to maintain insurance on the asset.

Mr. Shining Turtle: If you're doing it like we do it under CMHC, CMHC has to have that insurance in place. They won't give you the money unless you have insurance on it. They have to see the certificate from your insurance carrier.

Senator Watt: What about the subsidy? Are there subsidies, aside from what you have mentioned, from the government?

Ms. Juszczynski Banks: Beyond CMHC, no.

Mr. Shining Turtle: No. If you find one, please let me know. I'd be very excited to get involved in that. Right now the answer is no.

Senator Watt: That's why I'm asking.

Le sénateur Watt : Revenons à la question des taxes municipales. Je suppose que c'est quelque peu différent dans ma région, parce que les taxes municipales visant les infrastructures liées à l'eau potable et aux eaux usées sont payées par la communauté, et il s'agit d'un montant d'ordinaire très élevé. Si je comprends bien, puisque vous n'assumez pas ces frais, il n'y a pas de taxes municipales.

M. Shining Turtle : Non.

Le sénateur Watt : Qui assume ces coûts? Le gouvernement fédéral?

M. Shining Turtle : C'est compliqué. En résumé, le gouvernement paie jusqu'à 80 p. 100 des frais d'exploitation et de maintenance d'une installation. En ce qui concerne les stations d'épuration des eaux, ce pourcentage peut passer de 80 à 90 p. 100. La bande doit trouver un moyen de payer les 10 p. 100 qui restent. Il n'existe aucune formule établie pour ce faire. C'est laissé en suspens. Ce qu'on appelle des « frais d'utilisation » ont été établis. Parfois des frais sont exigés, parfois non. Des frais d'utilisation sont demandés pour l'eau. Nous n'avons pas de système de traitement des eaux usées; nous avons plutôt un réseau de fosses septiques. Nous payons un montant X pour les fosses septiques, et chaque propriétaire contribue pour pouvoir utiliser l'eau. Chaque situation est différente.

Le sénateur Watt : Votre collectivité procède plus ou moins de la même façon.

Mme Juszczynski Banks : C'est exact. Il y a des frais d'utilisation en lien avec notre usine de traitement de l'eau; et c'est ainsi que c'est censé fonctionner. Nous avons assuré les actifs de notre bande — à savoir le centre communautaire, le centre des ressources, l'église et le bureau de la bande — contre les risques, notamment les risques environnementaux. Nous assurons tous ces actifs. Nous assurons également les actifs que nous louons à des tiers. Le bail stipule que les locataires doivent assurer leurs biens. C'est la même chose dans notre Première Nation. L'actif doit être assuré, c'est l'une des conditions liées à l'obtention de l'hypothèque.

M. Shining Turtle : Si, comme nous, vous faites affaire avec la SCHL, vous savez que cette dernière exige que l'actif soit assuré. Sans assurance, elle ne vous prête pas d'argent. Il faut lui fournir le certificat d'assurance.

Le sénateur Watt : Qu'en est-il des subventions? Le gouvernement accorde-t-il des subventions, outre celles que vous avez mentionnées?

Mme Juszczynski Banks : Outre la SCHL, non.

M. Shining Turtle : Non. Si vous en trouvez une, contactez-moi. J'en serais très heureux. Actuellement, la réponse est non.

Le sénateur Watt : C'est pour cette raison que je pose la question.

The Chair: You've given us the government funding on a sheet that we're passing around.

Mr. Shining Turtle: Yes.

The Chair: Okay.

Senator Meredith: Mr. Turtle, I am still in shock. We're in 2014. Some First Nations communities have made some progress and others are still basically dealing with improper infrastructure.

In your opinion as an engineer, why is it you talk about not having a road, not having electricity, not having sewage, and you talk about your First Nations are then expected to have proper housing? Why has there not been an urban plan, a housing plan or a proper infrastructure plan to ensure that there is sustainability of these homes once they are erected on First Nations? Talk to me about that, and then I'll ask about best practices and how you share them with other First Nations communities.

Mr. Shining Turtle: I'll give you a story. I was in a fly-in community. I was asked to fly in to Webequie. They had a waste management problem. I was the new guy on the block. They said, "Fly from Thunder Bay, go into this community and find out what's going on." Okay, so I'm the eager beaver and I jump on the plane and fly up to the community. As I'm going into Webequie, I notice that we're on a peninsula, a point that goes out, and they are surrounded by the major river up there, the Winisk, I believe. I'm driving into the community, and it's in March, so it's cold. I see the piles of garbage that are at the edge of the community. I go into the community and meet the maintenance manager. We start talking, and I said, "You've called us to help. There is a waste management issue."

The bands were really catalogued by Indian Affairs, so there is something called a Capital Asset Inventory System, CAIS. My memory is poor, but I remember that. So Indian Affairs catalogues all the assets on the reserve, and they keep tabs on them. I get my little CAIS form, like I gave you guys, and on there I see a landfill site funded by Indian Affairs. I'm talking to the manager, and he says, "Yeah, we have a landfill site." I said, "So, Charlie, what's the problem?" He said, "Well, do you want to come and see the problem?" I said, "Sure."

So the weather was warmer, it had warmed up, and we went to the landfill site. We went along and we stopped his vehicle and started walking. It was about a kilometre off the main road. We started walking and I started to notice things. I said, "I don't see a right of way per se, an allowance for a road." I see some trees that were cut down, and it looks like maybe a bulldozer might have gone through there. We go in, and I see the landfill site that has been constructed by the contractor. It's got a fence, and you see

Le président : Vous avez inscrit le financement alloué par le gouvernement sur la feuille que nous faisons circuler.

M. Shining Turtle : Oui.

Le président : D'accord.

Le sénateur Meredith : M. Turtle, je suis encore sous le choc. Nous sommes en 2014. Certaines collectivités des Premières Nations ont fait des progrès, alors que d'autres doivent toujours composer avec des infrastructures inadéquates.

Je sollicite votre avis, en tant qu'ingénieur. Elles n'ont pas de routes, pas d'électricité et pas de système de traitement des eaux usées, mais on s'attend à ce que les Premières Nations aient des logements convenables. Pourquoi les Premières Nations ne se sont-elles pas dotées d'un plan d'urbanisme, d'un plan de logement ou d'un bon plan d'infrastructure pour assurer la durabilité de ces logements après leur construction? J'aimerais avoir votre avis à ce sujet. Ensuite, je vous poserai une question concernant les pratiques exemplaires et comment vous les partagez avec d'autres collectivités des Premières Nations.

M. Shining Turtle : J'ai une anecdote à vous raconter. On m'a demandé d'aller à Webequie, un village accessible uniquement par avion. La population avait un problème de gestion des déchets. J'étais le petit nouveau. On m'a dit de prendre l'avion de Thunder Bay, et de me rendre au village pour savoir ce qui n'allait pas. Zélé, j'embarque à bord de l'avion pour me rendre à Webequie. Pendant l'approche, je remarque que le village est situé sur une péninsule, une pointe entourée par les eaux d'une grande rivière, la rivière Winisk, si je ne m'abuse. En arrivant, au volant de ma voiture, j'aperçois aux abords du village une énorme quantité de déchets. Nous sommes en mars, il fait donc froid. Je me rends dans le village pour rencontrer le directeur de l'entretien. Après avoir échangé quelques mots, je lui dis : « Vous nous avez demandé de l'aide pour un problème de gestion des déchets. »

Le ministère des Affaires indiennes a la manie de tout répertorier chez les bandes, ce qui a donné naissance à quelque chose qu'on appelle le Répertoire des biens immobiliers, le RBI. Je n'ai pas une très bonne mémoire, mais je me souviens de cela. Comme je le disais, le ministère des Affaires indiennes répertorie tous les biens sur la réserve, et il les a à l'œil. Je prends donc mon petit formulaire RBI, comme celui que je vous ai donné, et je constate qu'il y a un site d'enfouissement financé par le ministère des Affaires indiennes. Le directeur me dit : « Oui, nous avons un site d'enfouissement. » Ce à quoi je réponds : « Alors Charlie, quel est le problème? » Il me dit : « Voulez-vous voir le problème? » Je lui réponds : « Absolument. »

La température s'était adoucie, il faisait plus chaud, nous nous sommes donc rendu jusqu'au site d'enfouissement. Nous y sommes allés ensemble. Nous avons garé la voiture et avons commencé à marcher. Le site était situé à environ un kilomètre de la route. En marchant, j'ai commencé à remarquer certaines choses. J'ai dit : « Je ne vois pas d'emprise, de chemin de tolérance. » Il y avait des arbres qui avaient été abattus, comme si un bulldozer était passé par là. Une fois sur place, j'ai vu que le

the refuse there. They have a dig and bury concept, and there's some refuse lying around. Then I see a bulldozer parked off to the side, and it's sort of turned on its side, half sunk.

I don't know much about soil mechanics, even though I studied about four courses in engineering school on that. It's a difficult science. I started asking questions. I said, "What's with the bulldozer?" He says, "Oh, we have permafrost up here. Buddy left it there and he couldn't get it out." You're in a fly-in community. You can't find something else to pull out this bulldozer. It's going to sink. It just sat there.

Then I asked, "Do you mind telling me what's going on? You seem to be the best guy in the know." He said, "Yeah, Indian Affairs came and built the nice landfill site. They just didn't build the road. What happens once it gets warm over here, we can't take it up there anymore. That's the problem."

You tell me who's not doing the damn planning. We're being told we don't know how. We're the little red Indians of the forest, and the big white elephant over here is telling us, "No, we're going to go do this for you." I was pissed off. I'm getting pissed off now just thinking about that. I came back, wrote my report, handed it in, and it just kind of disappeared. They didn't have the road. Who doesn't see that? Then they say, "No, it's the Indians again, piling up their garbage." It's not that they're piling it up. They didn't want to do that. They just made do with what they could. They needed the road connected. It wasn't done. I saw much of that. It's all swept away now, though.

I walked into a community one time where they told me, "Franklin, go up and help this community." It was a brand new community. If you do a history of that community, they were distorted by the church, and they ran that community down, and Indian Affairs built them a brand new community. Hydro, they all came and built this brand new community. It's a beautiful peninsula. I went in there. They said, "Franklin, they've got problems with sewage up there. Go up and see what's going on. I think they need a new sewage truck." I fly up again. My hair's not as grey. I get up there and get talking to the maintenance guy. I said, "I hear your sewer truck is in trouble." "Yup. Come on over. I'll show it to you."

This peninsula, I'll again go back to soil mechanics. Clay. Pretty tricky stuff. We don't build septic systems on clay. I learned that in school. These were all built on clay. This subdivision gets built there and it's approved. I have to sign

contacteur avait construit la décharge. Il y a une clôture et des déchets. Les déchets étaient censés être enfouis, mais il y en avait tout autour. Puis, j'ai remarqué un bulldozer stationné sur un côté, il penchait d'un côté, à moitié enfoncé dans le sol.

Je sais peu de choses de la mécanique des sols, même si j'ai suivi environ quatre cours sur le sujet pendant mes études en génie. C'est une science difficile. J'ai commencé à poser des questions. J'ai demandé ce qui était arrivé au bulldozer. Le directeur m'a répondu : « Oh, nous sommes situés dans une zone de pergélisol. L'entrepreneur l'a laissé ici, car il ne peut pas le rapatrier. » Le village est accessible uniquement par avion. Il n'y a aucun moyen de sortir le bulldozer de là. Il est resté sur place, et il finira par s'enfoncer.

Je lui ai ensuite demandé s'il pouvait me dire ce qui se passait, car il semblait savoir ce qui se passait. Il m'a dit : « C'est vrai, le ministère des Affaires indiennes a construit un beau site d'enfouissement. Ils ont simplement omis de construire une route. Quand le temps se radoucit, on ne peut aller y porter les déchets. » Voilà le problème.

Dites-moi donc à qui l'on doit un pareil manque de planification. On nous dit que nous ne savons pas ce qu'il faut faire, car nous sommes de petits Peaux-Rouges de la forêt. Le gros éléphant blanc d'ici nous dit de ne pas bouger, qu'il va tout prendre en main. J'étais en colère. Rien que d'y penser me met en colère. Je suis revenu, j'ai rédigé et remis mon rapport. Il a disparu dans les limbes. Il n'y avait pas de route. Comment cela peut-il échapper à quelqu'un? On dit ensuite que ce sont les Indiens qui empilent leurs déchets. Ce n'est pas qu'ils veulent les empiler. Ce n'est pas ce qu'ils voulaient faire. Ils se sont simplement débrouillés comme ils l'ont pu. Il fallait créer un lien routier, mais cela n'avait pas été fait. J'ai vu beaucoup de situations de ce genre. C'est du passé maintenant.

Une fois, l'on m'a dit : « Franklin, il faudrait aller à ce village pour aider la communauté. » C'était un tout nouveau village. Si l'on remonte son histoire, on apprend que l'église a fait des ravages au sein de la population. Le ministère des Affaires indiennes leur a construit un nouveau village, avec le concours de la compagnie d'hydroélectricité et de tous les autres. La péninsule est magnifique. J'y suis allé. On m'a dit : Franklin, ils ont des problèmes d'égouts là-bas. Il faudrait aller voir ce qui se passe. Je crois qu'ils ont besoin d'un nouveau camion de transport des eaux usées. » J'ai repris l'avion. Je n'ai pas les cheveux gris. À mon arrivée, j'ai parlé à la personne qui s'occupe de l'entretien. Je lui ai dit : « Il paraît que votre camion de transport des eaux usées a un problème. » Il m'a dit : « En effet. Venez voir, je vais vous montrer. »

Je vais revenir à cette péninsule et à la mécanique des sols. Le sol est constitué d'argile, ce qui pose son lot de problèmes. En effet, on ne construit pas d'installations septiques sur de l'argile. C'est ce que j'ai appris à l'école. Or, tous ces systèmes ont été

that stupid piece of paper so Indian Affairs flows the money. Excuse me now, I'm getting warm here. I watch. This beautiful subdivision.

The guy goes and shows me. It's spring again. What happens to clay in the spring after the frost comes out? Ever walk around in boots in mud? He backed up the sewer truck to go clean out somebody's septic bed. The damn thing got stuck and he couldn't pull it out. Where is he going to get another vehicle that's going to pull out a sewer truck that's half full? You're in a remote, fly-in community. Nobody thought to put gravel on that road. It wasn't a sewer truck problem. Who's doing the planning? It wasn't that community. They were told how it was all going to be done for them. They're not planning to fail. That's what's going on.

Do you know what they ended up doing? I got a big blast from the women. Because of what the men did, they couldn't flush the toilets anymore. The women are saying, "Hey, look, I got to wash the kids and get them off to school." Do you know what the men did? They did something innovative. That year, they used something called — what was it. Instead of concrete holding tanks, they used reinforced fibre. That was really neat. It worked out really well because the guys could get a hammer, walk up to it, whack. Guess where the sewage ended up? All in the ditches. But they could flush the toilets. I got called up on a health issue up there. When we checked the ditches, what did we find? Backed up you know what. Kids were playing there. These were young children. I was sick to my stomach. And they were blamed for it.

Senator Meredith: What's the present situation like, Chief Shining Turtle?

Mr. Shining Turtle: It hasn't changed much because there's no control mechanism. It's cut and paste. What am I supposed to do with that $267,000? Build one house? And I'm supposed to say I'm doing a good job and the department is helping me out? That's not planning. We have very good plans. They're just not made sustainable. I just did a 20-year capital plan. I just approved it. I was just telling my colleague here. Beautiful plans. I sit with the council. "Oh, this is beautiful stuff, Frank. Look where we're going to grow over the next 20 years."

I said, "I want to show you numbers that really disturbed me. It's going to take $20 million, and do you know where 94 per cent of that money has to come from? Our pockets." I said, "I don't know where we're going to find it. Indian Affairs says that's all

construits sur de l'argile. On a approuvé la construction de ce quartier à cet endroit. J'ai dû signer ce document ridicule pour que le ministère des Affaires indiennes accorde de l'argent. Je vous prie de m'excuser si je m'emporte. C'est ce que je constate. C'est un très beau quartier.

Donc, cet homme me montre ce qui se passe à cet endroit. C'est le printemps. Que se passe-t-il au printemps lorsque le sol est constitué d'argile et qu'il y a dégel? Vous avez déjà marché dans la boue avec des bottes? Eh bien, cet homme recule son camion pour vider une fosse septique. Il reste pris et ne peut plus sortir de là. Où va-t-il trouver un autre véhicule qui pourra sortir son camion à moitié plein de ce bourbier? Je vous rappelle qu'il s'agit d'une collectivité éloignée accessible uniquement par avion. Personne n'a pensé à mettre du gravier sur cette route. Le problème, ce n'est pas le camion de vidange de fosses septiques. Qui s'est occupé de la planification? Ce ne sont pas les membres de la collectivité. On leur a expliqué comment on réaliserait ce projet pour eux. Ils n'avaient pas l'intention que ce soit un échec. C'est ça, la situation.

Savez-vous ce qu'ils ont fait au bout du compte? Je me suis fait enguirlander par les femmes, car personne ne pouvait plus tirer la chasse d'eau des toilettes à cause de ce que les hommes ont fait. Les femmes m'ont dit : « Écoutez, je dois laver les enfants et faire en sorte qu'ils puissent aller à l'école. » Vous savez ce que les hommes ont fait? Ils ont pris des mesures novatrices. Cette année, ils ont utilisé une chose appelée... quel est le nom déjà? Au lieu d'utiliser des réservoirs en béton, ils ont utilisé de la fibre renforcée. C'était une idée vraiment brillante. Ça a très bien fonctionné, car les hommes pouvaient prendre un marteau, l'utiliser pour frapper dessus et débloquer le tout. Devinez où ces eaux usées se sont retrouvées? Eh oui, dans les fossés. Par contre, ils pouvaient tirer la chasse d'eau. On m'a appelé pour que j'aille constater un problème de santé là-bas. Lorsque nous avons vérifié les fossés, qu'avons-nous constaté? Qu'ils étaient remplis de vous savez quoi. Les enfants jouaient là-dedans, de jeunes enfants. J'en avais mal au cœur. Et ce sont eux qui ont eu droit aux reproches.

Le sénateur Meredith : Décrivez-nous la situation actuelle, chef Shining Turtle?

M. Shining Turtle : Elle n'a pas tellement changé, parce qu'il n'y a aucun mécanisme de contrôle. C'est du copié-collé. Que suis-je censé faire avec ces 267 000 $? Bâtir une seule maison? Et je suis censé prétendre que le ministère m'appuie dans mon excellent travail? Ce n'est pas de la planification. Nous avons de très bons plans. Ils ne peuvent tout simplement pas durer. Je viens tout juste d'élaborer un plan d'immobilisation et de le faire approuver. J'en parlais justement à mes collègues ici présents. Ce sont de très bons plans. Au conseil, on m'a dit : « Oh, c'est merveilleux, Frank. Voilà comment nous allons progresser au cours des 20 prochaines années. »

J'ai répondu : « Je veux vous montrer des chiffres qui m'ont beaucoup dérangé. Vingt millions de dollars seront nécessaires. D'où proviendra 94 p. 100 de ce montant? De nos propres poches. J'ignore où nous trouverons cet argent. D'après le

non-core funding." That's their new language for saying, "We don't fund that stuff, Charlie. Pay for it yourself." The balance they will cover, $4.5 million, maybe, over 20 years. I can do the math. I'm not that stupid. I can figure that out. That's not a big investment. So forgive me if the department isn't making the investments I think they should be. They give you all the big numbers. I gave you guys a letter where they said, "Oh, we announced $155 million over 10 years for 633 First Nations to address your infrastructure." Divide it out. They keep telling me, "It's $155 million. Franklin, you should be happy. What's wrong with you? We're doing a good job." Not when I divide it out. And that's supposed to cover all those different things on there. I wrote to Joe Oliver. It's in a letter circulating. Read it. It's a tough letter, but read it. All these other areas. That's the problem. We have the beautiful plans. We have the ingenuity and the creativity. We don't have a partner that believes us. That's the bottom line.

ministère des Affaires indiennes, il s'agit de fonds non essentiels. » C'est leur nouvelle façon de dire : « On ne finance pas cela, Charlie. Trouve l'argent toi-même. » Le ministère couvrira peut-être le reste au cours des 20 prochaines années, à hauteur de 4,5 millions de dollars. Je sais calculer. Je ne suis pas stupide. J'y vois clair. Il ne s'agit pas là d'un investissement important. Pardonnez-moi, mais je considère que le ministère refuse de faire les investissements qui lui reviennent. Il fait l'annonce de gros investissements. Je vous ai montré une lettre où l'on dit : « Oh, nous prévoyons 155 millions de dollars sur 10 ans pour les infrastructures dans 633 Premières Nations. » Faites la division. Ils ne cessent de me dire : « C'est 155 millions de dollars, Franklin, vous devriez être content. Quel est ton problème? Nous faisons un excellent travail. » Pas si je divise le montant, qui est censé couvrir tous les différents éléments. J'ai écrit à Joe Oliver. J'ai fait circuler la lettre, que je vous invite à lire. Elle est dure, mais lisez-la quand même. Tous ces autres éléments. Nous avons des plans extraordinaires, de l'ingéniosité et de la créativité. En définitive, ce qui nous manque, c'est un partenaire qui croit en nous.

Senator Meredith: Thank you.

Mr. Shining Turtle: I'm sorry.

Senator Meredith: That's all right. I want your passion. As we go around and look at your communities, in this committee's report we want to basically state the facts, that things have got to change and they cannot be status quo.

It's important that we hear your frankness at these committee hearings so we can be accurate in reporting what witnesses come before us and state. Thank you for that.

Mr. Maracle, you talked about the First Nations movement away from housing as a treaty right and that government has to look at it. Can you clarify what you were trying to state there?

Mr. Maracle: I'm not suggesting First Nations do not have a treaty right to shelter. I'm just saying that in many First Nations there's a belief that there's a treaty right to shelter, so we're in a state of limbo. They're saying it's a federal responsibility, the federal government says it's part of our social conscience to provide dollars, and it is just back and forth. Something has to be done there, because many First Nations will not move forward until that's resolved.

We all believe there's a fiduciary responsibility, regardless. In my community we've always believed the federal government has a fiduciary responsibility.

Senator Meredith: Ms. Banks, you talked about the progress that you have made in terms of funding that's been created to allow for your communities to get mortgages. Have you shared any of this with other First Nations in terms of your successes? What has been their response to some things you have

Le sénateur Meredith : Merci.

M. Shining Turtle : Je suis désolé.

Le sénateur Meredith : Ça va. Votre passion est la bienvenue. Nous voulons que notre rapport d'étude sur vos collectivités donne l'heure juste et montre que les choses doivent changer.

Il est important que vous nous parliez franchement lors des audiences du comité pour que nous puissions relater avec justesse votre message. Je vous suis reconnaissant.

Monsieur Maracle, vous avez parlé de l'abandon, par les Premières Nations, de la perception du logement comme étant un droit conféré par les traités, et que le gouvernement doit se pencher là-dessus. Que voulez-vous dire au juste?

M. Maracle : Je ne suis pas en train de dire que les Premières Nations n'ont pas de droit au logement conféré par les traités. Je dis simplement que dans plusieurs Premières Nations, on estime que les traités confèrent un droit au logement. Nous sommes donc dans une impasse. Les Premières Nations soutiennent qu'il s'agit d'une responsabilité fédérale, le gouvernement fédéral soutient que c'est au nom de la conscience sociale qu'il verse des fonds, et ainsi de suite. Il faut faire quelque chose, car de nombreuses Premières Nations ne progresseront pas tant que cela ne sera pas résolu.

Quoi qu'il en soit, nous croyons tous qu'il y a une responsabilité fiduciaire. Dans ma collectivité, nous avons toujours estimé que le gouvernement fédéral a une responsabilité fiduciaire.

Le sénateur Meredith : Madame Banks, vous avez parlé des progrès que vous avez réalisés en créant un mode de financement permettant à vos collectivités d'obtenir des prêts hypothécaires. Avez-vous fait part de votre réussite aux autres Premières Nations? Quelle a été leur réaction à l'égard de ce que vous

accomplished in your community? We talk about the things that have gone wrong, but let's talk about some of the positive things as well in terms of moving forward. If you can elaborate for me, I would appreciate that.

Ms. Banks: Absolutely. We're always open to help other First Nations when they approach us to find out what is your best practice, what are you doing right? My chief and council have always supported my going to other First Nations to speak to them.

We have a great resource on our First Nation. Ken Jacobs from Housing as a Business, which we've talked about, is a member of Curve Lake. He goes around the country trying to help other First Nations with it. So we have a great asset in him and, like I said, we also have a great housing committee. Some of the older people on our housing committee started this program. I'm fairly new: I've only been with the First Nation for approximately five years. I've been in Aboriginal housing for many years, but I've only been in this position for the last five. It has evolved. We have great resources and we're always open to sharing those resources with other First Nations.

Senator Sibbeston: I'm curious to know just how many new houses you would have gotten in the last let's say five years? I appreciate your budget of $267,000. That doesn't include money for any housing, but do you get an amount of money from government to build a number of houses each year? What would that be?

Mr. Shining Turtle: That's completely changed. The CMHC program now, I think Mr. Jacobs spoke about this eloquently, is competing. For Whitefish River — and Curve Lake can speak for themselves and other communities — what has happened is if you improve you're penalized.

If you do well with your housing, then when you go through the priority matrix that CMHC does to see whether you are going to qualify, sorry: You're not going to make it. You're going to wait because we have other priorities in Pikangikum, in Cat Lake, in all these other First Nation communities. Every ranking you get from the Department of Indian Affairs, when it comes to infrastructure and housing, is a priority ranking. The ones doing really well are the ones that are maxed out.

Curve Lake can't get stuff, I can't get stuff. CMHC programming, we did really well, we built 80 homes in my community and had 100 people come home. Do you know what the last go-around was? Zero. I've got an 18-lot subdivision that's been sitting there empty for three damn years. I would love to be able to help families, but I can't get on the priority matrix because

avez accompli dans votre collectivité? Nous parlons de ce qui tourne mal, mais parlons un peu des éléments positifs et des prochaines étapes. Si vous pouviez développer votre idée, je vous en serais reconnaissant.

Mme Banks : Certainement. Nous sommes toujours disposés à aider les autres Premières Nations qui nous approchent pour savoir quelles sont nos meilleures pratiques, ce que nous faisons de mieux. Mon chef et mon conseil m'ont toujours incitée à communiquer avec les autres Premières Nations.

Nous pouvons compter sur une ressource inestimable. Ken Jacobs, de l'organisme Housing as a Business, dont nous avons déjà parlé, est membre de la Première Nation de Curve Lake. Il parcourt le pays pour essayer d'aider d'autres Premières Nations. Il est un atout précieux pour nous et, comme je l'ai déjà mentionné, nous avons un excellent comité du logement. Certains des membres les plus âgés du comité ont lancé ce programme. Moi, je suis arrivée assez récemment; je ne travaille avec la Première Nation que depuis cinq ans environ. Je travaille dans le domaine du logement des Premières Nations depuis de nombreuses années, mais dans ce poste-ci seulement depuis cinq ans. Les choses ont évolué. Nous avons de très bonnes ressources et nous sommes toujours disposés à en faire profiter d'autres Premières Nations.

Le sénateur Sibbeston : J'aimerais savoir combien de nouvelles maisons vous avez construites au cours, disons, des cinq dernières années. Je sais que vous avez un budget de 267 000 $, ce qui ne comprend aucune somme pour le logement comme tel. Recevez-vous de l'argent du gouvernement pour bâtir un certain nombre de maisons chaque année? Combien?

M. Shining Turtle : Tout cela a complètement changé. Le programme de la SCHL — et M. Jacobs en a parlé avec éloquence — crée de la concurrence. Pour Whitefish River, s'améliorer équivaut à se pénaliser. Je ne sais pas ce qu'il en est de Curve Lake et des autres.

Si vous améliorez votre situation relativement au logement, lorsque vous passez par le système de priorisation de la SCHL qui détermine qui est admissible, tant pis pour vous, vous ne vous qualifiez plus. Vous allez devoir attendre, parce qu'il y a d'autres priorités à Pikangikum, à Cat Lake et dans d'autres collectivités des Premières Nations. Chaque classement établi par le ministère des Affaires indiennes pour ce qui est de l'infrastructure et du logement est une affaire de priorités. Les Premières Nations qui ont de bons résultats s'excluent elles-mêmes du système.

Curve Lake ne peut rien obtenir, ma communauté non plus. Nous avons très bien fait au sens des programmes de la SCHL : nous avons construit 80 maisons et accueilli une centaine de personnes. Savez-vous ce que nous avons obtenu la dernière fois? Rien. J'ai un lotissement de 18 terrains qui sont vides depuis trois foutues années. Je voudrais bien être capable d'aider des familles,

we paved our road. I'm sorry I did that now. I should have burnt the thing down. I shouldn't have built the road. I should have gone to Webequie and followed their procedure.

That's what's wrong: You're penalized. It makes it tougher and tougher, so you're asked to do more creative things and you're not getting the support. We have great, creative ideas; we've seen Curve Lake stuff. Curve Lake's been known to us for decades.

Watch the geography; it's not that quick. You can't say that what works in downtown Ottawa is going to work in downtown Windsor. You will do folks in Windsor a disservice. I drive through here, man, your flowers are beautiful. I'll never grow one in my community, but because of this little place we have here, you guys can have all the flowers in the world and all the police you need. That's not going to be true in Windsor and it certainly isn't going to be true in Whitefish River.

Your economics are different. You've got the government here. Of course your city has got to look pretty. You just take it for granted now. When all the tulips come up, you guys will all be happy. You think there are tulips growing in my community? I can't afford tulips. Somebody is paying for that. Sure looks nice here. That's your economics, man. This government and these buildings here create such an economy for you guys, you can afford to have tulips and a guy manicuring and all these things going on. Do you think we can do that in northern Ontario? Hell, no. That's just the reality. It certainly isn't going to work anywhere else.

But because you have those government offices here and you have that economy, that's what applies. So you have an economic index there, then your structure is different. I just came out of three feet of snow. I came down here and it looks like you guys haven't had snow in two weeks. Well, look at the regional differences. You've got to factor that in. It's not that easy. Don't get pigeonholed by that.

Then look at your economics. I would love to have this place sitting in Whitefish River so I could draw on the economics of it, but it's not going to happen today. But it works for you, it works for Nepean and it works for everything else around you guys. You've learned to take it for granted. You're accustomed to it now. It's just the way it is.

But for the rest of us looking in, it isn't that way. We're the social outcasts that have to borrow under these social programs designed to fail. Sorry. Thank you.

mais je n'arrive pas à me classer assez haut dans le système de priorités parce que nous avons pavé notre route. Je regrette de l'avoir fait. J'aurais dû mettre le feu là-dedans. Je n'aurais pas dû construire cette route. J'aurais dû aller à Webequie et suivre leur façon de faire.

Voilà le problème : on est pénalisé. C'est de plus en plus difficile d'obtenir quoi que ce soit, alors il faut faire preuve de créativité, mais on ne reçoit aucune aide. Nous avons d'excellentes idées et nous avons vu ce qui se fait à Curve Lake. Nous suivons ce qu'ils font depuis des décennies.

Prenez la situation sous un angle géographique; ce n'est pas si simple. On ne peut pas affirmer que ce qui fonctionne au centre-ville d'Ottawa va aussi fonctionner à Windsor. Ça ne rendrait pas service aux gens de Windsor. J'ai traversé la ville en voiture, j'ai vu comme vous avez de belles fleurs ici. Je ne pourrai jamais faire pousser une seule fleur par chez moi, mais vous, grâce à ce petit endroit où nous nous trouvons actuellement, vous pouvez avoir toutes les fleurs que vous voulez et tous les policiers dont vous avez besoin. Mais ce n'est pas la même chose à Windsor, et ce n'est certainement pas la même chose à Whitefish River.

Votre économie est différente. C'est le siège du gouvernement, ici. Évidemment que votre ville doit être belle. Sauf que vous tenez tout ça pour acquis. Quand les tulipes vont fleurir, vous allez être tout contents. Vous pensez qu'il y a des tulipes qui poussent par chez moi? Bien trop cher. Il y a quelqu'un qui doit payer pour ça. C'est bien joli, par ici. Mais ça, c'est votre économie. Le gouvernement et le Parlement ont créé cette économie, et vous pouvez vous payer de belles tulipes et un jardinier pour en prendre soin et toutes les autres choses de ce genre. Pensez-vous qu'on peut se payer la même chose dans le nord de l'Ontario? Jamais de la vie. C'est ça, la réalité. Ça a beau fonctionner ici, ça ne marchera pas ailleurs.

Mais parce que les édifices du gouvernement sont ici et que vous vivez dans cette économie, c'est la situation. Votre structure est différente ici à cause de votre indice économique. D'où je viens, il y avait trois pieds de neige. J'arrive ici et on dirait qu'il n'a pas neigé depuis deux semaines. Il y a des différences régionales. Il faut en tenir compte. Ce n'est pas si facile. Il ne faut pas vivre avec des œillères.

Pensez à vos facteurs économiques. J'aimerais bien que l'édifice où nous nous trouvons soit situé à Whitefish River pour que nous puissions profiter des retombées économiques, mais ça, ce n'est pas pour aujourd'hui. Mais pour vous, pour les gens de Nepean et d'ailleurs aux alentours, ça fonctionne. Vous tenez tout ça pour acquis. Vous vous y êtes habitués. C'est comme ça, c'est tout.

Mais pour nous autres de l'extérieur, c'est différent. Nous sommes les exclus qui doivent emprunter en vertu de programmes sociaux conçus pour échouer. Désolé. Merci.

Senator Sibbeston: Ms. Banks, how many houses have you got in the last few years in your community?

Ms. Banks: In the last five years, we do three a year, so few years, we had twelve.

Senator Sibbeston: A number of years ago, the federal government established the First Nations Land Management Act, which is a means whereby First Nations can create lots and generally manage lands to allow houses to be built. Are you aware of that institution in Ontario? Does it exist anywhere that you are aware of? Is the program being used? It's the First Nations Land Management Act.

Mr. Shining Turtle: Yes, it's been peddled. It's been shared, right? I know in my community we looked at it, and there are too many residual pieces that you have to accept that make it workable. It's not as simple as it looks. You have to read through it carefully. Our lawyers, who advise on stuff like that routinely, just say, "Ah, be careful."

When we sign those contribution arrangements, our accountants and lawyers both say we shouldn't sign them. They're that damaging. If we don't sign them then I can't send the bus down the road to take our kids to school. That's kind of a challenge.

Some people have had good work with that First Nations Land Management Act, but we haven't. Thank you.

Mr. Maracle: I would suggest this committee look at time frames for First Nations to get into the First Nations Land Management Act. I understand it's not like, "There it is, take it." I understand there are a lot of potential hurdles involved. I would suggest you get more information from the First Nations perspective. Does the First Nation want to go that way? What are we looking at for a time frame?

Senator Sibbeston: Ms. Banks, have you any experience with that?

Ms. Banks: A little bit. Chief Shining Turtle spoke about the contribution agreement, and it's sort of being flowed through there. The program is out, but it's not my area of expertise. We have a lands manager who deals with that. It's fairly new to us. I don't have enough experience with it to speak to it.

Senator Raine: We know there are huge challenges with First Nations, and especially in the remote areas where there's no economy. How can people stay in those communities? If there isn't any economy, how do you keep a community together? I'm sure a lot of people who do well in school and go on wind up leaving the community and not coming home.

Le sénateur Sibbeston : Madame Banks, combien de maisons avez-vous bâties dans votre collectivité au cours des dernières années?

Mme Banks : Depuis cinq ans, nous en avons trois par année, donc disons une douzaine au cours des dernières années.

Le sénateur Sibbeston : Il y a quelques années, le gouvernement fédéral a promulgué la Loi sur la gestion des terres des premières nations, qui permet aux Premières Nations de créer des lotissements et de gérer leurs terres afin que des maisons puissent être construites. Connaissez-vous ce programme en Ontario? Savez-vous s'il existe, s'il est utilisé? Je parle de la Loi sur la gestion des terres des premières nations.

M. Shining Turtle : Oui, on a essayé de nous vendre ce système. On en a parlé, pas vrai? Je sais que, dans ma collectivité, nous l'avons examiné, mais il y a trop d'éléments résiduels qu'il faut accepter pour que ce soit vraiment viable. Ce n'est pas aussi simple que ça en a l'air. Il faut très bien lire les dispositions. Nos avocats, qui nous conseillent régulièrement sur des trucs de ce genre, nous disent de faire très attention.

Quand nous signons ces accords de contributions, nos comptables et nos avocats nous disent tous que nous ne devrions pas les signer. C'est dommageable à ce point-là. Sauf que si nous ne les signons pas je ne peux pas envoyer l'autobus chercher nos enfants pour les amener à l'école. C'est plutôt difficile comme situation.

Certaines nations ont réussi à bien utiliser la Loi sur la gestion des terres des premières nations, mais pas nous. Merci.

M. Maracle : Je recommanderais au comité d'envisager des échéanciers pour que les Premières Nations adhèrent à la Loi sur la gestion des terres des premières nations. Ce n'est pas aussi simple que dire : « Voilà, c'est ce que vous devez utiliser. » Il peut y avoir beaucoup d'obstacles à surmonter. Je vous recommande d'obtenir davantage de renseignements du point de vue des Premières Nations. Est-ce que telle ou telle Première Nation veut s'engager dans cette voie? À quoi pourrait ressembler l'échéancier?

Le sénateur Sibbeston : Madame Banks, avez-vous de l'expérience à cet égard?

Mme Banks : Un peu. Le chef Shining Turtle a parlé des accords de contributions, qui nous permettent de recevoir de l'argent, en quelque sorte. Le programme existe, mais ce n'est pas vraiment mon domaine. Nous avons un gestionnaire des terres qui s'occupe de cela. C'est assez nouveau pour nous. Je n'ai pas assez d'expérience dans le domaine pour en dire vraiment plus.

La sénatrice Raine : Nous savons que les Premières Nations ont des défis immenses à relever, surtout dans les régions éloignées où il n'y a pas d'économie à proprement parler. Comment les habitants peuvent-ils rester dans ces localités? Comment garder une communauté ensemble s'il n'y a pas d'économie? Je suis sûre qu'il y a beaucoup de gens qui réussissent bien à l'école et qui finissent par partir pour de bon.

So how do you keep the links and how does a community stay a community in those situations? Is the answer to build more houses so they can come home and not be part of an economy, or is there somehow a way to have housing for the people — the core people who want to stay in the community — and places where people can come and visit and be part of it?

Do the people who leave your community get housing support when they go to wherever their job or their career takes them? How does that work?

There are problems there also for people who leave the communities and go to the cities or wherever they go. Have you seen any examples of communities that can keep their roots where they are and still have people be able to fulfill their dreams and their expectations?

I would like to address that to Mr. Maracle, because you have seen a lot of communities, and I'm sure you are seeing this kind of situation.

Mr. Maracle: It is very tough. When I was under Indian Affairs, I travelled the country and went to communities. You are doing an environmental scan the second you hit Saskatoon and drive to that community, or you get into Port Hardy; you start doing an environmental scan when you go to the community. You get there and, wow, there are no jobs. If you're in northern B.C. and you look at the salmon industry getting hit — logging, the pine beetles. The First Nations — there's no economies, and it is really tough in a lot of these communities to sustain themselves.

We have to take a different approach and say, "Okay, how do we create self-sustaining communities of 100 to 200 people?" Micro-infrastructure?

I come from the Mohawks of Bay of Quinte. We were farmers at one time. We sustained ourselves. Before I left the band, I was tasked with developing a 20-year strategy so that every household in the community had home ownership. We are already at 90 per cent. The political fantasy from above said, "I want everybody to want a home." The major challenges were public transportation and the high cost of food and energy. They prevent a lot of families from home ownership, no matter how bad they want it.

In remote communities, we have greenhouses, orchards, or whatever, but we really have to take that "back to the woods" approach with the bulk of our communities as opposed to leaving the communities. They've lived there since time immemorial in those communities. Where will they go? The cities, where you are number 3,000 on the waiting list for a house?

And racism exists in this country. I found that out. I did some work for Habitat for Humanity to get into First Nations. Racism is alive and well in this country — from employers to bankers to bureaucrats to their neighbours on the other side of the reserve. It

Comment faites-vous pour maintenir les liens et garder la communauté vivante dans de telles situations? La réponse est-elle de construire plus de maisons pour que ces gens reviennent même s'il n'y a pas d'économie, ou existe-t-il une façon de loger les gens — le noyau qui veut rester — tout en ayant de la place pour ceux qui voudraient venir en visite et faire partie de la communauté?

Est-ce que les membres de votre communauté qui partent reçoivent de l'aide pour se loger lorsqu'ils s'en vont là où leur travail ou leur carrière les mène? Comment est-ce que cela fonctionne?

Ceux qui quittent leur région pour aller en ville ou peu importe où ont aussi des problèmes. Avez-vous vu des exemples de communautés qui gardent leurs racines dans leur région sans que leurs membres soient limités dans leur capacité de réaliser leurs rêves et d'atteindre leur potentiel?

J'aimerais que vous répondiez à cette question, monsieur Maracle, parce vous avez connu beaucoup de communautés. Je suis sûre que vous avez vu ce genre de situation.

M. Maracle : C'est très difficile. Quand je travaillais pour Affaires indiennes, je sillonnais le pays et je visitais des localités. Dès qu'on arrive à Saskatoon et qu'on se rend sur place, on fait instantanément une lecture du milieu. Même chose à Port Hardy; dès qu'on met les pieds dans une collectivité, on fait une lecture du milieu. On arrive et on voit tout de suite qu'il n'y a pas d'emplois. Dans le nord de la Colombie-Britannique, c'est l'industrie du saumon qui est en crise, ou encore la foresterie, avec les insectes ravageurs. Les Premières Nations n'ont pas d'économie. C'est très difficile pour bon nombre d'entre elles de subvenir à leurs besoins.

Il faut changer d'approche et se demander comment créer des collectivités autosuffisantes de 100 ou 200 personnes. La micro-infrastructure?

J'appartiens à la bande des Mohawks de la baie de Quinte. À une époque, nous étions des agriculteurs. Nous étions autosuffisants. Avant que je quitte la bande, on m'a chargé de mettre au point une stratégie sur 20 ans pour que chaque famille devienne propriétaire de sa maison. Nous sommes déjà à 90 p. 100. L'idéal politique venu d'en haut, c'est que chaque personne ait sa maison. Sauf que les gros obstacles que sont les transports en commun et les coûts élevés de la nourriture et de l'énergie empêchent bien des familles de devenir propriétaires, même si elles le souhaitaient ardemment.

Les communautés éloignées sont pourvues de serres et de vergers, par exemple, mais ce qu'il faudrait dans la plupart des cas, c'est que les gens fassent un « retour aux sources » au lieu de quitter l'endroit où ils vivent. Ils habitent dans ces communautés depuis des temps immémoriaux. Où iront-ils? Dans les villes, pour être le numéro 3 000 sur une liste d'attente pour un logement?

C'est sans compter le racisme qui sévit au pays. Je l'ai constaté. J'ai travaillé un peu pour Habitat pour l'humanité auprès des Premières Nations. Le racisme est bien vivant au Canada; on le voit chez des employeurs, des banquiers, des fonctionnaires et

is alive and well, and that compounds the problem. That has to be addressed. I know it is a much bigger item, but it is part of the problem when it comes to housing.

Mr. Shining Turtle: I would like to respond.

Senator Raine: If you don't mind, Chief Shining Turtle, I wanted to ask you something specifically. When you mentioned a little bit of background and history, you talked about the 1960s when they had a program for housing on reserves. What did they have before that? If you went back even further, was there anything? Maybe you could give me your perspective.

Mr. Shining Turtle: I'm not qualified to talk about that. I don't have any history beyond — I don't know what it looked like.

Senator Raine: Before there were government programs, how did people get shelter?

Senator Dyck: A sod house.

Senator Watt: Tent or sod house.

Mr. Shining Turtle: There's a government policy to assimilate First Nations. That's what it is. It started with education, right? When you educated our community, they brought everybody to one village site and said, "Wait a minute. We better put infrastructure here. We have to put a school." That's where it all started.

That is still the policy today right now in 2014. That widening scar is still there. And that's what it is: Bring them in and assimilate them to be in the town or village and to be dependent on a system, where they were independent before.

Prior to 1960, most of our people were independent; they were out doing what they needed to do to survive. And then somebody came in and said, "No, we got to educate them there Indians, right? We got to put them in a residential school, and we also got to get the spiritual practice out of them."

There's my name. I don't know what a Franklin is, but my Indian name — who I am — is Shining Turtle. I'm not ashamed of that, and I don't care if you don't understand it. That's the fact of who I am. That's an identity shift.

I want to talk to you about something you said about leaving home. I talked to my son this morning. He's seven years old. I was driving here and he said, "Dad, what's my community like?" I said, "There's 400 people in our little community that are living there right now. Pretty much, you know most of them." And then I looked at him and I said, "You know something? They all know you, because they care about you." He said, "Dad, I love my home. I will never leave here. I'm going to get an education someday but I'm also going to come home."

certaines personnes qui habitent dans les environs des réserves. Le racisme est bien présent, ce qui exacerbe le problème. Il faut s'y attaquer. Je suis conscient que c'est un enjeu beaucoup plus vaste, mais il fait partie du problème de logement.

M. Shining Turtle : Je voudrais réagir.

La sénatrice Raine : Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, chef Shining Turtle, je voudrais vous poser une question précise. Lorsque vous avez fait votre survol historique, vous avez fait allusion à un programme mis en œuvre dans les années 1960 concernant le logement dans les réserves. Qu'y avait-il auparavant? Existait-il quelque chose avant cette époque? Je vous saurais gré de nous donner votre point de vue.

M. Shining Turtle : Je ne suis pas à même de vous répondre. Je n'ai pas d'information sur ce qui se passait avant. J'ignore ce qu'il en était.

La sénatrice Raine : Avant l'application de programmes gouvernementaux, que faisaient les gens pour se loger?

La sénatrice Dyck : Une hutte de terre.

Le sénateur Watt : Une tente ou une hutte de terre.

M. Shining Turtle : Il y a une politique gouvernementale qui vise l'assimilation des Premières Nations. C'est évident. Ça a commencé par l'éducation, n'est-ce pas? Quand les autorités ont voulu éduquer les gens de notre communauté, elles ont amené tout le monde dans un village et se sont dit : « Voyons voir. Il faudrait construire des infrastructures ici. Il faut mettre une école. » C'est comme ça que tout a commencé.

La politique est encore en vigueur en 2014. La cicatrice se creuse sans cesse. C'est simple : qu'on les amène ici, dans tel village, pour les assimiler et les rendre dépendants du système, eux qui étaient indépendants avant.

Avant les années 1960, la plupart de nos gens étaient indépendants. Ils se débrouillaient pour survivre. Puis, quelqu'un est arrivé, qui s'est dit : « Il faut éduquer ces Indiens-là, les mettre dans un pensionnat, tuer leurs pratiques spirituelles. »

J'ai un nom. Je ne sais pas ce qu'est un Franklin, mais mon nom indien, — qui me définit — c'est Shining Turtle. Je n'ai pas honte de ça et je me fiche que vous ne compreniez pas. C'est la personne que je suis. C'est un changement d'identité.

Je veux revenir sur une chose que vous avez dite à propos du fait de quitter sa communauté. Je parlais avec mon fils ce matin. Il a sept ans. J'étais en train de conduire pour venir ici et il m'a dit : « Papa, à quoi ressemble ma communauté? » Je lui ai répondu : « À l'heure actuelle, il y a 400 personnes qui vivent dans notre petite communauté. Tu les connais presque toutes. » Je l'ai regardé et lui ai dit : « Tu sais quoi? Tout le monde te connaît parce tout le monde se soucie de toi. » Et lui de répondre : « Papa, je l'aime, mon chez-nous. Je ne partirai jamais. Je vais faire des études plus tard, mais je vais revenir chez nous. »

Many of my people have gone on. We have lawyers, doctors, dentists and a bunch of people who have gone on and done really well. It's the same with me. I worked somewhere else. I came home. I came home to help. I came home to row the boat. It is my turn. You know why? Because somebody did it for me. My chief did it for me, and his dad did it for him. There's a lineage there that goes longer than the history of Canada. That's a reality.

We're not all Canadians. We're Anishnawbek. We have the treaty of 1850. I can go back to 1836. That's why we're there. It's not going to disappear because we're having an identity crisis about infrastructure.

Senator Raine: Probably the reality is that if you as First Nations can decide what the plan is, it would work, because you are planning for the future. You're not going to forget to put a road in; you're not going to forget to do those things because you are there.

Mr. Shining Turtle: Yes, we live it every day. You live driving to work every day. You know this better than I do. What if I told you from my community, "No, you drive left, you turn right," just as they're going along. That's what it's like. I know; I have been doing it for 13 years as the chief. That's exactly what it's like: Indian Affairs says, "You turn here now. Now you turn this way, sign this paper, fill out this form, you get this accounting piece and you do this." That's it every day.

I will start tomorrow. You start to turn left and you go over here and I don't want you to do this — I want you to do that. That's the same thing. You are going to run into an accident. Somebody is going to get hurt. You're going to ask me what happened, and I'm going to say, "Geez, I didn't know. We'll try and fix it the next time I phone you." Sorry.

Mr. Maracle: You mention about First Nations knowing the way. I will give you an example. Back in the late 1960s or 1970-71, chief and council in my Mohawk community said, "We will take this minor capital that Indian Affairs gives us for housing, and we will lend it to community members," which are revolving loans, "and they will pay it back so the interest and jobs stay in the community. We set the policy and criteria for who will access those loans."

Indian Affairs said we can't do that. It's grant money. It's subsidy. It has to go out — give somebody at that time $10,000 and let them build half a house, about 400 square feet. And the chief and council said, "No. When the money comes from the federal government to this community, we will do what we see is best for our community, and we are going to lend this money out."

Beaucoup de membres de notre communauté sont partis. Ils sont devenus avocats, médecins, dentistes. Bon nombre sont partis et ont très bien réussi. Même chose pour moi. J'ai déjà travaillé ailleurs, mais je suis revenu. Je suis revenu chez moi pour aider, pour mettre la main à la pâte. C'est mon tour. Vous savez pourquoi? Parce que d'autres l'ont fait avant moi. Mon chef l'a fait, et son père avant lui. Il existe une filiation plus vieille que l'histoire du Canada. C'est la réalité.

Nous ne sommes pas tous Canadiens. Nous sommes Anishnawbek. Nous avons signé un traité en 1850. Je peux remonter jusqu'en 1836. C'est pour cela que nous sommes là. Cet état de choses ne va pas changer à cause d'une crise d'identité au sujet de l'infrastructure.

La sénatrice Raine : Sans doute que si vous, comme Première Nation, pouviez prendre les décisions, cela fonctionnerait, parce que vous planifieriez en fonction de l'avenir. Vous n'oublieriez pas de construire une route à tel ou tel endroit. Vous n'omettriez pas ce genre de choses, parce que vous êtes sur place.

M. Shining Turtle : En effet, nous sommes là au quotidien. Pour votre part, vous prenez votre voiture tous les jours pour venir travailler. Vous connaissez le chemin mieux que moi. Et si, à partir de chez moi, je vous disais d'aller à gauche, de tourner à droite? C'est ce que le gouvernement fait. Je le sais; je suis chef depuis 13 ans. C'est exactement ainsi que ça se passe. Affaires indiennes vous dit : « Tournez ici. Allez par là. Signez ce papier. Remplissez ce formulaire. Produisez tel document comptable. Faites ceci. » C'est notre réalité quotidienne.

Demain, je vais me mettre à vous dire de tourner à gauche et d'aller dans telle direction. Je vous interdirai de faire ceci et vous imposerai telle autre chose. Voilà. Vous aurez assurément un accident et quelqu'un sera blessé. Vous allez ensuite me réclamer des explications et je répondrai : « Ma foi, je ne sais pas. Nous essaierons de régler le problème la prochaine fois que je vous téléphonerai. » Désolé.

M. Maracle : Vous avez dit que les Premières Nations savaient quoi faire. Permettez-moi de vous donner un exemple. À la fin des années 1960 ou en 1970-1971, le chef et le conseil de ma communauté mohawk ont eu l'idée de prendre la somme allouée par Affaires indiennes pour les petits projets d'immobilisations en matière de logement et de la prêter aux membres de la communauté. Il s'agissait de crédit renouvelable. Ils se sont dit que les gens rembourseraient et que les intérêts et les emplois resteraient dans la communauté. Ils voulaient élaborer la politique et les critères d'accès aux prêts.

Affaires indiennes a refusé. C'était une subvention et il fallait dépenser l'argent, par exemple verser 10 000 $ à quelqu'un pour qu'il construise la moitié d'une maison d'environ 400 pieds carrés. Le chef et le conseil ont dit : « Non. Quand le gouvernement fédéral nous aura versé l'argent, nous ferons ce qui est le mieux, à notre avis, pour notre population. Nous allons offrir des prêts. »

I understand that the federal government backed away, and that initial $75,000 we had back then now has resulted in the Mohawk housing program — about $22 million in the mortgage portfolio, solely owned by the community. We built about $20 million worth of rental stock. Now we have a $40-million portfolio, solely owned by the First Nation, so we decide what the houses look like. We decide what the rents and mortgages will be. We decide who will live in those houses.

Then five years ago, the federal government said, "Chris, we want you to travel the country promoting revolving loans." My community back in 1970-71 was told by federal government we can't do that.

So we know best.

Senator Raine: This is the same as what you did in Curve Lake — exactly the same situation where you had the revolving loans.

Ms. Banks: Yes.

Senator Raine: We really need to look at that as part of —

The Chair: I'm sure we will see communities where —

Mr. Shining Turtle: The other part of that is if they didn't apply it there and didn't stick, it might have stuck in my community. If an Indian Affairs agent had come over there and said, "You can't do that," our council would have said, "Okay, we won't do it."

You have a whole bunch of workers, and they're not singing from the same song sheet, so across the board, they were able to do that down in Mohawks of the Bay of Quinte. They were able to do something in Curve Lake, but it wouldn't have applied in Whitefish River because the policy is there, but it is a patchwork application. It is whether they could have done it, shouldn't have done it or maybe should have done it, so you don't have this consistency. It is very inconsistent, at the very least.

The Chair: I sense some frustration with Aboriginal Affairs on your part.

Mr. Shining Turtle: No.

The Chair: I'm just wondering, we are asking ourselves why there are two main federal sources of funding for housing in Canada for First Nations. There's CMHC and there's AANDC. What would you think about putting it all in one department or agency? I know Mr. Maracle recommended better collaboration.

Je crois comprendre que le gouvernement fédéral a reculé et que la somme initiale de 75 000 $ qui nous était allouée à l'époque a débouché sur le programme de logement de la communauté mohawk, assorti d'un portefeuille hypothécaire d'environ 22 millions de dollars, qui appartient en propre à la communauté. Nous avons bâti pour environ 20 millions de dollars de logements locatifs. Nous avons désormais un portefeuille de 40 millions de dollars, qui appartient en propre à la Première Nation. C'est nous qui décidons de la conception des maisons. Nous fixons les loyers et les hypothèques. Nous décidons qui habite dans les maisons.

Il y a cinq ans, le gouvernement fédéral m'a dit : « Chris, nous voulons que tu fasses la promotion des fonds de crédit renouvelable partout au pays. » Or, ce même gouvernement fédéral avait dit à ma communauté, en 1970-1971, que ce genre de crédit n'était pas possible.

Alors, oui, nous savons ce qui est le mieux pour nous.

La sénatrice Raine : C'est la même chose pour les gens de Curve Lake. Vous avez vous aussi un fonds de crédit renouvelable.

Mme Banks : Oui.

La sénatrice Raine : Nous devons vraiment nous pencher là-dessus dans le cadre de...

Le président : Je suis convaincu que nous verrons des communautés où...

M. Shining Turtle : D'autre part, la politique a beau ne pas s'être appliquée dans ces communautés-là, chez nous, elle aurait pu l'être. Si un fonctionnaire d'Affaires indiennes était venu chez nous et nous avait dit : « Vous ne pouvez pas faire cela », notre conseil aurait répondu : « D'accord, nous ne le ferons pas ».

Il y a une foule de fonctionnaires, mais ils ne chantent pas tous le même refrain. Ainsi, les Mohawks de la baie de Quinte ont pu appliquer cette solution. La nation de Curve Lake a fait quelque chose, mais cela n'aurait pas fonctionné dans la bande de Whitefish River en raison de la politique gouvernementale, laquelle est appliquée de manière disparate. Les gens se demandent s'ils auraient pu faire ceci ou cela, s'ils auraient dû ou pas. Il n'y a aucune uniformité. Il y a un énorme manque de cohésion, c'est le moins qu'on puisse dire.

Le président : J'ai l'impression que vous ressentez une certaine frustration à l'égard du ministère des Affaires autochtones.

M. Shining Turtle : Non.

Le président : Nous nous demandions pourquoi il y avait deux grandes sources de financement fédéral pour le logement dans les Premières Nations du Canada. Il y a la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Que pensez-vous de l'idée

In your dealings with CMHC, have they been better, or have you thought more of a one-window approach? If not, we will leave it, but I wonder if you have thought of that.

Mr. Shining Turtle: To be very honest, no, I haven't. I will think about it, though, and I will talk to some colleagues about a one-window approach.

The Chair: We're trying to think outside the box here in this committee.

Senator Meredith: Chief Shining Turtle, you talked about people leaving the community for better jobs. I'm following up on my colleague's question about folks leaving First Nations because of lack of opportunities. You talk about the Chiefs of Ontario having an economic plan. Can you talk about what you are doing in terms of sustainability within your own community? What has been the plan with respect to the rest of the chiefs?

If there are jobs within communities, folks feel a sense of pride and they're going to stay and what have you to help further that, just like you have returned home to your community.

Mr. Shining Turtle: Everybody wants a sense of hope. We go back home, we all see the young people in our community and we want to give them a sense of hope. A lot of us that are invested in this thing, whether it is in the housing end, whether it is at the chieftain level or the entrepreneurs, we're trying to build seeds of hope. We have seen the hopelessness. There's a report out on suicide. There are massive rates of suicide on First Nations. In the last six years, I have had six suicides of teenagers in my community. I live it. You think I want that level of hopelessness to continue in my community? Absolutely not. There's not a chief I know of from coast to coast to coast that doesn't share that same philosophy.

Do we have partners that are willing to invest in our plans? No. We have amazing ideas. We've got intelligence galore, but we just don't seem to have a partner that says, "We have an I-can attitude towards getting it done." We want to outsmart each other. An agency knows better, this knows better. How about just digging in and staring at the reality of what's there and determining the first step? The first step is identifying where you are at. When I came home 13 years ago, that's where we were. Yes, we have grown the community by a hundred people and made a $30-million investment. It was very strategic, but all of that for six suicides? Sorry, it doesn't work.

There's something deeper. It's the assimilation process, the identity loss. That's what we're invested in. It is going to take a lot of work. But if we continue to grow this hopelessness, man, we've

que le financement provienne d'un seul ministère ou organisme? M. Maracle a recommandé une meilleure collaboration. Votre collaboration avec la SCHL est-elle meilleure? Avez-vous déjà songé à un guichet unique? Dans la négative, nous ne nous attarderons pas là-dessus, mais je me demandais si vous y aviez déjà pensé.

M. Shining Turtle : Pour être franc, non, jamais. Toutefois, je vais réfléchir à cette idée de guichet unique et en discuter avec des collègues.

Le président : Notre comité essaie toujours de faire preuve d'imagination.

Le sénateur Meredith : Chef Shining Turtle, vous avez fait allusion aux membres de la communauté qui partent pour se trouver de meilleurs emplois. Je veux donner suite à la question de ma collègue sur les personnes qui quittent leur Première Nation parce qu'il n'y a pas suffisamment de débouchés pour elles. Vous avez dit que les Chiefs of Ontario avaient un plan économique. Pouvez-vous nous expliquer ce que vous faites pour assurer la viabilité de votre communauté? Est-ce que vous et les autres chefs avez un plan?

Lorsque des emplois s'offrent à eux, chez eux, les gens ressentent de la fierté et souhaitent rester dans leur communauté pour contribuer à sa prospérité, comme vous, qui êtes revenu parmi les vôtres.

M. Shining Turtle : Tout le monde a besoin d'espoir. Nous voulons susciter de l'espoir chez nos jeunes. Nous sommes nombreux, que ce soit les responsables du logement, les chefs ou les entrepreneurs, à tâcher de semer l'espoir. Le sentiment d'impuissance est présent. Il y a un rapport sur le suicide qui a été rendu public. Le taux de suicide au sein des Premières Nations est vertigineux. Au cours des six dernières années, six adolescents se sont enlevé la vie dans ma communauté. Je suis confronté à cette réalité. Croyez-vous que je souhaite voir un tel sentiment de désespoir se perpétuer? Pas du tout. Je ne connais aucun chef, d'un bout à l'autre du pays, qui ne partage pas la même philosophie.

Avons-nous des partenaires disposés à investir dans nos projets? Non. Nous débordons d'idées fantastiques. Ce n'est pas l'intelligence qui manque, mais nul partenaire désireux d'aller de l'avant ne se manifeste. On se contente d'essayer de se montrer plus fin que les autres. Tel organisme sait mieux quoi faire que les autres; un tel s'y connaît plus. Pourquoi ne pas plonger, évaluer la situation et déterminer la première étape à suivre? La première étape consiste à faire un état des lieux. Lorsque je suis revenu chez nous, il y a 13 ans, c'est là que nous en étions. Bien sûr, la population a augmenté d'une centaine d'habitants et nous avons fait un investissement de 30 millions de dollars. C'était très stratégique. Mais tout cela au prix de six suicides? Je suis désolé, mais cela ne fonctionne pas.

Mais ça va encore plus loin. Il y a le processus d'assimilation, la perte d'identité. C'est à cela que nous nous attaquons. Ça va exiger beaucoup d'efforts. Mais si nous ne mettons pas fin à ce

got big problems coming. I don't want to be a part of it, so I'm going to row the boat as hard as I can, with or without you, but I'm going to get there. We have a lot of leaders doing that.

Senator Watt: Thank you for your presentations. They were quite clear. This is something I'm very familiar with.

At one point, we had probably gone through similar things in the Arctic, but we have to find some alternative way of coming up with some answers because this is not the way to go.

Up to now, we have been talking about one level of government in terms of being your partner, and they don't seem to be willing to really work out the partnership arrangement, or they're not listening at all, one or the other. We have also learned over the years that it doesn't matter which government or party, they always have this notion of unloading their responsibility onto somebody else in order to cut the costs down, looking at it strictly from an economic standpoint, in a general sense.

Do you have any room for other government-level authorities like provincial government? Do you have a role to play and to use them as leverage, as a way of putting pressure on the federal government? That seems to work for us in the area where there are Aboriginal people; I'm talking about Quebec, like the James Bay Cree, for example, and the Inuit of Nunavik. They have been quite successful in involving the provincial government and not necessarily allowing the federal government to unload their responsibility. Their responsibilities remain, but they use the two levels of government as a way to activate because the provincial governments have the expertise in a lot of areas that require the expertise that you have mentioned. Some of our communities don't necessarily have the know-how at this point, but that is coming. We appreciate that.

In order to find a way to make that jump, because we are so far behind in a lot of our First Nations communities, would you be prepared if this committee comes to the conclusion that provincial government have to be involved now in the housing and infrastructure areas? That's their expertise. It is not the federal government's expertise, and I think that's a big part of the reason why the federal government always makes mistakes when dealing with First Nations, trying to pretend they know what they're dealing with when they don't.

Could you elaborate on that a bit on the provincial side? Would you be prepared to accept help from the provincial government?

Mr. Shining Turtle: In one of my recommendations, I talk about the potential for provincial and private partnership arrangements, so I think it should be explored, only to this point; I have been involved in a lot of tripartite discussions over the last 13 years with Ontario, the federal government and First Nations, and if we can marshal that and move beyond dialogue and get something done, sure. But if it's just going to create

désespoir, je vous le dis, on va avoir de gros problèmes. Je ne veux pas être responsable de ça. Je vais donc faire tous les efforts possibles, avec ou sans vous, mais je vais y parvenir. Beaucoup de chefs font la même chose.

Le sénateur Watt : Merci pour vos présentations. Elles étaient très claires. Je suis très familier avec le sujet.

À un certain moment, nous avons probablement vécu des situations semblables dans l'Arctique, mais il faut trouver d'autres moyens pour parvenir à des solutions, car ce n'est pas ainsi qu'on va y arriver.

Jusqu'à présent, il a été question de partenariat avec un ordre de gouvernement qui ne semble pas vraiment vouloir donner suite à l'entente de partenariat, ou qui fait la sourde oreille. Nous avons aussi appris au fil des ans que peu importe le gouvernement ou le parti, celui-ci cherche constamment à refiler ses responsabilités à un tiers afin de réduire les coûts, abordant ainsi généralement la question d'un point de vue strictement économique.

Y a-t-il de la place pour un autre ordre de gouvernement, provincial par exemple? Avez-vous un rôle à jouer, et pouvez-vous vous servir du gouvernement provincial comme d'un levier pour faire pression sur le fédéral? Cela semble fonctionner pour nous dans les régions où il y a des Autochtones. Je pense aux Cris de la baie James, au Québec, et aux Inuits du Nunavik. Ils ont assez bien réussi à faire participer le gouvernement provincial, sans nécessairement laisser le fédéral se décharger de ses responsabilités. Ces responsabilités demeurent, mais ils utilisent les deux ordres de gouvernement pour faire bouger les choses, car les gouvernements provinciaux ont de l'expérience dans bon nombre des domaines qui nécessitent l'expertise dont vous avez parlé. Certaines de nos communautés ne possèdent pas nécessairement les compétences nécessaires pour l'instant, mais ça s'en vient. Nous en sommes conscients.

Afin d'être en mesure de faire le saut, car nous sommes tellement en retard dans bon nombre de nos communautés des Premières Nations, seriez-vous prêt si ce comité en vient à la conclusion que le gouvernement provincial doit maintenant mettre la main à la pâte dans les domaines des infrastructures et du logement? C'est le provincial, et non le fédéral, qui possède l'expertise nécessaire. Je crois que c'est en bonne partie pourquoi le gouvernement fédéral ne cesse de faire des erreurs lorsqu'il traite avec les Premières Nations. Il essaie de prétendre qu'il sait de quoi il parle, alors que ce n'est pas le cas.

Pourriez-vous nous en dire plus au sujet du gouvernement provincial? Seriez-vous prêt à accepter de l'aide du provincial?

M. Shining Turtle : Dans une de mes recommandations, je parle des possibilités qu'offrent les partenariats avec les provinces et le secteur privé. Je crois donc qu'il faudrait explorer cette avenue, mais jusqu'à un certain point. Au cours des 13 dernières années, j'ai participé à de nombreuses discussions tripartites avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et des Premières Nations, et si on peut faire fond sur cela et aller au-delà

another table where we're just sitting around talking — what happens is the province says, "I'm not moving until the feds do," and you can't control the province. It is difficult.

If we're going to move beyond dialogue, sure. If we're going to sit around and have coffee and donuts and point fingers at each other and say, "Liar, liar, pants on fire," don't waste my damn time. I'm not going to hold my breath. The current tripartite discussions aren't doing that, anyway; they're just sitting around pointing the finger at each other. I wish we could break new ground, but it requires strength and some leadership and some get-up-and-go.

Right now, with those tripartite arrangements going on, "I don't have a mandate." Have you heard that word? Geez, I have heard that for 13 years. Then go home and stay there.

If it's about really moving the yardstick, we're there; but if it's going to be just another chance for the government to talk and devolve services and talk more about devolution that started in 1984 under Prime Minister Mulroney, I'm not interested. Mulroney ushered in the devolution problem. They sized up the problem and then said, "Let's start devolving."

If you could ever get to the point where there's going to be a tripartite discussion that is real and will move beyond dialogue, I will have the conversation, but right now it isn't working and there are many models you can look at and study at a different time.

The Chair: Colleagues, we have Senator Dyck and Senator Moore and I'm afraid we don't have much time, so judge accordingly, please.

Senator Dyck: I'll be brief. Thank you for your presentations. I was very much taken by the example of the landfill site with no road. That, to me, indicated the lack of a good relationship between the partners involved, either at the funding levels or literally on the ground when something is being built and the First Nation community doesn't seem to have any kind of real input into what's happening.

Then you talked about having to think outside the box. You kept saying that you were told over and over again, "No, you can't do that," and that came from several of you in terms of thinking. I'm wondering, how does one get outside of that relationship of finger pointing and the department saying to you, "No, you can't do that" and get to the point where the parties sit at the table, talk to each other and create something different? Is there a way of getting around that? Is there a way to jump-start that change in relationship?

des dialogues afin d'accomplir quelque chose, certainement. Mais si c'est pour créer simplement une autre table autour de laquelle on ne fera que discuter... D'habitude, le gouvernement provincial refuse de faire quoi que ce soit avant que le fédéral n'ait bougé. On ne peut contrôler le gouvernement provincial. C'est difficile.

Si nous allons au-delà du dialogue, certainement. Mais si tout ce qu'on va faire, c'est manger des beignes et boire du café en s'accusant mutuellement, je n'ai pas vraiment de temps à perdre. Je ne vais pas retenir mon souffle. Les discussions tripartites actuelles ne mènent à rien de toute façon. Tout le monde ne fait que s'accuser mutuellement. J'aimerais pouvoir innover, mais pour cela il faut de la poigne, du leadership et de l'initiative.

En ce moment, dans ces discussions tripartites, on nous dit « Je n'ai pas de mandat. » Avez-vous déjà entendu cette phrase? Seigneur, on me la sert depuis 13 ans. Alors rentrez chez vous et restez-y.

Si c'est pour vraiment faire bouger les choses, nous sommes prêts. Mais si c'est pour que le gouvernement vienne encore nous parler de transfert de services et du transfert des responsabilités entrepris en 1984 sous le premier ministre Mulroney, je ne suis pas intéressé. Le problème du transfert des responsabilités a commencé sous Mulroney. Ils ont évalué la situation, et se sont dit « Commençons donc à transférer des responsabilités. »

Si on pouvait enfin entreprendre de véritables discussions tripartites qui iraient au-delà du simple dialogue, je suis partant. Mais en ce moment, cela ne mène à rien. On peut examiner plusieurs modèles un autre moment donné.

Le président : Chers collègues, il reste encore les sénateurs Dick et Moore, et je crains que nous n'ayons plus beaucoup de temps. Je vous demanderais donc de faire preuve de jugement, s'il vous plaît.

La sénatrice Dyck : Je serai brève. Merci pour vos présentations. L'exemple de la décharge sans route d'accès m'a beaucoup impressionnée. Cela illustre selon moi le manque de communication entre les partenaires, que ce soit au chapitre du financement ou littéralement sur le terrain, lorsqu'on construit quelque chose et que la communauté des Premières Nations ne semble pas vraiment savoir ce qui se passe.

Vous avez aussi dit qu'il fallait sortir des sentiers battus. Vous avez dit plusieurs fois vous être fait répéter encore et encore : « Non, vous ne pouvez pas faire ça. » Vous avez été plusieurs à le mentionner. Je me demande comment on peut se sortir de ces situations où chacun s'accuse mutuellement et où le ministère vous dit « Non, vous ne pouvez pas faire ça » pour en arriver à un point où les parties s'assoient à la table, discutent et créent quelque chose de différent? Y a-t-il une façon de contourner ce problème? Y a-t-il une façon de provoquer ce changement dans les relations?

Mr. Shining Turtle: Yes, it's easy; very simple. It's called political will. If you want to model my community, just come here. You'll see it. But it all comes out of leadership. My council has a behaviour; it's set from upstairs. My council is very aggressive in terms of doing things. You're looking at their leader. If I get laid back here, loosen my tie and put my feet up, that's what it takes. It takes political will. If you have that political will you can bust through those barriers. You can say no, it shall be done.

In response to that — this current government and the political will we get when we talk to them — they tell us off like little bureaucrats. I've been told off, sworn at. That never happened under the Liberals. My first 13 years here, the last half, we were told by Indian Affairs; I get so many letters from Ministers Duncan, Prentice, Valcourt to "go talk to my staff." We tried to meet with the RDG, but she doesn't have time for us. Ontario hasn't had leadership at that level for a long time. I know, I've gone through it. There's been no leadership there. They just appointed this new lady as the new leader; she doesn't have time.

She comes to my community on April 10 and she's going to get an earful. You know why? It's all been backed up. The previous RDG didn't come here because they got their political taskmasters they don't have to meet. You can tell them off.

If you don't have the political will, if it's not going to be there and they're just head men for doing nothing, then nothing will get done. That's just a political reality. We're happy to get involved if they want.

The Chair: That was a clear answer. Senator Moore, we don't have very much time.

Senator Moore: Thank you, witnesses, for being here. I really appreciate it. Chief Shining Turtle, following up on Senator Dyck's question with regard to that landfill project, who was the funding party there?

Mr. Shining Turtle: Indian Affairs.

Senator Moore: So when they sent you up to troubleshoot after the fact and you found the tractor sunk in —

Mr. Shining Turtle: Bulldozer.

Senator Moore: — bulldozer, sorry, sunk in the permafrost and then you went back and told the department with your report, what happened?

Mr. Shining Turtle: I haven't a clue.

Senator Moore: What do you mean?

Mr. Shining Turtle: At that stage?

Senator Moore: You gave a report to somebody.

M. Shining Turtle : Oui, c'est facile, c'est même très simple. Ça s'appelle de la volonté politique. Si vous voulez vous servir de ma communauté comme d'un modèle, allez-y. Vous verrez. Mais il faut du leadership. Mon conseil a un certain comportement, qui vient de plus haut. Mon conseil fait les choses avec beaucoup de détermination. Vous êtes devant son chef. Si je me mets à l'aise ici, que je desserre ma cravate et que je mets les pieds sur le bureau, c'est parce qu'il doit en être ainsi. De la volonté politique, c'est ça qu'il faut. Avec de la volonté politique, on peut renverser toutes ces barrières. On peut dire : « Ce sera fait. »

Pour vous répondre, en matière de volonté politique, le gouvernement actuel nous envoie promener. On m'a envoyé promener, on m'a injurié. Ça n'est jamais arrivé sous les libéraux. Je suis en poste depuis 13 ans, et dans la deuxième moitié de cette période, j'ai reçu tellement de lettres des Affaires indiennes, des ministres Duncan, Prentice, Valcourt, me disant de communiquer avec les membres de leur personnel. Nous avons essayé de rencontrer la DGR, mais elle n'a pas le temps de nous recevoir. Cela fait longtemps que l'Ontario n'a pas le leadership nécessaire à ce chapitre. Je le sais, je l'ai vécu. Il n'y a pas de leadership là-bas. Ils ont nommé cette femme comme nouvelle directrice, mais elle n'a pas le temps.

Elle doit venir dans ma communauté le 10 avril, et nous l'attendons de pied ferme. Vous savez pourquoi? Rien n'a été fait. Le DGR précédent n'est jamais venu nous voir parce que ses supérieurs lui avaient dit qu'il n'avait pas à le faire. C'est aussi simple que ça.

S'il n'y a pas de volonté politique, si ces gens sont nommés pour ne rien faire, alors rien ne se fera. C'est la réalité politique. Nous serons heureux de participer s'ils le souhaitent.

Le président : C'était une réponse claire. Sénateur Moore, nous n'avons plus beaucoup de temps.

Le sénateur Moore : Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui. Je l'apprécie vraiment. Chef Shining Turtle, pour faire suite à la question de la sénatrice Dyck concernant le projet de décharge, qui assurait le financement?

M. Shining Turtle : Les Affaires indiennes.

Le sénateur Moore : Donc, lorsqu'on vous a envoyé après les faits pour régler les problèmes et que vous avez trouvé le tracteur enfoncé dans...

M. Shining Turtle : Le bulldozer.

Le sénateur Moore : Le bulldozer, désolé. Vous avez trouvé le bulldozer enfoncé dans le pergélisol, vous en avez fait rapport au ministère, et que s'est-il passé ensuite?

M. Shining Turtle : Je n'en ai pas la moindre idée.

Le sénateur Moore : Que voulez-vous dire?

M. Shining Turtle : À cette étape?

Le sénateur Moore : Vous avez remis un rapport à quelqu'un.

Mr. Shining Turtle: Yes, I gave it to my boss. He went to have a meeting with Indian Affairs and I never saw anything after that. I'm assuming something is up there now. I don't know.

Senator Tannas: What year was that?

Mr. Shining Turtle: That was about 1998.

The Chair: And you haven't been back?

Mr. Shining Turtle: I've flown in to do spiritual work up there, but I haven't checked their infrastructure, nor have they invited me. I'd love to.

Senator Moore: With regard to the septic system project and the bulldozer stuck in the clay, was that the same funding agency, same department?

Mr. Shining Turtle: Yes. Around the same time, 1998-99.

Senator Moore: What was the process? Did you report back? What happened then? Do you know?

Mr. Shining Turtle: In that case they ultimately built a sewage lagoon. There was one reported on their Capital Asset Inventory System. I reported there was none because the ditch that I saw was not a sewage lagoon. I did hear that two years after there was major infrastructure work that included a lagoon for that community. That perhaps had a good outcome.

Senator Moore: Did you get asked to go in at the commencement stage of a project when you talk to the chief and elders, see what the conditions are in the ground and give advice to the department or whoever is doing the fund, and say have you thought about that? Do you ever get asked to go in at the beginning?

Mr. Shining Turtle: I don't, but I'll tell you generally what happens is that the department allows the band. For my capital planning study, we hired a consultant who acts for the band, completes the report, and the report has to be signed off by the council. You're lucky in my case that you have somebody qualified at the table to understand that, but in many communities they may not have that. You have to rely on technical services, the tribal council to come in and provide that. When you're in such flux, with political turnovers, you may not be able to get that continuity and one of the key issues is about the continuity.

Senator Moore: You community is fortunate because you're there with qualifications and experience, but they don't have that.

Mr. Shining Turtle: They don't have that across the board. I'm not saying there should be one at every table, but you don't always have that access. In some of those communities you have political changes, so there might have been a presentation to one group.

M. Shining Turtle : En effet, je l'ai remis à mon patron. Il s'est rendu à une réunion avec les Affaires indiennes, et je n'en ai plus entendu parler par la suite. Je suppose qu'il y a maintenant quelque chose là-bas. Je n'en sais rien.

Le sénateur Tannas : C'était en quelle année?

M. Shining Turtle : Je crois que c'était en 1998.

Le président : Et vous n'y êtes jamais retourné?

M. Shining Turtle : J'y suis retourné en avion pour du travail de nature spirituelle, mais je n'ai pas vérifié leur infrastructure, et ils ne m'ont pas demandé de le faire. J'aimerais bien.

Le sénateur Moore : En ce qui concerne le projet de fosse septique et le bulldozer enfoncé dans la glaise, le financement provenait-il de la même agence, du même ministère?

M. Shining Turtle : Oui. Et c'était à peu près à la même époque, en 1998-1999.

Le sénateur Moore : Quel était le processus? Avez-vous fait rapport? Que s'est-il passé ensuite? Le savez-vous?

M. Shining Turtle : Dans ce cas-là, ils ont fini par construire un étang d'épuration. Il y en avait un d'indiqué dans leur Répertoire des biens immobiliers. J'ai indiqué qu'il n'y en avait pas car le fossé que j'ai vu n'était pas un étang d'épuration. J'ai entendu dire que deux ans plus tard il y a eu d'importants travaux d'infrastructure dans cette communauté, dont un étang d'épuration. C'est peut-être un bon dénouement.

Le sénateur Moore : Vous a-t-on demandé de vous rendre sur les lieux, aux premiers stades d'un projet, quand vous en parlez avec le chef et les aînés, pour vérifier les conditions du sol et conseiller le ministère ou les responsables du financement, et pour faire part de vos réflexions à ce sujet? Vous demande-t-on parfois de vous en occuper au début?

M. Shining Turtle : Non, mais je dois vous dire que, généralement, c'est le ministère qui autorise la bande. Pour ce qui est de mon étude sur la planification des immobilisations, nous avons engagé un consultant qui agit au nom de la bande et remplit le rapport, et le rapport doit être signé par le conseil. Dans mon cas, vous avez la chance d'avoir quelqu'un de compétent à la table qui comprend tout cela, mais bien des communautés n'ont pas cette chance. Il faut se fier aux services techniques. Le conseil tribal s'occupe de les fournir. Quand les choses changent rapidement et qu'il y a des bouleversements sur le plan politique, il se peut qu'on n'ait pas la continuité nécessaire. Or, la continuité est un des éléments clés.

Le sénateur Moore : Votre communauté est chanceuse, parce que vous avez les qualifications et l'expérience, mais les autres n'ont pas cela.

M. Shining Turtle : En règle générale, elles n'ont pas cela. Je ne dis pas qu'il devrait y avoir un spécialiste à chaque table, mais il n'est pas toujours possible d'en avoir un. Dans certaines communautés, il y a des changements politiques. Donc, il se peut qu'il y ait eu une présentation à un groupe.

Senator Moore: When you went up in those two instances and you did your visit to the sites and so on, do you know whether or not the department had spoken to those respective chiefs as to what the conditions were on the ground that they had to be concerned with? Did you find that out when you did your inspection?

Mr. Shining Turtle: A capital planning study was done. To the extent that was understood and the capacity was there, I don't know. I can only assume —

Senator Moore: So you don't know if somebody said, "Chief so and so, anything to note on the ground? Yes, we have permafrost." Did anybody talk about the practical side of stuff that you're aware of?

Mr. Shining Turtle: That's the consulting engineer's role.

Senator Moore: Okay, thanks.

The Chair: Colleagues and witnesses, thank you very much. There has been a lot of detail, and a lot of ideas and advice. We're grateful for that. The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, April 8, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:35 a.m. to study the challenges relating to First Nations infrastructure on reserves.

Senator Dennis Glen Patterson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, everyone. I would like to welcome all senators and members of the public who are here at this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

We're not on television today. There are other more important committees that have attracted the cameras. That is just so you know. It's just a matter of the number of committees meeting at the same time, and the cameras couldn't be everywhere.

I am the chair of the committee, Senator Dennis Patterson from Nunavut. Our mandate is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada. We're hearing testimony at the moment on a specific order of reference, authorizing us to examine and report on the challenges and potential solutions relating to infrastructure on reserves, particularly housing, community infrastructure, and opportunities for innovative financing and more effective collaborative strategies.

Le sénateur Moore : Lorsque vous êtes allé visiter les sites, dans ces deux cas, savez-vous si le ministère avait parlé au chef, à chaque endroit, à propos des conditions dont le conseil doit être conscient? Avez-vous constaté cela en faisant votre inspection?

M. Shining Turtle : Une étude sur la planification des immobilisations a été faite. Dans la mesure où les ressources étaient là et où cela semblait compris... Je ne sais pas. Je ne peux que présumer...

Le sénateur Moore : Donc, vous ne savez pas si quelqu'un a demandé au chef s'il avait quelque chose à signaler quant aux conditions sur le terrain. La réponse pourrait être « oui, il s'agit d'un pergélisol ». À votre connaissance, y a-t-il quelqu'un qui s'occupe de ces questions pratiques?

M. Shining Turtle : C'est le rôle de l'ingénieur-conseil.

Le sénateur Moore : Je vois. Merci.

Le président : Je remercie mes collègues et les témoins. Beaucoup de détails ont été apportés, et beaucoup d'idées et de conseils ont été formulés. Nous vous en sommes reconnaissants. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 8 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 35, afin d'étudier les problèmes liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations.

Le sénateur Dennis Glen Patterson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour à tous. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs ainsi qu'aux membres du public qui assistent à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Aujourd'hui, nous ne passerons pas à la télévision. Des comités plus importants ont monopolisé le temps d'antenne. Je tenais seulement à vous en informer. C'est une simple question de nombre. Il y a trop de comités qui délibèrent en même temps, et les caméras ne peuvent pas être partout à la fois.

Je suis le sénateur Dennis Patterson, du Nunavut, et je suis le président du comité. Notre mandat consiste à examiner les projets de loi et les questions qui ont trait aux peuples autochtones du Canada. Nous allons entendre des témoignages sur un ordre de renvoi précis nous autorisant à étudier, en vue d'en faire rapport, les problèmes et les solutions possibles en matière d'infrastructure dans les réserves, notamment en ce qui concerne le logement, l'infrastructure communautaire, ainsi que les possibilités novatrices de financement et de stratégies de collaboration plus efficaces.

Today we'll hear from two departments: Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, and Employment and Social Development Canada, which used to be HRSDC.

Before beginning, I would like members to introduce themselves, please, beginning with our deputy chair.

Senator Dyck: Senator Lillian Dyck from Saskatchewan, deputy chair of the committee.

Senator Cordy: I'm Jane Cordy from Nova Scotia.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace from New Brunswick.

Senator Watt: Charlie Watt, Nunavik.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Meredith: Senator Don Meredith, Ontario.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak, Ontario.

Senator Wallace: Good morning. John Wallace, New Brunswick,.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

The Chair: Colleagues, I know you'll help me welcome our witnesses. First, however, let me express regrets for having asked you all to attend last week only to reschedule your appearance when our first panel ran overtime. Sorry about the inconvenience, and thank you very much for returning today.

From Aboriginal Affairs we welcome Daniel Leclair, Director General, Community Infrastructure Branch; David Smith, Director, Program Design and Regional Partnerships, a frequent guest of this committee; and Karl Carisse, who is also familiar to the committee, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation Directorate. Joining these gentlemen at the table from Employment and Social Development Canada are Irwin Bess, Director General, Federal Programs, Compliance Operations and Program Development Branch; and Annik Wilson, Director General, Regional Operations and Compliance Directorate.

I understand the presentation will be made by Aboriginal Affairs but that both departments will be available to answer questions. This request for the witnesses' appearance flows from some testimony we heard earlier in the committee's deliberations, and you'll give us the background on that.

Les témoins d'aujourd'hui représentent deux ministères : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, et Emploi et Développement social Canada, qui était RHDCC.

Avant d'entendre les témoignages, j'aimerais demander aux membres du comité de se présenter, en commençant avec notre vice-présidente.

La sénatrice Dyck : Lillian Dyck, sénatrice de la Saskatchewan et vice-présidente du comité.

La sénatrice Cordy : Je suis Jane Cordy, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sénatrice Lovelace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Watt : Charlie Watt, du Nunavik.

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Meredith : Sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Sénatrice Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Wallace : Bonjour. John Wallace, Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le président : Chers collègues, je sais que vous allez vous joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à nos témoins. Cependant, je veux avant tout m'excuser de vous avoir demandé d'être là la semaine dernière, alors que nous avons dû reporter vos témoignages, faute de temps. Je suis désolé pour les inconvénients que cela a pu occasionner et je vous remercie tous d'être revenus aujourd'hui.

Du ministère des Affaires autochtones, nous recevons Daniel Leclair, directeur général de la Direction générale des infrastructures communautaires, David Smith, directeur, Développement des programmes et de partenariats régionaux — un habitué de ce comité — et Karl Carisse, directeur principal de la Direction de l'innovation et de transformations politiques majeures, qui n'en est pas à sa première visite lui non plus. Pour accompagner ces messieurs, saluons la présence à notre table des représentants d'Emploi et Développement social Canada, M. Irwin Bess, directeur général, Programmes fédéraux, Direction de la conformité, des opérations et du développement des programmes, ainsi qu'Annik Wilson, directrice générale, Direction des opérations régionales et de la conformité.

Je crois comprendre que l'exposé sera fait par Affaires autochtones, mais que les deux ministères pourront répondre aux questions. Cette demande quant à la prestation des témoins découle d'un témoignage que nous avons entendu plus tôt au cours des délibérations du comité, et vous allez nous remettre tout ça en contexte.

Daniel Leclair, Director General, Community Infrastructure Branch, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you very much, Mr. Chair. I would like to thank you for inviting us to speak about fire inspection on reserve.

[*Translation*]

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada's role is to provide funding for fire inspections for major public band buildings, such as schools and community centers, on reserve. Between 1990 and March 31, 2014, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada was getting support from colleagues at Employment and Social Development Canada to complete this inspection service for First Nations. As of April 1, 2014, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada has integrated fire inspections into the inspection regime of the department's existing asset condition reporting system, and secured third-party technical groups to complete the inspections.

For context, I will begin by providing a brief overview of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada's role to date in supporting community infrastructure and fire safety inspections on reserve. I will also talk about the parameters of the former service agreement with Employment and Social Development Canada. Then I will provide an update on how we have moved forward as of April 1, 2014, in terms of supporting fire inspections for major public band buildings on reserve in order to ensure continuity in service and enhanced reporting.

[*English*]

Prior to the devolution in the 1990s, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada took a lead role in the responsibility for the provision of fire protection services on reserves. These services include: fire protection engineering and inspection of major public band buildings; record keeping and investigation; training volunteer fire brigades; identification and acquisition of equipment; defining levels of service; fire prevention and awareness training; negotiation of fire agreements; and fire loss reporting.

This work was initially carried out by Aboriginal Affairs and Northern Development Canada regional fire safety officers, and later through a special services agreement by Public Works and Government Services Canada. Around 1990, the government shifted its policy towards transferring fire-related programs and responsibilities from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada to First Nations, specifically the chief and

Daniel Leclair, directeur général, Direction générale des infrastructures communautaires, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Merci beaucoup, monsieur le président. Je veux vous remercier de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui des inspections reliées à la prévention des incendies dans les réserves.

[*Français*]

Le rôle du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord est de fournir du financement pour les inspections reliées à la prévention des incendies et destinées aux principaux bâtiments publics des bandes dans les réserves, tels que les écoles et les centres communautaires. Entre 1990 et le 31 mars 2014, le ministère a obtenu l'appui de ses collègues à Emploi et Développements social Canada afin de créer des inspections reliées à la prévention des incendies dans les collectivités des Premières Nations. À partir du 1er avril 2014, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a intégré des inspections reliées à la prévention des incendies au Système de rapports sur la condition des biens, et a retenu les services de tierces parties, des experts-conseils, pour mener les inspections.

Aux fins de mise en contexte, je vais d'abord vous donner un bref aperçu du rôle qu'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a joué à ce jour afin d'appuyer l'infrastructure communautaire et les inspections reliées à la prévention des incendies dans les réserves. Je vous parlerai également des paramètres de l'ancienne entente de service conclue avec Emploi et Développement social Canada. Par la suite, je ferai le point sur les mesures que nous avons prises depuis le 1er avril 2014 pour soutenir les inspections reliées à la prévention des incendies dans les principaux immeubles publics des bandes dans les réserves afin d'assurer la continuité des services et de favoriser la production de rapports.

[*Traduction*]

Avant le transfert des responsabilités, qui a eu lieu dans les années 1990, Affaires autochtones et développement du Nord Canada assumait un rôle de premier plan dans la prestation de services de protection contre les incendies dans les réserves. Ces services comprenaient : les techniques présidant à la sécurité-incendie et à l'inspection des principaux immeubles publics des bandes, la tenue de dossiers d'investigation, la formation des corps de pompiers volontaires, le recensement et l'achat des équipements nécessaires, la définition des niveaux de service, la formation sur la prévention des incendies et la sensibilisation à cet égard, la négociation d'ententes en matière d'incendies et la production de rapports sur les pertes imputables aux incendies.

Au départ, ce travail était fait par les agents régionaux de sécurité-incendie d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, puis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada aux termes d'un accord de services spéciaux. Vers 1990, le gouvernement a modifié sa politique et a prôné que les programmes et responsabilités en matière de protection contre les incendies soient confiés aux Premières

council. This included the responsibility for the provision of fire protection services, and the ownership and operation of all community assets. Aboriginal Affairs and Northern Development Canada's role changed from being the provider of services to the funder of services.

In 1990, recognizing the existing expertise and organizational structure in place at Employment and Social Development Canada, AANDC entered into an agreement where ESDC provided fire inspections and advisory services for 11 types of major public-access buildings on reserve, including: band offices; schools; daycare centres; fire stations; student residences; teacherages; community/cultural centres; areas; gymnasiums; indoor swimming pools; and youth/senior citizen centres.

First Nations could apply to AANDC for funding to address outstanding deficiencies that were identified by these fire inspections. For clarity, I would like to note that Aboriginal Affairs and Northern Development Canada does not provide funding for fire safety inspections of privately owned buildings on reserve, including commercial buildings and housing. Such inspections are the responsibility of the owner of the asset, therefore the First Nation.

In 2013, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada decided to integrate fire safety inspections for the 11 types of public-access buildings that it funds into the existing Asset Condition Reporting System inspection regime. This new approach has been in effect as of last week, April 1, 2014.

Asset condition reporting system inspections are contracted out on an annual basis. Roughly one third of the building assets will be inspected each year. This matches the frequency of inspections formerly conducted by our colleagues at ESDC.

The asset reporting system building inspectors are required to have sufficient qualifications and knowledge of the building and fire codes at the appropriate national, provincial and territorial levels. These qualifications must enable the inspector to identify deficiencies related to the building and fire codes, and provide recommendations to address them. Inspections are completed to the standard of either the local, provincial codes or the national code.

Deficiencies related to fire codes will be tracked with all our Asset Condition Reporting System deficiencies and will be shared with First Nations through a comprehensive inspection report for all AANDC-funded major public band buildings. First Nations

Nations, notamment aux chefs et aux conseils. Ceci comprenait la prestation des services de protection contre les incendies, ainsi que la propriété et l'utilisation de tous les équipements communautaires. Le rôle d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada est donc passé de celui de fournisseur de services à celui de bailleur de fonds pour ces services.

En 1990, compte tenu de l'expertise existante et de la structure organisationnelle en place à Emploi et Développement social Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a conclu un accord avec ce dernier afin qu'il assure la prestation de services consultatifs et de services d'inspection en matière d'incendies pour 11 types de bâtiments publics d'importance dans les réserves, dont : les bureaux des conseils de bande, les écoles, les garderies, les casernes de pompiers, les résidences pour étudiants, les résidences pour enseignants, les centres communautaires et culturels, les arénas, les gymnases, les piscines intérieures ainsi que les centres pour les jeunes et les aînés.

Les Premières Nations avaient la possibilité de soumettre des demandes de financement à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour pallier les lacunes notées lors de ces inspections. Je veux profiter de l'occasion pour préciser qu'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ne finance pas les inspections de prévention contre les incendies pour les immeubles privés qui se trouvent dans les réserves, dont les immeubles commerciaux et les logements. Ces inspections incombent au propriétaire du bien, c'est-à-dire à la Première Nation concernée.

En 2013, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada décide d'intégrer au régime d'inspections du Système de rapports sur la condition des biens les inspections de prévention des incendies pour les 11 types de bâtiments publics qu'il finance. Cette nouvelle approche est entrée en vigueur la semaine dernière, soit le 1er avril.

Les inspections faites dans le cadre du Système de rapports sur la condition des biens sont données à forfait tous les ans. Environ le tiers des biens immobiliers seront inspectés chaque année. Cela correspond à la fréquence des inspections effectuées auparavant par nos collègues d'Emploi et Développement social Canada.

Les inspecteurs en bâtiment qui font des inspections dans le cadre du Système de rapports sur la condition des biens doivent avoir suffisamment de compétences et de connaissances pour appliquer le code du bâtiment et le code de prévention contre les incendies des niveaux appropriés, c'est-à-dire national, provincial ou territorial. Ces qualifications doivent leur permettre de déceler les lacunes par rapport à ces codes et de formuler des recommandations pour y remédier. Les inspections sont menées en fonction des normes des codes locaux, provinciaux ou nationaux.

En vertu du nouveau régime, les lacunes dans l'application des codes de prévention contre les incendies feront l'objet d'un suivi comme toutes les autres lacunes relevées par le Système de rapports sur la condition des biens, et les Premières Nations

will also be required to indicate in their First Nation infrastructure investment plans, which are updated each year, how they plan to address the identified deficiencies.

Addressing the deficiencies noted during inspections remains the responsibility of the First Nation leadership.

[*Translation*]

In conclusion, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada is committed to continue to support First Nations for fire inspection services for the 11 types of assets covered under the 1990 agreement. In addition, we will continue to work closely with First Nations, First Nation organizations such as the Aboriginal Firefighters Association of Canada and other stakeholders to strengthen fire safety on reserve. This remains a high priority issue for our department and we want to support communities in the best way possible to prevent fires and the loss of lives.

I am very grateful for the opportunity to speak on this important issue, and welcome any questions you may have.

[*English*]

The Chair: Thank you very much for the presentation. For information of committee members, the Employment and Social Development Canada witnesses will not be making a presentation, but we have asked them to be available in case there are any questions of them, since they held this responsibility from 1990 until recently.

Senator Dyck: Thank you for your presentation this morning. The policy is literally very new, as you indicate, and changed as of April 1.

In Saskatchewan, as you probably know, there have been several fires in homes over the last year. There have been four children who died in Saskatchewan in the past six months in fires on reserve.

Looking at what you told us this morning, and the types of buildings that you have entered into an agreement on with Employment and Social Development Canada, you don't list homes. It seems that homes which, depending on the reserve, can be band-owned houses are not captured within what you have talked about this morning. Is that interpretation correct?

recevront un rapport d'inspection complet pour tous les bâtiments publics importants des bandes qui sont financées par Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada. Dans leurs Plans d'investissement dans l'infrastructure des Premières Nations, les Premières Nations devront aussi indiquer quels immeubles sont mis à jour chaque année et comment elles entendent corriger les lacunes identifiées.

Il incombe aux dirigeants des Premières Nations de remédier aux lacunes notées lors des inspections.

[*Français*]

En conclusion, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada s'est engagé à continuer d'appuyer les Premières Nations en ce qui concerne les services d'inspection reliés à la prévention des incendies pour les 11 types de bâtiments accessibles au public qui étaient précédemment visés par l'accord de 1990. Par ailleurs, nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec les Premières Nations, les organisations des Premières Nations comme l'Association des pompiers autochtones du Canada et d'autres intervenants pour renforcer la sécurité-incendie dans les réserves. Cette question demeure de première importance pour notre ministère et nous voulons soutenir les collectivités de la meilleure façon possible pour prévenir les incendies et les décès.

Je vous suis très reconnaissant de m'avoir accordé l'occasion de parler des inspections reliées à la prévention des incendies. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le président : Merci beaucoup de votre exposé. Je rappelle aux membres du comité que les témoins d'Emploi et Développement social Canada ne feront pas d'exposés, mais que nous leur avons demandé d'être là pour répondre aux questions qui pourraient concerner leur ministère, attendu que c'est ce ministère qui assumait la responsabilité en la matière de 1990 jusqu'à tout récemment.

La sénatrice Dyck : Merci de votre exposé. Cette politique est vraiment très récente, comme vous l'avez dit, puisqu'elle n'est entrée en vigueur que le 1er avril dernier.

Comme vous le savez sans doute, les incendies ont frappé plusieurs résidences de la Saskatchewan au cours de la dernière année. Quatre enfants sont morts au cours des six derniers mois à cause d'incendies qui ont eu lieu dans des réserves de cette province.

Selon ce que vous nous avez dit ce matin et compte tenu des types de bâtiments visés par l'accord que vous avez conclu avec Emploi et Développement social Canada, les résidences ne sont pas au programme. Il semble que les résidences — qui, selon les réserves, peuvent appartenir aux bandes ou non — ne faisaient pas partie de votre exposé. Cette interprétation est-elle juste?

Mr. Leclair: Yes, senator, as I mentioned during my opening remarks, we only cover the buildings we call community buildings and the privately owned buildings, such as housing, were not covered in the agreement and will not be inspected in the new regime.

Senator Dyck: Coming from Saskatchewan and given that there have been these unfortunate deaths of children, what can be done? Why aren't houses owned by the band covered under such a policy? Where does that decision originate, or who makes that kind of decision as to what kinds of buildings are covered?

Mr. Leclair: I don't know about the decision, I will have to come back to you. Maybe what I can say in answer to the first part of your question on what can be done is that we are working with AFAC, the Aboriginal Firefighters' Association of Canada, and like off-reserve; we have a strategy on fire protection. Basically we are trying to work on prevention and education, because, in accordance with AFAC, the information and advice they are providing us is that prevention is the best way to prevent the tragic events.

Senator Dyck: Certainly in the last fire that occurred less than a month ago, the mother of the young girl that was killed said that something as simple as a smoke alarm would have been very instrumental. Although this doesn't prevent the fire, it can prevent deaths. In the prevention activities that you anticipate discussing with the Aboriginal Firefighters' Association, would prevention in terms of death be part of the discussion that you will be holding?

Mr. Leclair: Absolutely. We just launched a program that we call BeFireSafe and there are many components on awareness and education. In a region such as B.C., basically they had a program where they provided some smoke detectors. Yes, we are looking and working with AFAC, and also with the band councils and First Nation communities, to see how to improve or do better with regard to prevention.

Senator Meredith: Thank you so much for your presentation, and welcome this morning.

To follow up on Senator Dyck's question with respect to the high volume of deaths that have taken place, some of these infrastructure situations have been around not having access to water or water freezing. I remember there was a case last year where a house burned down simply due to not having access to water.

You indicated on page 6 of your presentation that addressing deficiencies noted during inspections remains the responsibility of First Nations leadership. What process do you go through to

M. Leclair : Oui, madame la sénatrice. Comme je l'ai dit dans mes observations préliminaires, nous ne couvrons que les immeubles désignés comme bâtiments communautaires. Les bâtiments privés, tels que les logements, ne sont pas couverts par l'accord et ne seront pas inspectés en vertu du nouveau régime.

La sénatrice Dyck : Comme je viens de la Saskatchewan, la mort malheureuse de ces enfants me trouble et je me demande ce qui pourrait être fait. Pourquoi les résidences appartenant aux bandes ne sont-elles pas couvertes par cette politique? Qui a pris cette décision? Qui décide des types d'immeubles qui feront l'objet d'inspections?

M. Leclair : Je ne sais pas qui décide. Je vais devoir vous revenir là-dessus. En réponse à la première partie de votre question au sujet de ce qui peut être fait, je pourrais vous dire que nous travaillons avec l'Association des pompiers autochtones du Canada et d'autres organismes semblables hors réserve. Nous avons une stratégie pour la protection contre les incendies. Nous essayons essentiellement de travailler sur la prévention et d'éduquer les gens, car selon l'information et les conseils que nous recevons de l'Association des pompiers autochtones du Canada, il semble que la prévention soit la meilleure façon d'éviter les tragédies.

La sénatrice Dyck : Lors du dernier incendie qui a eu lieu il y a moins d'un mois, la mère de la jeune fille qui a été tuée a affirmé qu'un simple détecteur de fumée aurait joué un rôle déterminant. Même si ces dispositifs ne préviennent pas les incendies, ils peuvent éviter des morts. La prévention des décès fera-t-elle partie des discussions que vous comptez avoir avec l'association des pompiers autochtones sur les activités de prévention?

M. Leclair : Tout à fait. Nous venons tout juste de lancer un programme appelé GareAuFeu qui contient de nombreux volets axés sur la sensibilisation et l'éducation. En Colombie-Britannique, par exemple, ils avaient un programme qui consistait essentiellement à fournir des détecteurs de fumée. Oui, nous nous tenons au courant de ce qui se passe et nous collaborons avec l'Association des pompiers autochtones du Canada, les conseils de bandes et les collectivités des Premières Nations afin de trouver des façons d'améliorer la prévention.

Le sénateur Meredith : Merci beaucoup pour votre exposé, et soyez le bienvenu au comité.

Dans la foulée de la question de la sénatrice Dyck au sujet du nombre élevé de décès, certains de ces problèmes d'infrastructures ont trait à l'absence d'accès à l'eau ou au gel de l'eau disponible. Je me souviens d'un cas qui s'est produit l'an dernier où une maison a brûlé pour la seule raison qu'on n'avait pas accès à l'eau.

À la page six de votre exposé, vous indiquez qu'il incombe aux dirigeants des Premières Nations de remédier aux lacunes notées lors des inspections. Quel processus suivez-vous pour vous assurer

ensure that these deficiencies, once inspected, are followed up on? It doesn't make sense that you create a report of deficiencies, nothing is done, and lives are still at stake.

Talk to me about your proceedings for following up. Are there sanctions or measures taken by your department to say, "This was inspected on February 1. June: nothing has been done." What follow-up is there?

Mr. Leclair: I will talk about what we will be doing or what we started doing since April 1, because, before that, as I mentioned in my opening, our colleagues from ESDC were responsible.

I referred to the Asset Condition Reporting System. We are already doing reporting for other types of assets — other buildings. Starting this fiscal year, we will integrate fire inspections into these inspections. With these inspections, when we find deficiencies, we will work with First Nations to address the deficiency and include that in what we call our "investment plan." So they will be able to put in the investment plan what all the deficiencies are and the measures that could be done to correct them. That would be our way to close the loop, if I may use that term.

Senator Meredith: You talk about investments. The major thing that many First Nations come before us to talk about is the lack of resources. We had a chief appear before us and he indicated, "Senator, we have $267,000 to deal with our infrastructure issues." Is there an allotment? Given the fact that these deficiencies exist and have not been budgeted for, will there be a separate line item indicated in terms of Aboriginal Affairs saying, "We see there are deficiencies. The amount of money we are giving you will not be sufficient to cover those deficiencies"?

David Smith, Director, Program Design and Regional Partnerships, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: By having the asset evaluated by a competent individual who understands well the building and fire codes, and all the other codes that apply off reserve — because, unfortunately today, these codes do not apply on reserve. By having those assets inspected by individuals qualified at that level, they will be giving a report to the community, but also to the department. That information will be coming into the Asset Condition Reporting System.

There is the link that Mr. Leclair mentioned with the investment plan, there is a funding officer who works with each one of these communities. We will be looking to address and support with the community to address the non-compliance health and safety issues immediately. In the scenario where there is non-compliance and health and safety issues are found, and there aren't sufficient funds within the community envelope to address this, our regional colleague will have to find a solution

que l'on remédie bel et bien aux lacunes repérées lors des inspections? Il n'est pas logique de préparer un rapport sur les lacunes et de ne pas faire de suivi. Des vies continuent d'être en péril.

Parlez-nous de vos processus de suivi. Y a-t-il des sanctions ou des mesures auxquelles votre ministère peut avoir recours pour envoyer un message comme : « Ceci a été inspecté le 1er février et nous sommes maintenant en juin et rien n'a été fait. » Quelle sorte de suivi faites-vous?

M. Leclair : Je vais vous parler de ce que nous allons faire ou de ce que nous faisons depuis le 1er avril, car je vous rappelle qu'avant cette date, ces responsabilités incombaient à nos collègues d'Emploi et Développement social Canada.

J'ai parlé du Système de rapports sur la condition des biens. Nous préparons déjà des rapports pour d'autres types de biens, pour d'autres types de bâtiments. Au cours de la présente année financière, nous allons intégrer les inspections de prévention des incendies à ces inspections en bâtiment. Nous travaillerons ensuite avec les Premières Nations pour remédier aux lacunes qui auront été repérées et pour faire en sorte que les mesures à prendre soient intégrées à ce que nous appelons le « plan d'investissement ». Les Premières Nations pourront ainsi prévoir tout ce qui doit être fait pour remédier à ces lacunes. Cela serait notre façon de refermer la boucle, si je puis m'exprimer ainsi.

Le sénateur Meredith : Vous parlez d'investissements. La chose principale dont nous parlent les Premières Nations qui se présentent devant le comité est le manque de ressources. Nous avons reçu un chef qui nous a dit : « Sénateur, nous avons 267 000 $ pour régler nos problèmes d'infrastructure. » Y a-t-il une affectation spéciale pour cela? Étant donné que ces lacunes existent et que rien n'a été prévu au budget à cet égard, y aura-t-il une ligne distincte où Affaires autochtones pourra indiquer : « Nous avons constaté qu'il y avait des lacunes, mais le montant d'argent que nous vous accordons ne suffira pas à y remédier »?

David Smith, directeur, Développement des programmes et de partenariats régionaux, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Le bien sera évalué par une personne compétente qui comprend bien les codes du bâtiment et les codes de prévention contre les incendies, ainsi que tous les autres codes qui s'appliquent hors réserve, car malheureusement, ces codes ne s'appliquent pas dans les réserves à l'heure actuelle. Les résultats de l'inspection de ces biens par des personnes compétentes seront consignés dans un rapport dont la collectivité et le ministère recevront une copie. L'information contenue dans le rapport sera intégrée au Système de rapports sur la condition des biens.

Comme l'a mentionné M. Leclair, il y a un lien avec le plan d'investissement, puisque chaque collectivité travaille avec un agent de financement. Nous veillerons à offrir un soutien à la collectivité pour l'aider à remédier aux problèmes de non-conformité qui pourraient avoir une incidence sur la santé et la sécurité. Dans les cas où la collectivité ne disposera pas de fonds suffisants pour y remédier, notre collègue dans cette région devra travailler avec la collectivité afin d'essayer de trouver une solution

collectively with the community to try and address this non-compliance. If this is not possible at the regional level, they will come to the headquarters and we will support them in finding a solution to address this important health and safety issue.

Senator Meredith: Can any of the other witnesses elaborate for me: Prior to you taking over this new policy — or the policy coming into place April 1 — what was done previously?

Irwin Bess, Director General, Federal Programs, Compliance Operations and Program Development Branch, Employment and Social Development Canada: I'm happy to do so. First, chair and honourable senators, I would like to thank you for inviting Annik Wilson and I to speak about fire protection.

With respect to the senator's question, fire inspections were conducted on an advisory basis by the Labour Program to First Nation communities on behalf of AANDC. These were conducted at the request of First Nations chiefs and band councils. They were aimed at determining compliance with the national fire code on a predetermined schedule. The schedule was every two and a half years for schools and every five years for other band-operated, major public access buildings.

The key areas of inspections, with respect to your question, were fire spread — so we looked at fire separations and spatial separations; fire detection, presence of smoke detectors and fire alarm systems; fire life safety, such as exit signs and emergency lighting; and fire suppression, fire extinguishers and fire sprinklers.

The findings of these inspections were reported to the chief of the band council, and copies of the report were sent to AANDC and the tribal council representatives for their information. A similar process was applied for the engineering inspections.

Senator Meredith: In terms of that, I go back to my earlier question to Mr. Leclair: What follow-ups were done prior to them taking over? Ms. Wilson, do you want to answer that?

Annik Wilson, Director General, Regional Operations and Compliance Directorate, Employment and Social Development Canada: Yes, please. When there were failings in the inspection of any band-operated building — we call them "deficiencies" — they would have been reported in the form of a report, as my colleague Mr. Bess explained, to the band council, AANDC and the chief of the band, and follow-up would be done depending on the

aux problèmes mis au jour. Si cela n'est pas possible à l'échelle régionale, les personnes responsables devront s'adresser à l'administration centrale, et nous leur donnerons un coup de main pour les aider à rectifier la situation.

Le sénateur Meredith : Est-ce que n'importe qui d'autre parmi les témoins peut répondre à cette question : qu'est-ce qui a été fait avant la mise en œuvre du nouveau régime — ou du moins, avant la politique qui est entrée en vigueur le 1er avril?

Irwin Bess, directeur général, Programmes fédéraux, Direction de la conformité, des opérations et du développement des programmes, Emploi et Développement social Canada : Je serai heureux de le faire. Tout d'abord, monsieur le président, mesdames et messieurs, je veux vous remercier de nous avoir invités, Annik Wilson et moi, à venir vous parler de la protection contre les incendies.

Pour ce qui est de la question de la sénatrice, je dirai que des inspections de prévention des incendies ont été menées à titre consultatif au nom d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada dans le cadre du Programme du travail destiné aux collectivités des Premières Nations. Ces inspections ont été faites à la demande des chefs des Premières Nations et des conseils de bande. Elles visaient à faire en sorte que la conformité au code national de prévention des incendies soit mesurée de façon périodique selon un horaire fixe. L'horaire prévoyait des inspections tous les deux ans et demi pour les écoles et tous les cinq ans pour tous les autres bâtiments publics importants administrés par la bande.

Pour en revenir à la question, les inspections ont principalement porté sur les mesures visant à limiter la propagation du feu — les séparations coupe-feu et les séparations spatiales —, sur la détection des incendies, soit la présence de détecteurs de fumée et de systèmes d'alarme incendie, sur les services de défense contre les incendies, tels que les signaux de sortie et l'éclairage de secours, et sur les ressources de suppression des incendies, comme les extincteurs et les extincteurs automatiques.

Les résultats de ces inspections étaient rapportés au chef du conseil de bande, et des copies du rapport étaient envoyées à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et aux représentants des conseils tribaux à titre informatif. Un processus semblable était suivi pour les inspections en matière d'ingénierie.

Le sénateur Meredith : À cet égard, je reviens à la question que j'ai posée tantôt à M. Leclair : quels sont les suivis qui ont été faits avant que le ministère des Affaires autochtones ne prenne la relève? Madame Wilson, souhaitez-vous répondre à cela?

Annik Wilson, directrice générale, Direction des opérations régionales et de la conformité, Emploi et Développement social Canada : Oui, bien entendu. Comme l'expliquait mon collègue, M. Bess, les anomalies découvertes lors des inspections de n'importe quel bâtiment administré par la bande — nous les appelons des « lacunes » — étaient consignées dans un rapport dont le conseil de bande, Affaires autochtones et Développement

severity of the type of deficiencies found. So we either follow up one month or six months later, depending on what was the issue at stake.

We do follow-ups, and there is a compliance continuum where clients are first asked to submit a report about how they will meet the deficiencies identified, and it can go to the department issuing a direction to the band representative as to what needs to be done before we shut down buildings.

So there is a scale of what will lead to a building or situation being found to be found compliant.

Senator Meredith: If you did find them negligent in taking care of the deficiencies, in any way did Aboriginal Affairs step in to say, "We are going to implement and improve this building"? If it's a school, kids are then out of school, and then they are in the community, not being educated.

Were there any mechanisms in place to ensure that Aboriginal Affairs stepped in to ensure that the building was up to code, so you are not disrupting the lives of First Nations children if it was a situation of a school?

Ms. Wilson: I won't speak on behalf of my colleagues for that, but I would say that the clients in our case were the band council and the chief of the band. A copy was always sent to AANDC, so they recognized what the deficiencies were. But it's really our clients whom we ask to make the steps to be compliant.

Senator Sibbeston: I think the reason we have you officials here today with us is that we had heard concerns from a number of witnesses as to whether there may be a gap because of the transfer from Employment and Social Development Canada to Aboriginal Affairs. In fact, on March 5 this year, Bob Howsam, Executive Director of Ontario First Nations Technical Services Corporation, told the committee:

> . . . unfortunately fire protection review and inspection services, formerly performed by Labour Canada, have recently been eliminated. We're concerned that that places the assets and the people who use them at risk. Previous federal government oversight was a check and balance that will not be available in the future and will leave a gap in terms of service.

Do you feel this is true, or do you feel you have done enough to inform First Nations in our country about the transfer from one department to another?

du Nord Canada et le chef de bande recevaient copie. Le suivi se faisait en fonction de la gravité du type de lacune décelé. Il pouvait donc avoir lieu un mois ou six mois plus tard, selon la nature du problème en jeu.

Nous faisions des suivis, et il y avait une procédure de conformité selon laquelle les clients étaient d'abord tenus de présenter un rapport sur leur façon de remédier aux lacunes recensées. La procédure pouvait aller jusqu'à l'émission d'une directive par le ministère à l'intention du représentant de bande, indiquant ce qui devait être fait pour éviter que nous condamnions les lieux.

Il y avait donc une gradation d'étapes à suivre pour assurer la conformité d'un immeuble ou d'une situation trouvée non conforme.

Le sénateur Meredith : Lorsque vous constatiez qu'il y avait négligence quant à la rectification des lacunes, arrivait-il que le ministère des Affaires autochtones intervienne en disant qu'il allait lui-même rectifier la situation ou améliorer l'immeuble visé? S'il s'était agi d'une école, les enfants se seraient retrouvés dans la communauté, et leur éducation aurait été interrompue.

Y avait-il des mécanismes pour faire en sorte que le ministère intervienne afin de veiller à ce que l'immeuble soit conforme au code sans pour autant, dans le cas d'une école, bousculer la vie des enfants?

Mme Wilson : À ce sujet, je m'abstiendrai de parler au nom de mes collègues, mais je dirais que les clients auxquels nous avions affaire étaient les conseils de bande et les chefs de ces conseils. Une copie était toujours envoyée à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Le ministère était donc au courant des lacunes recensées. Mais c'est vraiment à nos clients que nous demandions de prendre les mesures nécessaires pour assurer la conformité.

Le sénateur Sibbeston : Je crois que la raison pour laquelle nous vous avons invités ici aujourd'hui c'est qu'un certain nombre de témoins entendus par le comité nous ont dit craindre que le passage de cette responsabilité d'un ministère à l'autre crée un vide. En fait, le 5 mars dernier, Bob Howsam, directeur exécutif de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation, a déclaré au comité :

> La récente suppression des services d'inspection et de protection des incendies, services fournis auparavant par le ministère du Travail, mettra à risque l'ensemble des nouveaux édifices communautaires des Premières Nations [et les personnes qui les utilisent] [...] L'ancien programme de surveillance du gouvernement fédéral qui tenait lieu de garde-fou ne sera plus disponible, ce qui constituera une lacune en matière de service.

Avez-vous l'impression que cela est vrai, ou croyez-vous avoir fait suffisamment pour informer les Premières Nations du pays au sujet du transfert de responsabilité?

Mr. Leclair: I can reassure you — and I will ask my colleague to go into more detail — that when we were informed that we would transition, we did everything to ensure, starting last week on April 1, 2014, like I mentioned in my opening remarks, that we will continue to provide the same type of services provided by our colleagues. I will mention that we will also integrate that deficiency finding now with the investment plan.

Mr. Smith: Specifically to the Ontario region, where Mr. Howsam is the CEO of the OFNTSC, which is the technical group supporting First Nations communities — one with technical service regarding all asset classes in First Nations communities — the department and the regional office support that organization with funding, so they can have the necessary capacity to be in a position to support these First Nations communities in a variety of activities.

With regard specifically to fire inspections, we personally met with Mr. Howsam on a few occasions. We put a working group in place to prepare recommendations to see how we could leave the existing service that was there and move on the path forward.

What is nice in this new business model is that the information will be integrated into the Asset Condition Reporting System.

Mr. Howsam, in this scenario for the region of Ontario, receives a mandate from the leadership to support First Nations communities in offering these services, receives funding from the department to be able to hire the necessary resources to do the asset condition reports, and fire inspection is one element within an inspection of a building. They will do, for example, the mechanical, electrical, building envelope inspection and fire life safety, and fire protection is one element inclusive in that.

The community will be getting one report, and the technical group in this scenario, which is OFNTSC, also has the mandate to support First Nations communities in addressing some of the non-compliances. For example, the honourable senator spoke about water. They do have that mandate. They also have the mandate on asset condition and MMPs, management performance plans.

By having those First Nations aggregates closer to the communities, hopefully they will take the opportunity to support the communities in addressing the non-compliances. It is within the conditions of what we're asking them to do and being in a better position — a holistic approach — in supporting the communities with these non-compliances or these issues that have been identified.

M. Leclair : Lorsque nous avons été mis au courant du transfert, je peux vous assurer — et je vais demander à mon collègue de vous donner plus de détails à ce sujet — que nous avons fait tout ce que nous pouvions pour veiller à ce qu'à compter du 1er avril 2014, nous offrions les mêmes services que ceux qu'offraient nos collègues jusque-là. Je veux aussi préciser que nous allons intégrer cet aspect du repérage des lacunes au plan d'investissement.

M. Smith : En ce qui concerne le cas particulier de la région de l'Ontario, le ministère et le bureau régional soutiennent l'Ontario First Nations Technical Services Corporation — l'organisme dirigé par M. Howsam qui appuie les Premières Nations sur le plan technique en offrant un service pour toutes les catégories d'immobilisations des collectivités des Premières Nations — en lui accordant du financement afin que l'organisme ait la capacité voulue pour appuyer les collectivités des Premières Nations dans toute une variété d'activités.

Pour ce qui est des inspections de prévention des incendies, nous avons rencontré M. Howsam à quelques occasions. Nous avons mis sur pied un groupe de travail pour formuler des recommandations sur la façon de quitter le service existant pour nous engager sur une nouvelle voie.

Un des bons aspects de ce nouveau régime, c'est que l'information sera intégrée au Système de rapports sur la condition des biens.

Dans ce scénario pour la région de l'Ontario, disons que la direction confie à M. Howsam le mandat d'aider les Premières Nations en offrant ces services, et que M. Howsam reçoit des fonds pour mobiliser les ressources nécessaires afin de mener à bien les inspections demandées et préparer les rapports sur la condition des biens, dont font partie les inspections de prévention des incendies. Il y aura donc une inspection des composantes mécaniques et électriques, l'inspection de l'enveloppe du bâtiment et l'inspection en matière de sécurité incendie et des personnes, laquelle comprend l'évaluation de la protection contre les incendies.

La collectivité se verra remettre un rapport. Le groupe technique qui, dans cet exemple, est l'Ontario First Nations Technical Services Corporation, est aussi tenu d'aider les collectivités des Premières Nations à remédier aux problèmes de non-conformité. Par exemple, vous avez parlé de l'eau. Les Premières Nations ont effectivement un mandat. Elles ont aussi un mandat en ce qui concerne l'état des biens et les plans du rendement de la gestion.

En faisant graviter les Premières Nations vers les collectivités, on peut espérer qu'elles profitent de l'occasion pour aider ces dernières à remédier aux problèmes de non-conformité. Cela fait partie des choses que nous leur demandons, et ce rapport d'entraide les mettra dans une meilleure position — une approche holistique — pour remplir cette condition.

Senator Sibbeston: My concern is that, while I still appreciate your answer and things may improve, what was done to inform the communities of the change? You are all aware of the changes in Ottawa here, but how about the people out in the country? Were they aware of this change and do you feel there isn't any gap at all in terms of the inspection that is still required on a daily or weekly basis?

Mr. Leclair: Again, we need to recognize that we have been in a week. Basically, we started last week. This is the new regime. I can only say what we did from our level with regional colleagues. We did inform our regional colleagues, who are closer to the community, of the changes that were coming. We are not able to say what the communication was, but I can check with my colleague from the regional office on the band council or the local authority.

Mr. Smith: We have informed all the suppliers that do ACRS of these changes that were coming down in the new business model. This was done in collaboration with our regional colleagues who do have that third-party agreement, our regional offices.

I'm not in a position to tell you if every community has been informed by these tribal councils or First Nations organizations, but it is something that we can follow up on.

Senator Sibbeston: I notice in Mr. Leclair's speech, on page 4, he said that in 1990, recognizing the existing expertise and organizational structure in place at Employment and Social Development Canada, Aboriginal Affairs entered into an agreement where the other department provides fire inspections.

I'm curious to know how it is. Aboriginal Affairs is the department primarily responsible for First Nations in our country, but it seems in 1990 you recognized that another department had more expertise and organizational structure than you, so you let them do the fire inspections.

How is that? Does that not say you are not up to scratch, as it were? You were not really the best body to deal with it and you sloughed it off or gave it to another department to do the job?

Mr. Leclair: Of course I was not there in 1990. What I can say —

Senator Sibbeston: That's not the question. You have to deal with it as best you can.

Mr. Leclair: Sorry, senator, what I was saying is that ESDC, our colleagues, is the expert in fire inspection. They are doing inspections not only on the reserves, but they were doing the

Le sénateur Sibbeston : Je prends acte de votre réponse et je sais que les choses pourraient s'améliorer, mais ma question porte davantage sur ce qui a été fait pour informer les collectivités du changement? Tous ceux qui sont ici, à Ottawa, sont au courant, mais qu'en est-il des gens dans le reste du pays? Étaient-ils au courant de ce changement et croyez-vous qu'il n'y a absolument aucun manquement aux inspections qui sont toujours nécessaires sur une base quotidienne ou hebdomadaire?

M. Leclair : Encore une fois, il ne faut pas oublier que le nouveau régime n'est en place que depuis une semaine. Pratiquement, nous avons commencé la semaine dernière. Je ne peux vous parler que de ce qui a été fait à notre échelon avec nos collègues des régions. Nous les avons effectivement informés des changements annoncés, eux qui sont plus près des collectivités. Je ne sais pas dans quelle mesure l'information a été retransmise, mais je peux le vérifier auprès de mes collègues des bureaux régionaux qui font partie des conseils de bande ou auprès des autorités locales.

M. Smith : Tous les fournisseurs qui ont quelque chose à voir avec le Système de rapports sur la condition des biens ont été informés des changements que le nouveau modèle opérationnel allait occasionner. Cela s'est fait en collaboration avec nos collègues régionaux qui ont ces ententes avec des tierces parties, nos bureaux régionaux.

Je ne suis pas en mesure de vous dire si toutes les collectivités ont été informées par ces conseils tribaux ou par ces organismes des Premières nations, mais c'est quelque chose que nous pouvons vérifier.

Le sénateur Sibbeston : À la page 5 de son exposé, M. Leclair indique qu'en 1990, compte tenu de l'expertise existante et de la structure organisationnelle en place à Emploi et Développement social Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a conclu un accord avec ce dernier afin qu'il assure la prestation des inspections en matière d'incendies.

J'aimerais comprendre de quoi il retourne. Dans notre pays, le ministère des Affaires autochtones est celui qui s'occupe avant tout des Premières Nations, mais il semble qu'en 1990, vous avez reconnu qu'un autre ministère avait un plus grand savoir-faire et une meilleure structure organisationnelle que vous, et vous leur avez laissé la responsabilité des inspections en matière d'incendies.

Comment cela se fait-il? Est-ce que cela veut dire que vous n'étiez vraiment pas à la hauteur? Vous n'étiez pas vraiment la meilleure entité pour vous en occuper et vous vous êtes tout simplement débarrassé de cette responsabilité en la confiant à un autre ministère. Est-ce bien ce qui s'est passé?

M. Leclair : Bien entendu, je n'étais pas là en 1990. Ce que je peux vous dire...

Le sénateur Sibbeston : Là n'est pas la question. Vous devez faire de votre mieux pour relever le défi.

M. Leclair : Pardon, sénateur, c'est que nos collègues d'Emploi et Développement social Canada sont les experts des inspections pour prévenir les incendies. Ils font des inspections dans les

inspection for the federally owned buildings. They had that expertise. The reference in my opening remark was only with regard to the fire inspection, not on the question about the overall role of AANDC as an organization dealing with First Nations communities.

The Chair: In that connection, there were personnel from the ESDC in the field that were doing this work. Have some of those personnel transferred to AANDC so as to retain the corporate memory? I'm curious about that.

Mr. Leclair: I don't know, Mr. Chair. I will have to check and come back to you.

Senator Raine: When you talk about aggregates, tribal councils, technical development or technical services groups, is there a model across Canada or is it different in other areas? Is it different between urban First Nations and rural? How is your flow chart, and what type of organizations are you now going to be working with in the new program?

Mr. Smith: The existing business model is that there are roughly 77 tribal councils. We see certain tribal councils, such as the Prince Albert tribal council, which is a very well-organized structure, as a strong capacity. There's a strong hub of expertise there to support those communities.

We also see other tribal councils, unfortunately, that don't have that critical mass of expertise. We have seen the creation over the years, and the department has supported, for example, of OFNTSC, the Ontario technical group, where there is that critical mass. There's also an important group in Alberta, TSAG, which is a technical services advisory group. Within that organization there is a critical mass of expertise, engineers related to all kinds of subject matters.

That is the existing structure which is out there supporting these communities with different services.

Senator Raine: I am from British Columbia. In British Columbia, is there an equivalent of OFNTSC?

Mr. Smith: Unfortunately, there isn't. In British Columbia, as you are aware, honourable senator, there are 203 First Nation communities and they have expanded in many rural areas, so they have structured themselves more with tribal councils.

It is the leadership's model. We do try to encourage critical mass organization technical groups, similar to OFNTSC and TSAG, because, if communities desire to regroup their expertise, it will allow them to be in a better position to address many of the issues or concerns that are out there.

réserves, certes, mais ce sont eux qui faisaient aussi les inspections dans les immeubles appartenant à l'État. Ils avaient ce savoir-faire. L'allusion que j'ai faite dans mon exposé ne visait que ces inspections. Je ne remettais pas en question le rôle général que joue le ministère des Affaires autochtones en tant qu'organisme chargé des relations avec les collectivités des Premières Nations.

Le président : À cet égard, il y avait du personnel d'Emploi et Développement social Canada qui faisait ce travail sur le terrain. Est-ce que certains de ces employés ont été transférés à AADNC, afin de préserver la mémoire organisationnelle? Je suis curieux.

M. Leclair : Je ne le sais pas, monsieur le président. Je vais vérifier et vous répondre plus tard.

La sénatrice Raine : Lorsque vous parlez des regroupements, des conseils tribaux, des groupes de développement technique ou de services techniques, existe-t-il un modèle pancanadien ou si chaque région mène sa barque comme elle l'entend? Y a-t-il des différences entre les Premières Nations des régions urbaines et des régions rurales? À quoi ressemble votre organigramme et avec quels types d'organisations avez-vous l'intention de travailler dans le cadre du nouveau régime?

M. Smith : Le modèle organisationnel actuel vise environ 77 conseils tribaux. Nous voyons certains d'entre eux, comme le Conseil tribal du Prince Albert, qui sont très bien organisés et qui ont une bonne capacité. Ce conseil détient un savoir-faire rigoureux pour appuyer ces collectivités.

Il y en a d'autres qui, malheureusement, n'ont pas la masse critique de savoir-faire souhaitée. Au fil des ans, nous avons vu se créer des organismes que le ministère a appuyés, comme le Ontario First Nations Technical Services Corporation, le groupe technique pour l'Ontario, où l'on retrouve cette masse critique. Il y a aussi un important groupe en Alberta, TSAG, qui signifie « technical services advisory group » ou groupe consultatif en matière de services techniques. Cet organisme détient lui aussi la masse critique de savoir-faire recherchée et accueille dans ses rangs des ingénieurs spécialisés dans toutes sortes de domaines.

Voilà la structure qui existe à l'heure actuelle pour venir en aide aux collectivités en leur offrant différents services.

La sénatrice Raine : Je suis de la Colombie-Britannique. Y a-t-il un équivalent de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation en Colombie-Britannique?

M. Smith : Malheureusement, non. Dans votre province, madame la sénatrice, il y a 203 collectivités des Premières Nations et elles ont pris de l'expansion dans de nombreuses régions rurales. Leur structure organisationnelle est donc plus rapprochée des conseils tribaux.

C'est le modèle de direction. Nous encourageons l'organisation de groupes techniques ayant la masse critique de savoir-faire nécessaire, comme l'Ontario First Nations Technical Services Corporation ou le TSAG, car quand les collectivités choisissent de regrouper leur savoir-faire, elles sont mieux en mesure de régler bon nombre des problèmes qui se posent à elles.

Senator Raine: I come from a rural area community myself and I'm very aware of the challenges to have good fire, health and safety services because it is not only fire, but it is first responders and search and rescue. All of these things come together, in most communities, in a voluntary organization with maybe one or two paid staff.

I'm from British Columbia, and I'm wondering if it would be possible, in this transition period, for Aboriginal Affairs and Northern Development Canada to put some effort into finding ways for rural communities to collaborate with each other? We are our neighbours and in order to have good services, especially in the education and prevention services, it just makes sense to work together with your neighbours.

Is there any thought being given not only to looking at First Nations' needs, but also ways that we can do this in a neighbourly fashion, which is only good for everybody?

Mr. Smith: We totally agree with that statement. We encourage First Nations communities in coming up with municipal-type services agreements, whether with fire protection or any other asset class, water, waste water and waste. There are many agreements out there; there are thousands of these agreements that exist throughout the country, where the First Nation leadership has decided to come to common agreement with their neighbouring non-First Nation community, ensuring services.

We are also seeing some First Nations communities offering services to non-First Nations communities. For example, Lower Nicola, which is in your area, senator, is offering fire protection services to their neighbouring non-First Nation community.

We see it in water, and we see it in other related asset class activities also.

Senator Raine: The Aboriginal Firefighters' Association of Canada would be key in developing these kinds of relationships, because they're the professional firefighters who would relate, then, with the professionally trained volunteer firefighters.

Mr. Smith: Yes, we agree with that. We do support them with the funding where it allows them to be at those discussions.

We also supported an initiative with the Federation of Canadian Municipalities where we are not only encouraging them to do outreach to the non-First Nations communities but also inviting the First Nations communities to dialogue to have

La sénatrice Raine : Je viens moi-même d'une collectivité rurale et je suis très consciente de la difficulté de mettre en place de bons services en matière d'incendies, de santé et de sécurité, car il ne s'agit pas seulement de combattre le feu, mais aussi d'assurer les premiers secours et les opérations de recherche et de sauvetage. Dans la plupart des collectivités, toutes ces choses font partie d'un tout; elles relèvent d'une organisation bénévole comptant un ou deux employés rémunérés.

Je viens de la Colombie-Britannique, et je me demande si, au cours de cette période de transition, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pourrait s'efforcer de trouver des moyens d'aider les collectivités à collaborer entre elles. Nous sommes voisins et, pour garantir de bons services, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la prévention, il est logique de travailler avec ses voisins.

Envisage-t-on non seulement d'examiner les besoins des Premières Nations, mais aussi de trouver des façons de nous inciter à nous entraider entre voisins, ce qui ne pourra que bénéficier à toutes les personnes concernées?

M. Smith : Nous approuvons complètement cet énoncé. Nous encourageons les collectivités des Premières Nations à négocier entre elles des accords de services à caractère municipal, qu'ils soient liés à la protection contre les incendies, à toute autre catégorie de biens, à l'alimentation en eau, aux déchets ou aux eaux usées. De nombreux accords, voire des milliers d'accords, ont été conclus partout au pays, lorsque des dirigeants des Premières Nations ont décidé de s'entendre avec leur collectivité voisine non autochtone afin de garantir la prestation de certains services.

Nous remarquons aussi que certaines collectivités des Premières Nations offrent des services aux collectivités non autochtones des environs. Lower Nicola, par exemple, qui se situe dans votre région, sénatrice, offre des services de protection contre les incendies à sa collectivité voisine non autochtone.

Nous observons ces arrangements au chapitre de l'alimentation en eau, ainsi qu'au chapitre d'autres activités connexes liées à des catégories de biens.

La sénatrice Raine : L'Association des pompiers autochtones du Canada jouerait donc un rôle clé dans la négociation de ces genres de relations, parce qu'elle est composée de pompiers professionnels qui entretiennent des rapports avec les pompiers volontaires formés professionnellement.

M. Smith : Oui, nous approuvons ces genres de relations. Nous les appuyons financièrement, ce qui permet à ces pompiers de participer aux discussions.

Nous soutenons également une initiative entreprise en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre de laquelle non seulement nous les encourageons à se porter à la rencontre des collectivités non autochtones, mais

exchanges on common issues and concerns, and to see how, collectively, they could maybe address some of these issues in good municipal-type agreements.

Senator Cordy: I have a supplementary on the transition issue. Senator Sibbeston raised a good point that in 1990, this responsibility was given to ESDC for fire protection and fire inspections on reserves.

I thought the chair raised an excellent point; namely, had personnel actually moved from ESDC to Aboriginal Affairs? That would be extremely helpful during a transition period.

But why was a decision made in 2013 to take place in 2014 that this exchange would be made from ESDC to Aboriginal Affairs when, in fact, it was given to ESDC in 1990? What were the determining factors to cause this change for responsibility?

Mr. Bess: The decision to wind down the Labour Program fire protection program was a draft Deficit Reduction Action Plan decision.

You asked about some of the factors. It's important to note that the Labour Program fire protection program was an advisory program; it had no compliance or enforcement authorities. It was strictly a service that was being provided to various departments. When we speak broadly about the program — fire protection's responsibility of individual departments under the Treasury Board policy — the Treasury Board policy was revised after the agreement; it clarified the responsibility of departments for fire protection. The Labour Program is merely providing advisory service to departments, in this case on behalf of AANDC at the request of band councils and chiefs, as I noted earlier.

In that context, when we announced the termination of the program in June 2012, we immediately began to work with departments to provide sufficient time for that transition — two years — working with individual departments and collectively. That included Aboriginal Affairs and Northern Development Canada.

Senator Cordy: So the decision was made by cabinet in the advisory service, and I think that was explained in the speaking notes, if that's the case.

Senator Greene Raine spoke about the cooperation between Aboriginal and non-Aboriginal communities, particularly in remote areas, but even within urban areas. Was that discussion and cooperation brought up, and have steps been taken during

nous invitons aussi les collectivités des Premières Nations à dialoguer au sujet de préoccupations et de problèmes communs et à déterminer comment elles pourraient régler collectivement certains de ces problèmes en concluant de bons accords à caractère municipal.

La sénatrice Cordy : J'ai une question supplémentaire à poser à propos de la question de la transition. Le sénateur Sibbeston a soulevé une bonne question en mentionnant qu'en 1990, la responsabilité relative aux services de protection contre les incendies et d'inspection de prévention des incendies dans les réserves avait été confiée à EDSC.

Je pense que le président a soulevé un excellent point, notamment en demandant si le personnel a en fait été transféré d'EDSC à Affaires autochtones. Un tel transfert serait extrêmement utile au cours d'une période de transition.

Mais pourquoi a-t-on décidé en 2013 que ces services seraient transférés d'EDSC à Affaires autochtones en 2014, alors qu'ils avaient été confiés à EDSC en 1990? Quels sont les facteurs déterminants qui ont entraîné ce changement de responsabilité?

M. Bess : La décision de mettre fin au Programme de protection contre les incendies du Programme du Travail découle de l'ébauche du plan d'action pour la réduction du déficit.

Vous nous avez interrogés à propos de certains des facteurs qui ont contribué à cette décision. Il est important de noter que le Programme de protection contre les incendies du Programme du Travail était de nature consultative; ses responsables ne détenaient aucun pouvoir en matière d'application de la loi et de conformité. Il s'agissait uniquement d'un service offert à divers ministères. Lorsque nous parlons du programme — de la responsabilité de chaque ministère en matière de protection contre les incendies aux termes de la politique du Conseil du Trésor — de manière générale, il faut mentionner que cette politique a été révisée après la conclusion de l'accord; la politique a clarifié la responsabilité des ministères en matière de protection contre les incendies. Les responsables du Programme du travail se contentent d'assurer un service de consultation auprès des ministères et, comme je l'ai indiqué plus tôt, dans le cas présent, ils offrent le service au nom d'AADNC, à la demande des chefs et des conseils de bandes.

Dans ce contexte, immédiatement après avoir annoncé la fin du programme en juin 2012, nous avons commencé à travailler avec l'ensemble des ministères ainsi qu'un ministère à la fois, y compris Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, afin de leur accorder suffisamment de temps — deux ans — pour faire la transition.

La sénatrice Cordy : Donc, la décision concernant le service de consultation a été prise par le Cabinet et, si c'est le cas, je pense que les notes d'allocution l'expliquaient.

La sénatrice Greene Raine a parlé de la collaboration entre les collectivités autochtones et non autochtones, en particulier dans les régions éloignées, mais même dans les régions urbaines. Est-ce que la question de cette discussion et de cette collaboration a été

the transitional period? The announcement was made in 2013 to take effect April 2014. In that time period of a year and a half, were those discussions taking place regarding cooperation?

Mr. Leclair: We already had a discussion with the Federation of Canadian Municipalities, as was mentioned. We have a program with them to basically help us and help the First Nations enter into an agreement with the local community.

With regard to fire inspection, this is just in addition to the ongoing discussion that happened either on water or other services such as the removing of garbage, et cetera.

The Chair: I do appreciate that you have committed to providing the committee with information about the transition arrangements and whether there was some continuity with personnel.

Senator Dyck, was your supplementary on the same theme?

Senator Dyck: Yes. To follow up on this notion of collaboration with municipalities, I'm wondering if there were discussions or plans for training on-reserve First Nations band members to do some of these fire inspections themselves, so that there is capacity-building, as well as provision of service.

Mr. Smith: Senator, if I may take the example of the Prince Albert Grand Council, an organization in your area which you probably know very well, one of our colleagues whom we work with is Richard Kent. He is a member of the Aboriginal Firefighters' Association of Canada. In the 20-some years Richard has been working with the tribal council, he has developed a very good business relationship with the provincial fire marshal's office and also has developed a good business relationship with the training organization in that area.

So there is a continuum of training and capacity-building in these communities. It is very unfortunate what happened in the Saskatchewan First Nations communities, and everyone is very saddened by that.

Richard, himself, AFAC and the Canadian Firefighting Association have brought forward the idea of saying there is a gap in First Nations communities, and the existing gap is building and fire codes.

When the department supports an asset in the First Nation community, such as a school, we assure the building is built up to code, so on the day they cut the ribbon and it is commissioned, it is to up to code.

abordée, et des mesures ont-elles été prises au cours de la période de transition? En 2013, on a annoncé que cette mesure entrerait en vigueur en 2014. Pendant cette période d'un an et demi, cette collaboration faisait-elle l'objet de discussions?

M. Leclair : Comme cela a été mentionné, nous en avons déjà discuté avec la Fédération canadienne des municipalités. Nous avons mis au point avec elle un programme qui vise essentiellement à nous aider et à aider les Premières Nations à conclure des accords avec leurs collectivités locales.

En ce qui concerne les services d'inspection de prévention des incendies, ils s'ajoutent simplement à la discussion continue qui se déroule à propos de l'alimentation en eau ou d'autres services, comme la collecte des déchets, et cetera.

Le président : Je vous suis reconnaissant de vous être engagé à fournir au comité des renseignements sur les dispositions prises pour la période de transition et sur l'existence ou non d'une certaine continuité en matière de personnel.

Sénatrice Dyck, votre question supplémentaire était-elle du même ordre?

La sénatrice Dyck : Oui. Pour donner suite à cette question de collaboration avec les municipalités, je me demande si vous planifiez de former dans les réserves des membres des bandes des Premières Nations afin qu'ils procèdent eux-mêmes à des inspections de prévention des incendies, ou si vous avez discuté de la possibilité de le faire, de manière à développer des capacités tout en assurant la prestation de ces services.

M. Smith : Sénatrice, si vous me le permettez, je prendrai l'exemple du Grand conseil de Prince Albert, un organisme de votre région que vous connaissez probablement très bien. L'un des collègues avec lequel nous travaillons est Richard Kent. Il est membre de l'Association des pompiers autochtones du Canada. Au cours de ses quelque 20 années de travail avec le conseil tribal, Richard a noué une excellente relation d'affaires avec le bureau du commissaire provincial des incendies et une bonne relation d'affaires avec l'organisme de formation de cette région.

Par conséquent, ces collectivités bénéficient d'un ensemble de services de formation et de développement des capacités. Ce qui s'est passé dans les collectivités des Premières Nations de la Saskatchewan est très malheureux, et tous en ont été grandement attristés.

Richard, lui-même, l'APAC et l'association canadienne des services d'incendie ont proposé de dire que les collectivités des Premières Nations comportent des lacunes, notamment sur le plan des codes du bâtiment et des codes de prévention des incendies.

Lorsque le ministère finance un bien dans la collectivité des Premières Nations, comme une école, nous nous assurons que sa construction respecte le code du bâtiment, de manière à ce qu'il soit conforme le jour de son inauguration.

We assure the building remains to code, because we do an asset condition evaluation on a regular cycle. The new assessment will allow us to identify the non-compliances specifically to fire, but also we are and we have been identifying the asset condition of the building. We will be supporting the community to address that.

But, unfortunately, if, for some reason, there is a non-compliance and the leadership decides not to address that, it becomes a decision of that government and there is nothing within the department structure today, except a financial agreement that we do it administratively — we could possibly say we will stop the flow of the money, but that will not address the issue.

Unfortunately, within the First Nations environments there is that gap. We continue to work with the interested stakeholders. There are many tribal councils, First Nations technical groups — many organizations that are out there doing wonderful work. But, again, the department and these organizations are faced with that reality.

Senator Raine: Would you be able to elaborate a little bit for us? I know that the inspection of housing on First Nations has not been part of your mandate, but in your vision — and I'm sure you are working closely with AFAC — going forward, as Aboriginal communities move into more innovative ways of expanding their housing supply, do you see ways of ensuring that they are inspected and up to code? In what you see happening, is there a way to expand the inspection services from just the public access buildings to private homes?

Mr. Smith: We have had, and we continue to have, discussions with the Aboriginal Firefighters' Association and their regional representatives, because the existing structure of AFAC is a representative per region. Every one of these regions has regional firefighter associations. They work with their respective fire chiefs or fire persons in each community.

We will continue to support education and awareness programs. We are sharing lessons learned, best practices. For example, in the region of B.C., FNESC has gone forward with a fire alarm awareness education program. We are sharing those best practices with other regions and encouraging them to explore that and, if the interest is there, we will support them in addressing that.

Nous faisons également en sorte que le bâtiment continue de respecter le code du bâtiment, parce que nous évaluons régulièrement la condition du bien. La nouvelle évaluation nous permettra de déterminer les aspects non conformes, en particulier sur le plan de la prévention des incendies, mais nous vérifions également la condition du bien. Nous aiderons la collectivité à régler les problèmes.

Mais, malheureusement, si, pour une raison ou une autre, un élément n'est pas conforme, et les dirigeants décident de ne pas régler le problème, la décision leur revient et, compte tenu de la structure actuelle du ministère, la seule chose que nous pouvons faire, d'un point de vue administratif, consiste à conclure une entente de financement — nous pourrions aussi déclarer que nous allons arrêter de leur verser des fonds, mais cela ne règlerait pas le problème.

Malheureusement, les milieux des Premières Nations comportent des lacunes. Nous continuons de collaborer avec les intervenants intéressés, qui comptent de nombreux conseils tribaux et de nombreux groupes techniques des Premières Nations — bon nombre de ces organisations accomplissent un excellent travail. Mais, je le répète, le ministère et ces organisations sont aux prises avec cette réalité.

La sénatrice Raine : Pourriez-vous nous fournir un peu d'information supplémentaire? Je sais que l'inspection des logements des Premières Nations ne fait pas partie de votre mandat, mais, à mesure que les collectivités autochtones ont recours à des moyens plus novateurs d'accroître l'offre de logements, voyez-vous, dans votre vision — et je suis certaine que vous travaillez étroitement avec l'APAC —, des façons de vous assurer que ces logements sont inspectés et qu'ils respectent le code du bâtiment? Compte tenu de ce que vous observez, y a-t-il une façon d'élargir les services d'inspection, de manière à ce qu'au lieu de se limiter aux édifices publics, ils englobent aussi les habitations privées?

M. Smith : Nous avons eu et nous continuons d'avoir des discussions avec l'Association des pompiers autochtones du Canada et ses représentants régionaux parce que, selon sa structure actuelle, l'association compte un représentant par région. Chacune de ces régions possède des associations régionales de pompiers, qui travaillent avec le chef des pompiers ou les pompiers de chaque collectivité.

Nous continuerons d'appuyer les programmes d'éducation et de sensibilisation. Nous mettons en commun les enseignements tirés et les pratiques exemplaires. Par exemple, dans la région de la Colombie-Britannique, le FNESC a mis en œuvre un programme de sensibilisation aux alarmes d'incendie. Nous communiquons ces pratiques exemplaires à d'autres régions et nous les encourageons à les essayer et, si elles sont intéressées, nous les aiderons à donner suite à ces pratiques.

On the biggest issue in fire protection, the experts — the Canadian Association of Fire Chiefs or AFAC — would state that awareness education is the most important element. The departments will continue to support that and will try to encourage the different organizations to do more structuring.

There isn't a plan of having a building inspector go to every household, but we do encourage it. Again in B.C., in the area of Lower Nicola, the fire brigade goes into homes and does a fire awareness campaign. We continue to encourage regional First Nations organizations in adopting this practice.

Again, the department has no specific plan of doing household inspections.

Senator Raine: Would there be any possibility of funding being supplied to First Nations for them to contract that service?

Mr. Leclair: With the money we provide to First Nations, the band and council can decide what would be the best measure. Of course, as David mentioned, awareness, prevention and education is what the experts are all saying. The band council can use some of the money that we are providing, with regard to fire protection, toward those types of activities.

Senator Wallace: I would like to bring the discussion back to the reason why we asked your departments to appear here today. As pointed out by Senator Sibbeston, it was to give us a sense if there were any consequences at all that would arise from Employment and Social Development Canada no longer providing fire inspection services as of April 1. That's why you are here today; I think you are well aware of that. I have a couple questions on that.

Mr. Leclair, you touched on these in your presentation. The fire inspections that will take place from now going forward, will they essentially be the same as what has occurred in the past, in terms of the nature of the inspection, the standard that would be observed in those inspections, and also the frequency of those inspections?

Mr. Leclair: With regard to the frequency, we will have the same. With regard to the specifics of the inspection, I will turn to my colleague because he's more aware of that detail.

I want to reassure you that the transition is over for us. We are already moving into the action and that started last week. There's no interruption in the level of services.

Les experts — l'Association canadienne des chefs de pompiers ou l'APAC — affirment que la plus grande difficulté dans le domaine de la protection contre les incendies est liée à la sensibilisation. Les ministères continueront d'appuyer ces initiatives et tenteront d'encourager les différentes organisations à se structurer davantage.

Nous n'avons pas élaboré un plan visant à garantir qu'un inspecteur en bâtiment visite chaque logement, mais nous encourageons les collectivités à le faire. Je répète qu'en Colombie-Britannique, dans la région de Lower Nicola, le corps de pompier visite les domiciles et mène une campagne de sensibilisation aux incendies. Nous continuons d'encourager les organisations régionales des Premières Nations à adopter cette pratique.

Je le répète, le ministère ne planifie pas précisément d'inspecter les maisons familiales.

La sénatrice Raine : Des fonds pourraient-ils être accordés aux Premières Nations afin qu'elles confient à des sous-traitants la prestation de ce service?

M. Leclair : La bande et son conseil peuvent décider de la meilleure mesure à prendre, compte tenu des fonds que nous versons aux Premières Nations. Bien entendu, comme David l'a mentionné, tous les experts affirment que la solution est liée à la sensibilisation, la prévention et l'éducation. Le conseil de bande peut consacrer à l'exercice d'activités de ce genre une partie de l'argent que nous lui accordons pour assurer la protection contre les incendies.

Le sénateur Wallace : J'aimerais orienter de nouveau la discussion vers la raison pour laquelle nous avons demandé à vos ministères de comparaître ici aujourd'hui. Comme le sénateur Sibbeston l'a indiqué, nous l'avons fait pour nous donner une idée de l'incidence qu'aurait, le cas échéant, le fait qu'à compter du 1er avril, Emploi et Développement social Canada n'assurerait plus la prestation des services d'inspection de prévention des incendies. Voilà pourquoi vous êtes ici aujourd'hui; je pense que vous en êtes bien conscients. J'ai quelques questions à vous poser à ce sujet.

Monsieur Leclair, vous avez effleuré ces questions au cours de votre exposé. Les inspections de prévention des incendies qui auront lieu à partir de maintenant seront-elles essentiellement identiques à celles auxquelles on procédait par le passé, du point de vue de leur nature, de leur fréquence et aussi de la norme respectée pendant leur déroulement?

M. Leclair : La fréquence de ces inspections sera la même. En ce qui concerne les détails de l'inspection, je vais céder la parole à mon collègue parce qu'il les connaît mieux que moi.

Je tiens à vous rassurer en vous indiquant qu'en ce qui nous concerne, la période de transition est terminée. Nous sommes déjà passés à l'action depuis la semaine dernière. Les services ne connaîtront aucune interruption.

Mr. Smith: We have worked with our colleagues from ESDC and other government departments in the transition. We have participated in the national standing offer to ensure First Nations communities that would want to have a service would have that ability. By doing that, we put a safety net out there for all these First Nations communities.

Parallel to that, we continue to have discussions with First Nations organizations to assure technical groups, tribal councils and First Nations organizations that the service would be inclusive in the Asset Condition Reporting System. By doing so, we know that the 11 assets that HRSDC was doing for us previously will be covered under the ACRS exercise. That's a condition. We have that assurance. Even more, that data will be in our database, linked in to the First Nations investment plan.

We know that each community receives *X* amount of money for operation and maintenance. If the community doesn't have the funds to address important health and safety issues, they will be speaking with their CFO, which is their capital financial officer who works with them in the community, and working together to say this is non-compliance, we don't have the funds to address this. They will be looking at the regional office to support that and, if it is not possible, they will be communicating with us and we will find a common solution to address that need to ensure health and safety in the 11 asset classes.

Senator Wallace: Having that information tied into the First Nations — you call it the investment plan — that's what will happen going forward. Is that a change over what has occurred in the past? Or is this an improvement over what happened in the past?

Mr. Smith: We consider this as an improvement, for the simple reason that our regional colleagues were getting paper documents of a report. This will be integrated into a database at headquarters. We will be able to follow the important health and safety issues, working with our regional colleagues in supporting the First Nations communities through tribal councils and First Nations organizations.

Senator Wallace: As you pointed out, Mr. Leclair, the inspections will now be conducted by what you refer to as third-party technical groups. I'm wondering if you feel comfortable that the qualifications required of those third-party technical groups will at least be equal to the qualifications of the inspectors who have been working for Employment and Social Development Canada to date?

M. Smith : Au cours de la transition, nous avons collaboré avec nos collègues d'EDSC et d'autres ministères. Nous avons participé à une offre à commandes nationale pour nous assurer que les Premières Nations qui souhaiteraient bénéficier d'un tel service seraient en mesure de le faire. Ce faisant, nous avons tendu un filet de sécurité à l'intention de toutes les collectivités des Premières Nations.

En parallèle, nous continuons de discuter avec les organisations des Premières Nations pour assurer à ces organisations, aux groupes techniques et aux conseils tribaux que le service sera saisi dans le Système de rapports sur la condition des biens. Ainsi, nous saurons que l'exercice lié au SRCB tiendra compte des 11 biens que RHDCC fournissait auparavant en notre nom. C'est l'une des conditions que nous avons posées. Nous avons maintenant cette assurance et, qui plus est, ces données seront enregistrées dans notre base de données et seront reliées au Plan d'investissement dans l'infrastructure des Premières Nations.

Nous savons que chaque collectivité reçoit tel ou tel montant d'argent pour financer son exploitation et son entretien. Si une collectivité ne dispose pas des fonds nécessaires pour régler d'importants problèmes de santé ou de sécurité, ses dirigeants doivent en discuter avec l'agent financier responsable de ses immobilisations, c'est-à-dire l'agent qui travaille avec eux dans leur collectivité, et s'entendre avec lui pour dire que cet aspect est non conforme et qu'ils ne disposent pas des fonds requis pour s'en occuper. Ils s'adresseront au bureau régional pour obtenir son soutien à cet égard et, si ce n'est pas possible, ils communiqueront avec nous, et nous trouverons une solution commune pour satisfaire à la nécessité de garantir la santé et la sécurité dans les 11 catégories de biens.

Le sénateur Wallace : À l'avenir, l'information sera liée à ce que vous appelez le Plan d'investissement dans l'infrastructure des Premières Nations. Est-ce différent ou mieux que ce qui se passait dans le passé?

M. Smith : Nous considérons cela comme une amélioration, ne serait-ce que parce que nos collègues régionaux ne recevaient qu'une copie papier d'un rapport. Désormais, ces renseignements seront intégrés dans une base de données établie à l'administration centrale. Nous serons en mesure de suivre l'évolution d'importants enjeux en matière de santé et de sécurité et de travailler au soutien des collectivités des Premières Nations par l'entremise des conseils tribaux et des organisations des Premières Nations.

Le sénateur Wallace : Comme vous l'avez indiqué, monsieur Leclair, les inspections seront désormais effectuées par ce que vous appelez des groupes techniques tiers. Je me demande si vous êtes convaincu que les qualifications des membres de ces groupes équivaudront au moins à celles des inspecteurs qui, à ce jour, travaillaient pour Emploi et Développement social.

Mr. Leclair: We are asking that when we do the request for proposal — and again the First Nations know that — we are helping with the specifications and what they should look for as qualifications for the experts that do the inspection. David, do you want to elaborate on that?

Senator Wallace: On that one, I really want to know if those qualifications will be equal to or greater than what exists to this point.

Mr. Smith: They will be equal to what exists at this point, and the reason for that is we use the exact same terms and conditions as within the national standing offer. It is included in our new policy for request for funding.

Senator Wallace: As you pointed out, Mr. Leclair, after the inspections are done, the deficiencies will be tracked through what sounds like an enhanced system. Will that tracking of deficiencies be equal to or greater than the tracking system that has existed to this point?

Mr. Leclair: As Mr. Smith mentioned, it will be in our integrated database, so I think for information management it will be easier. Again, the important point is that it is linked with the investment plan. It is easier for everybody to see what the deficiencies are, to scope how much it may cost, and to request the funding to correct, at the end of the day, the deficiencies that will be found during the inspection.

Senator Wallace: It seems to me your position is that this new system, effective April 1, will enhance what existed in the past. Is that true? Is that your opinion?

Mr. Leclair: I would say, from what I gather, it would be a very good system, yes.

Senator Wallace: Will it be equal to or enhance what has existed in the past?

Mr. Leclair: Linked with the investment plan, yes.

Senator Raine: If there's a deficiency and it is noted, and there's going to be some capital provision or provision provided to correct it, will it be targeted to that specific issue or will that go into general band funds?

Mr. Smith: Today, communities receive a lump sum, O & M money, to support them with the 11 asset classes. It is expected that those funds are sufficient to address the normal operation and maintenance of these facilities. In the scenario where it isn't sufficient for some reason, there will be a discussion between the community and the department to see how we can address this. We will support the community in addressing important health and safety issues.

M. Leclair : Nous exigeons — et, encore une fois, les Premières Nations le savent — que, lorsque viendra le temps de lancer la demande de propositions, nous les aidions à rédiger les spécifications et les qualifications que les experts responsables des inspections devraient posséder. David, aimeriez-vous fournir des détails supplémentaires à ce sujet?

Le sénateur Wallace : À cet égard, je veux vraiment savoir si les qualifications des inspecteurs seront égales ou supérieures à celles des inspecteurs qui ont fait ce travail jusqu'à maintenant.

M. Smith : Elles seront égales parce que ce rôle sera assujetti à des conditions identiques à celles précisées dans l'offre à commandes nationale. Notre nouvelle politique en matière de demandes de financement en fait état.

Le sénateur Wallace : Comme vous l'avez mentionné, monsieur Leclair, une fois les inspections effectuées, l'évolution des problèmes sera suivie par ce qui semble être un système supérieur. Le suivi des problèmes sera-t-il égal ou supérieur à celui assuré par le système actuel?

M. Leclair : Comme M. Smith l'a précisé, l'information sera enregistrée dans notre base de données intégrée. Par conséquent, je pense que sa gestion sera plus facile. Ce qui importe, je le répète, c'est que l'information sera liée au plan d'investissement. Il sera plus aisé pour tous de repérer les problèmes, de déterminer les coûts qu'ils pourraient occasionner et, enfin, de demander les fonds nécessaires pour régler les problèmes décelés par les inspections.

Le sénateur Wallace : Vous semblez dire que ce nouveau système, mis en œuvre depuis le 1er avril, fonctionnera mieux que ce qui existait dans le passé. Est-ce vrai?

M. Leclair : Oui, d'après ce que je comprends, il s'agira d'un très bon système.

Le sénateur Wallace : Sera-t-il aussi efficace ou plus efficace que ce qui existait dans le passé?

M. Leclair : Oui, relativement au plan d'investissement.

La sénatrice Raine : Si une lacune est décelée et que des fonds sont dégagés pour y remédier, seront-ils affectés à ce problème précis ou aux fonds généraux de la bande?

M. Smith : Aujourd'hui, les collectivités reçoivent un montant forfaitaire, destiné au fonctionnement et à l'entretien des 11 types de bâtiments. On s'attend à ce que ces fonds suffisent à assurer le fonctionnement et l'entretien généraux de ces installations. Si jamais, pour une raison quelconque, il n'y a pas suffisamment d'argent, les responsables de la collectivité et du ministère en discuteront pour trouver une solution. Nous aiderons la collectivité à remédier aux importants problèmes de santé et de sécurité.

Senator Lovelace Nicholas: Most of my questions were already asked. You asked for a solution; you're looking for a solution. Wouldn't training First Nations in doing these fire inspections be a cost savings, and would it not employ more Aboriginal people in performing these services?

Mr. Leclair: This is a huge opportunity. Last week or this week in the Quebec region, a program started to give some training and education to First Nations firefighters. That will be a good opportunity, not only for employment on reserve, but that could be used for employment off-reserve.

Senator Lovelace Nicholas: What about the other First Nations communities?

Mr. Leclair: I was using that as an example to say that with the building capacity, and now going with the education and training, that will not only improve what we think of the situation with regard to fire protection on reserve, but at the same time it would go toward building some credentials and capacity for the members of that community.

Senator Lovelace Nicholas: My main concern is that all this money — the inspections being done aren't done by the people themselves. It seems like the money is staying within your department and not going to where it should be going: to the people.

Mr. Smith: The existing model being rolled out today is being done in a more holistic way. The subject experts — the engineers and others who have that capacity related to building and asset condition management — are doing the asset condition reports and are including fire safety assessment in that activity.

Parallel to that, we continue to support firefighters and fire awareness education in communities through different tribal councils and First Nations organizations. In each region, we support funding for training for firefighters. This is done through these First Nations organizations.

So we are trying to build the capacity within First Nations peoples. The example is TSAG, the Alberta technical group, where they have built the capacity internally with fire inspection, fire awareness prevention and education. These are hubs that we encourage other regions to explore.

The department is very interested in building that important capacity within the First Nations people.

Senator Lovelace Nicholas: I've seen some fire trucks and fire stations in communities, and some of them don't work half the time. Is this part of the group funding the communities get?

La sénatrice Lovelace Nicholas : La plupart de mes questions ont déjà été posées. Vous avez demandé une solution; vous cherchez une solution. Ne pourrait-on pas réaliser des économies en formant les gens des Premières Nations à faire les inspections relatives à la prévention des incendies? De plus, est-ce que cela ne créerait pas des emplois pour les Autochtones qui exécutent ces services?

M. Leclair : Le nouveau modèle offre beaucoup de possibilités. La semaine dernière ou cette semaine, dans la région de Québec, des pompiers autochtones ont commencé à suivre un programme de formation dans ce sens. Cela offrira de bonnes occasions d'emploi tant dans la réserve, que hors réserve.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Qu'en est-il des autres collectivités des Premières Nations?

M. Leclair : J'ai mentionné cela à titre d'exemple, pour dire que le développement des aptitudes, et maintenant cette formation, non seulement amélioreront la situation sur le plan de la protection contre les incendies dans les réserves, mais, en même temps, aideront certains membres de la collectivité à acquérir des aptitudes et des compétences.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Ma principale préoccupation, c'est que tout cet argent est fourni, mais les inspections ne sont pas effectuées par les membres de la collectivité. On dirait que l'argent reste dans votre ministère au lieu d'aller où il le devrait : aux gens.

M. Smith : Le modèle en place aujourd'hui adopte une approche plus holistique. Ce sont des experts — notamment des ingénieurs et d'autres qui possèdent les aptitudes en matière de construction et de gestion de la condition des biens — qui rédigent les rapports, et qui sont chargés d'intégrer les évaluations en matière de sécurité-incendie à cette activité.

En même temps, nous continuons de soutenir les pompiers et les efforts de sensibilisation aux risques d'incendie dans les collectivités qui sont effectués par différents conseils tribaux et organismes des Premières Nations. Nous affectons des fonds à la formation des pompiers dans toutes les régions — formation qui est effectuée par ces organismes des Premières Nations.

Nous visons donc à développer les compétences des Autochtones. Par exemple, TSAG, le groupe de conseillers en services techniques de l'Alberta, au sein duquel des gens ont développé les compétences requises pour effectuer des inspections relatives à la prévention des incendies et sensibiliser les gens aux stratégies de prévention des incendies. Nous encourageons d'autres régions à explorer la possibilité de mettre en place un centre de ce genre.

Le ministère aimerait bien voir d'autres Premières Nations développer des compétences de ce genre.

La sénatrice Lovelace Nicholas : J'ai vu des camions de pompiers et des casernes dans les collectivités, et certains d'entre eux ne fonctionnent pas la moitié du temps. Est-ce que cela fait partie du financement de groupe auquel les collectivités ont droit?

Mr. Smith: Through the asset condition report, we inspect on a regular cycle fire halls, fire equipment and fire trucks. These assets are inspected. Again, we encourage the chief and council to support fire protection services in the community. We do that.

Senator Lovelace Nicholas: Is that all communities across Canada?

Mr. Smith: This is through all First Nations communities throughout Canada. There is, within their A base envelope, funding to support fire protection services.

Again, respectfully, we see different sizes of communities. The AFAC would tell you that you need a minimum of homes or people to have a full fire department. In a smaller community of 150 people, it is more about awareness and education, or "fire suppression," as we call it.

The Chair: You're going to get back to us on the continuity of personnel. Might I also ask, following on Senator Lovelace Nicholas, if it's possible to identify whether inspection personnel may be Aboriginal? I believe the employees may identify themselves and, if so, that might be interesting information for us.

Mr. Smith: Yes, we will look into that. We can assure you that the funds regarding the asset condition report flow through First Nations organizations, whether tribal councils or First Nations technical groups.

Mr. Leclair: One point of clarification is that we don't have employees within the department who do the inspections. Like David mentioned, we are going to the tribal councils or the organizations like TSAG and OFNTSC that provide services for the First Nations communities. But we will check, Mr. Chairman.

The Chair: If you can, I'm sure that would be of interest.

Senator Beyak: I share my fellow senators' concerns about the transition, but I'm more concerned with Senator Dyck's opening statement and the death of the little girl. Through all the past practices and all the future reporting, inspections, levels and dollars, there is an old expression that "the buck stops here."

Could you each share your opinions and thoughts on who ultimately bears the responsibility for there being no smoke detector or fire extinguisher in the home where the little girl died?

Mr. Leclair: My opinion is that for that community building it is the band and council — the chief, basically. For the house, it is the owner of the house.

M. Smith : Dans le cadre de la préparation du rapport sur la condition des biens, nous inspectons les casernes, le matériel d'incendie et les camions des pompiers. Ces biens font l'objet d'inspections. Encore une fois, nous encourageons les chefs et les conseils à mettre en œuvre des services de protection contre les incendies dans les collectivités. Nous faisons cela.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Voulez-vous dire les collectivités d'un bout à l'autre du Canada?

M. Smith : Oui, dans toutes les collectivités des Premières Nations d'un bout à l'autre du Canada. Leur enveloppe budgétaire de base prévoit des fonds pour des services de protection contre les incendies.

Je signale respectueusement qu'il existe des collectivités de toutes tailles. L'AFAC vous dirait qu'il faut un nombre minimal de foyers ou de personnes pour avoir droit à une caserne complète. Dans les petites collectivités de 150 habitants, il est davantage question de sensibilisation, ou de « suppression des incendies ».

Le président : Vous allez nous revenir sur la question de la continuité du personnel. Pourrais-je vous demander, afin de faire suite aux propos de la sénatrice Lovelace Nicholas, de nous dire si certains membres des équipes d'inspection sont des Autochtones? Je crois que les employés peuvent révéler leur identité et, si c'est le cas, il pourrait s'agir de renseignements importants pour nous.

M. Smith : D'accord, nous ferons des recherches à ce sujet. Nous vous assurons que les fonds destinés au rapport sur la condition des biens passent par les organismes des Premières Nations, notamment des conseils tribaux ou des groupes de conseillers techniques des Premières Nations.

M. Leclair : J'aimerais préciser qu'aucun employé du ministère n'effectue des inspections. Comme David l'a mentionné, nous passons par des conseils tribaux ou des organismes comme le TSAG ou l'OFNTSC, qui fournissent des services aux collectivités des Premières Nations. Toutefois, nous ferons des recherches à ce sujet, monsieur le président.

Le président : Je suis certain que cela nous serait utile.

La sénatrice Beyak : Je partage la préoccupation de mes collègues concernant la transition, mais je suis davantage préoccupée par la première intervention de la sénatrice Dyck et le décès de la petite fille. Quelles que soient toutes les pratiques du passé et tout ce qui sera fait à l'avenir — la présentation de rapports sur les inspections, les niveaux et les dépenses — quelqu'un doit maintenant assumer la responsabilité de ce décès.

Je demanderais à chacun d'entre vous de nous dire qui, à votre avis, est ultimement responsable du fait qu'il n'y avait ni détecteur de fumée ni extincteur dans le foyer où la petite fille est morte.

M. Leclair : Dans le cas de cet immeuble communautaire, à mon avis, ce sont la bande et le conseil — le chef, essentiellement — qui en sont responsables. Dans le cas d'une maison, c'est le propriétaire de celle-ci qui est responsable.

If something happened in my own house, as the owner, I would be responsible for my family. If I am going to the arena, I would hope the owner of the arena would be responsible for our safety. If it is a community-owned arena, I would hope that my council — in this case, my city — would be responsible for that safety.

Senator Beyak: Do each of you have a thought on that?

Mr. Smith: I would share Mr. Leclair's point. I believe that chief and council, firefighters, many stakeholders and homeowners in these communities look to their tribal council for awareness and education. That's where we will make a difference.

It is very sad what happened in Saskatchewan. We have seen stories in First Nations communities and non-First Nations communities. Collectively, if we can support these communities with better awareness and education, the good work this committee is doing in putting the sensitivity on the reality out there and bringing together different stakeholders, we will bring more clarity and more guidance to improving this situation.

Senator Beyak: Mr. Bess or Ms. Wilson, do you have any thoughts?

Mr. Bess: I would reiterate that the Labour Program provided advisory services to First Nations communities at the request of chiefs and band councils on behalf of AANDC. We did not have enforcement or compliance powers. It was an advisory service.

Senator Tannas: It's been a good discussion, and I think all my questions have been answered.

Back to Senator Sibbeston's comments, I would just say that when you folks go about your postmortem on the success of the transition, as a project, you should have a good hard look at communication. We heard from people who didn't have the first hot clue what was going to happen on April 1 — as of March — and they were people who should have known. I wanted to say it, even though it's obvious. Thank you.

Senator Watt: I have two small concerns. One is probably following the point Senator Lovelace Nicholas made as to whether this new organization taking over the new responsibilities will be considered another layer of bureaucracy when the funds could be easily transmitted down to the community level and develop a better link than there is today with the provincial and local governments. Would you provide an answer to that?

Mr. Smith: The funds are flowing to local governments. The local government structure is the chief and council. The other layer of government, or that critical mass that supports these First Nations communities, is tribal councils or First Nations organizations. The department will support funding to these

Si quelque chose arrivait dans ma maison, en tant que propriétaire, je serais responsable de la sécurité de ma famille. Si je vais à l'aréna, j'ose espérer que le propriétaire de l'aréna serait responsable de notre sécurité. S'il s'agit d'un aréna qui appartient à la collectivité, j'ose espérer que le conseil — dans mon cas, ma ville — en serait responsable.

La sénatrice Beyak : Avez-vous tous quelque chose à dire à ce sujet?

M. Smith : Je suis du même avis que M. Leclair. Je crois que le chef, le conseil, les pompiers ainsi que de nombreux intervenants et propriétaires fonciers dans ces collectivités comptent sur leur conseil tribal pour les informer des dangers. Voilà où nous comptons faire avancer les choses.

Ce qui est arrivé en Saskatchewan est très triste. Nous avons entendu parler d'autres tragédies de ce genre dans les collectivités des Premières Nations, et ailleurs aussi. Si, en tant que comité, nous réussissions à sensibiliser davantage ces collectivités aux dangers et à réunir les divers intervenants, nous serons mieux en mesure d'améliorer la situation.

La sénatrice Beyak : Monsieur Bess ou Madame Wilson, qu'en pensez-vous?

M. Bess : Je répète que, à la demande des chefs et des conseils de bandes, le Programme de travail a fourni des services consultatifs aux collectivités des Premières Nations au nom d'AADNC. Nous ne disposions pas de pouvoirs en matière d'application. Il s'agissait seulement d'un service consultatif.

Le sénateur Tannas : La discussion est très intéressante. Je crois qu'on a répondu à toutes mes questions.

Pour revenir aux observations du sénateur Sibbeston, je voudrais simplement dire que, lorsque vous ferez le bilan de la transition, en tant que projet, vous devriez vous pencher attentivement sur votre façon de communiquer. Nous avons entendu le témoignage de personnes qui n'avaient absolument aucune idée de ce qui allait arriver le 1er avril — même en mars — et il s'agissait de personnes qui auraient dû en être informées. Je tenais à le dire, même si cela paraît évident.

Le sénateur Watt : J'ai deux petites inquiétudes. La première fait suite à la question de la sénatrice Lovelace Nicholas, qui voulait savoir si cet organisme qui est chargé de nouvelles responsabilités deviendra une autre couche de bureaucratie par laquelle il faudra passer, alors qu'il serait facile de transmettre les fonds directement à la collectivité et d'établir de meilleures relations entre les gouvernements provinciaux et les administrations locales. Qu'en pensez-vous?

M. Smith : En fait, les fonds sont remis aux administrations locales, dont la structure est formée par le chef et le conseil. L'autre type d'intervenants, ou masse critique, qui appuie les collectivités des Premières Nations, ce sont les conseils tribaux ou les organismes des Premières Nations. Le ministère contribuera

organizations. Fire inspections require certain competencies and expertise. Unfortunately, there are First Nations communities that don't have that ability.

When you can go closer to the communities and create a critical mass, which is this tribal council or these First Nations technical groups, they report back to the leadership. For example, TSAG in Alberta report back to Treaties 6, 7 and 8. As they develop their business plan for the year, they include in this scenario the ACRS, which includes fire inspections. So they need to report back to the leadership and to their chief and council.

We believe it is a model that, in this scenario, will be very effective or more effective than the previous business model.

Senator Watt: Would this be considered as step one, with another step to be taken if there is potential for the band government to work out their relationship better than it is today with the provincial and local governments, which are adjacent to them; would it be correct to assume that?

Mr. Smith: Yes, it would. We are very open to supporting other initiatives that will bring closer relationships to the communities. If the desire to do MTSAs with non-First Nations communities, or neighbouring First Nations communities, we remain very supportive of these initiatives.

Senator Watt: The other aspect raised by Senator Dyck, I believe, concerned those children who were burnt in the building that burned down. Who carries the insurance on this? I know for a fact that for the government, when they put an infrastructure in the community, insurance is not really their consideration.

I'm talking about the human side. With the victims, who is responsible for them and covers the insurance? If the family decides to pursue the matter through the courts, are they equipped to deal with that through the structure you are talking about?

Mr. Leclair: That's a very good and specific question. I would have to go back and get an answer for you.

Senator Watt: Could you get that for us? Because that will have to be considered in our report.

Senator Sibbeston: My question is a supplementary to the question of whether the services to First Nations will be enhanced.

I take it that, up to now, Employment and Social Development Canada had certain personnel dedicated to the inspections that were carried out. Even though it was voluntary in a sense — they weren't able to enforce any recommendations and so forth made — I take it that, now, in Aboriginal Affairs and Northern

au financement de ces organismes. Les inspections relatives à la prévention des incendies exigent certaines compétences et une certaine expertise. Malheureusement, dans certaines collectivités des Premières Nations, personne ne possède de telles compétences.

Quand vous regardez les collectivités de plus près et que vous créez une masse critique, qui est formée soit du conseil tribal soit des groupes de conseillers techniques des Premières Nations, celle-ci relève des dirigeants. Par exemple, le TSAG en Alberta relève des Premières Nations des régions concernées par les Traités 6, 7 et 8. Quand le TSAG met au point son plan d'affaires pour l'année, il prévoit le SRCB, qui comprend les inspections relatives à la prévention des incendies. Il doit donc présenter un rapport aux dirigeants ainsi qu'à leur chef et à leur conseil.

À notre avis, dans ce contexte, le nouveau modèle opérationnel sera très efficace ou encore plus efficace que le modèle précédent.

Le sénateur Watt : Considère-t-on qu'il s'agit là seulement de la première étape, après laquelle nous passerons à la suivante, si l'on considère que les administrations des bandes pourraient avoir de meilleures relations qu'elles ne l'ont aujourd'hui avec les gouvernements provinciaux et les administrations des localités qui leur sont adjacentes; serait-il juste de présumer cela?

M. Smith : Oui, il le serait. Nous sommes très ouverts à l'idée d'appuyer d'autres initiatives susceptibles de créer un rapprochement entre les collectivités. Nous sommes tout à fait en faveur de conclure des accords de services du type municipal avec des collectivités voisines et non autochtones.

Le sénateur Watt : L'autre aspect à avoir été soulevé par la sénatrice Dyck, je crois, concernait les enfants qui sont décédés dans l'immeuble qui a été détruit par un incendie. Qui paie l'assurance dans un tel cas? Je sais que, lorsque le gouvernement crée des infrastructures dans une collectivité, ce n'est pas à lui de s'occuper des assurances.

Je parle du côté humain. Qui est responsable des victimes, et qui paie l'assurance dans ces cas? Si la famille décide de porter sa cause devant les tribunaux, est-ce que la structure dont vous parlez pourvoirait à la famille les ressources nécessaires pour bien soutenir sa cause?

M. Leclair : Voilà une excellente question. Je devrai faire des recherches et vous revenir à ce sujet.

Le sénateur Watt : Nous vous serions reconnaissants d'obtenir une réponse parce que nous devrions en tenir compte dans notre rapport.

Le sénateur Sibbeston : Ma question s'ajoute à celle de savoir si les services aux Premières Nations seront améliorés.

Je présume que, jusqu'à présent, certains fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada se consacraient aux inspections qui étaient effectuées. Même s'il s'agissait d'une démarche volontaire dans un certain sens — du fait qu'ils ne pouvaient assurer l'exécution de leurs recommandations, entre

Development Canada, there is really no one who will be carrying out the inspections that had been carried out by Employment and Social Development Canada. In that regard, would you not say that the services are decreased to First Nations?

Mr. Leclair: Our role is to develop a standard, and Mr. Smith referred to the standing offer to hire the consultant, the contractor, the tribal council or the technical group to do the inspection.

Regarding the employees, since we have a need with my team in the technical group, as a matter of fact I did hire one of the former employees of Mr. Bess's group. She is an engineer and she is helping Mr. Smith define what will be the standard of the inspection to support down the road, the standing offer to go and hire the people who will do the inspection.

Senator Sibbeston: It would be great to know how many personnel in the Employment and Social Development Canada actually did inspections.

Ms. Wilson: We had a program with approximately 55 resources: engineers, inspectors and management cadre for the entire program. Specific for First Nations, there would have been approximately five inspectors and 2.5 or so engineers dedicated to First Nation work.

Senator Sibbeston: Is Mr. Smith saying that although you don't have five people in your department that will be taking over the roles that were played in the other department, somehow or another you're intensifying or providing monies to these technical groups out there to hopefully do the same sort of thing, and that's your response in terms of having service at the same level or perhaps an enhancement?

Mr. Smith: Each regional office has the critical mass. The department has the critical mass of engineers, who are building engineers. They have that understanding of fire safety and fire protection. At the department headquarters, we have hired a subject expert to ensure that everything was going to be in line; that there wouldn't be any gaps.

We work closely with our colleagues from ESDC to do the tendering policy. We excluded the terms and conditions, which were developed by subject experts, and included them in our policy and in our funding agreement on a region-by-region basis.

For example, if we go back to TSAG, there are several individuals within that organization who would have the capacity, because they are doing the asset condition reports. We have out there third-party, regional colleagues — more than five or seven individuals, for sure — who are available and are subject experts who can discuss and challenge some of the results coming in at a regional office. That's one. Two, there is the third party that's

autres — je présume que, maintenant, à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, aucun fonctionnaire ne fera les inspections qui étaient effectuées par Emploi et Développement social Canada. À cet égard, diriez-vous que les services fournis aux Premières Nations ont diminué?

M. Leclair : Notre rôle consiste à établir une norme, et M. Smith a mentionné l'offre à commandes visant à retenir les services d'un consultant, d'un entrepreneur, du conseil tribal ou du groupe technique pour effectuer l'inspection.

En ce qui concerne les fonctionnaires, puisqu'il y avait un poste à combler dans mon équipe du groupe technique, j'ai effectivement embauché un des anciens membres du groupe de M. Bess. Il s'agit d'une ingénieure, et elle aide M. Smith à établir la norme qu'il faudra respecter lors des inspections et l'offre à commandes qui permettra d'embaucher les gens qui effectueront les inspections.

Le sénateur Sibbeston : Il serait intéressant de savoir combien de fonctionnaires d'Emploi et Développement social Canada au juste effectuaient des inspections.

Mme Wilson : Nous avions un programme qui comprenait approximativement 55 personnes-ressources, notamment des ingénieurs, des inspecteurs et des cadres de gestion pour l'ensemble du programme. De ce nombre, environ 5 inspecteurs et 2,5 ingénieurs étaient affectés spécifiquement aux Premières Nations.

Le sénateur Sibbeston : Est-ce que Mme Smith est en train de dire que malgré le fait que vous n'avez pas cinq personnes dans votre ministère qui assumeront les rôles qui étaient remplis dans l'autre ministère, d'une manière ou d'une autre, vous intensifiez vos efforts ou fournissez de l'argent à des groupes techniques à l'externe dans l'espoir de faire le même genre de travail? S'agit-il là de votre approche pour offrir les mêmes services ou peut-être même pour les améliorer?

M. Smith : Chaque bureau régional dispose de la masse critique nécessaire. Le ministère dispose de la masse critique d'ingénieurs, qui sont des spécialisés en mécanique du bâtiment. Ils comprennent bien la sécurité-incendie et la protection contre les incendies. À l'administration centrale du ministère, nous avons embauché un expert en la matière pour veiller à ce que tout soit fait dans les règles et à ce qu'il n'y ait aucun écart.

Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues d'EDSC pour établir notre politique en matière d'appel d'offres. Nous avons retenu les modalités, qui avaient été établies par des experts en la matière, pour les intégrer à nos ententes de financement propres à chaque région.

Par exemple, au sein du TSAG, plusieurs personnes possèdent déjà les compétences requises puisqu'elles préparent les rapports sur la condition des biens. Nous avons à notre disposition des tierces parties, des collègues des régions — certainement plus de cinq ou sept personnes —, qui sont des experts en la matière avec qui nous pouvons donc discuter et remettre en question certains des résultats qui parviennent aux bureaux régionaux. Par ailleurs,

delivering the service. They're already doing these asset conditions, so they were already looking at elements as they were doing their inspections on fire issues, but they didn't have that specific mandate. The inspections were being delivered through our colleagues from ESDC before April 1 of this year.

We strongly believe there is more capacity out there within those First Nation organizations, because the department supports the total cost of the asset condition inspection. In the new terms and conditions, it's an element the qualified individual has to be hired to do that.

Senator Meredith: I stepped out for a minute, so I don't know whether the panelists have been requested to do this. Mr. Smith and Mr. Leclair, as you do these inspections and these reports are created, can you provide to this committee a scan by region as to what deficiencies you found? I'm of the opinion that we always create reports, and they just sit on a shelf somewhere until a disaster takes place, and then we go again and do another report.

This committee is interested in moving the safety of First Nations people forward. We've started in that you've moved over from ESDC; that's now your mandate. I'm interested in moving these initiatives forward. This committee and the members of this committee are interested in doing that as we put our report together.

Could you provide to us a regional scan of these deficiencies found on these First Nations, so that it can be included in our report, so that six months or a year down the road, we can say that this committee released its report and took steps to ensure the safety of First Nations people. We talked about accountability and who is responsible in terms of ensuring that the chief and council are held accountable, as to a report created on such and such a date. I would love to see such a report brought back to this committee, please, if that's possible, without naming various First Nations communities, but just a scan of where the deficiencies lie, by region and so forth. I think that would be beneficial.

The Chair: I'm not sure if our committee can have an ongoing reporting relationship with your department, but obviously the senator is interested in getting some kind of an idea of the scope of deficiencies. Would you be able to suggest how we could get some information about that while we're undertaking this work? I think our expectation is likely up to the end of this calendar year.

Mr. Smith: The reporting cycle is our regional colleague's office, and will be going out to tender in May of this year with a new program policy. Inspections normally start in July until the fall, and the third party has until March 31 to submit their reports to the department. Normally, reports are submitted to chief and

c'était déjà une tierce partie qui préparait les rapports sur la condition des biens; par conséquent les membres de celle-ci se penchaient déjà sur les éléments importants en matière de prévention des incendies — sans toutefois avoir reçu de mandat précis à cet égard. Les inspections étaient effectuées par nos collègues d'EDSC avant le 1er avril de cette année.

Nous sommes convaincus qu'il y a encore plus de personnes compétentes au sein des organismes des Premières Nations du fait que le ministère supporte le coût total des inspections relatives à la condition des biens. Aux termes des nouvelles modalités, nous sommes tenus d'embaucher une personne compétente pour effectuer ces inspections.

Le sénateur Meredith : J'ai quitté la salle pendant quelques instants, alors je ne sais pas si on a déjà demandé aux témoins de faire ceci. Messieurs Smith et Leclair, pendant que vous effectuez ces inspections et que ces rapports sont rédigés, pourriez-vous fournir au comité une liste des lacunes que vous décelez dans chaque région? À mon avis, nous créons sans cesse des rapports qui finissent par être couverts de poussière sur une étagère quelque part — jusqu'à ce qu'un désastre ne frappe, évidemment, ce qui donne lieu à la préparation d'un autre rapport.

Notre comité a à cœur d'améliorer la sécurité au sein des collectivités des Premières Nations. Nous allons déjà dans ce sens du fait que l'EDSC n'a plus comme mandat de s'en occuper; c'est à votre ministère que le mandat a été confié. J'aimerais que ces initiatives aillent de l'avant. En tant que membres du comité, c'est justement ce que nous aurons comme objectif en préparant notre rapport.

Pourriez-vous nous fournir une liste des lacunes décelées dans chaque région des Premières Nations de manière à ce que, dans six mois ou un an, nous puissions les inclure dans notre rapport et dire que le comité a publié son rapport et a pris des mesures pour assurer la sécurité des membres des Premières Nations. Nous avons parlé de reddition des comptes pour voir qui a la responsabilité de veiller à ce que le chef et le conseil soient tenus de rendre des comptes relativement aux rapports qui leur sont présentés. J'aimerais bien que le comité puisse voir un rapport de ce genre, si c'est possible, sans mentionner le nom des collectivités des Première Nations concernées — simplement pour voir les lacunes dans chaque région. Je pense que cela nous serait utile.

Le président : Je ne sais pas si notre comité peut établir des liens à long terme avec votre ministère afin de prendre connaissance des rapports. Cependant, de toute évidence, le sénateur aimerait avoir une idée de l'étendue des lacunes. Seriez-vous en mesure de nous dire comment obtenir des renseignements à ce sujet pendant que nous menons cette étude? Nous poursuivrons sans doute notre étude jusqu'à la fin de l'année civile.

M. Smith : Le cycle d'établissement des rapports est le suivant : le bureau de notre collègue régional fait un appel d'offres au mois de mai, en conformité avec la nouvelle politique. Normalement, les inspections commencent au mois de juillet et se terminent à l'automne, après quoi les tierces parties ont jusqu'au

council once the inspection has been completed in the community, but we ask that information be integrated into our asset condition module by the end of the fiscal year.

Our regional colleagues have the responsibility to validate the information before it's downloaded for final information. The difficulty for me is that we don't have history — we've started April 1 — and the final information would possibly only be available by the end of this fiscal year, which is March 31 in our case.

Senator Meredith: Even preliminary reports, whatever you can supply would be great.

Mr. Smith: Certainly. Yes, sir.

Senator Dyck: While I was listening to your answers, it seemed to me that you were saying the database of assets — the assets that the First Nation has with respect to the 11 types of major public buildings listed on page 4 of your document — is critically important to determine the amount of investment that they receive for operation and maintenance, and for health and safety issues.

Do we have any idea of what the value would be in terms of assets with respect to homes on a reserve? Surely the homes themselves represent a major asset to the First Nation. If that's not included in the database, then the amount of funds they get will not capture the value of those homes, and maybe they don't even get the funds for fire protection or for operation and maintenance.

Mr. Leclair: Senator, I will have to get back to you to see what that number could be.

Senator Dyck: Mr. Carisse, would you know the answer to that, since you have many years of experience within the department?

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation Directorate, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Being self-reported from communities in our asset base, we say there are about 106,000 homes out there. So we would have to do a calculation for an estimate of how much that would be. It's a bit different with housing. It's not operations and maintenance contributions that go to a community for a certain asset, but the communities receive — based on the number of people and the remoteness — a certain amount for their housing and to take care of their housing stock.

31 mars pour présenter leurs rapports au ministère. Une fois l'inspection terminée dans une collectivité, le rapport est présenté au chef et au conseil, mais nous demandons aux tierces parties d'inclure le contenu de tous ces rapports dans le rapport sur la condition des biens qui nous est remis au plus tard à la fin de l'année fiscale.

Nos collègues régionaux sont chargés de valider les renseignements avant de les considérer comme étant définitifs. À mon avis, le problème qui se pose, c'est que nous n'avons pas encore de données à ce sujet puisque nous avons seulement commencé le 1er avril dernier et que les renseignements définitifs ne seront probablement disponibles qu'à la fin du présent exercice, soit le 31 mars.

Le sénateur Meredith : Même des rapports préliminaires — nous vous serions reconnaissants de nous transmettre tout ce que vous pouvez.

M. Smith : Oui, certainement monsieur.

La sénatrice Dyck : D'après vos réponses, j'ai cru comprendre que la base de données des biens des Premières Nations — selon la liste des 11 types d'importants bâtiments publics figurant à la page 4 de votre document — est d'une importance primordiale étant donné qu'elle sert à déterminer quel montant investir au chapitre du fonctionnement et de l'entretien de même qu'à celui de la santé et de la sécurité.

Avez-vous une idée de la valeur des biens dans une réserve? À elles seules, les maisons font sûrement partie des biens importants de la Première Nation. Si elles ne font pas partie de la base de données des biens, le montant d'argent que la collectivité recevra ne prendra pas en compte la valeur de ces maisons, et peut-être que la collectivité ne recevra même pas assez d'argent pour assurer leur protection contre les incendies ni le fonctionnement et l'entretien de celles-ci.

M. Leclair : Madame la sénatrice, il faudra que je vous revienne sur la valeur que pourraient avoir ces maisons.

La sénatrice Dyck : Monsieur Carisse, seriez-vous en mesure de répondre à la question compte tenue de toutes vos années d'expérience au ministère?

Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et de transformations politiques majeures, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Étant donné que les renseignements de ce genre qui figurent dans notre base de données sont déclarés par les collectivités mêmes, nous disons qu'il y a environ 106 000 foyers dans les réserves. Par conséquent, il nous faudrait faire le calcul pour vous donner un estimé de la valeur totale. C'est un peu différent quand il s'agit de logements; ceux-ci ne sont pas admissibles aux contributions financières pour le fonctionnement et l'entretien qui sont accordées à une collectivité pour certains biens en particulier. Néanmoins, en fonction du nombre d'habitants et de l'éloignement des collectivités, celles-ci reçoivent un certain montant d'argent pour assurer la sécurité de leurs foyers et pour prendre soin de leur parc de logements.

For those communities, it is up to the chief and council to decide what to do with those funds, which includes fire inspections and fire protection for homes. They are a government and it is up to them to make those decisions. If there are issues in the community with regard to fire protection that do come up — health and safety; mould as has come up in the past — it resides in the chief and council to make the decision on what to do with the funds they are provided.

Senator Dyck: When it comes to decisions with regard to how much funds are provided for these services for homes, how is that decision made? Do First Nations in general think the amount of funding is adequate?

Mr. Carisse: That decision was made a number of years ago, and the formula has not changed. Still, to this day it's on average about $150 million that goes out from the department. It is about the same from CMHC for their programs. As well, there is the $125 million from the social program for shelter assistance from the department.

Is there a need? Yes. You have heard from witnesses here that the need for housing on reserve is great. We still don't have an exact number of what that need is, but we know it is in the thousands of units. The department does not provide 100 per cent of the costs of housing, so it is up to chief and council to do that, but there are some tools out there to help the community. We know there are even some financial institutions now working directly with certain communities so they can do housing without the need of any ministerial loan guarantee. The bulk is still with CMHC for their section 95 housing and the contributions provided from the department to address their needs.

Senator Lovelace Nicholas: My colleague just asked about the responsibility of the chief and council. I don't like that idea for various reasons. Who would a person complain to if their home is mould-infested and they can't get anywhere with the complaint? Do they come to you? Are they stuck with talking to the chief and council year after year saying, "My house is full of mould"?

Mr. Carisse: The situation now is, if it's social housing in the community, it does belong to chief and council. That being said, the groups out there — I believe you have heard from John Kiedrowski from the First Nations National Building Officers Association — are there to help out. They do some training, capacity building. CMHC has capacity, and Health Canada is out there trying to help with mould remediation.

Ensuite, c'est au chef et au conseil des collectivités à décider quoi faire avec ces fonds, qui sont censés couvrir les inspections relatives à la prévention des incendies et les mesures visant à protéger les foyers contre les incendies. Ceux-ci forment une administration et c'est à eux à prendre ces décisions. Si jamais des problèmes surgissent dans la collectivité sur le plan de la protection contre les incendies — ou d'ailleurs, tout autre problème qui présenterait des risques pour la santé et la sécurité des gens; il y a eu des cas de moisissure — c'est au chef et au conseil à décider quoi faire avec les fonds qu'ils reçoivent.

La sénatrice Dyck : Quand il s'agit de déterminer le montant d'argent à fournir pour pourvoir ces services aux gens, comment cette décision est-elle prise? En général, est-ce que les Autochtones considèrent qu'ils reçoivent suffisamment d'argent à ce chapitre?

M. Carisse : Cette décision a été prise il y a un certain nombre d'années, et la formule n'a pas changé. Néanmoins, à ce jour, le ministère verse en moyenne environ 150 millions de dollars aux collectivités. La SCHL leur accorde environ le même montant d'argent dans le cadre de ses programmes. L'AADNC leur fournit aussi 125 millions de dollars dans le cadre de son programme d'aide au logement.

Y a-t-il des besoins? Oui. Vous avez entendu des témoins dire qu'il y a de grands besoins en matière de logements dans les réserves. Nous ne sommes toujours pas en mesure de les chiffrer, mais nous savons qu'ils sont de l'ordre de milliers de logements. Le ministère ne supporte pas 100 p. 100 des coûts en matière de logement, alors c'est aux chefs et aux conseils à s'en occuper. Toutefois, il existe des outils pour aider les collectivités. Nous savons que, à l'heure actuelle, certaines institutions financières travaillent directement avec des collectivités pour que celles-ci puissent construire des logements sans avoir besoin de garanties d'emprunt ministérielles. La majorité des gens comptent encore sur les subventions de la SCHL en vertu de son article 95 concernant son programme de logement et sur les contributions accordées par le ministère pour répondre à leurs besoins.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Ma collègue vient de soulever la question de la responsabilité du chef et du conseil. Je n'ai pas aimé votre réponse, et ce, pour plusieurs raisons. À qui doivent s'adresser les personnes quand leur logement est infesté de moisissure et que leurs plaintes n'ont rien donné? Devraient-ils s'adresser à vous? Sont-ils obligés de reformuler leurs plaintes au chef et au conseil année après année?

M. Carisse : À l'heure actuelle, quand il est question de logements sociaux, il appartient au chef et au conseil de s'en occuper. Cela dit, il existe des groupes — je crois que vous avez entendu le témoignage de John Kiedrowski, de l'Association nationale des agents du bâtiment des premières nations — qui sont là pour venir en aide aux gens. Ils offrent une certaine formation en vue de développer les compétences des Autochtones. La SCHL possède les compétences, et Santé Canada déploie beaucoup d'efforts sur le terrain pour tenter de régler les problèmes de moisissure.

It's not the exact answer you'd like to hear, but the funds are provided to community and it is up to chief and council. Although there is a great need for new units, they get a contribution. So, if there is mould in the community, they can use that for mould remediation. There are tools and capacity so they can ask for help to do that at this point.

Senator Lovelace Nicholas: The point I am trying to make is that chief and council will not listen to these community members. Is there any resource or whatever they could go to for their problems?

Mr. Carisse: Unfortunately, I can't answer that question. It's the chiefs that come up here, like you had last week, and those questions would be better asked of them. We all know there are many priorities in the community, but I can't speak for the chiefs.

The Chair: Colleagues, in closing I would like to thank the witnesses for returning. I believe this session has shown you how very important this committee considers your work, and I know the committee wishes you well in the new responsibilities that have been taken on. Thank you to the witnesses.

I'm going to adjourn the meeting, but would ask members of steering to stay behind with staff.

(The committee adjourned.)

Ce n'est pas tout à fait la réponse que vous souhaiteriez entendre, mais les fonds sont versés à la collectivité, et c'est au chef et au conseil à décider où les affecter. Bien qu'il existe un besoin criant pour de nouveaux logements, ceux-ci bénéficient d'une contribution financière. Par conséquent, s'il y a un problème de moisissure dans une collectivité, les fonds du ministère peuvent servir à y remédier. Il y a des outils et des compétences à la disposition des gens; c'est donc à eux à demander de l'aide.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Ce que j'essaie de dire, c'est que le chef et le conseil n'écouteront pas ces membres de la collectivité. À qui pourraient-ils s'adresser pour faire part de leurs problèmes?

M. Carisse : Malheureusement, je ne peux pas répondre à cette question. Les chefs viennent à Ottawa, comme c'était le cas la semaine dernière, et c'est à eux qu'il vaudrait mieux poser ces questions. Nous savons tous qu'il y a beaucoup de priorités dans une collectivité, mais je ne peux pas parler au nom des chefs.

Le président : Chers collègues, en terminant, je tiens à remercier les témoins de s'être déplacés de nouveau. Au cours de cette séance, vous avez sans doute compris que les membres du comité comprennent à quel point le travail que vous faites est important. Je sais que nous vous souhaitons tous bon succès dans les nouvelles responsabilités que vous assumez.

Je vais lever la séance, mais je demanderais aux membres du comité de direction ainsi qu'aux membres de leur personnel de rester dans la salle.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, April 9, 2014

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:45 p.m. to study the challenges relating to First Nations infrastructure on reserves.

Senator Dennis Glen Patterson (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening ladies and gentlemen. I'd like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Senate Standing Committee on Aboriginal Peoples, either here in this room or via CPAC or the Web.

I am Dennis Patterson from Nunavut, chair of the committee. Our mandate is to examine legislation and matters relating to Aboriginal peoples of Canada generally. This evening, we will hear testimony on our specific order of reference authorizing us to examine and report on the challenges and potential solutions relating to infrastructure on reserves, including housing and community infrastructure, and innovative opportunities for financing and more effective collaborative strategies.

OTTAWA, le mercredi 9 avril 2014

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour étudier les problèmes liés à l'infrastructure dans les réserves des Premières Nations.

Le sénateur Dennis Glen Patterson (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir, mesdames et messieurs. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public présents dans la salle ou qui regardent cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur CPAC ou sur Internet.

Je m'appelle Dennis Patterson, je suis du Nunavut et je préside le comité. Notre mandat consiste à examiner la loi et les questions qui concernent les Autochtones au Canada en général. Ce soir, nous allons entendre des témoignages liés à l'ordre de renvoi qui nous demande d'examiner, en vue d'en faire rapport, les problèmes et les solutions potentielles liés à l'infrastructure dans les réserves, y compris le logement et l'infrastructure communautaire, ainsi que les occasions innovantes de financement et les stratégies de collaboration plus efficaces.

Today I am pleased to welcome witnesses from the Meadow Lake Tribal Council and the Federation of Saskatchewan Indian Nations.

Before proceeding to their testimony, I would like to go around the table and ask the members of the committee to please introduce themselves.

Senator Moore: Wilfred Moore, Nova Scotia.

Senator Dyck: Lillian Dyck, vice-chair from Saskatchewan.

Senator Lovelace Nicholas: Senator Lovelace from New Brunswick.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Meredith: Senator Don Meredith, Ontario.

Senator Beyak: Senator Lynn Beyak, Ontario.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Greene Raine: Nancy Greene Raine, British Columbia.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

The Chair: Thank you. I know members of the committee will help me in welcoming our witnesses from the Meadow Lake Tribal Council, Merv Buckle, Advisor; and Joe McKay, Manager, Technical Services. Joining these gentlemen at the table, from the Federation of Saskatchewan Indian Nations, is Chief Perry Bellegarde.

We look forward to your presentations, which will be followed by questions from the senators. We will begin with Chief Bellegarde. Please proceed.

Perry Bellegarde, Chief, Federation of Saskatchewan Indian Nations: Thank you very much, Chairman Patterson.

[*Editor's Note: Mr. Bellegarde spoke in his native language.*]

I'm very happy to be here. I just acknowledged all the men and the women who are here and bring you greetings from our federation. I'll get right to the text and then we'll have more time for questions and comments.

I always put on my treaty medallion. It reminds not only me but people around the table I talk to, government officials, that we have a very special relationship with the Crown in terms of the treaty relationship. I always wear this as a gentle reminder to people about the rights we have as indigenous peoples here in this land now called Canada and we refer to as Turtle Island.

Good evening, honourable committee members. Thank you for the invitation to appear before this committee. Today I'm appearing as the Chief of the Federation of Saskatchewan

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'accueillir des représentants du Conseil tribal de Meadow Lake et de la Federation of Saskatchewan Indian Nations.

Avant d'entendre leurs témoignages, je demanderais aux membres du comité autour de la table de bien vouloir se présenter.

Le sénateur Moore : Wilfred Moore, de la Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Dyck : Lillian Dyck, vice-présidente, de la Saskatchewan.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sénatrice Lovelace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Meredith : Sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Sénatrice Lynn Beyak, de l'Ontario.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Greene Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le président : Merci. Les membres du comité se joignent à moi pour souhaiter la bienvenue aux témoins : Merv Buckle, conseiller, et Joe McKayon, gestionnaire, Services techniques, Conseil tribal de Meadow Lake; Perry Bellegarde, chef, Federation of Saskatchewan Indian Nations.

Nous avons hâte d'entendre vos exposés. Les sénateurs vous poseront ensuite des questions. Nous allons commencer par le chef Bellegarde; allez-y.

Perry Bellegarde, chef, Federation of Saskatchewan Indian Nations : Merci beaucoup, monsieur le président Patterson.

[*Note de la rédaction : M. Bellegarde s'exprime en langue autochtone.*]

Je suis très content d'être ici. Je viens de remercier tous les hommes et toutes les femmes qui sont ici. Je vous salue au nom de notre fédération. Je vais présenter mon exposé sans plus tarder afin de nous laisser plus de temps pour les questions et les commentaires.

Je porte toujours mon médaillon du traité, qui me rappelle ainsi qu'aux fonctionnaires que nous avons une relation très particulière avec l'État en vertu des traités. Je le porte toujours pour rappeler avec courtoisie nos droits en tant qu'Autochtones dans ce pays maintenant appelé Canada, qui est pour nous l'île de la Tortue.

Bonsoir, mesdames et messieurs. Merci de l'invitation à témoigner devant votre comité. Je me présente aujourd'hui en tant que chef de la Federation of Saskatchewan Indian Nations et

Indian Nations and as the Saskatchewan Regional Chief for the Assembly of First Nations. I am also the national portfolio holder for treaties.

I give thanks to the Senate Standing Committee on Aboriginal Peoples for inviting me here to provide evidence. Thank you for undertaking this study and taking steps to address infrastructure on reserves.

The FSIN represents 74 First Nations in Saskatchewan. Our federation is committed to honouring the spirit and intent of treaty, as well as the full and effective promotion, protection and implementation of the treaty promises that were made more than a century ago.

While I am currently the Chief of the Federation of Saskatchewan Indian Nations and the Saskatchewan Regional Chief for the Assembly of First Nations, I was also raised on the Little Black Bear First Nation, in the Treaty 4 territory, a treaty territory that spans southern Saskatchewan, southwest Manitoba and a small piece of southeastern Alberta. Treaty 4 territory is approximately 75,000 square miles.

I have been an elected leader at all levels of First Nations organizations from FSIN chief, AFN regional chief, tribal council representative, assistant tribal council representative, as well as being chief and councillor at Little Black Bear.

At the same time, it has been my honour to learn from more than 60 traditional knowledge keepers and elders — women and men from throughout the treaty territories of Saskatchewan and other parts of what we now call Canada. They schooled me in the spirit and intent of the treaty and what is foundational to our indigenous rights as human rights.

Improving the daily lived experiences of our people regardless of where they reside can be accomplished only by recognizing, respecting and fully implementing our human rights as affirmed in the treaties, the Constitution and international human rights law, including the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. The urgent need remains for Canada to demonstrate genuine respect and long-term commitment in keeping with the 2012 Crown-First Nations Gathering and the 2013 meeting between the Prime Minister and First Nations leaders. Because your study focuses on reserve infrastructure, I'll focus my formal presentation on on-reserve issues. However, housing off-reserve is equally important.

The UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples is the minimum standard for indigenous rights globally, endorsed by Canada in 2010, and Article 21 affirms the following:

> 1. Indigenous peoples have the right, without discrimination, to the improvement of their economic and social conditions, including, inter alia, in the areas of

chef régional de la Saskatchewan pour l'Assemblée des Premières Nations. Je suis également le responsable national des dossiers relatifs aux traités.

Je remercie le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones de m'avoir invité à témoigner ici. Merci de réaliser cette étude et de prendre des mesures pour améliorer l'infrastructure dans les réserves.

La FSIN représente 74 Premières Nations en Saskatchewan. Notre fédération s'engage à honorer l'esprit et l'intention du traité, ainsi qu'à promouvoir, à protéger et à mettre en œuvre pleinement les promesses du traité faites il y a plus de 100 ans.

Je suis présentement chef de la Federation of Saskatchewan Indian Nations et chef régional pour la Saskatchewan à l'Assemblée des Premières Nations. Mais j'ai aussi grandi dans la Première Nation de Little Black Bear établie sur le territoire visé par le Traité n^{o} 4, qui couvre le Sud de la Saskatchewan, le sud-est du Manitoba et une petite partie du sud-est de l'Alberta, pour un total d'environ 75 000 milles carrés.

J'ai été élu dirigeant à tous les niveaux dans les organisations des Premières Nations, comme chef de la FSIN, chef régional à l'APN, représentant de conseil tribal, représentant adjoint de conseil tribal, en plus d'être chef et conseiller de Little Black Bear.

Par le fait même, j'ai eu l'honneur de recevoir les enseignements de plus de 60 gardiens du savoir traditionnel et aînés, des hommes et des femmes qui habitent les territoires visés par traités en Saskatchewan et d'autres régions de ce que nous appelons maintenant le Canada. Ces gens m'ont transmis leur savoir sur l'esprit et l'intention des traités, sur les droits fondamentaux des Autochtones et les droits de la personne.

Pour améliorer le quotidien de nos gens où qu'ils résident, il est essentiel de reconnaître, de respecter et de mettre en œuvre pleinement nos droits de la personne qui sont confirmés par les traités, la Constitution et le droit international en matière de droits de la personne, dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il demeure urgent pour le Canada de faire preuve d'un respect sincère et de s'engager à long terme conformément à la rencontre entre la Couronne et les Premières Nations de 2012 et à la réunion qui a eu lieu en 2013 entre le premier ministre et les dirigeants des Premières Nations. Pour respecter le cadre de votre étude, mon exposé va porter sur l'infrastructure dans les réserves, mais le logement hors réserve est tout aussi important.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones constitue la norme minimale pour les droits autochtones partout dans le monde. Elle a été endossée par le Canada en 2010. L'article 21 se lit comme suit :

> 1. Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de

education, employment, vocational training and retraining, housing, sanitation, health and social security.

2. States shall take effective measures and, where appropriate, special measures to ensure continuing improvement of their economic and social conditions. Particular attention shall be paid to the rights and special needs of indigenous elders, women, youth, children and persons with disabilities.

Indigenous peoples in Canada are in vulnerable situations, as is evidenced in the Human Development Index where, according to an Aboriginal Affairs and Northern Development Canada study, Canada ranks sixth but First Nations rank sixty-third. When indigenous peoples are in vulnerable situations, governments are required to take special measures to improve such situations, not exploit the vulnerabilities, as is affirmed in Article 21, paragraphs 1 and 2 as I just stated.

In October 2013, during his official visit to Canada, the UN Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, James Anaya, acknowledged that Canada has a goal of reconciliation and has taken steps toward that goal. He also pointed out the daunting challenges and concluded that Canada faces a crisis when it comes to the situation of indigenous peoples. Professor Anaya cited that the well-being gap between indigenous and non-indigenous peoples has not narrowed, that treaty and Aboriginal land claims remain largely unresolved, and that there are high levels of distrust between Aboriginal peoples and governments at both federal and provincial levels. Professor Anaya further highlighted that one in five Aboriginal Canadians live in homes that are in need of serious repair and that the Canadian Human Rights Commission has said consistently that the conditions of Aboriginal people make for the most serious human rights problem in Canada.

Further, the 2011 Auditor General's report highlights the poor living conditions on reserves and the impediments. This is a quote from the report:

> It is clear that living conditions are poorer on First Nations reserves than elsewhere in Canada. Analysis by Indian and Northern Affairs Canada (INAC) supports this view. . . . Instead, the average well-being of those communities continued to rank significantly below that of other Canadian communities. Conditions on too many reserves are poor and have not improved significantly. . . .
>
> In our view, many of the problems facing First Nations go deeper than the existing programs' lack of efficiency and effectiveness. We believe that structural impediments severely limit the delivery of public services to First Nations communities and hinder improvements in living conditions on reserves. We have identified four such impediments:
>
> lack of clarity about service levels;

l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale.

2. Les États prennent des mesures efficaces et, selon qu'il conviendra, des mesures spéciales pour assurer une amélioration continue de la situation économique et sociale des peuples autochtones. Une attention particulière est accordée aux droits et aux besoins particuliers des anciens, des femmes, des jeunes, des enfants et des personnes handicapées autochtones.

L'indice du développement humain montre que les Autochtones au Canada sont en situations vulnérables. Comme le rapporte une étude d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, le Canada se classe sixième, mais les Premières Nations arrivent au 63e rang. Les gouvernements doivent donc prendre des mesures spéciales pour améliorer leurs situations, sans exploiter leurs vulnérabilités, comme l'indiquent les paragraphes 1 et 2 de l'article 21 que je viens de citer.

Durant la visite officielle au Canada du rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en octobre 2013, James Anaya a reconnu l'objectif de réconciliation du Canada et les mesures qu'il applique. Il a aussi souligné des défis de taille et a conclu que le Canada est confronté à une crise en ce qui a trait à la situation des Autochtones. Le professeur Anaya a précisé que l'écart entre le mieux-être des Autochtones et des non-Autochtones ne s'est pas rétréci, qu'une grande partie des revendications territoriales fondées sur les traités ne sont pas réglées et qu'il y a beaucoup de méfiance entre les Autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux. Il a également signalé qu'un Autochtone sur cinq au Canada vit dans un logement qui nécessite d'importantes réparations et que la Commission canadienne des droits de la personne répète constamment que la situation des Autochtones représente le plus grave problème de respect des droits de la personne au pays.

Par ailleurs, le rapport de la vérificatrice générale de 2011 met en lumière les piètres conditions de vie et les obstacles dans les réserves :

> Il est manifeste que les conditions de vie sont moins bonnes dans les réserves des Premières nations qu'ailleurs au Canada. Des analyses menées par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) le confirment... Au contraire, le bien-être moyen de ces collectivités reste bien inférieur à celui des autres collectivités canadiennes. Les conditions de vie dans de nombreuses réserves sont mauvaises et ne se sont pas améliorées de manière substantielle...
>
> À notre avis, bon nombre des problèmes auxquels les Premières nations se heurtent ont des causes plus profondes que l'inefficience et l'inefficacité des programmes en vigueur. Selon nous, des obstacles structurels nuisent gravement à la mise en œuvre des services publics destinés aux Premières nations et à l'amélioration de la qualité de vie dans les réserves. Nous avons recensé quatre obstacles structurels de ce genre :
>
> le niveau des services à assurer est mal défini;

lack of a legislative base;

lack of an appropriate funding mechanism; and

lack of organizations to support local service delivery.

Four key points.

Under "lack of clarity about services levels," she noted:

> It is not always evident whether the federal government is committed to providing services on reserves of the same range and quality as those provided to other communities across Canada. In some cases, the Department's documents refer to services that are reasonably comparable to those of the provinces. But comparability is often poorly defined and may not include, for instance, the level and range of services to be provided.

We hear the UN Special Rapporteur and the Auditor General acknowledging the poor state of infrastructure on reserves. As affirmed in the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, the rights to housing and to continuous improvement of living conditions are an essential part of our right to an adequate standard of living. It is Article 11.

Like all human rights, our human rights, both collective and individual, are indivisible, interdependent and interrelated. The denial of one of our human rights invariably impedes the enjoyment of the others. For example, violations of our right to housing often results in the undermining of our other human rights. As the Office of the UN High Commissioner for Human Rights has generally described:

> The absence of adequate housing is also likely to cause poor health, to interfere with family life and education, to hinder employment opportunities and to undermine civil and political rights. This may lead to social exclusion and to problems with the justice system.

In February, you learned from National Chief Shawn A-in-chut Atleo that current housing programs do not meet the increasing demand for new housing units brought on by the higher than average population growth, overcrowding, outstanding and current effects of flooding, deteriorating units as a result of poor construction and impacts from mould. Between 2010 and 2034, it is estimated that there will be a backlog of 130,000 units; 44 per cent of the existing units will require major repair; and 18 per cent will require replacement, according to a study commissioned by AANDC and carried out by Stewart Clatworthy.

Poor-quality housing constructed with inferior and toxic building materials such as asbestos leaves our citizens with serious health challenges that must be urgently addressed. With regard to our human rights to housing and to the enjoyment of the highest attainable standard in physical and mental health,

il n'y a pas de fondement législatif;

les mécanismes de financement ne sont pas appropriés;

il manque d'organisations capables de veiller à la prestation des services à l'échelle locale.

Quatre points essentiels.

Concernant le niveau mal défini des services à assurer, la vérificatrice indique que :

> Il reste à savoir si le gouvernement fédéral entend assurer, dans les réserves, des services de même étendue et de la même qualité qu'ailleurs au pays. Il n'y a pas, actuellement, de certitude à cet égard. Parfois, les documents du Ministère font état de services qui sont raisonnablement comparables à ceux des provinces. Les critères de comparabilité sont toutefois mal définis et peuvent ne pas comprendre, par exemple, le niveau et l'étendue des services.

Le rapporteur spécial de l'ONU et la vérificatrice générale reconnaissent le piètre état des infrastructures dans les réserves. L'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels signale que les droits au logement et à amélioration continue des conditions d'existence sont essentiels à notre droit à un niveau de vie adéquat.

Comme tous les droits de la personne, nos droits collectifs et individuels sont indivisibles, interdépendants et interreliés. Le déni d'un de nos droits de la personne nuit invariablement à la jouissance des autres droits. Par exemple, les violations de notre droit au logement se traduisent souvent par l'affaiblissement de nos autres droits de la personne. Le Bureau du haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies a mentionné de façon générale que :

> L'absence de logement convenable risque aussi de causer des problèmes de santé, d'interférer avec la vie familiale et l'éducation, de nuire aux possibilités d'emploi et de miner les droits civils et politiques. Il peut en résulter l'exclusion sociale et des problèmes avec le système de justice.

En février, le chef national Shawn A-in-chut Atleo vous a signalé que les programmes de logement actuels ne répondent pas à la demande croissante, en raison de la croissance démographique supérieure à la moyenne, de la surpopulation, des dommages exceptionnels et courants causés par les inondations, des constructions de piètre qualité qui se détériorent et des conséquences qu'entraînent les moisissures. Une étude commandée par AADNC et réalisée par Stewart Clatworthy prévoit qu'entre 2010 et 2034, il manquera 130 000 logements, que 44 p. 100 des logements actuels auront besoin de réparations majeures et que 18 p. 100 devront être remplacés.

Les logements de piètre qualité construits avec des matériaux bas de gamme et toxiques, comme l'amiante, causent de graves problèmes de santé qu'il faut traiter de toute urgence. Concernant nos droits au logement et au meilleur niveau de santé physique et mentale possible, le Canada doit remplir ses obligations

Canada has core obligations that it must fulfill under the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. According to the Office of the UN High Commissioner for Human Rights, the following core obligations are of immediate effect: the obligation not to discriminate between different groups of people in the realization of such rights; the obligation to take steps, including devising specific strategies and programs targeted deliberately at the full realization of such rights; and the obligation to monitor progress in the realization of human rights. Progressive realization of such rights is not an excuse to postpone implementation, but rather calls for immediate steps as well as for developing a road map to implement it.

Stats from the Integrated Capital Management System from March 2013 show the following for Saskatchewan: There are 14,583 houses, with 374 houses completed in 2011-12; 90 were torn down; 566 were renovated. This means that the net increase is less than 2 per cent, which, given our population growth, does not meet the housing shortage. According to the database, overcrowding on Saskatchewan First Nations is as high as 8.43 people per house.

Overcrowded and inadequate housing means the spread of communicable diseases and other negative impacts on health. It means the lack of space for children to play and study. It means the increased family tension that overcrowding creates and the lack of safe alternatives for family members if they fear violence. Inadequate housing affects a range of human rights.

You also heard that the AFN has explored alternative infrastructure delivery options, including the creation of First Nations-owned regional entity, operating in partnership for long-term, cost-effective and sustainable solutions. Partners who are interested in providing alternative servicing options and alternative procurement options to address the gap in infrastructure are out there. Making such options work means that the federal government must amend its policy on contribution agreements to consider much longer commitments to these financial partnerships. As we know today, contribution agreements are annual or, in some cases, multi-year. However, they are not usually longer than five years. Financial partners want the federal government commitment to be 15, 20, 25 years or longer.

Capacity for First Nations housing authorities is needed. When I say "capacity," I mean equitable funding for employees to develop and administer a housing authority, coupled with funding for ongoing training and development such that the housing authorities can meet the real needs on an ongoing basis.

Articles 19 and 23 of the UN declaration affirm the following:

> States shall consult and cooperate in good faith with the indigenous peoples concerned through their own representative institutions in order to obtain their free,

fondamentales en vertu du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Bureau du haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies précise que les obligations fondamentales suivantes prennent effet immédiatement : l'obligation de ne faire aucune discrimination entre les différents groupes de personnes en matière de concrétisation des droits en cause; l'obligation de prendre des mesures, notamment en élaborant des stratégies et des programmes spécifiques, ciblés délibérément sur la pleine réalisation des droits en question; l'obligation de suivre l'état d'avancement de la réalisation des droits de l'homme. La réalisation progressive de ces droits n'est pas une excuse pour retarder leur mise en œuvre. Elle exige plutôt de prendre des mesures immédiates et d'élaborer un plan de mise en œuvre.

Les données de mars 2013 du Système intégré de gestion des immobilisations indiquent qu'il y a 14 583 logements en Saskatchewan, dont 374 ont été terminés en 2011-2012, que 90 logements ont été détruits et que 566 ont été rénovés. Il s'agit d'une hausse nette de moins de 2 p. 100, qui ne comble pas la pénurie de logements compte tenu de la croissance démographique. Selon la base de données, la surpopulation dans les réserves des Premières Nations en Saskatchewan s'élève à 8,43 personnes par logement.

Les logements surpeuplés et inadéquats entraînent la transmission de maladies contagieuses et d'autres conséquences pour la santé. Les enfants manquent d'espace pour jouer et pour étudier. Les tensions sont accrues au sein des familles, qui n'ont pas d'options pour se mettre à l'abri des violences. Les logements inadéquats bafouent un éventail de droits de la personne.

Vous avez aussi entendu que l'APN envisage d'autres options pour mettre en place les infrastructures, comme la création d'une entité régionale appartenant aux Premières Nations et fonctionnant en partenariat pour appliquer des solutions durables et rentables à long terme. Des partenaires veulent fournir d'autres options de prestation de services et d'acquisitions pour corriger le manque d'infrastructure. Pour que ces options fonctionnent, le fédéral doit modifier sa politique sur les accords de contribution pour participer à bien plus long terme aux partenariats financiers. Comme vous le savez, les accords de contribution sont annuels ou pluriannuels dans certains cas, mais en général, ils ne durent pas plus de cinq ans. Les partenaires financiers veulent que le fédéral s'engage durant 10, 15, 20, 25 ans ou plus.

Il faut offrir un financement équitable aux employés des Premières Nations pour créer et pour gérer des offices du logement et financer la formation et le développement continus pour que ces offices puissent répondre aux besoins réels de façon continue.

Voici ce que disent les articles 19 et 23 de la Déclaration de l'ONU :

> Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés — par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives — avant d'adopter

> prior and informed consent before adopting and implementing legislative or administrative measures that may affect them. . . .
>
> Indigenous peoples have the right to determine and develop priorities and strategies for exercising their right to development. In particular, indigenous peoples have the right to be actively involved in developing and determining health, housing and other economic and social programmes affecting them and, as far as possible, to administer such programmes through their own institutions.

First Nations leaders understand that there are rumours of federal legislation to develop standards for First Nations, not unlike building codes that exist in other jurisdictions. If such rumours are indeed true, I would ask that the government carefully adopt a coordinated approach with First Nations. The inadequacy of infrastructure has to be dealt with before or while such standards are implemented. Houses, schools, water and waste water distribution and collection systems, roads and bridges, community solid waste collection and disposal systems, electrical and energy systems, bulk fuel storage and distribution systems, firefighting facilities and fire detection systems, community buildings and community infrastructure enjoyed by other communities throughout Canada must also be enjoyed by First Nations people. Before adopting and implementing legislative measures in keeping with Canada's endorsement of the UN declaration, First Nations must be consulted and actively involved.

My last point of recommendations: The AFN submitted a fact sheet to you in early February, and I reiterate those recommendations: number 1, annual standardized funding to adequately deliver safe, secure and sustainable housing on-reserve; number 2, that the Government of Canada lift the 2 per cent funding cap that has been in place since 1996; number 3, that support be sought for revolving loan funds and other funding programs that have been shown to be successful at the community level; number 4, that the establishment of housing authorities be undertaken; number 5, that long-term considerations be supported, such as economic development initiatives related to accessible housing on-reserve; and number 6, that the First Nations' own institutions for loans and mortgages be supported.

The UN declaration, in addition to our treaties and constitutional principles, can define our collective goals, in this case, our right to improve our housing. The standards articulated in the UN declaration form a common, principled framework within which we can all work and address the essential need for attainable housing and infrastructure on reserve.

That concludes my formal statement. Thank you.

> et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.

Les dirigeants des Premières Nations sont au courant des rumeurs selon lesquelles un projet de loi fédéral permettrait d'établir des normes pour les Premières Nations, un peu comme les codes du bâtiment gérés par d'autres gouvernements. Si ces rumeurs s'avèrent fondées, je demanderais au gouvernement de prendre des précautions et d'adopter une approche coordonnée avec les Premières Nations. Il faut remédier à l'infrastructure inadéquate avant ou pendant la mise en œuvre de ces normes. Comme les collectivités partout au Canada, les Premières Nations doivent profiter de logements, d'écoles, de réseaux d'aqueducs et d'égouts, de routes et de ponts, de systèmes de collecte et d'élimination des déchets, de réseaux d'électricité et d'énergie, de systèmes d'entreposage et de distribution de gros de carburant, d'installations de lutte contre les incendies et de détection automatique d'incendie, ainsi que de bâtiments et d'infrastructures communautaires. Avant l'adoption et la mise en œuvre de mesures législatives pour respecter son engagement relatif à la Déclaration de l'ONU, le Canada doit consulter les Premières Nations et leur permettre une participation active.

Enfin, je vais reprendre les recommandations de la fiche d'information que l'APN vous a remise au début de février : 1) accorder un financement annuel normalisé pour fournir comme il se doit des logements sûrs, sécuritaires et durables dans les réserves; 2) le gouvernement du Canada doit supprimer le plafond de financement de 2 p. 100 qui s'applique depuis 1996; 3) chercher du soutien pour les prêts renouvelables et d'autres programmes de financement qui connaissent du succès dans les communautés; 4) créer des offices du logement; 5) soutenir les projets à long terme, comme les initiatives de développement économique liées aux logements accessibles dans les réserves; 6) soutenir les propres institutions de prêts personnels et hypothécaires des Premières Nations.

En plus de nos traités et des principes constitutionnels, la Déclaration de l'ONU permet d'établir nos objectifs collectifs et, dans ce cas précis, notre droit à l'amélioration de nos logements. Les normes stipulées par cette déclaration forment un cadre commun fondé sur des principes dans lequel nous pouvons tous travailler pour répondre au besoin fondamental de logements et d'infrastructures réalisables dans les réserves.

C'est ce qui met fin à mon exposé. Merci.

The Chair: Thank you very much, Chief Bellegarde. That was a very compelling presentation of the challenges, and we thank you for the recommendations as well.

Merv Buckle, Advisor, Meadow Lake Tribal Council: Thanks for the opportunity to speak to you to provide you with a little bit of background related to some of the practical issues and challenges that are being addressed and faced by the Meadow Lake Tribal Council and the nine member First Nations.

I'm going to speak on two issues, and then Mr. McKay will speak on some general infrastructure issues as the manager of the technical unit at the tribal council.

Just to give a bit of a background, the chiefs in Meadow Lake in 2005 authorized a review of housing as part of their governance negotiations that they were having with Canada. The review was conducted on the state of housing, and some observations and recommendations were made. Due to the downturn in the economy and some serious concerns around the recommendations and how they had to be dealt with within the context of a treaty right to shelter and limited resources, the changes weren't tackled at the time. There was really not a financial capacity to pursue some of the proposed changes.

It is important to provide some of the assumptions that were given in 2006. Western Management Consultants talked about the fact that if nothing was done, in 10 years the occupancy rate per house would be 10.5. The current rate now, 10 years later, is 7.6, with an annual population growth of about 2.5 per cent to 3 per cent.

Interestingly enough, we looked at school enrolment over that 10-year period when the population grew at 2.5 per cent, and the student enrolment declined in that 10-year period.

Basically, the assessment there is that there is a threshold of overcrowding so that once you get close to eight, people leave the reserve, so without adequate housing, you are jeopardizing your educational system.

The housing review that was conducted in 2006 by Western Management Consultants pointed out that at the current practices and funding levels it would be impossible to address the needs of the growing population. In fact, the consultant at the time said that our primary housing policy should be to buy bus tickets, because you won't be able to provide adequate housing with your current resources. It was really a fairly blunt report.

Because of the downturn in the economy and the lack of financial resources that haven't changed in a number of years, no action was taken to try to address some of the major issues around the recommendations regarding rent to own, a rent-geared-to-income model, et cetera. There just wasn't that capacity.

But in 2012, after serious concerns were put forward by several chiefs, it was agreed that a technical working group would be established to take another look at this and see if we can come up with some options that might be workable. That work is currently

Le président : Merci beaucoup, chef Bellegarde. Votre exposé sur les défis à relever était très convaincant. Merci également des recommandations que vous avez formulées.

Merv Buckle, conseiller, Conseil tribal de Meadow Lake : Merci de l'invitation à témoigner devant vous pour parler un peu des questions et des défis pratiques qui se posent au Conseil tribal de Meadow Lake et aux neuf Premières Nations membres.

Je vais parler de deux questions, puis en tant que gestionnaire des services techniques du conseil tribal, M. McKay va parler de certains problèmes généraux en matière d'infrastructure.

Dans le cadre des négociations sur la gouvernance avec le Canada, les chefs de Meadow Lake ont autorisé en 2005 la tenue d'un examen sur l'état du logement, qui a donné lieu à un certain nombre d'observations et de recommandations. En raison du ralentissement économique et de graves préoccupations concernant la façon d'appliquer les recommandations relatives au droit au logement issu des traités et les ressources limitées, les changements proposés n'ont pas été apportés à l'époque. Les fonds ne le permettaient tout simplement pas.

Il importe de présenter certaines hypothèses émises en 2006. Western Management Consultants a dit que, si rien n'était fait, le taux d'occupation des logements atteindrait 10,5 personnes dans 10 ans. Le taux actuel, 10 ans plus tard, s'élève à 7,6 personnes, alors que la croissance démographique varie en 2,5 et 3 p. 100 par année.

Pourtant, nos recherches révèlent que les inscriptions scolaires au cours de cette période ont décliné, malgré la croissance démographique.

Au fond, lorsque près de huit personnes occupent un logement, les gens quittent les réserves. Sans financement adéquat du logement, le système d'éducation est donc compromis.

L'examen sur le logement réalisé par Western Management Consultants en 2006 indique que les pratiques et les niveaux de financement courants ne permettent pas de répondre aux besoins liés à la croissance démographique. À l'époque, le consultant a dit que notre principale politique sur le logement devrait consister à acheter des billets d'autobus, car les ressources actuelles ne permettent pas de fournir des logements adéquats. Le rapport est assez catégorique.

En raison du ralentissement économique et du manque de fonds qui ne changent pas depuis nombre d'années, aucune mesure n'est prise pour corriger certains des grands problèmes et pour appliquer les recommandations sur la location avec option d'achat, sur le loyer proportionné au revenu, et cetera. C'est tout simplement impossible à réaliser.

Mais en 2012 après que plusieurs chefs se sont dits très préoccupés, il a été convenu qu'un groupe de travail technique serait formé pour examiner la question de nouveau et pour chercher d'autres options réalisables. Ce travail est présentement

under way. Joe McKay, me, and two other people — a former staff person of the federation responsible for housing and another staff person working with First Nations on housing at the tribal council — are involved in a working group to put together an options paper for the chiefs to consider.

Various approaches involving social housing, rent geared to income, rent to own and home ownership will be included in the option paper, and even some novel approaches as to whether there can be an agreement to establish a housing authority for all nine First Nations. Is there a potential for establishing a housing trust fund that would provide funding based upon pre-established criteria for housing and managed by a trust? So we're looking at all potential options for consideration to give to the chiefs.

There's one other big elephant in the room that doesn't make sense in Saskatchewan, probably as well in Manitoba and Alberta. I hope I'm pronouncing his name correctly, since my mother is Ukrainian. John Kiedrowski wrote a report in 2005 on the implementation of shelter allowance. He estimated that in Saskatchewan region there was a $17.8-million shortfall in shelter allowances for non-CMHC homes for individuals on social assistance. But that was based upon a shelter allowance rate averaging about $380 per month. The current shelter rate established by the province on average is $650.

If you take a 50 per cent dependency rate, which is 5 per cent lower than was done in the 2006 study, you are looking at a significant cost of about $5.6 million that the First Nations in Meadow Lake don't receive as a shelter allowance for non-CMHC homes that First Nations in Ontario, B.C. and Quebec do receive.

We think that's an uneven playing field. When you go to the chiefs and say, "Do you want to try to do something different?" and they're saying, "What's the capacity?" We're saying this is an opportunity. This policy to implement the shelter allowance was passed in 1998, but the money hasn't arrived. As one person back at the tribal council said, "How much does that add up to since 1998, because that should be an IOU?" That is an interesting concept and probably would have some validity amongst the chiefs.

This is another issue, not part of my original talking points, but I think it's important: In the governance negotiations that have been going on for a number of years, Canada, about 12 years ago, maybe 10 years ago, proposed that the First Nations at Meadow Lake consider a life-cycle capital model that was incorporated into the Nisga'a governance agreement. That model basically said, "We'll identify the life expectancy of all of your assets. We will then provide you money to ensure that when that asset needs to be replaced, you'll have it in a capital reserve."

It was recommended by Canada's negotiating team. I was involved in working with the Department of Public Works, an engineer and architectural firm to do some costing of assets in Saskatchewan that were different from the B.C. model that Nisga'a did, and that was completed and agreed to by AANDC at

en cours. Joe McKay, moi et deux autres personnes — un ancien membre du personnel de la fédération responsable du logement et un membre du personnel du conseil tribal qui travaille à cette question avec les Premières Nations — faisons partie d'un groupe de travail qui va présenter un rapport sur les options qui s'offrent aux chefs.

Ce rapport comprendra diverses approches sur les logements sociaux, le loyer proportionné au revenu, la location avec option d'achat et la propriété, ainsi que de nouvelles approches afin de voir s'il est possible de s'entendre pour créer un office du logement pour les neuf Premières Nations. Est-il possible d'établir un fonds en fiducie qui offrirait un financement selon des critères préétablis pour le logement? Nous examinons toutes les options que les chefs pourraient envisager.

Il y a un autre grand problème en Saskatchewan, sans doute comme au Manitoba et en Alberta. John Kiedrowski — j'espère que je prononce bien son nom, puisque ma mère est d'origine ukrainienne — a produit un rapport en 2005 sur la mise en œuvre de l'allocation-logement. Il estime qu'il manque 17,8 millions de dollars en allocations-logement en Saskatchewan pour les bénéficiaires de l'aide sociale qui habitent des logements dont la SCHL n'est pas propriétaire. Mais ce calcul se fonde sur une allocation-logement d'environ 380 $ par mois, alors que la moyenne actuelle établie par la province s'élève à 650 $.

Si le taux de dépendance se situe à 50 p. 100, soit 5 p. 100 de moins que dans l'étude de 2006, cela représente environ 5,6 millions de dollars en allocations-logement que les Premières Nations de Meadow Lake ne reçoivent pas pour les logements qui n'appartiennent pas à la SCHL, contrairement aux Premières Nations en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec.

Cet état de fait nous paraît inéquitable. Les chefs sont prêts à tenter une approche différente si les capacités existent. La politique de mise en œuvre de l'allocation-logement a été adoptée en 1998, mais les fonds n'ont pas été accordés. Comme une personne a dit au conseil tribal, il convient de savoir à combien le manque à gagner s'élève en tout, car il doit y avoir une reconnaissance de dette. C'est une notion intéressante à laquelle les chefs accordent sans doute une certaine valeur.

Cette question ne figurait pas dans mon exposé au départ, mais elle me paraît importante. Dans les négociations sur la gouvernance qui durent depuis un certain nombre d'années, le Canada a proposé aux Premières Nations de Meadow Lake il y a 10 ou 12 ans d'utiliser le modèle de financement axé sur le cycle de vie, qui fait partie de l'accord de gouvernance des Nisga'a. En gros, ce modèle permet de verser les fonds nécessaires selon la durée de vie de tous les actifs et d'avoir une réserve pour les remplacer.

C'était la recommandation de l'équipe de négociation du Canada. Le ministère des Travaux publics, un ingénieur, un cabinet d'architectes et moi avons évalué le coût des actifs en Saskatchewan qui diffèrent du modèle des Nisga'a en Colombie-Britannique. AADNC a approuvé cette évaluation à l'époque.

the time. Only three or four years later we were advised, when the final fiscal offer came from Canada, that they came to the conclusion that they couldn't afford the life-cycle capital model for the nine First Nations in Meadow Lake, and it was taken off the table.

Part of the difficulty that has been faced is that in the governance negotiations, which created some problems, you were forced to accept the current funding levels to sign your governance agreement. It became very difficult for political leaders to say, "We'll sign, knowing that three other regions are getting shelter allowances and we're not; and that we should sign when other First Nations have negotiated life-cycle capital funding for replacement of assets when their life expectancy is over, but it's off the table."

So it became very frustrating for them to accept that kind of approach. As a result, there has been a slowdown in accepting that kind of framework to sign an agreement and lock yourself in forever. There are some challenges around this that clearly create some problems. It's a challenge, I think, with the framework that Canada has, and Indian Affairs, which says the current level of funding is all you get. So why would somebody sign when, in another part of the country, that current level is much higher? It's very difficult.

I'll leave it now to Joe to speak to a couple of practical issues that he deals with in the technical unit.

The Chair: That was very interesting. Thank you.

Joe McKay, Manager, Technical Services, Meadow Lake Tribal Council: Thank you for giving me this opportunity to speak to you, senators, at the committee here. I come from the First Nation, Peepeekisis, in the Treaty 4 territory.

Mr. Bellegarde: We're neighbours.

Mr. McKay: We're neighbours, yes.

I worked for my band for about 17 years in maintenance, water and sewer. I left the reserve and I moved on to working for the provincial health system at the hospital as facility maintenance operator. I did that for about three years. Then I moved into the tribal council for technical services. I've been a director for technical services for two years now, so I just started into this game.

Because of that, I've come up with some different challenges, I guess you would say, that I face. Some of them would be dealing with the regional. I found out that all the different provinces deal differently with their regional AANDC process for capital infrastructure.

I know that in Saskatchewan, dealing with AANDC, we have a pretty good relationship. I work with the tribal council in dealing with the First Nations there, talking with them and having the capital project meetings in Regina. We do that every year. Apparently, it's an issue with money. There is always a shortfall of money.

C'est seulement trois ou quatre ans plus tard, lorsque le Canada a présenté sa dernière offre financière, que le ministère nous a avisés qu'il ne pouvait pas appliquer le modèle de financement axé sur le cycle de vie aux neuf Premières Nations de Meadow Lake.

Une des difficultés dans les négociations sur la gouvernance, c'est que nous étions forcés d'accepter les niveaux de financement courants pour signer l'accord de gouvernance. C'est devenu très difficile pour nos dirigeants de dire qu'ils allaient signer l'accord en sachant que trois autres régions reçoivent des allocations-logement et que d'autres Premières Nations ont négocié un financement pour remplacer les actifs en fin de vie utile, alors que cette option nous était refusée.

C'est devenu très frustrant pour nos politiciens d'accepter ce genre d'approche. C'est pourquoi nous tardons à signer cet accord qui nous lierait pour toujours. Un certain nombre de points achoppent, et le cadre prévu par le Canada et par Affaires autochtones qui maintient les niveaux de financement courants crée des problèmes. Pourquoi signerions-nous, tandis qu'une Première Nation ailleurs au pays obtient bien plus? C'est très difficile à accepter.

Joe va maintenant parler de deux questions pratiques qui concernent les services techniques.

Le président : Votre exposé était très intéressant. Merci.

Joe McKay, gestionnaire, Services techniques, Conseil tribal de Meadow Lake : Merci de l'invitation à témoigner devant votre comité sénatorial. Je viens de la Première Nation Peepeekisis, qui habite le territoire visé par le Traité n^{o} 4.

M. Bellegarde : Nous sommes voisins.

M. McKay : En effet.

J'ai travaillé pour ma bande à la maintenance et aux réseaux d'aqueducs et d'égouts pendant environ 17 ans. J'ai quitté la réserve et j'ai travaillé dans le système de santé provincial en tant qu'opérateur de maintenance d'un hôpital durant environ trois ans, avant de passer aux services techniques du conseil tribal. Je suis directeur de ces services depuis maintenant deux ans, donc c'est tout nouveau pour moi.

C'est pourquoi je rencontre un certain nombre d'obstacles différents, entre autres avec le bureau régional. J'ai constaté que toutes les provinces ont des approches différentes pour traiter avec le bureau régional d'AADNC concernant les immobilisations.

En Saskatchewan, nous avons une très bonne relation avec le ministère. Au conseil tribal, nous parlons avec les Premières Nations et nous tenons des réunions annuelles sur les projets d'investissement, à Regina. Il semble que les fonds sont toujours insuffisants.

I'll go back to the points I was talking about on subdivisions. For infrastructure on our subdivisions, there's a lack of funding to develop subdivisions to ensure serviced lots are available to accommodate housing construction plans. There have been and are some communities that presently do not have adequate serviced lots to accommodate their housing construction plans.

Sewer and water is a nasty one. The lack of equipment at the First Nations level to maintain sewer and water infrastructure and the high cost of contracting for services is a serious problem. The tribal council technical unit has acquired equipment to support First Nations, but the process of acquiring necessary maintenance equipment is proposal-driven and ad hoc in nature. The technical unit attempts to provide cost-effective support services where possible.

With that, I can see all the other First Nations across Canada, they get a subdivision. When their force mains get plugged, they have no equipment at all. When that happens, the sewer will back up, and then you will have raw sewage all over the place. That's a health and safety issue, right? Wouldn't you agree?

Another issue I have on my talking points is certification. Water plant operators' certification is a cumbersome process. Training modules sponsored by the tribal council result in individual operators being recommended for certification by the province. Approvals of certification by the province can result in a one-year delay in adjusted funding levels that would recognize the new certified status of the operator.

That being said, in my region, AANDC actually provides a subsidy, where they actually top up what they get from CAIS, the Capital Asset Inventory System. That's an incentive for the water plant operators to stay at the First Nation level instead of leaving and going to a town or a city after they become certified. I found out that Saskatchewan is the only region that does that. I don't know why it is that way. Can anyone answer that question?

AANDC has been operating via a five-year capital plan that identifies capital construction needs for all major projects. A recent trend has been to centralize the capital planning responsibility in Ottawa. Doing it that way just takes away the First Nations' ability to communicate with the tribal councils. They should actually be back to the region and be able to support what the tribal council and the First Nation want.

I recognize that some of the best practices in Saskatchewan had capital allocations made to the regional level where, in consultation with First Nations, a capital planning set of criteria are developed and applied. The recent centralization has removed any significant dialogue between regional officials and the tribal councils regarding the capital planning and approval process, like I said before.

Information technology, IT: My office is currently utilizing geo-spatial referencing and imagery to map our communities, including all infrastructure at a detailed level. In addition, as funds can be identified, the technical unit has been gradually linking remotely to our communities to monitor boiler systems and water treatment plants. The process has been gradual, due to

Il manque de fonds pour relier les terrains prévus dans les plans de constructions de logements. Certaines collectivités n'ont toujours pas de terrains viabilisés qui permettent de concrétiser leurs plans.

Le manque de matériel pour maintenir les réseaux d'aqueducs et d'égouts des Premières Nations, ainsi que les coûts élevés de sous-traitance constituent un problème grave. Les services techniques du conseil tribal ont acquis du matériel pour soutenir les Premières Nations, mais ce processus dépend des propositions et est de nature exceptionnelle. Les services techniques cherchent à fournir des services rentables, si possible.

Les autres Premières Nations partout au Canada sont reliées aux réseaux d'aqueducs et d'égouts. Si leurs conduites de refoulement sont bouchées, elles n'ont aucun matériel pour y remédier. Les égouts refoulent un peu partout. N'êtes-vous pas d'accord qu'il s'agit d'un problème de santé et sécurité?

Par ailleurs, l'accréditation des opérateurs d'usine de traitement des eaux est fastidieuse. Les opérateurs qui réussissent les modules de formation du conseil tribal sont recommandés pour l'accréditation par la province. Les approbations qu'elle exige peuvent retarder d'un an la modification des niveaux de financement lié à l'opérateur accrédité.

Cela dit, AADNC accorde une subvention dans ma région en plus des fonds versés par le Système intégré de gestion des immobilisations. C'est un encouragement pour que les opérateurs d'usine de traitement des eaux restent dans la Première Nation après leur accréditation, au lieu d'aller en ville. Je ne sais pas pourquoi la Saskatchewan est la seule région qui fonctionne ainsi. Est-ce que quelqu'un le sait?

AADNC applique un plan d'immobilisations de cinq ans pour établir les fonds nécessaires à tous les grands projets de construction. La tendance récente qui consiste à centraliser la planification des investissements à Ottawa retire aux Premières Nations la capacité de communiquer avec les conseils tribaux. Le bureau régional devrait prendre ces décisions pour répondre aux besoins du conseil tribal et de la Première Nation.

Certaines des meilleures pratiques en Saskatchewan permettaient d'allouer des fonds au niveau régional si un plan d'immobilisations élaboré en consultation avec les Premières Nations appliquait des critères préétablis. Je répète que la centralisation récente réduit considérablement la capacité des responsables régionaux et des conseils tribaux de discuter durant la planification des investissements et le processus d'approbation.

Concernant la technologie de l'information, mon bureau utilise présentement la géolocalisation pour cartographier nos communautés et le détail de toutes les infrastructures. Si les fonds le permettent, les services techniques relient nos communautés pour surveiller les systèmes de chaudières et les usines de traitement des eaux. En raison de la technologie désuète

outdated technology in the plants and limited resources, to incorporate new technology to be able to remotely monitor operations for all First Nations.

An additional goal would be to monitor health stations, if resources are provided, to install the necessary remote-access technology. The application of remote monitoring will, over time, reduce costs and provide immediate response to on-site operators to address problems and issues.

That's what I have for a presentation.

The Chair: I'd like to thank all of you very much. We have a real picture of the day-to-day and big-picture issues from the three of you.

Before I hear from senators, could I clarify, Mr. Buckle? You presented this problem of the shelter allowance gap. I think I understood it, but I just want to make sure, for the benefit of the committee members.

The federal shelter allowance is paid according to the provincial standards, and what you're telling us is that Ontario and Quebec have provincial shelter allowances. Saskatchewan does not, so there's inequity between First Nations in those provinces and your province. Did I get that right?

Mr. Buckle: It's Ontario, Quebec and British Columbia. It's a social assistance payment for rent for individuals who are in houses on-reserve that are not solely — I think is the terminology — funded by the federal government. In that light, a number of the First Nations in Meadow Lake have used own-source funding to supplement housing. There have been shared costs to building those houses.

The issue is that as the policy got passed, in my understanding, money was spent in three regions, and the rest of the regions were told there were no more resources available to accommodate this. That has created significant problems. The housing allocation for the First Nations, for the nine First Nations in Meadow Lake and for all of the First Nations in the province, in my understanding, has not changed in 20 years.

If you take a look at the shelter allowances, I've recently met with senior officials at the region and talked about the study I referred to here and said for Alberta, Saskatchewan and Manitoba it was $45 million. There's consensus around the table that it's probably now north of $100 million because of the increased shelter allowances over the last 10 to 12 years. That is significant.

This is possibly why — I think we've seen it a lot — a large number of First Nations try to use some of their own source of revenues, from dividends from some of their investment companies and so on from other operations, to supplement housing. But this shelter allowance process would really assist the establishment of what I referred to earlier, an aggregate housing authority or trust that could help manage that exercise or support more effectively individual First Nation housing authorities. That

dans les usines et des ressources limitées, nous devons procéder graduellement à l'ajout de nouvelles technologies pour surveiller à distance les installations de toutes les Premières Nations.

Si les ressources le permettent, nous voulons aussi installer des technologies pour surveiller à distance les postes sanitaires. Au fil du temps, nous pourrons ainsi réduire les coûts et répondre sur-le-champ aux exploitants sur place pour corriger les problèmes.

C'est ainsi que se termine mon exposé.

Le président : Merci beaucoup à vous tous. Vos trois exposés donnent un aperçu des problèmes quotidiens auxquels vous êtes confrontés.

Avant de céder la parole aux sénateurs, j'aimerais que M. Buckle donne des précisions sur l'écart entre les allocations-logement. Je veux être sûr que le comité a bien compris.

L'allocation-logement fédérale est versée selon les normes provinciales. Vous avez dit que l'Ontario et le Québec accordent des allocations-logement, contrairement à la Saskatchewan. C'est donc inéquitable pour les Premières Nations selon la province. Ai-je bien compris?

M. Buckle : L'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique versent une allocation pour aider les gens qui habitent des logements dans les réserves qui ne sont pas seulement financés par le fédéral. Un certain nombre de Premières Nations de Meadow Lake utilisent leurs propres fonds pour aider à financer les logements. Les coûts sont partagés pour la construction.

D'après ce que je comprends, l'argent a été dépensé dans trois régions lorsque la politique a été adoptée, et les autres régions se sont fait dire qu'il n'y avait plus de ressources pour leurs projets. Cela a créé des problèmes considérables. Je pense que les allocations-logement accordées aux neuf Premières Nations de Meadow Lake et à toutes les Premières Nations de la province n'ont pas changé depuis 20 ans.

En ce qui concerne les allocations-logement, j'ai rencontré des fonctionnaires de la région récemment et je leur ai parlé de l'étude à laquelle j'ai fait référence et j'ai dit que pour l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, c'était 45 millions de dollars. Il y a un consensus selon lequel on parle probablement maintenant de 100 millions de dollars en raison de l'augmentation des allocations-logement au cours des 10 à 12 dernières années. C'est considérable.

C'est probablement la raison pour laquelle — je pense que nous l'avons vu beaucoup — un grand nombre de Premières Nations essaient d'utiliser une partie de leurs sources de revenus pour compléter, par exemple des dividendes de certaines de leurs sociétés de placement. Toutefois, le processus d'allocation-logement contribuerait vraiment à l'établissement de ce dont j'ai parlé tout à l'heure, soit d'un office du logement ou d'un fonds de fiducie qui pourrait aider à la gestion de cet exercice ou à aider de

will be presented to the chiefs in Meadow Lake in the next two to three months: Here are the options. How do you want to go forward and take a look at this?

We think it's imperative, to have any success in moving forward, that the shelter allowance policy has to be addressed and a level playing field across the country established.

The Chair: We've had Mr. Kiedrowski appear before our committee, and I believe we have his report. We have some idea of what you're talking about.

I just wanted to mention also that our committee mandate is to look at innovative approaches and opportunities for financing. It sounds like that's precisely what you're doing with your 2012 exploration of options. I'm not sure what the time frame is on finishing that work, but I would request, on behalf of the committee, that if you're willing to share that with us, we're going to be at this important study for a while yet. If in the coming months you have some options you're willing to share with us, it may be very helpful to us in formulating our committee recommendations.

Mr. Buckle: I will bring up your request to the tribal chief and the chiefs when we make the presentation. We'll leave it up to them, but we'll let them know of your interest.

Senator Dyck: Thank you for your presentations this evening. It's almost impossible to know where to start.

Chief Bellegarde, you gave us a good overview of the situation, of all the outcomes related to housing, when you have seven or eight people per house and what the outcomes of that can be to the well-being of the community, including even, shockingly, decreases in school attendance. Clearly this is an important issue to address.

Chief Bellegarde, you talked about adopting a coordinated approach where the First Nations should be consulted and involved. I would ask you if you could perhaps detail that just a little bit more so we have an idea of what you mean by that.

Mr. Bellegarde: Again, it's always the same thing. Thanks for the question, senator. What I mean is that instead of government and AANDC developing policy and legislative programs unilaterally, there should be full inclusion and involvement of First Nations people in the development and design of that. Again, that's what I'm referring to: a coordinated approach — don't just do everything in Ottawa by yourselves in isolation.

First Nations leadership know the needs and the communities. Sometimes it's not a one-size-fits-all solution, because you have 633 reserves across Canada: 58 different nations, 58 different tribes. You have close to 100 tribal councils. They're at all different levels in terms of development. You have to make sure that whatever is developed is inclusive but respectful of that

façon plus efficace chaque organisme d'habitation de Premières Nations. Cela sera présenté aux chefs de Meadow Lake au cours des deux à trois prochains mois : voici les options. Comment voulez-vous procéder et examiner les choses?

Nous croyons qu'il est essentiel de se pencher sur la politique d'allocation-logement et d'établir des règles du jeu équitables partout au pays.

Le président : M. Kiedrowski a comparu devant notre comité, et je crois que nous avons son rapport. Nous avons une idée de ce dont vous parlez.

Je veux seulement mentionner également que le mandat de notre comité consiste à examiner des mesures novatrices et des possibilités de financement. Il semble que c'est précisément ce que vous faites depuis 2012, soit explorer les possibilités. Je ne sais pas à quel moment vous prévoyez terminer vos travaux, mais au nom du comité, je vous invite à nous faire part de vos constatations, si possible. L'étude importante que nous faisons durera encore quelque temps. Si, au cours des prochains mois, vous trouvez des options et que vous voulez nous en faire part, elles pourraient nous être très utiles lorsque nous ferons nos recommandations.

M. Buckle : Je vais le soulever au chef tribal et aux chefs lorsque nous ferons notre exposé. Nous leur laisserons le soin de prendre la décision, mais nous leur indiquerons que cela vous intéresse.

La sénatrice Dyck : Je vous remercie de vos exposés. C'est presque impossible de savoir par où commencer.

Chef Bellegarde, vous nous avez donné un bon aperçu de la situation, de tous les résultats liés à la situation du logement, lorsque sept ou huit personnes vivent sous le même toit et des effets qu'a cette situation sur le bien-être de la collectivité, notamment une baisse de la fréquentation scolaire, ce qui est terrible. De toute évidence, c'est un problème important.

Chef Bellegarde, vous avez soulevé l'idée d'adopter une approche coordonnée reposant sur la participation des Premières Nations. J'aimerais que vous en disiez un peu plus à ce sujet pour que nous ayons une idée de ce que vous voulez dire.

M. Bellegarde : Encore une fois, c'est toujours la même chose. Je vous remercie de la question, madame la sénatrice. Ce que je veux dire, c'est que l'établissement des politiques et des programmes législatifs se fait de façon unilatérale par le gouvernement et AADNC, et qu'il faudrait que les membres des Premières Nations participent pleinement au processus. Encore une fois, c'est ce à quoi je fais référence : une approche coordonnée — il ne faut pas que les décisions soient prises en vase clos à Ottawa.

Les dirigeants des Premières Nations connaissent bien les besoins et les collectivités. Parfois, il n'existe pas de solution unique parce que le Canada compte 633 réserves : 58 nations différentes, 58 tribus différentes. Il y a près de 100 conseils tribaux. Ils n'en sont pas tous au même point en ce qui concerne leur développement. Il faut faire en sorte que, peu importe ce qui

diversity, and to make sure that First Nations people voice their involvement in the development and design from square one. That's what I'm referring to.

I could have spoken a lot more clearly, instead of reading this out, and to everybody in the room and across Canada, that people have to get their heads around the rights issue, the treaty right to shelter. Housing is the number one issue on every reserve, housing and lack of jobs. There are push factors. When we start talking about housing, it's not just on-reserve, because 50 per cent of our people in Saskatchewan reside off-reserve. So accessible housing is a key thing.

My point is that if you can't get your heads around the rights argument, then get your heads around the business case. Remember the 6 versus 63 in terms of quality of life, the Human Development Index. Great place in Canada to live. It is fantastic. It is a beautiful country, but you apply those same indices to indigenous people, it is sixty-third, and that is where we have to start closing that socio-economic gap that exists. Getting First Nations people educated and trained; getting them off welfare; getting them out of jail, because it is a cost to the legal system.

That's the point I'm trying to make. That's why I referred to the high level, the human rights, all of that. I speak very openly and honestly about that. That's the issue in Canada. It is such a rich country. We should not have those negative stats in this rich country at all.

Senator Dyck: You mentioned that perhaps we should start viewing housing as a business case. I think a lot of times people do have problems understanding the rights issue, but most people would probably zero in on the business case.

In terms of a business case, then, when you are faced with a situation where there's a terrible shortage of houses and there are a lot of houses that are in need of repair, that all takes money, and it sounds like you are not getting enough money now. How do we turn that around? How do we get to the place where that liability becomes somehow an opportunity or an economic development for the individual First Nations?

Mr. Bellegarde: Senator, again, just view it as investments, investments in human capital, investments in community, and you will start realizing those high social costs coming down. It is all connected.

Housing is connected to education. Education is connected to the justice system, the health care system. It is all connected. Housing is a very big issue, and if you can address that and to the government and the powers that be. Every year there's a federal budget. We are trying to influence that system, that cycle, to make sure that there are proper investments, to start closing that huge

est établi, il faut que ce soit fait de façon inclusive tout en respectant cette diversité, et que les membres des Premières Nations participent au processus dès le départ. C'est ce que je veux dire.

J'aurais pu m'exprimer beaucoup plus clairement plutôt que de lire ceci et dire à tout le monde ici et à tous les Canadiens que les gens doivent prendre conscience de la question des droits, du droit au logement, un droit conféré par traité. Dans toutes les réserves, le logement et le manque d'emplois constituent le principal problème. Des facteurs y contribuent. Lorsque nous parlons de la situation logement, cela ne se limite pas aux réserves, car en Saskatchewan, 50 p. 100 de nos membres n'habitent pas dans une réserve. L'accessibilité est un élément important.

Ce que je veux dire, c'est que si l'on ne saisit pas l'argument lié aux droits, alors pensons aux possibilités économiques. Si vous vous en souvenez bien, selon l'indice du développement humain, le Canada occupe le 6e rang en ce qui a trait à la qualité de vie, alors que les Premières Nations se situent au 63e rang. Le Canada est un endroit extraordinaire où il fait bon vivre. C'est un beau pays, mais pour les mêmes indices, les Autochtones sont au 63e rang, et c'est à cet égard qu'il nous faut agir pour combler l'écart socioéconomique entre les Premières Nations et les autres Canadiens. Il faut qu'elles aient accès à l'éducation et à la formation, qu'elles ne dépendent plus de l'aide sociale, qu'elles sortent des prisons. Tout cela engendre des coûts pour notre système de justice.

C'est ce que j'essaie d'expliquer. C'est pourquoi j'ai dit qu'il y avait beaucoup de méfiance, et que j'ai parlé des droits de la personne, et cetera. Je m'exprime ouvertement à ce sujet. C'est le problème au Canada. C'est un pays tellement riche. Les données ne devraient pas être aussi négatives.

La sénatrice Dyck : Vous avez dit que nous devrions peut-être voir la question du logement comme une possibilité économique. Je crois que très souvent, les gens ont de la difficulté à comprendre la question des droits, mais la plupart se concentrent probablement sur les possibilités économiques.

Sur ce plan alors, lorsqu'on fait face à une situation de grave pénurie de logements et que de nombreux logements ont besoin de réparations, tout cela demande de l'argent, et il semble que vous n'en ayez pas suffisamment à l'heure actuelle. Comment pouvons-nous remédier à la situation? Comment faire en sorte que ce handicap devienne en quelque sorte une possibilité ou un outil de développement économique pour toutes les Premières Nations?

M. Bellegarde : Madame la sénatrice, encore une fois, il faut voir cela comme un investissement dans le capital humain, dans la collectivité, qui entraînera une diminution des coûts sociaux importants. Tout est interrelié.

Il y a des liens entre le logement et l'éducation, entre l'éducation, le système de justice et le système de soins de santé. Tout est interrelié. La situation du logement est un très grand problème, et il faut le régler, et le gouvernement et les autorités doivent agir. Le gouvernement présente un budget fédéral chaque année. Nous essayons d'avoir une influence sur le système, le

socio-economic gap that exists. It means, yes, more financial investments to address that business case, and as well, capacity building.

Again, going back to the recommendations, my colleagues here talk about some innovative things, but even that long-term funding, instead of just one year or five years — you can't go to any financial institution. But if you look at a 5-, 10-, 15-, 20-year funding obligation, you can. So a simple thing like that, a policy change — that's a recommendation. Again, I go back to the recommendations there.

Senator Dyck: I think it was you, Mr. Buckle, that talked about the life-cycle capital model, and at one point in time it was agreed to, and some First Nations actually signed on and benefited, and then it was terminated.

I'm wondering, is the life-cycle capital model the type of model wherein there would be long-term planning, and there would be these 5- , 10-, 15-year funding arrangements so that you could do these long-term plans, and you could get financial institutions on side that could see that the amount of money you needed to borrow or whatever was going to work out in the end?

Mr. Buckle: Yes, senator. Basically, it took CAIS, the inventory of all the community assets, schools, health clinics, all the community buildings, and gave a life expectancy to those assets. The school has a life expectancy, if it's constructed this way, of 50 years, 40 years; the band office, et cetera.

One of the issues when it came to Saskatchewan was their construction process in capital buildings was to convert to steel roofs and brick. Therefore, the debate, and rightfully so, that AANDC provided was that our schools in Saskatchewan have a longer life expectancy than some of the ones constructed in B.C. that had less. That's when we got all of the departments together, and engineers and came up with an agreed-upon life expectancy.

What it identified was with all of those assets, there's an amount of money you will get annually that carries forward, and it goes into a block, and it's managed by a regional capital authority for the First Nations involved in that governance. When that asset is to be replaced, you have the money in place to replace it.

The plus side of that is — and it was argued around the table and discussed with the representatives at the negotiating table — if you have a good maintenance management plan and you can maintain that asset beyond its life expectancy, you can retain that money and let it grow in your capital reserve.

It became a situation where our chiefs, in principle, said, "That's the best thing we have heard, rather than trying to compete with all of the other 600 First Nations with limited capital resources. It makes sense that we, as a governing body and

cycle, pour nous assurer que l'argent est bien investi de sorte que l'énorme écart socioéconomique soit comblé. Cela signifie qu'il faut augmenter les investissements financiers pour créer des possibilités économiques, ainsi que renforcer les capacités.

Pour en revenir aux recommandations, mes collègues ont parlé de choses novatrices, mais même avec ce financement à long terme, plutôt qu'un financement d'un an ou de cinq ans — on ne peut pas se présenter devant une institution financière. Si l'on envisage un financement sur 5, 10, 15 ou 20 ans, c'est possible. Ainsi, une mesure simple, un changement de politique — c'est une recommandation. Encore une fois, je parle des recommandations.

La sénatrice Dyck : Monsieur Buckle, je crois que c'est vous qui avez parlé du modèle de financement axé sur le cycle de vie et qui avez dit qu'à un moment donné, on s'est entendu, et que des Premières Nations y ont adhéré et en ont bénéficié, mais qu'on y a mis fin.

Je me demande si le modèle de financement axé sur cycle de vie est le type de modèle dans le cadre duquel on fait une planification à long terme et on établit des dispositions en matière de financement sur 5, 10 ou 15 ans, de sorte qu'il est possible de planifier à long terme et d'obtenir l'appui des institutions financières, qui constateraient que le montant à emprunter, ou peu importe, que cela fonctionne au bout du compte?

M. Buckle : Oui, madame la sénatrice. En gros, il y avait le SIBI, le système d'inventaire de tous les biens de la collectivité : les écoles, les centres de soins de santé, tous les immeubles communautaires, et la durée utile prévue de ces biens. Si un immeuble est construit de telle façon, la durée utile prévue est de 40, 50 ans; le bureau du conseil de bande, et cetera.

En ce qui concerne la Saskatchewan, entre autres, le processus de construction consistait à utiliser de l'acier pour les toits, et de la brique. Donc, AADNC a souligné, et à juste titre, que la durée utile prévue des écoles de la Saskatchewan était plus longue que celle de certaines des écoles de la Colombie-Britannique. C'est à ce moment que tous les ministères et les ingénieurs ont proposé une durée utile prévue.

Ce qui a été établi, c'est que pour tous ces biens, on obtient un montant d'argent chaque année qui est mis dans un fonds, et c'est géré par un office régional pour les Premières Nations concernées. Lorsqu'on doit remplacer le bien, on a l'argent pour le faire.

L'aspect positif — et cela a été soulevé et a fait l'objet de discussions avec les représentants au cours des négociations —, c'est que si l'on a un bon plan de gestion de l'entretien et qu'on peut maintenir le bien plus longtemps que la durée utile prévue, on peut conserver l'argent et le faire fructifier dans la réserve.

C'est devenu une situation dans laquelle nos chefs ont dit que c'était la meilleure idée qu'ils avaient entendue et que c'est un processus préférable à celui qui consiste à essayer de faire concurrence aux 600 autres Premières Nations, avec des

signing a governance agreement, could have a process to replace our assets and to actually extend their life, because it would benefit us in a capital management reserve."

That was the situation. I don't know the real answer, but in discussions with representatives at the time, I think the model in British Columbia was not nearly as expensive, because they didn't have a lot of large schools on-reserve. They were provincial. When they added up the capital costs nationally, I think it frightened people in the government of Canada what the costs would be, and they couldn't go there. You will never find that in writing anywhere, but we were just told, "Sorry, we can't go down that way."

Senator Dyck: We heard — I think it was last week — that when they do this capital inventory assets system, they don't actually — they listed 11 types of public access buildings, but houses were not included.

Mr. Buckle: No.

Senator Dyck: It seems to me that now we're talking about eight people per house and the need for housing, but it is not taken into account in this database in terms of the amount of money. It just seems to me like a big gap.

Mr. Buckle: Housing has not been deemed by the department as part of the major capital infrastructure. Sewer and water, subdivisions, water treatment plants, schools, that's part of the major cap. Housing has always been dealt with separately. It is not deemed as part of CAIS, the community assets.

Senator Dyck: Would you view it as a major asset?

Mr. Buckle: If you could get condition reports. Joe is involved in doing assessments. I was in his office last week. They have all of their houses numbered, coming up digitally, all of the subdivisions in all of their communities and overlaid with detailed information about each of those units.

That's being managed at the tribal council technical basis, but it is to assist them in working with the First Nations on developing plans around subdivision development and so on and helping the communities.

There doesn't appear to be the same rigor around the community assets inventory process that exists for major capital assets. It doesn't exist.

The Chair: When did the capital planning function move from the region to Ottawa? Can either of you tell us that?

ressources limitées. Ils trouvaient censés qu'eux, en tant que représentants d'un organisme dirigeant et en tant que signataires d'un accord de gouvernance, puissent avoir un processus pour remplacer nos biens et augmenter leur durée utile, parce qu'ils pourraient bénéficier d'une réserve.

Voilà quelle était la situation. Je ne connais pas la réponse, mais au cours des discussions qui ont eu lieu avec les représentants à l'époque, je pense que le modèle en Colombie-Britannique était loin d'être aussi coûteux, parce qu'il n'y avait pas autant de grandes écoles dans les réserves. C'était des établissements provinciaux. Lorsqu'on a additionné les coûts à l'échelle nationale, je pense que certains membres du gouvernement du Canada ont craint que les coûts soient trop élevés, et ils ne pouvaient pas le faire. Cela n'a été consigné nulle part, mais on nous a dit : « Nous sommes désolés, mais nous ne pouvons pas le faire. »

La sénatrice Dyck : On nous a dit — et je pense que c'était la semaine dernière — que lorsqu'ils ont établi le Système d'inventaire des biens immobiliers, en fait, ils n'ont pas — ils ont établi une liste comprenant 11 types d'édifices publics, mais les maisons n'étaient pas incluses.

M. Buckle : Non.

La sénatrice Dyck : Il me semble que nous parlons actuellement d'une situation où huit personnes vivent sous un même toit et où le besoin de logements est important, mais cela n'est pas pris en compte dans la base de données pour ce qui est du montant. Il me semble que c'est une grave lacune.

M. Buckle : Le ministère n'a pas considéré les logements comme des biens majeurs. Les systèmes d'égout et d'aqueduc, les subdivisions, les usines de traitement de l'eau et les écoles font partie des biens majeurs. Le logement a toujours été géré de façon séparée. On ne considère pas que cela fait partie du SIBI, des biens de la collectivité.

La sénatrice Dyck : Le considérez-vous comme un bien majeur?

M. Buckle : Si l'on peut obtenir les rapports sur les conditions. Joe participe aux évaluations. J'étais dans son bureau la semaine dernière. Tous les logements sont numérotés, et c'est fait numériquement; il y a les subdivisions de toutes les collectivités, et des renseignements précis sur chaque unité.

C'est géré par les unités techniques de conseil tribal, mais il s'agit de les aider dans le travail qu'ils font avec les Premières Nations pour l'établissement de projets de développement pour les subdivisions, et cetera, et l'aide aux collectivités.

Il semble que la rigueur qui existe du côté des biens majeurs est absente du processus d'inventaire des biens de la collectivité. Il n'y en a pas.

Le président : À quel moment les activités de planification des immobilisations sont-elles passées des régions à Ottawa? Est-ce que quelqu'un parmi vous est en mesure de nous le dire?

Mr. Buckle: My assessment there is anecdotal, but probably in the last three to four years there's been a major move to centralize capital management at headquarters and the decisions around what the capital plan would be nationally rather than — maybe I can go back. My grey hair tells a story, but I started in Indian Affairs and spent 20 years there.

When I started in a district office in 1977 — that will tell you how old I am — all of the major capital was managed out of Ottawa. They decentralized it to regions over time. You have more knowledge of the needs and so on. "We will give you an allocation. You can work out a set of priorities and criteria for which facilities you build first, second and third." I was actually at the meeting with all of the chiefs and representatives in Saskatchewan where that criteria was worked out, debated and agreed to.

Mr. Bellegarde: I was there.

Mr. Buckle: Perry was probably there, as well. We were both younger at the time.

In a sense, we agreed to it and said health and safety is number one, and overcrowding. Those are the issues. That's how you ended up in the region-building facilities.

The process was different in each region. Some managed it better than others. As a reaction to some major issues around major capital, there's been a desire to bring it into the centre and AANDC can at least plan it better. That's been sort of the mentality.

A couple of the officials who are still working at the Saskatchewan Region consistently tell me that they have been referenced in a number of different reviews that have gone on as having the best practices around capital. I would suggest that's true. That may not be the case throughout all of the regions, but I think in terms of taking control over the full major capital planning process, there's a sense of security in Ottawa if they're responsible for overseeing that, rather than allocating it out to regions.

Hopefully, they will get all of the criteria established and work with Indian organizations and then decentralize it again where there's more input and some more timely responsiveness to the needs.

The pendulum has swung totally back to where it was when I started in the department, and we have some interesting discussions with my former colleagues that it's going back to where it was 30 years ago.

Senator Meredith: This is about a point Chief Bellegarde raised about inclusion. You talked about Ottawa doing everything from here in terms of just not having provided the opportunity for First

M. Buckle : Mon analyse est informelle, mais probablement qu'au cours des trois à quatre dernières années, il y a eu une centralisation de la gestion et des pouvoirs de décision pour la planification des immobilisations à l'échelle nationale plutôt que — je devrais peut-être revenir en arrière. J'ai commencé aux Affaires indiennes et j'y ai passé 20 ans.

Lorsque j'ai commencé dans un bureau de district en 1977 — ce qui vous indique mon âge — tous les principaux biens étaient gérés à partir d'Ottawa. Au fil du temps, on a effectué une décentralisation et la responsabilité a été confiée aux régions, qui connaissent davantage les besoins, et cetera. On leur a dit « vous pouvez établir un ensemble de priorités et de critères sur les structures qui doivent être construites en premier, en deuxième et troisième lieu ». J'étais présent à la réunion avec tous les chefs et les représentants de la Saskatchewan lorsqu'on a discuté des critères à établir et qu'on s'est entendu.

M. Bellegarde : J'y étais.

M. Buckle : Perry y était probablement également. Nous étions plus jeunes tous les deux à l'époque.

Dans une certaine mesure, nous avons appuyé cela et nous avons dit que la priorité, c'était la santé et la sécurité, et la question des logements surpeuplés. Ce sont les questions importantes. C'est de cette façon que le transfert aux régions s'est fait.

Le processus variait en fonction des régions. Certaines avaient une meilleure méthode de gestion que d'autres. En réaction à des problèmes majeurs concernant des biens principaux, AADNC a voulu centraliser et mieux planifier les choses; c'était en quelque sorte la mentalité.

Quelques représentants qui travaillent encore dans la région de la Saskatchewan me disent toujours que dans un certain nombre d'analyses, on mentionne que ce sont des pratiques exemplaires. Je dirais que c'est vrai. Ce n'est peut-être pas le cas de toutes les régions, mais je pense que sur le plan de la planification pour les biens majeurs, l'encadrement procure un sentiment de sécurité à Ottawa et l'on croit que c'est préférable de le faire plutôt que de donner la responsabilité aux régions.

Il est à espérer que tous les critères seront établis et qu'il y aura une collaboration avec les organisations autochtones et qu'on décentralisera à nouveau, de sorte qu'il y ait une plus grande participation et que l'on réponde plus rapidement aux besoins.

Le pendule est reparti en sens inverse, et on est retourné à la façon dont les choses fonctionnaient à mon arrivée. J'ai des discussions intéressantes avec mes anciens collègues sur le fait qu'on retourne 30 ans en arrière.

Le sénateur Meredith : Ma question porte sur un point qu'a soulevé le chef Bellegarde au sujet de l'inclusion. Vous avez dit qu'Ottawa fait tout à partir d'ici et qu'on ne donne pas la

Nations to be included in the policy planning. Why is that? What steps have you taken to ensure that you are heard at the policy stage?

Mr. Bellegarde: Good question. It's constant lobbying and constant meeting with the bureaucrats, both regionally and nationally. That's always ongoing. As chiefs, whether you're a chief at the reserve level, tribal council level, regional level or national level, what do we do? We meet with ministers and federal government departments and we try to lobby them and get them educated and aware that we need to be involved and included. Don't just do this new policy for us. Maybe we can work together on things.

It is constant lobbying, senator.

Senator Meredith: What are they telling you?

Mr. Bellegarde: Depends on the issue. For example, tomorrow you have a new federal piece of legislation coming down in education. The minister is going to be announcing it tomorrow. You heard from different regions. "No" to unilateral legislation. "No" to omnibus bills — Bill C-38 and Bill C-45. Down with no inclusion from First Nations peoples. It depends what the issue is.

Just on that one tomorrow, I would urge the Senate to get on top of that one early. Don't wait for the normal legislative process for the first, second and third readings on the house to go through. Get on that one right away — on that one.

The Chair: We will.

Mr. Bellegarde: I'm sorry. I'm digressing.

It depends on the issue. Some departments are more open-minded.

I will just go back to the Prime Minister's comments last year when we had the meeting with the Prime Minister. He committed to eight points. Treaty implementation and high-level mechanisms. We still have to work around it. What are those? Terms of reference for the senior oversight committee — we have to change the name. That's one piece. Comprehensive claims was the other one. Missing and murdered Aboriginal women was another one. A new fiscal relationship between the Crown and First Nations people. Resource revenue sharing. Key investments in education. The other one was no more unilateral legislation that impacts on First Nations treaty and inherent rights.

Those are the requests.

Again, it depends on what the issue is. On some, there's movement; on others, not so much. But the key point would be this: The relationship between indigenous peoples and governments, both federal and provincial, is so totally

possibilité aux Premières Nations de participer à la planification des politiques. Pourquoi en est-il ainsi? Quelles mesures prenez-vous pour vous assurer d'exprimer votre point de vue sur les politiques?

M. Bellegarde : C'est une bonne question. Il s'agit d'exercer des pressions constamment et de rencontrer des bureaucrates régulièrement, à l'échelle régionale et nationale. C'est un processus continu. En tant que chefs, qu'il s'agisse d'une réserve, d'un conseil tribal, à l'échelle régionale ou nationale, que faisons-nous? Nous rencontrons des ministres et des représentants des ministères fédéraux et nous essayons de les persuader, de les informer et de les sensibiliser au fait que nous avons besoin de participer. Ne faites pas qu'adopter une nouvelle politique pour nous; nous pourrions travailler ensemble.

Il s'agit d'exercer des pressions constamment, sénateur.

Le sénateur Meredith : Que vous disent-ils?

M. Bellegarde : Tout dépend de la question. Par exemple, demain, un projet de loi fédéral sera déposé et il porte sur le système d'éducation. Le ministre en fera l'annonce demain. Différentes régions ont dit « non » aux lois unilatérales, « non » aux projets de loi omnibus — C-38 et C-45. Les peuples des Premières Nations ne sont pas inclus. Tout dépend de la question.

En ce qui concerne le projet de loi qui sera déposé demain, j'exhorte le Sénat à prendre les choses en main tôt dans le processus. N'attendez pas jusqu'à ce que le projet de loi en soit à l'étape de la première, de la deuxième ou de la troisième lecture. Faites-le sans délai — pour celui-là.

Le président : Nous le ferons.

M. Bellegarde : Excusez-moi. Je m'écarte du sujet.

Tout dépend de la question. Certains ministères sont plus ouverts que d'autres.

Je veux seulement revenir à ce qu'a dit le premier ministre l'an dernier lorsque nous l'avons rencontré. Il a pris un engagement à l'égard de huit enjeux. Il y a l'application des traités et l'établissement de bons mécanismes. Nous avons encore du travail à faire à ce sujet. De quoi s'agit-il? Le mandat du Comité principal de surveillance — nous devons changer le nom. C'est un volet. Les revendications globales en constituent un autre. Il y a aussi la question des femmes autochtones disparues ou assassinées. Il a été aussi question d'une nouvelle relation financière entre la Couronne et les Premières Nations. Le partage des revenus provenant des ressources et les investissements en éducation sont deux autres volets. Enfin, nous avons demandé à ce qu'il n'y ait plus de loi unilatérale ayant des répercussions sur les droits issus de traités et les droits inhérents des Premières Nations.

Ce sont les demandes qui ont été faites.

Comme je l'ai dit, tout dépend de la question. Pour certaines questions, les choses bougent, mais pour d'autres, elles bougent moins. Toutefois, ce qu'il faut retenir, c'est que les relations entre les peuples autochtones et les gouvernements, qu'il s'agisse du

unnecessarily adversarial. It doesn't have to be like that in this country. There's no way they should be spending $106 million in legal fees last year — $106 million in lawyers to fight inherent and Aboriginal rights, which are recognized in Canada's constitution. It does not have to be that way.

That's what we've got to fix.

So, senator, it depends what issue it is. There's movement on some but not on others. We have got to really collectively put our heads and minds together. I don't care if it's Liberals, Conservatives or NDP in power. We have to work together. We're all in this together as First Nations people and non-indigenous people — as Canadians. Close the gaps. That's all we're looking for. Respect inherent and treaty rights in Canada's constitution. They're there. Let's find the way to do it together.

The Chair: Thank you. Very inspirational.

Senator Lovelace Nicholas: Not to change the subject, but you said housing conditions on First Nations are not up to standards, and there's not enough housing. So could you tell me why? I'm just leading up to another question.

Mr. Bellegarde: Do you want me to answer?

Senator Lovelace Nicholas: Yes. Whoever can answer.

Mr. Bellegarde: Why there's not enough housing? The 2 per cent cap has been there since 1996. The funding model doesn't keep up with the fastest-growing segment of the population. In Saskatchewan, it is First Nations people. The funding model doesn't keep up with the need. It doesn't keep up with CPI or inflation. That's why we always say a new fiscal relationship is needed.

It has not kept up with the needs that are there. That's why it falls behind, even to the point where a lot of First Nations, as Merv indicated, are using their own-source revenues to meet that need.

That's why it hasn't kept up at all. That new fiscal relationship is really required and needed to meet the need.

Senator Lovelace Nicholas: Do you have licensed carpenters in your communities to build these homes?

Mr. Bellegarde: It varies, senator. Some reserves do have licensed carpenters. They have companies that can build these homes. Some people are even trying to build their own lumberyards to provide the lumber to these reserve communities.

Again, it varies. You have to look at each province, break it down in terms of the reserves that are there and what kind of relationship they have amongst themselves, working collectively

fédéral ou des provinces, sont inutilement conflictuelles. Les choses n'ont pas à se dérouler ainsi dans notre pays. On ne devrait pas devoir dépenser 106 millions de dollars en frais juridiques comme l'an passé — 106 millions de dollars en frais d'avocats pour lutter contre des droits autochtones inhérents qui sont reconnus dans la Constitution canadienne. Les choses n'ont pas à se passer de cette façon.

C'est ce que nous devons régler.

Donc, sénateur, tout dépend de l'enjeu. Les choses bougent à certains égards, mais pas à d'autres. Nous devons vraiment nous unir. Peu importe le parti au pouvoir, les libéraux, les conservateurs ou les néo-démocrates, nous devons travailler ensemble. Nous sommes tous dans le même bateau : les peuples des Premières Nations et les peuples non autochtones — les Canadiens. Il faut combler l'écart. C'est tout ce que nous voulons. Il faut que les droits issus de traités et les droits inhérents soient respectés. Ils existent. Trouvons une façon de collaborer.

Le président : Merci. C'est très inspirant.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Ce n'est pas que je veux changer de sujet, mais vous avez dit que les conditions de logement des Premières Nations ne respectent pas les normes et qu'il n'y a pas suffisamment de logements. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi c'est le cas? J'en arrive à une autre question.

M. Bellegarde : Me posez-vous la question?

La sénatrice Lovelace Nicholas : Oui. Tous les témoins peuvent y répondre.

M. Bellegarde : Pourquoi n'y a-t-il pas assez de logements? La limite de 2 p. 100 n'a pas changé depuis 1996. Le financement n'augmente pas en fonction de la croissance rapide d'une partie de la population. En Saskatchewan, il s'agit des Premières Nations. Il ne répond pas aux besoins. Il ne suit pas l'IPC ou l'inflation. C'est pourquoi nous disons toujours qu'une nouvelle relation financière doit être établie.

Il ne répond pas aux besoins. Voilà pourquoi il y a un retard, au point où, comme l'a dit Merv, bon nombre de Premières Nations utilisent leurs sources de revenus pour combler ces besoins.

Voilà pourquoi les besoins ne sont pas comblés. L'établissement d'une nouvelle relation financière est vraiment essentiel et est nécessaire pour combler les besoins.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Vos collectivités comptent-elles des charpentiers qualifiés pour la construction de ces logements?

M. Bellegarde : Cela varie, madame la sénatrice. Il y en a dans certaines réserves. Il y a des entreprises qui peuvent les construire. Certaines personnes essaient de construire leur propre parc à bois afin de fournir le bois aux collectivités des réserves.

Comme je l'ai dit, cela varie. Il faut examiner la situation de chaque province, les réserves qu'elle comprend, et le type de liens qu'il y a entre elles, leur collaboration avec les conseils tribaux.

together with tribal councils. What relationships do they have with towns where the lumber is? All of that. It varies. Some do; some don't.

Senator Lovelace Nicholas: Around my area, I see that most of the homes are built in the wintertime. Does that not weaken the foundation that they're working on in the wintertime? Would that be a problem with keeping up with the houses?

Mr. Bellegarde: I will let Joe and others answer that one, but I would say yes. Just as an example, they've been poor-quality homes being built over the last 20 to 30 years. In fact, in this report I put out to you, asbestos was a big issue. The sad part is — and this is a true story — a good friend of mine from Joe's reserve just passed away — just recently in the last few days. She was in a Regina hospital and the doctor determined she got cancer from asbestos. That's on-reserve housing again — poor-quality housing materials.

You might have a class-action lawsuit coming out here pretty quick. You have to watch all those risks. That's a very concrete example. It hurts.

Senator Lovelace Nicholas: Do you want to comment, Joe?

Mr. McKay: When they start building during the winter, there are procedures they are supposed to follow. At the tribal council level, we don't have that building code inspection compliance. We only do progress reports for CMHC.

Senator Lovelace Nicholas: All right.

Mr. McKay: That's how far it goes.

Senator Lovelace Nicholas: Who is responsible in your communities on housing issues? Who keeps up your house and who doesn't? Is it up to the people themselves or the chief and council?

Mr. Bellegarde: That's where a lot of it rests — the chief and council.

I don't have a housing authority on Little Black Bear. I was chief there. It rests with the portfolio holder, whoever has housing, so that councillor or whoever you assign it to. It's really problematic because capacity is an issue. Then there are not enough resources to meet the renovations that are required and to meet the demand. You have 125 people asking for new houses and you only get enough money for two.

Again, it rests with the chief and council. Each reserve is different. Some have greater capacity and some have set up housing authorities, while others haven't. You have to look at each reserve and each First Nation individually, and they're all at different levels in terms of capacity, of need and of just how they're structured as well.

Quels types de liens ont-elles avec la municipalité dans laquelle se trouve le bois? Tout cela est à prendre en considération. Cela varie. Certains en ont, d'autres n'en ont pas.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je remarque que dans ma région, la plupart des maisons sont construites durant l'hiver. Cela n'affaiblit-il pas la fondation? Cela ne pose-t-il pas problème pour ce qui est de combler les besoins en matière de logement?

M. Bellegarde : Je vais laisser Joe et les autres répondre à la question, mais à mon avis, c'est le cas. Je vous donne un exemple. Au cours des 20 à 30 dernières années, des logements de mauvaise qualité ont été construits. En fait, le rapport que je vous présente indique que l'amiante constitue le grand problème. Ce qui est triste — et c'est une histoire vraie —, c'est qu'une de mes bonnes amies qui vient de la réserve de Joe est décédée il y a quelques jours. Elle était dans un hôpital de Regina, et le médecin a constaté qu'elle avait un cancer causé par l'exposition à l'amiante. Encore une fois, il s'agit de logements dans les réserves — de logements de mauvaise qualité.

Il pourrait y avoir un recours collectif très bientôt. Il faut examiner tous les risques. C'est un exemple concret. Cela fait mal.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Voulez-vous intervenir, Joe?

M. McKay : Lorsqu'ils commencent à construire durant l'hiver, ils sont censés suivre des règles. Au conseil tribal, nous n'avons pas d'inspection de conformité au code du bâtiment. Nous ne présentons que des rapports d'étape à la SCHL.

La sénatrice Lovelace Nicholas : D'accord.

M. McKay : C'est tout.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Dans vos collectivités, qui est responsable des questions de logement? Qui maintient les maisons en bon état et qui ne le fait pas? Incombe-t-il aux gens de le faire eux-mêmes, ou au chef et au conseil?

M. Bellegarde : C'est cela en grande partie — le chef et le conseil.

La bande de Little Black Bear ne compte pas d'organisme d'habitation. J'ai été chef là-bas. Cela revient au détenteur du portefeuille, à la personne qui a un logement, donc le conseiller ou la personne à qui l'on confie la tâche. C'est vraiment un problème parce que la capacité est un problème. Il n'y a pas suffisamment de ressources pour effectuer les rénovations requises et pour répondre à la demande. Il y a 125 personnes qui ont besoin de nouveaux logements et l'argent qu'on a n'en couvre que deux.

Encore une fois, cela relève du chef et du conseil. La situation de chaque réserve est différente. Certaines ont de meilleures capacités et certaines ont établi un organisme d'habitation, tandis que d'autres ne l'ont pas fait. Il faut examiner chaque réserve et chaque Première Nation, et leurs capacités, leurs besoins et leur structure varient.

The Chair: The committee has heard about the building code deficiencies in many communities, and it seems to be connected to poor housing quality, mould and safety issues. Would any of you have a recommendation about how that could be fixed?

Some have told us the government doesn't want to intervene because it's a sovereign First Nation's responsibility. It seems so obvious that it is a barrier to good quality.

Have you thought about how we could recommend that be addressed?

Mr. McKay: In the past six or eight months ago I had a meeting with CMHC in regard to this. I wanted them to actually building code compliance added. to our NISI contract — the Native Inspection Services Initiative contract. The only thing we do is progress reports on CMHC homes. I actually wanted them to put in the building code with it so there would be more visits from our building inspector to go out to reserves and make sure they're built properly. There was a disagreement and we moved on from there.

Senator Tannas: Mr. McKay, when you say "progress," essentially what is that, just so that we're clear? Maybe I have it wrong, but it would be an inspection that says yes, a basement has been poured and the house is framed, et cetera. However, the basement concrete could be frozen and ready to fall apart next week, but that's not inspected. What's inspected is, yes, it's there, it appears to be there and we can fund the next draw or whatever. Is that what you mean when you say "progress"?

Mr. McKay: That's correct.

Senator Wallace: Mr. McKay, just on the point, and the chair's question about the need for building codes and what your thoughts are on that, I took from what you said that you spoke to CMHC about that and whether they would support having compulsory codes and inspections in their requirements. They fund the construction, so that is not unlike mortgage financing in conventional housing.

That's from the financing perspective. However, the fact is the homes are owned by the band councils. Wouldn't it seem reasonable that the band councils would want to have codes, building standards and inspection standards, regardless of whether the financing institution, CMHC, requires it?

Mr. McKay: The only problem is we don't get any money at tribal council.

Senator Wallace: I'm not talking about the money. I'm talking about if the band councils own the homes, to start, wouldn't they be the ones to say, "We want to have these built to a standard. We're going to establish what that standard is. We do not want to

Le président : Le comité a appris que dans bon nombre de collectivités, il y avait des manques en ce qui a trait au code du bâtiment, et il semble que ce soit lié à la mauvaise qualité des logements, à la moisissure et à des questions de sécurité. Avez-vous des solutions à recommander pour régler le problème?

Certaines personnes nous ont dit que le gouvernement ne veut pas intervenir parce que c'est une responsabilité des Premières Nations. Il me semble tellement évident que cela vous empêche d'avoir des logements de bonne qualité.

Avez-vous une idée des recommandations que nous pourrions faire à cet égard?

M. McKay : Au cours des six ou huit derniers mois, j'ai rencontré la SCHL à ce sujet. J'ai demandé à ce qu'elle ajoute un code de conformité de la construction à notre contrat de l'ISIA — l'Initiative des services d'inspection autochtones. Tout ce que nous faisons, ce sont des rapports d'étape sur les logements de la SCHL. Je voulais qu'ils incluent le code du bâtiment pour que notre inspecteur en bâtiment vienne plus souvent dans les réserves et s'assure que les logements sont bien construits. Il y a eu un différend et nous sommes passés à autre chose.

Le sénateur Tannas : Pour que nous comprenions, monsieur McKay, lorsque vous parlez des rapports d'étapes, que voulez-vous dire en gros? Je me trompe peut-être, mais il s'agit d'une inspection qui consiste à confirmer qu'un sous-sol a été coulé et que la charpente a été construite, et cetera. Toutefois, le béton est gelé et il pourrait s'effondrer la semaine prochaine, mais cela ne fait l'objet d'aucune inspection. L'inspection consiste à dire que c'est là, qu'il semble y avoir cela, et qu'on peut financer le prochain projet, par exemple. Est-ce que c'est ce que vous entendez par « étape »?

M. McKay : C'est exact.

Le sénateur Wallace : Monsieur McKay, concernant la question qu'a posée le président au sujet du besoin de codes du bâtiment et de votre opinion sur le sujet, je crois comprendre que vous en avez parlé à la SCHL et que vous avez demandé si elle appuierait l'inclusion de codes obligatoires et d'inspection dans ses exigences. Elle finance la construction, ce qui n'est pas très différent du crédit hypothécaire dans une situation conventionnelle.

C'est du point de vue financier. Cependant, le fait est que les logements appartiennent aux conseils de bande. Ne serait-il pas raisonnable que les conseils de bande veuillent avoir des codes, des normes de construction et d'inspection, et ce, peu importe si l'institution financière, la SCHL, l'exige ou non?

M. McKay : Le seul problème, c'est que le conseil tribal n'obtient pas d'argent.

Le sénateur Wallace : Je ne parle pas d'argent. Ce que je dis, c'est que si les logements appartiennent aux conseils de bande, n'est-ce pas eux qui devraient dire qu'ils veulent que les logements soient construits selon une norme, qu'ils détermineront quelle sera

have these homes running into issues with mould and so on"? I realize all of this costs money. That's a separate but related issue, I grant you that.

It is just the point. Because CMHC says they're not for their financing purposes going to require certain things on inspection or building standards, why wouldn't the chiefs and council say, "We're going to implement them anyway because we want to have solid construction for what is built in our communities"?

Mr. Bellegarde: I agree with that totally. It does rest with the chief and council. That's jurisdiction; that's setting up their own housing policies, that's setting up their own housing authorities, that's making sure everything is in place and the standards and building codes are there to be met, no question. I would only ensure that if those expectations are there, adequate resources are in place to fully implement that.

I agree with what you're saying totally, but right now, to fully implement that, there is a lack of capacity. That's an issue. I agree with the concept because that's how it should be. That's recognition of jurisdiction — housing authorities and the chief and councils to implement those standards. They should be high standards.

Senator Wallace: What does exist today? I realize it does perhaps vary.

Mr. Bellegarde: It varies.

Senator Wallace: Are there not tribal councils that would bring together the various bands in the interests of each of the reserves to have a common standard? That way it would be much easier to deal with the federal government on funding if there was some common theme to it. It seems logical. Why doesn't it happen at the band council level?

Mr. Bellegarde: I agree with the concept. It's really good in terms of economies of scale and consistency and bringing together so that there is an easier way to deal with the government.

Senator Wallace: That includes the quality of the houses when you are finished.

Mr. Bellegarde: It always comes back to jurisdiction again. You have to know how the governance piece is structured. There are 633 First Nations communities, all at different levels. Some are independent. Some are part of tribal councils and some aren't, so you have to have a flexible approach.

I'm agreeing with your concept, it's just to ensure that there are adequate resources in place to fully implement that properly, effectively and efficiently. If we have a housing authority on Little Black Bear, how is that supported? How is that sustained? It

la norme en question et qu'ils veulent éviter les problèmes de moisissure, par exemple? Je comprends que tout cela coûte de l'argent. C'est une question distincte et connexe à la fois; je vous le concède.

Parce que la SCHL dit qu'elle n'exigera pas certaines choses concernant les normes d'inspection et de construction pour des questions de financement, pourquoi les chefs et le conseil ne disent-ils pas « nous allons les établir de toute façon, car nous voulons que les logements de nos collectivités soient bien construits »?

M. Bellegarde : Je suis tout à fait d'accord avec vous. Cela revient au chef et au conseil. C'est leur responsabilité; il s'agit de l'établissement de leurs propres politiques d'habitation, de leurs propres organismes d'habitation. Il s'agit de faire en sorte que tout est en place et que les normes et les codes du bâtiment seront respectés, incontestablement. Je m'assurerais seulement que si les attentes sont là, qu'on a les ressources qu'il faut pour en faire la mise en œuvre complète.

J'appuie complètement ce que vous dites, mais à l'heure actuelle, nous n'avons pas la capacité qui permettrait de mettre tout cela en œuvre. C'est un problème. J'appuie l'idée parce que c'est ainsi que les choses devraient se passer. Il s'agit de reconnaître la responsabilité — les organismes d'habitation, le chef et les conseils devraient établir ces normes. Il devrait s'agir de normes rigoureuses.

Le sénateur Wallace : Qu'est-ce qui existe aujourd'hui? Je comprends que cela varie peut-être.

M. Bellegarde : Oui.

Le sénateur Wallace : N'y a-t-il pas des conseils tribaux qui voudraient rassembler les différentes bandes dans l'intérêt de chaque réserve pour établir une norme commune? Il serait ainsi beaucoup plus facile de s'entendre avec le gouvernement fédéral sur des questions de financement. Cela me paraît logique. Pourquoi cela ne se concrétise-t-il pas du côté du conseil de bande?

M. Bellegarde : J'appuie l'idée. C'est très bon sur le plan des économies d'échelle et de la cohérence; et c'est une bonne idée de rassembler tout le monde de sorte qu'il est plus facile de traiter avec le gouvernement.

Le sénateur Wallace : Cela inclut la qualité des maisons lorsqu'on a terminé.

M. Bellegarde : On en revient toujours à la responsabilité. Il faut comprendre la structure de la gouvernance. Il y a 633 collectivités de Premières Nations. Certaines sont indépendantes, certaines font partie d'un conseil de bande, d'autres non; il faut donc adopter une démarche souple.

J'appuie votre idée; il faut seulement s'assurer d'avoir les ressources qui nous permettent de mettre cela en œuvre correctement, et de façon efficace. Si la bande de Little Black Bear a un organisme d'habitation, comment est-il soutenu? J'en

comes back to the resources. I always say ensure there's adequate human resources to make sure the financial resources are in place to get the human resource to do the job.

Senator Wallace: It's a little bit of chicken and egg, though. The funding has to be there. You can have the greatest plan in the world, but if you don't have the money you can't implement it. I fully understand that. Isn't the starting point that you have to have the plan and you have to have the standards? If you don't have those, the money won't follow. It seems perhaps the standards aren't there to the extent necessary for the money to follow through.

Mr. Bellegarde: Valid point.

Senator Wallace: Thank you.

Mr. Buckle: Just on that, in talking to Joe, I think to most of the chiefs and councils the national housing code would be acceptable. It's just when Joe said he went to go and have a discussion saying rather than just progress payments we'd like to do the compliance to the code. Well, sorry, when he said there's slight disagreement, there were no funds for the tribal council to do it, with the limited resources to bring somebody qualified to inspect for a number of the First Nations in Meadow Lake area, which would be 300, 400, 500 kilometres from North Battleford and Prince Albert. You're paying mileage and you're paying a professional to come and do a national building code inspection. You have Joe and his staff right there in Meadow Lake.

It becomes cost-prohibitive, so do chiefs and councils want to build to the national building code? I would say all of them, of course. It becomes the logistics in a situation where you've got community for 400 kilometres from Meadow Lake, 600, 700 kilometres from Prince Albert and Saskatoon. That's the difficulty you face in having certified people come that can do those home inspections and that have the qualifications.

Senator Wallace: To the extent it is possible, having people trained in the communities is obviously the answer.

Mr. Buckle: That's what part of his proposal was. There's the issue.

Senator Sibbeston: Mr. Chairman, we spent a fair amount of time dealing with inspections, particularly fire inspections. Yesterday we had a couple of government departments, Labour and AANDC, and the role of fire inspections was being transferred to AANDC, and they in turn were going to hire or have regional or area groups deal with them.

Are you aware of the changes that are being made, of the transfer that's being made to AANDC? Have they been in touch with you? Will you be involved in this?

reviens aux ressources. Je dis toujours que l'on doit veiller à ce qu'il y ait les ressources humaines qu'il faut pour s'assurer qu'on a les ressources financières nécessaires qui permettent aux ressources humaines de faire leur travail.

Le sénateur Wallace : C'est un peu l'œuf et la poule, par contre. Le financement est nécessaire. On peut avoir le meilleur projet au monde, mais sans ressources financières, il est impossible de le réaliser. Je comprends parfaitement. Ne faut-il pas tout d'abord avoir un projet et établir les normes? Sans cela, il n'y a pas de financement. Il semble peut-être qu'il manque les normes nécessaires qu'il faut pour que du financement soit accordé.

M. Bellegarde : Vous soulevez un bon point.

Le sénateur Wallace : Merci.

M. Buckle : À ce sujet, j'ai discuté avec Joe, et je pense que pour la plupart des chefs et des conseils, le code national du bâtiment est acceptable. C'est seulement que Joe est allé en discuter et il a dit que plutôt que de faire des paiements proportionnels, nous aimerions observer le code. Eh bien, désolé, lorsqu'il a dit qu'il y a un petit désaccord, il n'y avait pas de fonds permettant au conseil tribal de le faire, avec les ressources limitées servant à faire venir un inspecteur qualifié dans un certain nombre de collectivités de Premières Nations dans la région de Meadow Lake, qui se trouvent à 300, 400, 500 kilomètres de North Battleford et de Prince Albert. Il faut payer le kilométrage et le professionnel qui se rend sur place pour effectuer une inspection de conformité au code national du bâtiment. Il y a Joe et son personnel à Meadow Lake.

Les coûts deviennent prohibitifs. Les chefs et les conseils veulent-ils que les travaux de construction se fassent en conformité avec le code national du bâtiment? Bien entendu. Je dirais que c'est le cas de tous. Le problème, c'est la logistique dans une situation où une collectivité se trouve à 400 kilomètres de Meadow Lake, à 600 ou 700 kilomètres de Prince Albert et de Saskatoon. C'est le problème qui se pose lorsqu'on veut faire venir de gens qui ont la qualification et les permis qu'il faut pour inspecter les logements.

Le sénateur Wallace : Dans la mesure où c'est réalisable, de toute évidence, la solution serait de former des gens des collectivités.

M. Buckle : C'est ce qu'il proposait en partie. C'est là l'enjeu.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur le président, nous avons beaucoup parlé des inspections, en particulier des inspections de prévention des incendies. Hier, des représentants de ministères, celui du Travail et AADNC, ont comparu devant notre comité, et la responsabilité des inspections de prévention des incendies a été transférée à AADNC, et en retour, ils devaient faire des embauches ou traiter avec des groupes régionaux.

Êtes-vous au courant des changements qui sont effectués ou du transfert à AADNC? A-t-on communiqué avec vous? Participerez-vous à cette initiative?

Mr. McKay: This is the first time I am hearing about this right now. I haven't heard it.

Mr. Bellegarde: It's a week old.

Mr. McKay: In regard to the fire inspections, we perform them. We even do fire extinguishers on our reserve. We're in the process of getting the fire trucks certified also. I don't know if that answers your question.

Senator Sibbeston: I'm always suspicious of government. Whenever they're here, they always try to put on a story that everything is wonderful and rosy. Yesterday, AANDC said that April 1 they would have the responsibility for fire inspections and they were working or were going to work with regional groups who are doing this, basically having them perform the fire inspections. I was curious to know whether they were telling the truth. So I'm asking you: Have you heard from them? Is that true?

Mr. McKay: I didn't get an email from anybody, no.

Mr. Bellegarde: Neither have I.

Senator Sibbeston: Mr. Buckle mentioned revolving fund models for housing that could operate in individual bands or in collective First Nations. Is this something that is already done somewhere, or is that kind of a wish? I take it that plan would involve a certain amount of money that's made available on a yearly basis. Some of the monies would be spent on housing, but there would be a continuous output and inflow of money into it. That sounds like a very good plan. Is that anywhere near reality at all?

Mr. Buckle: Right now, it's a conceptual model that we're looking at. The former manager of housing at the federation, who is no longer employed after April 1 —

Mr. Bellegarde: After a few million-dollar cutbacks.

Mr. Buckle: — is working with us because of his knowledge in policy. We know there will be challenges in any of the models we're proposing to our chiefs, because to some degree we're not sure that the funding departments have thought of the flexibility of moving into an aggregate sort of combined housing authority with the concept of a revolving fund.

I go to Chief Bellegarde's comments: There will be some meetings, lobbying and cajoling to try to say this is a concept that we think can work; do you want to work with us, and let's do it as a demonstration project to see if it's effective. We're just going to present to our chiefs a series of approaches and models that can be developed over time and, hopefully, not erode their local autonomy to a degree where they don't want to participate. That becomes the issue.

M. McKay : C'est la première fois que j'en entends parler. Je ne le savais pas.

M. Bellegarde : Cela fait déjà une semaine.

M. McKay : Nous effectuons nous-mêmes les inspections de prévention des incendies. Nous inspectons aussi les extincteurs dans notre réserve. Nous allons également homologuer nos camions à incendie. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Le sénateur Sibbeston : Je me méfie toujours du gouvernement. Chaque fois que ses représentants sont ici, ils tentent de nous faire croire que tout va bien dans le meilleur des mondes. Hier, les représentants d'AADNC nous ont dit que dès le 1er avril, ils seraient responsables des inspections de prévention des incendies et qu'ils collaboraient ou qu'ils allaient collaborer avec les groupes régionaux qui s'en occupent, et qu'ils les feraient essentiellement mener ces inspections. J'aimerais savoir s'ils ont dit la vérité et s'ils ont communiqué avec vous. Est-ce vrai?

M. McKay : Je n'ai reçu aucun courriel, non.

M. Bellegarde : Moi non plus.

Le sénateur Sibbeston : M. Buckle a parlé de modèles de fonds renouvelables en matière de logement qui pourraient être mis en œuvre dans chaque bande ou dans un ensemble de Premières Nations. Est-ce qu'on a déjà adopté ce modèle quelque part, ou s'agit-il seulement d'un souhait? Je présume que ce plan exigerait une certaine somme d'argent versée annuellement. Une partie de l'argent serait dépensée pour le logement, mais il y aurait continuellement des flux d'argent entrants et sortants. Cela semble être un très bon plan. Est-il sur le point d'être réalisé?

M. Buckle : En ce moment, c'est un modèle conceptuel que nous envisageons. L'ancien gestionnaire en matière de logement de la fédération, qui perd son emploi après le 1er avril...

M. Bellegarde : À la suite de compressions budgétaires de quelques millions de dollars.

M. Buckle : ... collabore avec nous, car il connaît bien la politique. Nous savons que tous les modèles que nous proposerons à nos chefs présenteront des défis, car dans une certaine mesure, nous ne sommes pas certains que les ministères responsables du financement ont pensé à la souplesse qu'offrait le regroupement des autorités en matière de logement avec la notion d'un fonds renouvelable.

J'aimerais revenir sur les commentaires du chef Bellegarde, car il disait qu'il y aura des réunions, du lobbying et des efforts de persuasion pour convaincre les gens qu'il s'agit d'un concept qui peut fonctionner; on leur demandera s'ils sont prêts à collaborer et à nous aider avec un projet de démonstration pour vérifier si c'est efficace. Nous allons simplement présenter à nos chefs une série d'approches et de modèles qui peuvent être élaborés avec le temps et nous espérons que nous n'empiéterons pas sur leur autonomie locale au point qu'ils refusent de participer. Cela devient un problème.

I don't know if it exists in other areas. I've heard in some other locations there may be some form of a fund, but it may be through a loan mechanism or it may be through own-source revenues. Whether there's anything beyond, I think the one sort of program that exists, which I read in one of the sessions that you had, might work. We're looking at several models.

The Chair: By the way, we are very interested in revolving funds. We've seen some examples and we'll see some more. We will get on the road, and we'll look to your thoughts on that further on.

Senator Moore: Thank you, gentlemen, for being here. I want to have a quick follow-up to one of Senator Sibbeston's questions, and then I have some others.

Do I understand from the three of you that this is the first time you have heard about the department taking over the fire inspection services?

Mr. Bellegarde: Formally.

Mr. McKay: Yes.

Senator Moore: Formally. I asked that because we heard from the department that they sent out notices in writing about two years ago to say this is coming, get ready. So we're not?

Mr. Bellegarde: Senator, with all the cutbacks and everything else happening to all the Aboriginal regional organizations across Canada, capacity is a big issue. We have 50 million letters from every department. You don't have the capacity to look at everything and be on top of everything. That's an issue. Maybe they are correct in saying that two years ago we gave all the notices to all the tribal councils and PTOs, so what's the big deal here, Indians?

Senator Moore: As it gets closer to this April 1, 2014, start date, did you get something three months ago or six months ago, saying: "Guys, we're getting closer. Are you ready?" Did that happen?

Mr. Bellegarde: No. I'm going to say no in a respectful way.

Senator Moore: So, 633 First Nations. How many tribes did you say that was, Chief Bellegarde?

Mr. Bellegarde: Fifty-eight different nations. I go by language, senator.

Senator Moore: Okay. So you go by language. The tribal councils, you said there are 100 of those?

Mr. Bellegarde: Roughly.

Senator Moore: Are they made up of tribes of the same language, or are they mixed?

Mr. Bellegarde: Mixed.

Je ne sais pas si cela existe dans d'autres régions. J'ai entendu dire qu'il pouvait exister une forme de fonds dans d'autres endroits, mais par l'entremise d'un mécanisme de prêts ou de revenus autonomes. Quant à savoir s'il y a quelque chose de plus, je pense que le type de programme existant, comme je l'ai lu dans l'une des séances que vous avez eues, pourrait fonctionner. Nous examinons plusieurs modèles.

Le président : En passant, nous nous intéressons beaucoup aux fonds renouvelables. Nous en avons vu quelques exemples et nous en verrons d'autres. Nous nous déplacerons pour étudier davantage vos réflexions à cet égard.

Le sénateur Moore : Je vous remercie, messieurs, d'être ici aujourd'hui. J'aimerais revenir brièvement sur l'une des questions du sénateur Sibbeston, et je poserai ensuite d'autres questions.

Dois-je comprendre que c'est la première fois que vous entendez tous parler de l'initiative du ministère visant à prendre en charge les services d'inspection de prévention des incendies?

M. Bellegarde : De façon officielle.

M. McKay : Oui.

Le sénateur Moore : De façon officielle. Je vous pose la question, car les représentants du ministère nous ont dit qu'il y a environ deux ans, ils avaient envoyé des avis écrits pour vous avertir que ce projet était en préparation. Ce n'est donc pas le cas?

M. Bellegarde : Sénateur, étant donné toutes les compressions budgétaires et tout ce qui se passe dans les organismes autochtones régionaux partout au Canada, la capacité est un enjeu de taille. Nous recevons 50 millions de lettres de chaque ministère. Nous n'avons pas la capacité de tout examiner et d'être au courant de tout. C'est un problème. Ils ont peut-être effectivement envoyé, il y a deux ans, tous les avis nécessaires aux conseils tribaux et aux OAPT et ils se demandent maintenant pourquoi les Indiens sont surpris.

Le sénateur Moore : Étant donné que nous serons bientôt le 1er avril 2014, la date de début, avez-vous reçu un avis, il y a trois ou six mois, pour vous rappeler que ce projet allait bientôt se concrétiser?

M. Bellegarde : Non. Je le dis respectueusement.

Le sénateur Moore : Il y a donc 633 Premières Nations. Combien de tribus avez-vous dit que cela représentait, chef Bellegarde?

M. Bellegarde : Cinquante-huit différentes nations. Je les divise par langue, sénateur.

Le sénateur Moore : D'accord. Vous les divisez donc par langue. Vous avez dit qu'il y avait 100 conseils tribaux?

M. Bellegarde : Environ.

Le sénateur Moore : Sont-ils formés de tribus qui parlent la même langue ou sont-ils mélangés?

M. Bellegarde : Ils sont mélangés.

Senator Moore: When a tribal council meets with Ottawa, does it have the support of all the nations that make up that council? Can it deal, negotiate and come to a decision and go back and say, "Guys, this is what we've got; this is where we are. If you're not happy, I'll go back"? Does it have that kind of clout, or do we still go back to the jurisdiction thing?

Mr. Bellegarde: That's a good question. It's a little bit of both, senator. I'd have to do my Indian 101 studies in terms of governance model.

Senator Moore: I'd like to know.

Mr. Bellegarde: I'll use me as an example. We always have the Creator on top. We're connected. There are many roads to the Creator, let's get on one. The Creator is up there and then the people. The people select and, because of the *Corbiere* decision, everybody has the right to vote for chief and council. Do you really need CAP? That's another story. Chiefs and councils represent their total membership. First order of government: Little Black Bear. We elect our chief and council. That's one order, if you will. That's the first one. That's on top. Then we belong to an agency called the File Hills agency. There are five reserves that work collectively there for services and programs. There's no election for an agency chief yet, but we work together collectively.

Senator Moore: This is within your council, a separate division?

Mr. Bellegarde: Within my area. Then I'm working. Then I go down from there to a tribal council, File Hills Qu'Appelle Tribal Council. There are 11 reserves that work together collectively as tribal councils. Then Little Black Bear belongs to the Federation of Saskatchewan Indian Nations; one out of 74, a PTO. We also belong to AFN, on the bottom. We're one of the 633. Then Little Black Bear entered into Treaty 4. Little Black Bear is part of the Cree Nation. That's what we have. In terms of governance in this model, tribal councils were not created by Indians. They were created by the Department of Indian Affairs.

Senator Moore: They were?

Mr. Bellegarde: They were.

Senator Moore: It wasn't some of the chiefs getting together?

Mr. Bellegarde: No. They didn't get together and say "Hey, let's form a tribal council." That didn't happen. Indian Affairs created tribal councils. They started devolving programs from Indian Affairs over to tribal councils. They were called district chiefs at one time. We morphed into tribal councils. We're so divided and disorganized as Indians — even nations. Do you think there are 633 nations in Canada? There are 58, but we're not organized by the nation. Respectfully, I say: Was Canada

Le sénateur Moore : Lorsqu'un conseil tribal rencontre les fonctionnaires d'Ottawa, ses représentants ont-ils l'appui de toutes les nations qui le composent? Peuvent-ils négocier, prendre une décision et vous présenter les faits, tout en vous offrant de retourner à la table de négociations si vous n'êtes pas satisfaits? Le conseil a-t-il ce genre d'influence ou doit-on revenir à la question des compétences?

M. Bellegarde : C'est une bonne question. C'est un peu des deux, sénateur. Il faudrait que j'explique les éléments fondamentaux du modèle de gouvernance des Indiens.

Le sénateur Moore : J'aimerais les entendre.

M. Bellegarde : Je vais utiliser mon exemple personnel. Nous avons toujours le Créateur au sommet. Nous sommes liés. Il y a plusieurs chemins qui mènent au Créateur; explorons l'un d'entre eux. Le Créateur est en haut, et les gens viennent ensuite. Ils font des choix, et en raison de la décision *Corbiere*, tout le monde a le droit de voter pour le chef et les membres du conseil. A-t-on vraiment besoin du CPA? C'est une autre histoire. Les chefs et les conseils représentent tous les membres. Le premier ordre de gouvernement : Little Black Bear. Nous élisons notre chef et les membres de notre conseil. C'est un ordre, en quelque sorte. C'est le premier niveau, celui qui se trouve au sommet. Ensuite, nous appartenons à une agence appelée l'agence de File Hills : cinq réserves y collaborent en ce qui a trait aux services et aux programmes. Aucun chef n'est élu pour l'agence, mais nous collaborons tous ensemble.

Le sénateur Moore : C'est à l'intérieur de votre conseil, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une division distincte?

M. Bellegarde : C'est dans ma région. Ensuite, je travaille. De là, je descends au conseil tribal, le Conseil tribal de File Hills Qu'Appelle, où 11 réserves collaborent en tant que conseils tribaux. Ensuite, Little Black Bear appartient à la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, c'est-à-dire l'une des 74, une OAPT. Nous appartenons également à l'APN, tout en bas. Nous sommes l'une des 633 Premières Nations. Ensuite, Little Black Bear a conclu le Traité n^{o} 4. Little Black Bear fait partie de la nation crie. Voilà donc ce que nous avons. En ce qui concerne la gouvernance dans ce modèle, les conseils tribaux n'ont pas été créés par les Indiens. Ils ont été créés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le sénateur Moore : Vraiment?

M. Bellegarde : Vraiment.

Le sénateur Moore : Ce n'était pas l'idée de quelques chefs?

M. Bellegarde : Non. Ils ne se sont pas rassemblés et émis l'idée de former un conseil tribal. Ce n'est pas comme cela que les choses se sont passées. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a créé les conseils tribaux. On a commencé par transférer des programmes du ministère aux conseils tribaux. On les appelait des chefs de district à une certaine époque. Nous sommes devenus des conseils tribaux. En tant qu'Indiens, nous sommes tellement divisés et désorganisés — même les nations. Pensez-vous qu'il y a

founded on two founding nations, French and English? No. There are 58 other First Nations that were here, too, that had a hand.

Senator Moore: I hear you.

Mr. Bellegarde: That's our governance piece.

Senator Moore: I didn't know that the department created the councils. I thought it was a bunch of chiefs getting together and saying: "Listen, we can do better as a group. Let's go at this as a team." But no.

Mr. Bellegarde: There are certain unified tribal councils, but I used to be in a tribal council for 12 years. What I used to hate is when someone would say, "I don't get along with Chief Bellegarde. I'm pulling out of this tribal council." The consistency and the continuity are the people and the first order of government, which is the chief and council. That's constant. The other thing that's constant is the relationship with the treaty. The other thing that's constant is the nationhood, your language.

[*Editor's Note: Mr. Bellegarde spoke in his native language.*]

That's constant. These other things, Little Black Bear can pull out of the agency, tribal council, FSIN and AFN, but over here it's constant.

Senator Moore: Okay. 101, I get it.

Mr. Bellegarde: Sorry.

Senator Moore: Some stuff I didn't know.

Mr. Bellegarde: I get excited. I'm sorry.

Senator Moore: This is good. I love passion and integrity. You can't beat it.

I want to touch on what Senator Wallace was asking about with building codes. We've heard so much about this from various witnesses.

Mr. McKay, you said that about eight months ago, you were talking with CMHC about that, and you had a disagreement, so it went by the wayside. Was that something that happened between you and them in negotiating, or was it something you took back and you couldn't get the people in your area to go along with? What happened there?

I think it's important. It's important to the way things are done, the quality of the housing down the road, the value of it, the ability to finance, all of that. What happened there? Can it be fixed?

Mr. McKay: Yes, it can be fixed.

Senator Moore: What was the issue? What were the key stumbling blocks? What was the disagreement?

633 nations au Canada? Il y en a en fait 58, mais nous ne sommes pas organisés par nation. Je vous demande respectueusement : le Canada a-t-il été fondé par deux nations fondatrices, les Français et les Anglais? Non. Il y a 58 autres Premières Nations qui étaient également présentes, et qui ont participé à sa fondation.

Le sénateur Moore : Je vous comprends.

M. Bellegarde : C'est notre structure de gouvernance.

Le sénateur Moore : Je ne savais pas que le ministère avait créé les conseils. Je croyais que quelques chefs s'étaient rassemblés pour mieux fonctionner en groupe et profiter du travail d'équipe. Mais ce n'est pas le cas.

M. Bellegarde : Il existe certains conseils tribaux unifiés, mais j'ai fait partie d'un conseil tribal pendant 12 ans. Ce que je n'aimais vraiment pas, c'est qu'une personne pouvait se retirer du conseil simplement parce qu'elle ne m'aimait pas. Ce qui permet d'assurer l'uniformité et la continuité, ce sont les gens et le premier ordre de gouvernement, c'est-à-dire le chef et le conseil. C'est l'élément constant. L'autre élément qui ne change pas, c'est la relation avec le traité. Ensuite, il y a la nation, votre langue.

[*Note de la rédaction : M. Bellegarde s'exprime en langue autochtone.*]

Ces choses ne changent pas. Les autres choses, Little Black Bear peut les obtenir de l'agence, du conseil tribal, de la FNIS et de l'APN, mais ces choses restent en place.

Le sénateur Moore : D'accord. Ce sont les éléments fondamentaux. Je comprends.

M. Bellegarde : Désolé.

Le sénateur Moore : J'ai appris certaines choses.

M. Bellegarde : Je me suis emballé. Je suis désolé.

Le sénateur Moore : C'est très bien. J'adore la passion et l'intégrité. Il n'y a rien de mieux.

J'aimerais revenir sur la question du sénateur Wallace au sujet des codes du bâtiment. D'autres témoins nous en ont beaucoup parlé.

Monsieur McKay, vous avez dit qu'il y a environ huit mois, vous en avez parlé aux représentants de la SCHL, qu'il y a eu un désaccord et que tout cela a été mis de côté. Est-ce arrivé pendant les négociations, ou est-ce que votre peuple, dans votre région, a refusé une proposition que vous lui avez présentée? Que s'est-il passé?

Je crois que c'est important, et que c'est lié à la façon dont les choses sont faites, et au bout du compte, à la qualité des logements, à leur valeur, à la capacité de financement, et cetera. Que s'est-il produit dans ce cas-là? Peut-on arranger les choses?

M. McKay : Oui, on peut arranger les choses.

Le sénateur Moore : Quel était le problème? Quels étaient les obstacles principaux? Quel était l'objet du désaccord?

Mr. McKay: Code compliance was one of them. It was based on money, finances. That's what it was.

Senator Moore: You need to pay. I understand.

Mr. McKay: More resources are needed. That's the bottom line.

Senator Moore: Resources to pay to educate building inspectors or just to hire one? What was the vision, to have one per council? How were you approaching this?

Mr. McKay: You have to speak up a little; I can't hear what you're asking.

Senator Moore: My question is: What was the approach? Was the approach to have an inspector per council? How were you approaching this?

Mr. McKay: We already have an inspector hired in-house, which is a Level 2 inspector.

Senator Moore: So you need resources to do what? If he's in-house now, is he being paid?

Mr. McKay: Yes.

Senator Moore: So you need additional resources to do what with regard to that person and him doing his job in your region?

Mr. McKay: It's the NISI contract.

Senator Moore: What do you mean by that?

Mr. McKay: Native Inspection Services Initiative. CMHC has an agreement with tribal council to do the services for NISI.

Senator Moore: It's not in the agreement?

Mr. McKay: The code compliance is not in the agreement, no.

Senator Moore: If everybody knows it's good and desirable, why don't we amend the agreement?

Mr. McKay: That's what I was trying to do.

Senator Moore: And then what? Did they say no?

Mr. McKay: Yes.

The Chair: Committee members, when CMHC came to us, they didn't mention this program, and it doesn't seem to be on their website any longer. Through our capable staff, we have asked for more information about the NISI program.

Senator Moore: Mr. Buckle, you mentioned that some have and some don't have the shelter allowance and therefore reserves have to use their own revenues to make up the shortfall. Were you given direction by the department to do that? Or did they say, "Look, we know you have some money; use it for that"? Or was it

M. McKay : Le respect des codes du bâtiment était l'un d'entre eux. C'était fondé sur l'argent et le financement. C'est ce qui est arrivé.

Le sénateur Moore : Vous devez payer les comptes. Je comprends.

M. McKay : On a besoin d'autres ressources. C'est tout.

Le sénateur Moore : Des ressources pour former des inspecteurs en bâtiment ou simplement pour embaucher un inspecteur? Quelle était la vision? Était-elle d'avoir un inspecteur par conseil? Quelle approche avez-vous utilisée?

M. McKay : Vous devriez parler un peu plus fort, car je ne peux pas entendre votre question.

Le sénateur Moore : Je vous ai demandé quelle approche vous aviez utilisée. S'agissait-il d'avoir un inspecteur par conseil? Quelle approche avez-vous adoptée?

M. McKay : Nous avons déjà embauché un inspecteur à l'interne, c'est-à-dire un inspecteur de niveau 2.

Le sénateur Moore : Qu'allez-vous donc faire avec les ressources? S'il est embauché à l'interne en ce moment, reçoit-il un salaire?

M. McKay : Oui.

Le sénateur Moore : Où allez-vous donc affecter les ressources supplémentaires liées à cette personne et à son travail dans votre région?

M. McKay : C'est dans le contrat de l'ISIA.

Le sénateur Moore : Que voulez-vous dire?

M. McKay : L'Initiative des services d'inspection autochtones. La SCHL a conclu une entente avec le conseil tribal pour offrir les services pour l'ISIA.

Le sénateur Moore : Ce n'est pas dans l'entente?

M. McKay : Non, le respect du code n'est pas dans l'entente.

Le sénateur Moore : Si tout le monde sait que c'est bon et souhaitable, pourquoi ne modifions-nous pas l'entente?

M. McKay : C'est ce que j'essayais de faire.

Le sénateur Moore : Et ensuite? Ont-ils répondu non?

M. McKay : Oui.

Le président : Mesdames et messieurs les membres du comité, lorsque les représentants de la SCHL ont comparu devant nous, ils n'ont pas mentionné ce programme, et il ne semble plus être sur leur site web. Nous avons demandé à notre personnel dévoué de trouver des renseignements au sujet du programme de l'ISIA.

Le sénateur Moore : Monsieur Buckle, vous avez précisé que certains reçoivent l'allocation-logement et d'autres non, et que les réserves devaient utiliser leurs propres revenus pour couvrir la différence. Les représentants du ministère vous ont-ils donné cette directive? Ou vous ont-ils dit d'utiliser l'argent qu'ils savaient que

a matter of you don't have any other source of funding, so you have to use your capital reserve monies to do that? How does that work?

Mr. Buckle: It's up to the chiefs and councils, if they have own-source revenues. With the Meadow Lake Tribal Council, the member First Nations are equal owners of several business enterprises, such as a charter airline, gas caverns, a sawmill, et cetera. Some of the First Nations used money from the dividends of those companies prior to the downturn in the economy to supplement building houses because of the significant need and pressures in the community. They just said that's the priority. It was their decision. The department wasn't around saying, "You have to" or "you should." It's a voluntary decision. Not all First Nations did; some did.

Senator Wallace: I have a brief supplementary question. Just to Senator Moore's point about the change in fire inspection services that occurred April 1 and whether you had received notice of that, Chief Bellegarde, I thought you said not formally. When you said that, it reminded me of when we heard from Aboriginal Affairs on that topic — was it last week? I recall their saying they had notified the tribal councils. I would think the expectation was that the tribal councils would notify the bands and councils. Whether that has happened, I don't know. I think that's where the formal reporting went from Aboriginal Affairs, through the tribal councils.

The Chair: Maybe I can assist. I did have a quick look at the transcript, and the officials from AANDC were not very clear about how well the communications had rolled out. They said they would get back to us. They said they thought they dealt with the regional offices. They did commit to getting back to us with more detail. I don't know how much further we can go on this one.

Senator Raine: I would just like to say, though, to our guests — thank you very much for being here — that at least I personally feel that changing the fire inspection services from Labour to Aboriginal Affairs was probably going to be more effective, more efficient, and really a better use of the opportunity for capacity building.

But if you don't mind, I would like to take a little step sideways here. Listening to you talk about the difficulties of building houses, enough houses, and the quality that you want, I would like to ask if you are using modular homes at all. If so, what has your experience been with that? Do you see that as an opportunity to build off site and transport in with perhaps a little less total cost in the end? I would like to get your comments on that. Perhaps, Chief Bellegarde, you could go first.

vous possédiez pour le faire? Ou était-ce plutôt que vous n'aviez aucune autre source de financement, et que vous avez donc dû utiliser vos réserves de capital? Comment cela fonctionne-t-il?

M. Buckle : La décision revient aux chefs et aux conseils, s'ils ont des revenus autonomes. En ce qui concerne le Conseil tribal de Meadow Lake, les Premières Nations membres sont propriétaires à parts égales de plusieurs entreprises commerciales, notamment un exploitant de vols nolisés, des emplacements de stockage de gaz, une scierie, et cetera. Certaines Premières Nations ont utilisé l'argent des dividendes de ces entreprises avant le ralentissement économique pour contribuer à bâtir des maisons, en raison des besoins criants et des pressions dans la collectivité. Ils se sont tout simplement dit que c'était une priorité. C'était leur décision. Le ministère ne leur a pas dit qu'ils devaient ou devraient le faire. Il s'agit d'une décision prise volontairement. Toutes les Premières Nations n'ont pas fait cela, mais certaines l'ont fait.

Le sénateur Wallace : J'ai une brève question supplémentaire. En ce qui concerne le point qu'a fait valoir le sénateur Moore au sujet des changements apportés le 1er avril aux services d'inspection de prévention des incendies et la question de savoir si vous aviez reçu un avis à cet égard, chef Bellegarde, je crois que vous avez répondu que vous n'aviez reçu aucun avis officiel. Lorsque vous avez dit cela, je me suis rappelé que nous avions entendu les témoins d'Affaires autochtones à ce sujet. Était-ce la semaine dernière? Je me souviens qu'ils ont dit qu'ils avaient envoyé un avis aux conseils tribaux. Je présume qu'ils s'attendaient à ce que les conseils tribaux transmettent l'avis aux bandes et aux conseils. Je ne sais pas si cela s'est produit. Je crois qu'Affaires autochtones est passé par l'entremise des conseils tribaux pour la communication officielle.

Le président : Je peux peut-être vous aider. J'ai consulté brièvement la transcription, et les représentants d'AADNC n'ont pas clairement expliqué la façon dont les communications s'étaient déroulées. Ils ont dit qu'ils nous reviendraient à ce sujet. Ils ont affirmé qu'ils croyaient avoir communiqué avec les bureaux régionaux. Ils se sont engagés à nous revenir avec plus de détails. Je ne sais pas ce que nous pouvons faire de plus.

La sénatrice Raine : J'aimerais dire à nos témoins — et je vous remercie d'être ici — que personnellement, je crois que le transfert des services d'inspection d'Emploi et Développement social Canada à Affaires autochtones rendra probablement les choses plus efficaces et représente vraiment une meilleure façon de renforcer la capacité.

Mais si vous n'y voyez pas d'inconvénients, j'aimerais m'éloigner un peu du sujet. Étant donné que vous parlez des difficultés liées à la construction des maisons, c'est-à-dire d'un nombre suffisant de maisons, et de l'atteinte de certaines normes de qualité, j'aimerais savoir si vous avez recours aux maisons modulaires. Si oui, quelle a été votre expérience? Pensez-vous pouvoir construire les maisons dans un autre emplacement et les transporter dans la collectivité et économiser au bout du compte? J'aimerais avoir votre avis à cet égard. Chef Bellegarde, vous pourriez répondre en premier.

Mr. Bellegarde: Senator, some bands are doing that. Again, each community is different. Some have a good relationship with local towns. Some build on reserves. Others use RTMs. Others look at innovative ways, like modular homes to be brought in. The answer is yes. It varies across Canada. What is the most cost-effective way to get good-quality housing to the reserves? That's the question, and the answer varies. It's very important.

I should point out that in the North, the costs are horrendous. In northern Saskatchewan, there used to be fly-in communities, such as Black Lake, Wollaston Lake and Fond-du-Lac, where housing is a big issue; you have to barge materials in or use winter roads, all of those things.

In the North, I would urge everybody to look at the higher transportation costs. That has to be factored in. The same thing in the South. There are always innovative and creative ways to look at housing, and reserves are doing that. Again, it varies from community to community.

Senator Raine: In terms of the financing of homes, somebody pointed out the other day that when you talk to Aboriginal Affairs and people start talking about housing units, that's sort of like dehumanizing what we're doing here because we are building homes.

Mr. Bellegarde: Good point.

Senator Raine: And homes are kind of a contract between a person and people, a family, and their building.

I just want to know what experience you have in terms of making your housing units homes, so that you connect the users, the families who live in those homes, with the homes in a way that they can eventually perhaps rent to own or have a connection with their home. Are you doing this? Are you looking at that? I know that across the country there are First Nations who are doing that, with great success. I'm wondering what your experience in Saskatchewan is.

Mr. Bellegarde: We'd like to emulate and model those communities that are having great success with that model, because that's the whole challenge. In each reserve, some are involved with CMHC. That's one program. You have the AANDC houses and then you have the CMHC houses.

Senator Raine: Where are the homes?

Mr. Bellegarde: Exactly. Individual home ownership, where does that fit into that? Because chiefs and councils, the bands, own the AANDC homes. But if you don't have a housing policy or housing committee in place, or you don't have the capacity there, how do you ensure that those individuals have that sense of home that this is ours, or is it the bands? That's a challenge in every reserve, to get that home feeling. It comes back again to

M. Bellegarde : Madame la sénatrice, c'est ce que font certaines bandes. Encore une fois, chaque collectivité est différente. Certaines d'entre elles ont de bonnes relations avec les villes environnantes. D'autres construisent dans les réserves. D'autres utilisent les MTE. Enfin, d'autres font preuve d'innovation, en choisissant par exemple des maisons modulaires. La réponse est oui. Cela varie à l'échelle du Canada. Quelle est la façon la plus économique d'avoir des maisons de bonne qualité dans les réserves? C'est une question qui a plusieurs réponses. C'est très important.

J'aimerais préciser que dans le Nord, les coûts sont exorbitants. Dans le Nord de la Saskatchewan, il y avait des collectivités accessibles uniquement par avion, notamment Black Lake, Wollaston Lake et Fond-du-Lac, où les logements représentent un gros problème; en effet, il faut amener des matériaux par bateau ou utiliser les routes d'hiver, et cetera.

Dans le Nord, il faut vraiment tenir compte des coûts de transport plus élevés. On ne peut pas les éviter. C'est la même chose dans le Sud. Il y a toujours des façons innovatrices et créatives d'envisager la question des logements, et c'est ce que font les réserves. Encore une fois, cela varie selon les collectivités.

La sénatrice Raine : En ce qui concerne le financement des maisons, quelqu'un a fait valoir, l'autre jour, que lorsqu'on s'adresse à Affaires autochtones et que les gens commencent à parler d'unités de logement, on déshumanise un peu le processus, car nous bâtissons des foyers.

M. Bellegarde : C'est un bon point.

La sénatrice Raine : Et les foyers sont un peu un contrat entre une personne, des gens ou une famille et leur bâtiment.

J'aimerais connaître votre expérience en ce qui a trait à la transformation de vos unités de logement en foyers, pour créer un lien entre les utilisateurs, c'est-à-dire les familles qui vivent dans ces foyers, et leur maison, de façon à ce qu'ils puissent peut-être louer avec option d'achat ou établir un lien avec leur maison. Faites-vous cela? Envisagez-vous de le faire? Je sais que des Premières Nations le font un peu partout au pays, et elles réussissent très bien. J'aimerais entendre parler de votre expérience à cet égard en Saskatchewan.

M. Bellegarde : Nous aimerions imiter ces collectivités qui réussissent très bien avec ce modèle, car c'est un défi. Dans chaque réserve, certaines personnes font affaire avec la SCHL. C'est un programme. Il y a les maisons d'AADNC et il y a les maisons de la SCHL.

La sénatrice Raine : Où sont les foyers?

M. Bellegarde : Exactement. Où s'inscrit la propriété résidentielle dans tout cela? Les chefs et les conseils, les bandes, sont propriétaires des maisons d'AADNC. Mais s'il n'y a pas de politique en matière de logement ou de comité sur le logement en place, ou si la capacité nécessaire n'existe pas, comment ces personnes peuvent-elles considérer que c'est leur maison, au lieu de penser que leur maison appartient à la bande? Faire en sorte

how do you start evolving the community in terms of getting First Nations people to think that way, that this is our home, as opposed to a unit. It's a whole mindset.

Again, all of those 600 First Nations are at different levels. Those models you talk about should be and could be emulated. It comes back to the housing authority.

I can only speak from experience at Little Black Bear, my home, where I was chief. It's very difficult. It's difficult and challenging, because we didn't have a housing authority in place. We had a mixture of AANDC houses and CMHC houses. But those CMHC houses, it's almost like they were motivating people to stay on welfare because of that housing subsidy.

Merv talked about the difference in housing between Ontario, Quebec and B.C. Those are the only three provinces that have that. That should be dealt with again for the other provinces. You have to start looking at the AANDC homes now, the people who are in those homes. Why can't that subsidy apply there? Because we can't keep up with renovations. We don't get enough funding from AANDC for renovations. You can't keep up with the need for housing, so you have to look at alternative ways and means to deal with that.

I know I'm ranting, but it's a big issue. I go back to the sixth versus sixty-third. We have to close that gap.

Senator Beyak: Thank you, gentlemen. Senator Watt is not with us this evening, but he had a question last week that no one could answer: Who holds the insurance on reserve homes, for fire, for lawsuits, smoke detectors, compliance? Do you gentlemen know that?

Mr. Bellegarde: Do you want to take a stab at that?

Mr. McKay: The First Nations that I deal with, they use a whole coverage of insurance to cover everything. They go out and find the insurance broker that will give them the best price.

Senator Beyak: And that's the band council?

Mr. Bellegarde: Chiefs and councils.

Mr. McKay: Chiefs and councils, yes.

Senator Meredith: Most of my questions have been answered already, but it goes back to something you raised, Mr. Buckle, with respect to a new funding mechanism. You mentioned that in your speech. We know that AANDC and CMHC provide funding for on-reserve housing. How well do you think those two programs are working? This new funding formula or

que chacun se sente chez soi est un défi qui se présente dans chaque réserve. Il s'agit donc de faire évoluer les collectivités pour que les peuples des Premières Nations considèrent qu'il s'agit de leur maison plutôt qu'une unité de logement. C'est une question de mentalité.

Encore une fois, les 600 différentes Premières Nations sont à des niveaux différents. Les modèles dont vous avez parlé devraient et pourraient être imités. Cela revient à la question de la société de logement.

Je peux seulement parler de ma propre expérience chez moi, à Little Black Bear, où j'étais chef. C'est très difficile. Nous devions relever de nombreux défis, car nous n'avions pas de société de logement. Nous avions un mélange de maisons d'AADNC et de maisons de la SCHL. Mais on dirait que les maisons de la SCHL encouragent les gens à continuer de profiter de l'aide sociale, car c'est une subvention au logement.

Merv a parlé de la différence en matière de logement entre l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Ce sont les seules provinces qui ont ce genre de choses. Il faudrait à nouveau aborder la question pour les autres provinces. Il faut commencer à examiner les maisons d'AADNC maintenant, et les gens qui y vivent. Pourquoi la subvention ne peut-elle pas s'appliquer dans ce cas? Parce que nous ne pouvons pas effectuer les rénovations nécessaires à temps. Nous ne recevons pas suffisamment de financement d'AADNC pour les rénovations. Nous ne pouvons pas combler les besoins en logement assez rapidement, et il faut trouver des façons et des moyens différents de maîtriser la situation.

Je sais que je me plains, mais c'est un gros problème. J'invoquerais encore le sixième rang comparativement au 63^{e} rang. Nous devons combler cet écart.

La sénatrice Beyak : Merci, messieurs. Le sénateur Watt n'est pas avec nous aujourd'hui, mais la semaine dernière, il a posé une question à laquelle personne n'a pu répondre. Il se demandait qui était titulaire de la police d'assurance des maisons dans les réserves, en ce qui a trait aux incendies, aux poursuites judiciaires, aux détecteurs de fumée et au respect du code. Le savez-vous?

M. Bellegarde : Voulez-vous tenter de répondre?

M. McKay : Les Premières Nations avec lesquelles j'ai fait affaire utilisent un ensemble de polices d'assurance pour couvrir tous ces éléments. Elles font affaire avec le courtier d'assurance qui leur offre le meilleur prix.

La sénatrice Beyak : Et c'est le conseil de bande?

M. Bellegarde : Les chefs et les conseils.

M. McKay : Les chefs et les conseils, oui.

Le sénateur Meredith : La plupart de mes questions ont déjà reçu une réponse, mais j'aimerais revenir à un point que vous avez soulevé, monsieur Buckle, relativement à un nouveau mécanisme de financement. Vous en avez parlé dans votre exposé. Nous savons qu'AADNC et la SCHL financent des logements dans la réserve. À votre avis, dans quelle mesure ces deux programmes

mechanism you're looking at, can you elaborate a little bit for us on what this new funding program would look like? As we've heard from various witnesses here, and as we're trying to put our report together, we're trying to look at all the angles and what's been reported to us, what's working, what's not working and what's new that could potentially work to alleviate the great shortfall that is on these First Nation communities. It's disheartening.

When you talk, Mr. McKay, about the backup of sewage and the lack of proper infrastructure and codes and so forth, it's quite disheartening. But we want to put a concise report together. We're speaking to governments, to the bureaucrats, to those who you are constantly lobbying with to make sure we get it right. Just elaborate for me, Mr. Buckle, on that.

Mr. Buckle: Basically, I'm not an expert on the housing side. Kevin McLeod, who worked with the federation, has significant experience in operating a housing program in another First Nation, La Ronge, where they had home ownership and various options and models. When we had our technical working group with Joe and one of his staff, and Kevin, Kevin is the one who said, "This isn't going to be easy, because we're going to have to fight sort of two elephants: AANDC and CMHC. We're going to come at them with a model they probably haven't totally thought of yet."

I've worked a number of years in the civil service. You get your rule book out and somebody comes and says, "We just want to tear up page 6 and 8 and rewrite it for you." You can get a whole bunch of people flinching.

What we want to talk about is a conceptual approach with the chiefs. If they give a principled approval to work further on it, then the discussions with the funding agents, the CMHC and AANDC, come. Can this conceptual model work? Can you modify what you're doing in your current practices? Not a major change, but just how you do business. Can you accommodate this new approach?

It goes to what Chief Bellegarde has said — sitting down and talking: "We've got this idea. Do you think it will work? We think it will work. The chiefs have said we should go and do some work with you and come back to them with something."

We don't have a magic wand to know it's going to be successful. We haven't completed the actual models yet. We have them roughed out. We'll have to do some costing and detailed

fonctionnent-ils? Pourriez-vous nous parler davantage de la nouvelle formule ou du nouveau mécanisme de financement que vous envisagez, et nous donner un aperçu du nouveau programme de financement? Nous avons entendu plusieurs témoins, et nous tentons de rédiger notre rapport en tenant compte de tous les éléments et de tous les renseignements qui nous ont été fournis, des choses qui fonctionnent bien et de celles qui ne fonctionnent pas, et des nouveaux outils qui pourraient contribuer à combler l'énorme manque à gagner qui sévit dans ces collectivités des Premières Nations. C'est décourageant.

Monsieur McKay, lorsque vous parlez des égouts bouchés, du manque d'infrastructure et de codes appropriés, et cetera, c'est assez décourageant. Mais nous voulons produire un rapport concis. Nous parlons aux gouvernements et aux fonctionnaires — c'est-à-dire à ceux qui font l'objet de votre lobbying continuel — pour veiller à obtenir les bons renseignements. Monsieur Buckle, veuillez m'en dire plus à ce sujet.

M. Buckle : Je ne suis pas un expert en matière de logement. Kevin McLeod, qui a travaillé avec la fédération, a une vaste expérience dans l'exécution d'un programme de logement dans une autre Première Nation, c'est-à-dire La Ronge, où on offre l'accession à la propriété et différentes options. Lorsque nous avions notre groupe de travail technique avec Joe et l'un de ses employés, ainsi que Kevin, Kevin nous a avertis que cela ne serait pas facile, car nous devions nous battre, en quelque sorte, contre deux éléphants, c'est-à-dire AADNC et la SCHL, et nous devions leur présenter un modèle qu'ils n'avaient probablement pas envisagé.

J'ai travaillé dans la fonction publique pendant plusieurs années. Lorsque vous sortez votre livre de règlement, quelqu'un arrive et vous dit qu'il va seulement arracher les pages 6 et 8 et les réécrire. C'est très déstabilisant pour un grand nombre de personnes.

Nous voulons discuter d'une approche conceptuelle avec les chefs. S'ils nous donnent une approbation de principe pour que nous utilisions davantage cette approche, nous organiserons des discussions avec les agents de financement de la SCHL et d'AADNC : « Ce modèle conceptuel peut-il fonctionner? Pouvez-vous modifier vos pratiques actuelles? Il ne s'agit pas d'un changement en profondeur, il faut juste modifier votre façon de procéder. Pouvez-vous vous adapter à cette nouvelle approche »?

Cela revient à ce que disait le chef Bellegarde, c'est-à-dire qu'il faut s'asseoir et discuter. Par exemple, nous pouvons leur dire : « Nous avons eu cette idée. À votre avis, peut-elle être concrétisée? Nous pensons que c'est possible. Les chefs ont dit que nous devrions vous rencontrer et travailler un peu avec vous et ensuite leur communiquer les résultats. »

Nous n'avons pas de baguette magique qui nous permet de savoir si l'initiative sera un succès. Nous n'avons pas terminé les modèles; nous les avons seulement ébauchés. Nous devrons

roles and responsibilities, and try to address some mechanism that may involve Health Canada and that will involve CMHC and AANDC.

It won't be easy. Our paper is going to the chiefs: "Here are some ideas on how we think we might be able to do something new and innovative in housing. Are you willing to let Joe and some of his staff do that and talk to the agencies to get it done?"

We're hopeful because of what's happening here at this committee and the realization that there are some challenges around housing, that they may have that flexibility. I like the term "demonstration project," because I always say it lasts five years longer than a pilot project, but give us a chance to prove it works.

I had a director general when I worked in Saskatchewan region who was from here. He said, "People have to recognize that not all of the smart people are on the east side of the Manitoba border." I've never forgotten that statement.

Senator Meredith: Mr. Bellegarde, any comments on that?

Mr. Bellegarde: Senator, that is a good question. Accessible housing, but I think the point about long-term funding so you can leverage. We can't do any leveraging with one-year funding agreements, even the five years. The recommendation is to look at 10-, 15-, 25-year funding arrangements so you can leverage. It's all about leveraging. That's one part of the puzzle. I think of John Beaucage's housing fund. I don't know if he presented here or not, but there's a $350-million fund that's capacity building. Again, accessing that; support those kinds of things and build upon those things. That's just on the financial piece.

Again, going back to the 2 per cent cap, I can remember when Mr. Buckle was at Indian Affairs and we would have capital agreements every fiscal year. You have 16 reserves. You have 25 houses. How will we allocate them? There's a certain amount. I remember the dialogue and debates amongst the chiefs. The big bands would get a little bit more. But we have to give one house in Nekaneet, to the small reserve by Maple Creek, Saskatchewan. The big bands, the big chiefs, would allow that. Richard Poorman would always do that. The chiefs would have to come together. Moving away from that model, which has been there for close to 20 years, that has to change. That's my message.

The Chair: I would like to confirm to you we have heard from Mr. Beaucage of the First Nations Market Housing Fund and also the First Nations Financial Management Board, and thank you for that reference.

établir les coûts, les rôles et les responsabilités, et nous devons tenter d'aborder certains mécanismes qui pourraient requérir la participation de Santé Canada, et qui exigeront celle de la SCHL et d'AADNC.

Cela ne sera pas facile. Notre document sera remis aux chefs. C'est comme si nous leur disions : « Voici certaines idées innovatrices en matière de logement. Êtes-vous prêts à permettre à Joe et à certains de ses employés de faire cela et de parler aux agences? »

Nous pensons qu'ils pourront faire preuve de souplesse, étant donné ce qui se passe dans votre comité et qu'on se rend compte que la question du logement présente des défis. J'aime l'expression « projet de démonstration », car je dis toujours qu'il dure cinq ans de plus qu'un projet pilote, mais qu'il nous donne la chance de prouver qu'il fonctionne.

Dans une certaine région de la Saskatchewan, j'ai travaillé avec un directeur général qui venait d'ici. Il m'a dit que les gens devaient reconnaître que toutes les personnes intelligentes ne se trouvaient pas nécessairement à l'est du Manitoba. Je n'ai jamais oublié cette déclaration.

Le sénateur Meredith : Monsieur Bellegarde, avez-vous des commentaires à cet égard?

M. Bellegarde : Sénateur, c'est une bonne question. Il s'agit de l'accessibilité au logement, mais je crois qu'il faut un financement à long terme pour pouvoir créer un levier financier. Nous ne pouvons pas créer un levier financier dans le cadre d'une entente de financement d'un an ou même de cinq ans. On recommande d'envisager des arrangements de financement de 10, 15 et 25 ans, afin d'être en mesure de créer ces leviers. Tout tourne autour du levier financier. C'est une partie du casse-tête. Je pense au fonds de logement de John Beaucage. Je ne sais pas s'il vous l'a présenté ou non, mais il existe un fonds de 350 millions de dollars pour renforcer la capacité. Encore une fois, il faut y avoir accès, soutenir ces choses et les développer. Et il s'agit seulement du volet financier.

Encore une fois, pour revenir au plafond de 2 p. 100, je me souviens lorsque M. Buckle était à Affaires indiennes et que nous avions des ententes en matière d'immobilisation chaque année financière. Vous avez 16 réserves. Vous avez 25 maisons. Comment allons-nous les distribuer? Il y a une certaine somme d'argent. Je me souviens du dialogue et des débats parmi les chefs. Les grandes bandes obtiendraient un peu plus. Toutefois, nous devions donner une maison à Nekaneet, la petite réserve près de Maple Creek, en Saskatchewan. Les grandes bandes, les grands chefs, le permettaient. Richard Poorman faisait toujours cela. Les chefs devaient travailler ensemble. Il faut s'éloigner de ce modèle qui est en place depuis près de 20 ans. C'est mon message.

Le président : J'aimerais vous confirmer que nous avons entendu M. Beaucage du Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations et aussi du Conseil de gestion financière des Premières nations, et je vous remercie de cette référence.

Gentlemen, we have covered an enormous amount of ground tonight. It has been very useful and helpful to us. From the Crown-First Nation Gathering, housing as a human and treaty right, First Nations governance and structure 101 in 3 minutes, challenges of dealing with the federal government, inequities, challenges on the ground of maintenance, construction and concrete recommendations for reform — I really want to thank you all very much for the thought and effort you put into this and for a very good exchange that we had here even despite some formalities of our committee structure.

Messieurs, nous avons abordé un très grand nombre de sujets aujourd'hui. La discussion a été très utile. Nous avons eu la chance de parler du Rassemblement entre la Couronne et les Premières Nations, du logement en tant que droit de la personne et de droit issu de traités, nous avons reçu un cours de trois minutes sur les fondements de la gouvernance et de la structure des Premières Nations, nous avons eu l'occasion de discuter des défis posés par les transactions avec le gouvernement fédéral, des inégalités, des défis liés à l'entretien, et de la construction, et nous avons pu entendre des recommandations concrètes visant une réforme. J'aimerais vous remercier chaleureusement de la réflexion et des efforts que vous avez offerts et de l'excellente conversation que nous avons eue malgré certaines formalités liées à la structure de notre comité.

On behalf of the committee, thank you very much.

Au nom du comité, je vous remercie beaucoup.

Before we break, colleagues, two things: At our last meeting, our proceedings were not televised because there were three other committees meeting. I made a careless and a bad joke, saying that perhaps other committees were more important than ours.

Avant de lever la séance, chers collègues, j'aimerais dire deux choses. Lors de notre dernière réunion, nos délibérations n'ont pas été télévisées, car il y avait trois autres réunions de comité en cours. J'ai fait une mauvaise blague, et j'ai parlé de façon très irréfléchie, car j'ai dit que les autres comités étaient peut-être plus importants que le nôtre.

I want to clarify that I do not consider any other committees more important than ours. Our work is extremely important. We have seen that tonight from these compelling challenges. I do regret what was a bad attempt at humour around a serious subject.

J'aimerais préciser que je ne considère aucun autre comité comme étant plus important que le nôtre. Notre travail est extrêmement important. Les défis considérables dont nous avons entendu parler aujourd'hui nous l'ont prouvé. Je regrette ma tentative maladroite de faire une blague sur un sujet aussi sérieux.

Finally, colleagues, as Chief Bellegarde noted, notice was given yesterday, and we understand an important piece of legislation on First Nations education is expected to be tabled in Parliament tomorrow morning.

Enfin, chers collègues, comme l'a souligné le chef Bellegarde, on nous a informés, hier, qu'un important projet de loi sur l'éducation des Premières Nations serait présenté demain matin au Parlement.

The chief urged us to get on top of this urgently, so in that connection I want to tell my colleagues on the committee, it is very short notice, but we have all been invited, all senators and their staff, to a briefing tomorrow, Thursday, at 12 noon to get a briefing on this important subject, which this committee has also studied and which of course is related to the housing and infrastructure issue we're dealing with. All senators and their staff are invited to this briefing tomorrow at noon. I hope it will be possible for a good number of us to make it despite the short notice. The location is room 180 at 1 Wellington Street. That's the building next to the Château Laurier. I wanted to make sure that you were made aware of that.

Le chef nous prie d'en prendre connaissance le plus vite possible, et je veux donc annoncer à mes collègues membres du comité que même si je suis conscient qu'il s'agit d'un cours préavis, nous avons tous été invités — c'est-à-dire tous les sénateurs et leur personnel — à une séance d'information demain, jeudi, à midi, pour obtenir des renseignements sur ce sujet très important, car notre comité l'a étudié et il est bien sûr lié à la question du logement et de l'infrastructure sur laquelle nous nous penchons en ce moment. Tous les sénateurs et leur personnel sont donc invités à cette séance d'information demain, à midi. J'espère que nous serons nombreux à pouvoir y assister malgré le court préavis. La séance d'information se tiendra dans la pièce 180 au 1, rue Wellington. C'est l'édifice voisin du Château Laurier. Je voulais m'assurer que vous étiez tous au courant.

(The committee adjourned.)

(La séance est levée.)

Wednesday, April 9, 2014

Meadow Lake Tribal Council:

Merv Buckle, Advisor;

Joe McKay, Manager, Technical Services.

Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Perry Bellegarde, Chief.

Le mercredi 9 avril 2014

Conseil tribal de Meadow Lake :

Merv Buckle, conseiller;

Joe McKay, gestionnaire, Services techniques.

Federation of Saskatchewan Indian Nations :

Perry Bellegarde, chef.

WITNESSES

Tuesday, March 25, 2014

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Brenda Kustra, Director General, Governance Branch, Regional Operations Sector.

Department of Justice Canada:

Tom Vincent, Legal Counsel, Operations and Programs (Legal Services).

Canadian Bar Association:

Aimée Craft, Past Chair, National Aboriginal Law Section;

Gaylene Schellenberg, Lawyer, Legislation and Law Reform.

Wednesday, March 26, 2014

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat:

John G. Paul, Executive Director.

Norway House Cree Nation:

Ronald Evans, Chief.

Tuesday, April 1, 2014

Turtle Island Associates Inc.:

Roxanne Harper, Vice-President.

Wednesday, April 2, 2014

As an individual:

Chris Maracle.

Chiefs of Ontario:

Chief Shining Turtle, Whitefish River First Nation.

Curve Lake First Nation:

Tammy Juszczynski Banks, Capital Projects Coordinator.

Tuesday, April 8, 2014

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Daniel Leclair, Director General, Community Infrastructure Branch;

Karl Carisse, Senior Director, Innovation and Major Policy Transformation Directorate;

David Smith, Director, Program Design and Regional Partnerships.

Employment and Social Development Canada:

Irwin Bess, Director General, Federal Programs, Compliance Operations and Program Development Branch.

Annik Wilson, Director General, Regional Operations and Compliance Directorate.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

Le mardi 25 mars 2014

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Brenda Kustra, directrice générale, Direction de la gouvernance, Secteur des opérations régionales.

Ministère de la Justice Canada :

Tom Vincent, conseiller juridique, Opérations et programmes (Services juridiques).

Association du Barreau canadien :

Aimée Craft, présidente sortante, Section nationale du droit des autochtones;

Gaylene Schellenberg, avocate, Législation et réforme du droit.

Le mercredi 26 mars 2014

Secrétariat du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique :

John G. Paul, directeur exécutif.

Nation crie de Norway House :

Ronald Evans, chef.

Le mardi 1er avril 2014

Turtle Island Associates Inc. :

Roxanne Harper, vice-présidente.

Le mercredi 2 avril 2014

À titre personnel :

Chris Maracle.

Chiefs of Ontario :

Chef Shining Turtle, Première Nation de Whitefish River.

Première nation de Curve Lake :

Tammy Juszczynski Banks, coordonnatrice des projets d'immobilisations.

Le mardi 8 avril 2014

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Daniel Leclair, directeur général, Direction générale des infrastructures communautaires;

Karl Carisse, directeur principal, Direction de l'innovation et de transformations politiques majeures;

David Smith, directeur, Développement des programmes et de partenariats régionaux.

Emploi et Développement social Canada :

Irwin Bess, directeur général, Programmes fédéraux, Direction de la conformité, des opérations et du développement des programmes;

Annik Wilson, directrice générale, Direction des opérations régionales et de la conformité.

(*Suite à la page précédente*)

Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca